HENRY COSTON

Les financiers qui mènent le monde

LA HAUTE BANQUE ET LES TRUSTS

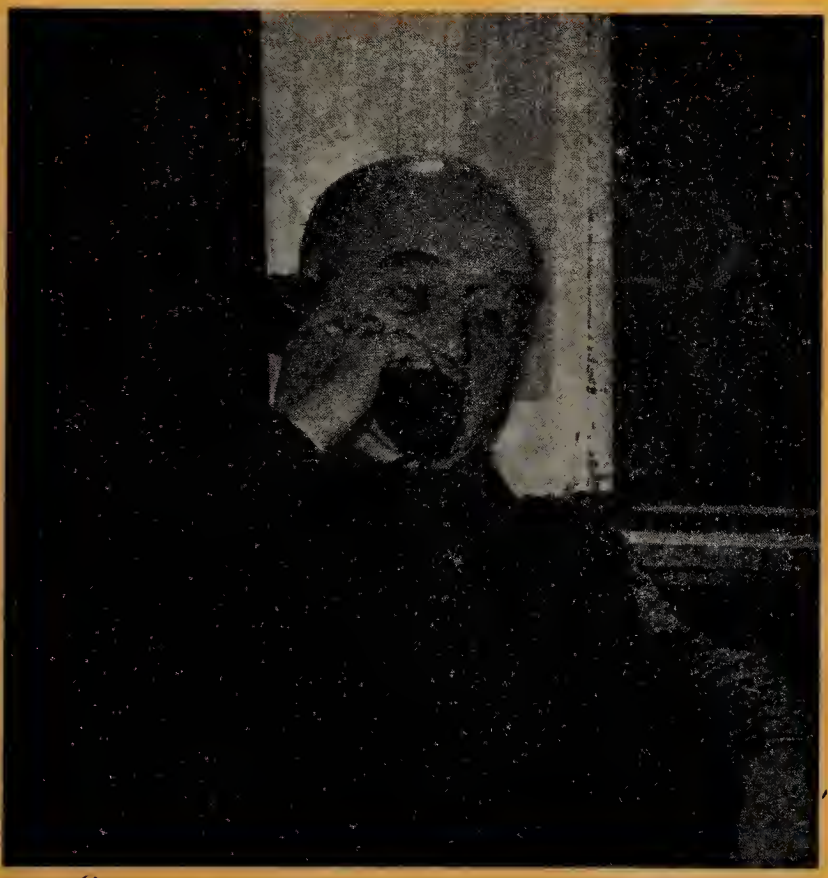

Diffusion : LA LIBRAIRIE FRANÇAISE

NUNC COGNOSCO EX PARTE

TRENT UNIVERSITY
LIBRARY

PRESENTED BY

Grove School

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Kahle/Austin Foundation

https://archive.org/details/lahautebanqueetl0000cost

LA HAUTE BANQUE ET LES TRUSTS

DU MEME AUTEUR

Les Francs-Maçons célèbres (Nouvelles Editions Nationales), épuisé.

Les Mystères de la Franc-Maçonnerie (Nouvelles Editions Nationales), épuisé.

Les 200 Familles (O.P.N.), épuisé.

La Finance Juive et les trusts (Editions Jean Renard), épuisé.

La Franc-Maçonnerie sous la III^e^ République (C.A.D.), épuisé.

Les Financiers qui mènent le monde (Diffusion : La Librairie Française).

Traduit en espagnol :

Con Dinero se rueda el Mundo (Samaran Ediciones, Madrid).

En collaboration :

avec Robert-J. Courtine : *Les Juifs en France* (C.A.D.), épuisé.

avec Albert Simonin : *Le bourrage de crâne* (C.A.D.), épuisé.

avec Gilberte Coston : *L'A.B.C. du Journalisme* (Club-inter-Presse).

En préparation :

La Féodalité financière en France :

I. — Le Secret des Dieux.
II. — La France, colonie des banquiers.
III. — Le Mur d'argent.

HENRY COSTON

Les financiers qui mènent le monde

LA HAUTE BANQUE ET LES TRUSTS

Diffusion :
LA LIBRAIRIE FRANÇAISE
51, rue de la Harpe, Paris-V^e^

AC216 .C67

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE : SOIXANTE - QUINZE EXEMPLAIRES SUR VÉLIN BLANC PUR CHIFFON D'ARCHES NUMÉROTÉS DE I A LXXV, QUATRE CENTS EXEMPLAIRES SUR ALFAMA NUMÉROTÉS DE 1 A 400 ET SIX CENTS EXEMPLAIRES SUR BOUFFANT NUMÉROTÉS DE 401 A 1.000, RÉSERVÉS AU CLUB NATIONAL DES LECTEURS, LE TOUT CONSTITUANT L'ÉDITION ORIGINALE.

Imprimé en France
© 1958 by Henry Coston, Paris
Tous droits réservés pour tous pays, y compris l'U.R.S.S.

A ma fille Micheline.

H. C.

246085

« LES FINANCIERS » DEVANT L'OPINION

DOIS-JE l'avouer ? L'accueil fait par la critique et par le public aux « FINANCIERS QUI MENENT LE MONDE » m'a surpris. Je comptais sur un « bon petit tirage moyen », le tirage que connaissent d'ordinaire les auteurs d'œuvres politiques et sociologiques. Mon livre eut cinq éditions en trois ans.

Ses lecteurs appartiennent à tous les milieux. Des personnes de tendances très diverses, voire même opposées, l'ont lu, fait lire et commenté. Beaucoup m'ont écrit. Leurs lettres m'ont convaincu que l'opinion, chloroformée par la grande presse, trompée par les partis, bernée par les politiciens, avait soif de vérité.

Les grands journaux ont fait le silence sur le livre et sur son auteur. Pouvaient-ils en parler sans révéler, du même coup, qu'un écrivain venait de faire le procès d'un système dont ils s'accommodent si bien ? La petite presse, celle des hebdomadaires et des revues, s'est montrée infiniment moins réservée. C'est à elle que je dois cet étonnant succès. De courageux confrères, en brisant la conspiration du silence, ont assuré une grande diffusion à l'œuvre et une large audience à l'auteur. Même quand ils n'ont pas été de mon avis, même quand ils ont critiqué mon livre, même quand ils ont mis en doute la sûreté de ma documentation ou la pertinence de mes arguments.

Sans doute, direz-vous, n'ont-ils fait là que leur métier qui est d'informer leurs lecteurs. Bien sûr. Mais connaissez-vous beaucoup de journalistes qui, pour faire

convenablement leur métier, acceptent de se brouiller avec les puissants et de tarir d'un coup la source qui alimente la caisse de leur journal ? Faut-il vous rappeler que si notre République a un président, M. Coty, elle a aussi, comme disait Jules Guesde, un roi, M. de Rothschild, et qu'il se trouvera plus aisément un pamphlétaire pour insulter l'hôte de l'Elysée que pour dénoncer les trafics du magnat de la rue Laffitte ? Qu'un ami personnel, un condisciple politique ou un camarade de travail se laisse entraîner, par sympathie pour l'auteur, à dire du bien de son œuvre, cela se voit, de moins en moins, sans doute, mais cela se voit encore. Que des journalistes, inconnus de lui, aient consenti à se compromettre, à « se mouiller » comme dirait l'ami Simonin, pour le seul plaisir de dire ce qu'ils pensent, d'écrire ce qu'ils croient être la vérité, de rendre compte d'un livre qui s'en prend si ouvertement aux tabous de notre temps, voilà qui surprend et qui confond.

Nous vivons, voyez-vous, une bien curieuse époque. La Haute Banque, la Finance internationale, les grands trusts n'ont jamais été plus puissants. Jamais — et dans tous les camps — ils n'ont eu plus de clients, plus de fidèles, plus de dévots. Jamais non plus tant d'obligés, de flatteurs, de valets. Et il suffit qu'un écrivain sans fortune et sans influence rappelle leurs forfaits d'hier, rende publiques leurs turpitudes présentes, dévoile leurs desseins et leurs plans d'avenir pour qu'une foule de braves gens et de gens braves, descendent dans l'arène et se mettent à défier le colosse, à le vilipender, à l'invectiver, ajoutant l'injure à l'insulte, comme s'ils attendaient de leur geste vengeur la réalisation du grand rêve de liberté et de propreté qu'a fait naître dans leur imagination généreuse la lecture d'un modeste bouquin.

Vous ne trouvez pas cela surprenant, anormal, extraordinaire ? Moi, si. La veulerie est trop grande, trop générale, ici comme ailleurs, pour que je ne sois pas étonné et ravi d'assister à ce réconfortant spectacle. Je n'y étais plus habitué. Je suis un peu comme l'aveugle qui recouvre brusquement la vue et qui s'extasie devant les merveilles de la création. Sa joie ne peut pas être plus grande que la mienne.

De cette foule se sont élevés cependant quelques cris discordants. Parmi ceux qui ont parlé des FINANCIERS ou qui lui ont consacré quelques lignes, il en est qui m'ont tressé tout autre chose que des lauriers. C'est bien leur droit, à ces journalistes, de ne pas être de mon avis et de le dire. C'est parce que je revendique le droit d'écrire ce que j'écris que je leur reconnais celui de dire ce qu'ils ont dit. D'autant plus que leurs plus sévères critiques sont restées empreintes de cette civilité qui fait le charme d'une discussion.

C'EST *dans* Le Guide (1), *qui paraît sous la direction collective de MM. les Pasteurs A. Finet, E. Lauriol et Ch. Westphal, que j'ai découvert l'une de ces critiques, aussi injuste d'ailleurs que courtoise.*

Le principal grief formulé dans cette revue tient en quelques mots : j'ai commis la faute impardonnable de ne point parler de M. Schneider et de son groupe, ou seulement pour faire « l'apologie du fournisseur de notre marine ».

Je crains que mon honorable censeur, qui signe P.P. une chronique touffue et sévère, n'ait lu un peu hâtivement les lignes que je consacre au « marchand de canons ». Me reprocherait-il d'avoir des faiblesses pour l'industriel du Creusot ? Je pensais avoir écrit une étude historique et documentaire « qui se pique — *comme dit le critique du* Guide — d'une certaine objectivité » *Pourquoi aurais-je attaqué avec virulence le magnat de la métallurgie ? Par contre, ai-je donc fait son éloge ? Où donc M. P.P. a-t-il lu, sous ma plume, une « apologie » du maître de forges ?*

Ce qui m'a beaucoup amusé dans l'article du rédacteur de la revue protestante, c'est l'accusation d'avoir « épluché » — c'est le mot qu'il emploie — les origines

(1) N° 25-1956, p. 7.

de la famille Mendès-France et de m'être si peu inquiété des antécédents de la famille Schneider. Dans sa naïveté. M. P.P. veut sans doute opposer la figure de M. Mendès-France, sauveur de la République, à celle de M. Schneider, profiteur de guerre. Le malheur, pour mon aimable critique, c'est que les deux figures ne peuvent s'opposer. On n'oppose que des contraires, et ce n'est pas le cas. MM. Schneider et Mendès-France ne sont pas des adversaires, mais des amis : le premier n'est-il pas le bailleur de fonds du second ? Peut-être l'ignore-t-on encore dans le grand public, mais on devrait le savoir dans l'entourage de M. le Pasteur Finet. En tout cas, je doute que sa revue puisse me faire le même reproche après la publication de ce second volume.

Citant une phrase de mon livre — « qui pourrait, sans être odieux, confondre le financier cosmopolite et l'industriel autochtone ? » — *M. P.P. affirme qu'il a beaucoup* « savouré sa double antithèse ». *J'en serais particulièrement flatté si mon distingué contradicteur ne semblait redouter que cette manière de voir n'eût des raisons très particulières, voire strictement personnelles. Je tiens à le rassurer et à rassurer ceux qui auraient été tentés de partager ses craintes. Je n'entretiens — je n'ai jamais entretenu — aucune relation avec des industriels de ce pays, ni avec leurs confrères étrangers. Mes raisons sont d'un autre ordre; elles s'apparentent aux raisons de M. Emmanuel Berl, qui ne passe pas pour un de mes amis politiques, et qui en est arrivé, cependant, aux mêmes conclusions que moi :*

> « *Une guerre* — a-t-il écrit peu avant l'horrible conflit de 1939 — *menace plus un Français dont les biens consistent en immeubles situés à Strasbourg ou à Metz, qu'un Français dont la fortune consiste en lingots d'or, en Royal Dutch, en emprunt de la Cité de New-York, déposés dans un coffre de Montréal. Un financier international est moins lié à la nation qu'un capitaliste national.*
>
> « *Je ne dis pas que le financier international soit, par nature, belliciste. Je dis que les financiers internationaux, s'ils tendent pour un motif ou un autre vers le bellicisme, ne sont pas retenus comme les simples citoyens, par la crainte d'exposer leur vie, leur famille et leurs biens.* » (2)

(2) Emm. Berl, dans *Pavés de Paris*, 17-3-1939.

Je pense aussi qu'un « capitaliste national », *comme dit M. Berl, sera plus commodément, donc plus efficacement surveillé dans un Etat fort, indépendant des féodalités financières et des oligarchies économiques, qu'un* « capitaliste international » *dont les intérêts sont habilement répartis dans les banques et autres* « *refuges* » *de l'ancien et du nouveau mondes.*

J'estime enfin — et je l'ai déjà écrit — que tous ces « *capitalistes* » *que j'ai nommés là ou que je nomme ici, ne seront pas à rejeter de la société de demain. Nombreux sont ces hommes d'affaires, ces grands patrons qui feraient d'excellents commis si le régime leur en donnait la possibilité et s'il leur faisait comprendre, en même temps, que l'ère des grandes razzias et des petites combinaisons est terminée. Ils défendraient alors avec autant de dévouement et de conscience les intérêts supérieurs de la nation qu'ils en mettent aujourd'hui à servir ceux de la Finance internationale. Car, encore une fois, ce ne sont pas les hommes qui sont en cause, mais le* Système.

POURQUOI *suis-je donc obligé de le répéter ? Ne l'ai-je pas écrit assez clairement ? Ou bien m'a-t-on mal lu ?*

Il faut croire que je n'ai pas été compris puisqu'un autre critique, et non des moindres, M. A.V., de la revue Economie et Politique, *ne semble pas mieux averti que son confrère protestant. Ce journaliste, qui professe le marxisme-léninisme le plus orthodoxe, me blâme d'avoir détaché les interventions des financiers* « de toute base économique et politique objective » *et de les faire reposer seulement* « sur leurs mauvais penchants de « méchants » (3) ». *Mon Dieu ! qu'il est donc difficile de se faire comprendre ! J'ai pourtant expliquer tout cela dans un* avant-propos *qui n'avait d'autre objet*

(3) *Economie et Politique, octobre* 1955, p. 85.

que de fixer ma pensée. En lisant ces quelques pages, on n'aurait sans doute pas commis cette bévue.

Mais la revue économique du Parti Communiste m'adresse d'autres reproches :

> *« Si l'auteur (des «* Financiers *») a utilisé certaines sources sérieuses, il suit par contre sans critique des publications souvent fantaisistes. »*

Et, pour appuyer cette affirmation inattendue, elle cite deux exemples — suivis, il est vrai, d'un bien commode « etc... » — :

> *« Les romans-feuilletons les plus stupides —* écrit M. A.V. *— trouvent place dans son livre : c'est la banque américaine Kuhn Loeb qui a fomenté... la révolution d'Octobre en Russie (pp.* 110 *et suivantes), Ernest Mercier était devenu « l'agent le plus actif du Kominform au sein des* 200 *familles » (p.* 117*) etc... »*

Mon censeur communiste voudra bien m'excuser de le contredire : j'ai soigneusement contrôlé mes sources. Lorsqu'il m'est arrivé de citer une revue de polémique, j'ai vérifié l'exactitude des faits relatés. Puisque la revue Economie et Politique *m'en donne l'occasion, je vais apporter ici quelques documents qui confirmeront ce que j'ai dit. Mes lecteurs verront qu'il ne s'agit point de « roman-feuilleton », mais bien d'Histoire.*

Lorsque j'ai raconté comment la banque de Jacob Schiff et celle de Warburg avaient commandité l'entreprise révolutionnaire de Trotzky, je n'ai pas puisé ma documentation dans une « publication fantaisiste », mais dans un livre très officiel, édité à Washington en 1931 *sous le titre :* Paper relating to the Foreign Relations of the United States — 1918 — Russia (in three volumes).

C'est dans ce recueil de pièces diplomatiques, publié par le Département d'Etat, à une époque où aucun différend sérieux ne séparait la Russie de l'Amérique, *que j'ai trouvé le texte des télégrammes adressés au bolchevik Raphaël Scholnickan* (4) *informant le camarade Trotzky que la banque Warburg venait d'ouvrir un compte courant à la Nya Banken à Stockholm pour finan-*

(4) et non Raphaël Scholan, comme le typographe me l'avait fait écrire.

*cer son entreprise révolutionnaire. Il suffira au rédacteur d'*Economie et Politique *de se reporter aux pages* 371 *à* 376 *du premier volume de cet ouvrage diplomatique pour en avoir confirmation. La lecture de cet impressionnant dossier ne laisse aucun doute sur une collusion que la revue marxiste aurait beaucoup de mal à expliquer, si elle ne préférait tout bonnement la nier.*

Quant à l'action pro-soviétique d'Ernest Mercier au sein des « deux cents familles » (5), *elle ressort de ses propres déclarations de* 1936 *et* 1939, *que j'ai extraites dans ses deux intéressantes brochures :* « U.R.S.S. », *publiée par les* Editions du Centre Polytechnicien d'Etudes Economiques (*Paris*-1936) *et* « LA FRANCE DEVANT SON DESTIN », *éditée par* Fasquelle (*Paris*-1939). *Il faut croire que les sentiments pro-soviétiques d'Ernest Mercier ne faisaient alors aucun doute pour les économistes de la rue Racine* (6), *puisque dans un ouvrage publié par eux — ou par leurs devanciers — Augustin Hamon écrivait que le magnat de l'électricité et du pétrole entretenait avec Moscou des relations excellentes. J'ai cité son texte dans* « LES FINANCIERS », *page* 119, *mais sans doute le rédacteur d'*Economie et Politique *ne l'a-t-il pas vu. Je le reproduis donc à son intention :*

> *« L'an dernier, M. René Mayer accompagnait le ministre Pierre Laval à Moscou, en sa qualité de président du comité d'administration générale de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits. Sa présence fut soigneusement dissimulée par la presse d'information. M. René Mayer fut très frappé de ce qu'il vit à Moscou au point de vue économique et industriel. Au commencement de cette année* (1936) *MM. Ernest Mercier et Pierre Schweisguth (Banque*

(5) La phrase incriminée est la suivante : « M. Ernest Mercier fut pris à partie avant la guerre pour son activité politique. D'abord par l'extrême-gauche, qui voyait en lui le bailleur de fonds de la réaction et du fascisme. Ensuite par l'opposition nationale, qui lui reprochait d'être devenu l'agent le plus actif du Kominform au sein des « 200 Familles ».

(6) Le revue *Economie et Politique* est éditée par les *Editions Sociales*, 24 , rue Racine, suite des *Editions Sociales Internationales*, installées à cette adresse avant la guerre, qui ont publié en 1936-1938 les œuvres d'Augustin Hamon.

Mirabaud et Cie) accompagnés de M. Detœuf de l'Alsthom allèrent en U.R.S.S. afin de voir s'il n'était pas possible de faire des fournitures d'équipements électriques, etc... M. Ernest Mercier revint, encore plus frappé par ce qu'il avait vu, que ne l'avait été M. René Mayer. La preuve en fut donnée par la série de conférences, très favorables à l'économie soviétique, que M. Ernest Mercier donna depuis son retour. En même temps, dans ses conférences, il soutint que le Parlement français devait ratifier le pacte franco-soviétique. Ne peut-on rapprocher de cette attitude, le vote de M. Maurice de Rotschild au Sénat, en faveur du Pacte ?

Aujourd'hui, les Merciers sont trop nombreux au sein des « 200 familles » pour que l'on puisse s'offusquer d'une collaboration pleine de promesses. De M. Jean Reyre, directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas, *à M. André Boutemy, sénateur et distributeur des fonds « de propagande » du* Conseil National du Patronat Français, *en passant par le comte Bernard de Plas, ancien président de la* Fédération de la Publicité, *M. Pierre Lebon, député et administrateur de sociétés, M. Edgar Faure, ancien président du Conseil, avocat milliardaire, MM. Bernard Manceau, député, et Rochereau, sénateur, animateurs du « lobby » chinois, la liste est longue de ceux qui prônent le rapprochement avec les pays communistes. Si le rédacteur de la revue économique du P.C. doutait encore de l'engouement de certains capitalistes pour la collaboration franco-soviétique, qu'il se donne donc la peine de consulter la presse spécialisée dans l'import-export* (7). *Il comprendra mieux les raisons d'une attitude qui surprend le profane, mais qui ne devrait pas l'étonner. Il ne peut ignorer*

---

(7) Le trust *Schneider* et la Sté *Alsthom* ont vendu, en 1957, pour 5 milliards 250 millions de locomotives à l'U.R.S.S. Un autre trust de l'industrie mécanique fournit 435 tracteurs à la Chine communiste. Les trusts lainiers de Roubaix et Tourcoing et divers drapiers et confectionneurs d'Elbeuf, de Sedan et de Colmar ont livré 600.000 mètres de tissus, des dizaines de milliers de pardessus et de gabardines, et les trusts du textile artificiel 2 millions de mètres de tissus de rayonne. Le trust *Kléber-Colombes* expédie des tonnes et des tonnes de pneumatiques et de courroies à Moscou. Des banques ouvrent un crédit de 2.575.000 dollars à la Pologne communiste, etc...

qu'en France, comme ailleurs, des chefs d'entreprises et des hommes d'affaires sont prêts à vendre à Moscou ou à Pékin, si on leur en offre un bon prix, la corde avec laquelle ils seront pendus. (8)

ON *le voit, les rares critiques qui ont été faites à mes* « FINANCIERS » *manquent de pertinence.*

Il en est d'autres, qui ne viennent pas d'un adversaire politique, mais d'un ami. D'un ami que j'aime bien, parce qu'il fut courageux en un temps où la lâcheté était reine et où l'on risquait sa vie à vouloir défendre celle des autres. Il releva le drapeau que ses devanciers avaient entraîné dans leur chute. Rien ne le destinait à cette carrière de directeur de journal d'opposition, ni son passé, ni son milieu, ni son tempérament. Il dut faire effort sur lui-même pour en arriver là. On ne lui sera donc jamais trop reconnaissant d'avoir troqué la dépouille du modéré contre la cuirasse du croisé et d'avoir rompu des lances en faveur des persécutés, sinon toujours en faveur de leurs idées.

Mais la direction d'une revue ou d'un journal a ses exigences. Le polémiste doit céder trop souvent le pas à

(8) Ce qui explique le versement sous forme de publicité, d'un milliard et demi par an aux journaux communistes par des sociétés capitalistes comme le trust *Desmarais* (pétrole, margarine), la maison *Félix Potin*, les fromageries *Gervais*, le trust international *Nestlé* (Nescao, Kohler, Kub, Maggi), la firme anglaise *Liebig* (Viandox et potage Liebig), les meubles *Levitan*, les *Galeries Barbès*, le consortium *Dubonnet-Cinzano*, les maisons *Byrrh*, *Pernod St-Raphael* et *Suze*, la Sté *Conord*, les motocycles *Vespa*, *Pathé-Cinéma* et *Pathé-Marconi*, les grands magasins de *La Samaritaine* et de *La Belle Jardinière*, les firmes *Mazda* et *Wonder*, le trust du caoutchouc *Hutchinson*, les chaussures *Héraud* et *Pillot*, les vins du *Postillon*, etc... Un placard de publicité, a dit P.-A. Cousteau, neuf fois sur dix, c'est un cadeau.

(Lire dans le N° de *Lectures Françaises* (51, rue de la Harpe, Paris-Ve. Prix : 80 frs), de février 1958, la liste complète des firmes capitalistes qui subventionnent *l'Humanité* de cette manière.)

l'administrateur. On connaît peu de journaux d'opinion qui bouclent leur budget sans l'appui financier de leurs amis. Peut-on décevoir ceux qui vous aident à ne point mourir ?

Je n'ignorais rien de ces cruelles réalités lorsque je rencontrai, sur ma demande, ce journaliste ami. J'avais cru qu'il pourrait, en faisant les réserves d'usage, rendre compte d'un livre que la plupart de ses lecteurs ont acheté depuis. Je me suis heurté à un refus poli et embarrassé. Même la publicité payante, acceptée par d'autres feuilles, politiquement moins proches, fut refusée par son journal. Il fallait de bien sérieux motifs pour que cet homme affable et soucieux des intérêts de son entreprise, en vint à cette extrémité.

Ces motifs, il crut devoir me les cacher. Dans le long entretien que j'eus alors avec lui, un certain matin de décembre 1955, *entre les quatre murs d'un étroit bureau de son imprimerie, il m'en donna d'autres :*

— Je n'ai pas parlé et je ne parlerai pas de votre livre, cher Monsieur, parce qu'il n'est pas sérieux, *lâcha-t-il d'emblée, en regardant avec application la pointe de ses chaussures.*

Cette déclaration péremptoire me laissa sans voix. Un lourd silence suivit, que mon interlocuteur, aussi gêné que moi, finit par rompre :

— Oui, ce n'est pas sérieux, — *ajouta-t-il* — ce n'est pas sérieux du tout de dire que les financiers ont une telle influence sur la politique...

Et pendant trois-quarts d'heure, il m'expliqua que ceux d'entre eux qu'il connaissait — il semble en connaître beaucoup — n'avaient aucun ascendant sur les parlementaires et qu'ils subissaient plus qu'ils ne dirigeaient l'action des gouvernements.

Cette naïve argumentation, j'aurais naturellement aimé qu'il la développât dans les colonnes mêmes de son hebdomadaire, et je le lui dis. Cette idée parut l'inquiéter autant que la publication d'un simple placard de publicité payant.

— Je vais y réfléchir — *me dit-il.* Mais ce ne sera pas facile. A qui confier cette tâche?... *Et se tournant*

vers le mur derrière lequel plusieurs de ses collaborateurs travaillaient à la confection du prochain numéro, il ajouta :

— Si je charge l'un d'eux d'écrire cet article, il va enfourcher votre dada...

C'est ainsi que le journal que lisent la plupart de mes amis politiques n'a jamais parlé des Financiers qui mènent le monde...

QUELQUES semaines plus tôt, j'avais eu une conversation assez semblable avec le directeur d'une autre publication, fort répandue dans certains milieux professionnels. J'avoue que son accueil avait été très différent. Là, point d'embarras : une opposition de principe et beaucoup de franchise. On y allait carrément :

— Mon cher Coston, votre bouquin est épatant, mais je ne peux en parler. Je veux dire que je ne peux en parler comme je le voudrais. Vous comprenez, mon affaire est florissante parce qu'elle reçoit beaucoup de publicité. Si j'ai l'air d'approuver votre point de vue, mes principaux clients, que vous citez nommément, et pas pour leur être agréable, me couperont les vivres. Sans publicité, c'est la faillite. Alors...

Voilà des arguments que je comprends. Je les admets d'autant mieux qu'ils sont ceux dont je me suis moi-même servis pour expliquer l'asservissement de la presse. C'est net, clair, précis. Un directeur de journal conscient de ses responsabilités, ne peut parler de mon livre si son organe de presse dépend des agences de publicité ou des subventions de banques. J'aurais de beaucoup préféré que la direction de l'hebdomadaire d'opposition nationale dont je parlais tout à l'heure, me tînt un langage analogue.

Cette attitude franche, qui eût forcé l'estime sans emporter l'adhésion, mon directeur de journal national ne l'a pas eue. Il a préféré défendre un point de vue qui

n'est ni celui de ses collaborateurs, ni celui de ses lecteurs, ni même peut-être le sien, plutôt que d'avouer qu'il n'était plus libre.

99 % des journaux sont aujourd'hui dans la situation de ce grand hebdomadaire d'opposition. Derrière leurs phrases, sous le fracas des mots, vous découvrez toujours des intérêts privés.

Comprenez-vous maintenant pourquoi je fus étonné et ravi de l'accueil que trois douzaines de publications et trente mille de leurs lecteurs ont fait à ce premier livre ?

Je n'en demande pas plus pour celui-ci.

1er mai 1958.

H. C.

Chapitre Premier

LE PARLEMENT AUX MAINS DES BANQUES

Sous ce titre, M. Paul Rassinier, ancien député socialiste de Belfort, a publié, quelques mois après la parution de nos « *Financiers* », une plaquette d'un prodigieux intérêt (1). Ecrite par un homme de gauche pour un public de gauche, elle confirmait ce que nous avions dit nous-mêmes de l'influence des milieux d'affaires au Palais-Bourbon. Mais elle donnait aussi bien d'autres précisions que nous avions ignorées et qui éclairaient d'un jour particulier les agissements politiques de M. Mendès-France.

Le succès obtenu par cette première brochure incita l'auteur à en publier une seconde, intitulée : « *Les Preuves* ». M. Rassinier y répondait aux objections qui lui avaient été faites par des amis politiques, sans doute mal informés. (2)

Depuis les livres de Francis Delaisi et d'Augustin Hamon, c'était la première fois qu'un ouvrage écrit par un homme de gauche osait s'en prendre aux tabous de la Finance. Aujourd'hui, comme dit P.-A. Cousteau, « *le grisbi est à gauche* », et les pamphlétaires qui s'insurgent contre l'omnipotence des trusts appartiennent à ce que nous appelons encore « *la droite* ».

---

(1) Paul Rassinier : *Le Parlement aux mains des banques*. Contre-courant, 34, rue des Bergers, Paris, 1955.

(2) Ou trop bien !

M. Rassinier l'avouait avec quelque tristesse :

« Les scandaleux trafics (étaient) dénoncés, en 1911 par Jaurès, en 1925 par Léon Blum (3), en 1932 par Paul Faure, c'est-à-dire par la gauche.

« Et dans les mêmes termes.

« La droite faisait alors figure d'accusée.

« Aujourd'hui les rôles sont renversés : la droite accuse avec les arguments de la gauche d'antan.

« Et c'est la gauche qui fait figure d'accusée. » (4)

Dans la préface, M. Henri Jeanson donnait libre cours à son indignation :

« Il ne se lit (ce petit ouvrage) que narines pincées car il s'en dégage de méphitiques puanteurs. Cela sent l'haleine de cancéreux, l'urine de pauvre, la soutane bréneuse, la sueur de chéquart, le pet d'escroc, la chiure de flic, le cérumen trafiqué, le dessous de table et le dessous de bras, le bouc merdeux, la poignée de mains moite, l'entérite et la dent creuse.

« Cela sent la quatrième république. »

Cette IV^e^ République sent bien mauvais, en effet. Mais peut-on, en bloc, qualifier tous les parlementaires de « pourris » ? Ce serait une grave injustice : le parlement est un « pourrissoir », mais il compte quelques caractères bien trempés et ceux-là ont su se garder des compromissions dégradantes. Les parlementaires intègres sont plus nombreux qu'on ne le croit. Mais que peuvent-ils contre les *lobbies* (5) économiques qui font continuellement leur siège ? Se dresser contre eux ? Les dénoncer à la tribune du parlement ? Il leur faudrait un talent oratoire qu'ils n'ont peut-être pas, et un courage qu'ils n'ont plus. Il leur faudrait surtout l'appui indispensable des autres représentants honnêtes qui siègent sur divers blancs et que le cadre rigide des partis ou la fameuse camaraderie parlementaire réduit au silence.

---

(3) Qui, ensuite, en profita assez largement (N.D.L'A.).

(4) Paul Rassinier : *Les Preuves*. Contre-Courant, Paris, 1956.

(5) Les *lobbies* (au singulier : lobby, qui veut dire en anglais : *couloir*) sont des groupements d'intérêts privés qui font pression (dans les couloirs du parlement) sur les représentants du peuple pour faire modifier la législation à leur avantage particulier ou pour empêcher qu'elle ne se modifie à leur détriment. Cette définition a été donnée par *L'Express*, qui s'y connaît.

Quel député soucieux du bien public et épris de liberté s'exposerait aux ressentiments de collègues qu'il mettrait nommément en cause? Quel député résisterait à une campagne de presse orchestrée par ceux dont il aurait dénoncé les trafics ?

Le parlementaire le plus vertueux, s'il veut rester au parlement, est dans l'impossibilité de réagir. Ce n'est pas sa faute à lui, c'est la faute de ses électeurs, c'est la faute du Système (6).

Dans sa plaquette, M. Paul Rassinier a reproduit la liste des 80 députés et sénateurs appartenant à des sociétés financières, industrielles et commerciales, qu'avait publiée en 1954 *le Crapouillot*. On y trouve fort peu d'hommes de gauche. Doit-on en conclure que les parlementaires socialistes, par exemple, n'entretiennent aucun rapport avec la féodalité financière? Augustin Hamon le disait en 1937 (7) et ce n'était déjà plus vrai : plusieurs députés de la S.F.I.O., Léon Blum en tête (8), étaient les avocats grassement rétribués d'entreprises capitalistes.

Un des rares journalistes honnêtes de notre presse — avec lequel je ne suis pas toujours d'accord, mais qui a le mérite de rester fidèle à la doctrine de son parti — M. Georges Gaudy, écrivit un jour dans *Aspects de la France* :

---

(6) Voir *Les Financiers qui mènent le monde*, pages 182-194.

(7) A. Hamon écrivait dans *Les Maîtres de la France*, tome II, p. 315 : « *Voulant examiner la composition du Parlement dans ses rapports avec la féodalité capitaliste, nous sommes amenés à noter, avant cet examen, que les partis d'extrême-gauche, Parti socialiste et Parti communiste, se trouvent hors de cause. Tout d'abord, leur idéologie et leur discipline partisane conditionnent leur action et, par suite, les empêchent d'être même des soutiens cachés et honteux de la féodalité capitaliste.* » C'était vrai pour les députés communistes, mais cela ne l'était point pour leurs collègues socialistes.

(8) Feu Léon Blum était en relations suivies avec des financiers ainsi que nous le rappelions dans notre précédent ouvrage (p. 254). Nous avons dit qu'il était l'avocat des *Galeries Lafayette* et de M. Marcel Boussac, et que le financier Oustric avait fait entrer son fils Robert Blum chez Peugeot. Aujourd'hui, M. Robert Blum, membre de la S.F.I.O. — tendance Daniel Mayer-Jules Moch — est vice-président de la Sté *Hispano-Suiza* et administrateur du *Groupement France-Fusée*.

« La piétaille parlementaire a des caisses occultes pour y percevoir ses mensualités. La marchandise est du reste tombée très bas. Plus d'un député non rebelle aux influences, touche ainsi des sommes qui dépassent largement, certes, le « minimum vital », mais sans excès. Où se trouve actuellement le guichet? La divulgation ne servirait pas à grand'chose. Les intéressés transformeraient ces dons, remarquables surtout par la régularité, en frais de propagande réglés par des amis. Puissants, bien étranges amis!...

« Il y a des S.F.I.O. parmi les appointés et leur qualité n'est pas négligeable. Seuls les naïfs pourraient s'en étonner. »

Dans ce même article, il citait le témoignage d'un avocat réputé qui avait débuté chez un patron S.F.I.O. :

« Savez-vous, lui avait dit ce maître du barreau, comment on possède un avocat qui est aussi parlementaire? Que celui-ci émerge, paraisse devenir ministrable, il arrive qu'une oligarchie financière lui demande une consultation ou lui offre de plaider un dossier d'intérêt médiocre. Un chèque d'importance plus ou moins considérable, sans rapport avec le travail accompli, le rend plus serviable encore. Quelque temps après, vous voyez le parlementaire poser une question à un ministre ou réussir à faire passer un article de loi favorable à l'oligarchie. »

Pour être moins voyants que ceux qui ligotent le Centre et la Droite, les fils liant les pontes de la S.F.I.O. au monde des affaires n'en sont pas moins solides (9). La gauche confond souvent, dans une même réprobation, l'Eglise et le grand patronat, accusés de connivence dans l'exploitation de la classe ouvrière. Qui nous dira les complicités qui unissent certains chefs socialistes à divers magnats de la Finance et des Trusts sous le signe d'Israël? N'est-il pas significatif, par exemple, qu'un avocat comme M. Jean Minjoz, député S.F.I.O. du Doubs, aussi ignorant qu'on puisse l'être des questions économiques et financières, aille siéger au Conseil d'administration de la Chambre de Commerce France-Israël?

(9) Le 4 novembre 1933, M. Marceau Pivert déclarait au Conseil National de la S.F.I.O. « *Les 185.000 frs de la Caisse du « Populaire » proviennent de divers versements socialistes de M. Patenôtre...* » Feu Raymond Patenôtre était alors la plus grosse fortune du Parlement français; il avait des intérêts dans des mines aux U.S.A. et au Canada (Cf. Henri Temerson : *Liste de ministres, parlementaires, etc...* Paris 1957.)

N'est-il pas révélateur que cet ancien ministre, qui n'a même pas l'excuse de préférer le Talmud à l'Evangile comme son collègue Jules Moch, qui repousserait avec indignation l'idée de figurer avec M. Peugeot dans un comité local de défense commerciale ou industrielle, soit tout fier d'aller s'asseoir entre le banquier Klibansky et le pétrolier Max Clanc autour du tapis vert de cet organisme économique israélien? S'il est exact que certains groupes financiers puissent être qualifiés de « catholiques » ou de « protestants » et s'il est non moins exact que des parlementaires s'y rattachent plus ou moins ouvertement en raison même de leurs convictions religieuses et de leurs « *relations de sacristie* », ce serait mentir par omission que de celer au public que d'autres groupes financiers, qui sont typiquement israélites, ont des relations étroites et plus qu'amicales avec d'autres parlementaires parfois chrétiens, parfois juifs, le plus souvent anticléricaux et, pour la galerie, adversaires déterminés du capitalisme.

M. Paul Rassinier, qui est socialiste, ne pouvait pas ne pas le constater, avec sa franchise habituelle, dans les petits livres dont nous avons parlé. Cela lui valut un reproche de la part de ses amis, « *celui d'avoir mis la corruption de la politique à peu près uniquement au compte des banques israélites et de n'avoir cité que pour mémoire la banque catholique et la banque protestante.* »

« A ma connaissance — écrit M. Paul Rassinier — il n'a jamais été formulé par écrit. Si je me suis aperçu qu'on avait tenté de m'accuser d'antisémitisme sous le manteau, c'est seulement parce qu'au cours de quelques-unes de mes conférences, un auditeur — généralement bien intentionné, d'ailleurs — s'est élevé pour me poser une question dans la forme : « *On a dit que...* ».

« Je n'ai jamais pu savoir qui avait dit.

« Il me faut donc, ici, couper les ailes à un canard.

« C'est une disposition collective d'esprit bien spéciale à la France que, sauf pour s'en féliciter et renchérir on n'y puisse absolument pas émettre le moindre jugement sur le comportement des israélites dans les affaires publiques, sans être automatiquement accusé d'antisémitisme et de racisme.

« Pour cette raison, à gauche et dans le mouvement ouvrier, à l'exception d'une seule fois en 1947 (*Révolution prolétarienne* et *Ecole émancipée*, qui n'ont du reste pas insisté), il n'a jamais été possible de prendre position contre le sionisme, si remarquablement démantelé par

Tolstoï, ou contre la création de l'Etat d'Israël, si catégoriquement réprouvée par les principes du socialisme libertaire et même du socialisme tout court. La plupart inconsciemment, les autres cédant au chantage à l'antisémitisme et au racisme, les militants de ces principes qui postulent la suppression de l'Etat se sont tus et en ont laissé créer un nouveau.

« ... A la recherche des puissances financières corruptrices de l'opinion et des institutions, je ne pouvais agir différemment : mes investigations ayant établi qu'en France au moins, elles étaient essentiellement israélites, il ne m'était pas plus possible de le taire qu'il ne me l'avait été, quand j'ai eu à en parler, de taire le caractère dangereux du sionisme et son incompatibilité avec les principes du socialisme.

« Le capitalisme n'est pas un problème de religion, de race ou de nationalité. Qu'il soit catholique, protestant ou israélite, blanc ou jaune, aryen ou sémitique, français, anglais, allemand, américain, et serait-il algonquin ou nègre, il est le capitalisme : race ou religion et quelle que soit leur nationalité, ses tenants qui sont israélites n'en ont pas, pour autant, droit à un traitement préférentiel de notre part.

« En l'occurence, aujourd'hui minoritaires en France dans les affaires, la banque protestante et la banque catholique le sont aussi dans les possibilités de corruption de l'opinion et des institutions. » (10)

Mais revenons, si vous le voulez bien, à nos moutons, c'est-à-dire à nos parlementaires. Il est naturellement difficile, sinon impossible, de dresser une liste complète et exacte de ceux d'entre eux qui ont des liaisons avec le capitalisme. Aussi ne donnons-nous les noms qui suivent qu'à titre purement documentaire.

MEMBRES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE, DU CONSEIL DE L'UNION FRANÇAISE, DU CONSEIL ECONOMIQUE, AYANT (OU AYANT EU) DES LIENS AVEC DES SOCIÉTÉS, DES GROUPES OU DES PERSONNALITÉS CAPITALISTES (11)

(10) *Les Cahiers de Contre-Courant*, octobre 1957, n° 54.

(11) Nous n'avons pas fait figurer dans notre liste les parlementaires qui appartiennent à une petite entreprise familiale, non plus d'ailleurs, et pour une autre raison, que ceux qui plaident pour de grandes sociétés ou qui sont leurs avocats-conseils. C'est assez naturel pour les premiers : nous ne

MM.

Gustave ALRIC, C.R. (12), directeur des *Ets Poron* (layettes *Absorba,* articles de sports *Jantzen*), adm. des *Ateliers de Constructions Lavalette* ;

André ARMENGAUD, C.R., P. du *Comptoir des Fournitures pour l'Industrie, le Bâtiment et l'Agriculture COFIBA* ; P. de *Coframet* ;

Robert AUBE, C.R., ancien directeur de la *Cie Equatoriale des Mines* ;

Raphaël BABET, D., anc. adm. de la *Sté de Transport et de Distribution de Combustibles* et de *Location et Ventes d'Automobiles* ;

Charles-Edmond BAMBERGER, C.E., adm. de la *Sté Ternois et Guinon,* Prés. de la XX[e] Région Economique;

Paul BARENNES, D., adm. de *Contrexéville* ;

William BAZE, C.U.F., adm. de la *Sté des plantations d'hévéas de Xuan-Loc* ;

Albert BELLANGER, C.E., P. des *Mines d'Ouasta et de Mesloula;* A.D.G. de l'*Omnium Minier du Boléo;* Directeur-gérant de la *Sté Affinage de Métaux*; P. de la Chambre Synd. des Mines Coloniales;

Georges BERNARD, C.R., D.G. des *Distilleries Réunies de Bretagne et de Normandie*, adm. de *Conchon-Quinette* et de *la Cie Sucrière;*

Paul BERNARD, C.E., anc. P, du *Crédit Marocain*; P. des *Caoutchoucs d'Extrême-Orient,* des *Transports Aériens Intercontinentaux,* vice-président de la *Sté Financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer,* adm. de *Cenpa,* des *Soieries F. Decharne,* de *Lesieur-Afrique,* etc... ;

---

confondons pas le capitalisme et la propriété. Pour les autres, cette omission est involontaire puisque nous ignorons leurs noms (à deux ou trois exceptions près, que nous mentionnons d'ailleurs).

(12) Abréviations employées : C.E. : conseiller économique; C.R. : conseiller de la République; C.U.F. : conseiller de l'Union Française; D. : Député; P.D.G. : Président Directeur Général; Adm. : Administrateur; S.A. : Société Anonyme

Edouard BERTAUX, C.E., P.D.G. du *Comptoir des Viandes et Produits Alimentaires* et de la *Banque Parisienne de Crédit*; vice-président de la *Banque des Produits Alimentaires et Coloniaux*; adm. des *Grands Moulins de Paris,* des *Grands Economats Parisiens,* des *Primistères Parisiens;* vice-prés. du *C.N.E.P.* et P. de la Conf. Nationale des Industries et Commerce de l'Alimentation;

André BETTENCOURT, D., possède des intérêts dans *Mon Savon-L'Oréal* et les *Vernis Valentine* (son beau-père était feu Eugène Schueller);

Georges BLACHETTE, D., « patron » de la *Sté Générale des Alfas,* de *Blachette-Bois,* de la *Sté Algérienne des Eaux,* etc...;

Raymond BOISDE, D., anc. adm. de la *B.N.C.I.,* de *France-Maroc,* du *Bon Marché,* Prés. de la *Fédération Nle de l'Habillement,* membre du Comité Directeur du *C.N.P.F.*;

Henri BORGEAUD, C.R., adm. de *Bastos,* de la *Sté Nord.-Afr. des Ciments Lafarge,* des *Phosphates de Constantine,* etc...;

André BOUGENOT, C.U.F., anc. Adm. de la *Banque de l'Union Parisienne* et de la *Cie Marocaine,* Prés. du Synd. Patronal de la Navigation Intérieure (beau-frère de M. Tony Robert, P.D.G. des *Raffineries Say* et de la Cie *Fives-Lille*);

Maurice BOURGES-MAUNOURY, D., fils du P. de la *Sté des Entrepôts et Gares Frigorifiques* et de *Véritas*;

J. BOURNET-AUBERTOT, C.E., P. de la *Sté Forestière de l'Indénie,* de la *Cie d'Exploitations Forestières Africaines,* de la *Sté Malgache de Cultures,* de l'*Union Forestière de l'Ogooué,* etc...;

Georges BOUSSENOT, C.U.F., P. de la *Cie Cotonnière Equatoriale Française,* adm. des *Cotons Africains,* de la *Sté Marseillaise de Madagascar*;

André BOUTEMY, C.R., conseiller (occulte) du Patronat Français pour les affaires politiques;

Julien BRUNHES, C.R., anc. attaché de direction à la *Sté Louis Bréguet,* secrétaire général de groupements de transports;

René CARRE, C.E., P.D.G. de la *Sté Comm. de l'Ouest-Africain,* P. de la *Cie Commerciale Sangha-Oubangui* et des *Plantations de la Tanoé,* adm. de la *Cie Comm. du Gabon* et de la *Sté Laborex*;

Maurice CAUCHOIS, C.E., adm. de la *B.N.C.I.,* m. du bureau du *C.N.P.F.*;

L.-Ed. CHARVET, C.E., P. des *Automobiles Industrielles Saurer,* adm. des *Automobiles Industrielles Latil,* de la *Sté Chimique de Gerland,* délégué général de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie française;

Louis-W. CHRISTIAENS, D., adm. de la *Sté Financière et Industrielle des Pétroles*;

Pierre CLOSTERMANN, D., secr. gl de la *Sté Renaudat,* possède des intérêts dans diverses sociétés marocaines de travaux publics;

Paul COIRE, D., directeur des *Laboratoires Coire,* adm. de *Hotschkiss-Delahaye* et actionnaire de la *Francarep*;

le Général CORNIGLION-MOLINIER, D. (voir notre chapitre sur « les mystères de M. Bloch-Dassault »);

André CORNU, C.R., anc. P. de *Radio-Cinéma,* adm. de la *Cie Française* des *Câbles Télégraphiques* et des *Accumulateurs Fulmen*;

Marcel DASSAULT, D. (voir notre chapitre sur « les mystères de M. Bloch-Dassault »);

Jean-Paul DAVID, D., anc. gérant de la *Sté Nantaise et Amiénoise d'Exploitation Commerciale,* et de la *Sté Commerciale Française,* gérant suppléant des *Etablissements Laitiers Préval*;

Michel DEBRE, C.R., adm. de la *Cie Industrielle pour l'Afrique Centrale* et des *Immeubles de la Pépinière* (neveu de M. Jacques Debré, P. de la *Cie Industrielle des Téléphones,* adm. de la *Sté de Mécanique Moderne* et de la *Sté Française Radioélectrique,* etc.);

J. DESCOURS-DESACRES, C.R., anc. adm. des *Etablissements Henry Hamelle* (neveu de M. René Laniel, anc. P.D.G. des *Ets Henry Hamelle* et adm. de la *Banque Régionale de l'Ouest*);

Pierre DESSE, C.E., Vice-P. de la *Société Bordelaise de Crédit Industriel et Commercial,* P. de la VIII[e] région économique;

Paul DEVINAT, D., anc. P. de la *Telma,* anc. adm. de *Gaumont Franco-Film Aubert,* du *Crédit Colonial,* des *Mines de l'Ouenza*;

Pierre DUMONT, C.E., adm. de l'*Union de Crédit pour le Bâtiment,* de la *Caisse Générale de l'Industrie du Bâtiment,* des *Ascenseurs Edoux-Samain,* anc. P. de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de Maçonnerie de la Seine, Vice-P. de la Fédération Nationale du Bâtiment, P. de commission du C.N.E.P.;

Joannès DUPRAZ, D., anc. adm. de la *Sté Métall. Descours et Cabaud,* de *Misétal,* anc. collaborateur du Bulletin du Comité des Forges;

Luc DURAND-REVILLE, C.R., P.D.G. de la *Sté Commerciale, Industrielle et Agricole du Haut-Ogooué,* des *Ets R. Gonfreville,* des *Anc. Ets Ch. Peyrissac et Cie,* adm. des *Messageries Africaines,* de la *Cie Optorg,* anc. sous-directeur des études financières de la *National City Bank of New-York,* etc...;

Edgar FAURE, D., avocat (entre autres) de feu Jean Walter, le P. des Mines de Zellidja, animateur d'affaires marocaines (13);

Jean FILIPPI, C.R., P.D.G. de la Banque *Louis-Dreyfus et Cie* et D.G. de la Sté *Louis-Dreyfus et Cie.*

René FILLON (14), C.R., fondé de pouvoir de la

---

(13) Cf. *Entreprise,* 15-4-1955. Si l'on en croit les rumeurs parlementaires, M. E. Faure serait, aujourd'hui, milliardaire.

(14) Partisan du Général De Gaulle et ancien dirigeant du R.P.F. M. Fillon fut, il y a quelques années, le trésorier général des organisations gaullistes. Après son élection en Afrique noire, il fut accusé au Conseil de la République (le 3 août 1955, 2[e] séance) d'avoir offert en juin 1955 un million de francs C.F.A. à cinq conseillers territoriaux et électeurs du

Banque de Rothschild frères, P. de *Penarroya,* adm. de la *Sté d'Investissements du Nord* et de la *Cie française de minerais d'uranium*;

Jean FLEURY, C.U.F., gérant de la *Sté Algérienne d'Accumulateurs Electriques,* D.G. de la *Sté Terrazolith*;

Jacques GADOUIN, C.R., banquier;

Félix GAILLARD d'AIME, D., marié à Mme Vve Patenôtre, née Dolorès Delépine, qui a hérité 200 millions — 1/5 des biens de son défunt mari — en novembre 1957 (cf. *Paris-Presse,* 25-11-1957). Il est, en outre, fort lié avec un administrateur du trust *Astra.*

Georges GAUSSEL, C.E., président du *Comptoir National d'Escompte,* adm. des *Salines d'Einville-Maixe,* de la *Sté Normande des Corps gras,* de la *Caisse de Garantie des Coopératives de France,* membre du Conseil de Surveillance de la *Banque de France*;

Jacques GAVINI, D., P. de la *Cie Continentale pour la fabrication des Compteurs,* et de la *Sté des Accumulateurs Fixes et de Traction,* adm. de la *Continentale Edison*;

Valéry GISCARD D'ESTAING, D., fils de M. Edmond Giscard d'Estaing (le président de la *Sté Financière pour la France et les Pays d'Outremer,* de la *Sté Indochinoise des cultures tropicales,* adm. de *Thomson Houston,* de la *Sté Sucrière Marocaine,* de *Bergougnan,* de *Carbonne-Lorraine* et d'une dizaine d'autres sociétés); il est le petit-fils de M. Jacques Bardoux — auquel il a succédé comme député du Puy-de-Dôme —, administrateur de très nombreuses sociétés financières et industrielles;

1er collège pour qu'ils votent en sa faveur. Il aurait même promis 2 millions à M. Amadou Ba, conseiller territorial et conseiller de l'Union Française. Notons en passant que M. Pierre De Gaulle, frère du Général et ami de M. Fillon, qui présida le Conseil Municipal de Paris et fut membre du Conseil de la République et de l'Assemblée Nationale, actuellement Commissaire général de la Section Française de l'Exposition Universelle de Bruxelles, appartient lui aussi aux milieux d'affaires (anc. Direct. de la *B.U.P.*, adm. de la *Sté Immob. et Financière Africaine,* de *Multiplex,* de la *Sté générale de Courtage et d'Assurances, etc...*).

Félix GOUIN, D., anc. avocat-conseil de *L'Hydro-énergie* ;

André GUILLANT, C.E., adm. des *Ets Mielle,* du *Soliditit français,* des *Ets Herzog,* de la *Cie Française pour la fabrication des bas et sous-vêtements,* etc... ;

Georges HEREIL, C.E., P.D.G. de *Sud-Aviation,* adm. de la *Sté Métall. de Normandie* et de *La Précision mécanique* ;

Robert HERSANT, D., patron du groupe de presse *L'Auto-Journal-L'Oise-Matin-Centre-Presse,* commandité par la *Sté Parisienne de Banque* du financier Igoin (15) ;

Alfred JACOBSON, C.U.F., Vice-P. des *Constructions Edmond Coignet;*

Louis JACQUINOT, D. (sa femme est l'un des associés de la banque *Lazard frères et Cie*) ;

Guy JARROSSON, D., agent de change à Lyon ;

Jean JOURDAIN, C.E., P.D.G. des *Sucreries Coloniales* ;

le Général Pierre KŒNIG, D., adm. de la *Sté Financière et Industrielle des Pétroles* ;

Jean de LACHOMETTE, C.R., P.D.G. de la *Sté Bourbonnaise et Havraise de Participations,* vice-président D.G. des *Etablissements Brandt,* adm. des *Eaux et Ozone,* de l'*Appareillage Electrique,* de *Sadir-Carpentier,* anc. adm. d'*Antar* (cousin de M. Georges Villiers, Président du C.N.P.F.) ;

Robert LACOSTE, D., actionnaire de la *Francarep* (16) ;

---

(15) Cf. *Lectures françaises,* nos 11, 12 et 13, 1958.

(16) Etant donné le caractère de cette société (constituée par les banques Worms et de Rotschild) et le montant des actions émises (1 million de frs chacune !) la participation de M. Lacoste à cette souscription privée du 13-9-1957 est significative. Jadis M. Robert Lacoste écrivait : « *Les dirigeants de la Bourse, des banques et des comités industriels ne sont jamais suspendus, licenciés, « lockoutés », révoqués, et cependant, ils ne cessent de piller, de berner et de trahir la France* ». C'était le 3 décembre 1938, dans *La Tribune des Fonctionnaires.* Depuis...

Pierre LAGUIONIE, C.E., « patron » du *Printemps*, P. des *Prisunic*, adm. de la *Sté Georges Lesieur et ses fils*, membre du bureau du C.N.P.F. ;

Joseph LANIEL, D. (gendre de M. Jacques Fougerolle, anc. prés. de la Chambre de Commerce de Paris et adm. de diverses sociétés importantes), l'une des plus grosses fortunes du parlement ;

Raymond LAURENT, D., anc. secrétaire général de groupement syndical de la Bourse de Commerce de Paris, adm. du *Gaz Industriel* ;

Georges LE HENAFF, C.E., adm. des *Messageries Maritimes* ;

Maurice LEMAIRE, D., anc. directeur général de la S.N.C.F. et adm. de la *Sté Française de Pétroles Serco* ;

Jean LETOURNEAU, C.U.F., anc. attaché à la direction de la *Central Hannover New York Bank*, anc. adm. délégué de la *Cie Française des Charbonnages de Dakar ;*

Henri LONGCHAMBON, C.R., P.D.G. de la *Sté Saphymo*, P. de la *S.T.E.I.C.-Maroc* ;

Jean-Marie LOUVEL, D., anc. adm. de la *Sté des Véhicules de Tractions Electriques*, Dr. de la *Sté Gle d'Entreprises*, ami de M. Adriano Olivetti, du trust judéo-italien Olivetti ;

Georges LUTFALLA, C.E., P.D.G. de *La Nationale-Risques divers* et de *La Nationale-Réassurances*, adm. de la *Sté de Participations Coloniales et Financières* ;

Bernard MANCEAU, anc. adm. de *L'Urbaine-Capitalisation* (fils de M. Anatole Manceau, anc. membre du Conseil de Surveillance de la *Banque de France*) ;

André MARIE, D., anc. conseil de la *Sté Sainrapt et Brice* (son frère, M. Jean Marie, préside la *Cie Gle Transatlantique* et administre la *Cie de Navigation Mixte*) ;

André MAROSELLI, C.R. (son fils, M. Jacques Maroselli, est le directeur général adjoint de la *Cie d'Assurances Générales-Incendie*) ;

Michel MAURICE-BOKANOWSKI, D., Directeur de *Boka-Nouveautés*, possède de gros intérêts dans *La Grande Maison de Blanc* ;

Emmanuel MAYOLLE, C.E., adm. de *Navigation H.P.L.M.* et des *Huileries Soddeo,* vice-P. du C.N.P.F. et de la Féd. Nat. de l'Industrie des corps gras;

René MAYER, D. (17), éminence (et substance) grise des Rothschild, administrateur de nombreuses sociétés contrôlées par leur banque;

Pierre MENDES-FRANCE, D., avocat du trust international Bunge, d'Anvers (sa femme, Mlle Lily Cicurel, gérante de la *French Distributing C°*, possède d'importants intérêts dans les grands bazars *Cicurel* du Caire);

François de MENTHON, D., adm. des *Verreries Réunies de Vallerysthal et Portieux* et des *Hauts Fourneaux, Fonderies et Forges de Franche-Comté*;

Marcel MEUNIER, C.E., P. de la *Sté d'Electricité Mors,* de la *Cie Gle d'Ascenseurs* et des *Ets Hamm Réunis,* adm. de la *Sté Gramme,* de la *S.U.D.E.N.E.R.* et des *Téléphones Ericson,* P. de commission du C.N.P.F., P. de l'Union des Industries métallurgiques et minières, P. du Synd. Gén. de la construction électrique;

André MIGNOT, D., avocat de *L'Union Commerciale*;

Jules MOCH, D.n, anc. adm. de la *Sté Française des Caoutchoucs*;

le Comte Geoffroy de MONTALEMBERT, C.R., a épousé une fille de feu François de Wendel, et se trouve ainsi intéressé à l'un des plus grands trusts de la sidérurgie;

Pierre MONTEL, D., commissaire aux comptes de la *Sté Franco-Belge pour la Fabrication mécanique du verre* et des *Ets Gillet*;

Pierre MONTFAJON, P.D.G. du *Crédit Populaire de France,* P. de la *Caisse Centrale des Banques Populaires,* vice-prés. de la *Caisse Centrale du Crédit Hôtelier, Commercial et Industriel*;

Roland de MOUSTIER, D., anc. P. de la *S.I.F.I. F.O.G.,* P.D.G. de la *Banque pour le Développement*

(17) L'Algérie n'ayant pas procédé à de nouvelles élections, M. Mayer n'a donc pas encore de successeur au siège qu'il occupait.

du Crédit à la Consommation, adm. des *Ets Normant* et de la *Sté Agricole et Industrielle du Sud Algérien*;

Guy PASCAUD, C.R., adm. de la *Sté d'Importation des Bois du Nord et d'Amérique Hailaust et Gutzeit* et de la *Sté Française des Anc. Ets Grimaud*;

Olivier Harty de PIERREBOURG, D., anc. Directeur des *Ets Olivier de Pierrebourg et Cie,* anc. gérant de la *Cie d'Importation et d'Exportation Parisienne,* anc. associé des *Tissus Copitex*;

Jacques PIETTE, D., anc. adm. prov. de *Francolor,* anc. P.D.G. de la *S.N.C.A.N.,* anc. adm. des *Ateliers de Constructions Lavalette*;

Raymond PINCHARD, C.R., P.D.G. de la *Grande Chaudronnerie Lorraine,* adm. des *Papeteries de Clairefontaine,* des *Ets Adolphe Fruhinsholz,* P. du Group. régional des Constructions métalliques de l'Est;

René PLEVEN (18), D., anc. directeur de l'*Automatic Telephone C°* et de l'*International General Electric C°*, anc. secrét. du Conseil d'Administration de la *Cie Franco-Américaine pour l'Electricité et l'Industrie,* associé de la *Sté d'Etudes et de Publications Economiques* (groupe *Réalités*);

Edwin POILAY, C.E., P. de la *Banque de l'Afrique Occidentale,* adm. du *Crédit Foncier de l'Ouest-Africain,* du *Comptoir National d'Escompte,* de la *Sté d'Entreprise de Dragages et de Travaux Publics,* de l'*Union Electrique d'Outre-mer,* etc...;

Charles RAMARONY, C.E., P. de l'Union de la Propriété Bâtie en France, adm. de la *Cie Le Phénix-Incendie*;

Jacques RAPHAEL-LEYGUES, C.U.F., fils du banquier Raphaël et associé de la banque *Raphaël et Cie*;

Paul REYNAUD (19), D., anc. adm. de la *Sté Fran-*

(18) M. Pleven est l'un des collaborateurs politiques de M. Jean Monnet.

(19) Dans une lettre adressée à l'Agence Havas (26-9-1929), M. Arnold Reichberg, l'industriel allemand, rappelait que M. Paul Reynaud avait été « *l'un des principaux initiateurs*

çaise Commerciale et Maritime, anc. associé de *Las Fabricas Universales de Mexico* (petit-fils du banquier Gassier) ;

Paul RIBEYRE, D., directeur de la *Sté des Eaux Minérales de Vals-Reine* ;

Emile ROCHE, C.E., anc. adm. d'une douzaine de sociétés, adm. des *Cies Réunies de Glaces et Verres spéciaux du Nord de la France,* de *Poliet et Chausson,* des *Entreprises de Dragages et de Travaux publics,* de la *Banque de la Cité,* de la *Sté Immobilière et Foncière de Vence,* etc... ;

Marcel ROGLIANO, C.E., P.D.G. de la S.A. *Barry-Rogliano et Cie,* Prés. de la *Sté Industrielle et Commerciale de l'Emyrne,* adm. de la *Sté Française des Pétroles B.P.,* des *Ets Coder,* des *Ateliers Terrin,* des *Conserves de la Montagne d'Ambre,* etc... ;

Roger ROY, C.U.F., D.G. de la *Cie France-Amérique,* P.D.G. de la *Sté des Grands Moulins de la Méditerranée* et de la *Cie des Docks et Entrepôts du Port de Paris* ;

Alain-François SAVARY, D., gendre de M. Paulin Borgeaud (P.D.G. de la banque *Borgeaud et Cie* et adm. des *Raffineries François,* de la *Sté Gle du Golfe de Guinée,* des *Grands Moulins de Marle,* de l'*Omnium Sucrier,* de la *Sté Nord-Africaine Commerciale,* de *Longométal-Afrique,* etc...) ;

Lucien SCHIAFFINO, C.R., gérant de la *Sté Algérienne de Navigation Ch. Schiaffino,* adm. des *Phosphates de Constantine,* des *Transports maritimes à vapeur,* de la *Banque Industrielle de l'Afrique du Nord,* etc..., P. de la Région Economique d'Algérie ;

---

de l'alliance industrielle franco-allemande réalisée en 1926-1927 *par les pactes franco-allemands de la potasse, du fer et des grandes industries chimiques* ». D'autre part, *Le Monde* du 12-10-1954 nous a fait savoir (au tarif de la publicité financière !) que le Président Paul Reynaud venait d'inaugurer à Toulouse une usine ultra-moderne du trust de l'industrie chimique SINNOVA de Meaux-Beauval.

François SCHLEITER, C.R., adm. de la *Sté Française du Férodo*;

Pierre SCHNEITER, D., anc. adm. de la *Cie Industrielle et Maritime* et de la *Franco Wyoming* (20);

Robert SCHUMANN, D., anc. co-listier de M. Guy de Wendel, du trust de Wendel (21);

Raymond SUSSET, C.R., du trust des Matériaux de construction Susset;

Louis TARDY, C.E., adm. du *Crédit Lyonnais,* de la *Caisse Centrale de Crédit Hôtelier Commercial et Industriel,* des *Ets Philips et Pain-Vermorel*;

Lionel de TINGUY DU POUET, D., a des intérêts dans la *Francarep* (Pétroles), (son frère, M. Armand de Tinguy du Pouet, est directeur de la *Cie Française des Pétroles*);

Robert TROCME, C.E., P.D.G. de *La Cotonnière de Saint-Quentin,* P. du Syndicat de l'Industrie Cotonnière française;

Ludovic TRON, C.R. (22), anc. P. de la *B.N.C.I.*, P. de la *Sté d'Etudes pour le Développement Industriel en Algérie* (*SEDIA*), adm. du *Crédit Foncier d'Orient,* de la *Manufacture française de Tapis et Couvertures,* de la *Cie Sucrière marocaine* et de la *Foncière-Transports.*

---

(20) La *Franco-Wyoming* est une société pétrolière américaine au sein de laquelle des intérêts français sont représentés. Elle exploite aux U.S.A. par l'intermédiaire de ses filiales et possède des participations dans la *Standard Oil of New Jersey*, la *Standard Oil of California*, la *Standard Oil of Indiana*, la *Continental Oil*, la *Gulf Oil* et la *Canadian Pacific Railway* (cf. *Economie et Politique*, mai 1954, p. 59).

(21) M. Robert Schumann a d'ailleurs prononcé l'éloge funèbre de feu Humbert de Wendel lors des obsèques du magnat de la Sidérurgie à Hayange, le 19-11-1954. Dans ses remarquables « *Dynasties Bourgeoises* » (Tome III, p. 245), M. E. Beau de Loménie affirme que M. Schumann « *n'a cessé de travailler au Parlement pour les intérêts de ses premiers patrons Wendel.* »

(22) M. Tron a été élu sénateur socialiste des Hautes-Alpes en remplacement de M. Bardonnèche (S.F.I.O.). Arrivé derrière le candidat M.R.P. au premier tour, il triompha au second grâce au désistement de MM. Emile Didier (mendésiste) et Charly Vallard (communiste). Cf. *Le Monde*, 29-10-1957.

(Son gendre, M. Bernard Missoffe, est le fils de l'Amiral Missoffe, du trust *Unilever,* et le frère de M. François Missoffe, marié à une petite-fille de feu François de Wendel) ;

Alexandre VERRET, C.E., P. des *Charbonnages de France,* adm. d'*Ammonia* et de la *Sté des Huiles, Goudrons et Dérivés* ;

Paul WAENDENDRIES, C.E., anc. adm. du *Phénix-Accidents* et *Phénix-Vie,* m. du C.D. du C.N.P.F. ;

Jacques ZELE, C.R., anc. adm. d'*Unicomer-Eychenne* ;

etc... etc...

Cette liste, bien qu'incomplète, montre que la haute banque et les trusts sont dignement représentés dans nos quatre assemblées. Ceux des parlementaires qui ne sont ni administrateurs, ni avocats-conseils de sociétés ne subissent pas moins l'influence des *lobbies* économiques. Nous l'avons expliqué par ailleurs (23). Rares sont les élus qui n'ont pas reçu des fonds du C.N.P.F. de M. Villiers — directement ou par l'intermédiaire d'un M. Boutemy (24) — au moment de leur campagne électorale.

---

(23) *Les Financiers qui mènent le monde*, pages 182-194.

(24) M. Boutemy dirigeait le *Centre d'Etudes administratives et économiques* (2, rue de Penthièvre), qui était chargé de distribuer les fonds du C.N.P.F. Mais il négligeait parfois de verser aux battus les sommes qui leur avaient été promises avant le scrutin pour couvrir les frais de la campagne électorale. L'un de ces « oubliés », ancien député des Deux-Sèvres, se plaignait amèrement du comportement de M. Boutemy : « *En dernière heure*, écrivait-il, *j'ai cependant cédé aux instances de mes amis et je me suis présenté aux élections sous la promesse formelle, faite à M. Taudière par les services de la rue de Penthièvre* (dirigés précisément, plus tard, par M. Boutemy, N.D.L.R.) *qu'une somme de* 200 « *billets* » *me serait allouée pour soutenir cette élection. Mais, comme sœur Anne, je ne vois rien venir... Je suis peiné de savoir que d'autres collègues pourtant fortunés ont été royalement servis... Si cette affaire n'est pas réglée, M. Taudière, mon ancien collègue, se propose d'agir auprès des industries de la machine agricole, près desquelles il jouit d'une grosse autorité, en vue de les inviter à ne pas répondre à l'appel qui leur sera lancé pour refaire les réserves de la rue de Penthièvre...* » (cf. *France-Observateur*, 22-12-55).

Les « caisses noires » sont là pour alimenter les caisses électorales, et les candidats le savent bien.

Le document que *France-Observateur* (25) publia en *fac-simile,* quelques jours avant les élections du 2 janvier 1956, prouve que les chambres syndicales patronales commanditent aussi certains candidats.

Voici ce que le président de la *Chambre Syndicale des Maisons de Tissus* en gros écrivait aux membres de son organisation le 13 décembre 1955 :

URGENT, TRES IMPORTANT
CONFIDENTIEL

Monsieur et cher Collègue,

Dans une quinzaine de jours, ont lieu les élections. Elles nous intéressent à un double titre : comme citoyen et comme négociant. Le premier aspect de cette question échappe naturellement à la compétence et à l'action de nos Organisations Professionnelles, *mais le deuxième aspect nous intéresse au plus haut point.*

Il y a un certain nombre de points qui sont essentiels pour la vie de nos entreprises qui ne peuvent apporter leur concours aux candidats hostiles à l'économie libre et privée en général et au commerce en particulier.

Il est vital que nous puissions aider *ceux qui nous soutiennent, qui peuvent du reste appartenir à des partis divers.* Il nous faut pour cela des fonds et des fonds immédiats.

J'ai soumis cette question au Comité Directeur hier qui a été unanime pour estimer qu'un appel devait être adressé à toute la Chambre Syndicale.

Je vous demande donc de bien vouloir adresser à la Chambre Syndicale des maisons de tissus en gros, 69, rue de Richelieu, votre participation à l'ordre de la Chambre Syndicale.

Je vous en remercie et vous prie de croire, Monsieur et cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président.
Maurice CAUCHOIS.

Etonnons-nous, après cela, que nos parlementaires soient tentés de faire passer les intérêts des congrégations économiques avant l'intérêt du pays.

Le parlement pourra-t-il se remettre un jour, au service exclusif de la nation? Cela dépend des Français.

(25) N° du 22-12-1955.

Comme le disait un jour M. Jean-André Faucher dans *Artaban*, « *un peuple n'a jamais que le Parlement qu'il mérite* » (26).

(26) « *Les congrégations économiques* », par Jean-André Faucher. *Artaban*, 21-2-1958. L'auteur ajoutait : « *Lorsque l'Etat ne domine plus les congrégations, c'est qu'il n'y a plus d'Etat.* »

Chapitre II

HAUTE ADMINISTRATION ET HAUTE BANQUE

Selon la constitution, c'est l'électeur qui, en élisant le député, inspire la politique dont l'exécution relève du conseil des ministres.

C'est donc, en principe, le conseil des ministres qui détient l'autorité. Mais, dans la pratique, les ministres sont bien incapables de faire face, seuls, à la tâche gigantesque qui leur incombe. Aussi chacun d'eux s'entoure-t-il d'hommes compétents qui doivent le seconder et qui, en fait, exercent le pouvoir en son nom. C'est d'abord son directeur de cabinet, qui signe — s'il a une délégation spéciale — tous les documents courants, à l'exception bien entendu des décrets ; qui le représente dans les manifestations et dans les réceptions où il ne peut se rendre ; qui reçoit à sa place les importuns de qualité. Le directeur de cabinet est surtout le représentant politique du ministre. Le chef de cabinet est souvent l'adjoint du premier. C'est vers lui que l'on dirige les quémandeurs de faveurs particulières, les personnes recommandées par les parlementaires et les électeurs influents. Si le directeur de cabinet s'occupe particulièrement de la vie parlementaire du « patron », le chef de cabinet veille à ses intérêts électoraux. Ces deux personnages sont flanqués de secrétaires, d'attachés, de conseillers techniques et de chargés de missions, dont les fonctions sont mal définies, mais qui jouent un rôle important dans la vie du cabinet.

Rôle important, mais limité, surtout dans le temps : en moyenne un gouvernement ne dure guère plus de six mois. Il s'ensuit, chaque fois, des bouleversements qui provoquent d'importants changements dans la composition des cabinets ministériels.

Mais si les ministres — et leur cabinet — passent, l'Administration, elle, reste. Et avec elle les hauts fonctionnaires qui assurent la permanence de l'Etat. Ces derniers sont, en principe, toujours les exécutants d'une politique ; ils sont chargés de transmettre aux services et aux bureaux les directives destinées à faire passer cette politique dans le domaine des réalisations.

Malheureusement, ces ministres le sont trop peu de temps pour que leur politique — ou celle qu'ils ont accepté — puisse être mise en pratique. Aussi, pour pallier cette « perpétuelle vacance du pouvoir », les hauts fonctionnaires — qui, eux, ne changent pas, du moins aussi fréquemment — sont-ils les véritables « patrons ». Pour assurer la continuité de l'autorité, ils se substituent ainsi à leur ministre respectif. Ils forment les cadres administratifs permanents du pays.

M. André Siegfried n'a donc pas tort de dire que « *l'administration a pris une position dirigeante* ».

Or, constate l'éminent académicien, l'administration française est, de nos jours, le fief de « *deux groupes, celui des inspecteurs des finances et celui des polytechniciens* ».

> « Comme ces deux mêmes groupes — ajoute-t-il — fournissent également le haut personnel de l'industrie, nationalisée ou non, le secteur public et le secteur privé sont techniquement dirigés par des hommes de même formation et issus des mêmes écoles.
>
> « ... C'est une aristocratie de la compétence technique qui, à mesure que la nationalisation progresse, étend son autorité sur de nouveaux domaines... »

Soulignant que ces compétences techniques tendent à accroître leur influence. M. Siegfried conclut :

> « Quand l'élite de ces techniciens pénètre au cœur même des grandes entreprises, au point d'en faire partie intégralement, il arrive que, de techniciens, ils deviennent à leur tour attachés à la conception et aux traditions des grandes affaires, tendant dès lors à se distinguer de leurs camarades devenus dirigeants des entreprises nationalisées. Par eux, les féodalités industrielles ou financières

retrouvent en partie leur puissance, dont l'action s'exerce d'autant plus facilement sur les technocrates de l'administration que ce sont souvent des condisciples. » (1)

Les détenteurs de la puissance financière ont compris les avantages qui résultaient pour leurs entreprises de s'attacher des personnalités techniques de l'Administration. S'il leur arrivait un jour de perdre l'influence qu'ils ont au Parlement, ils maintiendraient sans peine leur emprise sur l'Etat grâce au concours des hauts fonctionnaires à leur dévotion.

« La haute administration dirige, d'une façon permanente, toute l'administration française. Sa prétendue technicité la revêt, à l'égard du profane, d'un caractère sacrosaint, qui la rend intangible... Cette technicité n'est pas, en réalité, une possession exclusive de la haute administration, car on la trouve, à des degrés divers, dans les cadres subalternes. Mais ceux-ci, sauf à de rares exceptions près, sont condamnés à rester dans un état de subalternisation, par suite de la solidarité de clan, de caste et de famille, qui est une des forces de la haute administration. » (2)

Notre administration — plétorique a bien des égards et, partant, ruineuse pour la nation — regorge de fonctionnaires dévoués, compétents, consciencieux, recrutés dans la petite bourgeoisie et la paysannerie, dans ces classes moyennes qui, en France, représentent la substance de la Nation. Et cependant, à de rares exceptions près, aucune des hautes fonctions n'est exercée par l'un d'eux. Les postes dirigeants sont, en général, l'apanage de quelques familles, toujours les mêmes. Cela est vrai depuis plus d'un siècle. En 1882 déjà, J.J. Weiss le constatait dans *La Revue Bleue,* une publication qui eut son heure de célébrité et qui ne passait pas pour non-conformiste :

« Combien il me serait facile — écrivait le célèbre critique — l'*Almanach impérial* et l'*Almanach national* à la main, de montrer que durant trente-cinq ans, à travers tant de vicissitudes, de Louis-Philippe en République, de République en monarchie impériale, de monarchie impériale en République, de 4 Septembre en 24 Mai, de Ba-

(1) *Le Figaro,* 11-8-1955.
(2) Augustin Hamon : *Les Maîtres de la France,* tome II, pp. 210-211.

roche en Trochu et Favre, de Favre et Trochu en Thiers, de Thiers en Mac-Mahon, les mêmes départements ministériels se sont invariablement transmis les mêmes favoris, ornés seulement, à chaque révolution, d'un ruban de plus et d'un grade plus haut. » (3)

Dans l'ensemble, l'administration française est subordonnée aux Finances. Le corps de l'inspection des Finances exerce l'autorité sur tous les autres ministères. Non seulement il occupe les postes-clé des grands services de l'Etat, mais encore il a pris — en même temps que les polytechniciens — une position dirigeante dans le monde des affaires et dans l'industrie, nationalisée ou non. Il a été sous la III^e *République,* et il demeure sous la IV^e, le réservoir où les financiers ont puisé leurs meilleurs serviteurs.

Les grands responsables de ce douloureux, de cet inquiétant état de choses ? Ils sont nombreux, mais en premier lieu vous trouverez le milieu social et les besoins qu'il fait naître, les relations et les alliances de famille, l'ambition légitime du jeune homme fraîchement émoulu de la grande école. Sa carrière est toute tracée : d'abord les tournées d'inspection, fastidieuses mais obligatoires au début, puis les cabinets ministériels (4), et enfin la société nationalisée ou l'organisme international.

---

(3) *Le Revue bleue*, 11-11-1882.

(4) Le ministère Mendès-France nous a donné un exemple frappant de cette collaboration du corps de l'inspection des Finances et des hommes politiques. Outre M. Simon Aron, dit Nora (marié à Mlle Léone Georges-Picot, de la famille du président de la *Cie du Canal de Suez*), conseiller du Président du Conseil (Mendès-France), on comptait dans les cabinets ministériels neuf inspecteurs des Finances :

M. Philippe de Seynes, ancien secrétaire général adjoint de l'Agence Interalliée des Réparations (affaires étrangères); M. Robert Blot (directeur du cabinet de M. Ed. Faure); M. Dominique Leca (conseiller technique au cabinet de M. Faure); M. Jacques de Chalendar (conseiller technique au cabinet de M. Bettencourt); M. Jean Rogez (conseiller technique au cabinet de M. Jean Masson); M. Georges Maignon, gendre du Président de la *Cie Transatlantique* et des *Assurances Générales Accidents* (directeur du cabinet de M. Jacques Chevallier); M. Paul Vincent (conseiller technique de M. Gilbert-Jules); M. Pierre Miot (directeur du cabinet de M. Joseph Lanet); M. Pierre Moret (directeur de cabinet de M. André Bardon).

Mais son objectif reste le secteur privé, l'industrie, les grandes affaires. Comment pourrait-on refuser un poste de directeur général ou d'administrateur d'une compagnie d'assurances ou d'une société pétrolière, d'un consortium industriel ou d'une banque d'affaires à ce haut fonctionnaire qui, durant tout le temps de sa fonction, a si bien servi les intérêts de l'oligarchie financière ? Ne l'incriminez pas. Sa sincérité et son honnêteté professionnelle sont hors de cause.

> « Les hauts fonctionnaires, apparentés aux familles des oligarques, ont, au cours de leur vie de fonctionnaires, tant de fois constaté que l'intérêt national était, en fait, confondu avec l'intérêt privé de leurs parents, de leurs associés, que peu à peu, dans leur cérébralité, s'est formée cette idée que ces intérêts sont les mêmes. Pour eux, le « bien public » s'identifie avec le « bien de la caste ». Et cette identification est à un tel point qu'inconsciemment ils confondent complètement la « bonne gestion de l'intérêt capitaliste » avec la « bonne gestion des deniers publics. » (5)

C'est Napoléon Bonaparte, Premier Consul, qui créa en 1801 l'inspection générale des Finances. Mais c'est le baron Louis qui transforma, trente ans plus tard, ce simple service d'inspection et de vérification des caisses publiques en un corps de l'administration qui devait fournir ses cadres permanents à l'Etat français.

Sur les 287 inspecteurs des Finances dénombrés l'an dernier (6), deux sur trois, ou presque, exactement 184, ont « pantouflé », c'est-à-dire ont quitté l'administration pour occuper un poste dans les entreprises nationalisées ou dans le secteur privé (7).

---

5) Augustin Hamon, *op. cit.*, t. II, pp. 298-299.

(6) Cf. *Entreprise*, 26-10-1957.

(7) Il faut noter que les hauts fonctionnaires de l'administration touchent des traitements bien inférieurs aux appointements qui sont offerts dans le secteur privé, voire même dans les entreprises nationalisées. C'est ainsi qu'en 1955, sur 4.057 fonctionnaires touchant plus de 2 millions par an, 3.637 étaient au service des entreprises nationalisées et seulement 420 dans les administrations publiques. Citant ces chiffres, *Entreprise* (15-4-1955) concluait que « *ces différences sont anormales et dangereuses* » et qu'elles provoquent l'émigration des fonctionnaires traditionnels vers les industries nationalisées. Et bien entendu, à plus forte raison, vers les entreprises capitalistes qui rétribuent plus largement encore.

Dans les banques d'Etat ou de territoire, on en compte 23 occupant des postes de direction, parmi lesquels :

M. Wilfrid Baumgartner, gouverneur de la *Banque de France,* gendre de feu Ernest Mercier (l'un des fidéicommissaires des Rothschild) et frère de M. Richard Baumgartner (marié lui aussi à une fille de M. Mercier), président de *Lille-Bonnières et Colombes* et administrateur d'une demi-douzaine de sociétés importantes : M. Wilfrid Baumgartner est, en outre, administrateur de la *Banque des Règlements Internationaux* et de la *Banque de l'Algérie et de Tunisie* ;

M. Adeodat Boissard, gouverneur du *Crédit Foncier,* fils d'un ancien député de la Côte d'Or, nommé directeur général de l'Enregistrement et des Domaines en 1940, et, actuellement, vice-Président de la *Société Immobilière Algérienne* et administrateur de la *Caisse Marocaine des Marchés de l'Etat* ; marié à Mlle Laurette Renaudin, dont la famille est alliée aux Leroy-Beaulieu, aux Hua et aux Hannotin, que l'on retrouve dans les grandes affaires (Métallurgie, Electricité, Entreprises coloniales, etc...) ;

M. François-Henri Richard, sous-gouverneur du *Crédit Foncier,* administrateur du *Crédit Maritime et Fluvial,* de la *Caisse Centrale de Crédit Coopératif,* de la *Caisse de Prêts immobiliers du Maroc,* etc... ; en 1942, directeur général de l'Office des Changes ;

M. François Bloch-Lainé, directeur général de la *Caisse des Dépôts et Consignations,* président du Comité d'Adaptation de l'Industrie, membre du Conseil de la *Banque de France,* administrateur de l'*Ouenza,* de la S.N.C.F., du *Sous-Comptoir des Entrepreneurs,* du *Crédit Foncier de France,* de l'*Omnium Nord-Africain,* de la *Cie Industrielle des Wagons-Lits* et de l'*Immobilière Algérienne ;* fils de feu Jean-Frédéric Bloch (devenu Bloch-Lainé par décret du 24-10-1925), ancien associé de la banque *Lazard frères et Cie* (8), il est marié à Mlle d'Abbadie d'Arrast ;

M. Maurice Gonon, président directeur général de la *Banque de Madagascar et des Comores,* administrateur du

(8) Voir *Les Financiers,* pages 154-155.

Comptoir National d'Escompte de Paris, du *Crédit Colonial* et de la *Sté Algérienne de Navigation Schiaffino ;*

M. Jean Appert, Président Directeur Général du *Sous-Comptoir des Entrepreneurs,* administrateur du *Crédit Foncier de France* et de la *Cie Française d'Epargne et de Crédit ;*

M. Jacques Brunet, Président Directeur Général du *Crédit National,* Président de la *Caisse Nationale des Marchés de l'Etat,* administrateur de la *Banque de l'Algérie et de la Banque de France ;*

M. Henri Boissard, directeur du *Crédit National,* administrateur du *Comptoir National d'Escompte de Paris* et des *Charbonnages de France ;* il est le frère de M Adéodat Boissard (déjà nommé).

Dans l'administration, 4 sont directeurs généraux des finances de territoires ou de collectivités territoriales (Algérie, A.O.F., etc...), 2 sont contrôleurs financiers d'entreprises nationalisées et 23 directeurs généraux, directeurs, sous-directeurs ou chefs de service de ministères.

La diplomatie en compte 8, dont deux ambassadeurs MM. Hervé Alphand, fils de l'ancien Ambassadeur de France à Moscou (9), et Maurice Couve de Murville, marié à Mlle Jacqueline Schweisguth, fille de feu Pierre Schweisguth, banquier, neveu du banquier protestant Gustave Mirabaud et de Mme Schweisguth, née Cambrefort, d'une famille de banquiers lyonnais. M. Couve de Murville, ancien membre du Comité Français de la Libération Nationale, à Alger, est le beau-frère de M. Patrice Vieljeux (fils de M. Pierre Vieljeux, président de la *Cie Delmas-Vieljeux,* administrateur de la *Cie de Navigation Fraissinet,* des *Chantiers Navals de La Pallice,* de la *Cie Coloniale de la Côte d'Ivoire,* des *Ateliers et Chantiers de Bretagne,* de *l'Union Maritime et Financière*).

Cinq inspecteurs des Finances sont dans la politique : MM. Félix Gaillard d'Aimé, Jacques Chaban-Delmas,

(9) Avant d'être ambassadeur à Moscou, M. Charles Alphand fut chargé en 1920-1925 de la direction de l'Office des Intérêts privés. Comme tel, il procéda à la liquidation des usines métallurgiques de Lorraine, qui fut sévèrement jugée.

Valéry Giscard d'Estaing, députés, et Jean Filippi et Ludovic Tron, sénateurs.

Neuf siègent dans les organismes internationaux (O.N.U., O.T.A.N., Etat-Major inter-allié Centre Europe, Fonds Monétaire International, O.E.C.E., C.E.C.A.).

Enfin, d'autres occupent des postes importants dans divers secteurs :

M. Alof de Louvencourt, secrétaire général du Comité d'études des zones d'organisation industrielle de l'Union française et du Bureau d'organisation des ensembles industriels africains (B.I.A.), ancien associé de la *Société Général de Presse,* administrateur de la *Société d'équipement pour l'infrastructure saharienne* (S.E.I.S.) ; M. G. Ardant, commissaire général à la Productivité, conseiller du Président Mendès-France ; M. Jean Vacher-Desvernais, délégué général du Centre National du Commerce Extérieur, administrateur des *Transports Pétroliers par Pipe Line.* Ce dernier, qui résista à Londres, au micro de la B.B.C. sous le nom de Jean Desvernais (1941-1944), fut ensuite le collaborateur de MM. Thomas, Béchard, Abelin et Buron, ministre (1947-1950), puis le président du Groupe Central de la Confédération Internationale des Matières Premières.

Le monde des affaires — le secteur privé, comme on dit maintenant — a attiré 86 inspecteurs qui ont quitté l'administration pour « pantoufler ».

Parmi eux, on remarque :

M. Henri Ardant, président-directeur général de la *Banque Française de l'Agriculture,* administrateur de la *Sté Française de Matériel Agricole et Industriel,* de l'*Hydro-Energie,* des Ets *Arbel,* de la *Cie des Eaux, Electricité de Madagascar,* des *Publications Périodiques* (Annuaires *Desfossés*) et du *Comptoir Industriel et Commercial France-Allemagne* C.I.F.A.L. (qui importe en France des produits de l'Allemagne de l'Est) ; cet ancien Directeur général de la *Socité Générale,* qui présidait le Comité d'Organisation des Banques en 1940-1944, est le frère de M. Gabriel Ardant, déjà cité ;

M. Jacques Barnaud, associé-gérant de *Worms et Cie,* président de *Francarep* et de plusieurs autres grandes sociétés ;

M. Henri Bizot, adm. de la *Générale du Maroc,* de *Didot Bottin,* de la *D.I.A.C.,* de la *Banque Industrielle de l'Afrique du Nord,* etc... ;

M. le comte Albert de Boissieu, Président de l'*Union Européenne Industrielle et Commerciale* et des *Forges Motrices de Chancy-Pougny,* administrateur des *Forges et Ateliers du Creusot* (Schneider), de la *Cie Industrielle de Travaux,* de la *Cie Française de Réassurances Générales,* de la *North American Utilities Corporation,* de *la West Canadian Petroleum Ltd,* de la *Confederation Development Corporation* et d'une demi-douzaine d'autres entreprises industrielles et financières ;

M. Dominique Boyer, directeur de la *Cie des Chargeurs réunis,* administrateur de la *Régie Autonome des Pétroles* ;

M. Y. Bréart de Boisanger, ancien gouverneur de la *Banque de France,* président de la *Sté Equatoriale des Mines,* administrateur de *SIMCA,* de la *Sté de Construction des Batignolles,* de la *Sté Gle Foncière,* de la *Sté Financière et Industrielle des Pétroles;*

M. Michel Caplain, secrétaire général de la *Cie du Canal de Suez ;*

M. Christian Cardin, administrateur des *Sucreries du Chili,* des *Sucreries Brésiliennes* et directeur général de *Santa-Fé;*

M. André Cérou, directeur des services financiers de *Louis-Dreyfus et Cie ;*

M. Jacques Chaine, directeur général adjoint de la *Banque Française du Commerce Extérieur,* administrateur de la Société *Lip ;*

M. Albin Chalandon, directeur général de la *Banque Commerciale de Paris* (dont M. Marcel Bloch-Dassault, des avions « Mystère » et de *Jours de France,* est le principal actionnaire) et administrateur des *Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries du Chili ;* il est marié à la Princesse Salomé Murat, petite-fille de la Marquise de Chasseloup-Laubat, née Marie-Louise Stern, de la famille des riches banquiers israélites du XIX^e^ siècle ;

M. Thierry de Clermont-Tonnerre, ancien collaborateur de M. Jean Monnet, gérant de la banque *Lambert et Cie,* président de la *Cie Générale Pétrolière* (ex-Société *La Solitude*) ;

M. Pierre Coquelin, directeur-général adjoint des services bancaires de *Worms et Cie,* administrateur des *Produits Chimiques des Terres Rares,* d'*Organico,* de la *Cie Générale de Transports en Afrique,* de la *Sté du Haut et Bas Congo,* de la *Sté Atlantique Progil Electrochimie,* de la Sté *Fournier Ferrier,* d'*Etudes et Explorations Minières,* de la *Sté Minière du M.'Zaïta,* de *Cofirep,* de l'*Equipement ménager Japy,* etc... ;

M. Gérard Dangelzer, fils du directeur général du *C.I.C.* et gendre de M. Emm. Monick, directeur général de la *Banque Franco-Chinoise* (filiale de la *Banque de l'Indochine* et de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*) ;

M. Michel Denis, directeur au *Filatures Prouvost* ;

M. Henri Deroy, président des *Placements Sélectionnés,* vice-président de la *Banque de Paris et des Pays-Bas* et de la *Cie Internationale des Wagons-lits,* administrateur du *Crédit Foncier,* de la *Banque des Règlements Internationaux,* de la *Banque de Syrie et du Liban* et de la *Banque Ottomane ;* ancien directeur général de la *Caisse des Dépôts et Consignations* (1935) et ancien secrétaire général du Ministère des Finances (1940) ;

M. Louis Escalier, ancien directeur du Mouvement général des Fonds, président de la *Banque Commerciale de Paris* (Bloch-Dassault), etc...

M. Pierre Douffiagues, directeur des Services Maritimes de *Worms et Cie* ;

M. Jean Forgeot, ancien secrétaire général du Président Vincent Auriol, vice-président de *Simca,* administrateur de la *Sté des Forges et Ateliers du Creusot* (Schneider), des *Chargeurs Réunis,* et de la *Banque Commerciale de Paris* (Bloch-Dassault) ;

M. Jacques de Fouchier, Président de l'*Union Française de Banque* et de *Cofimer* ; vice-président de *l'Union de Crédit pour le Bâtiment, du Crédit à l'Equipement Electro-Ménager* (C.E.T.E.L.E.M.) et de la *Sté Française d'Epargne et de Crédit,* administrateur des *Etudes et Réalisations Industrielles, Agricoles et Commerciales,* de la *Sté Alumettière Française* et de *l'Electricité de France ;*

M. Jacques Fourmon, ancien directeur des Finances au Maroc, proche collaborateur de M. Marcel Boussac,

administrateur de la *Banque de Participations* et du *Crédit Marocain* ;

M. Pierre Fournier, ancien gouverneur de la *Banque de France,* administrateur de la *Cie de Suez* et président de la *Sté Nationale d'Investissement* ;

M. Jacques Georges-Picot, président du *Crédit Industriel de l'Ouest* (fusion du *Crédit de l'Ouest* et du *Crédit Nantais*), directeur général de la *Cie du Canal de Suez,* administrateur du *Crédit Industriel et Commercial* et de plusieurs banques régionales du groupe *C.I.C.,* de la *Banque Commerciale du Maroc* ;

M. Edmond Giscard d'Estaing, président de la *Sté Financière pour la France et les Pays d'Outremer,* de la *Sté Indochinoise des Cultures Tropicales,* de *Chalandage et Remorquage de l'Indochine,* administrateur de *Thomson-Houston,* de la *Sté Sucrière Marocaine,* des *Ets Bergougnan,* de *Carbone-Lorraine,* du *Crédit Foncier de l'Ouest Africain* et d'une demi-douzaine d'autres entreprises métallurgiques, maritimes et coloniales ; marié à Mlle May Bardoux, fille de M. Jacques Bardoux, ancien parlementaire, et de Mme née Geneviève Georges-Picot, il est le père de M. Valery Giscard d'Estaing, député, et le parent de M. Jacques Georges-Picot, déjà nommé, et de Mme Simon Nora (alias Aron), née Léone Georges-Picot, fille du Général et ancienne collaboratrice de M. Mendès-France ;

M. Jean Guyot, associé-gérant de la banque *Lazard frères et Cie,* directeur général de la *Sté Française d'Investissements pétroliers,* président de la *Cie Auxiliaire du pétrole* et administrateur de *Fora-France* et de la *Cie Commerciale de Placements ;*

M. Pierre Herrenschmidt, directeur du *Crédit National,* administrateur de la *Cie Française d'Epargne et de Crédit,* de la *Cie Franco-Malgache d'Entreprises,* de la *Banque Française du Commerce Extérieur,* d'*Antar-Pétroles de l'Atlantique* ;

M. Roger Hoppenot, administrateur des *Filatures de Schappe,* directeur de l'*International Bank for Reconstruction and Development* ; d'une famille dans les affaires (assurances, banques, soieries), il est marié à Mlle Elisabeth de Gabriac (une branche des Gabriac est apparentée aux Gouïn, de la métallurgie) ;

M. Henri Jahan, président de l'*Union Industrielle de Crédit pour la Reconstruction,* des *Phosphates de Gafsa,* de la *Banca Commerciale Italiana* (France), administrateur de la *Cie Gle des Colonies,* de la *Cie Française des Pétroles,* etc... ;

M. Pierre Laure, directeur général de la *Cie Générale Transatlantique,* administrateur des *Assurances Générales Accidents ;* sa fille est mariée à M. Georges Maignon, inspecteur des finances ;

M. Jean Le Bec, président honoraire du *Comptoir Lyon-Alemand,* vice-président de la *Sté Méditerranéenne Minière, Métallurgique et Commerciale,* et administrateur des *Mines de Bor,* des *Assurances Générales Vie,* de *Centri* et de *Thermonite ;*

M. Dominique Leca, Président Directeur général de la Cie d'Assurances l'*Union-Vie* et administrateur de l'*Immeuble Parisien;* il fut, avant la guerre, chef de cabinet de M. Paul Reynaud et, pendant, attaché à la B.B.C. (1940-1944) ;

M. Paul Leroy-Beaulieu, ancien collaborateur de M. Bouthillier (1941), du général Giraud (1943) et de M. Jean Monnet (1944), ancien président du Bureau Economique et financier du N.A.T.O. (1951), président de la *Sté des Mines de fer de Mauritanie* (son fils Pierre est marié à Mlle Isabelle Gradis, de la famille des exportateurs israélites de Bordeaux) ;

M. Bernard de Margerie, directeur de la *Banque de Paris et des Pays-Bas,* président directeur général de la *Sté Européenne de développement industriel* et d'une demi-douzaine de sociétés ;

M. Maxime de Margerie, directeur général honoraire du Crédit Lyonnais, administrateur du *Crédit Mobilier Industriel S.O.V.A.C. ;* (son fils, Roland, marié à une Fabre-Luce, de la famille des anciens dirigeants du *Crédit Lyonnais,* est ambassadeur de France).

M. Emile Minost, président de la *Banque de l'Indochine et de l'Indochinoise de Plantations d'Hévéas,* vice-président du *Crédit Foncier et Immobilier,* administrateur de la *Cie de Suez,* de la *Banque de Paris et des Pays-Bas* et d'une demi-douzaine d'autres sociétés importantes ;

M. Etienne Moeneclaey, administrateur de la *Cie Gé-*

nérale pour la Navigation du Rhin et de *Soleil-Aigle Accidents* ; ancien directeur de la Monnaie (1934-1946) ;

M. Emmanuel Monick, ancien gouverneur de la *Banque de France,* puis Président de la *Banque de Paris et des Pays-Bas,* administrateur de la *Librairie Hachette,* et de la *Banque d'Etat du Maroc* ;

M. Olivier Moreau-Néret, président du *Crédit Lyonnais,* administrateur de la *Foncière Lyonnaise,* du *Crédit Foncier Franco-Canadien,* de *Péchiney,* de l'*Air Liquide,* etc... ; père de M. Didier Moreau-Néret, président directeur général de la *S.A. des Cars Floirat* (affaire créée par M. Sylvain Floirat, président directeur général des *Atelier d'Aviation Louis Bréguet*) ;

M. de Vaugelas, directeur de la Sté *Air Liquide* (10) ;

M. Jean Watteau, gouverneur de la *Banque de l'Algérie et de la Tunisie,* administrateur de la *Banque d'Etat du Maroc* et de la *Cie des Wagons-Lits.*

Il y a enfin les inspecteurs des finances, toujours en activité, qui n'occupent aucune fonction dans les entreprises industrielles ou financières du secteur nationalisé ou privé, mais qui sont parents ou alliés de personnalités du monde des affaires. Par exemple :

M. François Bergibier, directeur des services financiers de la *Cie Française des Pétroles,* est le gendre de M. Tony Robert, président directeur général des *Raffineries Say* ;

M. Guy Charpentier, marié à Mlle Madeleine de Gargan, fille du baron de Gargan, administrateur de la Sté de *Wendel et Cie* et de *La Terrazolith* ;

M. Jacques de Chalendar, fils du Comte André de Chalendar, président de la *Cie Immobilière Franco-Marocaine,* administrateur de la *Générale d'Assurances Aird* et de la *Sté National d'Investissements ;*

M. Aymard du Buisson de Courson, marié à Mlle Claude de Moustier ; il est le beau-frère du marquis Roland de Moustier, député du Doubs et ancien ministre de M. Mendès-France (ci-devant propriétaire du quotidien

(10) Ancien prisonnier de guerre, M. de Vaugelas est le fils de Mme de Vaugelas, décorée pour fait de résistance, et le cousin de M. de Vaugelas, l'un des chefs de la Milice de Darnand.

national *La République* de Besançon — vendu par ses soins, avec sa clientèle, au groupe S.F.I.O. de *La Bourgogne Républicaine* — président directeur général de la *Banque pour le Développement du Crédit à la Consommation* (*Credico*), administrateur de la *Sté Agricole et Industrielle du Sud-Algérien* et des *Etablissements Normant*) et du Comte Beaudouin de Moustier (gendre de feu Lemaigre-Dubreuil, des *Huiles Lesieur*), président directeur général de *Maroc-Presse* et principal actionnaire des *Publications Elysées* (dont la filiale, *Typo Elysées,* abrite et imprime *L'Express,* le journal mendésiste de MM. Servan-Schreiber) ;

M. François Garnier, contrôleur des dépenses engagées au ministère de la Défense Nationale, marié à Mlle Jacqueline Laurent, fille de M. Jean-Charles Laurent, directeur général de la Sté *Delmas-Vieljeux* et président des *Chantiers Navals de La Pallice ;*

M. Pierre Granval, fils de M. Alexandre Granval, administrateur de sociétés ;

M. Guillaume Guindey, fils d'un sous-préfet tué à la guerre de 1914, et de Mme née Marthe Francfort, est apparenté à la Haute Banque israélite; sa grand'mère maternelle, Mme Lucie Goldsmidt, était la cousine germaine du baron Albert de Goldschmidt-Rothschild, oncle du baron Guy de Rothschild; ancien président des *Mines de Cuivre de Mauritanie,* administrateur de l'*Ouenza.* (M. Guindey partage, avec Mme René Mayer, le privilège de descendre du banquier Cerfbeer qui joua un rôle assez important au début de la Révolution française) ;

M. Philippe Huet, fils de M. Paul Huet, administrateur de sociétés, et de Mlle Marcelle Weill, avocat à la Cour ;

M. Guy de Lavaissière de Lavergne, directeur de l'Office des Changes, fils de M. Alexandre de Lavaissière de Lavergne, maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat, président des *Annuités Lerouville,* vice-président de la *Sté Générale de Transports Maritimes,* administrateur de la *Sté des Forges et Chantiers de la Méditerranée,* du *Canal de Panama ;*

M. André de Lattre, fils de M. Joseph de Lattre, président directeur général du *Crédit Français* et de la *Sté Tunisienne de Cultures,* administrateur de la *Sté Fran-*

çaise Fabrikoïd et de la *Sté Franco Néerlandaise de Culture et de Commerce ;*

M. Georges Maignon, marié à Mlle Monique Laure, fille de M. Pierre Laure, directeur général de la *Cie Générale Transatlantique* et des *Assurances Générales Accidents ;*

M. Robert Montarnal, directeur d'*Air-France,* est le gendre de M. Marcel Borduge, président honoraire de la *Banque de l'Indochine* ;

M. Philippe Waldruche de Montremy, ancien directeur des Finances au Maroc, ancien collaborateur de M. Maurice Petsche, marié à Mlle Berthilde de Wendel, fille de M. Maurice Wendel (président directeur général des *Hauts Fourneaux de Rouen,* de la *Sté Métallurgique de Senelle-Maubeuge,* de la *Société de Wendel et Cie,* vice-président de la Commission des *Ardoisières d'Angers,* administrateur de la *Sté Escaut et Meuse* et de la *S.A. d'Errouville*) ; il est le beau-frère du baron Jean Seillière (président de *Senelle-Maubeuge,* de *Lorraine-Escaut,* de *Rhin et Moselle,* administrateur des *Anc. Ets Lalo-Mignonac,* de *Disticoke,* d'*Escaut et Meuse* et de *Longométal*) et du Comte Pierre Célier (président de *S.O.F.I.L.I.A.,* administrateur de l'*Union des Mines,* de la *Cie La Providence Accidents,* des *Mines de Borralha,* du *Groupement de l'Industrie Sidérurgique* et des *Hauts Fourneaux de Rouen ;*

M. Pierre Du Pont, directeur de la Coordination Economique et des Entreprises Nationalisées, administrateur de l'*Agence Havas,* marié à Mlle Colette Huet de Paisy, fille de l'agent de change parisien, et de Mme née Cahen-Fuzier (fille de M. Edouard Cahen-Fuzier, de son vivant administrateur de la *Banque de l'Union Parisienne* et de *Petrofina*) ;

M. Maurice Sergent, ancien sous-directeur du Trésor, directeur général du *Crédit Mobilier Industriel S.O.V.A.C.* et administrateur du *Crédit Electrique et Gazier* (proche parent de MM. Charles Sergent, ancien président de la *Banque de l'Union Parisienne,* et de René Sergent, secrétaire général de l'*O.E.C.E.*) ;

M. le comte de Vogüé, de la direction du Trésor, est le fils du marquis de Vogüé, de la *Cie de Suez,* le petit-fils de feu le baron Brincard, du *Crédit Lyonnais,*

arrière-petit-fils du financier Henri Germain, fondateur du *Crédit Lyonnais,* et gendre de M. Paul de Thomasson, directeur de la *Banque de l'Indochine.*

A cette liste, d'ailleurs incomplète, il faudrait ajouter les noms des diplomates, conseillers d'Etat, ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, des Mines, des Manufactures de l'Etat, du Génie maritime, de tous ces hauts fonctionnaires retraités ou détachés qui siègent aujourd'hui dans les conseils d'administration de sociétés financières, industrielles ou commerciales ou qui sont liés à l'oligarchie des banques et des trusts par des alliances de famille. Par exemple :

M. Jean Faure a quitté la direction générale de l'Escompte de la *Banque de France* pour entrer au Conseil d'administration de la *Cie Parisienne de Réescompte* (du groupe protestant Schlumberger-Mallet-de Neuflize). M. Paul Siriex, gouverneur des Colonies, est entré à la banque *Worms,* qu'il représente au conseil de la *Sté Financière du Congo Français.* M. de Labarrière est passé de la direction générale du Service des Essences de l'Armée à la direction de la *Shell française.* M. Audibert, administrateur des Charbonnages de France (nationalisés) est devenu administrateur de l'*Union des Mines ;* M. Philippe Boniface, ancien chef de la région de Casablanca, siège au Conseil de la *Banque Commerciale du Maroc.* M. Arnal-Schlumberger, ambassadeur de France, est administrateur de la *Manufacture de Machines du Haut-Rhin* (*Manurhin*). M. Charles Corbin, autre ambassadeur de France, siège à la *Cie du Canal de Suez.* Le général Bloch-Dassault (frère de l'avionneur bien connu) ex-Grand Chancelier de la Légion d'honneur, occupe un fauteuil d'administrateur chez *Alsthom ;* M. Jean Autissier a quitté la direction du Trésor au Ministère des Finances pour devenir directeur de la *Banque de l'Afrique Occidentale.* M. Félix Martine, gouverneur honoraire des Colonies, ancien secrétaire général du Haut-Commissariat à Madagascar, préside la *Société Malgache de Culture,* entreprise liée à la *Sté Financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer,* donc à la *Banque de l'Indochine.* M. Georges Smagghe, inspecteur général de l'Electricité de France (nationalisée), administre les *Etablissements Gaumont* et les *Forges et Ateliers de la Vence*

et de la Fournaise. M. Jean de Vries, directeur général de la *Régie Autonome des Pétroles,* entreprise d'Etat, est devenu administrateur d'*Essorep* et de la *Société Pyrénéenne de Silico-Manganèse*. M. Raymond-Sacha Guéronik, ingénieur en chef des Mines, est associé gérant de *Lambert et Cie* et président directeur général de la *Sté des Pétroles du Sud*. M. Emile Bollaert, ancien préfet, qui fut Haut Commissaire en Indochine et délégué général du Comité Français de Libération, préside la *Cie Nationale du Rhône,* et administre le trust *Rhône-Poulenc,* la *Sté Industrielle et Financière de Pompey,* les *Forges de Strasbourg,* la *Sté Générale Foncière* et la *Sté Générale de Courtage d'Assurances*. M. Michel de Boissieu, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, est secrétaire général de *Penarroya* et administrateur de la Sté britannique *H.J. Enthoven and Sons*. M. Louis Netter, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, a été appelé à la présidence d'une société mixte (Etat-Pétroliers) l'*Omnium technique des transports par Pipe-Line* (O.T.P.). M. François-Poncet, ambassadeur de France, président de la Croix-Rouge Française, siège au Conseil de *La Union et Phenix Español,* tandis que son fils, M. Bernard François-Poncet, est entré au service de M. Onassis, comme gérant de la *Sté Olympic Airways,* et que son frère, M. Albert François-Poncet, dirige et administre *J.-J. Carnaud et Forges de Basse-Indre*. M. François Charles-Roux, ambassadeur de France, ancien secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères, est a la *Cie de Suez,* aux *Chemins de fer du P.O.,* à la *Sté Marseillaise de Crédit,* à *The Land Bank of Egypte,* à la *Banque de Paris et des Pays-Bas,* aux *Chantiers et Ateliers de Provence*. M. Jules Laroche (11), ambassadeur également, préside la *Banco di Roma* en France et administre la *Banque d'Etat du Maroc* et la *Cie d'Electricité de Beyrouth*. M. René Barthes, ancien gouverneur général des Colonies, est membre du Conseil de la *Cie Française de l'Afrique Occidentale* et président de *Coframet*. M. Roger Nathan, anc. directeur des Finances Exté-

(11) Sa petite-fille, Mlle Christiane Laroche, fut quelque temps la femme de Jean-Claude Servan-Schreiber, des *Echos* et de *L'Express,* dont elle eut deux enfants.

rieures, dirige la *Cenpa*. M. R. Fighiera, ancien directeur général au ministère du Commerce, est devenu président de *Simca* et de *Philips*. M. Pierre Becq de Fouquières, ambassadeur, est aussi administrateur de *Philips,* tandis que son fils, M. Gérard Becq de Fouquières, secrétaire général d'*Astra,* administre la Sté *Totaliment*. M. Marcel Berthelot, ministre plénipotentiaire honoraire, appartient au Conseil des *Bains de mer et Cercle des Etrangers à Monaco*. M. Henri Bonnet, ambassadeur de France, administre (ou a administré) *Saint-Gobain* et la *Sté Générale d'Entreprises*. M. René Bousquet, ancien préfet, ancien secrétaire général à la Police, est directeur de la *Banque de l'Indochine* et administrateur de la *Banque Française de l'Asie* et de la *Banque Commerciale Africaine*. M. Joseph Calemard, ancien contrôleur général de la Marine (12) présidait la *Sté Foncière et Immobilière de France* et les *Chemins de fer de Provence*. M. Paul Claudel, ambassadeur de France, était administrateur de *Gnome et Rhône*. M. Jean Gautier, ingénieur en chef des fabrications d'armements, est chez MM. de Rothschild frères qu'il représente au sein de l'*Afropec* (société pétrolière créée récemment par la *Cities Service Company*) et de *Pétrorep*. M. Charles Deutsch, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, collaborateur de M. Maurice Lemaire, ancien ministre, occupe un poste de directeur de la *Sté des Transports pétroliers par pipe-line* (*Trapil*) dont il dirigeait les travaux depuis 1951. M. André de Labouley, ambassadeur de France, siège au conseil d'administration de l'*Union Européenne Industrielle et Financière* et des *Messageries Nationales*. M. Serge Gas, ancien directeur de l'Administration Centrale de l'Assistance Publique, administre la *Cie Fermière de l'Etablissement Thermal de Vichy*. Le général Georges-Picot, père de Mme Simon Nora (née Léone Georges-Picot), préside la *Sté d'Etudes pour l'Equipement Minier et Industriel*. M. Pierre Gillet, ancien contrôleur général de l'Armée, est président directeur général de *Poliet et Chausson* et du *Soliditit Français*. M. Jean Helleu, ambassadeur de France, était administrateur d'*Ugine* et

(12) Décédé pendant que nous rédigions cet ouvrage.

des *Bains de Mer et Cercle à Monaco*. M. Roger Langeron, ancien Préfet de Police, administre la *Sté Minerais et Métaux* et la *Banque Industrielle de l'Afrique du Nord;* il vient d'être remplacé à la Présidence des *Mines de l'Ouenza* par M. Gennebrier, également ancien préfet de Police. M. Léon Noël, ambassadeur de France, est vice-président de la *Cie Générale d'Assurances,* de *Rhône-Poulenc* et d'*Esso-Standard*. M. Marcel Peyrouton, ancien Résident général à Tunis, ancien ministre de l'Intérieur du Maréchal Pétain, est administrateur des *Transports Maritimes à Vapeur* et de la *Sté d'Approvisionnement Alfatier*. M. Georges Wormser, président du Consistoire Israélite de Paris, qui fut le chef de cabinet de Georges Clemenceau, préside la *Banque d'Escompte* et *Unicomer,* et administre la Cie *Le Patrimoine*. M. Armand Ziwès, ancien préfet de Police, est administrateur de la *Sté Générale Foncière,* etc..., etc...

Ces exemples ne font qu'illustrer la collaboration permanente de la haute administration et des entreprises capitalistes. Rares sont les grandes affaires qui n'ont pas à leur service un ou plusieurs de ces hauts fonctionnaires.

Les carrières « d'avenir » qui leur sont ainsi offertes « *constituent un moyen puissant aux mains des monopoles pour se subordonner, par des liens personnels, les rouages essentiels de l'appareil d'Etat. Il va de soi qu'on ne devient pas directeur de la* Banque de l'Indochine *si l'on n'a pas défendu auparavant avec constance et habileté les intérêts généraux — ou même particuliers — de la Maison* » (13).

Dans ces conditions, comment pourrait-on espérer que le Pouvoir puisse remplir ce rôle d' « *arbitre au-dessus des classes* » qui est le sien ? Investi de toutes parts, l'Etat est devenu, sous la IV^e^ République, le vassal de la Haute Banque et des trusts.

(13) *Economie et Politique*, n° 1, 1954, p. 89.

Chapitre III

SA MAJESTÉ LA PRESSE

« *Tout Français,* disait Vigny, *a un ami intime qui le flatte, le conseille en toute occasion, lui est plus fidèle et plus indispensable que sa femme et tous ses parents, sans lequel il ne peut rien, ne décide rien, comme un homme privé de son cerveau. Chaque matin, cet ami lui arrive à l'heure du chocolat, et le fournit d'opinions et de nouvelles pour la journée. C'est son journal.* »

Il s'ensuit que la presse se substitue au libre arbitre de ceux qui la lisent : flattant la paresse de leur volonté, elle les dispense de vouloir et de choisir.

Donc, qui tient la presse régente l'opinion. Car, a dit le grand journaliste Lucien Romier :

« l'opinion ne se fait plus par la réflexion, elle se fait par les yeux. Autrement dit, l'opinion commune apprécie l'importance des événements ou, pour mieux dire, leur grosseur, non plus d'après la démonstration plus ou moins persuasive que peut en faire un écrivain ou un journaliste, mais d'après la mise en page et la composition typographique.

« Or, la chose équivaut pratiquement à une domestication complète, non pas sans doute du lecteur très attentif, mais de la foule. L'esprit hâtif s'insurgera plus ou moins contre les raisonnements ou les tendances d'un article. Il ne saurait s'insurger contre la présentation matérielle d'un fait brutal, présentation qui lui semble découler de la qualité intrinsèque du fait.

« Terrible force entre les mains du metteur en pages et force invulnérable, puisque si les mots ont une responsabilité, les lettres n'en ont pas. » (1)

Qui dira le mal que peut faire, par exemple, un *France-Soir* avec ses titres trompeurs, ses informations tendancieuses, son « bourrage de crâne » systématique ?

Sans doute l'entreprise a-t-elle coûté des centaines de millions avant de joindre les bouts — si elle les joint. Qu'importe ! En l'occurence, ce n'est pas l'esprit de lucre qui anime les dirigeants d'Hachette. Pour le « trust vert » et pour la *Banque de Paris et des Pays-Bas,* qui les contrôle, *France-Soir* et ses satellites (*France-Dimanche, Le Journal du Dimanche, Elle, etc...*) sont un puissant levier agissant directement sur la population de la région parisienne, donc sur le parlement et sur le gouvernement.

Une importante fraction du public sent confusément la nécessité de se libérer de cette lourde tutelle ; mais avec quels moyens financiers pourrait-on créer une presse indépendante des puissances d'argent ? *Le Quotidien,* certes, est l'exemple qu'il faudrait suivre. Mais comment réunir aujourd'hui les 60.000 Français et Françaises soucieux « *de défendre et de perfectionner les institutions républicaines* » ? Où trouverions-nous les 60.000 souscripteurs qui accepteraient de fournir les centaines de millions indispensables au lancement et à la publication d'un grand journal ?

Les récents avatars de *Franc-Tireur,* le fiasco des *Débats de ce Temps,* la grotesque équipée du *Temps de Paris* semblent bien indiquer que le public n'est pas encore mûr. A gauche comme à droite, les lecteurs n'ont pas compris qu'un journal ne peut vivre et rester libre que s'il bénéficie de leur appui *total.* Ce n'est pas avec leurs vingt francs quotidiens que l'administrateur peut payer l'imprimeur et le papetier, les rédacteurs et les employés, les frais de toutes sortes qui grèvent le budget d'un journal. L'appoint de la publicité est indispensable : sans la manne que distribuent M. Bleustein-Blanchet et ses confrères, aucun quotidien ne survivrait trois mois. Quel distributeur de publicité serait assez stupide pour

(1) Cité par l'Abbé Bethléem dans son livre *La Presse.*

signer des contrats en faveur de journaux décidés à secouer la tutelle de ces trusts dont, précisément, M. Bleustein-Blanchet est l'agent ? Les choses changeront peut-être le jour où les lecteurs accepteront de payer cinquante francs un journal qui revient à trente, et de se contenter de 4 à 6 pages au lieu d'en exiger 12 ou 16.

C'est parce que le lecteur est exigeant qu'il est trompé. Dans l'affaire *Franc-Tireur,* les faits parlent d'eux-mêmes. Au lendemain de la Libération, un groupe de résistants lance un quotidien dont quelques numéros avaient paru clandestinement sous l'occupant. Son succès est d'autant plus grand que la disparition des adversaires et des concurrents, fusillés, emprisonnés ou en fuite, l'a facilité. Le 1er janvier 1945, *Franc-Tireur* se vend à 300.000 exemplaires. En 1957, il est tombé à 60.000 exemplaires. La désaffection du public provient sans doute de la baisse d'enthousiasme pour un régime qui avait beaucoup promis et qui a peu tenu. Mais elle a aussi — et principalement — pour cause l'attrait qu'exercent sur les masses les journaux copieux et illustrés. Au fur et à mesure que la vente de *Franc-Tireur* fléchit, celle du *Parisien libéré* augmente. Celui-ci tirait à 225.000 exemplaires en janvier 1945; il tire à 900.000 aujourd'hui. Pour retenir ses lecteurs, *Franc-Tireur* « modernise » sa formule, ajoute des pages-magazine, des photos. Cela coûte cher : les réserves (7 millions en 1948) ont vite fondu. Il faut faire appel à des mécènes. On dit que le maréchal Tito s'est laissé attendrir quelque temps (1953-1955) ; mais ce n'est sans doute qu'une calomnie (2). On dit aussi que M. Del Duca comble régulièrement le déficit, et tout semble le confirmer (3).

Un beau jour, on apprend que le *Mazarin de la presse du cœur* en a assez de soutenir un journal qui ne lui appartient pas ; il veut désormais financer un journal bien à lui. C'est ainsi que *Franc-Tireur* devient *Paris-Journal.*

(2) On a dit également que M. Georges Altman alla quêter des fonds aux U.S.A., auprès des syndicats et qu'il aurait reçu quelques milliers de dollars de M. Dubinsky, animateur du riche Syndicat des vêtements féminins, qui aida aussi *Le Populaire.*

(3) Déjà nous l'annoncions en 1955 dans *Les Financiers,* page 253.

L'opération s'effectue, non sans grincement de dents du côté des fondateurs-actionnaires. *Franc-Tireur* est alors édité par une S.A.R.L. au capital de 240.000 francs, dont M. Elie-Jules Péju est le gérant-associé et les associés : MM. Albert Bayet, président de la Fédération Nationale de la Presse Française ; Jean-Pierre Lévy ; Marcel Fourrier, avocat, rédacteur à *Libération ;* Georges Vallois, administrateur de *Libération* — brouillés tous deux avec leurs associés depuis la scission de 1948 —; Georges Altman, rédacteur en chef de *Franc-Tireur ;* Antoine Avinin, conseiller de la République ; Léon Boutbien, ancien député S.F.I.O. de l'Indre ; etc...

En raison de la situation tragique de la Société de *Franc-Tireur,* l'opération s'effectue aux conditions fixées par M. Cino Del Duca, créancier du journal. Ce sont ces conditions, jugées draconiennes, qui ont soulevé la colère des associés. Il fallait se soumettre ou se démettre : on se soumit. La société du journal *Le Franc-Tireur* fut absorbée par la Sté anonyme *Mondial Publication* (dont M. Del Duca est le patron) contre la remise de 16 actions de 10.000 frs (4). 160.000 frs d'actions de la *Sté Mondial Publications* pour l'ensemble des associés, c'est peu. Il est vrai que M. Del Duca s'est engagé à payer les dettes de la société absorbée.

Pendant quelque temps, M. Elie Péju et Georges Altman conservent leurs fonctions au journal. Puis ils disparaissent, et M. Del Duca, resté seul, prend personnellement la direction du journal.

Entre temps, le *Mazarin de la presse du cœur* s'était fait naturaliser français (5). Cet étonnant homme d'affaires, qui s'était tenu à l'écart de la politique, entrait de plain-pied dans la bagarre. Du moins, on pouvait le croire, mais notre homme est trop habile pour se compromettre. En prenant la direction officielle et effective de *Paris-Journal,* M. Del Duca entendait donner à son journal une allure très différente de celle qu'il avait connue sous le nom de *Franc-Tireur.* D'agressif, le journal devint en quelques semaines l'un des plus ternes qui se puissent souhaiter. Mais la vente remonta.

(4) *Le Quotidien juridique,* 5-12-1957.
(5) Décret du 16-8-1957 (J.O. n° 208, du 1-9-1957).

On a dit que M. Del Duca avait la « baraka ». Il est possible qu'il ait eu de la chance; mais il faut aussi lui reconnaître du flair. C'est le genre d'homme qui ne recule devant aucun sacrifice pour satisfaire ceux qu'il veut gagner. Son prénom (Pacifico) est-il encombrant? Il le troque contre celui de Cino. Faut-il s'amputer de quelques milliers de lecteurs fidèles pour mieux atteindre le grand public : il donne un brusque coup de barre et jette par-dessus bord les personnages exigeants de sa rédaction. Il sait où il va et il sait ce qu'il veut. Cet Italien de 58 ans (6), fraîchement naturalisé, connaît bien son public français : « *Ils chantent, donc ils paieront!* » disait le premier Mazarin, le grand, celui de la minorité de Louis XIV. Notre « Mazarin » à nous, celui de la presse du cœur, sait qu'en distrayant les Français et les Françaises, il leur fera plus facilement donner leur argent.

Cette politique ne lui a pas si mal réussi puisque, pauvre à la Libération, il se trouve aujourd'hui à la tête d'un important trust de presse et d'édition et d'une fortune évaluée à quelques dizaines de milliards.

C'est en 1932 que M. Del Duca débarque en France, la bourse vide et la tête pleine de projets. Il se dit journaliste, mais en est réduit à faire un peu tous les métiers. Son flair indiscutable le guide vers les journaux d'enfants. En 1937, le 24 mai exactement, il fonde avec Mme Denise Crété et MM. Martin Bohner, journaliste, Pasquale Milocco, représentant de commerce, et Achille Ghioldi, une S.A.R.L. au capital de 100.000 fr. Peu d'argent : l'apport principal, fourni par M. Del Duca, se compose du petit fonds de commerce qu'il exploite 15, rue des Bluets, à Paris et qui est estimé à 95.000 fr. Il est mentionné, dans les statuts, que M. Bohner est cogérant avec M. Del Duca, mais que ce dernier conserve « *la direction et la volonté prépondérante* ». Cette société, *Les Editions Mondiales,* édite deux journaux d'enfants à faible tirage : *Hurrah!* et *L'Aventureux.*

Lorsque la guerre éclate, le « pacifique » M. Del Duca se transforme en foudre de guerre : il ressuscite la Légion garibaldienne qui ira combattre la Wehrmacht.

---

(6) M. Pacifico dit Cino Del Duca, fils de Giosué Del Duca et de Celsa Traini, est né à Montedinove le 25-3-1899.

Sans doute, cette légion se couvrit-elle de gloire puisque son fondateur arbore aujourd'hui plusieurs décorations militaires.

Démobilisé après l'armistice, M. Del Duca retourne à ses éditions. Las ! l'occupant n'autorise que parcimonieusement la reparution des journaux, à plus forte raison celle des périodiques pour enfants. « *Vichy sera plus compréhensif* », pensent M. Del Duca et ses associés. On ira donc s'installer à Vichy. On décide même, le 13 février 1941, de transférer le siège des *Editions mondiales* à l'ombre de l'Hôtel du Parc où le Maréchal Pétain veille au salut de la France meurtrie. On désigne officiellement l'endroit : 58, rue de Paris et... on n'y va pas. Sans doute a-t-on appris que M. Del Duca, qui est toujours Italien — et l'Italie n'a-t-elle pas déclaré la guerre à la France — n'est pas très bien vu du nouveau gouvernement ? Qu'à cela ne tienne, M. Del Duca démissionnera. Les 189 parts qu'il détient dans la société seront confiées à Mme Simone Bassuet, et M. Martin Bohner restera seul gérant.

Le premier soin de ce dernier est de transférer le siège de la société non plus à Vichy, mais à Nice, 8, rue Alphonse-Karr. La délibération officielle (fort embarrassée) des associés précise que la société « *avait envisagé en février 1941 de transférer son siège social à Vichy, mais que par suite des événements, elle n'a pu réaliser ce projet, et qu'en raison de l'occupation partielle et actuelle du territoire français, toute activité de la société a été cessée à Paris et qu'il s'est replié à Nice où la société reprendra, au moins momentanément, son activité* ». Quelle fut l'activité exacte des *Editions mondiales* à Nice de 1941 à 1944 ? Nous l'ignorons. L'occupant italien fut beaucoup moins exigeant que son allié allemand et sans doute ne se montra-t-il pas trop sévère pour une affaire qui comptait, officieusement et officiellement, des concitoyens dans sa direction.

Pour seconder M. Martin Bohner, les associés décidèrent le 15 juin 1944 de nommer Mme Suzanne Bougnot co-gérante. Puis vinrent la Libération et le brusque décès de M. Bohner. Le 20 avril 1945, M. Ignace Di Blasi, ami du fondateur, fut nommé gérant : M. Del Duca faisait, en quelque sorte, sa rentrée officielle aux *Editions*

mondiales, qui demeurèrent encore près de deux ans à Nice. Ce n'est que le 2 janvier 1947 qu'elles transférèrent officiellement leur siège à Paris. Son capital était encore modeste et ses affaires très limitées. Cependant son animateur avait le vent en poupe : en balayant la presse « collabo » et « pétiniste », la Résistance — dont se réclame M. Del Duca — avait laissé le champ libre aux hommes d'affaires entreprenants.

Dès lors, les publications Del Duca progressent. Le chiffre d'affaires augmente. Le 20 juin 1949, le capital des *Editions mondiales* passe de 100.000 fr. à 1 million. M. Del Duca demeure (officiellement) en dehors de cette augmentation de capital, mais sa femme souscrit Les 1.800 parts créées sont réparties entre :

Mme Del Duca, Simone, née Nirouet, épouse séparée de biens de M. Del Duca, Pacifico (886.500 fr.)	1.773 parts.
Mme Creté, Denise (9.000 fr.)	18 parts.
M. Baile, Robert (4.500 fr.)	9 parts.

L'année suivante, nouvelle augmentation de capital qui passe de 1 à 5 millions. Entre temps, M. Del Duca — qui a troqué son prénom trop peu belliqueux de Pacifico (Pacifique) contre celui, plus agressif (attention aux épines!) de Cino (rosier sauvage) — est redevenu « le plus fort porteur de parts ». Aux 2.000 parts qu'il détient, viennent donc s'ajouter 7.992 parts (3.996.000 fr.), M. Baile n'en recevant que 8 (4.000 fr.). Où M. Del Duca a-t-il trouvé ces quatre millions? Mais dans la caisse de la société. Cette augmentation de capital s'est faite, en effet, sans bourse délier, en prélevant tout bonnement la somme nécessaire sur les réserves. Les bénéfices de 1949 étaient d'ailleurs considérables : 10.773.220 fr. 33 centimes, ainsi répartis : réserve légale : 400.000 fr. ; augmentation de capital : 4.000.000 de fr. ; distribution aux associés : 4.000.000 de fr. ; somme apportée aux réserves exceptionnelles : 2.373.220 fr. 33.

L'année suivante, peu après la démission de M. Ignace di Blasi, appelé à d'autres tâches (25-7-1951), l'assemblée générale extraordinaire (8-12-1951) décidait une nouvelle augmentation de capital de 10 millions, tou-

jours prélevée sur les réserves légales provenant des bénéfices : M. Del Duca recevait 19.980 parts nouvelles (9.990.000 fr.) et M. Robert Baille, nommé gérant, 20 parts (10.000 fr.).

Le 18 avril 1953, les bénéfices ont été si importants qu'une nouvelle augmentation de capital a été décidée. Après avoir distribué aux associés 7.500.000 fr. (en plus des appointements et autres avantages accordés en cours d'année) et mis 4.916.612 fr. en réserve, on affectait 35 millions au capital, lequel passait de 15 à 50 millions. M. Del Duca recevait 6.993 parts de 5.000 fr. (34.965.000 fr.) et M. Baile 7 parts (35.000 fr.).

L'affaire prend de plus en plus d'extension. Le 10 septembre 1954, les *Editions mondiales* absorbent les *Editions du Miroir de la Mode,* que M. Del Duca a créées avec Mme Vve Fernand Trout (née Beauvois, Blanche-Alice) en janvier 1948. Cette affaire dont les bénéfices baissaient dangereusement (27.615.247 fr. en 1951, 8.894.588 fr. en 1952 et seulement 6.744.473 fr. en 1953), apporte à la Société mère un immeuble à Maisons-Alfort estimé à 14 millions de fr. et diverses créances et avoirs évalués à 21 millions. Le capital social des *Editions mondiales* passe donc à 85 millions : 6.884 parts de 5.000 fr. sont attribuées à M. Del Duca et 116 à Mme Trout.

Les *Editions du Miroir de la Mode* possédant une créance de 14.207.549 fr. sur la *Société de Gérance et d'Exploitation de Publications et d'Edition,* qui édite *Madrigal, Festival et Secrets de Femmes,* la fusion avec les *Editions mondiales* sera décidée. Elle s'opérera quelques jours plus tard, le 27 septembre 1954.

La dite société, dont le capital de 2.000.000 de fr. est réparti entre Mme Del Duca (600.000 fr.), M. André Cabanne (700.000 fr.) et Di Blasi (700.00 fr.), apporte à la maison mère un actif de 115 millions, ce qui représente (à une douzaine de millions près) les bénéfices nets de l'exercice précédent. (La *Société de Gérance et d'Exploitation de Publications et d'Edition,* qui réalisa un chiffre d'affaires de 1 milliard 571.214.748 fr., avait déclaré au fisc un bénéfice net de 103.703.936 fr. pour la seule année 1953).

Dès lors, le capital social des *Editions mondiales,* porté à 200 millions, se répartit ainsi :

M. Cino Del Duca	84.370.000 fr.
Mme Del Duca	34.500.000 »
M. R. Baile	50.000 »
Mme Trout	580.000 »
M. A. Cabanne	40.250.000 »
M. Di Blasi	40.250.000 »

Peu après, d'autres actionnaires feront leur apparition : Mme Basil de Courcy-Holroyd, née Marie-Louise Eyme, M. Edgard Lo Monaco et M. Charles Coutelier, auxquels M. Del Duca aura cédé quelques actions.

Le 28 mars 1955, nouvelles absorptions : celle de la *Librairie Marguerite* (gérante : Mlle Fanny Renault) et celle de la *Société Universelle d'Edition,* s.a.r.l. au capital de 100.000 fr., dont les associés sont MM. Del Duca (95 %) et Di Blasi (5 %). La première est sans grande importance ; mais la seconde, qui a réalisé 8.304.499 fr. de bénéfices nets en 1954, fait un apport de 3.940.000 fr. aux *Editions Mondiales* (d'où 394 actions nouvelles de 10.000 fr. à M. Del Duca et 18 à M. Di Blasi).

Enfin, en juillet dernier, les *Petites Affiches* (30-31-7-1957) annonçaient l'absorpion des vieilles *Editions Domat,* S.A.R.L. au capital de 5 millions par les *Editions Mondiales* : le capital de cette dernière société était ainsi élevé à 205.250.000 fr.

Si la société des *Editions Mondiales,* qui publie *Modes de Paris* (428.000 ex.), *Festival* (412.000), *Madrigal* (396.000 ex.), *Secrets de Femme* (318.000 ex.), *Tricotons* (140.000 ex.), *Sa Layette* (240.000 ex.), *Merveilles du Tricot* (140.000 ex.) est la plus connue des affaires de M. Cino Del Duca, elle n'est pas la seule.

Le trust Del Duca comprend, en effet, d'autres entreprises :

a) *Nous Deux Editions* (capital : 100 millions), S.A. présidée par Mme S. Del Duca et dirigée par M. Coutelier, qui publient : *Nous deux* (1.600.000 ex.), *L'Intrépide* (228.000 ex.), *Nous Deux Films* (140.000 ex.), *Dicky* (90.000 ex.), *Old Bridge* (90.000 ex.), *Yo-Yo*

(90.000 ex.), *Aventures Boom* (80.000 ex.), *Tom Nixon* (90.000 ex.);

b) *Société Nouvelle des Editions Mireille* (capital : 10 millions), S.A.R.L. gérée par MM. Marijac, alias Dumas, et Coutelier, qui édite *Mireille* (120.000 ex);

c) *Société Moderne d'Edition et de Publications françaises* (capital : 5 millions), S.A.R.L. gérée par M. Di Blasi, qui fait paraître *Intimité* (720.000 ex.) et *Almanach Intimité* (140.000 ex.);

d) *Société Européenne d'Editions Familiales* (capital : 1 million), gérée par Mme Albertini, qui publie *La Vie en Fleur* (290.000 ex.);

e) *Société Editor* (capital: 1 million) gérée par M. Barberousse, qui édite *Ciné-Révélation* (235.000 ex.);

f) *Société Les Publications Périodiques Modernes* (capital : 500.000 fr.), gérée par M. Coutelier, qui édite *Hurrah!* (170.000 ex.);

g) *Société de l'Imprimerie Cino Del Duca* (capital : 500 millions), présidée par M. Benrega, qui tire un certain nombre de publications désignées ci-dessus;

h) *Société de l'Imprimerie des Publications Périodiques Voltaire* (capital : 1 million), gérée par M. Réjou, qui seconde la précédente;

i) *Société Mondial-Presse* (capital : 1 million), gérée par Mme Del Duca, agence de presse qui fournit aux journaux des textes et des dessins sur la mode, des chroniques enfantines et des articles pour les « rubriques du cœur ».

A ce groupe de sociétés (7), qui représente un capital social de 824.500.000 frs, MAIS UN CAPITAL RÉEL DE PLUSIEURS MILLIARDS, il faut ajouter *Les Editions du Pont Royal,* créées par Mme Del Duca et M. Robert Laffont (des Editions *R. Laffont,* et de *Sequana,* où il est l'associé de M. René Julliard, l'éditeur de MM. Mendès-France et Servan-Schreiber), les *Editions Domat,* les *Films Del Duca* (qui ont produit « *Touchez pas au Grisbi* », d'après le roman de l'ami Albert Simonin), et

(7) En 1956, M. Del Duca avait fondé à Milan un quotidien *Il Giorno* (*Le Jour*), mais il dut s'en retirer quelques mois plus tard.

surtout les *Editions Mondiales Publicité,* fondées au début de l'hiver 1957-1958 avec M. Bleustein-Blanchet, « patron » de *Publicis* et de *Régie-Presse.*

Nous retrouvons donc (8), dans le trust de presse Del Duca, ce personnage balzacien que d'aucuns considèrent, non sans raison, comme le « *roi de la publicité* » Le fait est que M. Marcel Bleustein-Blanchet (9) occupe dans le monde de la Publicité une position dominante. S'il ne contrôle pas tout, rien d'important ne pourrait se faire sans lui, à plus forte raison contre lui.

Son entreprise *Publicis,* qui vient de s'installer aux Champs-Elysées, dans l'Hôtel Astoria récemment acquis, distribue la publicité du trust pétrolier *Shell Berre,* de l'*Asthom,* de *Colgate,* de *Palmolive,* de la *General Motors* (France), d'*Hachette,* de *Pathé-Marconi,* etc... Par l'entremise de sa seconde affaire, *Régie-Presse,* il possède l'exclusivité de la publicité de *France-Soir, Paris-Presse, France-Dimanche, Jours de France, L'Aurore, Le Provençal, Le Progrès, Toulon-soir, Nord-Matin, La Bourgogne Républicaine, Le Soir, Avignon-soir, Nîmes-soir, Réalités* et de deux bonnes douzaines d'autres journaux et magazines, sans parler du *Figaro,* dont il contrôle directement la publicité, et de *l'Express,* où il possède personnellement des intérêts. Au bas mot, cinq millions de lecteurs subissent donc, indirectement et sans qu'ils le sachent, l'influence constante du « roi de la Publicité ».

C'est en 1939 que M. Marcel Bleustein créa (10), avec M. Lévitan et M. Edward Michael Behrens, *fondé de pouvoir d'une banque britannique* à Londres (London W2, 48 A. Connaught Str.), l'actuelle société *Publicis.* Outre les apports de MM. Bleustein et Lévitan (représentés par 13.700 actions), les souscriptions en numéraire s'élevaient à 300.000 frs ainsi réparties :

---

(8) Voir sa biographie détaillée dans *Les Financiers,* pages 238-241.

(9) M. Marcel Bleustein a été autorisé à ajouter le nom de « Blanchet » au patronyme de sa famille par décret du 2-9-1954.

(10) Acte déposé chez Me Chauveau et Me J. Bourdel, notaires à Paris — 11-5-1939.

MM. E.M. Behrens	250.000 fr.
M. Bleustein	30.000 fr.
M. Pierre Droin	5.000 fr.
M. Raymond Emery	3.000 fr.
M. Roger Godard	3.000 fr.
M. Laurent Pasqualini	6.000 fr.
M. Maurcie Vernet	3.000 fr.

Après la Libération, le siège qui, du boul. Haussmann, n° 1, (siège de Radio-Cité) avait été transféré 36, rue Tronchet, fut installé 75, Champs-Elysées. M. Bleustein, le président de la société, était secondé par M. Maurice Penin (11), directeur général, et par MM. Corniglion-Molinier, futur député R.P.F. des Alpes-Maritimes, Lazare Rachline, dit Lucien Rachet, et Jacques Zadock, administrateurs.

En 1950, avec un capital social de 84 millions, l'affaire réalise 64.317.125 fr. de bénéfices nets, tout en conservant, à titre de réserves, 3.674.507 fr. Dans le bilan établi à la date du 28 février 1951, il est fait état d'importantes participations : *Publicis-Maroc, Cinéma et Publicité, Réaumur-Editions, Omnium Presse, Sté Moderne de Presse, Editions Enfantines, Affichage Dufayel, S.F.R.P., Vaillant, Hebdo-Presse,* etc...

Les bénéfices gonflent sans cesse. L'assemblée générale des actionnaires, qui avait peu auparavant porté le capital social à 175 millions, l'augmente encore, le 16 octobre 1951, de 63 millions « *par incorporation de la réserve facultative* ». Le 22 octobre 1954, ce capital de 238 millions est porté à 350 millions « *par incorporation de* 112.000.000 *de fr. à prélever sur les bénéfices de l'exercice* 1953 ». Opération renouvelée chaque année. Aujourd'hui avec un capital de 700 millions et un chiffre d'affaires voisin de 15 milliards, *Publicis* dicte sa loi à la moitié des journaux français et fait trembler les autres.

(11) Directeur de *Point de vue,* magazine illustré dont le rédacteur en chef était alors M. Bernard Lecache, président de la Ligue Internationale contre l'Antisémitisme, actuellement directeur du *Journal du Dimanche* et du *Droit de Vivre.*

Chapitre IV

UN MENDESISME DE COFFRE-FORT

Nous avons fait allusion, dans le chapitre précédent, aux intérêts que M. Bleustein-Blanchet possède dans *l'Express*. Cela nous amène tout naturellement à parler de ce journal, « *le plus important et le plus influent des hebdomadaires politiques* » (*L'Arche* dixit) (1).

Sans doute n'aurait-on jamais connu les bailleurs de de fonds du journal officieux de M. Mendès-France, si son bouillant directeur, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, n'avait cru devoir, peu avant les élections du 2 janvier 1956, le transformer en quotidien. C'est à la suite de cette expérience malheureuse, au cours de laquelle deux à trois cents millions furent engloutis, que furent révélés les noms des actionnaires, en tout cas de quelques-uns d'entre eux.

Nous écrivions, il y a trois ans, à propos de ce journal, qu'il était devenu « *l'organe politique hebdomadaire le plus lu après l'Humanité-Dimanche* ». Et nous ajoutions : « *Créé par une famille fort sensible aux arguments de la Haute Finance,* l'Express *est l'un des porte-parole des Lazard.* » Nous entendions dire par là que l'hebdomadaire des Servan-Schreiber était le défenseur d'une politique chère à la Haute Banque et en par-

(1) *L'Arche*, n° de février 1957. Cette revue est l'organe du *Fonds Social Juif Unifié*, la puissante organisation israélite internationale.

ticulier à la City, dont la banque Lazard est l'un des instrument les plus efficaces.

Les documents qui sont aujourd'hui en notre possession montrent que cette politique d'abandon, de subordination à la Haute Banque, d'hostilité ouverte ou hypocrite à toute véritable entente européenne contre le Bolchevisme, n'est pas seulement dictée par le souci de soutenir la candidature de M. Mendès-France à la direction des affaires de la France, mais qu'elle correspond étrangement aux intérêts britanniques et à ceux des « marchands de canons ».

Les Servan-Schreiber (2), que l'on découvre dans diverses affaires financières — et notamment aux *Moulins de Dakar* — alliés d'autre part aux Gradis, les riches négociants bordelais (intérêts coloniaux), ont créé *L'Express* en 1953. Le premier numéro du journal porte la date du 16 mai. Peu auparavant, la S.a.r.l. *L'Express-Les Echos du Samedi* — dont le titre indique bien la filiation avec *Les Echos* quotidiens de MM. Robert et Emile Schreiber — avait été constituée au capital de 300.000 frs, ainsi répartis (3) :

M. Jean-Claude Servan-Schreiber (4), 174, rue de l'Université, Paris-7e ..... 50.000 fr.

---

(2) Nous avons donné, dans *Les Financiers* (pp. 257-258), quelques détails sur l'origine des Schreiber. Au sujet de leur pseudonyme de résistance devenu leur patronyme légal depuis un décret du 5-12-1952, il est intéressant de reproduire cette note parue dans *La Vieille France* du 4-4-1918 : « *La Revue Anti-Allemande* fait cette découverte : il a paru récemment en librairie un volume ayant pour titre « *L'Exemple Américain* », par E. Servan, préface de M. Victor Cambon. C'est une réédition pure et simple d'un livre publié en 1914, sous le titre : « *Croquis Américains* » par E. Schreiber. » Et la feuille d'Urbain Gohier d'ajouter que *La Revue anti-allemande* du 1er mai 1914 avait établi que les frères Schreiber, nés de parents allemands, avaient publié *Les Echos de l'Exportation*, ancêtres de leurs actuels *Echos* quotidiens, en société avec MM. Goldenbaum, de Berlin, Gruffenhaber, de Berlin, Karo, de Berlin, Cohen, de Hort, Aaronsohn, de Gordon, et Schottlaender, de Berlin. A cette époque, MM. Schreiber semblaient plutôt favorables à la collaboration franco-allemande.

(3) *Petites Affiches*, 15 et 26 mai 1953.

(4) M. J.-C. Servan-Schreiber est le fils de M. Robert Ser-

Mme de Fleurieu, née Marie-Claire Servan-Schreiber (5), 13, rue de Lubeck, Paris-16e ..... 50.000 fr.
Mlle Marie-Geneviève Servan-Schreiber (6), 6, rue du Boccador, Paris-8e ..... 50.000 fr.
M. Jean-Jacques Servan-Schreiber (7), 14, avenue Pierre-1er-de-Serbie, Paris-8e ... 60.000 fr.
Mme Gros, née Brigitte Servan-Schreiber (8), 130, avenue de Versailles, Paris-16e. 30.000 fr.

---

van-Schreiber, fondateur des *Echos*, et de Mme Suzanne Schreiber-Crémieux, conseillère de l'Union Française, fille de l'ancien sénateur du Gard. Né le 11-4-1918 à Paris, il est diplômé d'Oxford et des Sciences Politiques. S'étant enfui de France en 1942, il fut arrêté et interné en Espagne de novembre 1942 à mai 1943 et put enfin gagner Londres. Il participa comme lieutenant à la campagne de France et d'Allemagne, puis fut l'aide de camp du général commandant le secteur français de Berlin. Marié en premières noces à Mlle Christiane Laroche, petite-fille de l'ambassadeur et fille du directeur de la *B.N.C.I.*, il a épousé, après son divorce, Mme Jacqueline Guix de Pinos (ex-Mme de Jarnac). Il a deux enfants du premier lit et deux du second.

(5) Mme de Fleurieu, sœur du précédent, est mariée à M. de Fleurieu, fils du Comte Ernest de Fleurieu et de la Comtesse née Tatiana des Moustiers-Mérinville. Son mari est gérant de la Sté S.E. (Service Economique auxiliaire du chef d'entreprise).

(6) Sœur des deux précédents.

(7) Directeur de *l'Express*, ancien collaborateur du *Monde* et de *Paris-Presse*, il est le fils d'Emile Servan-Schreiber, co-directeur des *Echos* et auteur de divers ouvrages (dont un à la gloire de l'Italie fasciste), et de Mme, née Denise Brisard. M. J.-J. S.-S. a épousé, en septembre 1947, Mlle Madeleine Chapsal, collaboratrice de *L'Express*, fille de l'ancien Ministre de la IIIe République (ancien membre de la Commission des Réparations et ancien administrateur de sociétés électriques, métallurgiques et autres), et sœur de MM. Pierre Chapsal, ancien directeur de *Saint-Gobain* et directeur général de la *Sté du Verre Textile*, et Robert Chapsal, ancien conseiller d'Ambassade et ancien directeur du Cabinet du Président du Conseil de la République, conseiller Maître à la Cour des Comptes.

(8) Mme Brigitte Gros, sœur du précédent, a été successivement mariée à M. Alain Tabouis, fils d'un administrateur de la *Radiotechnique Afrique* et de l'*Imprimerie Paul Dupont*, puis à M. Emeric Grosz (autorisé à s'appeler Gros). Elle se consacre plus particulièrement à l'organisation des Forums en province, organisés sous le patronage de M. Mendès-France, par *l'Express* et les *Cahiers de la République*.

Mme Coblentz, née Christiane Servan-Schreiber (9), 10, rue René-Sédillot, Paris-7e ..... 30.000 fr.
Mme Gradis, née Bernadette Servan-Schreiber (10), rue des Trois-Frères-Witzmann, à Casablanca (Maroc) ..... 30.000 fr.

Lorsque l'hebdomadaire fut sur le point de devenir un quotidien, une première augmentation de capital fut décidée (6 millions répartis entre : M. Jean-Claude S.-S. : 1.000.000; Mme de Fleurieu : 1.000.000; Mlle Geneviève S.-S. : 1.000.000 ; M. Jean-Jacques S.-S. : 1.200.000; Mme Brigitte Gros : 600.000; Mme Christiane Coblentz : 600.000; Mme Gradis : 600.000) (11). Puis la S.a.r.l. se transforma en société anonyme, ceci pour permettre à d'éventuels bailleurs de fonds de souscrire des sommes importantes sans s'exposer à voir leurs noms paraître dans un journal d'annonces légales comme il faut le faire pour les sociétés à responsabilité limitée. Cela facilitait également la tâche des fondateurs qui pouvaient ainsi multiplier le nombre de leurs actionnaires et leur faire verser, pour une action normale de 10.000 frs, la coquette somme de 500.000 fr. On émit ainsi pour 2 millions de francs d'actions nouvelles de 10.000 fr. chacune qui, avec la prime de 490.000 fr., représentent la somme totale de 100 millions.

Le Conseil d'Administration nommé alors se composait de : Mme Brigitte Gros, M. J.-J. Servan-Schreiber, M. Jean-Claude Servan-Schreiber et M. Lazare Rachline, dit Lucien Rachet, industriel (les *Matelas Rachet*) et ancien commissaire de la République à la Libération, l'un des fondateurs de la Ligue Internationale contre l'Antisémitisme (L.I.C.A.), gros actionnaire et administrateur de *Publicis*. Sans que nous en possédions la

(9) Mme Coblentz est mariée à M. Jean-François Coblentz, administrateur et chef de la publicité de *l'Express*.

(10) Mme Gradis est l'épouse de M. Henri Gradis, fils du grand importateur israélite bordelais, administrateur du *Comptoir Français du Maroc*, des *Brasseries du Maroc* et des *Conserves Nora*, vice-président de la *Sté Chérifienne de participation*.

(11) Assemblée générale extraordinaire du 19-10-1955. *La Loi*, 25-10-1955.

preuve formelle, nous croyons pouvoir affirmer que M. Rachline représentait, à *l'Express,* les intérêts de M. Bleustein-Blanchet autant que les siens propres.

Le « départ » de *l'Express* fut donné dans la nuit du mercredi au jeudi 13 octobre, au cours d'une réception « étourdissante ». Autour de M. et Mme Mendès-France, on remarquait MM. Marcel Bleustein-Blanchet, Albert Camus, Si Bekkaï, le futur président du conseil marocain, Gilbert Grandval, ancien résident à Rabat, René Clair, cinéaste, André Dubois, préfet de Police, Maurice Merleau-Ponty, Paul Auriol, François Mitterand, ancien ministre, Louis Armand, directeur général de la S.N.C.F., Jean Sainteny, ancien haut commissaire en Indochine, Joseph Kessel, écrivain, Daniel Mayer, président de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale, Alfred Sauvy, collaborateur du *Monde,* Jacques Chaban-Delmas, ancien ministre, Henri Ulver, ancien ministre, de Moro-Giafferri, député, Diomède Catroux, ancien directeur financier de *Publicis,* président du Comité France-Israël, Léo Hamon (Goldenberg), sénateur, André Maroselli, ancien ministre, Jean Masson, ancien ministre, Lanet, ancien ministre, Maurice Faure, député, Daridan, de Crouy-Chanel, Baraduc, Jacques Becker, cinéaste, René Julliard, éditeur, Georges Izard, avocat, Jean-Louis Barrault, comédien, Mmes Jacqueline Auriol, belle-fille de l'ancien président de la République, Madeleine Renaud, comédienne, les RR.PP. Avril et Lelong, les journalistes Pierre Lazareff, directeur général de *France-Soir,* André Chênebenoît, rédacteur en chef du *Monde,* Hervé Mille, Jacques Fauvet, André Fontaine, André Frossard (le « rayon Z » de l'*Aurore*), Claude Bourdet, directeur de *France-Observateur,* Max Corre, Charles Hernu, directeur du *Jacobin* et futur député mendésiste de la Seine, etc...

A ces noms, que citait avec un légitime orgueil *L'Express* du lendemain (12), *Le Monde* (13) ajoutait celui d'un personnage qui ne pouvait passer inaperçu et que, cependant, la rédaction semblait oublier : Sir Gladwyn

(12) *L'Express*, 14-10-1955, p. 7.
(13) *Le Monde*, 14-10-1955, p. 2.

Jebb, ambassadeur de Grande-Bretagne, seul diplomate étranger présent. La City avait donc délégué officiellement l'un de ses représentants, preuve de l'intérêt qu'elle porte à l'action de M. Mendès-France et de son journal.

L'équipe du nouveau quotidien comprenait : M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, directeur; Mme Françoise Giroud (alias Léa-Françoise Gourdji, épouse de M. Witali Anatole Eliacheff), collaboratrice de *France-Dimanche*, co-directrice; M. Pierre Viansson-Pointé, rédacteur en chef; M. Jean Daniel (alias Bensaïd), chef du service de politique intérieure; M. Philippe Grumbach, secrétaire général de la Rédaction; M. J.-F. Coblentz (l'époux de Mlle Christiane Servan-Schreiber), administrateur; Mme Léone Georges-Picot (la femme de M. Simon Nora, alias Aron, conseiller de M. Mendès-France); Mme Brigitte Gros, née Servan-Schreiber, rédactrice de politique intérieure; M. Robert Namia, chef du secrétariat de rédaction; Mme Christiane Coblentz, chargée des rubriques pratiques; MM. Pierre Mendès-France, Albert Camus, François Mitterand, Alfred Sauvy, qui écrivaient des éditoriaux; M. François Mauriac, qui rédigeait déjà son « bloc-notes »; Mme Evelyne Reyre, femme du directeur général de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*; M. Patrick Kessel (14), neveu de l'écrivain Joseph Kessel.

Qui avait fourni les fonds de l'entreprise ? Quels étaient, en dehors des Servan-Schreiber, les actionnaires qui avaient souscrit les 100 millions de l'augmentation de capital du lancement ? On cita naturellement M. Bleustein et M. Lucien Rachet. On parla d' « amis » de M. Mendès-France. Mais sans doute eût-on attendu longtemps encore des précisions sur les mystérieux bailleurs de fonds de *l'Express* si M. Tixier-Vignancour, qui ne savait pas où il mettait les pieds, n'avait interpellé le gouvernement Mollet au sujet du trafic d'armes qui s'effectuait avec le Proche-Orient. Une heureuse circonstance avait permis au député des Basses-Pyrénées d'apporter

(14) Le lendemain d'un meeting poujadiste au Vél'd'Hiv' tenu peu après les élections du 2 janvier, M. Patrick Kessel se fit remarquer par une violente diatribe contre les dirigeants de l'U.D.C.A. publiée dans *L'Express* quotidien. Il y regrettait amèrement de n'avoir pas eu une mitraillette...

au Parlement la preuve de ce qu'il considérait comme une affaire de trahison.

Le 2 juin 1956, interpellant le gouvernement au cours d'un grand débat sur sa politique générale, M. Tixier-Vignancour révéla que, malgré les assurances de M. Mollet, un maison française expédiait des armes légères à un pays du Proche-Orient soupçonné de ravitailler les fellagha.

« Pour abréger la révolte il faut d'abord lui enlever ses bases tunisienne et marocaine, bases de propagande, bases militaires et bases économiques. Il faut aussi éviter de livrer — sur ce plan, je pense que nous serons tous d'accord — à des pays qui nous manifestent une hostilité quotidienne des armes qui pourraient se retourner contre nous.

« J'ai entendu hier avec intérêt M. le Ministre des Affaires étrangères exposer qu'il s'agissait de contrats de l'an passé, que les armes avaient été payées comptant, et j'ai entendu tout à l'heure M. le Président du Conseil nous affirmer qu'il s'agissait d'un matériel lourd que la Syrie avait pris l'engagement de ne pas réexporter et qu'aucun contrat n'avait été signé depuis le 2 janvier.

« Ce qui est très important c'est que — si je suis bien informé — PAR UN CONTRAT DU 15 MARS 1956, PASSE PAR LA S.O.F.M.A., 17, BOULEVARD MALESHERBES, 50 FUSILS-MITRAILLEURS ET 715 KILOGRAMMES DE CE QUE L'ON BAPTISE « PIECES DE RECHANGE » ONT ETE EMBARQUES AVANT-HIER A ORLY. LA FACTURE EST DU 18 AVRIL; 30 % DU PRIX SONT PAYABLES A LA COMMANDE ET 70 % A LA LIVRAISON.

JE NE CITE CELA QUE POUR SIGNALER AU GOUVERNEMENT QUE LE MEME CONTRAT PREVOIT LA LIVRAISON DE 2.000 FUSILS SEMI-AUTOMATIQUES MODELE 1941 : JE SUIS CONVAINCU QUE CEUX-LA NE SERONT PAS ACHEMINES.

M. le Président du Conseil. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

« *M. Jean-Louis Tixier-Vignancour.* — Je vous en prie, Monsieur le Président du Conseil.

« *M. le Président du Conseil.* — L'événement n'a pas toujours démontré que vos affirmations étaient valables.

« *M. Jean-Louis Tixier-Vigancour.* — C'est vrai.

« *M. le Président du Conseil.* — Je voudrais bien admettre, cette fois, que c'est différent. Je vous serais reconnaissant de me faire tenir par écrit les indications que vous venez de fournir, avec les détails de l'opération, la date de la commande, les conditions de paiement, le pays auquel ces armes sont destinées et l'agrément gouvernemental correspondant...

« *M. Jean-Louis Tixier-Vignancour.* — Je ferai mieux, je vous enverrai le duplicata de la facture.

« *M. le Président du Conseil.* — ... car ce n'est pas maintenant que l'on peut apprécier la valeur de vos affirmations.

« *M. Jean-Louis Tixier-Vignancour.* — Dès demain, Monsieur le Président du Conseil, je vous ferai tenir ce duplicata. Cela vous permettra mardi prochain de confirmer la valeur de mon affirmation.

« *M. le Président du Conseil.* — D'accord. » (15)

Nous ignorons si M. Mollet a été satisfait par les documents que M. Tixier-Vignancour devait lui faire tenir, et d'ailleurs ce n'est pas ici notre propos. Mais ce qui nous intéresse ce sont les conséquences inattendues que cette affaire comporte.

A la suite de cette interpellation, qui avait été passée sous silence par la quasi-totalité de la presse, le journal *Chevrotine,* que venait de fonder M. Léon Dupont, l'ancien leader des paysans poujadistes, se livrait à une enquête et découvrait que la *S.O.F.M.A.* mise en accusation à la tribune du parlement était une affaire Schneider. Et, de fil en aiguille, le collaborateur de M. Léon Dupont s'apercevait que les Schneider étaient parmi les actionaires du journal de MM. Mendès-France et Servan-Schreiber.

Voici ce qu'il écrivait (16) :

« Qu'est-ce donc cette S.O.F.M.A. qui livre à un pays arabe des armes légères destinées, on le craint, aux fellagha d'Algérie ? Une société anonyme au capital de 120.000.000 de francs, dont le titre exact était, à l'origine, *Société pour la Fabrication de Matériels d'Armement* et est devenu, depuis octobre dernier, *Société Française de Matériels d'Armement.*

« Qui se cache derrière la S.O.F.M.A ? Tout bonnement la bête noire (jadis) des tenants du Front populaire, le marchand de canons *Schneider,* du Creusot. A la création, le 21 octobre 1939, sur 110.000 actions souscrites, Schneider en détenait 109.850 (109.850.000 frs). Le président de la société, d'après les derniers documents en notre possession, est M. Roland-Wilhem-Gustave Nepveu, ingénieur, 16, boul. Malesherbes, à Paris, administrateur des *Forges et Ateliers du Creusot* (affaire Schneider N° 1). Aux côtés de M. Nepveu, figurent diverses personnalités du monde des affaires et notamment M. Murgue, administrateur, M. Poignant, scrutateur habituel des assemblées générales, et M. Saffrey, secrétaire du Conseil d'administration, tous deux « fidéicommissaires » de Schneider.

(15) J.O., 3-6-1956, p. 2280.
(16) *Chevrotine,* 15-6-1956.

« — Mais, direz-vous, je ne vois pas les liens avec les Servan-Schreiber et « L'Express ».

« Patientez, nous y arrivons.

« MM. Saffrey, Murgue et Poignant font partie de la *Société Nouvelle des Usines de la Chaléassière*, société anonyme au capital de 150 millions, dont le principal actionnaire (95 % du capital) est également Schneider, scrutateur aux assemblées générales, par l'entremise de l'*Union Européenne Industrielle et Commerciale*, affaire de banque dépendant des grands munitionnaires du Creusot.

« Le président actuel de la *Société Anonyme de la Chaléassière* (nouveau titre de la société) est le Comte Armand Rafelis de Saint-Sauveur, administrateur de sociétés sidérurgiques et industrielles, appartenant lui-même à la famille de Schneider.

« Or, *la Chaléassière* se trouve être la principale associée d'une entreprise assez mystérieuse, qui a son siège dans les bureaux de la S.O.F.M.A., la société soupçonnée de fournir (à son insu peut-être, nous voulons le croire) des armes aux fellagha d'Algérie.

« Cette filiale de *La Chaléassière* est le *Centre de Documentation d'Etudes et de Recherches Economiques et Financières* (D.E.R.E.F.), s.a.r.l. au capital de 12 millions, 17, boul. Malesherbes. *La Chaléassière*, qui a fourni la quasi-totalité du capital — l'autre associée la *Gevalmo* (administrateurs : MM. le comte Rafelis de Saint-Sauveur, A. de Boissieu et Polti, du groupe *Schneider*) n'a versé que 500.000 frs sur 12 millions — est gérante statutaire de la D.E.R.E.F. que préside M. Alphonse Chaintreuil, lui-même scrutateur en 1955 à l'Assemblée Générale de *La Chaléassière*.

« Or, — et c'est là que la filière nous conduit à la « clique à Mendès », à « *L'Express* » et aux Servan-Schreiber — le *Centre de Documentation, d'Etudes et de Recherches Economiques et Financières* (D.E.R.E.F.), installé dans les locaux de la S.O.F.M.A., cette autre filiale de Schneider, est l'un des gros actionnaires de la *Société du Journal « Express »*.

« Bien que les dirigeants de « *L'Express* » aient négligé de faire les dépôts légaux au Greffe du Tribunal de Commerce, ainsi que l'a souligné M. Noël Jacquemart dans un récent *Echo de la Presse*, nous avons pu avoir communication d'une pièce concernant l'augmentation de capital (27-3-1956) de la dite *Société du Journal « L'Express »* : la D.E.R.E.F. y figure pour 5.500.000 frs en compagnie d'autres capitalistes dont nous parlerons une autre fois.

« La preuve est donc faite que « *L'Express* », la tribune du mendésisme, est lié aux Schneider.

« Les promoteurs du « Front Républicain », commandités par les marchands de canons, fournisseurs d'armes (peut-être inconscients, peut-être mal informés, nous le pensons encore) des pires ennemis de l'Algérie française, n'est-ce pas la condamnation aux yeux de tous les Français, d'une politique qui n'a jamais servi que les intérêts de la City,

de la Finance internationale et du grand Capital, ainsi que l'a démontré Coston dans son livre? »

Ces révélations étaient assez sensationnelles pour qu'elles fussent contrôlées (17). Les sources furent consultées ; les informations de *Chevrotine* étaient exactes en tous points.

L'augmentation de capital de 500.000 frs, dont parlait *Chevrotine,* fut couverte en totalité par dix souscripteurs. Chaque action de 10.000 frs payée 500.000 frs ainsi que l'avait décidé l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 1956 (18).

Outre les Schneider, qui avaient versé 5.500.000 frs par l'intermédiaire du *Centre de Documentation d'Etudes et de Recherches* (*D.E.R.E.F.*), dont il vient d'être parlé, figuraient dans la déclaration de souscription établie devant notaire (19) :

M. Charles de Breteuil, villa Taylor, Marrakech-Quélis (Maroc)	1.000.000
M. Sylvain Chabert, courtier de banque, 44, avenue Georges Mandel, Paris	2.500.000
M. Jean-François Coblentz, secrétaire général, 10, rue Sédillot, Paris	4.500.000
M. Henry Goüin, président de société, 4, avenue Milleret-de-Brou, Paris	3.000.000
M. Emeric Grosz, 130, avenue de Versailles, Paris	1.500.000
M. Bernard Lacoin, attaché de direction, 3, place Ollier, Lyon (Rhône)	3.000.000
M. Antoine Riboud, industriel, 13, rue Laurencin, Lyon (Rhône)	2.000.000

(17) Elles l'étaient assez, également, pour que la presse « antimendésiste » y fît écho. Mais à part la revue professionnelle de M. Noël Jacquemart : *L'Echo de la Presse,* la publication anarchiste *Défense de l'Homme,* le petit bulletin du « Club National des Lecteurs », *Contre-Courant,* la revue de gauche (sous la signature de M. P. Rassinier) et l'hebdomadaire lyonnais *La Semaine du Lait,* de M. Crozet, elle garda un silence prudent, peu soucieuse de mécontenter le magnat de l'industrie lourde.

(18) *Le Monde* du 25-2-56.

(19) Acte du 27 mars 1956, étude de Me Léon Dufour, notaire à Paris.

Société Filmsonor à Paris, 44, avenue des Champs-Elysées, représentée par M. Georges Loureau, son président directeur général 1.000.000

Société Centrale pour le Commerce et l'Industrie à Paris, 15, rue Octave-Feuillet, représentée par M. Francisque Varennes, son président directeur général 1.000.000

Le premier nommé, le Comte Charles de Breteuil (20) a de gros intérêts dans les affaires au Maroc et au Cameroun. Il appartient ou a appartenu en outre au Conseil d'Administration des *Docks des Alcools, Carburants et Lubrifiants* (*Anciens Ets Charles Ycre*), importante société spécialisée dans le commerce des alcools industriels, des pétroles et des huiles, de la *Sté Africaine Forestière et Agricole* (*S.A.F.A.*), qui possède de vastes exploitations en Afrique (hévéas, caféiers, palmiers à huile). Ce mendésiste discret s'intéresse depuis longtemps à la presse. Fondateur de *Paris-Dakar,* le quotidien du Sénégal, il contrôle *La Dépêche marocaine, la Presse de Guinée, la Presse du Cameroun, Abidjan-Matin, France-Outre-Mer* et *Stocks et Marchés*. Il est enfin admistrateur de la *Société Fermière de Presse et de Publicité,* créée à Casablanca, au cours de l'automne 1957, et qui a pour objet la publication d'une édition commune à *La Vie Française,* le grand hebdomadaire financier, et au *Petit Casablancais,* quotidien marocain de langue française.

Si M. Sylvain Chabert, le second souscripteur, ne semble pas plus connu dans les milieux financiers que le troisième, M. Coblentz, ne l'est dans les milieux de presse, le quatrième, par contre, est une personnalité du monde des affaires. M. Henri Goüin, que l'on classait jadis dans les « 200 familles », appartient à une lignée d'industriels et de financiers renommés. Un Goüin (Jules), ancien président de la *Sté de Construction des Batignolles,* fut régent de la Banque de France de 1897 à sa

(20) Nous n'avons pas pu établir si le Comte Charles de Breteuil était le fils du Marquis Alexandre-Charles-Joseph Le Tonnelier de Breteuil et de Mme, née Charlotte-Amédée Fould, de la famille des riches banquiers israélites du XIXe siècle.

mort (1908). De sa femme (née Singer, issue d'une famille israélite connue) il eut des enfants, dont M. Gaston Goüin, ingénieur de Centrale (promotion 1901), qui épousa Mlle Marguerite Cottin, proche-parente de Mme Louis Goüin, née Cottin, dont la Comtesse Alain de Solages (21) est la fille. M. Ernest Goüin, frère puiné de M. Gaston Goüin et son sucesseur à la présidence de la *Sté de Construction des Batignolles,* administre les *Chemins de fer de l'Indochine* et la *S.I.D.E.G.* Il a épousé une demoiselle Treilhard, descendante de l'homme d'Etat de la Révolution française et de l'Empire. Il est le neveu d'un ancien sénateur inamovible des débuts de la III[e] République, dont le petit-fils, le chef de bataillon Emile Goüin, apparenté par sa femme aux Lefebvre, aux Mathon, aux Prouvost, grandes familles du Nord (textiles), préside la *Banque Goüin-Debiard et Tourangèle de Crédit* ainsi que la *Sté de Peignage A. Prouvost* et les *Filatures Prouvost* dites *La Lainière de Roubaix* (22).

M. Henry Goüin, le généreux souscripteur de *L'Express,* se trouve naturellement au Conseil d'Administration de la *Sté de Construction des Batignolles* (23). Il préside la *Sté Batignolles-Châtillon,* qui construit des locomotives, et administre les *Forges et Aciéries du Saut du Tarn.* Il est, en outre, l'associé (majoritaire) de Mme de Ségur-Lamoignon, née Du Buit, sa parente, dans la *Sté Rapports Culturels Internationaux* (*S.O.R.A.C.I.N.*) qui fonctionne sous l'égide du fameux *Foyer de l'Abbaye de Royaumont.* M. Henry Goüin, qui est le fils de feu

(21) Les de Solages, vieille famille catholique, sont également dans les affaires. En 1933, le père de M. Alain de Solages, le marquis, présidait les *Mines de Carmaux* et administrait la *Sté des Batignolles.* Il appartient (ou appartint) au Conseil de surveillance de *Schneider et Cie,* ainsi qu'au conseil d'administration de l'*Union des Mines,* de la *Sté Pyrénéenne d'Entreprises Industrielles* et de la *Banque Générale Industrielle La Hénin,* qu'il préside.

(22) Il va de soi que les parents et alliés de M. Henry Goüin ne partagent pas forcément ses idées politiques.

(23) Le service financier de cette socoiété est principalement assuré par la *Banque Séligman et Cie.* Curieuse coïncidence : cette banque d'affaires est précisément l'un des établissements financiers servant d'intermédiaire au Gouvernement soviétique dans ses relations économiques avec la France.

Edouard et de Mme, née Suzanne Du Buit, est apparenté par sa femme, née Isabelle Lang, aux riches familles israélites Lang et Schwob d'Héricourt. Par des alliances de famille (24), il est également lié aux Schneider, autres actionnaires de *l'Express,* nous l'avons vu.

M. Emeric Grosz (25) est marié à Mlle Brigitte Servan-Schreiber. Il est donc le beau-frère de M. Jean-François Coblentz, le troisième souscripteur, et de Jean-Jacques Servan-Schreiber, le directeur de *l'Express.* Très fortuné — villa sur la Côte d'Azur, écurie de courses — il dirige la *Société Dofan,* qui produit 80 % des sacs de dames, portefeuilles, serviettes, en matière plastique vendus en France, et qui possède une filiale à New-York, la *Parisian Handbag C°.* Il est, dans cette affaire, l'associé de MM. Zoltan Grosz, Armand Grosz et Albert Grosz (26), ses proches-parents. Enfin, il possède une importante participation dans la *Sté Européenne de Produits Chimiques et de Peausserie.*

MM. Bernard Lacoin et Antoine Riboud, les souscripteurs lyonnais, appartiennent également au monde des affaires. M. Lacoin dirige le service financier de la Sté des *Automobiles M. Berliet* (capital : 3.120 millions de frs) et semble représenter cette entreprise au Conseil d'administration de la *Sté de Construction et d'Accession à la propriété.* (Est-il également actionnaire de *L'Express* pour le compte de *Berliet* ?). Il fait également partie de la *Sté des Verreries Mécaniques de Bretagne,* dont le siège est à Lyon.

M. Antoine Riboud est le beau-frère de M. Lacoin. Comme lui, il appartient aux *Verreries Mécaniques de Bretagne,* qu'il présida. Il est, en outre, le principal associé (avec M. Georges Roques, industriel lyonnais) de

(24) Outre le marquis de Solages, beau-frère de la fille de Mme Louis Goüin, qui est chez Schneider, une autre parente de M. Henry Goüin, née Magdeleine Goüin, en devenant Comtesse B. de Ganay, est entrée dans une famille apparentée, de deux côtés, aux magnats du Creusot.

(25) Par décret du 25-2-1954, M. Emeric Grosz a été autorisé à s'appeler Gros.

(26) M. Albert Grosz, né le 27 octobre 1910 à Nagykaroly (Hongrie) a été naturalisé par décret du 19 novembre 1947 et autorisé à s'appeler Adalbert Gros.

la *Sté d'Etudes et de Participations pour l'Industrie du Verre* (Sepiver) de Lyon.

La *société Filmsonor,* qui a versé 1.000.000 de frs à l'*Express,* est une société anonyme au capital de 100 millions, dont M. Georges Loureau est le président directeur général. Ce dernier, connu également sous le nom de Loureau-Dessus, passe pour un ami du Président Mendès-France et des Servan-Schreiber. C'est l'une des personnalités marquantes de l'industrie cinématographique. Il a, tour à tour ou simultanément, appartenu en qualité d'associé, d'actionnaire, de directeur ou d'administrateur, aux sociétés suivantes (1936-1957) : *Films Sonores Tobis, Bureu Central des Droits Cinémotagraphiques, Caisse Centrale de la Cinématographie, A.B.C., Regina, Sté Ybry Foncière, Unifilm, Delta Continentale, Omnium Press* (où l'on retrouve *Publicis,* de M. Bleustein), *Cinextension* (avec M. Maurice Lehmann et Henri Lejeune), l'*Alliance Française Cinématographique, Radiodiffusion et Télévision* (en compagnie de MM. Ludovic Tron, G. Cheneaux de Leyritz, Maurice Lehmann, Philippe Boegner, Charles Michelson, Pierre Archambault, etc...), *Etudes Cinématographiques et Artistiques, Cinédis* (*Compagnie Générale de Distribution Cinématographique,* où il siégeait avec MM. H. Lattigues, J. Mathot, Louis de Wolf et P. Voisin), et, naturellement, *Filmsonor.*

La *Sté Filmsonor* (ex-Tobis), actionnaire de *l'Express,* est administrée par MM. Jacques Mathot, Pierre Barthe et René Clair (27). Elle est liée à la *Société Régina* et à l'*Unifilm.*

Le dernier souscripteur, la *Société Centrale pour le Commerce et l'Industrie,* qui s'appelait avant la guerre la *Sté des Magasins et Parcs privés de Thionville,* et qui quitta l'Est pour venir s'établir à Paris en 1937, est une société anonyme au capital de 90 millions. Son ac-

(27) M. René Clair est, personnellement, très favorable aux thèses mendésistes. C'est un ami de *L'Express,* qui s'est fait un devoir d'assister à la soirée de son « lancement ». Son père, par contre, M. Chomette, était très attaché aux idées nationalistes : il fut l'un des fidèles abonnés de *La Libre Parole.*

tivité consiste, principalement, à faire des achats pour le compte de l'Assistance Publique et d'hôpitaux privés. Elle possède des intérêts dans la *Sté de Remembrement et d'aménagement Urbains* à Paris et la *Sté Immobilière Perchot.*

M. Francisque Varenne, son président directeur général, est un médecin auvergnat qui débuta comme interne des hôpitaux de Toulon et qui, tenté par la politique, se fit élire maire de Collobrières dans le Var. Puis il embrassa brusquement la carrière préfectorale. Il fut successivement préfet de l'Ain (1925-1930), des Côtes du Nord (1930-1932) et directeur des Affaires départementales de la Préfecture de la Seine (1932-1938). Ayant servi sous les ordres de Georges Mandel, il consacra au ministre de la III[e] République une intéressante biographie publiée à la Libération, sous le nom de Francis Varennes. Il est aujourd'hui maire de sa ville natale, Ravel, dans le Puy-de-Dôme. Pendant l'occupation, il administra la *Sté des Anciens Etablissements Mathieu Netter* et les *soieries Jean Chavin.* Depuis, il siège (ou a siégé) au conseil d'administration des *Tissages Tous Textiles,* des *Tissus Ravel,* de la *Banque de l'Afrique Occidentale* et de la *Régie Immobilière de la Ville de Paris.*

Les révélations de *Chevrotine* avaient-elles, malgré leur faible retentissement, inquiété les bailleurs de fonds de l'*Express* ? Toujours est-il qu'à l'augmentation de capital qui suivit, les souscripteurs se firent plus rares. Certains des bailleurs de fonds chargèrent-ils l'un des souscripteurs officiels de prendre des actions pour leur compte ? C'est difficile à dire. Mais cela pourrait avoir été la solution choisie pour conserver l'anonymat.

L'acte du 15 janvier 1957 (28) ne comporte en effet, pour un total de 15 millions, que quatre souscriptions. Celle de M. Jean Chappat, chef de publicité, 31, rue La Pérouse, à Paris (16e), s'élevant à 10 millions, ce qui paraît beaucoup pour un seul souscripteur ne jouissant pas d'une grosse fortune ; celle de MM. Bernard Lacoin et Jean Riboud déjà nommés, respectivement

(28) Reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

de 2 millions et de 1 million ; et enfin celle de M. René Seydoux, industriel, 11, rue Las Cases, à Paris : 2 millions.

La personnalité de ce dernier mérite que nous nous y arrêtions. M. René Seydoux, qui se fait appeler dans le monde, M. Seydoux de Clausonne, est le fils de M. Jacques Seydoux, diplomate, et de Mme née de Clausonne (d'une famille alliée aux Silhol, que l'on trouve dans les affaires métallurgiques et coloniales). Il a épousé Mlle Geneviève Schlumberger, fille de feu Marcel Schlumberger (29) qui figurait, en 1936, dans la liste des « 200 familles » établie par le Front Populaire et diffusée par les amis de M. Mendès-France et des Schreiber (pas encore Servan). Il est donc le beau-frère de M. Pierre Schlumberger, marié à Mlle Claire Schwob d'Héricourt, de la famille des grands industriels israélites de l'Est qui cédèrent leurs usines à M. Boussac. Les frères de M. René Seydoux sont de la carrière. L'un d'eux, M. François Seydoux de Clausonne, appartint successivement aux légations et ambassades de France à Berlin, Budapest, Bruxelles et, de nouveau, Berlin, puis dirigea les affaires d'Europe au quai d'Orsay avant d'être nommé ambassadeur de France à Vienne. Marié avec Mlle Béatrice Thurneyssen, il est le beau-frère de Mme Elisabeth Mirabaud, femme de M. Pierre Mirabaud, de la famille des célèbres banquiers protestants (les Seydoux et leurs alliés appartiennent d'ailleurs à la religion réformée).

L'autre frère de l'actionnaire de *L'Express,* M. Roger Seydoux de Clausonne, qui fut attaché d'ambassade à Londres, puis chargé de mission à la Résidence à Rabat, et, après la guerre, directeur aux relations culturelles du quai d'Orsay avant d'être envoyé à Washing-

(29) M. Marcel Schlumberger dirigeait l'entreprise dite *Les Procédés électriques Schlumberger* et la *Cie générale de Géophysique* dont les forages, dans l'ancien et le nouveau monde, sont célèbres. L'un de ses frères, l'écrivain Jean Schlumberger, ami d'André Gide et l'un des fondateurs de la *N.R.F.*, est membre du conseil d'administration de la Sté Fermière du *Figaro*. Le plus jeune de ses frères a fondé la banque qui porte son nom et qui a fusionné avec une autre banque protestante, la maison de Neuflize.

ton comme ministre plénipotentiaire de France, a représenté la France à Tunis, en qualité de Haut Commissaire de la République.

Les trois frères, René, François et Roger sortent de l'Ecole des Sciences Politiques. M. René Seydoux fut même, en 1936, sous-directeur de cette Ecole, considérée à juste titre comme une pépinière de technocrates et de futurs hauts cmployés de l'oligarchie financière. Quant à M. Roger Seydoux, il dirigea ladite école devenue à la Libération l'Institut d'Etudes Politiques ; il est d'ailleurs toujours membre dirigeant de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et de l'Ecole Nationale d'Administration.

A ces détails, qui ne sont pas sans importance, le lecteur verra que le journal de MM. Servan-Schreiber, principal instrument de propagande de la Jeune Gauche mendésiste, ne manque pas de parrainages super-capitalistes. Sachant cela, il compendra mieux l'attitude de *L'Express* en politique étrangère et dans l'affaire algérienne. Si, comme le laisse entendre leur porte-parole, M. Raymond Aron (30), les milieux d'affaires sont acquis à un rapprochement avec Moscou et Pékin et à un « lâchage » général en Afrique, il est bien naturel que notre « *Lieutenant en Algérie* » (31) et son équipe, embouchant de nouvelles trompettes de Jéricho, veuillent jeter bas les dernières murailles de l'Union Française. Mais il serait paradoxal que la gauche française, la vraie, celle qui s'élevait jadis avec tant de véhémence contre les marchands de canons et « les 200 familles », acceptât *L'Express*, comme drapeau, les Servan-Schreiber, comme prophètes, et M. Mendès-France, comme messie.

---

(30) R. Aron : *La Tragédie algérienne*, Paris 1957.

(31) M. J.-J. Servan-Schreiber a publié, il y a deux ans, chez l'ex-éditeur du Maréchal Pétain devenu celui du progressisme, « *Lieutenant en Algérie* », qui fut salué avec allégresse par le *New York Times*, le *Time Magazine* et *Wall Street Journal*, ce qui en dit long sur les supporters du mendésisme à l'étranger. Lorsque M. Servan-Schreiber partit en Algérie comme lieutenant de réserve, il tint à déclarer à ses lecteurs qu'il n'était pas volontaire. « *Je ne peux pas être volontaire* », a-t-il spécifié dans *L'Express* (cité dans la revue de presse du Service des Nouvelles Rapides, 17-7-56).

Chapitre V

LE TEMPS (DE PARIS), C'ETAIT DE L'ARGENT

Il faut croire que, malgré les centaines de millions de MM. Bleustein, Rachline, Goüin, Schneider et Blachette (1), *L'Express* n'avait guère de succès puisqu'il suspendit sa publication quotidienne en mars 1956 pour redevenir hebdomadaire et retrouver ainsi, assez rapidement d'ailleurs, l'audience que sa transformation lui avait fait perdre.

Le Temps de Paris se lança peu après, le 17 avril 1956. Ce nouveau quotidien démarrait avec de puissants moyens : 400 millions avaient été réunis par ses fondateurs, MM. Jacques Dupuy et Philippe Boegner. Une équipe rédactionnelle admirablement dosée, composée de journalistes chevronnés (2), un personnel administratif

(1) Le bruit a couru avec insistance, et l'intéressé n'a pas démenti, que le député d'Alger, magnat de l'alfa nord-africain, avait versé des sommes assez considérables à *L'Express* (Cf. *Le Bulletin de Paris*, 21-6-1956).

(2) Cette équipe (150 rédacteurs) se composait notamment de M. Boegner (déjà nommé) qui recevait 1.000.000 de frs par mois; M. André Guérin, ancien rédacteur de *l'Œuvre*, de Marcel Déat et de *L'Aurore* de MM. Robert Lazurick et Marcel Boussac : 600.000 frs par mois ; M. Dominique Canavaggio, ancien directeur des services politiques de *Paris-soir*, qui fut le collaborateur du président Laval : 500.000 frs par mois. Il y avait aussi MM. Amy Bellot, ancien directeur de *Samedi-Soir* et de *Paris-Matin*, Claude Martial, ancien directeur de l'A.F.T., Raymond Sellier, ancien administrateur de *Vu* et

dynamique et à la page, un public tout trouvé pour un journal décidé à faire du neuf et à rompre avec les méthodes politiques passées.

En moins de trois mois, la caisse était vide, l'équipe s'était égaillée, l'administration fermait ses guichets et ses caisses. 800 millions auraient été engloutis dans l'aventure : les 400 millions du capital et 400 autres millions recueillis auprès de divers magnats de l'industrie et de la finance. Le public avait fui un journal qui avait tant promis et si peu donné.

Que s'était-il passé ? On a beaucoup épilogué sur la disparition du *Temps de Paris* (3). Les plus savants ont

---

de *La Tribune Economique;* A.-L. Jeune, ancien directeur de *Paris-Midi* et rédacteur en chef de *Paris-Soir*; Albert Ollivier, ancien dirigeant de *Combat*; Jean Rigade, ancien directeur des services photographiques de *Paris-Match;* Dreux, ancien collaborateur de l'*Associated Press;* Jean Kroutchtein, ancien chef des services de l'*Agence France-Presse*; Emmanuel Bromberger, frère de Serge et de Merry Bromberger; Charles Favrel, qui collabora au *Monde*; Paul Mousset, jadis à *l'Illustation*, etc... Il faut croire que les convictions politiques de MM. Boegner et Amy-Bellot ne sont pas très solides puisqu'ils sont depuis passés au service de M. Del Duca, comme conseillers du journal *Paris-Journal* (ex-*Franc-Tireur*) (cf. *Correspondance de la Presse*, 7-5-1958).

(3) En prenant ce titre, les fondateurs voulaient profiter du renom qui s'attachait encore au grand quotidien de la IIIe République. A vrai dire, ils n'étaient pas les seuls à avoir songé à ressusciter *Le Temps*. Plusieurs tentatives avaient eu lieu. La dernière en date, celle de la *Sté d'Etudes et d'Exploitations de la Presse Quotidienne et Périodique* (*S.E.E.P.P.*), a été fondée le 6 décembre 1951, par les animateurs de la *Sté d'Etudes et d'Informations Industrielles Economiques et Sociales* (*S.E.D.E.I.S.*); cette dernière était elle-même une émanation de la *Sté d'Etudes Economiques et Sociales*, fondée en 1929 par le *Comité des Houillères* (55 %), l'*Office des Houillères sinistrées* (10 %), le *Groupement des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais* (10 %), *la Société Financière, Industrielle et Minière* (10 %), *la Chambre Syndicale des Usines Métallurgiques* (10 %) et MM. Paul Cheminais, Emile Mireaux, Robert Fabre et Le Houssay. En 1941, la *Sté d'Etudes*, éditrice du *Temps* (qui parut en zone sud jusqu'à fin 1942), procéda à une augmentation de capital : aux 1.000 actions anciennes s'ajoutèrent 9.000 actions nouvelles souscrites par : l'*Union Syndicale des Cies d'Assurances* (2.027 actions), la *Cie Universelle du Canal de Suez* (1.325), la *Cie Gle d'Electricité* (653) et douze Cies minières du Nord et du Pas-

voulu y voir la preuve de l'impossibilité pour un nouveau journal de s'imposer au public parisien. Pourquoi n'avoir pas dit, tout bonnement, que si *Le Temps de Paris* était une affaire commerciale, c'était aussi une entreprise politique et que, si les premiers numéros se vendirent bien, les suivants furent dédaignés par des lecteurs qui goûtaient peu la ligne du journal.

Quand un journal recherche des lecteurs à droite, il doit faire une politique de droite. Or, *Le Temps de Paris,* qui comptait sur une clientèle nationale, voire nationaliste, fit exactement ce qu'il fallait pour rebuter le lecteur de l'opposition.

— *Mais,* direz-vous, *pouvait-il faire une autre politique ? Ses commanditaires auraient-ils permis aux rédacteurs de faire une politique moins louvoyante et surtout moins conformiste ?*

Tout est là, en effet, et nous pouvons répondre, en toute honnêteté, que les actionnaires du *Temps de Paris* n'auraient certainement pas toléré — en supposant que la rédaction ait été décidée à ne plus respecter les tabous — qu'une ligne de conduite nettement définie et franchement nationale fût suivie dans les éditoriaux et les articiles du journal. Ils ne l'auraient pas toléré parce qu'iis appartiennent, à de rares exceptions près, à ces organismes industriels et financiers dont les intérêts

---

de-Calais (4.995). La *S.E.E.P.P.*, qui se proposait. de publier un nouveau *Temps* en 1951, avait donc pour actionnaires ces organismes économiques et financiers et leurs représentants auxquels s'était jointe la *Sté de Participations Immobilières et Financières,* filiale de l'*Union des Mines.* Il y avait aussi M. Paul Cheminais, directeur général de la *Sté de Participation, d'Etude et de Banque* (S.A.P.E.), administrateur de plusieurs importantes sociétés; M. Martial Bonis-Charancle, ancien secrétaire général du *Temps,* devenu à la Libération administrateur du *Monde* (1944-1947), M. Paul Marchandeau, ancien ministre et haut dignitaire maçonnique, auteur du fameux décret-loi d'avril 1939 qui restreint la liberté de la presse ; M. Guillaume de Tarde, ancien président de la *B.N.C.I.*; M. Alfred Pose, ancien directeur général de la *B.N.C.I.*, révoqué par Vichy en 1943 pour avoir rejoint le Général Giraud à Alger; et M. Maurice Macari, ancien président directeur général de la *Laiterie Parisienne* (Hauser) et de l'*Omnium du Lait.* (Cf. *L'Echo de la Presse,* 10-2-1950 et 20-2-1952.)

supra-nationaux — pour ne pas dire plus — sont constamment en conflit avec l'intérêt national.

Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les vingt noms que comporte la déclaration de souscription et de versements (4) de la société éditrice du *Temps de Paris* dite *Société Parisienne de Presse, d'Information et de Publications,* au capital de 400 millions de frs. Y figurent en effet :

M. Philippe *Boegner,* 32, rue de Prony, Paris (17e), de la famille du pasteur Boegner, directeur général du *Temps de Paris* ; ce journaliste fut successivement rédacteur en chef de *Vu* et de *Marie-Claire,* secrétaire général de *Paris-soir,* en zone Sud (pendant la guerre), directeur de *Paris-Match* et directeur de la rédaction de *Science et Vie* 3.000.000

M. Georges Morisot (1, avenue Rodin, Paris), fondé de pouvoirs, animateur de l'Association pour *la Libre Entreprise* (présidée par M. Georges Villiers, qui est aussi président du C.N.P.F.) 20.000.000

M. Michel Victor Etienne René Bouvet (73, rue de la République, à Salin-les-Bains, Jura), industriel, associé de la maison *Bouvet-Ponsar et Cie,* (bois, chaux et ciments) et gérant de la Sté *Ponsar et Cie* . 5.000.000

M. Jean Du Bois de Montulé (5, rue Paul-Dupuy, Paris), directeur de sociétés 2.000.000

M. Jacques Dupuy (11 bis, avenue du Maréchal Maunoury, Paris (16e), président du Conseil d'administration de la la Société, gros actionnaire de la *Sté d'Editions du Petit Parisien,* et président de la *Sté Excelsior Publications* (éditrice avant la guerre du quotidien *Excelsior* et actuellement de la revue *Science et Vie*), et administrateur

(4) Acte reçu par Me Champetier de Ribes, notaire à Paris, le 15-3-1956.

des *Papeteries de la Seine* et du *Terrazzolith* ; il est le fils de feu Paul Dupuy, ancien sénateur, et de Mme née Browne, d'origine américaine (modeste), et le neveu de M. Pierre Dupuy, ancien député de l'Indre ; sa sœur, Mlle Gladys Dupuy, a épousé en avril 1931, le Prince Guy de Polignac (président de la Sté du *Champagne Pommery et Greno,* administrateur des *Papeteries de la Seine,* de la *S.A. de Bagneux,* de *C.I.A.V.E.* de *Compensex* et membre du Conseil de surveillance de la Sté d'Edition du *Petit Parisien*) ... 100.000.000

M. Jean Lebreton (32, rue Madame, Paris (6e), importateur 5.000.000

M. Jean-Baptiste Georges Sierro (15, rue Dormoy, Saint-Etienne, Loire), secrétaire général administratif 5.000.000

Excelsior-Publications, société anonyme au capital de 36.000.000, 5, rue de la Baume, Paris (8e) 5.000.000

M. Antonin Coulaudon (5) (4, boulevard Trudaine, Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme), ancien associé de la *Sté Française Franco-Tchèque d'Exportation, d'Importation et de Commission* (commerce avec Prague), gérant du *Comptoir Electro-ménager d'Au-*

(5) La famille Coulaudon est politiquement fort divisée M. Antonin Coulaudon aurait été maréchaliste en 1941 (on trouve même, dans *Le Franciste*-zone sud du 11-10-1941 un article signé « Antonin Coulaudon » ; mais n'y a-t-il pas d'autres « Antonin Coulaudon » ?) et résistant en 1944 ; M. Aimé Coulaudon, romancier à ses heures et député S.F.I.O. sous le Front populaire, vota pour le Maréchal Pétain en 1940 et fut déclaré inéligible à la Libération ; M. Emile Coulaudon, que d'aucuns prétendent avoir vu militer en faveur de feu Marcel Bucard, rallia la résistance en 1943 et se distingua sous le pseudonyme et le grade de « Colonel Gaspard » (cf. *Paroles Françaises,* 15-8-1947 et 13-2-1948). M. Antonin Coulaudon, qui est agent général de *Philips,* aurait acheté en 1953 l'immeuble actuel du journal radical *La Montagne,* de Clermont-Ferrand

vergne et membre du Comité consultatif de la Sté *Le Colis de France* 5.000.000

M. Robert André (16, avenue Kléber, Paris (16e) président d'honneur d'*Esso Standard,* administrateur de la *Française des Pétroles,* de la *Radiotechnique* et de *Philips Eclairage Radio,* président de l'*Union des Chambres Syndicales de l'Industrie du Pétrole,* ancien dirigeant, avec son frère, feu Serge André (6), de la *Spidoléine* (son neveu, M. Gérard André, est secrétaire d'ambassade à Londres) 60.000.000

M. Robert Puiseux (4, cité Chabrol, Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme), gérant des *Etablissements Michelin* et de la *Manufacture Française des Pneumatiques Michelin* et président de la *Société André Citroën* (7) 20.000.000

---

(6) M. Serge André, que nous avons bien connu, était un idéaliste qui sacrifia sa fortune et ses intérêts à la défense de ses idées politiques. Il fut l'un des dirigeants du *Faisceau,* la première formation résolument fasciste et anti-capitaliste créée en 1925 par Georges Valois avec la collaboration de MM. Marcel Bucard (futur chef du Francisme, fusillé à la Libération), Maurice de Barral (dirigeant d'association d'anciens Combattants), Philippe Barrès (le fils du doctrinaire nationaliste, qui collabora ensuite au *Matin* et créa en 1945 *Paris-Presse*), Philippe Lamour (futur « patron » de la C.G.A.), Jacques Roujon (qui fut l'un des rédacteurs en chef de *l'Ami du Peuple,* puis du *Matin*). M. Serge André fut également l'un des plus actifs partisans du Maréchal Pétain et de Jacques Doriot.

(7) La maison Michelin s'est souvent intéressée aux entreprises de presse. Autour des années 30, elle subventionnait *L'Animateur des Temps Nouveaux,* de feu Louis Forest (alias Nathan), l'un des chroniqueurs les plus goûtés du *Matin.* A la mort de M. Forest, cédant aux pressions du gouvernement d'alors que gênaient les campagnes de la revue, la maison Michelin coupa les vivres à *l'Animateur,* qui disparut. Peu après, les anciens collaborateurs de cette publication fondaient *L'Espoir Français;* la nouvelle revue parut jusqu'en 1944 sous la direction de M. Georges Servoingt.

La société *Michelin,* dont la fabrication représente 50 % de la production française de pneus et 80 % de nos exportations, est l'une des grandes entreprises françaises. L'usine de Cler-

M. Roger Mouton (9, square Lamartine, Paris), administrateur de la *Banque Hoskier* et président de la *Société Technique d'Etudes Industrielles et Commerciales*, associé de la Sté *Bazy, Cazes, Denivelle, Dhavernas, Favre-Gilly, Meynial et Mouton* 60.000.000

M. Henry Dhavernas (9, bis, rue Georges-Berger, Paris), l'un des hauts employés de la Banque *Worms et Cie*, administrateur, gérant ou associé de l'*Omnium France Etranger*, de la *Cie Française de Transactions Internationales*, de *G.E.T. C.O., de la Sté Financière d'Etudes, de Participation et de Gestion, de la S.A. Universal Travellers Diner's Club de France*, de la *Sté Commerciale de Développement Industriel pour la France et l'Etranger*, de la *Sté Montagnac Amérique Distribution*, de la *Sté Oxy-France*, de la *Sté Kinéo*, de la *Sté Bazy, Cazet, Denivelle, Dhavernas, Favre-Gilly, Meynial et Mouton, etc...* 5.000.000

M. le duc François Charles d'Harcourt (8), (47, rue du Faubourg St-Honoré, Paris), ancien député du Calvados (1929-1944), président de la *Sté Agricole Viticole Agru-*

---

mond-Ferrand seule occupe 16.000 personnes. Son capital (6 milliards) a été quadruplé en quelques années sans appel aux actionnaires. Michelin possède une importante participation (valeur boursière : 27 milliards) dans la Sté *Citroën*, où l'on retrouve la banque *Lazard*, et dans diverses autres entreprises (*S.O.C.A.B.U., International Synthetic Rubber*, etc...). M. Robert Puiseux, qui est marié à une demoiselle Michelin, est le grand patron de la maison. Il passe pour un ardent patriote et, en ce qui concerne *Le Temps de Paris*, il aurait été d'un désintéressement surprenant.

(8) Deux autres membres de la famille appartiennent au monde des affaires : MM. le Comte Raoul d'Harcourt, administrateur de la Cie *Le Patrimoine AIRD* et de la Cie *Le Patrimoine-Vie*, et le Comte Jean d'Harcourt, général de corps aérien, membre du Conseil de Surveillance de *Schneider et Cie*.

micole de Meknès et de la *Sté de l'Ouest Marocain* 40.000.000

M. le marquis Oswen de Keroüartz (3, rue de la Chaise, Paris), ancien député des Côtes-du-Nord, membre du Conseil de surveillance de la *Sté Bazy, Cazes, Denivelle, Dhavernas, Favre-Gilly, Meynial et Mouton* 20.000.000

M. le comte Yan de Keroüartz (même adresse), ingénieur des Eaux-et-Forêts (frère du précédent) 20.000.000

M. Paul Dumont (54, avenue Théophile-Gautier, Paris) 10.000.000

M. Léonce Febvrel (115, rue de la Pompe, Paris), industriel, dirigeant de la *Sté pour l'application des produits plastiques* 5.000.000

M. Jacques Rouvier (39, avenue Georges-Mandel, Paris (16e), président des *Entrepôts frigorifiques Louis-Blanc,* administrateur de la *Banque L. G. Beaubien* (9), de la *Sté Industrielle des Produits Alimentaires,* de la *Caisse de Garantie Mutuelle des Transports Routiers* et des *Laitries Amiot.* (Fils de M. Charles Rouvier, diplomate, il fut chef de service au *Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie,* à la *Bande l'Union Parisienne* et directeur adjoint de la *Bankers Trust Cy*) 5.000.000

M. Yves Gautier (4, rue de la Saussaye, Neuilly), gérant de la *Sté Commerciale de Développement Industriel pour la France et l'Etranger, de l'Omnium France Etranger, de la G.E.T.C.O.,* administrateur de la *S.A. Universal Traveller Diner's club de France, etc...* 5.000.000

(9) Un M. Dhavernas (Marc-A.), de Montréal, est également administrateur de la *Banque Beaubien.* Mais nous ignorons s'il est parent avec M. Henry Dhavernas, cité précédemment.

Au 66e numéro, ces 400 millions et quelques centaines d'autres avec eux s'étaient volatilisés. Littéralement vidé, le quotidien du soir qui devait pulvériser *Paris-Presse,* écraser *Le Monde* et mettre à plat *France-soir,* cessait de paraître.

La disparition du *Temps de Paris* a beaucoup surpris; au moment de son lancement, rien ne laissait prévoir semblable mésaventure. Ses concurrents directs, ceux qu'il se proposait d'éliminer ou de supplanter, *Le Monde, France-soir, Paris-Presse,* étaient fort inquiets. Le premier, craignant le pire, attaqua sévèrement. Sachant bien où le bât pouvait blesser les dirigeants du *Temps de Paris,* il les mit au défi de publier la liste complète de leurs bailleurs de fonds. A quoi il lui fut répondu qu'il suffisait de consulter *Les Affiches parisiennes* du 11 avril 1956 pour être renseigné. C'était se moquer assez gentiment de M. Beuve-Méry, car les journaux d'annonces légales ne publient pas les noms des actionnaires des sociétés anonymes. Ce fut d'autant moins compris du public que *Le Monde* est une « maison de verre », que l'on connaît ses associés et que ses comptes sont régulièrement publiés chaque année dans les colonnes du journal.

L'arrivée du *Temps de Paris* provoqua donc un véritable branlebas de combat. *Le Monde* reprit ses grands reportages internationaux. *France-soir* lança un grand concours, augmenta le nombre de ses pages, couvrit Paris d'affiches bariolées, publia des placards de publicité dans les journaux du matin. Quant à *Paris-Presse,* il fit mieux encore : sur l'initiative de son « superviseur », M. Pierre Lazareff, il engagea une douzaine des meilleures plumes nationalistes de Paris.

Ce fut là un trait de génie. Puisque *Le Temps de Paris* recherchait une clientèle de droite, on allait lui couper l'herbe sous les pieds. On lui chiperait ces lecteurs nationaux en leur donnant en pâture les chroniques agressives de « la fine fleur de la jeune droite française ». De M. J. Laurent-Celly (dit Cecil Saint-Laurent) à M. Antoine Blondin, en passant par M. Roger Nimier qui venait d'écrire (en collaboration) un roman

policier pour *L'Express* (10), M. Louis Pauwels, qui devait peu après se faire rosser par les dirigeants de ce même *Express,* et M. Jacques Perret, l'un de nos plus spirituels chroniqueurs.

> « Jacques Perret, nous conte *L'Echo de la Presse* (11), écrivit deux articles du type « ultra ». Son troisième article fut refusé. On n'avait plus besoin de lui. *Le Temps de Paris* était mort. » (12)

Le fait est que, le concurrent disparu, *Paris-Presse* se garda bien de publier les articles agressifs de ces rédacteurs occasionnels et compromettants. Ceux-ci furent invités ou à édulcorer passablement leur prose ou à cesser leur collaboration.

Le but cherché ayant été atteint avec la disparition du *Temps de Paris,* M. Lazareff n'avait plus aucune raison de conserver à *Paris-Presse* son allure de quotidien national.

---

(10) Annoncé dans *L'Express* du 5-7-1955.
(11) *L'Echo de la Presse,* 15-1-1958.
(12) Il a repris sa collaboration à *Paris-Presse* tout récemment, mais pour y parler de la pluie et du beau temps.

Chapitre VI

LES « DEBATS » D'UNE AGONIE

L'aventure du *Temps de Paris* ne devait pas décourager les « faiseurs de journaux » puisqu'il y eut, peu après, une nouvelle expérience, celle de M. Jacques Marteaux, avec *Les Débats de ce Temps*. Cette tentative ne fut pas plus heureuse que la première, mais pour un autre motif : le premier eut trop d'argent, le second pas assez.

L'histoire des infortunés *Débats* mérite d'être contée. Elle montrera aux hommes de la droite, qui s'accrochent désespérément aux basques du grand capital, qu'ils n'ont rien à attendre de lui. Comme le disait un ami du journal de M. Marteaux, le patronat manque par trop de civisme et de courage (1).

L'idée d'un quodidien national du soir, qui damerait le pion au journal de M. Beuve-Méry, hantait les nuits d'un détenu politique de Clairvaux (2). A peine libéré

---

(1) M. A..., qui appartient lui-même à ce patronat puisqu'il préside plusieurs sociétés importantes, écrivait à l'un des animateurs du journal :

« *Personnellement, je ne peux que vous encourager, car je suis obligé de constater le peu de civisme du patronat en général et la peur panique qu'il a de se compromettre.* » (Lettre du 28-12-1956.)

(2) Le fondateur des *Débats de ce Temps* est, en effet, un ancien pensionnaire de l'Administrations pénitentiaire. Né à Arras en 1899, M. Jacques Marteaux est le fils d'un ancien directeur général des *Chemins de fer de Damas-Hamah*, des

des chiourmes de la IV[e] République, l'ancien forçat s'emploie à mettre son projet à exécution. Nous sommes en mai 1954. Nanti de quelques fonds prêtés par des amis, le voici sur les routes de France quêtant auprès des notables réputés nationaux les millions nécessaires au lancement du grand journal.

Depuis la disparition de l'*Epoque,* la droite est privée de quotidien. L'idée de M. Marteaux séduit généralement les personnes pressenties ; elles réussit plus rarement à faire sortir leur carnet de chèques. Il en est, cependant, qui donnent et qui donnent généreusement parfois, bien au-dessus de leurs moyens. Des Champenois, des Lyonnais, des Bourguignons, et à leur tête M. Jean Piguet, sont de ceux-là.

Pendant huit mois, M. Marteaux fait son tour de France, visite un à un les industriels, les négociants, les grands propriétaires terriens, réputés « de droite ». Partout, d'excellentes paroles, mais peu d'argent. Rentré à Paris, notre commis-voyageur en nationalisme fait le point : sans l'appui financier des « Parisiens », jamais il ne réunira les cinq cents millions indispensables.

Il prend donc contact avec les « gros » de la capitale. Çà et là, des concours lui sont promis.

Entre temps, la S.N.E.P. a restitué aux Dupuy leur imprimerie du *Petit Parisien.* M. Marteaux pense que

---

Ports de Beyrouth et de Tripoli, etc..., fort lié avec les magnats de la grande sidérurgie française et ami intime de Maurice Barrès. Condisciple à Stanislas de MM. du Moulin de Labarthète, futur chef de cabinet du Maréchal Pétain, et Bernard Jousset, l'actuel président du Patronat Chrétien, il est docteur ès-Lettres et en Droit. Engagé volontaire en 1916, deux fois blessé; campagne de Syrie en 1919; retraite de Longwy à Noyon en 1940. Critique musical et dramatique, puis rédacteur politique au *Journal des Débats* (1926-1939); directeur de l'*Indépendant du Berry* (1935) et candidat contre feu Chichery, président du groupe parlementaire radical, qu'il faillit battre de 300 voix (1936). Président de la délégation spéciale et commandant de la Haute frontière à Chamonix (1940-1941). Chargé de mission par le Maréchal Pétain en 1942; objectif : torpiller discrètement l'entente Déat-Doriot-Benoist-Méchin et informer le Maréchal de ce qui se passe à Paris. Arrêté en juin 1945; condamné à 20 ans de travaux forcés par les tribunaux de l'épuration; libéré après sept ans et demi de geôles (Frênes, Clairvaux, Saint-Sulpice, Eysses).

son projet leur sourira. Comme commanditaires, pas question ; mais comme imprimeurs, la chose les intéresse. Le 15 décembre 1955, l'accord est conclu avec M. Pierre Dupuy.

Le total des fonds promis n'atteint pas encore les 500 millions prévus, mais on espère bien les réunir. Un titre est choisi : *Société Française Indépendante d'Editions de Presse.* Les statuts sont rédigés : M^e^ Etienne Corpechot, notaire à Paris les reçoit en son étude et accepte d'enregistrer les souscriptions au fur et à mesure qu'elles lui parviendront. Les provinciaux sont les premiers à confirmer officiellement leur accord et à fixer le montant de leurs versements. Viennent ensuite les « Parisiens » (Industries mécaniques, Transports, Métaux non ferreux) et les « Algériens » (M. de Sérigny et ses amis).

Ceux qu'on appelle déjà les « *fondateurs* » se réunissent à intervalles réguliers. Au cours du printemps 1956, une demi-douzaine de ces assemblées ont lieu dans la salle du Conseil de la Chambre Syndicale de la Boulonnerie, 15, rue Beaujon, à Paris. Y assistent :

MM. G. Guignard, ancien président des *Raffineries Lebaudy-Sommier* et de la Chambre Syndicale des Sucres; le prince Guy de Polignac, de la Sté du *Petit Parisien* et des *Champagnes Pommery ;* Paul Chandon-Moët ; Gérard Dupont, président de l'Union des Fédérations de Transports ; Jean Piguet, des *Ets Bouchard aîné et fils ;* Jean Maroger, sénateur, administrateur de *Péchiney ;* le Comte de Diesbach, ancien député, dirigeant de la Fédération de la Propriété Agricole ; Alain de Sérigny, directeur de *L'Echo d'Alger,* président de la *Socété des Cargos Algérien ;* Pierre Vallette-Viallard, ancien sénateur, administrateur de la *Société Marseillaise de Crédit,* de la Société des *Tuyaux Bonna* et de la *Sté des Ciments de Cruas ;* Lucien Arbel, des *Ets Arbel,* de la Sté de *Matériel agricole et Industriel* et de la *Mutualité Industrielle ;* Francis Dupuy ; Louis Lacoste, vice-président du Syndicat des Métaux (auquel appartiennent *Pechiney, Penarroya,* etc...) ; A.R. Metral, président de la Fédération des Industries Mécaniques ; Alquier, vice-président de cette même Fédération ; Marcel Paternot, député d'Alger ; Benard, de la maison *Barbier-Benard-Turenne ;* P. Courcoux, président des *En-*

trepôts et Magasins Généraux de Paris, administrateur des *Docks et Entrepôts du Havre,* de *L'Urbaine Incendie* et de la *Sté Industrielle Maritime ;* Crescent, de *France-Transport Domicile ;* Laudenbach, dirigeant de la *Sté Générale des Transports Départementaux* ; Jalenques de Laubeau, dirigeant des *Produits Chimiques Bourne ;* etc...

A l'issue d'une de ces assemblées, les participants vont visiter les installations de l'imprimerie du *Petit Parisien* où doit être tiré le journal. La visite a lieu sous la conduite de MM. Pierre Dupuy et Henry Coudy. Le premier, dans son petit discours de bienvenue, souligne « *l'alliance* » du *Petit Parisien* et de l'industrie française pour la renaissance d'une presse saine. En présence de ces personnalités — on dénombre 16 commandeurs de la Légion d'honneur ! — les techniciens et ouvriers de l'imprimerie procèdent au tirage en trois couleurs d'une publication qui pourrait servir de modèle aux futurs *Débats*. Les réalisations sont proches. Le 10 avril 1956, les « fondateurs » décident de fixer « *la clôture de l'encaissement de souscription au capital de la société* » au jeudi 31 mai suivant.

> « Les groupements, sociétés et personnes qui ont pris des engagements à l'égard de la société en formation seront invités à se libérer avant cette date. Les négociations engagées avec tous autres devront être menées en temps utile pour permettre les règlements correspondants également avant le 31 mai. » (3)

Mais le 6 juin, une nouvelle assemblée doit constater que les promesses et les engagements n'ont pas été tenus. Il est alors question de se contenter de 100 millions et de créer la société avec ce capital insuffisant certes, mais qui permettrait le démarrage. On ferait ensuite une augmentation de capital. Ce point de vue ne plaît guère. La plupart des « *fondateurs* » et des « *actionnaires* » se retirent. M. de Sérigny reprend ses trente millions. M. Métral, qui avait fait voter une contribution de 70 millions par diverses industries de la mécanique, renonce. La S.A. des *Allumettes Caussemille,* d'Alger (capital : 375 millions) avise le notaire qu'elle est « *dans l'obliga-*

(3) Procès-verbal de la séance du 10 avril 1956, 17 heures.

tion de ne pas donner suite à cette affaire » et le prie de virer les deux millions qu'elle a versés à son compte chez *Worms et Cie*. La Sté *France-Transport-Domicile* (capital : 240 millions), qui avait promis 250.000 frs, se refuse à verser un sou ; mais quand le journal paraîtra, son animateur M. A. Crescent, président de la Fédération Nationale des Correspondants de Chemins de fer, prendra deux abonnements et fera abonner les présidents des associations professionnelles régionales dépendant de sa fédération. La Sté *Soframixte* (*capital* : 97.500.000 frs) se fait remettre le million qu'elle a versé. M. Michel Pasteau, de la *Sté de Gérance et d'Armement* (liée aux Rothschild), écrit qu'il regrette de ne pouvoir donner suite à l'adhésion de principe qu'il avait accordée. La Cie *Charles Le Borgne* (capital : 150 millions), que M. de Sérigny avait amenée, demande le remboursement de fonds qu'elle a déposés chez le notaire.

Entre temps, d'autres sociétés, d'autres banques ont été pressenties. Même refus et mêmes réticences.

M. Jacques Merlin, qui représente la *Société Française d'Assurances pour favoriser le Crédit,* de la rue Taitbout (4), oppose une fin de non-recevoir polie :

> « Je regrette vivement de vous donner une réponse d'apparence aussi évasive et aussi peu constructive. Votre projet m'a beaucoup intéressé; il a également retenu l'attention bienveillante de Monsieur Marjoulet, et si vous voulez bien, nous en reparlerons... ».

M. P. Beytout, des *Laboratoires Roussel,* écrit :

> « Après une très sérieuse étude de la question, notre Comité de Direction a décidé de ne pas donner suite à votre proposition. »

M. Robert Dubost, de la banque *Worms et Cie,* estime « *qu'une décision immédiate semble un peu prématurée* » et se réserve d'en reparler plus tard.

M. Y. Desprez, de la *Cie Auxiliaire de Navigation,* « *fidèle à la ligne de conduite* » de la société, refuse purement et simplement.

---

(4) On nous assure que cette entreprise, qui bénéficie de prêts importants d'organismes officiels, fournirait, sous forme d'escompte de traites, les fonds nécessaires aux grandes entreprises de vente à crédit dont nous parlons dans notre chapitre sur les petites et moyennes entreprises.

M. Pierre Célier, de la Sté *Les Petits Fils de François de Wendel* (5) annonce :

« La situation très particulière où se trouve notre industrie depuis quelques semaines vous expliquera la réserve de nos collègues et la nôtre. Je pense sincèrement que dans les circonstances que nous traversons, il est préférable à votre point de vue comme au nôtre, qu'il n'existe pas de liens entre nous. »

M. Brulfer, du trust des produits chimiques (*Progil-Kuhlmann*), fait téléphoner par sa sécrétaire qu'il « *n'écrit jamais lorsqu'il s'agit d'affaires de presse* » et qu'il conseille d'abandonner le projet.

M. Paul Berlier, des *Automobiles M. Berliet* (capital : 4.680 millions), charge son directeur M. B. Lacoin, de répondre qu'il regrette de ne pouvoir contribuer à cet « *intéressant effort* » (6).

L'une des plus typiques réponses est, assurément, celle de M. Jean Raty, le magnat de la Sidérurgie (*Aciéries de Longwy, Lorraine-Escaut, Sté Générale de Fonderie, Hauts Fourneaux de Saulnes, Longométal, Vallourec, Gorcy-Griffin, Sté Métallurgique de Gorcy, Sté Nationale d'Investissements,* etc...). Contacté par l'un des « fondateurs », il écrit le 1er février 1956 :

« J'entends, pour ma part, rester tout à fait étranger à une question qui, selon moi, doit se débattre sur le plan des Chambres Syndicales et non pas sur un plan plus particulier. Je me permets donc de vous conseiller de vous mettre d'accord avec M. Pierre Ricard, pour lui permettre, s'il le désire, de s'informer plus complètement sur votre projet. »

Trois mois plus tard, M. Raty est devenu le président de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française, en remplacement de M. Ricard. Il va donc agir dans le sens qu'il indiquait lui-même. Pas du tout :

« Comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer, écrit-il le 12 mai 1956, je ne crois pas opportun que la Sidérurgie française, en tant que Chambre Syndicale, participe à la

(5) Rappelons que M. François de Wendel a été administrateur du *Journal des Débats* pendant une quarantaine d'années.

(6) Tandis que M. B. Lacoin faisait cette réponse aux fondateurs d'un journal national, il souscrivait pour 3.000.000 de frs d'actions à la Sté de *l'Express*. C'est significatif.

création d'un journal, quel que soit l'intérêt que puisse présenter cette publication. »

M. Raty, on le voit, ne manque pas de ressource...

Un dernier personnage, dirigeant des « Patrons chrétiens », M. Bernard Jousset (de la *Société Parisienne de Cémentation*) répond, lui, par un petit cours de sciences journalistique et politique :

« On gaspille beaucoup trop de papier en France — explique-t-il, on y échange beaucoup trop d'idées, on n'agit pas assez et au surplus les gens n'ont presque plus le temps de lire... Une réflexion personnelle m'incite à me méfier beaucoup du bon sens patronal en matière d'initiative de cette nature... Je continue à regretter qu'aucun terrain d'entente n'ait pu être trouvé entre des organismes qui passent chacun à des caisses patronales variées et qui devraient se retrouver dans l'unité d'action et d'idée, étant donné la source commune de leur financement... Il y a eu suffisamment d'argent patronal gâché jusqu'à présent pour que l'on ne continue plus dans ces errements. »

Et de citer ces lignes d'un bulletin confidentiel auquel il est abonné :

« *Le Temps de Paris* n'a pas été tué par des adversaires acharnés à sa perte ; il n'est victime que de lui-même. Sa brève histoire démontre que si les journaux meurent parfois faute d'argent, ils peuvent aussi mourir pour en avoir trop. Les ressources financières ne sont pas, en effet, le seul facteur de la réussite d'un organe de presse. Cette réussite implique un choix et des décisions. »

Ces rebufades ne découragèrent pas M. Marteaux et ses amis. Dans l'impossibilité de créer une société au capital de 500 millions et dans l'attente d'en fonder une de 100 millions, ils constituèrent une *Société Anonyme des Publications Analytiques et Critiques,* au capital de 1.000.000 de frs, 5, rue Lamartine, Paris (7e).

Les principaux souscripteurs de la *S.A.P.A.C.* sont les amis et relations de Jacques Marteaux, qui ne peut participer lui-même à cette formation : MM. Pierre Darcel, ancien délégué de la Croix Rouge française à Coblence ; Jean Darcel, également ancien délégué de la Croix Rouge française, mais à Trèves ; Henri Treille, directeur de cinéma (tous les trois anciens militants

(7) Les statuts furent déposés chez Me Corpechot par M. Gaston François Alain Caste.

d'*Action Française*) ; Gaston Caste, ancien directeur de *la Dépêche de Rouen ;* Raymond Kiehl, ancien chef comptable du *Journal ;* Yves Ferrand, viticulteur à Beaune ; Lange Girault, administrateur de sociétés à Marseille ; Jean Piguet, de la maison *Bouchard ;* etc.... (MM. Castel et Kiehl se retireront peu après et seront remplacés par M. Roger Combaz, ancien militant d'*Action Française* lui aussi, qui administre les *Imprimeries Lamartine,* où il représente le groupe Ventillard, éditeur de *La Presse, Marius, Le Hérisson,* Messageries Leval, etc...)

M. Jacques Marteaux est nommé directeur général et M. Pierre Darcel, président directeur général. Mais la direction du journal, qui devait être confiée à un journaliste connu pour ses idées nationales — on avait pensé à M. Alex Delpeyroux — échoit à M. Raymond Millet, un journaliste habile, qui conduira *Les Débats de ce Temps* avec la célérité d'un croquemort guidant un convoi mortuaire.

Pour faciliter l'enrôlement des actionnaires peu soucieux de figurer en nom parmi les souscripteurs de l'augmentation de capital prévue, une société civile dite d'*étude des marchés internationaux* (*S.C.P.M.I.*), au capital de 100.000 frs, est constituée le 22 novembre 1956 par MM. Jean et Pierre Darcel. En échange de fonds, la *S.C.E.M.I.* remet des bordereaux portant la mention : « *Frais engagés pour recherches et fourniture de renseignements confidentiels sur les marchés de (tel pays)* », ce qui permet au donateur de porter cette sortie d'argent dans sa comptabilité. La dite société civile ne peut naturellement pas accomplir d'opérations commerciales, mais elle peut prendre des participations dans toute société pouvant l'aider à atteindre son but (art. 15 des statuts).

Cette société civile figure pour 9.190.000 frs dans l'augmentation de capital décidée (8). Les autres vingt millions sont fournis par :

(8) Les 29 millions de l'augmentation de capital furent effectivement versés; mais la trop rapide déconfiture des *Débats de ce Temps* ne permit pas au Conseil d'administration d'effectuer l'opération.

L'Alliance Vinicole de Bourgogne, à Nuits-St-Georges	200.000
La Sté *Bouchard,* au Château de Beaune	200.000
L'Union Générale d'Achats et de Publicités, à Beaune	100.000
Les *Raffineries de Soufre réunies,* à Marseille	400.000
La *Cie Internationale d'Armement Maritime* à Casablanca	2.500.000
La Sté *Lanson père et fils,* à Reims	250.000
La Sté *Heidsieck,* à Reims	250.000
Les *Brasseries de l'Espérance,* à Strasbourg	300.000
Les *Cies des Entrepôts et Magasins généraux de Paris*	500.000
Les Grandes Brasseries de Colmar	50.000
La *Sté de Gestion Immobilière et Financière,* 56, rue de Naples, à Paris	1.000.000
La *Cie Générale de Navigation,* de Lyon	200.000
La Cie Auxiliaire de Navigation d'Alsace et de Lorraine, à Nancy	50.000
Rhin et Rhône, à Lyon	200.000
Le Rhin, à Strasbourg	150.000
La Sté *Calberson,* 183, avenue de Clichy, Paris	10.000
La *Générale de Traction,* à Bordeaux	200.000
La Sté Continentale de Combustibles d'Alger	2.500.000
MM. Jean Piguet, à Beaune	1.350.000
Yves Ferrand, à Beaune	100.000
Pierre Darcel, à Paris	1.900.000
Jean Darcel, à Paris	1.400.000
Louis de Diesbach, à Paris	550.000
Lucien Arbel, à Paris	100.000
Jean Denis, à Mâcon	100.000
Jean Thorin, à La Chapelle Pontanoveaux	250.000
Jean Michoud, à Hurigny	100.000
René Sonnery, à Chaintre	100.000
Louis Lozerand, à Beaune	150.000
Albert Bichot, à Beaune	150.000
Paul Huvelin, à Paris	100.000
Paul Chandon-Moët, à Epernay	250.000

Robert Bouchard, à Beaune	100.000
Pierre Vallette-Viallard, à Cruas ..	200.000
Maxime de Coniac, à Argonges	100.000
Pierre Martel, à Péronne	200.000
le Général de la Bretesche, à Givenchy-le-Noble	300.000
Marcel Heidsieck, à Reims	50.000
le Professeur Pierre Bertrand, à Lyon	200.000
Maurice Algrin, à Beyrouth	500.000
Gérard Dupont, à Paris	250.000
Christian Bénard, à Paris	500.000
Lucien Albisetti, à Paris	100.000
André Petel, à Paris	100.000
L.-F. Haag, à Ingviller	50.000
Henri Verhelles, à Paris	200.000
etc...	

Ces 30 millions, recueillis à grand-peine par M. Jacques Marteaux et ses amis, représentaient le budget de dépenses du journal pour un mois (9).

C'est à peu près ce que durèrent *Les Débats de ce Temps*. Ulcéré par son échec et plus encore par la « trahison » de ceux sur lesquels il était, pensait-il, en droit de compter (10), M. Marteaux tenta de se suicider le

(9) Les techniciens du groupe avaient établi que pour un journal quotidien tiré à 40.000 exemplaires, il fallait tabler sur les chiffres suivants :

Direction	625.000
Administration	1.162.000
Rédaction	7.600.000
Agence de Presse	500.000
Imprimerie	11.600.000
Expédition	2.800.000
Frais généraux divers	1.713.000
	26.000.000

Pour 60.000 ex. on prévoyait 4.000.000 de frs de plus, soit au total : 30 millions.

(10) « *Né dans le milieu patronal auquel ma famille appartient depuis plusieurs siècles et dans lequel j'ai passé toute ma vie, j'ai trouvé naturel et convenable de faire appel à ma propre caste et de m'appuyer sur elle.* » Ainsi s'exprimait M. Jacques Marteaux dans une lettre qu'il adressait le 20 mai 1957 à M. Georges Villiers, président du *Conseil National du Patronat Français.*

11 mai 1957. Sa maladresse, comme il dit, et le talent des médecins des hôpitaux de Paris lui ont sauvé la vie. Mais le journal, lui, était frappé à mort.

Sa fin suscita maints commentaires dans la presse. Ceux de M. Pierre Thurotte résumaient assez bien les raisons de l'échec :

« La disparition des *Débats de ce Temps* — écrivait le directeur de *L'Indiscret de Paris* (11) — vient de démontrer l'impossibilité de vivre pour un journal indépendant à large diffusion.. M. Jacques Marteaux, promoteur de ce quotidien, a-t-il voulu faire la preuve de l'incompréhension et de l'égoïsme de certaines classes dirigeantes et en faire la démonstration « ab absurdo » ? Fût-il un naïf ou un héros?

On en jugera par l'anecdote véridique que nous rapportons:

Le jeudi 18 avril, à 11 heures, M. Jacques Marteaux appelé au téléphone, s'entendait déclarer : « *Je suis M. Firmin-Didot, membre du Conseil de l'escompte de la Banque de France. Je déjeune tout à l'heure avec le Gouverneur qui va certainement me poser des questions à votre sujet et je vous serais reconnaissant de me mettre en mesure de lui répondre. Quels sont les groupes financiers qui vous soutiennent?* »

M. Jacques Marteaux fut un peu suffoqué qu'on lui posât une telle question par fil. Mais il se remit promptement et répondit : « *Je suis très heureux que vous ayez pensé à prendre vos renseignements à la source. Il m'est très agréable de penser que M. le Gouverneur de la Banque de France sera bien et justement informé. Je ne suis soutenu par aucun groupe financier. Je suis pauvre jusqu'à l'indigence. Quelques amis m'ont confié des sommes d'argent dont le total atteint quelques millions à peine. J'ai sollicité des concours. Ils m'ont été refusés. Je ne marche pas vers le succès, mais vers la catastrophe. J'y vais délibérément et j'ose espérer que le scandale sera immense.* »

Il n'y eut, bien sûr, aucun scandale, et l'on s'empressa d'oublier l'expérience qui soulignait trop bien l'agonie d'une société traditionnelle inféodée à l'Argent.

(11) *L'Indiscret de Paris*, 12-6-1957, p. 4.

Chapitre VII

LES MYSTERES DE M. BLOCH-DASSAULT

Tout ce remue-ménage, toutes ces palinodies auraient mis la puce à l'oreille du plus obtus des hommes de gauche (1). Mais avec les lecteurs de droite, on était bien tranquille. Bernanos ne s'y trompait pas quand il nous écrivait :

> « La manière des gens de droite m'écœure comme elle écœurait Drumont. Par leur paresse intellectuelle, leur conservatisme élémentaire, leur jobardise si curieusement mêlée de ruse, leur égoïsme social, l'étrange confusion qu'ils ont toujours faite entre l'ordre et le sergent de ville, leur impudente utilisation des mots sacrés, ils ont leur bonne part de responsabilité dans les malheurs de mon pays. Rien ne le sauverait ce pays, que la vérité, c'est-à-dire une claire, lucide, poignante et pathétique conscience de son abaissement. Ils lui refusent cette vérité.
>
> (...) Vous me direz que les gens de droite ne sont pas, au fond, plus bêtes ou plus méchants que les autres? D'accord. Mais ils encombrent. Avouez que c'est tout de même assommant de ne pas pouvoir prononcer les mots de patrie, d'honneur, de justice sans voir accourir un tas d'imbéciles épanouis qui s'imaginent qu'on les appelle par leur nom, alors qu'on était bien loin de penser à eux. » (2)

En 1958, le lecteur de droite n'a pas changé. Il est toujours « *disposé à payer de quelques pièces de cent sous l'illusion de sauver la patrie, chaque matin, en beurrant ses tartines* », et cette illusion, qu'il trouvait jadis

---

(1) 80 % des anciens lecteurs de *Franc-Tireur* ont cessé de lire *Paris-Journal* avant le dixième numéro.

(2) Lettre de Georges Bernanos à Henry Coston, 29-4-1935.

dans les journaux du Comité des Forges et de l'Etat-Major, il la trouve aujourd'hui dans la presse de M. Bloch-Dassault.

M. Bloch-Dassault, conseillé par M. Lazareff, est devenu le maître à penser de ce que l'on appelle encore, on ne sait trop pourquoi, *la Droite*. C'est lui qui, associé à Hachette, publie chaque soir *Paris-Presse-L'Intransigeant* (160.000 ex.) à l'intention des bien-pensants de la région parisienne. Et c'est encore lui qui fait paraître, sous le titre de *Jour de France,* une habile imitation de *Paris-Match,* avec la collaboration du général de Bénouville, ci-devant rédacteur à la feuille antisémite *Le Pays Libre* (3).

Le grand industriel de l'aéronautique française, qui reçut en douze ans pour près de 150 milliards de commandes (4), est devenu, en quelques années, un des magnats de la presse. Partisan résolu du général De Gaulle, il a su conserver à sa presse une attitude assez réservée pour ne pas effaroucher une clientèle peu favorable, dans l'ensemble, à l'homme du 18 juin. Mais cette habileté dans la manœuvre politique ne va pas sans quelques extravagances dans le domaine journalistique. C'est ainsi que *Jours de France* du 11 janvier 1958, au lieu de nous montrer le sourire béat de Mlle Brigitte Bardot — dents en chasse-neige et bouche largement fendue — nous offrait l'image d'un charmant négrillon costumé en fakir qui, sur un lourd plateau, nous présentait « *toute la richesse des tropiques* », au milieu de laquelle trônait un paquet de margarine « *Astra* ». Au temps où les journaux étaient faits par des journalistes et non par des hommes d'affaires, on n'aurait sans doute jamais vu sem-

(3) M. Guillain de Bénouville, ancien camelot du roi rallié au Système à la faveur de la Résistance et pour le bon motif, collaborait, en effet, très régulièrement, au bi-mensuel du Parti National-Communiste et anti-juif avant la guerre. *Le Pays Libre* portait en manchette : « *Faites payer les Juifs!* ». Aujourd'hui, M. Guillain de Bénouville fait surtout payer M. Bloch-Dassault.

(4) A une question de M. l'Abbé Gau, député, le Ministre de la Défense Nationale a répondu en mai 1955 que le total des sommes payées jusqu'au 31-12-1954 à la Société Bloch-Dassault s'élevait déjà à 72 milliards et demi. (Cf. *Le Figaro*, 9-5-1955.)

blable incongruité. Mais, dans la presse d'aujourd'hui, tout est permis, et le trust Bloch-Dassault ne pouvait refuser au trust *Astra* ce léger service, si gentiment demandé par M. Bleustein, le concessionnaire de la publicité de *Jours de France*.

La fortune de M. Bloch-Dassault date, à vrai dire, de la Libération. Sans doute était-il un personnage riche sous la III[e] République, mais le mauvais souvenir laissé par ses « cercueils volants » et les graves difficultées éprouvées pendant l'occupation, avaient terni son étoile. Grâce aux indemnités reçues à la Libération et aux fameuses commandes *off shore,* — la construction aéronautique d'après-guerre est presque uniquement axée sur la production militaire — le père des « Mystère » est devenu l'un des « gros » dont parle Galtier-Boissière :

> « Otage politique, disent les biographes; déporté à Büchenwald, il est de ceux qui se sont sacrifiés pour la France et qui s'en sont, heureusement, fort bien remis. Ce serait à désespérer si la vertu n'était pas quelques fois récompensée ! » (5)

M. Marcel-Ferdinand Bloch — devenu par décret Bloch-Dassault, puis Dassault (6) — est né le 22 janvier 1892 à Paris, 47, rue Blanche. Il est le fils du Dr Adolphe Bloch et de Mme née Noémie Allatani. Si l'on en croit le *Who's Who,* il fit ses études à l'Ecole Nat. Supérieure d'Aéronautique, ce qui lui permit de participer à l'effort de guerre en aidant à la fabrication des aéroplanes qu'utiliseront les « as » de 14-18. Ses thuriféraires assurent qu'un de ses faits d'armes fut d'avoir inventé le type d'une hélice nouvelle essayée par Guynemer. Son association avec Potez daterait de là. La guerre terminée, M. Bloch, qui ne croyait pas à l'avenir de l'aviation civile, s'occupa de la fabrication de meubles. Mais il revint à l'aviation vers 1930 et créa bientôt une *Société des Avions Marcel Bloch,* au capital de 2.000.000 de frs. Ses affaires se développèrent, grâce à l'appui de son ancien associé, M. Henri Potez, qui appartenait au Conseil d'*Air France*. Il fut, dit-on, au mieux avec son coreligionnaire, le général Denain, alors

(5) *Crapouillot :* Les Gros (n° 21).
(6) Décrets des 27-11-1946 et 12-2-1949.

ministre de l'Air. La petite histoire fait état d'une anecdote que la petite presse colporte et que nous conte la revue de Jean Galtier-Boissière :

« Le général Denain s'était fait construire une belle villa en grande banlieue et avait invité des amis à venir fêter avec lui la pendaison de la crémaillère. Mais au moment où le maître de maison arrivait en voiture avec ses invités ils avaient vu, posée sur la grille d'entrée du jardin — on ne sut jamais par quel plaisantin ! — une grande banderole où était écrit : *Offert par Bloch et Potez.* »

Passons sur les années qui précédèrent la guerre : elles furent employées à consolider l'entreprise. Misant sur les deux tableaux, le secteur nationalisé et le secteur libre, M. Bloch fut à la fois administrateur d'une entreprise d'Etat et « patron » d'une affaire particulière, ce qui lui valut une inculpation de Vichy. Interné, puis libéré, interné une seconde fois et libéré de nouveau, il fut finalement arrêté par la Gestapo sous prétexte qu'il se livrait au trafic de faux bons d'essence. L'accusation était puérile, mais elle permit aux Allemands d'envoyer le futur M. Dassault à Büchenwald où il put heureusement se placer sous la protection de M. Marcel Paul, « homme de confiance » du camp.

La victoire des alliés lui rend la liberté. C'est alors l'ascension vertigineuse : 1945, présidence de la *S.N.C.A.S.O.* (lisez : *Société Nationale de Construction Aéronautique du Sud-Ouest*), son ancienne affaire seminationalisée sous le Front Populaire ; création de la *Sté des Moteurs et Hélices Marcel Bloch* (actuellement : *Sté Générale Aéronautique Marcel Dassault*) ; 1946 : création de la *Sté des Avions Marcel Bloch,* à Thiers, en Auvergne ; de la *Sté Boulogne-Avions Marcel Bloch,* à Boulogne-Billancourt ; 1947 : présidence de l'Union Syndicale de l'Industrie Aéronautique ; 1948 : présidence de la *S.N.C.A.-Centre* ; 1949 : gérance de la *Société des Lignes Aériennes Marcel Dassault,* à Casablanca, qui s'appellera plus tard *Air Atlantique ;* 1950 : création de la *Société Casablanca-Avions Marcel Dassault,* qui deviendra en 1952, la *Société Immobilière Casablanca Marcel Dassault* et, les années suivantes : création de la *Sté des Avions Marcel Dassault* (qui absorbe : *Boulogne-Avions Marcel Dassault, Mérignac-Avions Marcel Dassault* et *Villaroche-Base Aérienne-Avions Marcel Das-*

sault) et de la Société Immobilière Marcel Dassault, à Cannes.

D'autres sociétés entrent aussi dans le trust Bloch-Dassault : la *Sté Immobilière des* 127-129-131, *avenue Ledru-Rollin,* la *Sté Immobilière des* 120-122, *avenue Ledru-Rollin,* la *Sté Générale Immobilière,* la *Sté Immobilière Maunoury-Hébert,* la *Sté Marocaine de Constructions,* la *Sté Franchet d'Esperey-Passy,* l'*Inter-Technique,* etc... Dans d'autres affaires, M. Dassault possède des participations : *Moteurs et Automobiles Lorraine, Usines Motobloc.* Enfin, il prend le contrôle en 1952 de l'ancienne *Banque R. Josse, E. Lippens et Cie,* qui devient la *Banque Immobilière et Commerciale.* Cet établissement financier, issu de la fusion de la banque H. Lippens et de la banque R. Josse, date de 1903. Au moment de sa prise de contrôle par le trust Bloch-Dassault, le principal actionnaire de la banque était la *Sté des Anciens Etablissements Albert Malard et Cie,* qui avait souscrit pour 89.959.500 frs dans l'augmentation de capital de 1950. Le groupe Bloch-Dassault investit successivement dans l'affaire : 100 millions en avril 1952, 100 millions en août suivant, 200 millions en décembre de la même année et 250 millions en février 1954. La banque, qui s'est tranférée dans l'hôtel particulier acheté par M. Bloch-Dassault, 7, avenue des Champs-Elysées, en face du *Figaro,* est devenue la *Banque Commerciale de Paris.*

Entre temps, M. Bloch-Dassault conquit le siège de député des Alpes-Maritimes sur la liste R.P.F. (1951) — qui lui permit, à peine arrivé à l'Assemblée, de se faire nommer à la Commission de l'Aéronautique (7) — puis, ayant été battu au renouvellement (1956), il acquit un siège de sénateur dans l'Oise (1957), au moment même où, curieux hasard, il versait quelques millions au journal d'un sénateur démissionnaire.

Il est intéressant de constater que cet homme d'affaires avisé, qui ne fut pratiquement jamais soldat, pos-

(7) Nomination qui ne manquait pas de sel : M. Dassault, député, était ainsi le contrôleur des commandes de M. Dassault, fournisseur de l'Etat.

sède un véritable état-major militaire. Il y a d'abord son frère, le général Paul Bloch, aujourd'hui Dassault (comme lui et par les mêmes décrets), sorti de Polytechnique en 1901, qui finit la guerre de 1914-1918 comme capitaine et fut tour à tour chef du cabinet technique d'André Maginot, sous-chef de l'Etat-Major Général, commandant du 5e corps d'armée en 1939, gouverneur militaire de Paris et Grand Chancelier de la Légion d'Honneur. Il y a ensuite le général Pierre Guillain de Bénouville, déjà cité, entré dans la résistance et chargé de l'organisation des F.F.I. (la haute direction F.F.I. fera de cet officier de réserve un général), qui prendra courageusement part à la campagne d'Italie à la tête d'un bataillon marocain, puis participera non moins courageusement à la campagne électorale du Gaullisme, à la suite de laquelle il finira par conquérir un siège en Bretagne. Depuis qu'il a dû abandonner le Palais-Bourbon, le général de Bénouville dirige *Jours de France* (500.000 ex.) et *L'Oise libérée* (21.000 ex.) pour le compte de son patron. Il y a enfin le colonel Auguste Le Révérend, factotum financier de Bloch-Dassault et son représentant dans maintes affaires, et le général Corniglion-Molinier, qui est l'agent de liaison officiel du trust Bloch-Dassault avec le Pouvoir et la Publicité. La personnalité de ce dernier mérite qu'on s'y arrête.

M. Edward-Flaminio Corniglion-Molinier est né le 23 janvier 1899, l'année même où son père se rendit acquéreur d'une étude de notaire à Nice (8). Après ses études de droit et une licence de lettres, il se lança dans le journalisme. M. Pierre Lazareff l'accueillit à *Paris-soir,* où il passa à peu près inaperçu. Il tâta aussi du cinéma, comme producteur. En 1928, il était à *France-Film et Distribution* ; en 1930, chez *Gaumont* et à *G.M. Film ;* en 1931 à la *Gaumont-Franco-Film-Aubert,* toujours comme administrateur. Grâce à lui Carné peut mettre en scène « Drôle de Drame » et Malraux vit sortir « Es-

(8) Ce dernier, Me Philippe Corniglion-Molinier, représenta un canton des Alpes-Maritimes au Conseil général de ce département et présida, à la satisfaction générale, la Caisse régionale agricole des Alpes-Maritimes et l'Office départemental des Habitations à Bon marché de Nice.

poir ». Plus tard, on le trouvera à la *Cie Continentale cinématographique* (associé), à *London-Films* (président). Mais plus que la presse et le cinéma, c'est l'aviation qui le passionnera. Cet aviateur émérite, passablement casse-cou, sera le pilote de l'empereur d'Ethiopie avant d'être celui de la R.A.F. et de devenir le commandant en chef des Forces Aériennes Françaises Libres dans le Proche-Orient, lors de la « libération » de la Syrie et du Liban (1941), en Grande-Bretagne (1942) et dans l'Atlantique (1943).

Quinze citations et trente décorations diverses témoignent de son courage. Rendu à la vie civile, il se lança dans la politique et se fit élire sénateur gaulliste de la Seine (1948), puis député R.P.F. des Alpes-Maritimes (1951) et conseiller général de Roquebillière, berceau de sa famille paternelle (1953). Au Conseil de la République, il présidait la Commission de la Presse (9), et à l'Assemblée, le groupe parlementaire France-U.S.A. Cet homme affable, qui sait se rendre indispensable à ses collègues et à ses amis, réussit sans peine à entrer dans plusieurs gouvernements : il fit partie du cabinet Laniel (1953-1954) et du Cabinet Edgar Faure (1955-56).

S'il paraît dédaigner aujourd'hui les portefeuilles ministériels, c'est seulement pour se consacrer aux missions que M. Bloch-Dassault lui confie. Le général Corniglion-Molinier occupe, en effet, une place importante dans les affaires : président directeur général d'*Air-Maroc* et des *Mines de Dielette,* vice-président de la *Sté Nouvelle des Ets Gaumont,* il administre ou administra la *Sté Marocaine de Radio-Télévision* (*T.E.L.M.A.*), la *Sté Moderne de Presse,* les agences *Publicis* et *Régie-Presse,* la *Cie Continentale cinématographique,* la *Sté d'Editions enfantines,* la *Sté Générale de Travaux cinématographiques,* la *Banque Commerciale de Paris,* l'*Anglo-French investment Corp.*, les *Etablissements Mole,* la *Sté Marocaine des Entreprises de Travaux Publics,* la Sté *Mle-Richardson-France,* l'*Huelva Cooper*

(9) Il se déclarait alors résolument pour la liberté totale de la publicité des apéritifs dans la presse (cf. son interview à *L'Echo de la Presse,* 20-3-1950).

and Sulphur Mines Ltd, etc... Il est, en outre, le co-directeur de *Paris-Presse-L'Intransigeant* (10).

M. Marcel Bloch-Dassault ne manque donc pas de conseillers, d'intermédiaires et de négociateurs. Quel ministre de la Défense Nationale aurait le front de lui refuser une petite commande (11) ? Son frère, qui a tant décoré, le couvre au centre; le général Corniglion-Molinier neutralise la gauche grâce à *Publicis;* et le général Guillain de Bénouville corrompt ou séduit la droite. Savoir s'entourer est un art, et M. Bloch-Dassault s'entoure bien. Cela aussi peut expliquer sa brusque réussite (12).

(10) Le capital de la *Sté Nouvelle de Paris-Presse* est ainsi réparti : *Sté Marcel Dassault :* 10.997 actions; général Corniglion-Molinier : 1; M. Marcel Dassault : 1; *Sté Boulogne-Avions Marcel Dassault :* 1; *Franpar :* 10.997; *France-Editions et Publications :* 1; M. Henri Massot : 1; M. Pierre Massot : 1 (S.N.R. 22-6-1956).

(11) Sûrement pas M. Pleven qui, le 23 avril 1953, lui signa, au nom du gouvernement, un contrat *off shore* portant sur une commande de 86.540.000 dollars, pour des avions de chasse « Mystère Marck 4 ».

(12) Tous les constructeurs d'avions n'ont pas eu la chance (ou les appuis) de M. Dassault (né Bloch). L'un d'eux, que « Monsieur Mystère » connaît bien, le génial constructeur de « L'Arc-en-ciel » (à bord duquel Mermoz franchit d'un coup d'ailes l'Atlantique sud en 1933), René Couzinet (né Couzinet), se suicida, un soir de décembre 1956, après avoir donné la mort à sa femme.

Chapitre VIII

UN JOURNAL « GARANTI BOUSSAC »

Politiquement voisine du *Temps de Paris* — avec lequel elle partagea d'ailleurs les anciens locaux du *Journal* — de *Paris-Presse* et de *Jour de France,* et tout autant qu'eux à la dévotion des puissances d'argent, *L'Aurore* occupe une place de choix dans la presse française. Avec ses 500.000 exemplaires, elle vient au deuxième rang des journaux quotidiens du matin à Paris. Un anticommunisme agressif, de violentes campagnes contre le fisc et pour l'Algérie française, les billets spirituels du « Rayon Z » (alias André Frossard) ont fait de *L'Aurore* le moniteur écouté de cette foule de petits bourgeois bedonnants, dont le patriotisme ne s'entretient que par la terreur et qui rêvent, en plein drame universel, de petit commerce, d'épargne, d'emprunts pétroliers et de promenades dominicales à quatre-vingts de moyenne dans une de ces boîtes de fer blanc qu'on appelle automobiles.

Pour les gens bien informés, *L'Aurore,* c'est « le journal de Boussac ». Depuis six ans, tout le monde sait, dans les milieux de presse, que M. Robert Lazurick publie le journal pour le compte du « roi des cotonnades » autant que pour le sien propre. Mais lorsqu'il s'est agit de le prouver, les mieux renseignés sont restés cois. Nous-mêmes, dans *L'Echo de la Presse* (1) et dans *Les*

(1) *L'Echo de la Presse*, 18 avril 1952.

Financiers (2) avons dû reconnaître notre ignorance, tout en notant un demi-aveu de M. Lazurick.

Aujourd'hui, documents en main, nous pouvons expliquer de quelle manière M. Marcel Boussac a pris le contrôle de *L'Aurore,* sans que jamais son nom ait figuré dans les actes de la société éditrice.

Jusqu'à ces dernières années, la S.A.R.L. *L'Aurore,* au capital de 25 millions, avait pour associés :

M. Robert Lazurick, directeur du journal, ancien avocat, ancien député, tour à tour socialiste, communiste, de nouveau socialiste, néo-socialiste (avec Marquet et Déat, mais oui !), puis encore socialiste (clandestin), gaulliste, radical et, maintenant, résolument opportunise, qui rédige avec sa femme (née Bonitzer) les éditoriaux signés « Robert Bony » ;

Mme Paul Garson, sa fille ;
La Société *Franclau ;*
La Société *Jéropar.*

Dans ces deux dernières, qui détiennent environ les 3/4 des parts sociales, se trouvait M. Jérôme Lévy.

Un beau jour, cet « intermédiaire » disparaît de la seconde société, et deux autres associés, jusque-là inconnus, font leur apparition. Oh ! fort discrètement. Aucune publication légale, à notre connaissance, n'est venue officialiser cette importante modification, que nous ignorerions encore si le hasard n'avait mis entre nos mains un document important. Il s'agit de la décision des associés de *L'Aurore,* consécutive à la mort tragique de M. Marcel Hermann, chef de publication du journal et gérant statutaire de la *Jéropar* (S.A.R.L. au capital de 9.300.000 frs).

Le 8 février 1955, les associés se réunirent, en effet, pour précéder à la nomination d'un nouveau gérant. Leur décision fut portée à la connaissance du public (3), mais le texte de la délibération resta secret. Or ce texte, que

(2) *Les Financiers qui mènent le monde,* Paris 1955, pp. 258-260.
(3) *La Vie Judiciaire,* 28-2-1955.

nous avons maintenant sous les yeux, révèle la présence, à la réunion des associés, de :

Mme Robert Lazurick, née Francine Bonitzer, épouse séparée de biens de Robert Lazurick	1 part
Mme Paul Garson, née Esther Lazurick .	1 part
La société *Mirandia* (représentée par son directeur général M. Jean Roy)	7.524 parts
La société des *Editions Robeyr* (représentée par son gérant M. Jean Roy)	1.774 parts
Total	9.300 parts

Que sont ces nouvelles venues ? Qui est M. Jean Roy ?

La Société Anonyme *Mirandia* et la S.A.R.L. *Les Editions Robeyr* sont deux affaires commerciales siégeant dans l'immeuble du 21, rue Poissonnière, à Paris, et M. Jean Roy, leur dirigeant, est l'un des hauts employés du C.I.C. (*Comptoir de l'Industrie Cotonnière*). Autrement dit, les deux Sociétés qui détiennent 9.298 parts (sur 9.300) de la *Jéropar* (principale associée de la *Société L'Aurore*) sont deux affaires du C.I.C., et M. Jean Roy (4), leur représentant officiel, est l'un des proches collaborateurs de M. Marcel Boussac, grand patron du *Comptoir de l'Industrie Cotonnière,* se faisant domicilier, pour ses affaires, au 21 de la rue Poissonnière.

C'est donc par le truchement du dit C.I.C., qui contrôle les Sociétés *Mirandia* et *Robeyr,* lesquelles détiennent plus de 99 % des parts de la Société *Jéropar* elle-même principale associée de la S.A.R.L. *L'Aurore,* que le roi des cotonnades « l'homme aux 50 millions de bénéfices par jour », est non seulement le bailleur de fonds, mais aussi le patron du quotidien dirigé par M. Lazurick.

(4) M. Jean Roy est, en outre, gérant de la *Sté Organo-Synthèse Alsacienne*, de *Sofipar*, de *Parfinan*, de la *Sté Générale de Coton Industriel*, administrateur de la *Sté Coop. de Consommation Toircoton* et associé de la *Sté Desgenetais*, qui sont toutes les affaires Boussac.

Chapitre IX

NAISSANCE ET VIE D'UN GRAND TRUST

Homme d'affaires avant tout, devenu colossalement riche à la suite d'heureuses circonstances aidées par un travail acharné et un flair rarement en défaut, M. Marcel Boussac eut des débuts modestes.

Originaire de l'Indre, où son père (1) avait un commerce de tissus, il vint à Paris en 1907 et, après avoir fait de la représentation, il s'établit à son propre compte rue de Chantilly. La légende veut — et Merry Bromberger cherche à en faire un dogme (2) — que M. Boussac ait été déjà fort riche en 1914. Il ne semble pas que ce soit tout à fait exact, mais il est juste de dire que le futur « roi des cotonnades » avait alors une excellente affaire de tissus.

Pendant la guerre, qu'il eut la bonne fortune de ne point faire, M. Boussac s'orienta vers la fourniture aux Armées. De substantiels marchés passés avec l'Intendance permirent au poilu de mettre sur sa peau (qu'il s'apprêtait à faire trouer) un « *tissu garanti Boussac* » (3). En 1915, M. Boussac obtint l'appui de gros industriels

(1) M. Boussac père était marchand de drap à Châteauroux. Sa mère, Mme Jane Boussac, qui « répudia Châteauroux et son mari », épousa en secondes noces le poète israélite Catulle Mendès (Cf. *Crapouillot*, n° 16).

(2) Merry Bromberger : « *Comment ils ont fait fortune* ».

(3) « Une étoffe qui vous met à l'abri des balles » aurait dit un humoriste. Il pensait, évidemment, à celui qui la fabriquait...

du Nord et de l'Est, ce qui favorisa le développement de ses affaires.

« Cependant, écrit Merry Bromberger, Boussac travaillait comme un forcené. L'aviation de guerre naissait. Il n'y avait pas de toile pour habiller ses ailes de bois. L'usine qui produisait la toile d'avion en fil de lin était à Lille occupée. Il mit au point et créa la toile d'avion en coton, faite avec des filés retors spéciaux qui fut ultérieurement adoptée par l'Angleterre. Il se mit à fabriquer dans les Vosges l'étoffe qui allait porter Guynemer. Mais les Vosges étaient près du front, loin des ports et les approvisionnements en coton, en charbon, devenaient de plus en plus difficiles. L'industriel réunit un groupe de manufacturiers, des capitaux, acheta cinq bateaux norvégiens, des péniches, du charbon, du coton en Angleterre. De Cardiff, sa flottille lui apportait à Rouen le minerai et le coton et ses péniches les transportaient dans les Vosges. Boussac n'était plus seulement filateur et tisseur. Il était devenu confectionneur, fabriquait des uniformes, des masques à gaz, des ballons d'observation... » (4)

Deux ans plus tard, en 1917, et non en débarquant à Paris, n'en déplaise à son biographe, il fondait le *Comptoir de l'Industrie Cotonnière,* au capital de 10 millions de francs, qui est aujourd'hui l'une des plus grosses affaires de coton d'Europe.

C'est à cette époque que son activité commence à attirer l'attention de la presse. Consacrant un article à « l'accaparement des textiles » *Le Parlement* (*La Voix du Peuple*) publie le 30 novembre 1918 un véritable acte d'accusation contre M. Boussac :

« L'accaparement des textiles :

« ... C'est toujours le même procédé, il n'est pas nouveau, qu'emploient les hommes d'affaires marrons. Ils se préoccupent de se procurer, par délégation, une honorabilité de façade sous le couvert de laquelle ils pourront — du moins le pensent-ils — tout se permettre. On sait pour M. Boussac quel est ce paragrêle. M. Boussac, qui ne se mouche pas avec les doigts, est allé le chercher au Parlement parmi les « grosses, très grosses légumes » de l'endroit dont la spécialité — on ne saurait trop prendre de précautions pendant et au lendemain de la guerre — dont la spécialité, disons-nous, est le patriotisme combiné avec l'éducation physique. Nous avons indiqué précédemment au cours de notre campagne, que ce patronage n'avait point laissé d'être quelque peu onéreux pour lui.

(4) Merry Bromberger, *op. cit.*

Mais le roi du coton n'eut pas affaire à un ingrat. Le moindre des avantages qu'il en tira ne fut-il point d'être congrûment embusqué pendant que les jeunes gens de son âge accomplissaient leur devoir dans les tranchées? C'est une couverture non plus de coton, mais de pure laine que celle d'un député aussi influent que M. P... quand, comme M. Marcel Boussac, on a tiré une partie de ses fonds de roulement (de roulement dans toute l'acception du terme) de la même bande qui trafiqua avec le traître Bolo. Les 3 millions fournis par Herr Bauer au Comptoir de l'Industrie Cotonnière — par Herr Bauer qui présenta le Pacha à Charles Humbert — ont été le début de la fortune du protégé de M. P..., député. Le roi du coton ne devait pas s'en tenir à ses manigances plus qu'inquiétantes au point de vue de ses rapports avec la défense nationale en temps de guerre. Il fit mieux ou il fit pis.

« Ayant eu à fournir du coton-poudre à l'Intendance, il prélevait soigneusement sur chaque lot de 135 kilos de coton brut fourni par celle-ci une vingtaine de kilos qu'il passait à son compte personnel. Ce qui vient par la flûte revient au tambour. Ce coton chapardé, dès qu'il constituait un stock assez important, était « refilé » à la Guerre moyennant espèces. Il n'y a pas de petits profits. Nous ne rappellerons que pour mémoire le scandale des masques, celui de l'incendie de Thaon et des stocks constitués en dépôt en gare de Villefranche (Rhône)... »

Nous ne prenons pas à notre compte les accusations portées par ce journal. Mais, à notre connaissance, M. Boussac n'a jamais réagi. Le rédacteur du *Parlement* avait sans doute les preuves qui nous font naturellement défaut.

1919. La paix est revenue. M. Marcel Boussac place ses capitaux dans l'achat de magasins variés. Il profite du moment favorable — le chômage guette les affaires de textiles ayant travaillé pour la Défense nationale — et acquiert, d'un seul coup, une douzaine d'usines, qu'il paiera en plusieurs versements échelonnés.

« Qu'allait faire Boussac dans ses ateliers de confection militaires, dans ses usines des Vosges encombrées de quantités énormes de toile d'avion soudain devenue inutile? demande Merry Bromberger.

« Il interrogea ses amis les tisseurs du Lancashire. Ceux-ci étaient épouvantés! Si l'on jetait sur le marché les kilomètres de toile d'avion dont leurs entrepôts étaient engorgés, ils n'avaient plus qu'à fermer...

« C'est un des talents de Boussac de savoir transformer un embarras en occasion. Il dressa rapidement un plan : les pénuries de la guerre avaient vidé les armoires. Deux millions de mobilisés rentraient chez eux avec une prime

de 52 francs pour se remettre en civil. Le bonheur n'a pas de chemise, dit-on. Les rescapés de la grande tourmente en avaient pourtant terriblement besoin. Il racheta à l'Etat tout ce qui devait devenir ailes. En Angleterre, il se porta acquéreur de tout le stock de toile d'avion pour le plus grand soulagement de ses concurrents du Lancashire. Il remit en mouvement ses ateliers de confection pour fabriquer des millions de chemises, de pyjamas, de robes d'été.

« Boussac avait pour lui un mot magique dont les magasins traditionnalistes avaient méprisé la portée : toile d'avion! L'aviation enfiévrait alors les imaginations. S'habiller de toile d'avion, c'était revêtir la tenue d'Icare. C'était aussi choisir une étoffe d'une solidité légendaire. Et puis la couleur thé du tissu d'aile était fort séduisante.

Les détaillants s'effrayaient... Pour les convaincre, Boussac s'établit lui-même détaillant. Il ouvrit une chaîne de magasins « A la Toile d'Avion », y débita ses chemises, ses blouses, ses pyjamas aériens à des prix déconcertants. Ce fut un succès foudroyant. On faisait la queue devant ses boutiques. Les grands magasins convaincus passaient des commandes massives. La chemise de couleur était du coup entrée dans les mœurs. »

En attendant la prochaine dernière, comme dit Galtier-Boissière, M. Boussac crée, achète, organise des comptoirs en Indochine et en Afrique, des plantations en A.O.F et au Niger, les usines Lederlin, les magasins et les ateliers A. Rousseau, Noveltex.

Propriétaire d'un château dans l'Orléanais, le roi des cotonnades y reçoit tous ceux qui ont la réputation de rendre d'autant mieux service aux gens fortunés qu'ils en attendent une subvention pour la caisse de leur parti ou pour leur caisse électorale. Sa figure souriante était devenue familière aux gardes et aux huissiers qui veillent à la porte des ministres. Quoi de plus naturel, aux yeux de son biographe :

« L'homme d'Etat qui a pratiqué le pouvoir et est appelé à l'exercer encore ne livre dans les meetings qu'une face de sa personnalité. Il a sondé les réalités et acquis la notion du possible qui est étroit. Les réalités sont humaines. Les grands hommes d'affaires sont, plus que les ministres, les piliers du régime sous lequel nous vivons...

C'est un des drames de notre époque que le divorce entre le décor politique et la réalité économique. Les orateurs de réunion publique font si aisément le procès du capitalisme que l'illusion s'est créée dans la rue qu'il n'existe plus que comme une entité périmée, qu'on peut se passer des capitalistes impopulaires...

« Quoi qu'il en soit, sortis des meetings, les hommes

politiques sont bien forcés de traiter avec les hommes d'affaires. »

Ami de Clemenceau pendant la première guerre, M. Boussac l'est de Léon Blum à la veille de la seconde. A-t-il été, comme on l'a pensé, l'un des bailleurs de fonds du Parti socialiste aux élections de 1936 ? C'est difficile à prouver, mais ces amis savent bien qu'il avait misé sur le Front populaire. Ses calculs se révélèrent exacts, d'ailleurs, puisque les candidats du Rassemblement de MM. Victor Basch et Emile Kahn, qui groupait tous les partis de la gauche avec la bénéfiction du Grand Orient, furent élus dans 350 circonscriptions.

En prévision du grand *boom* qui suivrait l'avènement du leader socialiste, l'astucieux homme d'affaires avait acheté de nouvelles usines, à Bolbec, à Caudebec, dans le Centre, en Alsace. Son trust absorbait les Confections Tremblot-Matheron.

« Quand Léon Blum leva l'hypothèque du marasme, Marcel Boussac était armé pour répondre à la demande provoquée par la hausse des salaires et la loi de 40 heures : sa production passait de 36 millions de mètres d'étoffe en 1920 à 88 millions de mètres en 1939. Il était devenu le premier fabricant de textiles de France. » (5)

1939. La guerre. M. Boussac épouse, le 27 octobre 1939, Mlle Margarita Deconninck, dite Fanny Heldy, le « *Rossignol de l'Opéra* », dont il avait fait le siège durant des mois, peut-être des années. Ses célèbres écuries de courses fournissaient des poulains aux éleveurs du monde entier. Les prix, que ses *cracs* remportaient sur les hippodromes européens, faisaient palir de jalousie l'Agha Khan et le baron de Rothschild (6).

Les événements devaient un peu bousculer ses habitudes. Il sut faire face avec à-propos. Après avoir fourni l'Intendance française, il traita avec celle de la Wehrmacht. A-t-il été au mieux avec l'occupant, comme l'ont dit ses ennemis ? Fut-il, au contraire, le résistant farouche et discret que nous dépeignent ses thuriféraires ?

(5) *Ibid.*, p. 47.

(6) D'après *France-Dimanche*, rien qu'en Angleterre il aurait gagné en 1949, 33.720 livres comme propriétaire et 25.282 comme éleveur — soit plus de 58 millions en un an. Ses écuries et ses haras compteraient 350 chevaux.

D'aucuns affirment qu'il se plaça, comme Romain Rolland, « au-dessus de la mêlée ».

Jean Galtier-Boissière résume cette tranche de l'existence de M. Boussac en quelques lignes qui en disent plus long dans leur concision que les pages embarrassées ou désinvoltes de ses biographes. Voici ce qu'écrit le directeur du *Crapouillot* dans l'un des numéros de sa peu conformiste revue :

> « 1940-1944. Pas un jour de repos. Rééquipement des usines par les Allemands, qui ont la bonté de pourvoir les filatures de métiers neufs, sur la demande de Boussac qui ne perd pas le nord. Mais pas bête, il finance en sous-main la résistance... comme tant d'autres! Le troisième tableau, négatif, consiste à ignorer Pétain.
>
> « 1944. Départ d'une grosse clientèle en uniforme; arrivée d'une autre. D'énormes capitaux sont consacrés à l'achat d'usines dans l'Est. Au nez et à la barbe des nationalisateurs de la libération, il exploite, avec Gillet-Thaon, le super-trust français du coton. » (7)

Le procès de *l'Humanité* contre *l'Aurore* a levé un coin du voile qui recouvre pudiquement ces quatre années d'activité « boussaquienne ». Au cours des débats, une pièce fut citée et commentée avec la passion que l'on devine : le « document Knochen ».

Il s'agit là d'une déclaration que le colonel allemand Knochen, adjoint du Général S.S. Oberg, chef suprême de la police allemande en France occupée, aurait faite à l'instruction de son procès. On y retient cette phrase :

> « Pour la fourniture des matières premières, les renseignements nous étaient donnés du côté allemand par le commandement militaire, et du côté français par M. Marcel Boussac. M. Boussac approuvait la politique de Laval, mais lui reprochait de manquer d'énergie. Il ne désapprouvait pas ce qu'il faisait, mais ce qu'il ne faisait pas. Les renseignements fournis nous ont permis d'adresser d'excellents rapports au R.S.H.A. à Berlin, rapports qui furent très appréciés. M. Boussac en voulait cependant un peu à Ribbentrop, qui lui avait acheté ou réquisitionné un de ses meilleurs chevaux. » (8)

Le « document Knochen » indiquait en outre que M. Boussac était l'ami d'un M. Michel. Ce M. Michel, alias

---

(7) *Crapouillot :* Les Gros, p. 38.
(8) *Le Monde,* 21-22 février 1954.

Skolnikov, aurait été frappé après la Libération d'une confiscation de deux milliards et d'une amende équivalente. Ces précisions furent fournies par l'un des avocats de la partie civile, Me *Matarasso,* qui ajouta que c'était la plus importante mesure de confiscation sur les profits illicites. Parmi les opérations que fit ce M. Michel sous l'occupation, il y eut la remise de 110 millions de mètres de tissus à la Kriegsmarine à 10 frs le mètre, provenant des usines de M. Boussac.

Il est difficile de se faire une opinion exacte sur ces révélations, le juge d'instruction qui eut à connaître ayant classé l'affaire le 2 juillet 1947. Ce qui est certain, c'est que les usines Boussac n'ont pas chômé pendant l'occupation et que, volontairement ou non, le roi des cotonnades, apporta une contribution non négligeable à l'effort de guerre allemand. Louis Renault, qui n'avait pas fait davantage, est mort en prison (9), plus exactement dans une clinique où l'avait fait transporter moribond une administration pénitentiaire prévoyante.

Voici la guerre terminée. M. Boussac, que le conflit n'avait pas ruiné, acheta l'affaire Schwob.

> « James et André Schwob, deux amis israélites de Boussac, possédaient des usines importantes dans le Nord et dans les Vosges, qui avaient été sequestrées. James était mort en 1940. André était âgé. Gillet acheta les fabriques Schwob dans les Vosges, et Boussac, 120.000 broches et 2.100 métiers à Lille pour 250 millions de 1945. » (10)

Pour équiper d'une manière moderne toutes ses usines, Boussac passa aux Américains une commande de machines-textiles fantastique. Cette commande s'élevait à 3.635.800 dollars. Pour régler une partie de ces achats aux U.S.A., M. Boussac reçut une aide du Plan Marshal, représentant près de 20 % de la somme totale. On estime les investissements de l'homme d'affaires depuis la Libération à 25 millions de dollars, près de 9 milliards de nos francs.

Le chiffre d'affaires du *Comptoir de l'Industrie cotonnière,* affaire Boussac N° I, dépasse 60 milliards avec

---

(9) Il semble même qu'on l'y ait aidé... (Cf. : Saint-Loup : *Renault de Billancourt.*)

(10) Merry de Bromberger : *Comment ils ont fait fortune,* p. 50.

sa propre production. Le C.I.C. réalise d'autre part des ventes (plusieurs dizaines de milliards) pour le compte d'autres sociétés Boussac. On ignore à combien s'élèvent les ventes aux pays de l'Est. Mais on croit savoir — et *Le Crapouillot* l'a confirmé — que Moscou aurait payé des achats faits aux Indes à l'aide des cotonnades tissées par des usines allemandes de la zone soviétique avec le fil de coton que leur fournit M. Boussac (11).

Outre le C.I.C., le trust Boussac comprend : la *C.I.T.E.C.* (organisme de vente du *C.I.C.* en Afrique noire), les *Etablissements Blainville* (imperméables, vêtements de sport et de travail), les confections *A. Rousseau* (chemiserie pour hommes, *Noveltex, Sportex*), *La Toile d'Avion* (six magasins), la *Société Cotonnière du Nord,* la *Sté Géliot et Fils,* les *Chemiseries Trimblot-Matheron,* la *Société Générale du Coton Industriel (SOCO)*, les *Etablissements Desgenetais frères,* les *Etablissements Jalla,* la *Manufacture d'impressions* de Wesserling, les *Ets Touron fils,* la *Manufacture de confection de Châteauroux* (M.C.C.), la *Filature de Laine Cardée de Drusenheim,* les *Filatures de Thaon,* les *Ets Ziegler,* la *Sté Filature et Tissage de Nomexy,* la *Manufacture de Senones,* les *Cuisines St-Laurent, Bendix* (machines à laver), les maisons *Pierre Clarence* et *Christian Dior.* Cette dernière contrôle ou inspire dix sociétés : à Paris : *Christian Dior Couture, Christian Dior-Delman* (bottier), *Christian Dior Parfums*; à Londres : *Christian Dior London Limited*; à New-York : *Christian Dior New-York Incorporated, Christian Dior Export, Christian Dior Furs*; à Caracas : *Christian Dior Venezuela* et *Christian Dior America del Sur* (12).

---

(11) M. Boussac, qui fait de l'anti-communisme dans sa presse, est trop homme d'affaires pour négliger les marchés du monde communiste. De même qu'il n'a pas hésité à renouer avec l'Egypte au moment même où *L'Aurore* excitait la haine de ses lecteurs contre le dictateur du Caire. *Le Monde* du 9-7-1957 parle du marché conclu par l'intermédiaire de banques suisses et *L'Observateur du Moyen-Orient* (édition française du *Jewish Observer and Middle East Review*) du 30-8-1957 nomme M. Boussac qui avait acquis, « *à des conditions avantageuses* », 16.000 balles de coton.

(12) Depuis peu, le trust Boussac contrôlerait également les Grands Magasins « *Au Bon Marché* ».

Le chef d'Etat-Major du trust Boussac, que surveille en personne le « grand patron », est M. Henri Fayol, qui remplit les fonctions de directeur général du *Comptoir de l'Industrie Cotonnière*. Il représente les intérêts du groupe dans diverses affaires, dont *Le Solidit Français*, la *Société Métallurgique d'Imphy*, la *Sté Lorraine-Lunéville*, le *Crédit Foncier Colonial et de Banque* (13), la *Sté de Banque et Participations* et les *Mines de Zellidja* (14). M. Fayol est considéré comme l'un des meilleurs spécialistes des questions d'organisations. Selon *Les Documents* de M. Roger Mennevée (15), le chef de la Section de l'Assistance Technique à l'Etranger du Trésor à Washington considère que « *les directives administratives appliquées par les Services du budget américain avaient été empruntées à l'expert français Henri Fayol.* » M. Fayol est le fondateur du Centre d'Etudes Administratives (1926). Il fut en outre l'administrateur délégué de l'Organisation Economique Moderne et l'un des dirigeants commerciaux des *Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Pompey* et de *Davum*. Pendant la guerre, il occupa les fonctions de répartiteur des fers, fontes et aciers à l'Office Central de la Répartition des Produits Industriels, créé par Vichy, puis fut membre dirigeant du Comité d'Information Inter-Professionnel. En 1946, le Gouvernement le nomma Conseiller de l'Economie Nationale. Membre influent du Conseil National du Patronat Français (C.N.P.F.), il en préside la Commission des Prix.

L'état-major Boussac compte, en outre, MM. Pierre Jarry, administrateur des *Parfums Révillon* ; Jacques Fourmont, inspecteur des Finances, qui appartint au Conseil du *Crédit Marocain* et de la *Sté de Banque*

(13) Au Crédit Foncier Colonial et de Banque siègent également MM. Pierre Thomas-Castelnau, gendre de M. Albert Aupetit et beau-frère de M. André Aupetit, le gendre de M. Boussac, ainsi que M. Jacques Fourmont, ce qui laisse entendre que le trust cotonnier possède dans l'affaire une très importante participation.

(14) Les Mines de Zellidja étaient une entreprise de feu Jean Walter, le célèbre homme d'affaires « marocain ». Détail curieux, c'est lui qui, comme architecte de M. Boussac, construisit le siège du C.I.C. à Paris.

(15) *Les Documents*, mars 1954.

et de Participations ; Jean Roy ; Jean-Claude Boussac, son neveu, et André Aupetit, son gendre, fils de l'ancien inspecteur des Finances, secrétaire général honoraire de la *Banque de France,* que l'on trouvait avant la guerre dans les Assurances, les Produits chimiques et les sociétés coloniales. Le frère du roi des cotonnades, M. André Boussac, gros actionnaire des *Biscuits Brun-Pâtes La Lune,* préside les *Docks Rémois* et administre la *Fabrique de levures, sucres et alcools* de St-Ouen-l'Aumône, les *Grands Moulins de Paris* et la *Banque des Produits Alimentaires et Coloniaux.*

Le trust Boussac s'intéresse, en outre, aux affaires pétrolières. Il détient dans la *Francarep* (capital : 12 milliards 500 millions) fondée le 8 juillet 1957 par le baron Alain de Rothschild, une participation de 866 millions.

Il possède enfin une flotte aérienne de cinq unités. Cette royauté ne suffira-t-elle pas à l'entreprenant M. Boussac ?

On peut en douter. Il fut un temps où le brasseur d'affaires rêvait d'un vaste empire qui s'étendrait jusqu'à la Vistule. C'était au lendemain de la première guerre mondiale. La Pologne, libérée de ses trois occupants, sortait peu à peu de sa léthargie. Ses affaires allaient prendre un nouvel essor grâce à l'aide que lui apportait l'épargne française par le canal intéressé des grandes banques. M. Boussac avait jeté son dévolu sur la Pologne.

Il existait là-bas, une usine colossale qu'avait créée cent ans auparavant, un Français, Philippe de Girard. Celui-ci avait donné son nom à la ville bâtie autour de ses ateliers : Zyrardow.

> « Girardow (sic) était devenue polonaise — écrit Merry Bromberger. Elle avait perdu ses millions de clients russes. Boussac l'acheta pour fournir des chemises et des corsages à tout l'Est européen. Mais il allait se heurter à l'instabilité politique, aux intrigues d'un régime autocratique. Un de ses directeurs fut assassiné. Boussac abandonna Girardow en passe de devenir Boussakow! » (16)

Et voilà comment on écrit l'histoire...

(16) M. Bromberger, *op. cit.*, p. 46.

Les choses se sont passées un peu différemment. Les événements auxquels Merry Bromberger fait allusion et qui amenèrent le départ précipité du trust Boussac de Pologne, ont été, en leur temps, évoqués au groupe France-Pologne de la Chambre des Députés. C'était en automne 1934. Une convocation urgente réunit les membres dudit groupe parlementaire. L'appel était motivé par un danger pressent : « *Les affaires françaises en Pologne sont menacées, mal défendues, livrées aux pressions abusives du Gouvernement polonais.* »

C'est du moins la thèse que soutenaient certains membres du groupe (17), qui se proposaient tout bonnement d'obtenir une intervention auprès du gouvernement polonais par la voie diplomatique. Mais une mise au point de M. Ybarnégaray révela « *qu'il s'agissait uniquement d'un industriel capitaliste français qui se trouvait en difficulté avec ses ouvriers et contremaîtres polonais* » (18).

On sut bientôt que cet « *industriel capitaliste français* » était M. Marcel Boussac et les « *affaires françaises* » en question la *Société Franco-Polonaise de Zyrardow* poursuivie par le fisc polonais pour fraude et frappée, de ce chef, à de très fortes amendes.

Il faut croire que le Quai d'Orsay n'était pas disposé à prendre fait et cause pour ce « spolié » puisqu'il s'empressa de publier, dans son bulletin de presse officiel, sans commentaire, le texte d'un article paru dans la *Gaze Polska* du 8 août 1935. Sous la signature de M. Ignace Matuszewski, ce journal précisait les conditions dans lesquelles M. Marcel Boussac ce serait emparé de 80 % des actions de la « *Zirardow* » et aurait acquis la colossale usine, en 1923, pour une somme équivalant à 23.000 frs suisses.

Pourquoi, demandait M. Matuszewski, M. Boussac s'intéressait-il tant aux actions d'une entreprise qui faisait de mauvaises affaires ?

Et de donner aussitôt l'explication du mystère : La « *Zyrardow* » de M. Boussac achetait, à prix fort, du coton aux autres entreprises de M. Boussac, celles de

(17) Amis politiques de M. Emile Roche, directeur de *La République*, lui-même ami personnel de M. Boussac.

(18) Cf. *Les Documents nouveaux* (édités par la Fédération Nationale Catholique), octobre 1934.

France. Les livres de la société polonaise accusaient des pertes, ceux de la société française révélaient des bénéfices. L'homme d'affaires vivait de « l'appui technique » et de « l'appui financier » accordés à la *Zyrardow*. Il diminuait artificiellement la valeur de cet établissement pour ne pas verser de dividendes aux actionnaires et pour frustrer les créanciers en même temps que le Trésor polonais. Tout cela, affirmait le journal polonais, était « *à la lisière du code pénal* ». Au moment où la main de la justice allait s'abattre sur le responsable, voilà qu'un « *Comité d'actionnaires polonais* » prononçait l'amnistie. M. Boussac avait promis aux actionnaires et aux fournisseurs de leur restituer une partie de ce qu'il leur avait pris et de ne plus recommencer.

Après avoir dit que l'accord conclu avec le trop habile commerçant français ne pouvait s'expliquer que par une insigne naïveté ou une insigne imprudence, l'organe officieux polonais écrivait en conclusion :

> « Cette convention ne décharge M. B... d'aucun des griefs qui pèsent sur lui et elle n'aura pas la moindre influence sur la suite de l'affaire de « Zyrardow ». De même que, si des pressions diplomatiques étaient exercées en faveur de B..., nous devrions répondre que M. B... n'est pour nous ni un Français, ni un Allemand, mais seulement un fieffé coupeur de bourse, de même, à ceux qui voudraient, à quelque condition que ce soit, rester les associés de B..., nous jugerions bon de déclarer que nous les tenons pour des associés d'un coupeur de bourse, qu'ils s'en rendent compte ou non. L'affaire de Zyrardow serait tirée complètement au clair. M. B... ne s'assurera l'impunité par aucun moyen. »

Le 10 août, une perquisition était opérée au domicile respectif de M. Vermesch, secrétaire général des Etablissements Zirardow, et de M. Caen, directeur commercial ; ce dernier était arrêté trois jours après, le 13, et M. Vermersch le 14. Entre temps, on avait appris la mort subite de M. Alexandre Lednicki, président des « Amitiés Internationales » à Varsovie, qui avait joué un rôle dans la conclusion du contrat entre les actionnaires de la *Zirardow*.

La presse parla beaucoup de cette affaire. La *Gazette Warszawska* (19), qui semblait connaître fort bien les

(19) N° du 15 août 1934.

amitiés politiques de M. Boussac, mit la maçonnerie en cause, comme devaient le faire en France *Les Nouveaux Documents* (20) et *La Libre Parole* (21), allant jusqu'à parler des « attaches maçonniques » de l'industriel français (22).

Comme certains journaux français, principalement ceux qui, politiquement, se situaient à gauche, prenaient la défense de M. Boussac, la *Gazeta Polska* répondit vertement :

> « La fausse présentation de l'affaire de Zyrardow par une partie de la presse française ne mérite pas une réplique de notre part. Nous ne sommes pas surpris que Boussac ait réussi aussi facilement que Stavisky à trouver des défenseurs dans les rédactions de certains journaux français ».

Cette allusion à l'un des plus retentissants scandales financiers de la III^e *République* montrait que l'étranger ne se faisait hélas ! aucune illusion sur l'intégrité des grands journaux de la III^e République.

(20) N° d'octobre 1934.
(21) N° de janvier 1935.
(22) Celles-ci n'ont jamais été formellement établies.

Chapitre X

L'HOMME MYSTERIEUX DE LA PETITE EUROPE

« *L'Europe américaine,* écrivit un jour M. Maurice Bardèche, *ne peut aboutir qu'à la solidification définitive des positions actuelles, elle éternise la guerre froide, elle aboutira un jour ou l'autre à un dénouement dramatique dans lequel nous serons les mercenaires d'intérêts étrangers. L'Europe neutraliste n'est qu'un moyen de diminuer les forces du camp de Washington à l'avantage du camp de Moscou, elle paralyse la défense de l'Europe, elle aboutira un jour ou l'autre à un glissement mécanique et fatal vers l'orbite soviétique. L'Europe indépendante est la solution qui sauverait la paix et qui assurerait à nos pays à la fois leur securité militaire et leur sécurité politique, elle peut résoudre les problèmes nés de la guerre, elle nous offre un avenir de puissance et de tranquillité.* » (1)

Depuis que les cosaques motorisés de M. Khrouchtchev campent à cinq étapes de Paris, l'Europe indépendante que prône l'auteur de « *Nuremberg* » pourrait bien être, en effet, l'ébauche de cette troisième force vers laquelle s'oriente notre Occident en désarroi. Mais, faut-il l'avouer? cette « *Europe des Six* » que nous fabriquent les oligarchies financières et les politiciens à leur dévo-

(1) *Défense de l'Occident*, juin 1955.

tion, ne nous plaît guère. Et nos craintes sont partagées par plus d'un européen clairvoyant (2).

M. le Maréchal Juin, dont l'œil inquiet se porte constamment vers la ligne rouge de l'Est, lance un cri d'alarme :

« Les nations libres de l'Europe résiduelle, — dit-il (3) — s'orientent vers une troisième force : celle de l'Europe occidentale unie, réduite initialement à l'Europe des Six, mais souveraine et en mesure de développer une puissance d'équilibre entre les deux grands blocs par l'exploitation en commun de ses ressources potentielles. »

Puis, évoquant le souvenir de la C.E.D. — si habile-

(2) « L'Europe des Six », ou, si vous préférez, son expression économique, le *Marché Commun*, soulève bien des objections. Ceux-là mêmes qui accepteraient une union militaire pour la défense et l'indépendance de l'Europe, petits industriels, commerçants, producteurs, sont franchement hostiles à cette institution. Ce « *saut dans l'inconnu* », au coup de sifflet des technocrates, ne leur inspire que méfiance et appréhension. Ils lui reprochent d'entraîner des transformations radicales et précipitées dans plusieurs secteurs de notre économie et de favoriser la concentration des entreprises au profit des « gros ». Conscients de la carence de l'Etat et de son impuissance devant les monopoles, ils savent bien que désormais les trusts auront les mains libres pour éliminer la concurrence des firmes indépendantes. M. Henri Muller, résumant les craintes des Français, écrivait dans son excellent bulletin du 15-2-1958 : « *Le marché commun, c'est le champ clos où vont s'affronter les géants de l'industrie pour la CONQUETE DES MONOPOLES. Déjà, une présélection s'opère à l'échelle nationale, au lendemain même des votes intervenus, preuve, s'il en fallait une, que la chose est prise ici tout à fait au sérieux. La toute récente décision de fusion d'ALSTHOM, Compagnie Générale d'Electricité et DELLE, les trois « grands » de l'industrie électrique française, ne vient-elle pas de donner le coup d'envoi de cette course au monopole? Des services, des laboratoires communs, un capital fusionné de quelque 50 milliards, une incomparable armature bancaire, des effectifs groupés atteignant une centaine de milliers de techniciens et spécialistes, ne voilà-t-il pas là de quoi modifier profondément les classiques rapports de fournisseurs à clients? Hier, services publics et grandes administrations imposaient aux fournisseurs leurs normes et leurs désidératas. Demain l'Etat-client ne devra-t-il pas, tout au contraire, subir le dictat des fournisseurs de matériel, celui de gigantesques entreprises, qui, sous le paravent des nécessités européennes, auront conquis des positions de monopole?* »

(3) *Revue militaire générale*, janvier 1958.

ment étouffée par M. Mendès-France selon les désirs à peine voilés de la City — le Maréchal poursuit :

« L'idée a été reprise récemment sans toucher à l'appareil militaire... Réjouissons-nous-en, encore qu'il eût été désirable que l'Europe des Six, même réduite à cette simple et insuffisante expression, fût fondée sur une chartre équitable tenant un plus juste compte des apports de chacun... Il ne reste plus qu'à souhaiter (à l'Europe) une heureuse navigation loin des récifs, ce qui va demander beaucoup de vigilance, notamment pour ne pas être entraîné vers un matérialisme trop dénationalisé et trop déspiritualisé qui priverait cette fois les hommes du vieil Occident de leurs libertés les plus chères. C'est là un langage qui peut paraître un peu sibyllin. Mais je m'expliquerai mieux en avouant que lorsque je parle de matérialisme, JE PENSE A LA TECHNOCRATIE QUI INSPIRE ET ANIME AUJOURD'HUI TOUT CE MOUVEMENT D'UNION EUROPEENNE. »

Ces dernières lignes visent, sans le nommer, celui que M. Roger Mennevée (4) appelle « *l'Imperator de l'Europe* » : M. Jean Monnet, le premier président du fameux « Pool ».

Le rôle qu'a joué M. Monnet dans la constitution de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.) et qu'il joue encore, de la coulisse, dans la direction de l'organisme essentiel de l'Europe des Six, est trop considérable pour que l'attention n'ait pas été attirée sur sa personne. La presse n'a-t-elle pas affirmé que c'est M. Monnet qui a « *conçu et mené les négociations pour le plan Schuman* » ? (5) et qu'il est « *le véritable initiateur de l'unification économique de l'Europe* » ? (6).

A vrai dire, M. Jean Monnet était déjà fort connu lorsqu'il prit la direction de la C.E.C.A. Depuis la Libération, il occupe une place considérable dans l'économie et la politique françaises. Il fut de tous les ministères (par le truchement de ses protégés MM. René Pleven et Fé-

(4) M. Roger Mennevée a consacré à M. Jean Monnet une série d'articles assez sensationnels auxquels nous empruntons une bonne partie de la documentation utilisée dans ce chapitre. (Cf. *Les Documents politiques*, 16, boul. Montmartre, Paris, Nos Août à Nov. 1952, Mars et Avril 1953, Septembre à Décembre 1953).

(5) *Réalités*, n° de juin 1952.

(6) *France-soir*, n° du 26-7-1952.

lix Gaillard), et les projets les plus marquants portent sa griffe. Au cours de ces douze dernières années, on le retrouve dans tous les organismes économiques officiels et officieux : Conseil de l'Economie Nationale, Services économiques français aux Etats-Unis, Commission des Investissements (7), Commission de la Réforme de la répression des fraudes fiscales, Comité de la Productivité, Commissariat du Plan de Modernisation, etc... Ce qui fit dire à M. Gingembre, l'animateur des *Moyennes et Petites Entreprises* qu'il est le « *dictateur occulte de la France* ».

Sans doute la formule est-elle un peu primaire. Mais elle n'est peut-être pas tellement exagérée, compte tenu de l'influence qu'exercent d'autres puissances non moins occultes dont M. Monnet est, le plus souvent, l'instrument docile. Il se pourrait, comme le pense M. Mennevée, que « l'*Imperator* » de la Petite Europe, soit l'homme de la Synarchie. De toute manière, il n'a pu conquérir la position qu'il occupe depuis douze ans dans notre économie et dans la politique européenne que grâce aux appuis mystérieux qui n'ont cessé de se manifester en sa faveur. La carrière de M. Monnet montre que, synarques ou seulement financiers et technocrates, les *supporters* de M. Monnet ont eu une influence déterminante sur son orientation.

Lorsqu'il naquit le 9 novembre 1888, au foyer des époux Monnet, cette maison cossue de la rue Neuve-des-Remparts, à Cognac, le futur « Imperator » ne semblait guère destiné à une aussi brillante carrière. Son père, M. Jean-Gabriel Monnet étant exportateur de cognac, à l'enseigne des « *Propriétaires vinicoles de cognac J.G. Monnet et Cie* », il était tout désigné pour prendre la succession et diriger, à son tour, cette entreprise dans laquelle, a-t-on dit, les Salignac-Fenelon avaient des intérêts. C'est bien ce qu'il faillit faire, ou plutôt ce qu'il fit, pendant quelques années. Après des études secondaires point trop brillantes, le jeune Jean Monnet s'occupa des affaires fa-

(7) Il serait l'auteur du projet présenté par M. Edgar Faure tendant à faire financer les investissements des entreprises industrielles par des aggravations d'impôts (Cf. Roger Mennevée).

miliales et devint le commis-voyageur des cognacs Monnet et Cie. S'il avait dû accomplir son service militaire, on peut se demander quel sort aurait connu la maison de commerce paternelle. Celle-ci était, autour de 1910, assez mal en point : les stocks s'accumulaient et la caisse manquait de disponibilités. Une première augmentation de capital en 1911 apporta un ballon d'oxygène dont les effets furent de courte durée. Deux ans après, au début de 1913, la trésorerie était, de nouveau, dans une situation inquiétante : la société n'avait plus que 3.946 frs en caisse. Les stocks avaient encore augmenté (1.925.300 frs) et les dettes atteignaient une somme bien supérieure au capital (1.700.000 frs).

Il fallait sortir de l'impasse, et pour y parvenir vendre les stocks au plus tôt. Le marché français étant largement approvisionné par les grandes marques, c'était donc vers l'étranger que l'on devait diriger ces excédents. M. Jean Monnet, qui parlait un anglais très convenable depuis un séjour prolongé en Egypte et à Londres, en 1905, ne partit pas au service militaire : il fut expédié en Amérique du Nord. A peine débarqué au Canada, il se mit en quête d'acheteurs possibles pour ses barils de cognac. Les importateurs de Montréal, liés à d'autres firmes, déclinèrent les offres alléchantes du commis-voyageur en cognac. M. Monnet se tourna alors vers les grandes organisations commerciales des régions nordiques. L'une d'elles, la *Hudson's Bay C°,* accepta d'acheter une quantité intéressante de cognac à condition de pouvoir payer en fourrures. Le marché fut conclu, et les fourrures ainsi livrées aux « *Propriétaires vinicoles de Cognac J.G. Monnet et Cie* » furent aussitôt cédées à *Révillon,* le grand fourreur parisien de renommée mondiale.

Si ce voyage fut profitable aux intérêts de la maison paternelle, il eut aussi d'extraordinaires conséquences sur la destinée de son jeune représentant. De ce moment date la vertigineuse ascension de M. Jean Monnet : celui-ci sut si bien s'adapter aux méthodes et aux conceptions britanniques que ses amis ont pu dire qu'il « pensait anglais » d'abord et qu'il traduisait en français ensuite.

« Les relations ainsi nouées avec la *Hudson's Bay C°,*

écrit M. Mennevée, furent telles que M. Jean Monnet devint le « benjamin » de très hautes influences anglaises qui, dès lors, ne cessèrent de veiller sur sa destinée. »

C'est que la dite Compagnie n'avait d'une « société commerciale comme les autres » que les apparences. La *Hudson's Bay* était une entreprise de la couronne britannique qui avait possédé au Canada, jusqu'en 1867, des droits suzerains sur certaines contrées et qui y conservait une grande influence.

L'histoire de la *Hudson's Bay C°* illustre de façon frappante la conquête économique de la Nouvelle France par ces fameux « Intérêts Permanents Anglais » dont parlait un jour, avec orgueil, Sir Edward Grey, secrétaire d'Etat au Foreign Office.

En 1664, deux protestants français, Radison et de Groseillers, installés depuis quelques années au Canada, se livraient au commerce dans la région des lacs supérieurs. Ayant négligé, plus ou moins volontairement, de solliciter l'autorisation nécessaire du gouverneur de la Nouvelle-France, leur commerce fut qualifié d'illicite et ils furent poursuivis. Ils s'enfuirent et se réfugièrent à Boston, Là, dans le port, ils se lièrent avec le capitaine d'une petite galère de Gravesend qui leur fit miroiter les bénéfices substantiels que l'on pouvait tirer du commerce des fourrures dans les régions septentrionales du Canada. Ce navigateur était-il un agent de l'Angleterre ? M. Mennevée le croit et c'est vraisemblable. Découvrant en eux des auxiliaires possibles pour le service secret britannique, il les conduisit à Londres et les présenta à diverses hautes personnalités politiques et commerciales. Il faut croire que les renseignements qu'ils apportèrent furent jugés intéressants puisque ces personnalités touchant de près à la couronne ou à la city constituèrent en 1668 une société pour le commerce des fourrures dans le nord du Canada. Le Prince Ruppert obtint, deux ans plus tard, une *charte d'investiture* pour cette société, dont il était le président et qui s'appela dès lors « *The Governor and Company of Adventurers of England trading into Hudson's Bay* ». Le capital initial de 10.500 livres sterling fut réparti entre 35 actionnaires dont le prince Ruppert déjà nommé, de duc d'York, frère du souverain et futur roi lui-même, le duc d'Albemarle,

qui n'était autre que le fameux général Monck, restaurateur de la monarchie, le duc d'Arlington, ex-Bennet (Henry) secrétaire d'Etat et chef du service des renseignements du Service Secret britannique (8), le duc de Craven, membre du Conseil Privé du Roi, Sir John Robinson, vice-amiral de North Wales, Sir Ashley Cooper, futur comte de Shaftesbury et Lord chancelier, chef d'un département politique du Service Secret, sir George Carteret, membre du Conseil Privé et ancien Trésorier de la Marine.

Les premiers années d'exploitation furent difficiles. Mais dès 1684 la Compagnie répartit 5.000 livres à ses actionnaires, soit 50 % de dividende. Deux ans plus tard, elle tripla son capital.

Les Français, qui tenaient alors le pays, s'inquiétèrent un beau jour de ces trafics : ils allèrent razzier les établissements de la Compagnie, puis se les approprièrent en vertu du traité de Ryswick. Seize ans après, un nouveau traité, celui d'Utrecht, rendit en principe ses droits et ses possessions à la Compagnie. La guerre de Sept ans, la défaite de Montcalm et les funestes conséquences du traité de Paris (1763), en dépossédant la France du Canada et en contraignant au départ un très grand nombre de nobles et de bourgeois d'origine française, livrèrent la Nouvelle France aux affairistes venus de Londres. La *Hudson's Bay C°*, rentrée définitivement dans les fourgons de l'ennemi, ou plutôt sur ses bateaux, se montra d'autant plus avide que ses intérêts avaient été lésés pendant la guerre et que ses dirigeants et actionnaires étaient haut-placés.

Dès lors, la compagnie resta directement « sous l'obédience directe des animateurs de la Haute politique anglaise », une partie de ses bénéfices allant alimenter la caisse spéciale des services secrets de Sa Majesté (9).

« Au moment où M. Jean Monnet entra en relation avec la *Hudson's Bay Company* — précise M. Roger Mennevée — le Conseil d'administration de celle-ci comprenait, avec

(8) Cf. G. Richings : *Le Service Secret de la Couronne d'Angleterre*, Paris 1935.

(9) *Documents*, août 1952, p. 23.

Lord Strathcona and Mount Royal, représentant le Dominion Canadien à Londres, comme Gouverneur, MM. Thomas Skinner, Vice-Gouverneur (qui devait devenir Gouverneur de 1914 à 1916 et décéder en 1926); Richard Burbidge, J. Coles, L.D. Cunliffe, M.W. Mackensie, grand financier et entrepreneur canadien de chemins de fer, V.H. Smith, R. Stephenson et M. Robert Molesworth Kindersley, qui en était l'une des personnalités les plus prépondérantes, associé de la banque *Lazard Brothers and C°*, administrateur de la *Banque d'Angleterre* (*Bank of England*), qui devait devenir, pendant la première guerre mondiale, président du *National Committee for War Savings* (Comité National pour la guerre économique), pendant que M. Richard Burbidge, que nous avons également cité comme administrateur de la *Hudson's Bay Company*, devenait membre du Comité Consultatif du Ministère des Munitions, ce qui apporte déjà quelque lumière sur le rôle que jouera M. Jean Monnet pendant cette même première guerre mondiale autour des négociations entre la France et la *Hudson's Bay Company*.

M. R.M. Kindersley deviendra, à l'issue de la guerre, Baronnet et, entre temps, il aura été nommé, en 1916, Gouverneur de la *Hudson's Bay Company*, remplaçant Sir Thomas Skinner, cité plus haut, et il occupera ce poste jusqu'en 1925, époque où, après avoir été, dès 1922, membre de la Commission des Banquiers pour les Finances Allemandes, il deviendra le représentant anglais au Comité du Plan Dawes pour les réparations allemandes.

Les relations entre la *Hudson's Bay Company* et la banque *Lazard Brothers* se manifestaient donc toujours très étroites; elles prenaient leur plus complète signification lorsqu'on savait que cette banque était publiquement considérée comme l'un des organes de gestion de certains des *Intérêts Permanents Anglais*, dont, entre autres, le groupe pétrolier *Pearson and Son*, au conseil duquel Sir Robert Molesworth Pearson, petit-fils du Premier Vicomte Cowdray et Président de *Pearson and Son* deviendra associé de *Lazard Brothers*. » (10)

Ces détails éclairent les débuts obscurs et mystérieux d'une étonnante carrière...

Lorsque la guerre éclate, le jeune Jean Monnet revient en France. Reconnu inapte au service militaire, en raison d'une maladie d'estomac, il entre au ministère du Commerce sur la recommandation, semble-t-il, de deux amis de sa famille, M. Fernand Chapsal, directeur du Ravitaillement Civil, et le Contrôleur Général Mauclère,

(10) *Ibid*, p. 24.

affecté au Ravitaillement militaire, puis à la direction du Service des Poudres (11).

« Il va devenir, écrit l'un de ses biographes, l'un des plus brillants soldats de l'armée économique, l'un de ces hommes qu'on ne cite pas dans les communiqués, mais qui s'égalent parfois aux généraux victorieux, car sans eux, nulle guerre ne pourrait être gagnée. »

Avec moins de lyrisme, le dictionanire *Pharos* nous dit qu'elle fut son activité pendant la guerre :

« Réformé pour raison de santé, Jean Monnet conserva en septembre 1914 son poste au Ministère. Afin de pallier un peu la gravité de la situation financière de la France aux premiers mois de la guerre, il négocia avec la *Hudson's Bay Company*, par l'intermédiaire d'une banque londonienne, un contrat de fournitures de céréales, fils de fer barbelé, métaux et navires, accompagné d'une avance de 100 millions de francs-or. Chargé de surveiller l'exécution du contrat, Monnet fit, au cours de l'année 1915, de nombreux voyages à Londres à l'occasion desquels il remarqua les effets désastreux de la concurrence entre Français et Anglais en matière de livraison et de distribution des matières premières nécessaires au ravitaillement. Il fit un rapport à son ministre, M. Clementel, et reçut pour mission de créer, en accord avec le Gouvernement Britannique, le premier « Allied Executive Council » chargé de l'organisation des achats et de la répartition des allocations : le « Wheat Council » ou Commission du Blé. Nommé définitivement à Londres en 1917, représentant de la France à cette Commission, il créa, peu après, avec Arthur Salter, l' « Allied Maritime Transport Council », chargé de la distribution du frêt entre les Alliés. En 1919, il est conseiller officieux dans les Conférences préparatoires du Traité de Versailles et délégué français au Conseil suprême économique interallié. » (12)

A lire cette notice, on ne peut qu'admirer la maîtrise de M. Monnet, le seul, l'unique, le vrai sauveur de la France en 1914-1918. Avant cette publication, il n'était venu à aucun historien l'idée de classer M. Monnet parmi les vainqueurs de l'Allemagne, entre Clemenceau, Pétain, Poincaré et Foch.

« Cette légende d'omniscience de technocrate infaillible,

(11) M. James Donadieu a écrit que c'était M. Clementel, ami de la famille Monnet, qui avait fait entrer le jeune homme au ministère du Commerce (cf. *Rapports France-Etats-Unis*, mars 1950).

(12) *Dictionnaire Biographique Français Contemporain* (Pharos), Paris, 1950, p. 366-367.

— explique M. Mennevée, — s'imposait cependant pour excuser, motiver, autoriser la dévolution des pouvoirs que, depuis la Libération, on a consentis à M. Jean Monnet, pouvoirs plus ou moins officiels, officieux ou occultes, mais chaque fois plus larges, plus absolus, qui en ont fait le « dictateur occulte de la France »... »

Si l'on examine d'un peu près les exploits de M. Monnet, on remarque que certaines affirmations de ces biographes sont en contradiction formelle avec la réalité. En 1914, la France était encore « *le banquier du monde* ». Sa situation financière ne devint critique qu'à partir de 1916, en raison des exigences britanniques et principalement du pillage de l'or français par la City (13).

« La France, ajoute M. Mennevée, n'avait donc nul besoin, fin 1914, d'une intervention de M. Jean Monnet en faveur de ses finances. Aussi bien l'opération financière liée au marché *proposé* par la *Hudson's Bay C°* avait-elle un tout autre caractère et la France, en la circonstance, n'était pas solliciteuse, mais sollicitée.

On le voit, l'intervention de M. Jean Monnet était déjà sensiblement différente de celle que prétendent ses thuriféraires.

De même, la conception de la centralisation des opérations commerciales et financières des Alliés à Londres n'a pas été due à M. Jean Monnet; elle fut d'inspiration spécifiquement anglaise car elle était un des principaux éléments de direction des forces économiques des alliés qu'entendait détenir l'Angleterre.

Dès août 1914, Londres avait exigé de la France la signature d'une convention « pour assurer de la manière la plus rapide, la plus régulière et la moins dispendieuse l'obtention des matières destinées à la poursuite de la guerre ». L'exécution de cette convention fut dévolue à la Commission Internationale de Ravitaillement qui siégeait à Londres.

Ce rôle directeur joué dans la création de ce mécanisme du ravitaillement interallié, la Grande-Bretagne prétendait pouvoir le réclamer en raison à la fois de l'importance du marché financier de Londres, et aussi de l'importance exceptionnelle de la flotte marchande anglaise parmi les moyens de transports maritimes.

L'Angleterre tenait particulièrement à garder cette dernière supériorité, et pendant toute la guerre, elle s'opposera de la manière la plus absolue aux tentatives de la France de se créer une flotte de ravitaillement personnelle sauf en un cas, celui de la *Hudson's Bay Company* et ce

(13) Cf. Débats de la Chambre des Députés, séance du 22-6-1917.

cas n'en sera que plus suggestif surtout en raison de la date à laquelle l'accord a été réalisé et les tractations qui s'étaient engagées entre la France et d'autres groupes spécialement de l'offre Harris-Dixon — et l'opposition anglaise a été encore plus systématique du point de la reconstitution d'une flotte marchande française en vue de l'après-guerre.

On le comprend!

L'Angleterre, entrée dans la guerre en 1914, exclusivement dans le but de détruire la puissance maritime et commerciale de l'Allemagne qui mettait en péril sa suprématie séculaire, ne pouvait accepter de voir la France prendre, après la guerre, la place laissée libre par l'Allemagne. Ce qu'il lui fallait, c'est que les deux grandes nations européennes France et Allemagne devinssent toutes deux exsangues pour que l'Angleterre, conformément à sa politique traditionnelle, restât, en fait, l'arbitre du continent.

Ce n'était d'ailleurs pas un secret particulier et cette volonté de l'Angleterre d'écarter une rivalité maritime et commerciale française éventuelle devait même être dénoncée à la tribune de la Chambre des Députés précisément au cours de l'une des interpellations sur la reconstitution de la flotte française par M. Bouisson qui n'hésitait pas à déclarer, sous sa responsabilité, ajoutait-il, que l'Angleterre n'était pas disposée à nous aider à construire des navires (elle s'opposait, par ailleurs, nous l'avons dit plus haut, à nos tentatives d'achats) parce qu'elle ne voulait pas qu'après la guerre la France ait une marine marchande puissante. » (14)

Cette politique n'était évidemment pas celle du peuple britannique, mais bien celle de la City, qui entendait conserver son hégémonie sur le continent.

En février 1915, la *Hudson's Bay C°* signait avec le ministre français du Commerce, M. Gaston Thomson (15) un contrat accordant à la Compagnie anglaise le monopole des achats français au Canada. Par cet accord, la France s'interdisait d'acheter par un autre intermédiaire ou directement, se privant ainsi du bénéfice d'éventuelles offres plus intéressantes (16).

---

(14) *Les Documents Politiques, Diplomatiques et Financiers*, août 1952, pages 30-31.

(15) M. Gaston Thomson. député radical et franc-maçon de Constantine, était le gendre d'Adolphe Crémieux, fondateur de l'Alliance Israélite Universelle, auteur du fameux décret donnant le droit de vote aux seuls Algériens de confession israélite.

(16) Cf. *Rapport* de M. Louis Marin. — Session parlementaire de 1915. — Chambre des Députés. — N° 4802, p. 418.

Contrairement à l'affirmation des biographes de M. Monnet, la *Hudson's Bay C°* n'avait pas accordé de prêt à la France, mais elle lui consentait un *découvert* pour lui permettre d'acheter, *par son intermédiaire,* des vivres pour lesquels le parlement n'avait pas encore voté de crédits. C'était le seul moyen, pour elle, de voir son offre acceptée par le ministre (17).

L'opération fut d'ailleurs financée par le groupe *Lazard Brothers* de Londres avec lequel la *Hudson's Bay C°* était liée. C'était d'autant plus naturel que les opérations de ravitaillement des alliés étaient centralisées par la City qui contrôlait les marchés mondiaux et disposait de la flotte commerciale nécessaire au transport des marchandises achetées par la France.

Une nouvelle convention signée le 26 mai 1917 favorisa encore la *Hudson's Bay C°* : au lieu des 2 1/2 % prévus, la compagnie obtint 4 pences par tonne et par mois et fut chargée d'assurer la réception de toutes les denrées allouées à la France par les comités interalliés.

Les opérations ainsi réalisées sous la direction et sur l'initiative de M. Monnet, qui représentait le ministre du Commerce à Londres, semblent avoir été particulièrement onéreuses pour le trésor.

Dans l'euphorie de la victoire, nul n'a songé à le reprocher au responsable.

(17) M. Mennevée souligne que le ministre Thomson se garda bien de parler de cette opération, d'ailleurs irrégulière, aux commissions compétentes du Sénat et de la Chambre.

Chapitre XI

LE VOYAGEUR AVEC BAGAGES

La guerre terminée, la présence de M. Jean Monnet ne s'imposait plus au ministère du Commerce, ni même à Londres. Il gagna donc Genève, désormais centre de la politique mondiale. Le gouvernement français venait de nommer, pour le représenter dans les services administratifs de la S.D.N., M. Paul Mantoux, « *le seul humain,* écrivait un rédacteur du *Matin* (1), *qui ait assisté depuis le début de la guerre à toutes les conférences gouvernementales interalliées et qui, par conséquent, possède une connaissance unique au monde des affaires internationales actuelles* » (2). M. Jean Monnet fit ajouter son nom à la liste des délégués français et parvint à se hisser au secrétariat de l'organisme international. Il obtint même le titre de secrétaire général adjoint. Le 21 décembre 1922, *Le Temps* annonça sa démission « *uniquement due à des raisons personnelles* ». *Le Matin,* le même jour, commentant la nouvelle, concluait : « *Nous retrouverons un jour son nom dans la vie publique* ».

---

(1) Cité par *Les Documents Politiques, Diplomatiques et Financiers*, nos de septembre et octobre 1952.

(2) Ce qui faisait dire à Urbain Gohier : lorsque Clemenceau (qui parlait l'anglais couramment), Lloyd et Wilson se réunissaient en comité secret, « *ils devaient subir le représentant d'Israël modestement qualifié « interprète* ». M. Mantoux, mort récemment, fut secrétaire interprète du Conseil Suprême Interallié et de la Conférence de la Paix et directeur de la section politique du Secrétariat général à la S.D.N..

Le journal des Bunau-Varilla fut bon prophète : on retrouva, en effet, M. Monnet dans les affaires de la France, un quart de siècle plus tard, à la tête d'une mission officielle à Londres, puis comme chef de l'équipe de technocrates qui prit en main les destinées de la France libre et enfin à Paris à la direction du Plan.

Entre temps, l'ancien commis-voyageur en cognac s'occupa des affaires paternelles. La *Sté des Propriétaires Vinicoles de Cognac J.-G. Monnet et Cie* avait fait d'excellentes affaires pendant la guerre ; la paix revenue, l'entreprise connut de sérieuses difficultés. Lorsque la Sté se décida, en 1921, à lancer un emprunt obligataire de 3 millions, elle n'avait plus que 13.000 frs en caisse. Sur les 3 millions demandés, la société ne recueillit que 1.250.000 frs : ne bénéficiant plus de circonstances spéciales, elle était proche de la débâcle. Il en sera ainsi de toutes les entreprises de M. Jean Monnet, dont l'existence est toujours liée à un monopole de fait ou à une aide plus ou moins occulte.

Le 30 juin 1922, le bilan de la *Sté des Propriétaires Vinicoles de Cognac J.G. Monnet et Cie* accusait un déficit de 1.832.578 frs (3) pour un capital de 2.900.000 frs. Sans une aide extérieure substantielle, c'était la faillite. L'aide vint sous la forme d'une intervention financière de MM. Robert Brand, de la banque *Lazard Brothers* (4) et Morre, de la banque *Morgan,* et d'une recrudescence de ventes en Angleterre et dans les Dominions. Dès lors, les bilans annoncent des bénéfices : le 30 juin 1925, le déficit antérieur est ramené à 849.904 frs ; le 30 juin 1926, les bénéfices s'élèvent à 2.045.063 frs. L'affaire est sauvée et, du même coup, son animateur est entré dans la banque internationale. A vrai dire :

> « M. Monnet n'est pas devenu banquier international parce que telle était son idée. mais bien du fait que les hautes influences anglaises avec lesquelles il était en relations très étoites, estimèrent que sa personnalité pouvait couvrir toute une politique qu'il eut été dangereux d'afficher (...) si bien que l'on peut dire que l'activité de

(3) Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, 14-5-1923.
(4) Le concours financier anglais avait été de l'ordre de 2 millions de francs.

M. Jean Monnet, comme banquier international, n'a cessé de servir la politique ou les intérêts du groupe Lazard-Morgan. » (5)

C'est, en effet, en 1926 que M. Monnet entre officiellement dans la banque. Cette année-là, le 10 août, il participe à la création de la *Sté française Blair and C° Foreign Corporation,* 18, avenue Matignon, à Paris, au siège de la *Banque Bénard frères,* fort liée au groupe pétrolier anglais Pearson, à la *Royal Dutch* et à la banque *Kuhn Loeb and C°,* de New-York. Le capital social de la *Blair and C°* de Paris est ainsi réparti :

MM. Georges Bénard, banquiers à Paris	12.500 frs
M. Jean Monnet, industriel à Cognac	12.500 frs
Elisha Walker, banquier à New-York	12.500 frs
Hunter S. Marston, d°	12.500 frs
J. Grant Forbes, d°	12.500 frs
Edward B. Tinker, d°	12.500 frs
Lewis P. Sheldon, banquier à Londres	12.500 frs
Eugène Van Heude, secrétaire de banque à Paris	12.500 frs
et la *Blair and C° Foreign Corporation de Jersey City*	900.000 frs
	1.000.000 frs

Le conseil d'administration nommé ne compte que deux Français : M. Georges Bénard, président, et M. Jean Monnet, vice-président. Mais un troisième Français occupe les fonctions de secrétaire de l'assemblée des actionnaires : M. Pierre-Gérard Martignan (6), ingénieur des mines, fils de M. Gabriel Weill-Martignan (7), qui représenta les intérêts Zaharoff à la *Banque de la Seine* et à la *Sté Générale des Huiles de Pétrole,* créée sous les auspices de l'*Anglo-Persian Oil* et du groupe

(5) Roger Mennevée dans *Les Documents Politiques, Diplomatiques et Financiers,* avril 1953, p. 1. Cette opinion était partagée par M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat américain, qui répondit un jour à M. Hopkins, conseiller privé de Roosevelt, que *M. Monnet était considéré comme l'homme de la maison de banque anglaise Lazard frères.* (Robert E. Sherwood : *Roosevelt and Hopkins.* Edition Française Plon, Paris 1950.)

(6) M. Pierre-Gérard Weill-Martignan, né le 18 mai 1897, a été autorisé, ainsi que son frère Jean-Jacques, et sa sœur Nadine, à s'appeler *Martignan* (décret du 25-5-1912).

(7) M. Gabriel-Henri Weill est devenu *Weill-Martignan* par décret du 6-2-1897.

Pearson, ce qui nous ramène, aux fameux « Intérêts Permanents Anglais ».

Comme vice-président de la *Blair and C°*, M. Jean Monnet négocie les emprunts de la Pologne et de la Roumanie en 1927 et 1928. Au cours de l'opération avec Bucarest, il entre en relation avec Ivar Kreuger, le roi des allumettes. Toujours comme représentant de *Blair and C°*, M. Jean Monnet participe à la constitution de la *Cie Franco-Américaine pour l'Électricité et l'Industrie*. Il fait aussitôt partie de son conseil d'administration où il côtoie MM. Henri de Peyerimhoff, du *Comité des Houillères*, Pierre Azaria, de la *Cie Générale d'Electricité*, Jacques Chastenet, de l'*Union des Mines*, Louis Nicolle, député du Nord, etc... Aux réunions du conseil, que préside M. de Peyerimhoff, un jeune Breton, modestement assis à une petite table de secrétaire, prend des notes pour établir le compte-rendu. C'est M. René Pleven. Il a été amené par son « patron » M. Monnet et il occupe les fonctions de secrétaire du Conseil.

Son nom est encore inconnu dans le monde des affaires ; mais il avait eu son heure de notoriété au Quartier Latin. N'a-t-il pas été le vice-président du *Groupe Universitaire pour la S.D.N.* et l'un des membres du Conseil d'Administration de l'*Association Catholique de la Jeunesse Française* ?

Ce farouche *supporter* des organisations genevoises a été présenté à M. Monnet par M. Pierre Comert, chef de la presse de la S.D.N., qui aurait été son témoin lorsqu'il épousa, en 1924, Mlle Anne Pompard, la fille de l'ancien député. M. Pleven est souple, serviable, habile, et il ne cache pas l'admiration qu'il porte à son chef ; il lui est d'autant plus dévoué qu'il a redouté les conséquences d'échecs répétés à l'Inspection des Finances et qu'il n'occupait, avant de connaître le vice-président de la *Blair and C°*, qu'un emploi modeste d'auxiliaire temporaire des Finances, aux appointements de 20 frs par jour.

La reconnaissance et l'intérêt ont été des liens solides qui jamais ne se sont relâchés. Aujourd'hui comme hier, M. René Pleven demesure dévoué à son ancien patron ; il suit aveuglément sa politique.

Mais revenons à M. Monnet.

Nous avons vu qu'il négocia des emprunts pour la Po-

logne et pour la Roumanie. Sans doute, ces opérations n'ont-elles pas pleinement satisfait les souscripteurs, mais elles avaient réussi sur le plan technique et, aux yeux des financiers, c'était là l'essentiel. Aussi fit-on de nouveau appel à M. Monnet lorsqu'il s'est agi d'un emprunt bulgare. Celui-ci fut placé en France. Malheureux épargnants français : en 1929, moins de trois ans après l'émission, vos obligations de 2.500 frs tombèrent à moins de 500 frs. Dans votre rage impuissante, avez-vous songé à maudire notre grand financier ?

C'est à cette époque que le groupe *Blair and C°* d'Amérique fusionna avec la *Bank of America* de New-York. Cette vieille banque, créée en 1812, avait été rachetée en 1928 par le groupe Gianini (8), fondateur de la *National Bank of Italy* de San Francisco. La fusion de la *Bank of America* et de la *Blair and C°* s'opéra au sein d'un nouvel organisme la *Bancamerica-Blair Corporation*. M. Jean Monnet représenta, avec le banquier Georges Benard, la *Blair* française au conseil d'administration.

Cette fusion, nous dit M. Mennevée, *dissimulait une opération politique internationale de grande envergure qui ne devait se démasquer que par la suite.* Il s'agissait d'éliminer M. Gianini et de faire passer ses affaires sous le contrôle de la banque Lazard. L'opération faillit réussir. M. Jean Monnet devint vice-président de la *Bancamerica-Blair* tandis que M. Elisha Walker remplaçait M. Gianini à la tête de la *Transamerica Corporation.* Puis, s'associant publiquement avec le groupe *Lazard Brothers,* l'équipe Walker-Monnet créa la *General Telephone* et entreprit de « bazarder » les intérêts Gianini. M. Gianini fils fut écarté et remplacé par un Américain d'origine italienne, M. James Bacigalupi, que M. Walker avait su gagner à sa cause.

---

(8) Fondée en 1904, la *National Bank of Italy* devint, sous l'impulsion de M. Amedeo Peter Gianini, l'une des banques de dépôts les plus importantes de la côte du Pacifique. Sa clientèle se composait principalement d'émigrants italiens. En 1919, M. Gianini créa un organisme, la *Bancitaly Corporation* qui devint la plus grande entreprise de placement du monde sous le nom de *Transamerica Corporation* (Actif : un milliard de dollars en 1928). M. Gianini se proclamait le banquier des « *small men* » (petites gens).

Ayant assuré leurs arrières, MM. Walker et Monnet inspirèrent une violente campagne contre la *Transamerica* dans l'intention de faire baisser les actions et d'amener la famille Gianini à accepter leurs conditions. Sur le point de réussir, les deux hommes d'affaires furent bousculés par le principal intéressé : fort de l'appui des milliers d'actionnaires d'origine italienne, M. Amedeo Gianini, rentré en scène, les exécuta à l'assemblée du 15 février 1932. Puis il les chassa.

Cette phase de la lutte pour l'hégémonie d'un secteur important de la finance anglo-saxonne avait coûté la vie à Ivar Kreuger, imprudemment associé à des affairistes moins scrupuleux ou plus habiles que lui.

La liquidation de la *Blair and C°* de Paris par M. Gianini contraignit M. Jean Monnet à abandonner les sièges d'administrateur de l'*Union des Mines* et des *Phosphates de Constantine* qu'il occupait en qualité de vice-président de la Société. Tandis que M. Walker entrait à la banque israélite *Kuhn Loeb and C°* et que M. René Pleven passait de l'*Anglo-Canadian Telephone* à l'*Automatic Electric C°*, puis à l'*Automatic Telephone and Electric Corporation* (contrôlée par *Lazard Brothers*), leur ancien associé et « patron » fondait une banque aux Etats-Unis après s'être occupé quelque temps de la liquidation du trust Kreuger (9).

L'idée de cette banque était venue à Monnet lorsqu'il tenta de réorganiser les finances chinoises en 1935, à la demande de Tchiang-Kaï-Chek. Sur les suggestions de l'épouse du général-président, sœur du ministre des finances Soong, M. Jean Monnet, expert delégué par la S.D.N., avait organisé une banque d'investissements, la *China Finance Development Corporation,* à laquelle devaient être d'autant plus aisément accordées les concessions de grands travaux et notamment la construction de voies ferrées qu'elle était entre les mains de la famille Soong. Mais, pour trouver les fonds nécessaires et prendre contact avec les milieux d'affaires américains, il fallait une banque spéciale aux Etats-Unis. C'est ainsi que

(9) M. Monnet fut, en effet, chargé par ceux-là mêmes qui avaient précipité la chute de Kruger et qui l'avaient acculé au suicide, de liquider les affaires *Kruger and Toll.*

M. Monnet fonda, avec M. George Murnane (10), la *banque Monnet-Murnane C°* qui servit de correspondante à la *China Finance Development Corporation.*

Nous ignorons si la banque de M. Monnet parvint à intéresser des hommes d'affaires ou des financiers américains à l'entreprise de la famille Soong-Tchiang-Kaï-Chek (11), mais dès 1936 la banque *Lazard frères* de Paris participa avec un groupe de banque françaises — notamment la *Banque de l'Indochine,* qu'elle domine aujourd'hui, et la *Banque Franco-Chinoise,* qu'elle réorganisa en 1938 — au financement des opérations prévues par la *Chine Finance Development.* Ce même groupe, qui avait avancé 100 millions de frs à la *Central Bank of China,* pour soutenir ses réserves de change, concluait le 16 décembre 1936, avec la banque des Soong et des Tchiang, un accord en vue de la construction du chemin de fer de la province de Sentchouan. Coût : 56 millions de dollars chinois (12). Peu après, nouveau contrat pour la construction d'une ligne Nanning-Techennan-Kouan, sur la frontière de l'Indochine. 24.000 livres sterling devaient être versées par le groupe, qui se déclarait prêt à faire des avances pour un total maximum de 120.000 livres sterling. La guerre sino-japonaise, puis la deuxième guerre mondiale, et enfin la conquête de Mao Tsé Toung mirent fin à ces projets. La *China Finance Development Corporation* disparut dans la tourmente.

---

(10) M. Murnane, né le 13-9-1887, à Brooklyn (New-York), était un ancien associé de la *Lee Higginson C°*, banque américaine étroitement liée à la City; il entrera à la banque *Lazard frères and C°* (branche américaine du groupe Lazard) lorsque M. Monnet aura définitivement regagné le territoire français.

(11) On a dit que la banque *Monnet-Murnane C°* avait émis, au bénéfice de la Chine, des emprunts avec le concours de la banque *Kuhn Loeb and C°*. Mais...

(12) Le dollar chinois valait alors 6 fr. 50.

Chapitre XII

REVES DE GUERRE ET PLANS DE PAIX

Au cours de ses périgrinations de commis-voyageur de la Haute Banque internationale, M. Jean Monnet avait fait la connaissance, en 1929, d'une belle Italienne de vingt-deux ans, dont il s'était follement épris. Fille du journaliste de Bondini, la jeune Sylvia était, hélas ! mariée et bien mariée. La loi italienne ne permettant pas le divorce, et le mari ne semblant pas pressé de rendre sa femme veuve, les amants se lamentaient de l'injuste sort qui les condamnait à vivre en marge de la société.

Cette situation irrégulière et douloureuse durait depuis quatre ans déjà lorsque M. Jean Monnet apprit que la loi soviétique était, dans ce domaine, infiniment plus accommodante pour les amoureux que la loi fasciste, et qu'il serait facile à sa chère Sylvia d'obtenir des juges de Moscou ce que les magistrats romains lui refuseraient obstinément.

Là, les sources consultées diffèrent : d'un côté, on nous affirme que la future Mme Monnet abandonna la nationalité italienne et devint citoyenne soviétique ; de l'autre, on nous assure qu'elle n'eut pas à changer de nationalité pour obtenir ce qu'elle désirait. Quoi qu'il en fût, elle se rendit en 1934 à Moscou, où, devant l'autorité de l'état-civil moscovite, elle fit une déclaration de divorce en bonne et due forme. Cette formalité l'ayant libérée de liens conjugaux périmés, elle épousa M. Jean Monnet.

Ceci se passait le 13 novembre 1934 ainsi qu'en fait foi la pièce officielle dont voici la traduction :

U.R.S.S. — COMMISSARIAT DU PEUPLE
POUR LES AFFAIRES INTÉRIEURES.

Bureau de l'Enregistrement des Actes de l'Etat-Civil de l'Arrondissement Dzerjinsky le 13-11-34 — *Moscou.*

CERTIFICAT DE MARIAGE

N° 4.874 — *MONNET* Jean et *DE BONDINI* Sylvia ont contracté mariage et une inscription correspondante a été faite dans le registre des actes de l'Etat-Civil (mariages) le 13 novembre 1934.

Nom après mariage : *MONNET.*

Le chef :
SERIVEL.

Le secrétaire :
(illisible).

Mme Monnet avait-elle ou n'avait-elle pas acquis la nationalité russe ? Nous restons dans l'incertitude. Mais par contre, nous savons qu'elle n'opta pour celle de son mari que beaucoup plus tard.

Depuis la loi du 10 août 1927, l'épouse étrangère d'un Français n'acquiert plus *ipso facto,* comme jadis, la nationalité de son mari ; elle doit la demander (art. 8). Mais cette règle ne soulève aucune difficulté. Or, ce n'est pas en 1934 que Mme Jean Monnet devint française, mais en 1939 seulement.

Nous lisons, en effet, à la page 7704 du *Journal Officiel* daté du 18 juin 1939, sous l'indicatif d'un décret de naturalisation en date du 16 juin :

« ... Art. 2. — Est naturalisée française par application de l'article 6 (paragraphe 2) de la Loi du 10 Août 1927 :
« *DE BONDINI* Silvia, femme *MONNET*, née le 17 août 1907, à San Stefano-Espoli (Turquie) demeurant à Paris. »

Pourquoi Mme Monnet avait-elle attendu cinq ans pour adopter la nationalité de son mari ? Faut-il croire, comme certains l'ont pensé, qu'étant citoyenne soviétique, Mme Monnet redoutait de s'attirer des ennuis en répudiant trop précipitamment une naturalisation de fraîche date ?

Sans doute connaîtrons-nous, un jour, toute la vérité sur cette affaire. Bien que d'ordre privé, elle ne peut manquer de nous intéresser, ne serait-ce que par ses in-

cidences politico-financières. Il est, en effet, difficile de croire que les autorités soviétiques ont accordé toutes ces facilités à des étrangers sans obtenir, en contre-partie, quelques menus services (1).

Admirons au passage le cosmopolitisme d'un homme qui, né en France et exerçant ses activités aux Etats-Unis, au Canada ou en Chine, pour le compte d'intérêts britanniques, va épouser à Moscou une femme née en Turquie, fille d'Italiens et probablement citoyenne soviétique. Comme l'écrit M. Mennevée, M. Monnet fait preuve d'un « *singulier et éclectique internationalisme* »...

Le rôle de M. Jean Monnet dans la préparation de la Deuxième Guerre Mondiale n'a jamais été clairement établi. Tout ce que l'on sait de son comportement, c'est qu'il reparut brusquement en France alors qu'on le croyait occupé, en Chine ou aux U.S.A., à restaurer les finances de Tchang Kaï Check, à construire des lignes de chemins de fer et à rechercher des commanditaires pour cette entreprise gigantesque.

---

(1) M. Bloch-Morhange pose dans son bulletin *Informations et Conjonctures* (mars 1957) un point d'interrogation bien troublant : « *M. Jean Monnet est-il anti-communiste?* »

Et le célèbre journaliste poursuit :

« C'est une question que commencent à se poser quelques hommes d'affaires... Jamais, durant sa longue carrière, Jean Monnet n'a une seule fois, publiquement, critiqué le soviétisme. Il alla en U.R.S.S. étudier le système technocratique et ce fut même à Moscou qu'il se maria...

« En 1946, le Parti Communiste Français, et plus particulièrement MM. Thorez, Tillon, Paul, etc... étaient favorables aux idées de Jean Monnet. Nous mettons au défit quiconque de trouver dans *L'Humanité* un seul article anti-Monnet. La collection du quotidien du P.C.F. peut être « épluchée » sur les dix années passées... Les idées de Jean Monnet sont, incontestablement, des idées marxistes : « concentration des moyens de production », « plans étalés de progression économique », « rassemblement de tous les pouvoirs d'organisation et de direction entre les mains d'un seul homme : le dictateur à l'Economie »... Il faudrait tout ignorer des réalités soviétiques pour ne point se rendre compte que les idées de Jean Monnet sont des idées staliniennes... »

Il est à craindre, en tout cas, que ces idées ne profitent surtout au Communisme, premier bénéficiaire de la ruine et de la prolétarisation des classes moyennes françaises préparées par M. Monnet et son homme de confiance M. Hirsch.

Au moment de Munich, il se trouve à Paris où de fréquents conciliabules l'attirent à l'Ambassade des Etats-Unis. Il est de ceux qui n'ont accepté l'accord de Munich que comme un répit. M. Bullitt, le diplomate américain, pense comme M. Monnet. Ensemble, ils font le siège du président Daladier, qu'ils finissent par influencer. Peu à peu « *l'homme de la capitulation* » comme disent les antifascistes, se rallie à leur point de vue. Le répit doit être mis à profit : il faut s'armer, il faut préparer la riposte. Les moyens manquent ? On les demandera aux Américains. M. Bullitt assure le Président Daladier de son appui total. M. Monnet suggère d'envoyer auprès de Roosevelt, un homme de confiance, capable d'obtenir des Etats-Unis le concours indispensable. N'est-il pas, lui, tout désigné pour cette mission ? M. Daladier lui donne satisfaction (2) : M. Monnet ira aux Etats-Unis et y achètera les avions qui font défaut à la défense nationale. Il part pour Washington où il reçoit un excellent accueil de M. Morgenthau, secrétaire au Trésor, et du Président Roosevelt.

A vrai dire, le gouvernement français n'avait pas attendu M. Monnet pour chercher à renforcer notre aviation militaire affaiblie par la politique de M. Pierre Cot. Si l'on en croit la déposition de M. Guy La Chambre devant la *Commission d'Enquête sur les Evénements survenus en France de* 1933 *à* 1945, dès janvier 1938 l'ancien ministre de l'air s'était inquiété des possibilités de l'industrie aéronautique américaine. Il avait demandé à l'attaché de l'Air de notre ambassade à Washington de prospecter le marché des U.S.A. et de lui faire parvenir la liste des appareils américains des derniers modèles susceptibles de répondre aux caractéristiques que l'Etat-Major exigeait des nouveaux matériels.

« Nous avons eu une surprise, déclare M. Guy La Cham-

(2) Le Président Daladier, dont la naïveté politique est à l'origine de nos malheurs de 1939, n'avait naturellement rien compris à la manœuvre de M. Bullitt. Dans sa déposition du 4 juin 1947, devant la Commission d'Enquête sur les événements survenus en France de 1933 à 1945, il avoue ingénuement qu'il avait fait appel à M. Jean Monnet parce que celui-ci était un ami personnel du Président Roosevelt, qui l'accueillerait cordialement et qui lui accorderait des facilités particulières.

bre. Nous pensions que nous allions tout trouver sur le marché américain au début de 1938. Or, nous n'avons presque rien trouvé, parce que l'industrie américaine, très développée en ce qui concerne la construction des avions de ligne de types commerciaux, était presque inexistante en ce qui concerne les types de guerre. » (3)

Les rares bombardiers américains, bien que plus modernes que les nôtres, étaient très en retard sur les bombardiers allemands. Et ils coûtaient le double d'un avion de fabrication française.

Avec beaucoup de mal, le gouvernement français obtint à prix d'or et au bout de quinze mois 200 Curtiss P. 36. Ceci se passait bien avant l'intervention de M. Monnet.

C'est au lendemain de Munich que le Gouvernement Daladier décida de commander d'autres appareils aux U.S.A.

« Le placement de cette deuxième tranche de commandes américaines, — explique M. La Chambre, — a fait l'objet d'une mission composée uniquement de techniciens du ministère de l'Air, ingénieurs de l'Aéronautique, à la tête de laquelle se trouvait le directeur de mon cabinet civil, M. Roger Hopenot, inspecteur des Finances, (...) et sur la suggestion de M. William Bullitt, ambassadeur des Etats-Unis, M. Jean Monnet... » (4)

Il semble bien que ce soit l'intervention personnelle de l'ambassadeur américain à Paris qui ait incité le Président Roosevelt à accorder à l'envoyé commun de MM. Bullitt et Daladier, nous voulons dire M. Monnet, le tour de faveur que M. La Chambre souligne dans sa déposition :

Grâce à l'intervention personnelle, auprès du Président Roosevelt, de l'Ambassadeur M. Bullitt, grâce aux relations directes qui se sont établies à cette occasion et dans ce but, entre le Président Roosevelt et le Président Daladier, nous avons été admis à placer des commandes pour l'armée de l'Air française sur ces nouveaux protoypes américains, avant que ne fussent elles-mêmes placées les commandes de l'armée américaine portant sur ces mêmes types d'appareils. »

(3) C.R. de la dite *Commission*. Annexes — Dépositions — Tome II. Déposition de M. Guy La Chambre, ancien ministre de l'Air, pp. 307-322.

(4) *Ibid.*

Pourquoi M. Bullitt mettait-il tant d'insistance à faire obtenir ces avions américains au gouvernement français ? Parce qu'il désirait que la France entrât dans le conflit, même si elle devait être écrasée. Cela faisait partie du « plan de bellicistes » que nous trouvons fort bien exposé dans un petit livre peu connu et cependant fort instructif (5), où sont réunies les pièces d'un dossier écrasant pour les acteurs du grand drame de 1939.

« L'Angleterre — écrit dans cet ouvrage, M. Henri Lèbre — avait pris la tête de la Croisade des Démocraties dont le caractère idéologique se précisait tous les jours davantage. Les partisans de la guerre dont Londres s'était fait le champion, cachaient de moins en moins leurs intentions et un de leurs buts était de multiplier les actes où l'Allemagne ne pourrait voir que des provocations. Ce parti-pris délibéré apparaissait nettement déjà dans les déclarations que l'ambassadeur Bullitt fit, le 19 novembre 1938, au comte Potocki, ambassadeur de Pologne à Washington.

« ... Bullitt (...) avait levé une partie du voile qui couvrait les desseins des conjurés. Voici ce que Potocki en disait dans le rapport qu'il envoya aussitôt après Varsovie : « D'après ce que les experts militaires avaient dit à Bullitt durant la crise de l'automne 1938, une guerre durerait au moins six ans et, selon eux, se terminerait par un désastre complet de l'Europe et par le triomphe complet du communisme dans tous les Etats. Il était indubitable que la Russie soviétique tirerait finalement le profit de tout ceci. » Ces prévisions ne se sont que trop complètement réalisées mais, nous allons le voir, elles n'effrayent nullement Bullitt et les conjurés contre la paix dont il est le porte-parole. Potocki écrit, en effet : « En ce qui concerne l'Allemagne et le chancelier Hitler, il s'exprima avec une grande véhémence et une forte haine. Il dit que seule la force, et la force exercée à la fin d'une guerre, pourrait à l'avenir mettre un terme à la folle expansion de l'Allemagne. » Potocki lui ayant demandé des précisions sur la façon dont serait provoqué le conflit, « Bullitt réplique que les Etats démocratiques avaient absolument besoin de deux années encore avant d'avoir parachevé leurs armements. Dans l'entre-temps, l'Allemagne progresserait vraisemblablement dans son extension en direction de l'est. Ce serait le désir des Etats démocratiques de voir se déclencher à l'est un conflit belliqueux entre le Reich allemand et la Russie. Comme on ne connaissait pas jusqu'à présent le potentiel des forces de

(5) *Les origines secrètes de la guerre* 1939-1945, par J.-P. d'Assac, J. Lèbre, R. d'Argile, etc... *Lectures Françaises* (51, rue de la Harpe, Paris 1957).

l'Union soviétique, il pourrait se faitre que l'Allemagne s'éloignât trop de sa base et se vît condamnée à une longue guerre qui l'affaiblirait. C'est alors seulement que les Etats démocratiques, pense Bullitt, attaqueraient l'Allemagne et la contraindraient à capituler. Comme je lui demandais si les Etats-Unis prendraient part à une telle guerre, il répondit : « Sans aucun doute, mais seulement après que l'Angleterre et la France auraient d'abord bougé. » (6)

L'opinion ainsi exprimée par M. Bullitt n'était pas nouvelle. Dès 1935, il avait adopté cette attitude ainsi qu'en fait foi le *Journal* du Comte Szembek.

Le 11 avril 1935, relatant une conversation avec l'ambassadeur Bullitt, l'homme d'Etat polonais écrit :

« En terminant, j'ai formulé l'avis qu'actuellement nous étions témoins d'une politique agressive du monde extérieur contre Hitler beaucoup plus que d'une action agressive de la part de l'Allemagne. S'il s'agit, d'ailleurs, d'une campagne visant, non l'Allemagne elle-même mais Hitler et les idées qu'il représente, il faut se rendre compte, ai-je poursuivi, que les mêmes éléments qui, ajourd'hui s'en prennent avec le plus d'acharnement au IIIe Reich, entretenaient avec l'Allemagne des relations d'étroite amitié avant l'arrivée d'Hitler au pouvoir. » (7)

Le rôle belliciste de M. Bullitt apparaît ainsi en pleine lumière. Connaissant les pensées secrètes de l'ambassadeur américain, on devine dans quelle intention il avait choisi M. Monnet pour cette mission officielle. Ce dernier fut-il dupe ? Nous ne pouvons le croire. Toute sa carrière dans les eaux du grand capitalisme international indique qu'il appartenait au même clan belliciste que M. Bullitt. S'il est établi que M. Monnet a constamment servi les intérêts de la City, il est difficile de ne pas admettre qu'il partageait les vues politiques de la Finance internationale.

Que la City ait accepté Munich, ce n'est pas douteux. N'est-ce pas le Premier britannique qui prit l'initiative de la rencontre ? Mais si, — comme l'écrivait à l'époque l'antinazi G. Valois, — « *Munich constitue une sorte de capitulation volontairement préparée pour apaiser provisoirement Hitler* », si les financiers internationaux « *ont organisé leur propre capitulation* », « *c'est mani-*

(6) *Ibid.*, pp. 72, 73, 74.
(7) Szembek : *Journal*, p. 60.

festement, avec la pensée de se reprendre lorsque, par leur réarmement, ils auront reconquis la supériorité sur Hitler » (8).

Peu après, la guerre éclatait, « *c'est alors* — écrit M. Mennevée — *que M. Monnet allait, à l'occasion de la défaite française, tenter de livrer la France et l'Empire français à l'Angleterre* » (9).

Voilà qui explique la brusque apparition, en Occident, de M. Monnet que nous avions laissé réorganisant les finances chinoises.

M. Monnet était à Londres, où il présidait le Comité de l'effort de guerre au Pool franco-britannique chargé de coordonner les affaires économiques et financières, les armements et les transports des alliés, lorsque, cédant à la poussée de la Wehrmacht, la petite armée britannique rembarqua à Dunkerque. La défaite de l'armée française était, dès lors prévisible, et l'armistice inévitable. C'est alors que M. Monnet élabora, avec le général De Gaulle, lord Vansittart et le général Spears, de l'*Intelligence Service,* le fameux plan de « fusion » des deux Empires français et britannique que le Premier britannique proposa au gouvernement français. Celui-ci et la quasi-unamité des parlementaires présents à Bordeaux rejetèrent avec indignation cette proposition qu'appuyait M. Paul Reynaud. Venu se rendre compte du climat qui régnait alors dans la capitale de l'Aquitaine devenue, pour quelques jours, celle de la France meurtrie, M. Jean Monnet aurait tenté de convaincre — disent ses biographes de *Pharos* — le gouvernement Pétain de se réfugier en Afrique du Nord avec le grand avion qui l'avait amené. Mais l'Armistice vint et il retourna à Londres ulcéré par l'échec de sa mission.

« En août 1940, Jean Monnet devint, fait exceptionnel, fonctionnaire et diplomate britannique (10) : Winston Churchill le nomma membre de la mission d'achats bri-

(8) G. Valois : *Guerre ou blocus économique*. Paris 1939.
(9) *Les Documents*, novembre 1953.
(10) On a même dit qu'il avait alors acquis la nationalité britannique. Mais nous n'avons trouvé aucune confirmation officielle de cette allégation.

tanniques à Washington. Arrivé aux Etats-Unis, Jean Monnet collabora avec Harry Hopkins, John McCloy, M. Stimson, George C. Marshall, l'Amiral Leahy, Lord Halifax, Sir Arthur Salter et contribua au lancement de la machine de guerre américaine. Membre du Conseil anglo-américain de fabrications de guerre, il fut l'un des rédacteurs du « Victory Program »... Au début de 1943, Harry Hopkins envoya Jean Monnet à Alger en mission de renseignements sur l'état du matériel et des troupes françaises d'Afrique. » (11)

Peu après, le 31 mai 1943, M. Monnet démissionnait du « *British Supply Council* » et entrait au Comité Français de Libération Nationale. Il y fut commissaire à l'Armement, à l'Approvisionnement et à la Reconstruction, poste qui lui sera confirmé le 9 novembre 1943 par le Général De Gaulle. Il partit alors pour les U.S.A., où il négocia des accords prêt-bail, et ne revint à Alger qu'en juin 1944. Lorsque le Comité d'Alger s'installa à Paris et prit le nom de Gouvernement provisoire de la République (6 septembre), il en fit naturellement partie. Mais il resta fort peu de temps en France et regagna les Etats-Unis le 19 décembre pour mettre au point les accords de prêt-bail qu'il signa, au nom de la France, le 28 février 1945. Il était alors chef du Conseil français des approvisionnements.

Est-ce à ce moment-là qu'il essaya de changer ses batteries ? Avait-il estimé que les financiers internationaux de Londres seraient désormais contraints de passer sous les fourches caudines des banquiers yankees ? Toujours est-il que, d'homme de confiance de la City, il parut devenir celui de Wall Street (12).

---

(11) *Dictionnaire biographique Pharos*. Paris 1950.

(12) Mais l'est-il devenu réellement? M. Roger Mennevée, qui a étudié le « cas » Monnet, ne le pense pas. Il est difficile de se prononcer avec certitude. Il est cependant curieux de constater l'hostilité de la City à toute entente européenne, militaire, politique ou économique, favorisée au contraire par Washington (et le Vatican). On sait qu'elle fut à l'origine de l'échec de la C.E.D. On sait également qu'elle ne veut pas participer au Marché Commun. Elle cherche par contre à imposer un système qui la favoriserait, par exemple une zone de libre-échange pour tout ce qui n'est pas préjudiciable à ses intérêts. Ainsi, bénéficiant du double marché Petite-Europe-Commonwealth, pourrait-elle devenir la première place commerciale du monde. Si M. Monnet est toujours l'homme des

C'est bien comme tel, en tout cas, que le gouvernement français le reçut en octobre 1945, lorsqu'il vint lui exposer son fameux *Plan*. Paris accepta d'autant plus aisément les propositions de M. Monnet qu'il était assuré, par ce dernier, d'une aide considérable de Washington. Le 21 décembre, le conseil des ministres décidait la création d'un Commissariat général du Plan, rattaché à la Présidence du gouvernement, c'est-à-dire directement au Général De Gaulle. M. Monnet fut nommé à la Direcrection générale du nouvel organisme. Sous couvert de modernisation et d'équipement, le commissariat du Plan allait peu à peu éliminer les moyennes entreprises au profit des grandes et provoquer une concentration industrielle et commerciale sans précédent. On sait aujourd'hui où cela nous a conduits.

Ces transformations profondes qui bouleversaient notre économie et favorisaient l'établissement d'une nouvelle féodalité de technocrates et d'hommes d'affaires fut dénoncée, à plusieurs reprises, par des hommes clairvoyants de partis très divers. L'un d'eux, M. Michel Sinniger, écrivit sous le titre : « *La technocratie à l'assaut des bureaux* », un article particulièrement suggestif (13) :

« Les bras de cette maîtresse-pieuvre sont en forme de courbes, de statistiques, de chronomètres et de théorèmes géants. Elle agrippe un à un tous les services de la grande entreprise, en fait les termes d'une équation monumentale au sein de laquelle les hommes ont les gestes et les idées prévues au catalogue.

« Cette maladie, qui revêt aux U.S.A. les formes d'une santé discutable, est assurément un danger grave en France, et qui se répand vite...

« Ses causes : d'abord, la découverte, ou plutôt l'élaboration progressive d'une nouvelle science : « l'Organisation du Travail », qui ne date pas d'hier, certes, mais qui, depuis quelques années, tend à s'appliquer dans des domaines nouveaux où elle n'avait pas cours auparavant.

« Ayant fixé ses « normes » au travail manuel, elle s'attaque désormais au travail de l'esprit, elle remonte de

---

« Intérêts Permanents Anglais » comment peut-il avoir prôné un organisme qui déplaît à la City? A moins qu'il n'ait uni l'Europe pour la mieux diviser. C'est bien machiavélique, et nous renonçons, pour l'instant, à nous prononcer.

(13) *Combat*, 26-11-1953.

l'atelier au bureau, de la machine au téléphone du directeur général. De même qu'est analysé, puis normalisé, l'éventail des mouvements d'un fondeur par exemple, devant un four, de même sera analysé, puis normalisé la façon dont un chef de service doit réagir devant toute question. »

Cette conquête progressive aboutit à l'asservissement de l'homme : c'est toute la société humaine qui est menacée.

« Les agents du mal? eh! bien sûr, les premiers savants de l'organisation, ceux qui ont découvert les lois, éprouvent le besoin frénétique de les appliquer et de les vérifier. En ce qui concerne notre pays, beaucoup de sous-agents; en général, des jeunes gens fort intelligents, de formation scientifique, au retour de leur stage en Amérique... Fils de Taylor et fils de Marx sont là plus que cousins germains.

« Ainsi, voici la « technophagie » importée. Elle s'accroche aux murs (les statistiques), emplit les tiroirs (normes de ceci, normes de cela), s'empare des tableaux noirs (éducation des cadres), libelle les horaires, minute la vie du bureau, rend mathématique l'activité de chacun. Malheur aux sentimentaux et aux individuels; il ne faut pas qu'une inconnue vienne modifier le sens de l'équation. »

Ce qu'il faut, désormais, ce sont des agents disciplinés, au courant des méthodes de travail de l'entreprise. Ces méthodes tiennent la place qu'occupaient jadis les « habitudes de la maison ».

« Mais un collaborateur rompu avec ces habitudes, n'était pas interchangeable; avec la méthode, il le devient. On voit l'avantage de l'organisation ainsi cultivée : facilité accrue à tous les stades, direction plus aisée, travail plus « mâché », donc plus productif. Réduction colossale de la marge d'erreur personnelle.

« Hélas! Hélas! Cette marge est la marge humaine. Qui ne voit le danger? En personnalisant la fonction au point d'oublier celui qui l'occupe, en dépouillant peu à peu l'homme de ses virtualités, on le vide de ses sentiments dans le travail; on réduit à chaque nouveau coup, le nombre de ceux qui ont l'amour de leur métier. Cela seul est capital. Le robot est sans amour : l'employé normalisé n'aime plus ce qu'il fait, sauf l'employé qui normalise, tant qu'il n'est pas encore mangé lui-même par ses édits. Qu'importe alors l'amélioration des conditions de travail, la plus grande aisance à résoudre les questions selon le code, si ceux qui le suivent ont perdu la foi? Si la loi est appliquée dans un troupeau d'infidèles? »

Les Sinnigers de la presse et du parlement ont été

impuissants à freiner la lourde machine mise en branle par M. Monnet.

Aujourd'hui, cette machine menace de tout écraser, la France trop confiante et ses imprudents partenaires de la Petite Europe.

Chapitre XIII

MORT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ?

Pour accroître leur puissance et leurs profits, les trusts poussent impitoyablement à la concentration. Il y sont aidés par les partis à leur dévotion et par tous ceux qui ont inscrit la « reconversion » à leur programme.

Ne nous y trompons pas : ce que nos technocrates et nos politiciens préconisent et entreprennent de réaliser sous le nom de « reconversion », c'est tout bonnement l'élimination progressive ou brutale des exploitations inindustrielles « à capital personnel », des maisons de commerce familiales et des entreprises artisanales (1).

M. Mendès-France et son *brain-trust,* défenseurs avisés et résolus de la « reconversion », ne font pas mystère des conséquences qu'elle entraîne.

« *Qui dit reconversion dit non seulement transfert de* « *facteurs de production vers des activités nouvelles, mais* « *encore* CONCENTRATOIN *industrielle, réduction du nom-* « *bre des entreprises* », déclarent-ils dans le CAHIER qu'ils ont consacré l'an dernier à cette inquiétant problème (2).

---

(1) En attendant une réforme du notariat et du bureau qui fera de l'étude ou du cabinet la succursale d'un monstrueux consortium d'hommes d'affaires au masque d'hommes de loi.

(2) *Les Cahiers de la République,* n° 6, mars-avril 1957, p. 35. Cette publication, qui paraît sous la direction de M. Pierre

La « *reconversion* » entraîne donc la *concentration* qui, à son tour, provoque la disparition des entreprises indépendantes des trusts.

Dans le commerce, l'exécution du plan cher à M. Mendès-France a commencé depuis plusieurs années. Les grands magasins et les entreprises à succursales multiples, que l'on désigne pudiquement sous le vocable de « commerce intégré » (1.200 sociétés, 37.000 points de vente, 170.000 employés, 1.000 milliards de chiffre d'affaires) ont doublé leurs ventes depuis 1950. Par contre, 5.000 petites et moyennes entreprises disparaissent chaque année.

La revue qui nous donne ces détails (3) ajoute :

« Ce dégonflement du secteur traditionnel ne se traduit pas, d'ailleurs par une contraction sensible de l'appareil

---

Mendès-France est dirigée par un comité composé des conseillers habituels de l'ancien président du Conseil : MM. G. Ardant, Commissaire général à la Productivité, Paul Bastid, Professeur à la Faculté de Droit, ancien ministre, directeur politique de *l'Aurore* de 1944 à 1951; René Billères, ministre de l'Education Nationale; René Cassin, vice-président du Conseil d'Etat, président de l'Alliance Israélite Universelle, ancien commissaire à la Justice du Comité Français de Londres, ancien vice-président de la Commission des Droits de l'Homme de l'O.N.U.; Albert Chatelet, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Paris, membre du Conseil d'Administration de la Recherche Scientifique; Jacques Ellul, professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux, membre du Synode national de l'Eglise Réformée; R. Humbert, conseiller à la Cour des Comptes; Charles Amédée Julien, professeur à la Sorbonne, conseiller de l'Union Française, secrétaire général de la *Revue Historique* et directeur de la Collection « Pays d'Outre-Mer »; E. Labrousse, professeur à la Sorbonne; Henri Longchambon, président du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique, ancien ministre du cabinet Mendès-France; H.I. Marrou, professeur à la Sorbonne; C. Morazé, directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes; P. Mus, professeur au Collège de France; Alfred Sauvy, directeur de l'Institut National d'Etudes démographiques, membre du Conseil Economique; P.-H. Simon, professeur à la Faculté des Lettres de Fribourg; Mme Marie-Jeanne Durry, professeur à la Sorbonne, chef du Service du livre au Ministère des Affaires Etrangères. Ce comité de direction est complété par un comité de rédaction comprenant MM. le Professeur R. de la Charrière, J.-L. Brilhac, S. Hessel, Jacques Kayser, M. Roncayolo et M. Sorre.

(3) *Entreprise*, 15-2-1958, p. 34 et suivantes.

commercial. Il est accompagné d'un mouvement de concentration au profit du secteur intégré, qui prend la forme soit de la mise en succursale, soit d'une extension d'activités par la création de nouveaux rayons : il y a deux fois et demie plus de magasins populaires (lisez : dépendant des grandes sociétés à succursales multiples) qu'avant-guerre, 6.000 succursales nouvelles depuis quatre ans. Ce mouvement est très net dans les centres urbains et les régions riches (Nord, Nord-Est, Bassin Parisien, vallées du Rhône et de la Garonne...). »

1.600 magasins de confections et de tissus cessent leur activité tous les ans. Dans cette même branche, le nombre des fournisseurs tend à s'amenuiser. *Le Figaro* signalait que 18 grossistes en tissus sur 33 ont disparu en Meurthe-et-Moselle de 1947 à 1954 (4). La tendance est générale et ne fait que s'aggraver.

Dans l'épicerie, c'est pire encore : depuis 1953, 30.000 entreprises familiales ont été liquidées, constate *Entreprise,* qui s'en réjouit au nom du « progrès ». Peu à peu la vente des produits alimentaires devient un monopole.

Jusqu'en 1914, les grossistes-stockeurs étaient les fournisseurs attitrés des commerçants-détaillants. Le seul concurrent de l'épicier « du coin » était la « coopé » locale. Le mouvement coopératif, qui prit forme vers 1885, connut un certain essor à partir de 1912, lorsque fut fondée la « Fédération nationale des Coopératives de Consommation ». En 1946, il existait 6.779 magasins-coopératives, faisant un chiffre d'affaires de 12 milliards. En 1948, il y en eut 7.353, avec un chiffre d'affaires de 41 milliards et demi. En 1956, les 750 sociétés coopératives groupaient 8.350 magasins de vente et réalisaient 158 milliards de chiffre d'affaires.

Si cette concurrence des consommateurs organisée en coopératives est un danger pour le petit épicier, celui-ci n'était menacé qu'à longue échéance, et il pouvait réagir en exigeant que les charges que supportent les commerçants-détaillants soient également supportées par les sociétés coopératives.

Mais que peuvent faire les épiciers locaux contre les 22.200 concurrents privilégiés (5) que constituent les

(4) *Le Figaro,* 24-9-1954.
(5) D'autres statistiques parlent de 26.000.

succursales des 110 sociétés du trust de l'Epicerie ? Avec un chiffre d'affaires de 300 milliards (1956), ils écrasent brutalement les 184.000 entreprises familiales qui ne réalisent pas, ensemble, des ventes aussi élevées.

L'origine de ces « chaînes » remonterait à 1863. La plus connue, celle du *Planteur de Caïffa* (Haïfa), aujourd'hui disparue, ne comptait pas moins de 1.200 succursales. Son fondateur, un commerçant avisé, nommé Cahen d'Anvers — « *Cahen tout seul, cela ne fait pas très distinctif* » (6) — avait compris qu'il vaut mieux aller chercher le client plutôt que de l'attendre. Pendant plus d'un demi-siècle, les légendaires poussettes à l'enseigne du *Planteur de Caïffa* sillonnèrent les campagnes apportant aux hameaux les plus reculés, café, sucre et autres articles d'épicerie que le paysan d'alors n'allait acheter ter au bourg que les jours de foire. Sous le signe de la cité palestinienne, Cahen d'Anvers réalisa une immense fortune. Ses descendants, banquiers et hommes d'affaires, nantis d'un titre de comte romain, plastronnent aujourd'hui dans les réceptions mondaines et officielles.

De Reims, son berceau, le « succursalisme » a gagné toute la France. Seuls certains départements montagneux des Alpes semblent y échapper, en partie du moins. A côté des *Docks Rémois* (*Le Familistère*), présidés par M. André Boussac (frère du roi des cotonnades), qui groupent 1.170 magasins, citons les *Etablissements Goulet-Turpin* (661 magasins) dont le siège est également à Reims ; les *Comptoirs Français* (1.245 magasins) ; *les Docks Ardennais* (127) ; les *Ets B. Mielle* (472) ; les *Etablissements Economiques Troyens ; les Docks de l'Union Française* (248) ; *La Ruche Moderne* (284) ; les *Etablissements Mielle-Cailloux* (754) ; la *Maison Sanal* (507) ; la *Sté d'Alimentation d'Alsace et de Lorraine* (258) ; les *Docks du Nord* (338) ; *les Nouvelles Epiceries du Nord* (328) ; les *Ets J. Dreux* (220) ; les *Ets Wibault;* les *Ets Nicolas* (836) ; *les Vins Achille Hauser* ; *Damoy* ; *Félix Potin* ; *Vini-Prix* (163) (7) ; les *Primistères,* qui ont

(6) Joseph Millner : *Les Juifs en Belgique,* étude parue dans *Le Monde Juif,* mars 1952.

(7) Dans la région parisienne, *Vini-Prix* prend des proportions particulièrement inquiétantes. Il possède 89 magasins à Paris et 74 en banlieue.

absorbé en 1955 les *Grands Economats Parisiens* (493) ; *Paris-Médoc* (237) ; *L'Union Commerciale* (370) ; *les Economiques de Normandie* (228) ; *L'Economie Bretonne* (201) ; *l'Economique de Rennes* (465) ; *les Comptoirs Modernes* (324) ; les *Ets Brisset* (214) ; les *Docks de l'Ouest* (473) ; *L'Union de Cholet* (211) ; *les Docks de Blois* (301) ; *l'Etoile de l'Ouest* (202) ; *les Docks de France ; l'Aquitaine* (287) ; *les Docks du Centre* (282) ; *la Ruche Méridionale* (287) ; *l'Epargne* (918) ; les *Docks Méridionaux d'Alimentation* (692) ; *l'Etoile du Midi* (261) ; les *Docks Francs-Comtois et Bourguignons* (375) ; les *Ets Economiques Bisontins* (219) ; les *Economats du Centre* (1104) ; les *Docks Bourbonnais* (266) ; la *Sté Nouvelle Bodin-Defforey* (248) ; *l'Etoile des Alpes* (320) ; *l'Alimentation Stéphanoise* (213) ; *les Docks Lyonnais* (562) ; *les Grandes Caves de Lyon* (2034) ; *la Société Economique d'Alimentation* (568) et surtout les *Etablissements Economiques du Casino,* qui battent le record avec 2414 magasins.

Plusieurs de ces sociétés sont reliées à d'autres par des intérêts communs, des prises de participations ou des accords spéciaux.

C'est ainsi que les *Docks Rémois* sont de gros actionnaires des *Docks de Blois,* des *Docks du Bourbonnais* et des *Economiques de Normandie.* Ce trust est lui-même contrôlé (en partie) par la *Sté Hispano-Suiza. Casino* est une affaire étroitement liée à *L'Epargne. Les Docks Rémois* (8) et *Casino* sont associés, avec d'autres sociétés à succursales, dans la *Sté Nationale d'Achats, d'Importation et de Répartition.*

Les Docks Lyonnais sont au centre d'un grand trust de l'alimentation comprenant la *Sté Laitière Moderne, les Vins du Midi et d'Algérie, le Lugdunum Industriel,* qui facilitent son approvisionnement, et des magasins à succursales : *Sanal, Sté d'Alimentation d'Alsace et de Lorraine, Docks du Nord, Mielle,* etc...

Par leur administrateur, M. André Nicolas, de la *Ban-*

(8) M. André Forgeot, administrateur des *Docks Rémois* et P.D.G. des *Biscuits Brun-Pâtes La Lune,* est le fils de feu Pierre Forgeot, ancien député et ancien ministre de la IIIe République.

que Nicolas, de Lyon, ils se trouvent liés à *Mielle-Cailloux* et au *Chocolat Rozan.*

La Maison *Félix Potin,* qui fut longtemps la plus importante maison d'alimentation de France, est liée à de puissantes affaires industrielles et commerciales : *Desmarais frères* (*Margarine Excel,* pétrole), *Sté d'Alimentation de Provence, Cie Agricole de Minoterie,* etc... Depuis la mort du petit-fils du fondateur (9), M. Jean Potin (victime de l'accident de chemin de fer provoqué par le maquis sur la ligne Paris-Marseille en 1944), la Sté est dirigée par sa veuve, Mme Jeanine Potin, née Desmarais, fille du pétrolier français, qu'assiste son fils M. Philippe Potin, et diverses personnalités du monde des affaires.

Le tonnage de marchandises vendues par les 22.200 magasins de ces diverses sociétés atteint 280.000 tonnes par mois, dont 58 % pour l'alimentation générale et 30 % pour les vins, spiritueux et eaux minérales.

Aux deux précédentes (coopératives et maisons d'alimentation à succursales) s'ajoute une troisième menace pour les épiceries familiales : celle des magasins dits « populaires », qui bénéficient, comme on sait, d'avantages fiscaux assez considérables.

Ces « magasins populaires » sont les héritiers directs des « prix uniques » d'avant-guerre, ainsi appelés parce qu'ils vendaient leurs marchandises avec seulement quelques échelons uniformes de prix. S'approvisionnant chez les fabricants eux-mêmes (par le truchement de leurs « centrales d'achats »), ils vendent directement à la clientèle, supprimant ainsi les grossistes et imposant leurs prix au producteur en attendant de pouvoir — du moins l'espèrent-ils — les imposer à l'acheteur. Epaulés par les banques, ces « magasins populaires » ont des facilités de trésorerie qui leur permettent de dicter leur loi aux fournisseurs. Profitant des difficultés que connaissent les entreprises moyennes au moment des échéances, ils enlèvent ainsi des marchés très avantageux : pour « continuer de tourner », les fabricants acceptent de ven-

(9) Cette vieille maison française, fondée en 1844 par M. Félix Potin, n'a cessé d'être sous le contrôle de la famille Potin, sauf pendant les années 1929-1934, durant lesquelles le groupe Edouard-Raphaël Worms l'exploita.

dre sans bénéfices (quand ce n'est pas à perte), comptant bien se rattraper » avec leurs autres clients (10).

Cette politique commerciale, qui fait l'admiration des naïfs, conduit à l'élimination des industries d'importance moyenne et à leur absorption par les trusts, mieux équipés pour produire et surtout mieux armés pour résister aux exigences des magasins *populaires*. Elle a aussi pour conséquence la ruine des petits commerçants, qui ne peuvent vendre aux prix pratiqués par ces derniers des « articles » qu'ils ont payés plus cher chez le même fournisseur.

Trois grands groupes se partagent la quasi-totalité des dits *magasins populaires : Prisunic, Monoprix* et *Uniprix*.

Le premier dépend des *Grands Magasins du Printemps*. Il fonctionne sous la raison sociale *Société des Magasins Prisunic* (S.M.P.) et compte une trentaine de magasins (rattachés directement ou indirectement à lui par le système de participations) à l'enseigne de *Prisunic* ou *Printania*. 150 magasins d'importance moyenne sont plus ou moins liés à ce groupe par l'intermédiaire de la *Sté Parisienne d'Achats en Commun* (*Sapac-Prisunic*), filiale du *Printemps*. M. Pierre Laguionie, qui administre les *Huiles Lesieur,* est le principal dirigeant du groupe. Selon des bruits, encore difficiles à contrôler, l'ensemble du groupe, *Printemps* compris, serait passé depuis 1958 sous le contrôle de la Banque Lazard.

Le second groupe, celui des *Monoprix,* est lié aux *Galeries Lafayette*. Il groupe 180 magasins, dont la majeure partie ne dépend pas administrativement et financièrement de la Sté *Monoprix,* mais qui sont associés à elle dans la *Sté Centrale d'Achats* (*S.C.A.*) (11). Les *Galeries Lafayette,* la maison mère, qui ont été fondées par

(10) Ceci explique pourquoi certaines marchandises se vendent moins cher aux rayons des magasins *populaires* qu'elles ne coûtent aux grossistes.

(11) La *Sté Centrale d'Achats* a pour principal animateur M. André Rueff, l'un des « patrons » des « *Monoprix* » du faubourg du Temple et de la rue de la Gaîté, à Paris. Marié en 3es noces à une demoiselle Beghin, il est apparenté à la famille des sucriers du Nord. Il possèderait des intérêts importants dans diverses affaires commerciales au Brésil.

Théophile Bader, un ami de Léon Blum, sont aujourd'hui dirigées par ses deux gendres, MM. Raoul Meyer, une illustration du Rotary-Club, marié à Mlle Yvonne Bader, et le Colonel Max Heilbronn, marié à Mlle Paulette Bader, respectivement président et vice-président. Le groupe contrôle la *Société Parisienne de confection,* son principal fournisseur de vêtements.

La société *Uniprix,* avec une demi-douzaine de magasins, forme le troisième groupe. Elle a été créée par les *Nouvelle Galeries Réunies.* Pour ses approvisionnements, ce groupe est lié à *Monoprix.*

En dehors de ces trois groupes, il existe d'autres magasins *populaires* liés soit *au Bon Marché,* comme le *Bazar d'Amsterdam,* soit à *Parunis,* organisme créé par *Paris-France* (groupe *Gompel : Aux Trois Quartiers* et *Madelios,* à Paris, *Magmod,* à Strasbourg, *Grand Bazar de Toulouse,* etc...) et par les *Magasins Modernes.*

Installés dans les quartiers d'accès facile ou même dans les quartiers populeux, ces magasins réalisent un chiffre d'affaires approchant 200 milliards, dont un quart environ provient de la vente de produits d'épicerie.

Le petit commerce n'est pas menacé que dans la branche de l'épicerie. On verra dans notre chapitre consacré à la paysannerie que la vente de certains produits agricoles, principalement le lait, le beurre, le vin, le blé, est devenue le monopole de trusts puissants.

Dans la chaussure, les 1.100 succursales des grandes sociétés réalisent 30 à 40 % du chiffre d'affaires de la profession. La Société des *Chaussures André* possède, à elle seule, 150 succursales (à Paris, en Province et en Afrique du Nord) et 4 usines (Nancy, Arpajon, Angerville et Pantin). Fondée en 1900, par les frères Albert et Jérôme Lévy (12), elle est aujourd'hui dirigée par M. Georges Lévy, fils d'un des fondateurs. *Bata,* d'origine tchèque, a 250 succursales en France. *Bally, Berthelot, Biset, Cecil, Finoki, Debard, Digard, Heyraud, Manfield, Manon, Pillot, Raoul, Willy, Windsor,* avec leurs

(12) Sté en nom collectif « *Chaussures André* ». Acte reçu par Me Hutin, notaire à Toul, le 30-12-1900, transformée en S.A.R.L. le 15-12-1948 (étude de Me Hussenot-Desenonges, notaire à Paris).

centaines de magasins à Paris et en province, occupent également une place importante dans le commerce de la chaussure.

La maison *Pillot,* concurrente directe de *Bata,* a été créée en 1875 par M. Alexandre Aubaut sous la raison sociale *Bully et Aubaut.* Elle fut, après la première guerre mondiale, l'agent de *Bata* pour la France, puis rompit avec le célèbre trust et lança sur le marché une chaussure populaire à bas prix, inspirée du modèle tchèque. Transformée en société anonyme en 1937, elle avait alors pour directeur général le fils du fondateur, M. Eugène Aubaut, qui passait pour un patron très social et fleuretait avec les jeunes mouvements fascistes français. Ayant eu l'imprudence de fabriquer, en 1941-1944, les fameuses « chaussures nationales » réclamées par Vichy, la maison Aubaut connut des difficultés à la Libération. Les Aubaut disparurent de la Société qu'ils avaient fondée. En 1947, les *Chaussures Pillot* étaient administrées par MM. Bernard Reichenbach, l'un des introducteurs des « prix uniques » en France, Maxime Blocq-Mascart, co-fondateur du *Parisien libéré,* vice-président du Conseil National de la Résistance ; Roger-Angel Olchanski, etc... qui présentaient toutes garanties aux yeux des épurateurs. Mais l'absence des Aubaut dut se faire sentir, car les affaires de l'entreprise furent moins prospères. Reprise par un groupe au sein duquel *le Bon Marché* et *France-Maroc* eurent un rôle très important, la Sté Pillot serait, dit-on, sous le contrôle du groupe Pelossoff depuis 1957.

Dans les tissus, *Dralux-Boka* et *Bouchara* sont des concurrents sérieux pour le traditionnel boutiquier. Le trust *Dralux-Boka* est issu de la maison fondée en 1910 par la famille Bokanowski (13). D'abord fixée à Toulon, elle a commencé par exploiter des magasins de nouveautés dans cette ville, où elle possède également une manufacture de lingerie et de chemiserie, puis vint s'établir à Paris. Son activité s'étendit peu à peu à d'autres centres. Le trust *Dralux-Bokanowski,* qu'animent MM.

(13) Feu Maurice Bokanowski, ancien ministre de la IIIe République, mort tragiquement, était l'un des associés de la firme. Son fils, le député de la Seine, a conservé des intérêts dans la maison.

Ludovic Coulombier et Elie Cohen, contrôle aujourd'hui : *La Grande Maison de Blanc* (Paris, Deauville, Cannes, Nice), *Boka-Montpellier, Boka-Lille, Au Gaspillage* (Vannes, Auray, Locméné, Le Havre, Cannes), la *Sté Carha* (Morlaix, Cherbourg, Grenoble), les *Galeries Utyl* (Strasbourg), *Les Nouveautés du Poitou* (Poitiers), *les Nouveautés du Limousin* (Limoges) ; *les Nouveaux Magasins du Doubs* (Montbéliard) ; *Les Nouveaux Magasins* (Albi), *Angoulême-Textile ; Roubaix-Nord-Textile ; La Rochelle-Textiles ;* la *Sté Pierre Marie* (Caen) et *Damadis* (Marseille) (14).

La Maison Bouchara, israélite comme la précédente et comme elle installée à ses débuts en Provence, est au dire d'*Entreprise* « *l'affaire la plus importante qui existe au monde pour le commerce des tissus* » (15). Il y a des magasins *Bouchara* à Marseille, berceau de la société, et en province : Bordeaux, Toulouse, Lyon, Nice, Nancy, Metz, Strasbourg, Cannes, Avignon, Toulon, Nantes, Rouen, Montluçon, Monte-Carlo, Montpellier, Limoges, Grenoble, Périgueux, Perpignan, etc... Chaque magasin constitue une société particulière. A l'origine, la société *Bouchara frères et Cie* (54, bd Haussmann) avait pour raison sociale *Bouchara frères, Abrami et Molina* (16). Depuis la mort du fils du fondateur, M. René Jacob Charles Bouchara — tué dans un accident d'automobile en 1954 — le trust Bouchara est dirigé par sa veuve, Mme Charlotte Bouchara, née Pereira, et par ses oncles MM. Edouard Bouchara, Raoul Bouchara, assistés de M. Marc Salomon, dit Sam Bloch.

Dans le vêtement féminin, sous prétexte de « *démocratiser le luxe* », la concurrence se fait également sentir. Cette information, parue dans la presse en 1956, en dit long sur les méthodes employées :

COLLECTION D'HIVER
TRES « COUTURE »
DANS LES MAGASINS
A SUCCURSALES MULTIPLES

(14) *Entreprise*, n° 18, p. 26-27.
(15) *Entreprise*, n° 12, p. 42-43.
(16) M. Charles Bouchara et ses beaux-frères, MM. Abrami et Molina, créèrent leur premier magasin de tissus, Cours Saint-Louis, à Marseille, en 1899. M. Charles Bouchara mourut à New-York en 1943; les deux autres associés furent déportés.

Confirmant son succès des saisons précédentes, une nouvelle CHAINE DE MAGASINS A PRIX UNIQUE DEJA APPRECIEE des Parisiennes vient de présenter cette semaine les modèles les plus caractéristiques de sa collection d'hiver. En bonneterie, en lingerie comme en couture, ceux-ci suivent la mode d'une façon élégante et sobre, les coloris sont gais et pratiques, les matières recherchées et, bien entendu, les prix correspondent au but économique recherché par ce groupe de magasins (17).

Ceci est à rapprocher de la campagne publicitaire faite pour le « prêt à porter » de *Weil* ou de *Lempereur*...

Le commerce du meuble, qui fut jusqu'à la guerre de 1914-1918 l'affaire des artisans ébénistes locaux, avec le faubourg Saint-Antoine pour centre, est aujourd'hui monopolisé aux 2/3 par quelques puissantes entreprises de vente par correspondance.

Grâce au découvert et à l'escompte consentis par les banques et à la garantie, donnée par une société d'assurance spécialisée, ces maisons peuvent accorder des facilités de paiement à l'acheteur alléché par une savante publicité. Les plus importantes de ces maisons, celles qui réalisent le plus gros chiffre, sont avec *Ségalot* — « çà, c'est du meuble ! » — les *Galeries Barbès* et les *Ets Lévitan*. Les *Galeries Barbès,* administrées par MM. M. et H. Gross, et I.I. Horowitz, ont deux magasins d'exposition et de vente à Paris et une dizaine de succursales en province (18).

Les *Etablissements Lévitan* sont dirigés par M. Wolf Levitan, personnage particulièrement doué pour les affaires et qui a le génie de la réclame. Avant que M. Bleustein, son beau-frère, prît sa publicité en main, M. Levitan s'en occupait lui-même. C'est lui qui eut l'idée de faire suivre, en 1930, le Tour de France cycliste par un avion à ses couleurs. Sans doute ne fut-il pas le premier à expédier gratuitement un catalogue —

(17) *Le Figaro*, 28-6-1956.

(18) Comme pour confirmer ce que nous disons dans notre chapitre consacré aux parlementaires, l'exposition de meubles des *Galeries Barbès* fut inaugurée, quelques jours après les élections de 1956, par le Dr Lafay (cf. la presse parisienne du 10-1-1956). Si ce dernier avait été ministre du Commerce, c'eût été dans ses attributions, mais il était... ministre de la Santé publique!

les Grands Magasins le faisaient avant lui — mais il sut axer toute sa publicité sur cette offre, amorçant ainsi une fructueuse vente par correspondance. Il fit mieux : il remboursa le voyage à Paris des clients venus acheter dans ses magasins en déduisant de la facture le prix du billet de chemin de fer. Aussi ses bénéfices sont-ils considérables. Depuis la Libération, la Sté *Levitan* a pu procéder à une demi-douzaine d'augmentations de capital en prélevant sur les réserves de sa société. De 9.435.000 frs en 1938, le capital des *Ets Lévitan* est passé à 250 millions en 1955.

Lorsque les trusts ne se substituent pas eux-mêmes aux commerçants locaux, ils leur imposent des conditions telles que ceux-ci cessent d'être indépendants.

> « La petite entreprise dépend étroitement de l'industrie et du commerce capitalistes pour son approvisionnement; elle subit sans défense les prix de monopole qui alourdissent ses prix de revient ou réduisent ses marges bénéficiaires... En outre, elle est subtilement pénétrée par diverses formes de dépendance plus directes encore : les artisans se transforment en sous-traitants, les commerçants en succursalistes ou en gérants. » (19)

Ce système, que favorisent les banques, peut, à première vue, nous sembler profitable. Mais si nous n'y prenons garde et si les principaux intéressés ne se décident pas à réagir vigoureusement, cela nous conduira tout doucement au monopole total et à la disparition des petites et moyennes entreprises. Et lorsque le commerce « intégré » aura éliminé le commerce indépendant, ou que le boutiquier du coin sera devenu le gérant plus ou moins officiel du grand trust, le consommateur n'aura plus le choix : il devra accepter les prix et la qualité qui lui seront imposés.

Dès lors, un seul recours : la nationalisation. On sait que le client n'y gagne guère. Mais cette socialisation des entreprises commerciales serait obtenue d'autant plus aisément que les classes moyennes auraient été ruinées par la concentration capitaliste.

Nous l'avons dit (20) et nous le répétons : dans un pays

(19) *Economie et Politique*, n° 28, p. 63.
(20) Voir *Les Financiers qui mènent le monde*, p. 227-235.

comme la France, où aucun frein spirituel ne retiendrait la machine lancée sur la pente, la « prolétarisation » de deux millions d'artisans et de petits commerçants (21), ce serait le triomphe du communisme.

(21) Selon une statistique de 1954 (*Bulletin Hebdomadaire de statistiques*, 28-5-1955), il y aurait 4.058.000 Français et Françaises appartenant aux classes moyennes des villes (artisans, commerçants, cadres, intellectuels, fonctionnaires moyens), chiffre auquel il faudrait ajouter les 2/3 des 264.400 « bourgeois » et « gros commerçants » et les 3.984.500 agriculteurs non salariés, contre 7.792.000 salariés des villes et des campagnes. Dans cette dernière catégorie ont été classés, automatiquement, tous ceux qui reçoivent un salaire, compte non tenu de leur situation de fortune et de leurs biens. Le véritable prolétariat, en France, ne représente pas 5 % de la population active.

Chapitre XIV

LA TERRE ET L'ARGENT

La menace de « prolétarisation » des classes moyennes que nous dénonçons pèse aussi dangereusement sur la paysannerie que sur le commerce « non intégré ». Elle prend même, dans nos campagnes, une forme plus brutale encore que dans nos cités. Ici, c'est la ruine de l'exploitation ; là, c'est la déportation de l'exploitant lui-même. L'organisation de cet exode fait partie du plan qu'un très haut fonctionnaire de l'Etat a mis au point et qu'il compte bien appliquer.

Dans ce pays de liberté où la devise démocratique s'inscrit au fronton des édifices publics, toute activité est étroitement contrôlée par l'Administration. Nous avons un « dictateur au Crédit » : M. Bloch-Lainé, un « dictateur aux Prix » : M. Rosenstock-Franck, un « dictateur à la Productivité » : M. Ardant, un « dictateur au Plan » : M. Etienne Hirsch. Ces hauts fonctionnaires exercent sur notre industrie, notre commerce, notre artisanat, notre agriculture, une influence déterminante. Rien ne se fait sans leur consentement. Les pouvoirs de l'un d'entre eux sont plus exorbitants encore puisqu'ils lui permettent de fixer, pour des années, les limites mêmes de notre expansion économique. De M. Etienne Hirsch dépend, en effet, la vie et la mort d'une branche commerciale, d'un corps de métier, de toute une province. Le « *plan de modernisation et d'équipement* » qu'il a établi constitue la chartre de l'économie française.

C'est parmi les mesures édictées dans ce Plan que figure l'exode massif et organisé d'une fraction importante de la paysannerie française. Une brochure peu connue, éditée par le Commissariat Général au Plan, fait cyniquement l'aveu de cet invraisemblable projet.

Dans l'*Avant-propos* (page 6), M. Hirsch (ou son porte-plume) écrit noir sur blanc :

> « Cette œuvre d'anticipation n'est pas un amusement de technocrates ni le fait d'une imagination inconsciente des difficultés du présent et des incertitudes de l'avenir.
> « L'avenir, subi s'il n'est pas préparé, peut être forgé si on l'aborde avec une claire conscience des progrès à réaliser, des obstacles à vaincre, des objectifs à atteindre. » (1)

Quels sont donc ces progrès à réaliser, ces objectifs à atteindre ?

Le Commissariat Général au Plan l'indique (pages 14 à 18). Cela se résume en quelques mots : de 1954 à 1965, déportation vers l'industrie de centaines de milliers de paysans. Selon ce document, la population active masculine des campagnes est condamnée à la régression :

Années	*Personnes actives agricoles*
1921	5.060.000
1946	4.220.000
1954	3.370.000
1965	2.710.000

Inéluctable perspective, fatale irréversibilité ? ou résultat certain d'une persévérante politique antipaysanne ?

Il faut d'ailleurs savoir que ce qui est appelé, à tort d'ailleurs, « exode rural » est, en fait, le résultat d'une véritable déportation économique et sociale provoquée par le freinage de la progression agricole et l'accélération de l'expansion industrielle.

> « En 1955, — poursuit notre « planiste » — le volume de la production industrielle a été supérieur de 69 % à celui de 1938, cependant que la production agricole dépassait de 20 % la moyenne des années d'avant-guerre... (p. 5).

---

(1) *Perspectives de l'Economie Française en* 1965. Commissariat général au plan de Modernisation et d'Equipement. Paris, 1956.

« Pour 1961, les objectis du troisième Plan, actuellement en cours d'élaboration, sont en accroissement de 21 % de la production agricole et de 35 % de la production industrielle.

« Pour 1965... deux hypothèses, sur le rythme d'accroissement de la productivité ont été retenues (p. 9) :

— Pour un accroissement de la productivité de 3 % par an : le produit de l'agriculture s'élèverait de 18 %; le produit de l'industrie s'élèverait de 59 % par rapport à 1954.

— Pour un accroissement de la productivité de 4 % par an : le produit de l'agriculture s'élèverait de 25 %; le produit de l'Industrie s'élèverait de 77 % par rapport à 1954.

« Dans cette seconde hypothèse, la production évoluerait ainsi qu'il suit :

INDICE DE LA PRODUCTION

	Industrielle	Agricole
1938	100	
1934-1938		100
1954	154	120
1965 (perspectives)	272,6	150

Ainsi se trouve confirmée la volonté d'anéantissement progressif de la paysannerie au profit des trusts. M. Hirsch semble adopter le point de vue de feu *le Journal des Débats,* commandité alors par le banquier de Rothschild, qui écrivait, en juin 1878, cette phrase lourde de conséquences électorales :

« Que nous parle-t-on d'améliorer le sort des paysans pour empêcher la désertion des campagnes? Avant un siècle, on pourra se passer des paysans et ils disparaîtront comme ont disparu les espèces dont le rôle était fini. Il n'y aura que des ingénieurs agricoles » (2).

M. Hirsch a-t-il craint que son plan ne soit pas pris au sérieux ? Toujours est-il que l'*avant-propos* de sa brochure nous prévient que ce document officiel « *n'est pas un amusement de technocrates* ». Il est même spécifié (pages 8 et 9) :

« Ce document, s'il fallait proposer une image pour le faire accepter, est comme le câble fixé au flanc d'une montagne, afin d'en faciliter l'escalade sur le parcours, permettant à la cordée d'accéder au sommet dans les meilleures conditions, mais sans ménager sa peine ni cesser de veiller aux orages toujours possibles.

(2) Cité par *Défense de l'Homme*, n° 92, juin 1956, p. 7.

« Une voie a été tracée, un itinéraire a été jalonné, des points de repère ont été établis. Peut-être faudra-t-il les modifier ou s'en écarter en cours de route. De toute manière, la course sera plus aisée, sachant où l'on va, ayant exploré la voie d'accès et identifié les obstacles à surmonter... Ce document ouvre sur l'avenir des perspectives qui permettent d'entrevoir, dix ans à l'avance, le point d'arrivée probable, possible et souhaitable de l'économie française... »

Ce « *point d'arrivée probable, possible et souhaitable de l'économie française* », c'est donc la déportation de la paysannerie française.

M. Henri Rougemont, qui eut également connaissance de ce plan, commentait ainsi le projet Hirsch :

« Les auteurs du plan envisageant donc un mouvement de migration de l'agriculture vers l'industrie de 85.000 personnes par an. Pour qui sait compter, ça ne fait pas tout à fait 600.000 en quatre ans. Néanmoins, avec une logique parfaite, les spécialistes de la statistique affirment que ce sera largement suffisant pour provoquer une « *bonne santé économique* » parfaite.

« Beaucoup de gens seront estomaqués par la découverte de M. Hirsch et de son équipe de compétences. Il faut avouer qu'il y a de quoi en rester baba.

« Il n'y a pas si longtemps que les « réputés spécialistes » bramaient le slogan : « *L'agriculture manque de bras* ». Il n'y a pas si longtemps que l'on pleurait à cœur fendre sur la grande misère de la désertion des campagnes et qu'on prêchait le « *retour à la terre* » aux gens des cités.

« Il n'y a même pas si longtemps que M. Kléber Loustau, sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture déclarait : « *Il faut lutter contre l'exode et conserver le maximum d'individus à la terre.* » Il n'y a pas si longtemps, puisque M. Loustau tenait ces propos au dernier Congrès national de la Coopération et du Crédit agricole, qui avait lieu à Biarritz dans la seconde quinzaine de mai 1956...

« A une époque guère plus reculée, puisqu'elle se situe aussi en mai de cette année, M. Dulin, secrétaire d'Etat à l'agriculture, à l'issue du banquet de 550 couverts qui suivit l'inauguration de la maison de la Mutualité Agricole de Guéret, a affirmé, au nom du gouvernement, que tout l'effort serait accompli pour faire revivre l'exploitation familiale, base essentielle de notre économie sociale et assise de notre régime républicain. »

Mais les ministres passent et le « dictateur au plan » demeure. Serait-il seul dans la bonne voie, demande M. Rougemont, quand il parle d'encourager une désertion des

campagnes contre laquelle MM. Kléber Loustau et Dulin ont juré, eux, de lutter de toutes leurs forces ?

« Il est regrettable que ce brave M. Hirsch n'ait jamais entendu parler des progrès du machinisme dans les cités et d'une certaine technique qu'on appelle l'automation. S'il en avait entendu parler, sa solution lui paraîtrait moins solide. Faire passer 600.000 agriculteurs du compartiment agricole au compartiment industriel lui paraîtrait peut-être plus hasardeux. Il penserait qu'il est quelque peu imprudent de tabler sur une situation industrielle prospère en 1956, pour établir un plan valable pour quelques années au moins de la vie de ces braves gens, dont il dispose — sur le papier — avec une désinvolture admirable.

« M. Hirsch n'est pas le moins du monde tourmenté par le doute. Il déplace les travailleurs en surnombre comme des pions sur un échiquier. Si sa combinaison ne réussissait qu'à augmenter, dans quelques années, le nombre des chômeurs urbains, il lui serait toujours facile de refaire un autre plan — un plan chasse l'autre — qui préconiserait, avec autant d'à-propos, l'opération inverse ! » (3)

M. Hirsch, qui s'honore d'avoir été le serviteur fidèle d'un de nos grands trusts industriels (4), et qui songe,

(3) *Défense de l'Homme*, juin 1956.

(4) M. Etienne Hirsch, qui a été nommé à ce poste par le Président Pinay, est né à Paris, le 24 janvier 1901. De 1924 à 1940, il fut l'un des hauts employés du trust Kuhlmann. Il rallia la Résistance en 1940 et fut chargé d'assurer l'armement des « Forces Françaises Libres » ainsi que l'approvisionnement de tous les territoires ralliés au général De Gaulle. Appelé à Alger en juillet 1943, il travailla avec M. Jean Monnet dont il resta le collaborateur, lors de la création du Commissariat au Plan. Il a pris une part active aux travaux du Comité des « Sages » en 1951-1952, ainsi qu'à ceux du Comité d'armement de la Conférence européenne de défense. Son premier souci, une fois nommé Commissaire Général au Plan, fut de créer un certain nombre de commissions, spécialisées chacune dans une branche de l'activité industrielle et commerciale, appelées à jouer un rôle important dans le développement de notre économie. *Les Documents*, de M. Mennevée (mars 1953), ont révélé que les personnalités composant ces commissions appartenaient pour la plupart à la grosse industrie et à la haute banque. C'est ainsi, par exemple, que la Commission de la Sidérurgie, que présidait M. Vicaire, directeur général adjoint de la *Sté des Forges et Aciéries du Creusot* (Schneider), se composait de MM. Borgeaud, directeur général adjoint d'*Usinor*, Dhers, directeur général de la *Sté Lorraine de Laminage continu* (Sollac), Euron, directeur gé-

peut-être, à le redevenir, « quand sonnera l'heure de la retraite », n'est pas le seul à préconiser la stérilisation progressive de la paysannerie française. Il plairait également beaucoup à M. le Professeur Morazé, distingué conseiller du *brain trust* de M. Mendès-France, de voir chaque année 85.000 petits propriétaires terriens aller grossir le prolétariat des villes. *Il convient,* assure-t-il, *d'agrandir systématiquement les exploitations rurales et de réduire massivement la population des campagnes.*

Et il nous dit pourquoi ces deux opérations sont nécessaires :

Parce que nos exploitations agricoles familiales seraient une entrave au progrès technique, et que la France, pays à faible vocation agricole, ne saurait trouver la prospérité que dans l'expansion industrielle.

M. Paul Daizac, un spécialiste averti des questions agricoles, a relevé avec une indignation bien légitime, les affirmations du savant professeur de l'Institut des Sciences Politiques :

« La France, écrit-il (5), est en effet un pays où dominent la petite et la moyenne exploitations; mais, n'en déplaise à M. Morazé, cette structure est celle qui permet d'obtenir le meilleur rendement tant sur le plan de la quantité que sur celui de la qualité.

« Du point de vue de l'équilibre et de la rentabilité, a dit un éminent agronome suisse, le docteur Pfeiffer, la ferme moyenne, où existe une répartition judicieuse entre le bois, les champs et les prairies, est supérieure au grand domaine de culture intensive et industrialisée.

« Au contraire, la monoculture intense, qui est adoptée dans certaines régions d'Amérique, du fait qu'elle rejette les assolements indispensables, a causé les plus graves mécomptes, conjuguée avec le déboisement. Au témoignage du *Daily Telegraph*, dans ces régions, 44 millions d'hectares sont transformés en désert par l'érosion, 60 millions ont déjà perdu plus d'un tiers du sol cultivable

---

néral des *Aciéries de Longwy,* Haussoulier, directeur général de la *Sté Métallurgique de La Bonneville,* Jacques Lenté, président de la Chambre Syndicale (patronale) des tubes en fer et en acier, Ricard, directeur général de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie française, Perrin, directeur général d'*Ugine*, etc... en tout 18 fidéi-commissaires des trusts sur 23 membres. Ceci illustre ce que nous disons de la Haute Administration française.

(5) *Le Progrès Agricole de France*, 13-10-1956.

et 36 millions ont perdu jusqu'aux trois-quarts de leur surface. Et voilà comment, pour un territoire qui est grand *quatorze fois* comme la France, les agriculteurs des Etats-Unis ne nourrissent qu'une population trois fois seulement plus nombreuse que la nôtre. »

M. Morazé dit également que « *le sol de la France, contrairement à une vieille croyance, n'est pas riche. Relativement favorisé par les dépôts limoneux dans le bassin sédimentaire parisien, il se morcelle au sud sous les chocs de ses granits* ».

Voilà une affirmation bien osée, répond M. Daizac :

« L'observation touchant le sud est exacte, mais elle n'autorise pas la conclusion qu'en tire son auteur. L'inventaire des régions géographiques de la France établi par l'Institut National de la Statistique permet à M. J.-F. Gravier de conclure que des terres « bonnes et excellentes », couvrent 42 % du territoire. Fertilité qui, en Europe occidentale, n'est égalée que par la Belgique. La Hollande, elle-même, malgré ses polders, ne dépasse pas 35 %. Grande-Bretagne, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne, comptent moins d'un tiers de bonnes terres.

« Mais notre auteur tient avant tout à montrer que notre pays n'est que très faiblement à vocation agricole. A cet effet, il insiste sur son infériorité même dans la grande culture, ce que pourtant les faits contredisent absolument. Nous avons dans le Soissonnais, dans la Beauce, dans la Brie, des fermes de blé qui n'ont certainement pas leur équivalent dans aucune région d'Europe. Et nos vins et nos betteraves sont des produits, qui, sur le plan de la technique, représentent de belles réussites de la grande agriculture.

« Mais M. Morazé ne veut rien entendre. Pour lui notre civilisation paysanne appartient au passé et il n'est pas d'avenir français ailleurs que dans le progrès urbain. »

Cette dualité entre l'industrie et l'agriculture ne date pas d'hier. Depuis plus d'un siècle, le monde des affaires combat le monde de la terre. Celui-ci restait attaché aux traditions qui faisaient sa force ; celui-là voulait créer des conditions économiques favorisant l'accroissement des richesses. Ce n'est pas pour rien que Guizot, porté au gouvernement par la bourgeoisie d'affaires, lançait son célèbre « *enrichissez-vous* ! ».

Augustin Hamon, économiste d'extrême-gauche, pensait que l'opposition entre les représentants de la propriété terrienne et les représentants de la propriété industrielle était irréductible. Le point d'appui de ces der-

niers, écrivait-il, est le libéralisme économique, non point l'Eglise catholique.

« D'ailleurs, ceux-ci sont assez fréquemment protestants, voltairiens, juifs. Et pour ne point partager avec l'Eglise l'influence sociale qu'ils veulent pour eux seuls, ils acceptent la République et appuient le mouvement de laïcité que les libre-penseurs ont lancé. Aussi les détenteurs des richesses économiques provenant de l'industrie et du commerce soutiennent politiquement les gouvernements dont la politique tend à accroître les affaires et les marchés (expansion coloniale)

« Successivement, ces capitalistes industriels et commerçants deviennent des libéraux, des progressistes, des opportunistes. Tous sont républicains, car tous veulent le maintien de la forme politique dans laquelle ils détiennent le pouvoir politique en même temps que le pouvoir économique. » (6)

Les temps ont changé, mais l'hostilité des deux groupes demeurent.

(6) Augustin Hamon : *Les Maîtres de la France*, Tome II, p. 307-308.

Chapitre XV

LES TRUSTS CONTRE LA PAYSANNERIE

Si les grands propriétaires terriens du XIX^e^ siècle se sont, peu ou prou, ralliés au système capitaliste au point de s'intégrer au monde des affaires, les petits propriétaires, les paysans — dans l'ensemble — se méfient de ce que MM. Hirsch et Morazé appellent « le progrès ».

L'appauvrissement des masses paysannes pourrait seul venir à bout de cette méfiance congénitale du terrien pour l'usine. Il n'est pas concevable que les trusts organisent sciemment le paupérisme dans nos campagnes, mais il est certain qu'ils en profiteraient. Lorsque la terre ne nourrit plus son homme, on l'abandonne. Or, elle le nourrit de plus en plus mal, quoi qu'en disent les grands journaux inféodés au système capitaliste. En 1947, la population agricole recevait 19,4 % du revenu national; en 1948, 18,2 % ; en 1949 : 15 % ; en 1951 : 14 % ; en 1954 : 13 %. Où s'arrêtera l'appauvrissement du paysan français ?

Selon le Centre d'Etudes et de Recherches Economiques Rurales, le salaire moyen annuel d'un travailleur (employé, fonctionnaire ou ouvrier) de la ville était d'environ 740.000 frs en 1957.

> « En trimant 60 heures par semaine — écrit l'éditorialiste du *Progrès Agricole de France* — si ce n'est pas davantage, 5.130.000 terriens voient leur travail rétribué sur la base d'un salaire moyen de 380.000 frs par an.» (1)

(1) *Le Progrès Agricole de France*, 17-8-1957.

Le leader paysan Léon Dupont, prenant pour base le prix du blé, fait des comparaisons édifiantes (2) :

« Avec un sac de blé de 200 francs en 1939 le cultivateur obtenait 11 quintaux de scories à 18 francs le quintal et en 1957 il n'obtient que 3 quintaux à 840 francs.

« Le sac de ciment coûtait 8 francs rendu à la ferme; il obtenait avec le prix d'un sac de blé à 200 francs près de 25 sacs de ciment; aujourd'hui, il peut obtenir 6 sacs à 400 francs.

« Un sac de blé à 27 francs couvrait, en 1914, le prix de 5 journées de maçon de 10 heures; mais aujourd'hui un sac de blé ne couvre plus une journée de maçon de 8 heures tarifiée 3.500 francs.

« Voilà pourquoi les fermes sont en ruines.

« Les ouvriers agricoles en 1939 gagnaient 3 francs de l'heure. Avec un sac de blé, on payait 66 heures.

« Aujourd'hui un sac de blé paie 20 heures à 120 francs et cependant le travailleur des champs ne peut s'offrir qu'un repas et demi à 800 francs, en ville, avec sa journée, alors qu'en 1939, il pouvait payer 5 repas à 6 francs.

« Il ne faut pas parler des chemises qui valaient 5 francs en 1914, des bleus et des chaussures qui cependant ne payent pas de taxe de résorption.

« En 1951 avec 1 quintal de blé à 3.400 francs le producteur pouvait payer : 60 litres d'essence à 56 francs; 46 heures de chauffeur à 71 francs; 55 heures de manœuvre à 62 francs; 14 litres d'huile en bidon à 236 francs.

« En 1957, avec un quintal de blé à 2.400 francs, le producteur peut payer : 27 litres d'essence à 89 francs; 22 heures de chauffeur à 110 francs; 24 heures de manœuvre à 100 francs; 9 litres 25 d'huile à 250 francs.

« Le producteur en 1951 devait livrer : 476 quintaux de blé à 3.400 francs pour payer une moissonneuse-batteuse Massey-Harris Super 26 à 1.620.000 francs; 100 quintaux de blé pour une 2 CV Citroën normale; 147 quintaux de blé pour une 11 CV Citroën.

« Le producteur en 1957 avec le blé à 2.400 francs doit livrer : 1.312 quintaux de blé pour acheter une moissonneuse-batteuse Massey-Harry n° 890 à 3.150.000 francs; 168 quintaux de blé pour une 2 CV Citroën; 385 quintaux de blé pour une Citroën I D 19. »

Si le blé n'enrichit pas celui qui le cultive, il semble, par contre, être d'un assez bon rapport pour celui qui en fait le commerce. Un simple coup d'œil sur le bilan de la maison *Bungener* ou de *Louis-Dreyfus et Cie* en dirait

(2) *Chevrotine* (1956-1957), aujourd'hui disparue, a fourni une abondante documentation sur la question.

long sur les résultats financiers d'une entreprise spécialisée dans le commerce des blés (3).

Notre absurde politique agricole, qui aboutit à la ruine du producteur, ne favorise pas que les trusts du blé. Elle profite aussi aux trusts laitiers, margariniers, fromagers et pétroliers.

La grève du lait, déclenchée au milieu de l'automne 1956, a souligné — en même temps que le mécontentement légitime des campagnes — la singulière omnipotence des grandes sociétés laitières.

Le préfet de la Seine ayant obtenu, le 30 octobre 1956, la reprise de l'approvisionnement normal de la capital, reçut du président-directeur général de la S.A.F.R. (*Fermiers Réunis*) la lettre suivante :

> « Je crois de mon devoir de chef d'entreprise, soucieux de sauvegarder la pérennité de celle-ci, d'adopter des dispositions en vue de suspendre les approvisionnements à l'exception de ceux destinés aux prioritaires que nous continuerons, comme par le passé, à assurer en toutes circonstances. Je serai dans l'obligation de maintenir cette position jusqu'à ce que des mesures efficaces aient été prises par les autorités responsables pour permettre le fonctionnement normal de la distribution du lait à Paris. Il s'agit, ainsi que je vous l'ai à plusieurs reprises fait savoir, d'augmenter les marges d'exploitation maintenues depuis 1951 en vue de permettre non seulement de couvrir les charges sociales actuelles, mais aussi d'allouer au personnel des salaires semblables à ceux qu'il peut dès maintenant obtenir dans toutes les autres professions. » (4).

---

(3) Selon M. Roger Mennevée (*Les Documents, août* 1956), les Rothschild s'intéressent aussi au trafic sur les blés. Ils ont créé en 1956 une entreprise ayant pour objet « l'achat, la vente, le traitement, la commission, le courtage, l'importation, l'exportation particulièrement des céréales, graines oléagineuses, corps gras. »

Cette société au capital de 100 millions de francs, s'appelle la *Compagnie Européenne de Céréales*. Son siège social est 26, rue Laffitte, dans un immeuble appartenant à la banque. Les quatre administrateurs français, MM. André Bourgeois, président directeur général; Georges Pompidou, Gilbert Clauvel et André Sauzin sont de hauts employés du groupe Rothschild. Ils siègent aux côtés de quatre administrateurs allemands, MM. Kurt Haller, Günter Martin et Alfred C. Toepger, tous trois de Hambourg, et Karl Heinz, de Port-Washington (U.S.A.).

(4) *France-Observateur*, 8-11-1956.

Les trusts laitiers avouaient ainsi que la crise avait été provoquée par leurs exigences et non par celles des producteurs. Ils entendaient faire supporter par les consommateurs l'augmentation de salaire de leur personnel.

Sans doute la vente du lait n'est-elle pas d'un bon rapport, depuis la fixation légale de son prix. Mais les profits des grandes sociétés laitières n'en sont pas moins substantiels. Les bénéfices de la *Laiterie Parisienne* sont passés, malgré le blocage des marges depuis 1951, de 55 millions en 1952 à 102 millions en 1955 ; ceux de *Genvrain* de 146 à 167 millions (en 1956 : 181 millions) (5).

Commentant ces chiffres, M. Yves Dominique écrivait :

> « Comment, donc, expliquer ces plaintes et cette prospérité? En fait, ces groupes puissants peuvent, même en perdant sur le lait, s'assurer des bénéfices confortables sur les activités dérivées (ateliers de pasteurisation, beurreries, fromageries, porcheries...). Ainsi, un exemple : les yaourts. La firme OFCO, spécialisée dans cette fabrication, fait 10 yaourts avec 11 fr. de lait, soit 1 fr. 10 par pot, alors que celui-ci est vendu 16 francs au crémier. La concurrence devrait faire baisser ces prix. Pour cela, il faudrait que la concurrence puisse jouer. » (6)

Or, la concurrence ne joue pas. La concentration a réalisé, dans cette branche, de rapides progrès. Les 2/3 — sinon les 3/4 — du lait consommé dans la région parisienne sont fournis par deux trusts : *Genvrain* et *Nestlé,* qui ne se combattent guère.

La main-mise des trusts sur les produits laitiers permet ainsi à ces deux sociétés d'exercer un double chantage : sur la production et sur la consommation. Leur monopole de fait pèse lourdement sur les campagnes, auxquelles

---

(5) *Le Monde* (26-2-58) précise que le chiffre d'affaires du groupe *Genvrain*, qui est en augmentation, fait ressortir l'accroissement des ventes de lait sous emballage carton *Tétralait* (plus d'un tiers). Etant donné que ce lait ainsi présenté coûte 16 francs de plus que le lait en vrac et facilite son transport en limitant la perte, on peut en déduire que le « trust blanc » ne vend pas à perte, mais qu'il réalise au contraire de beaux bénéfices.

(6) *France-Observateur*, 8-11-1956.

elles dictent leurs conditions, et sur les villes, dont elles peuvent arrêter l'approvisionnement. Nous venons de citer trois noms. Que sont les sociétés qui les portent ?

La première, la *Laiterie des Fermiers Réunis* (S.A. F.R.), qui compte une douzaine de succursales à Paris, à Clichy, à Nogent et St-Ouen, des dépôts à La Chapelle-Felcourt, Noyers-le-Val, Courtisol et Epernay, une beurrerie à Clichy et dans diverses localités, des fromageries en Normandie et dans le Nord de la France, ainsi que des porcheries et une caséinerie, est une société anonyme au capital de 2.100 millions de francs. Elle contrôle les *Fromageries de Rouy,* à Dijon, et possède des intérêts dans la *Société Ofco,* la *Sté d'exploitation de Fromages à pâte pressée* et la *Laiterie du Chalet.* Depuis 1933, la *Laiterie des Fermiers Réunis* est la principale société d'exploitation de la holding laitière *Genvrain.*

Genvrain, au sein de laquelle la *Banque des Produits Alimentaires et Coloniaux* compte un représentant : M. Raymond Dailey, est le n° 1 dans l'industrie et le commerce du lait. Son chiffre d'affaires (plus de 50 milliards — chiffre de 1956) est comparable à ceux de l'industrie lourde. L'ensemble de ses filiales utilise 150 usines et dispose de 1.000 voitures. Dans la région parisienne, elle ne compte pas moins de 750 magasins de vente, son réseau de distribution ayant été renforcé par l'incorporation des magasins de *Loiseau-Rousseau* en 1955. Outre la société précédente, le trust Genvrain contrôle : *O.F.C.O.,* société spécialisée dans la vente des yaourts et des jus de fruits, la *Sté Laitière Métropolitaine,* qui exploite 19 usines de pasteurisation et 4 fromageries ; les *Laiteries Parisiennes* (anct Hauser)

(7) L'apparition, en France, des sociétés laitières à succursales multiples remonte à la fin du XIXe siècle. C'est, en effet, au cours de l'année 1898 que fut fondée à Paris, par un membre distingué de la Communauté israélite de Paris (cf. Univers Israélite, 31-1-1913) le Docteur Achille Hauser, *l'Œuvre du Lait* qui devait s'appeler ensuite les *Laiteries Hauser* (fondées avec la commandite du baron Henry de Rothschild). L'année suivante naissait la *Société des Boissons Hygiéniques* dont le département « lait » devait se transformer, quatre ans plus tard, en *Société Laitière Maggi.*

(7), *Le Lait intégral, La Briarde, l'Union des Crémiers, l'Omnium du Lait,* etc... (8).

Genvrain détient également 50 % des actions des *Messageries laitières,* qui assurent le transport du lait. Les autres 50 % appartiennent au groupe *Nestlé.*

Nestlé, dont l'importance dépasse largement le cadre de la France, est un trust américano-suisse. Lié à la banque *Morgan,* son empire s'étend au monde entier. Le trust naquit en 1905 de la fusion de la maison créée en 1861 par Charles Nestlé, et de l'*Anglo Swiss Condensed Milk C°,* fondée par Charles Page, consul américain à Zürich. Il comporte aujourd'hui une centaine d'usines dans les cinq parties du monde, employant 50.000 personnes et fabriquant 40 produits différents, depuis le lait concentré jusqu'au Nescafé et au chocolat Peter. Depuis 1936, Nestlé est un aigle bicéphale dont l'empire compte deux capitales : Vevey (*Nestlé Alimenta*) en Suisse, qui contrôle l'Europe, et Panama (*Unilac*) le reste du monde. Cette double organisation permit au trust de réaliser des affaires d'or lorsque la guerre partagea le monde en deux camps. La politique qui a fait le succès du trust *Nestlé* ce n'est pas seulement de savoir vendre, mais aussi de savoir acheter. Le trust a toujours su profiter des périodes d'abondance pour s'approvisionner à bon compte, et des périodes de pénurie pour liquider ses stocks. Les deux guerres ont été profitables à *Nestlé* : la première a transformé une société importante mais limitée en société mondiale ; la seconde a consolidé et élargi encore une position déjà considérable (9).

En dépit des intérêts qui semblent les opposer, *Nestlé* et *Genvrain* sont unis par des accords. Nous avons vu qu'ils possèdent, en commun, les actions des *Messageries Laitières.* Ces contacts datent de l'époque où *Nestlé* a absorbé le groupe *Maggi,* à qui la dernière guerre fut fatale. Bien que concurrents sur le plan de la distribu-

(8) La revue *Aux Ecoutes de la Finance,* qui donnait ces précisions sur *Genvrain* dans une étude (19-7-1956), signalait qu'une partie des capitaux nécessaires au développement de l'affaire avait été fourni par la *Caisse Nationale de Crédit Agricole.*

(9) Cf. *Entreprise,* 1-8-1954, p. 34-37.

tion puisque *Nestlé* contrôle le *Cercle Bleu* (10), le trust international a préféré que les questions d'approvisionnement et de transport soient réglées en commun. L'un et l'autre en tirent une puissance accrue.

Le trust *Nestlé* contrôle enfin les *Potages Maggi,* le *Bouillon Kub* et possède une forte participation (33 %) dans la *Société Lamont Cornis* (qui a l'exclusivité de vente aux U.S.A. des *Chocolats Peter, Cailler* et *Kohler*) ainsi que d'importants intérêts dans les *Glaces Ch. Gervais.*

A côté de ces mastodontes, divers groupes se partagent ce qui reste du marché laitier. Le plus connu, le groupe *Gervais* compte trois entreprises principales : la *société Charles Gervais,* qui absorba la *Cie Générale des Laits purs,* les *Etablissements Ancel* (beurres et fromages — Somme) et la Maison *Pommel* (Gournay) ; la *Société Laitière Gallia,* qui fabrique du lait condensé et de la poudre de lait, et dont l'un des administrateurs est M. André Siegfried, de l'Académie Française et du *Figaro* ; et les *Fromageries Charles Gervais,* qui possède des usines en Seine-Maritime, dans l'Oise et dans le Calvados.

Egalement bien connu, le groupe *Mont-Blanc* (*Cie Générale du Lait*) est l'un des plus anciens groupes industriels de lait concentré. Il possède des usines en Haute-Savoie, dans l'Ain et dans l'Ardèche, et a, d'autre part, des intérêts importants dans la *Cie Laitière Industrielle de Normandie,* les *Laiteries de la Vallée de la Vire et du Cotentin,* la *Sté des Produits Diététiques Guigoz* et la Sté *Fruits Duchesse.*

En dehors de ces sociétés existe *France-Lait,* qui a l'aspect extérieur d'un trust, mais qui est une association de coopératives laitières. La Société civile qui porte ce nom a été créée en 1954 pour vendre — sans bénéfices — la production de ses sociétaires sous forme de lait condensé ou de lait en poudre. *France-Lait* est une centrale régulatrice du marché laitier, placée sous le contrôle du *Crédit Agricole* et du Ministère de l'Agriculture.

Certains de ces groupes possèdent de gros intérêts dans

(10) *Ibid.*

des sociétés fromagères. Nous l'avons noté au passage. Mais l'une d'elles, la plus importante peut-être, constitue à elle seule un trust puissant, indépendant de ceux que nous venons de nommer : la *Société des Fromageries Bel.* Sans doute connaissez-vous *La Vache-qui-rit,* popularisée par le crayon de Benjamin Rabier. Il y a un siècle, la maison *Bel* était une affaire familiale, vivant et prospérant parmi tant d'autres entreprises, bien dirigée par son fondateur, M. Jules Auguste Bel, et entretenant d'excellents rapports avec ses voisins d'Orgelet et ses confrères du Jura. Aujourd'hui, les *Fromageries Bel* sont un trust colossal, au capital de 969.665.000 frs, avec un avoir réel de plus du double, faisant un chiffre d'affaires de dix milliards et réalisant, après prélèvement des appointements, indemnités et frais de son personnel dirigeant, plus de 100 millions de bénéfices nets. Pour l'exploitation de la marque *La Vache-qui rit* et de ses succédanées, le trust Bel possède des caves dans le Jura, le Doubs, la Côte-d'Or, l'Ain, la Haute-Savoie, la Haute-Saône ; des usines de fromage à tartiner à Lons-le-Saunier ; des fabriques de beurre pasteurisé et de fromages divers (Bonbel, Gruyère, Hollande, Saingorlon) dans la Sarthe, le Maine-et-Loire, la Meuse, l'Isère, la Côte-d'Or ; des porcheries d'engraissement annexées à certaines usines et fabriques pour l'utilisation du sérum, et une porcherie d'élevage de race pure L.W.Y. de 1.000 têtes à Huille (M.-et-L.) ; des magasins, des entrepôts, un atelier de réparation d'automobiles et un parc autos de 225 véhicules de tout tonnage dans la Sarthe, et des dépôts de vente en gros à Lille, Lyon, Marseille, Alger, Bône, Constantine, Oran. Elle a, en outre, des intérêts dans un certain nombre de sociétés, dont la *Sté d'Exploitation des Fromages à pâte pressée,* la *Sté de vente et de dégustation des Fromages de qualité,* la *Sté Immobilière et Commerciale* (Mancell) la *Sté Fromagère de l'Est,* etc... Son principal animateur, M. Léon Bel, récemment décédé (11), était le fils du fondateur. Il présida jusqu'à

(11) Né le 28 juillet 1878, à Orgelet (Jura), mort en juillet 1957, M. Léon Bel avait épousé le 21-4-1908 Mlle Anne-Marie Mercier, dont il eut deux enfants, la future Mme Robert Fiévet et M. François Bel.

sa mort le conseil d'administration. Conseiller du Commerce Extérieur, président d'honneur de la *Banque Populaire du Jura,* président (pour 11 départements) du Syndicat des Affineurs de Gruyère, grand personnage (honoraire) de la Chambre de Commerce de Lons-le-Saunier, il était associé à M. Gervais, autre grand fromager, dans diverses affaires, dont les *Glaces Ch. Gervais.* Les actionnaires de la *Société Bel-La Vache qui rit* nous sont connus grâce à un document que *La Semaine du Lait* a publié. Les noms des plus gros souscripteurs à la dernière augmentation de capital de la société (1954) ont été publiés par notre confrère. Passons-les en revue, avec lui :

Le plus important, qui figure pour 15.955 actions, est la Société helvétique *Partisa,* 4, pl. de la Synagogue, à Genève. Vient ensuite, M. Robert Fiévret, administrateur-directeur général des *Fromageries Bel,* avec 14.310 actions. M. Fiévet, est l'un des dirigeants de la *Carbonique française ;* il est aussi administrateur de la *Sté Nouvelle d'Entreprise et de Participation,* de la *Sté Commerciale et Immobilière Française* (que l'on retrouve dans le financement d'*Entreprises de l'industrie fromagère du Cantal,* de l'*Oxhydrique Française,* gérant de la *Sté de Participation Immobilière et Commerciale,* administrateur de la *Sté de Vente et de Dégustation des Fromages de qualité* (conjointement avec M. François Bel) des *Carboniques Liquides réunis,* président de la *Carbonique de Vichy* et administrateur de la *Banque des Produits Alimentaires et coloniaux* qui se rattache à la *Banque de Paris et des Pays-Bas.*

La *Banque de l'Union Parisienne* a souscrit 9.024 actions ; liée à la Haute Banque protestante, elle est l'un de nos plus grands établissements financiers.

MM. *Vernes et Cie,* banquiers, ont souscrit de leur côté 9.024 actions.

L'Union Européenne Industrielle et Financière possède, elle, 6.517 actions. Cette « Union » est présidée par M. Albert de Boissieu, homme de confiance des Schneider, dont l'U.F.I.F. est le fief.

L'Union des Banques Suisses détient de son côté 6.104 actions et assure la liaison directe avec les affaires internationales.

La *Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque* a souscrit 6.015 actions.

Viennent ensuite :

La banque *Séligman,* l'un des établissements financiers attitrés de l'U.R.S.S. en France (12) : 2.366 actions ; la société *Ch. Gervais :* 5.353 actions ; M. Charles Mercier : 4.105 actions ; l'*Union Laitière et Fromag*ère *Belgo-Luxembourgeoise :* 3.534 actions ; M. François Niquille, à Zoug (Suisse) : 3.445 actions M. François-Jean-Pierre Bel, fils de M. Léon Bel ; 2.798 actions ; Jean Mercier : 1.809 actions ; Pierre Mercier : 1.759 actions ; la *Sté d'Exploitation et de Participation Agricoles Commerciales et Industrielles :* 1.002 actions ; la *Sté Nouvelle de Commerce et de l'Industrie :* 1.002 actions ; la *Sté Immobilière du Nord :* 1.002 actions ; la *Cie Générale d'Assurances-Vie :* 1.002 actions ; la *Cie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris :* 1.000 actions (13).

Ces précisions nous permettent de constater que, pour la plupart, les actionnaires du trust *Bel* appartiennent à la haute finance cosmopolite et à la grande industrie. On conçoit que les intérêts qu'il représente ne soient pas précisément ceux de l'Agriculture française.

(12) Voir *Les Financiers qui mènent le Monde,* p. 116.
(13) Société dépendant du groupe Rothschild.

Chapitre XVI

L'ASTRE AU FRONT D'ARGENT...

En 1956, les Français ont mangé en moyenne plus de 9 kilos de beurre. En décembre dernier, *La Vie Française* constatait que la consommation de 1957 n'atteindrait pas cette quantité et que les stocks étaient de 50 % plus élevés que l'année précédente à pareille époque.

> « Nous avons, en effet, 30.000 tonnes de beurre en stock contre 20.000 à pareille époque il y a un an. La tendance du marché est au stockage. Normalement, à partir de l'hiver, les stocks diminuent pour alimenter les besoins des consommateurs. Or, en ce moment, les stocks continuent à augmenter. » (1)

Sans doute le prix trop élevé du beurre français sur les marchés étrangers explique-t-il, en partie, cette augmentation des stoks ; mais il ne justifie pas la baisse de consommation intérieure. Il faut donc chercher ailleurs l'explication de ce phénomène. Devons-nous attribuer cette situation insolite — inquiétante pour le paysan — à une désaffection du public pour le beurre ? Certainement pas : le beurre demeure le grand favori (2) et il

---

(1) *La Vie Française*, 20-12-1957.

(2) *Finances*, du 28-11-1957, donne ces chiffres concernant la consommation française moyenne du beurre et de la margarine par habitant (en kg.) :

années	*beurre*	*margarine*
1938	6,5	0,8
1950	8,35	1,44
1951	9,09	1,54
1952	8,36	1,54
1953	9,89	1,80
1954	10,75	1,91
1955	10,47	1,91

(d'après le *Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation.*)

partage sa royauté, dans la gastronomie, avec les graisses d'oie et les huiles d'olives qui font le charme des préparations culinaires régionales de noble tradition. Mais il a un rival, aussi puissant qu'habile, qui émet la prétention de se substituer à lui en prenant son apparence : la margarine.

Pour vaincre « les préjugés », les trusts margariniers dépensent chaque année des centaines de millions. Ils sont aidés, dans leur propagande, par leur « lobby » parlementaire et, le plus souvent, par l'administration et le gouvernement.

Une loi, datant de 1935, interdit dans les margarines, l'addition de parfums, essences, aromes chimiques et artificiels (3). Pendant l'occupation et tout le temps que dura la pénurie de lait, des dérogations ont été admises à titre exceptionnel et provisoire. En 1947, le retour à l'abondance étant encore incertain, un décret (4) autorisa, mais toujours à titre temporaire, la coloration et l'aromatisation de la margarine. Le « provisoire » a la vie dure en France ; il faudra attendre sept ans pour qu'un ministre, M. Houdet, se décide enfin à abroger (5) le décret qui autorisait l'emploi des produits chimiques qui donnent à la margarine l'aspect du beurre.

« Seulement, attention ! — écrit M. Jean Lionnet. En régime démocratique, les lois ne doivent être rigoureusement observées que par les petites gens. Les grands trusts financiers sont dispensés d'en tenir compte dès lors qu'elles contrarient si peu que ce soit leurs intérêts. Et, de ce fait, le trust international « *Unilever* » n'en tient pas compte. Un rapport présenté à la Commission de l'Agriculture de l'Assemblée nationale, s'exprime ainsi : « *La date du 1er juillet 1954 est passée depuis longtemps et l'aromatisation de la margarine continue en violation de la loi.* »

« Le rapporteur précise que les textes de la loi en vigueur ne limitent, ni n'interdisent la fabrication et la vente de la margarine. Si les producteurs de lait et les législateurs protestent, c'est « parce qu'ils ont constaté et constatent encore que les margariniers, non seulement ont profité, mais ont abusé des dérogations qui leur ont été accordées, pour essayer de faire croire, par une propagande

(3) Loi du 2-7-1935, article 22
(4) Décret du 11-8-1947.
(5) Décret du 1-7-1954.

exagérée que leurs produits se rapprochaient du beurre. Et le rapporteur de conclure par cette observation de bon sens :

« *Si la margarine a de telles qualités pourquoi ne pas la vendre à l'état naturel, sans y ajouter du diacétyl ou autres aromatiseurs chimiques, artificiels ou similaires?* »(6)

Le lobby margarinier, qui veillait, avait profité du répit accordé par le naïf ministre pour faire agir ses amis du Conseil Economique, bastion de la haute banque et des trusts. Le 26 octobre 1955, cette assemblée avait émis par 100 voix contre 42 et 15 abstentions, un avis favorable à « l'aromatisation » de la margarine.

Fort de ce texte, le gouvernement avait informé les trusts margariniers, le 2 novembre suivant, qu'il tolérerait « l'aromatisation » jusqu'à nouvel avis.

La lettre circulaire suivante, datée du 6 août 1956, fait état de ces tergiversations :

« Le secrétaire d'Etat à l'Agriculture

à

Messieurs les Inspecteurs et Inspecteurs auxiliaires chargés de la surveillance des fabriques de margarine.

« Une circulaire en date du 15 février 1955 vous enjoignait de veiller à l'application stricte, à compter du 1er juillet 1955, des dispositions de l'article 22 de la loi du 2 juillet 1935 interdisant l'addition dans la margarine de parfums, essences, arômes : chimiques, artificiels ou autres similaires.

« Cependant des instructions vous ont été données par la suite et en dernier lieu le 2 novembre 1955 vous indiquant qu'il y avait lieu de tolérer jusqu'à nouvel avis l'aromatisation de la margarine.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de rapporter la tolérance ainsi admise, et de revenir à la stricte application de l'article 22 de la loi du 2 juillet 1935 à compter du 1er octobre prochain.

« Vous voudrez bien, en conséquence, veiller à ce qu'à partir de cette date, ne soit employé, sous peine de procès-verbal, dans la fabrication de la margarine, aucun parfum, essence, arôme : chimique, artificiel ou autre similaire.

Signé : André Dulin. » (7)

Mais ces instructions sont restées lettre morte.

---

(6) *Aspects de la France*, cité par *La Semaine du Lait*, 24-11-56.

(7) Reproduite dans *L'Action Laitière*. n° 7, 1956.

Questionné par M. Michel Yver, sénateur de la Manche, le Secrétaire d'Etat à l'agriculture devait reconnaître qu'il avait décidé « *de suspendre momentanément l'application de cette décision en raison des répercussions qu'elle risquerait d'avoir sur l'indice des prix et aussi sur les intérêts des territoires d'outre-mer* »(8).

Quand on sait que 92 % de l'industrie de la margarine sont entre les mains de trusts étrangers et que l'on importe, chaque année, des dizaines de milliers de tonnes d'huile de baleine, payées en dollars au trust *Onassis*, on juge assez faible la réponse du secrétaire d'Etat. D'autant plus que, quelques semaines plus tôt, un nouveau contingent *détaxé* de 18.000 tonnes d'huile de baleine en faveur de la margarinerie avait été autorisé par décret (9).

Il faut donc croire que d'autres motifs, plus puissants, ont incité le gouvernement à agir comme il l'a fait.

> « Dans ce problème, bien des éléments restent obscurs — pense M. Souchon, secrétaire de l'Union des Producteurs de lait du Nord. — Nous nous sommes laissés conter qu'aux temps de la débâcle des armées blanches, qui a suivi le succès de la révolution russe de 1917, un wagon de graisse suffisait pour acheter un général. Connaîtrions-nous dans ce domaine une mercuriale qui soit valable aujourd'hui pour les hommes d'Etat? Nous nous refusons à le croire, mais nous restons inquiets tout de même. » (10)

Nous avons parlé de « lobby » margarinier au parlement. Sans doute est-il malaisé d'en découvrir tous les fils, mais certains votes donnent à penser qu'il agit avec autant d'efficacité sur les groupes et sur les partis que sur les députés. Un récent débat à la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale le prouve : les commissaires favorables au trust de la margarine appartiennent — à une exception près — aux même groupes politiques.

C'était le 13 novembre 1957. La commission des Finances de l'Assemblée Nationale examinait le projet gouvernementale prévoyant 100 milliards d'impôts nouveaux.

---

(8) Question du 15-1-1957, cf. *La Semaine du Lait*, 6-4-1957.
(9) Décret du 8-1-1957, J.O. du 6-1-1957. Cette importation en franchise a fait perdre au Trésor 18 % de droit.
(10) Cité par *Chevrotine*, 15-8-1956.

La demande du Président Félix Gaillard était assez fraîchement accueillie. Parmi les ressources fiscales proposées, plusieurs furent ou refusées, ou considérablement réduites.

Comme il fallait tout de même trouver 100 milliards, certains commissaires en vinrent à proposer d'autres impôts pour remplacer ceux que M. Gaillard ne pouvait obtenir d'eux. M. Aimé Paquet, député de l'Isère, suggéra que l'on pourrait réassujettir l'industrie margarinière française au paiement de certaines taxes dont elle était assez bizarrement exonérée (11). Cela représentait la bagatelle de 3 milliards de ressources budgétaires nouvelles par an. La Commission accepta très facilement la proposition de M. Paquet, au cours de la séance de la matinée.

Dans la soirée, elle tint deux nouvelles séances pour examiner les autres parties du projet gouvernemental. Il fallait bien reconstituer le total de 100 milliards. La troisième et dernière séance eut lieu tard dans la nuit. M Félix Gaillard y assista en personne. Il demanda avec insistance que la commission ne maintienne pas la position qu'elle avait prise le matin :

— *Messieurs, vous ne frapperez pas le beurre du pauvre !* s'écria-t-il, en manière de conclusion.

Son appel fut entendu : la proposition de M. Paquet fut repoussée. Avaient voté pour la *détaxation* de la margarine : MM. Marius Cartier (communiste), Cristofol (communiste), Dagain (S.F.I.O.), Darou (S.F.I.O., Marcel David (S.F.I.O.), Jacques Ducios (communiste), Gosnat (communiste), Gilles Gozard (S.F.I.O.), Gaston Julian (communiste), Lamps (communiste), Tony Larue (S.F. I.O.), Françis Leenhardt (S.F.I.O.), Mazier (S.F.I.O.), Pierre Meunier (progressiste), Claude Panier (radical

(11) Un arrêté paru au *Journal officiel* du 24 février 1957 stipulait que, à compter du 25 février et *jusqu'au* 30 *juin* 1957 *au plus tard*, la taxe sur la valeur ajoutée serait perçue au taux de 6 % (au lieu de 19,50 %) en ce qui concerne les importations et les ventes de margarine et de graisses végétales alimentaires, ainsi que d'huiles concrètes et d'huiles de baleine destinées à la fabrication de ces produits. Cet arrêté fut pris par MM. Paul Ramadier (socialiste S.F.I.O.) et Jean Filippi (radical-socialiste et directeur de la banque *Louis-Dreyfus et Cie*).

mendésiste), B. Paumier (communiste), Tanguy-Prigent (S.F.I.O.), Pronteau (communiste), Ramette (communiste), Paul Raynaud (indépendant), Tourtaud (communiste).

Sauf M. Paul Reynaud, qui n'a pas voulu couper « la route de la margarine », tous les commissaires favorables au trust, appartiennent à la tendance marxiste ou mendésiste de l'Assemblée (12).

Cette intervention de M. Félix Gaillard, qu'aucun grand journal n'a mentionnée, fut sévèrement jugée par les organisations paysannes.

« *M. Gaillard devait avoir ses raisons pour agir ainsi,* s'écria M. L. Biset, président de la Fédération Nationale des Producteurs de Lait. *Nous ne les connaissons certainement pas toutes* » (13).

Il ne fait aucun doute que le trust de la margarine avait intérêt à ce que le projet de M. Paquet ne fût pas accepté. Cette faveur fiscale facilite la vente d'un produit dont la réputation demeure mauvaise. Est-il intervenu directement ? Il est des coïncidences étranges, qui nous porteraient aux jugements hasardeux, si nous n'étions assurés de la totale bonne foi des personnalités qu'elles concernent. L'une d'elle intéresse précisément M. Félix Gaillard.

Le 27 février 1956, le futur président du Conseil convolait en justes noces avec la veuve d'un de ses anciens collègues, qui avait été l'une des plus grosses fortunes du parlement. L'acte de mariage dressé à la mairie du XVI^e^ arrondissement est ainsi libellé :

« Le vingt-sept février mil neuf cent cinquante-six, onze heures quinze minutes, a été célébré le mariage de Félix GAILLARD d'AIMÉ, Inspecteur des Finances, Député à l'Assemblée Nationale, né à Paris (8e), le cinq novembre mil neuf cent dix-neuf, trente-six ans, domicilié à Paris, 39, avenue Franklin-D. Roosevelt, fils de Pierre Antoine Joseph Félix Maurice GAILLARD, décédé, et de Alice d'AIMÉ, sa veuve, sans profession, domiciliée à Paris, 39, avenue Franklin D. Roosevelt, d'une part,

« et Dolorès Jacqueline Paule DELEPINE, sans profession, née à Paris (16e) le neuf mars mil neuf cent vingt quatre, trente et un ans, domiciliée à Paris, 22, avenue

(12) *L'Action Laitière*, n° 12, décembre 1957.
(13) *Op. cit.*

Foch, fille de Jack Emile DELEPINE, décédé et de Joséphine Valentine Maud REAUX, sa veuve, sans profession, domiciliée à Paris, 22, avenue Foch; veuve de Raymond PATENOTRE, d'autre part.

« Les futurs époux déclarent qu'un contrat de mariage a été reçu le vingt février mil neuf cent cinquante six par Maître Alain PINEAU, notaire à Paris. Félix GAILLARD d'AIMÉ et Dolorès-Jacqueline Paule DELEPINE ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage... »

Et le document ajoute :

« ... en présence de Jean LAGEAT, administrateur de sociétés, chevalier de la Légion d'Honneur, à Paris, 44, avenue Gabriel, et de Gisèle de G....., sans profession, 86, avenue Foch, témoins majeurs qui, lecture faite, ont signé avec les époux et Nous... »

Ce M. Jean Lageat est sans doute un ami d'enfance de M. Félix Gaillard et rien de plus naturel qu'il ait été choisi comme témoin. Seulement — il y a un seulement — cet ami de M. Gaillard est administrateur de sociétés. L'acte de mariage le mentionne. Il appartient au monde des affaires. Quelles affaires dirige-t-il ? Quelles sociétés administre-t-il ? Une entreprise nationalisée ? Une compagnie de transports ou d'assurances ? Une maison de confection ? Une usine métallurgique ? Un consortium textile ? Une exploitation pétrolière ? Non, vous n'y êtes pas. M. Lageat est tout simplement membre du Conseil d'administration de l'une des sociétés particulièrement intéressées par le vote du 13 novembre dernier : il administre la société *Astra,* cet « astre au front d'argent » qui luit au ciel d'*Unilever.*

Chapitre XVII

L'EMPIRE UNILEVER

La société *Astra* est, en France, la pièce maîtresse du trust anglo-hollandais *Unilever,* dont l'empire s'étend dans le monde entier.

A l'origine, *Astra* était une société strictement française. Elle fut créée à Yvetot, le 2 juillet 1928 par deux entreprises d'importance secondaire qui apportaient la quasi-totalité du capital : la *Société Laitière d'Yvetot* (16 millions) et le *Fondoir Central de la Boucherie* (8 millions) (1).

Mais deux ans plus tard, *Unilever* absorbait *Astra* et tranférait l'affaire à Paris.

Depuis le 15 juin 1956, le capital d'*Astra* s'élève à 6.673.900.000 frs, divisé en 1.274.780 actions dont près de 97 % appartiennent à la *Noorda N.V.,* filiale hollandaise du trust *Unilever,* qui contrôle également les *Etablissements Sobéal* (2), fabrique margarinière de Béthune, dont elle détient 52 % du capital social.

---

(1) Une autre source indique que la Sté *Astra* résulte de la fusion de la *Sté Motte et Cie* (margarines diverses) et du *Fondoir Central de la Boucherie* (suifs de bœuf). Quelques années plus tard, *Astra* absorba, par fusion, la Sté *Margarine du Nord, Magra,* les *Savonneries Michaud,* les *Ets Vandenberg et Cordeweener réunis,* la *Raffinerie du Congo* et la Sté *L'Hydron,* d'Asnières.

(2) Leur conseil est présidé par M. Jean Goetghebens. M. William de Blank, sujet britannique, originaire de Rotterdam, est l'un des administrateurs.

Le conseil d'administration d'*Astra* se compose de cinq membres, dont un seul est étranger, M. William Adolf Faure, sujet britannique, ancien animateur de l'*United Africa,* actuellement administrateur d'*Unilever Limited,* de Londres, et d'*Unilever N.V.* de Rotterdam.

Les autres membres du conseil sont Français :

M. Hubert Dehollain, président directeur général de la société, administrateur de *Calvé-Delf ;* M. Hubert Outhenin-Chalandre, le délégué du trust *Unilever* pour la France et l'Union Française et l'un des administrateurs des *Savonneries Lever,* de la *Cie Française* des *Phosphates de l'Océanie* et de la *Sté de Productions Industrielles et Aéronautiques ;* M. Robert Pédrono, remplaçant, depuis 1956, le Hollandais Paul Rykens. qui présidait le trust à Londres ; et M. Joseph Lageat, déjà nommé.

Astra fait un chiffre d'affaires de 21 milliards par an. Ses bénéfices sont considérables (3) : ils atteignaient 596 millions en 1952, 606 en 1953, 584 en 1954, 639 en 1955 et 724 en 1956.

Composé d'*Astra,* de *Sobéal,* des *Nouvelles Huileries Calvé-Delft,* des *Savonneries Lever,* le groupe français d'*Unilever* contrôle les marques bien connues: *Astra, Gibbs, Potages Royco, Fly-Tox, Vim, Persil, Omo, Sunlight, Lux, Sun, etc...*

Astra seule occupe 2.700 personnes, dont 500 vendeurs-livreurs, et dispose de 729 véhicules. Elle se flatte de vendre sa margarine et ses potages (Royco) à 40 % des foyers français, ce qui paraît fort exagéré (4). Par contre, il est exact qu'*Astra* et sa « sœur » *Sobéal,* fournissent plus des 2/3 de la margarine consommée en France (5).

L'autre tiers est fabriqué et vendu par diverses sociétés, dont la firme *Desmarais et Cie* (marque « *Excel* ») est la plus importante. Cette firme, qui dépend de la

(3) En 1948, *Astra* enregistra une perte (tout à fait exceptionnelle) de 103.080.000 frs.

(4) C'est surtout dans la cuisine des restaurants à prix modiques et dans la pâtisserie et la biscuiterie populaires que la margarine semble avoir détrôné le beurre.

(5) Cf. étude parue dans *Finance,* 2-12-1957.

société pétrolière *Desmarais frères* (2.500 millions), est liée à la *Société Auguste Pellerin* (56 millions), de Pantin, dont l'administrateur-directeur général adjoint est M. Guy Mosseri, associé de *Desmarais frères*. Elle se trouve « apparentée » en quelque sorte à une autre société margarinière, la *Raffinerie Maurice Toy-Riont* (240 millions), de Marseille : deux membres de la famille Toy-Riont, les fils de l'ancien sénateur, appartiennent au Conseil de la *Sté Auguste Pellerin,* le « Tip », l'un comme vice-président, l'autre comme administrateur.

La maison-mère d'*Astra,* le trust international *Unilever,* est le plus important producteur mondial de corps gras. Son chiffre d'affaires annuel dépasse 2.000 milliards de frs. Son budget est plus considérable que celui d'un Etat moyen de l'Europe occidentale. Il distribue les 3/4 de la margarine européenne, la moitié de la margarine mondiale et les 2/3 du savon britannique. Il emploie 280.000 personnes — la population d'une ville comme Bordeaux ne dépasse pas 260.000 âmes — réparties en plus de 500 sociétés.

Ce trust tentaculaire est un monstre bicéphale. Ses deux têtes sont anglaise et hollandaise. C'est pour échapper — en partie — au fisc que ses dirigeants ne les réunissent pas en une seule.

Les grands patrons d'*Unilever* sont au nombre de trois : Sir Geoffrey Heyworth, Sir Herbert Davis et M.F.J. Tempel. Le premier préside *Unilever Ltd,* la société anglaise ; le troisième, le seul Néerlandais des trois, anime *Unilever N.V.* (les lettres N.V. sont les initiales de société anonyme en hollandais). Les assemblées générales des deux sociétés ont lieu le même jour, aux mêmes heures, à Londres et à Rotterdam. Le président de chacune d'elles y lit un rapport identique.

La réunion de ces deux branches sous une direction unique ne s'est pas faite toute seule. Avant de fusionner, Anglais et Hollandais se concurrencèrent dangereusemet et pendant des années.

Unilever fabrique aussi des *ice cream.* Par sa filiale *Mac Fisheries Ltd,* il contrôle près de 400 poissonneries.

« L'incursion la plus extraordinaire qu'il ait faite dans un domaine qui n'était pas primitivement le sien fut provoquée par un souci de ravitaillement en matières premières. L'*United Africa C°*, la succursale, qui répond à

cet objet, non seulement cultive des palmiers, de l'arachide, mais encore achète et vend toutes espèces d'objets aux indigènes. C'est en réalité la plus grande compagnie de commerce du monde. » (6)

L'*United Africa* vend, aux Africains, non seulement de la margarine, du savon, des détersifs, mais aussi des insecticides, des machines de la *General Motors,* qu'elle représente, des soieries et des cotonnades, par l'intermédiaire de grands magasins qu'elle commandite (celui de Lagos, en Nigeria britannique, fait 25 millions de florins d'affaires par an). Cette filiale d'*Unilever,* la plus importante du groupe, puisqu'elle réalise 1/6 du chiffre d'affaires global, possède trois directions régionales : Londres, pour l'Afrique anglaise et le Moyen-Orient, Paris, pour l'Afrique française (7), et Bruxelles pour le Congo Belge. Elle gère en Afrique, en Malaisie et aux Iles Salomon des plantations d'oléagineux qui s'étendent sur 67.000 km2 et passe pour le premier acheteur de laines à tapis en Iran et en Irak.

La branche anglaise est l'œuvre de William Hesketh Lever, l'un des plus étonnants hommes d'affaires que le monde ait jamais connu. Réaliste et imaginatif, sachant ce qu'il voulait et le voulant bien, ce fils d'épicier naquit le 19 septembre 1851 à Bolton, dans le district le plus industriel d'Angleterre, le Lancashire.

« Que peut-on être dans ce pays? Ou bien on est ouvrier, et alors on reste assis douze heures par jour devant un métier à tisser, en absorbant les poussières de coton, pour gagner deux ou trois shillings, à peine de quoi vivre; ou bien on est fabricant, et la journée de travail est tout aussi longue, mais il est vrai qu'on siège dans un petit bureau, et que l'on est propriétaire d'une petite maison en dehors de la ville. Mais malgré tout, dans ce domaine industriel où la machine a creusé un abîme infranchissable entre l'ouvrier et le patron, il est resté une classe moyenne indépendante. dont le riche bourgeois et le prolétaire ont besoin autant l'un que l'autre : c'est celle des artisans, des petits commerçants enfin, qui sont absolument indispensables.

« James Lever, qui a une petite épicerie à Bolton, ne songe pas un instant à envoyer son fils à l'usine. Il n'en a pas besoin. Et il ne faut pas non plus penser que l'en-

(6) *Entreprise,* 15-7-1954.
(7) *La Sté Africaine Française* (114 millions de frs C.F.A.).

fant pourrait peut-être se tourner de l'autre côté et devenir un riche fabricant. C'est là une hypothèse qu'il ne faut même pas envisager. Le plus sûr sera que le jeune homme demeure sagement à la maison, quand il n'ira plus à l'école du pasteur, et qu'il aide le père dans le commerce qu'il reprendra un jour, quand le vieux fermera les yeux. William est donc mis derrière un comptoir à l'âge de seize ans. Dans les moments où il n'y a pas de clients, il doit débiter les blocs de savon que son père a achetés, et emballer soigneusement chaque morceau, tel que les ménagères l'acquièrent. » (8)

Ce n'est pas là une occupation qui convient au bouillant jeune homme. William demande à son père de lui confier des marchandises et de l'autoriser à aller les vendre dans les cités ouvrières des environs. Le voici donc colporteur, pendant quelques années. Un jour, le jeune Lever trouve une épicerie dont le propriétaire est sur le point de faire faillite. Il la rachète pour une bouchée de pain. Il n'a que vingt ans et il possède déjà sa propre maison de commerce.

Bientôt, il se met à fabriquer lui-même le savon qu'il vend. Son savon n'est pas plus mauvais qu'un autre et lui revient moins cher. Cela lui permet de le vendre meilleur marché qu'autrefois. Puis, ayant remarqué que les ménagères préfèrent le savon enveloppé au savon vendu en longues barres grasses, il adopte un principe commercial nouveau pour l'époque, l'empaquetage. Il coupe les barres de savon en morceaux réguliers, les enveloppe dans un papier de couleur vive et lance sa propre marque « Sunlight Soap » : le savon du rayon de soleil. Dans ce pays éternellement brumeux, ce nom qui évoque la lumière et la clarté attire la ménagère britannique. L'entreprise donne de si bons résultats qu'il a, entre temps, vendu sa petite épicerie pour se consacrer uniquement à la fabrication et à la vente de savon. Avec son frère, James Darcy Lever, il a acheté en 1885 une savonnerie à Warrington.

Lever a compris que pour imposer sa marque, il doit faire de la publicité, beaucoup de publicité. Il est l'un des premiers en Europe à avoir reconnu l'importance de la réclame dans la vente d'un produit. Ses slogans sont

(8) Richard Lewinsohn : *A la conquête de la Richesse*, Paris 1928, p. 257-258.

heureux : ils frappent l'imagination. Sur l'enveloppe de ses savons, il imprime une formule tapageuse : « *Pourquoi la femme vieillit-elle plus vite que l'homme* ? » La réponse est inscrite entre les lignes. Il sait piquer la curiosité des ménagères et retenir leur clientèle.

Le chiffre d'affaires croît si rapidement que l'usine de Warrington est bientôt trop petite. Trois ans après la fondation de cette dernière, il acquiert un terrain de 20 hectares qu'il couvre de bâtiments et d'ateliers et baptise « Port Sunlight ». La capitale industrielle du savon date de 1888. Elle fut créée dans l'estuaire de la Mersey, en face de Liverpool.

De cette forteresse, l'ancien épicier partit à la conquête des marchés britanniques et européens. En moins de vingt ans il avait submergé l'Europe occidentale et les états de la Couronne de savon Sunlight. Il dominait l'industrie mondiale du savon. Son intention, assure *Entreprise,* était bien d'en avoir le monopole de fait. L'appétit venant en mangeant, plus il gagnait plus il voulait gagner. Entre 1917 et 1924, son capital passa de 15 à 57 millions de dollars et il emprunta aux banques 8 millions pour financer son programme d'expansion.

Ses appétits, jugés excessifs, lui valurent quelques algarades sérieuses. La première, déclenchée en 1907, fut provoquée par une campagne de presse de Lord Northcliffe qui discrédita l'entreprenant industriel. Celui-ci finit cependant par gagner son procès contre « le roi des journaux » britannique. La seconde se termina également très bien pour le richissime savonnier : cité devant la commission d'enquête, en 1921, pour hausse illicite, il fut acquitté. Il avait eu l'habileté de prétendre que son trust travaillait pour les intérêts permanents de l'Angleterre !

Lorsqu'il mourut, le 7 mai 1925, William Lever était devenu Lord Leverhulme (9). La production de ses usines représentait 75 % de la savonnerie britannique. Mais il

(9) « *Hulme* » : nom de jeune fille de sa femme. En 1911, il avait été anobli, et six ans plus tard élevé à la pairie avec le titre de Baron Leverhulme. Quand il industrialisa l'île Lewis, il gravit un nouvel échelon et devint Lord Leverhulme, « viscount of the Western Isles ».

disparut avant d'avoir pu mettre tous ses projets à exécution, et notamment celui de la fabrication de la margarine sur une vaste échelle.

Les fondateurs de la branche hollandaise appartenaient également au commerce de l'alimentation : Jan Jurgens était crémier et Simon Van Den Bergh, épicier. L'un et l'autre exerçaient leur profession à Oss. Le premier, s'inspirant des travaux du chimiste Mège-Mouriès (10), réussit à fabriquer de la margarine. Il la fit goûter au second, son voisin, qui en devina la composition — à moins qu'il n'ait réussi à tirer les vers du nez au trop confiant crémier. — Et, chacun de son côté, ils se mirent à fabriquer de la margarine. De concurrents, les nouveaux margariniers devinrent ennemis : ils se firent une guerre impitoyable sur les marchés européens et asiatiques.

Après leur mort, la lutte continua quelque temps entre leurs héritiers ; mais ceux-ci finirent par s'entendre. Le neveu de Jan Jurgens et le fils de Van Den Bergh procédèrent à la fusion de leurs entreprises et constituèrent deux holdings étroitement unies : la *Margarine Unie N V,* en Hollande, et la *Margarine Union Ltd,* en Angleterre. Le groupe néerlandais absorba la maison Hartog, originaire d'Oss, et la Sté *Schicht,* d'Aussig en Tchécoslovaquie. Le groupe britannique passa bientôt sous le contrôle de la *Sté Lever* et prit le nom d'*Unilever.* En 1929, les deux groupes étaient soudés l'un à l'autre sous le nom de *Lever Brothers and Unilever.* Pour éviter la double imposition, la nouvelle société fut d'ailleurs scindée en deux branches, l'anglaise et la hollandaise, mais elles conservèrent le même état-major.

Selon *Finance* (11), le chiffre d'affaires de ce trust colossal se répartit de la façon suivante :

Europe	62 %
Amérique	10,5 %
Afrique, Moyen-Orient, Australie et Nouvelle-Zélande	5,5 %
Extrême-Orient	5 %
« *United Africa* »	17 %

(10) Hippolyte Mège-Mouriès, né à Draguignan (1817-1880).
(11) *Finance,* 5 décembre 1957, p. 18.

En 1956, 1.602.000 tonnes de margarine et autres graisses alimentaires ont été vendues contre 1.589.000 tonnes en 1955 et 1.434.000 en 1954.

Nous avons vu qu'*Unilever* est représenté en France par sa filiale *Astra,* qui fabrique la margarine qui porte son nom et les *Potages Royco,* et qu'elle contrôle les *Ets Sobéal,* qui exploient la marque « Sobéal », « Soba » et « Excello ».

Les Savonneries Lever (capital : 6.050 millions) dont les titres ne sont pas côtés à la Bourse, dépendent également de la branche hollandaise d'*Unilever.* Elles fabriquent *Sunlight, Lux, Vim, Persil, Omo* et *Sunil.* Ses bénéfices pour 1956 se sont élevés à 1.320 millions.

Sont également sous le contrôle d'*Unilever :*

— Les *Nouvelles Huileries Calvé-Delft* (capital : 3.543 millions), qui fabrique les produits *Totaliment* pour l'alimentation du bétail ;

— *Thibaud Gibbs* (capital : 624 millions), propriétaire de la célèbre marque, qui a pour filiale la Sté *Fly-Tox* et qui contrôle la Sté *La Brosse et J. Dupont réunis.*

Premier producteur de margarine dans le monde, le trust *Unilever* ne cesse de grandir. Contrôlera-t-il un jour la totalité de la production ? Ses dirigeants affirment qu'ils ne le veulent point :

> « Nous serions perdants, dit l'un d'eux, si nous avions 100 % du marché dans une branche quelconque. Le pouvoir corrompt et... pouvoir absolu signifie corruption absolue... Notre politique ne tend nullement à éliminer nos concurrents. » (12)
>
> « Il serait malsain, affirme un autre dirigeant, de dépasser la limite des 75 % dans une branche... la concurrence maintient les dirigeants en état d'alerte. » (13)

Dans son propre intérêt donc *Unilever* laisserait subsister quelques concurrents peu dangereux : les autres, il les absorbe.

L'effort publicitaire du grand trust international est consisérable. Pour le lancement de la poudre « Surf »

(12) Déclaration de Sir Geoffroy Heyworth. Cf. *Entreprise,* 15-7-54.

(13) Déclaration de M. Paul Rykens, cf. *Entreprise,* 15-7-54.

en Angleterre, il fit distribuer à domicile plus de 6 millions de bons et, pour frapper l'imagination des ménagères, des centaines de paquets du nouveau produit furent déversés d'un bateau dans la Tamise jusqu'à ce que la mousse masquât le bâtiment tout entier. En France, pour la campagne « Omo », *Unilever* a dépensé près d'un milliard de francs.

« Non seulement *Unilever* envahit les marchés actuels, mais encore il cherche à s'assurer le contrôle des marchés futurs. Il proclame que l'âge du beurre est dépassé, que nous sommes arrivés à l'ère de la margarine (14). En 1953, les deux présidents ont essayé de démontrer que la fabrication du beurre constituait un gaspillage : pour fournir une livre de beurre une vache doit brouter un carré de 10 m. de côté, alors qu'un carré de 6 m. est suffisant pour permettre au plan de soja de fournir une livre de margarine. En plus, selon eux, la margarine a les mêmes qualités que le beurre. Voire... » (15)

---

(14) M. Aimé Paquet, député paysan de l'Isère, qui proposa en vain l'abolition des privilèges fiscaux des margariniers en décembre 1957, a souligné dans une proposition de résolution présentée au parlement le 6 octobre 1955, qu'« *une publicité* intense attestant des bénéfices importants, tend à accréditer dans l'esprit du public que la margarine peut remplacer avantageusement le beurre ». Si, comme il le craint, la consommation de margarine atteint 145.000 tonnes en 1960, ce sera « la misère pour des millions de petits agriculteurs pour qui le lait est le salaire quotidien ». D'autre part, demanda-t-il, n'est-il pas aberrant de subventionner des exportations de beurre sur un marché de dumping quand dans le même temps l'on achète en devises fortes les matières premières margarinières, 40 % d'entre elles venant de l'étranger? »

Et il invitait le gouvernement (qui fit naturellement la sourde oreille) :

1° A faire appliquer immédiatement l'interdiction légale d'aromatiser la margarine avec du diacétyl chimique ou naturel;

2° A prévoir l'obligation de signaler au public toutes les fabrications professionnelles, extra-familiales, à base de margarine;

3° A prévoir la limitation de la fabrication de la margarine aux importations de matières premières en provenance de nos territoires d'outre-mer, à l'exclusion de toute importation étrangère.

(Proposition de résolution. — Assemblée Nationale, 2e législature. — Session ordinaire de 1955-1956 n° 11536.)

(15) *Entreprise*, 15-7-1954.

Nous disons dans le chapitre consacré à la santé ce qu'il faut penser de cette grossière supercherie. S'y laisseront prendre néanmoins les dizaines de millions de consommateurs dont une publicité obsédante aura vaincu les « préjugés ».

Chapitre XVIII

L'ENNEMIE DU TRAVAILLEUR

Les classes moyennes ne sont pas seules menacées par le système capitaliste. Un même péril pèse sur les masses ouvrières et sur les entreprises indépendantes des villes et des campagnes.

Il ne s'agit plus uniquement d' « *exploitation de l'homme par l'homme* », mais de la vie même du travailleur.

Le matérialisme sordide de notre société, qui favorise l'élimination des petits au profit des gros, facilite l'œuvre des technocrates et des financiers qui régentent nos industries.

L'homme étant désormais une machine, mais une machine onéreuse, il est naturel que le trust ait cherché à le remplacer, au moins partiellement, par une machine de rendement au moins supérieur et de prix de revient sensiblement moins élevé.

Ce que l'on appelle le progrès technique provoque nécessairement des perturbations préjudiciables à la main-d'œuvre. Lorsque ce progrès est graduel, l'adaptation aux conditions nouvelles de la production se fait aisément. Mais si, au contraire, la transformation s'opère à un rythme accéléré et si, en même temps, les circonstances économiques sont défavorables, ce progrès technique engendre le chômage et la misère.

La revue *Economie et Politique* (1), dont le parti-pris doctrinal n'exclut point le bon sens, pense qu'il serait dangereux de croire qu'une amélioration du niveau de vie des travailleurs découlera naturellement de l'application de nouvelles méthodes.

« La mécanisation — écrit son éditorialiste — qui a fait des progrès considérables depuis un siècle, n'a-t-elle pas signifié l'éviction de millions de travailleurs à la main, l'apparition dans tous les pays dominés par le capital de vastes armées de chômeurs qui pèsent en permanence sur le marché de la main-d'œuvre et contribuent à maintenir le salaire au-dessous de la valeur de la force travail? De même que la mécanisation a évincé le travailleur à la main, l'automatisation, c'est-à-dire le passage graduel des machines semi-automatiques séparées aux chaînes de machines automates, puis aux systèmes automatiques de machines dans les ateliers et entreprises, entraînera l'éviction progressive des travailleurs à la machine qui viendront grossir les armées de chômeurs déjà existantes. Ces nouvelles révolutions techniques n'en sont qu'à leurs débuts et pour l'instant limitées à certaines branches d'industrie, voire à certaines grandes entreprises. Mais étant donné le caractère social déjà très accusé de la production — caractère qui va se trouver accentué — tout bouleversement important dans une branche d'industrie entraîne un bouleversement analogue dans les autres branches. Enfin un bouleversement généralisé dans l'industrie ne peut manquer d'avoir de profondes répercussions en agriculture : aux travailleurs rejetés de la production industrielle s'ajouteront les travailleurs (salariés et petits producteurs indépendants) rejetés de la production agricole. L'automatisation comme l'utilisation pacifique des ressources de l'atome signifie donc, en définitive, des moyens de pression renforcés du capital sur le travailleur. »

Loin d'améliorer le sort des ouvriers, l'automatisation rendra sa situation plus précaire. Par contre, elle fera prospérer

« un groupe de monopoles d'autant plus puissants que leur nombre en sera plus limité et qu'ils se seront soumis plus complètement l'appareil d'Etat. L'application de ces nouvelles forces productives ne peut que conduire, en effet, à une accélération inouïe du mouvement de concen-

(1) N° 15 de septembre 1955. Cette revue marxiste, éditée sous le contrôle du Parti Communiste, est l'une des publications les plus sérieusement rédigées et les plus documentées que nous connaissions, mais naturellement, toutes les questions traitées le sont du point de vue communiste.

tration et de centralisation du capital. Ne serait-ce que par l'ampleur des investissements qu'elles exigent, il est évident que seuls seront en mesure de les exploiter quelques puissants groupes capitalistes qui se trouveront du même coup en position d'éliminer leurs concurrents plus faibles et de réaliser d'énormes profits. »

L'automatisation a pour conséquence la concentration industrielle et commerciale, — donc la disparition des petites entreprises (2) —, et le chômage —, c'est-à-dire la misère des masses laborieuses (3).

Elle présente, en outre, un réel danger pour la santé des travailleurs dont elle aggrave la fatigue.

« Le nombre d'heures de travail a diminué — constate M. Binois dans son excellent petit ouvrage sur la psychologie (4) — souvent les travaux exécutés sont physiquement moins pénibles qu'aux siècles précédents et pourtant la fatigue professionnelle n'a pas diminué, elle semble même avoir augmenté. »

Cette fatigue est d'autant plus dangereuse pour l'organisme de l'ouvrier qu'il ne s'agit pas d'une fatigue musculaire — la « saine fatigue » de jadis — mais bien d'une fatigue pathologique, d'une fatigue excessive et anormale.

Le Dr F. Goulène, médecin-chef du Centre de diagnostics et de traitements d'Argenteuil, qui a étudié « *les problèmes de la fatigue chez les travailleurs* » (5), observe, non sans inquiétude, qu'à l'ancienne notion de fatigue « *appréciée comme une résultante presque exclusive de l'effort musculaire* », s'est substituée une notion

(2) D'où impossibilité pratique, pour les prolétaires, d'accéder à la propriété.

(3) Sans doute n'entraînera-t-elle pas un licenciement immédiat — la mise en train du nouveau mécanisme de production exigeant une main-d'œuvre qualifiée — mais il n'est pas douteux que le résultat sera la réduction numérique du personnel. Selon M. R.H. Sullivan, de la *Engine and Steel* (filiale Ford), l'expérience se tradult par une réduction de 25 à 30 % de la « main-d'œuvre directe ». Chez Ford, à Cleveland, 250 ouvriers peuvent déjà produire, avec l'automatisation, autant de blocs-moteurs qu'en produisaient 2.500 précédemment. Chez *Columbia*, 250 ouvriers travaillant dans un atelier de type classique produisent cinq fois moins que quatre de leurs collègues employés dans leur atelier « automatisé ».

(4) *La psychologie appliquée* — « Que sais-je? », Paris.

(5) *Revue de la Nouvelle Médecine*, n° de janvier 1956.

plus large faisant intervenir le système nerveux. Le praticien a constaté que, *sans effort musculaire important,* la fatigue du travailleur est plus grande que jadis. Il en rend responsable les « *conditions d'ambiance ou d'activités anormales* », c'est-à-dire le bruit et les vibrations, la température ou l'humidité excessive, l'atmosphère confinée ou polluée par des gaz ou des poussières toxiques, le rythme de travail excessif « *même si ce rythme n'entraîne pas de dépense motrice exagérée* », l'effort d'attention continu, « *notamment dans les travaux comportant des risques graves d'accident* »... Le syndrome — c'est-à-dire l'ensemble des symptômes caractéristiques — de la fatigue pathologique est en outre fortement influencé par les conditions générales de vie, ajoute-t-il en incriminant non seulement l'habitat, les horaires de sommeil insuffisants ou déréglés, mais aussi l'alimentation, point important que nous examinerons dans un prochain chapitre.

Au nombre des symptômes qui révèlent la fatigue pathologique — qu'il ne faut pas confondre avec la fatigue normale — le Dr Goulène compte un *état de névrose* se traduisant par une sensation de lassitude générale avec période d'irritabilité et phases de dépression, de troubles de l'activité mentale, de l'appétit, du sommeil, etc...

> « Cet état névrosique, écrit-il, s'installe plus rapidement et se manifeste avec plus d'acuité dans les travaux nécessitant une activité mentale ou psychomotrice intense et prolongée, travail sur machine ou chaîne rapide imposant son rythme au travailleur, travail nécessitant des gestes précis et rapides à longueur de journée, travail nécessitant une activité mentale et une attention fixée ou dispersée continues. » (6)

Le Dr Goulène signale également des symptômes traduisant la souffrance des organes et des troubles viscéraux divers, tels que les troubles hépatiques, cardiaques, endocriniens, et bien entendu la tuberculose pulmonaire.

> « La mesure du travail humain, a dit le Dr Hadengue, représentant de l'Ordre des Médecins (7), est primordiale

(6) *Op. cit.*, p. 7.
(7) Cité par *Economie et Politique*, n° de février 1958, p. 13.

et représente un problème essentiel en médecine du travail.

« J'ai pu constater dans certains bureaux que les rendements exigés pour les employés mécanographes étaient extrêmement élevés et aboutissaient rapidement à un état de fatigue du personnel. Le rendement prévu ne pouvait être soutenu, à la grande surprise des employeurs étonnés que des études scientifiques du travail, ou du moins soi-disant telles, entraînent des résultats aussi désastreux.

« Les meilleures employées s'en allaient dans des maisons où elles étaient moins payées, où elles avaient moins de primes, mais où le travail était moins dur et où elles n'étaient pas obligées de cesser celui-ci périodiquement, parce que surmenées.

« Dans un atelier d'accumulateurs, nous avons pu constater qu'après avoir procédé à une réorganisation, il y eut une recrudescence indiscutable de l'imprégnation en plomb, consécutive au nouveau rythme imposé et au surmenage qui en découlait. Ce phénomène n'est pas un cas isolé. »

Dans son rapport à la Conférence internationale sur l'influence des conditions de vie et de travail sur la santé (8), le Dr Le Guillant souligne que dans les fabrications et services rationalisés « *tout a été conçu en vue de la production* ».

« Le travailleur — l'homme — y a peu de place, écrit-il; il se situe en quelque sorte « à l'intérieur », à côté ou entre les machines. Il les complète, les dirige ou les lie. Ces « mano-machines », comme on les a parfois désignés, d'une expression à la fois exacte et cruelle, ne viennent s'intercaler dans l'ensemble du dispositif mécanique qu'aux moments où la nature des opérations exigerait des agencements compliqués (coûteux) que les techniques de l'automation pourraient sans doute réaliser mais, qui, actuellement, seraient peu rentables.

« Aussi les actes du travail ne constituent-ils — ou tendent à ne constituer — que des tâches parcellaires, uniformes et répétées, à rythmes réguliers, longtemps poursuivies. Il n'est pas besoin d'insister sur ces caractères qui sont bien connus. L'accoutumance vient en outre les automatiser dans une mesure plus ou moins grande.

« Toutefois, il ne serait pas exact de les considérer, actuellement — ainsi qu'on le fait trop souvent — comme des activités tout à fait élémentaires, entièrement « machinales » (on les ferait alors effectuer par une machine). Précisément parce qu'elles se situent aux temps où une certaine complexité des opérations rend préférable l'intervention de l'homme, elles exigent très généralement attention et précision.

(8) Conférence tenue à Cannes les 27, 28 et 29 septembre 1957.

« Elles mettent ainsi en œuvre des processus psychomoteurs, relativement simples sans doute, mais comportant une certaine dépense d'énergie nerveuse, surtout quand la monotonie, la fatigue, la tendance au sommeil, etc... viennent en compromettre l'exécution automatique. Cependant elles s'effectuent le plus souvent après un court apprentissage, avec la plus grande facilité. C'est cette facilité même qui détermine une de leurs caractéristiques essentielles : la vitesse, sur laquelle nous devons insister, car elle constitue le problème dominant à l'heure actuelle. Parmi les nombreux textes législatifs, qui réglementent les conditions de travail, il n'en est aucun qui vise à limiter la cadence et celle-ci peut devenir « infernale »...

« (...) Lorsque des signes de surmenage apparaissent, ce sont souvent des troubles de l'appareil nerveux central : une lassitude particulière, de l'irritabilité, de l'insomnie, etc... dont l'origine n'est pas toujours bien reconnue.

« La fatigue est « ataviquement », si l'on peut dire, celle du corps, succédant à de lourds travaux et non ce malaise intime et indicible qui fait du sujet le plus pondéré un « nerveux » se contrôlant difficilement, honteux d'être ainsi et le cachant. » (9)

La « *fatigue pathologique* » finit par user et par vieillir l'organisme des ouvriers astreints à ces méthodes de travail. D'autant plus, ajoute le médecin, que « *le travailleur fatigué cherche un délassement, une euphorie, un « anesthésique » à son accablement (...) dans l'absorption de boissons alcooliques qui lui procurent un bien-être immédiat, mais qui, à la longue, le frappent d'une déchéance physiologique nouvelle.* » (10)

Un autre médecin, le Dr Victor Lafitte, abordant le problème du *facteur humain dans les accidents du travail* (11) constate que ceux-ci sont en nombre croissant. Le nombre des accidents graves ayant entraîné la mort ou une *incapacité partielle permanente* supérieure à 50 % a augmenté de 74 % entre 1948 et 1953. Sans doute, pour certains accidentés, peut-on parler de *prédisposition,* mais ce ne sont que des cas isolés. Faut-il invoquer une mauvaise adaptation aux conditions de travail ? Le Dr Lafitte ne le pense pas : pour lui, les causes prédisposant à l'accident ne sont pas constitutionnelles, mais

(9) *Economie et Politique*, février 1958.
(10 (11) *Revue de La Nouvelle Médecine*, op. cit., pp. 21-45.

psychiques ; et il souligne ce qu'il y a de choquant dans la conception selon laquelle c'est à l'ouvrier de s'adapter à la machine et non aux conditions de travail de s'aligner sur les possibilités physiologiques. « *C'est l'aveu cruel de ce que, dans notre Société, la machine, produit de l'homme, arrive à rendre esclave le travailleur.* »

La fatigue, là encore, est la grande responsable. « *Le surmenage entraîne des troubles dans la solidité des réflexes conditionnés, des habitudes, la disparition des différenciations, qui semblent ainsi constituer la base physiologique réelle de ce qu'on décrit psychologiquement sous le nom d'*imprudence. »

Chapitre XIX

LE POISON EST DANS VOTRE ASSIETTE

L'automatisation, ou plutôt la fatigue excessive qu'elle provoque, affecte d'autant plus dangereusement la santé du travailleur (1) que l'organisme de l'homme moderne, du Français en particulier, est déjà singulièrement affaibli par une nourriture incomplète et frelatée.

Au XX[e] siècle, il est devenu extrêmement difficile, sinon impossible, de trouver dans le commerce courant des produits alimentaires absolument naturels.

« Dans notre alimentation, a dit un journaliste, les produits vivants tendent à disparaître. Et nous ne parlons pas des produits en boîtes de conserve qui mériteraient un chapitre spécial et qui tiennent une si grande place aujourd'hui dans la confection des repas. Le pain n'est plus celui de nos ancêtres, on assiste à une invasion de potages chimiques et les produits naturels, qu'il s'agisse de légumes ou de viandes, sont pour une grande part produits chimiquement. Engrais chimiques à hautes doses, aliments du bétail sous forme de composés chimiques, etc... Les œufs eux-mêmes les plus frais ne sont pas sans danger, puisqu'il existe dans le commerce des colorants qui, mélangés à la nourriture des volailles, sont destinés à don-

(1) Elle menace aussi la santé de tous ceux (mécanographes, téléphonistes, etc...) dont le travail comporte avec ou sans fatigue musculaire « *un rythme excessivement rapide des opérations, ainsi que des conditions de vie objectivement ou subjectivement pénibles : mécanisation des actes et monotonie, surveillance étroite, rapports humains dans l'entreprise altérés, etc...* » (*La Presse Médicale*, 15-2-1956, p. 274.)

ner aux œufs des jaunes plus colorés, plus agréables à l'œil. On se sert également de colorants pour donner à certaines volailles une chair plus appétissante. Or, les colorants sont fortement suspectés d'être des agents cancérigènes et on en discutera longtemps à propos de la margarine. »

Là encore, la responsabilité des trusts est totale : « *L'alimentation industrialisée ne peut offrir que des poisons* » constate M. Georges Jacquet, dans *La Libre Santé* (2).

Au Congrès de la Nutrition, qui tint ses assises à la Faculté de Pharmacie fin juillet 1957, le professeur Sinclair, de l'Université d'Oxford, a mis en garde contre les dangers d'une alimentation trop industrialisée. Cette alimentation, a-t-il dit, est privée de certains corps indispensables, tels que les acides gras non saturés. Or, selon lui, l'absence de ces acides pourrait jouer un rôle dans la genèse de certaines maladies du cœur, de certains cancers et des maladies à virus, comme la poliomyélite (3).

Six mois plus tôt, le 30 janvier, au cours d'une manifestation de l'Association française de recherche pour une alimentation normale (4) groupant de nombreuses personnalité scientifiques, agronomiques et médicales, des constatations analogues avaient été enregistrées en présence du sous-secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce et du Professeur Joannon, qui présidaient tour à tour les séances. Soulignant l'augmentation constante de la morbidité touchant en particulier les « maladies de

(2) N° 60, juin 1955.

(3) *Le Monde*, 2 août 1957. Ces déclarations ont été naturellement très controversées. Les trusts ont aussi leurs amis dans les milieux scientifiques, notamment parmi les « administratifs » brusquement portés à la direction d'organismes officiels à la faveur des événements de 1940-1944. La prudence, à défaut de tout autre mobile, les incite sans doute au respect de l'industrie alimentaire. Connaissez-vous beaucoup de « scientifiques » fonctionnarisés qui voudraient subir le sort du Dr Harvey W. Wiley, révoqué par Washington pour avoir dénoncé avec trop d'opiniâtreté les aliments frelatés et les boissons sophistiquées? (voir *La Vie Claire*, avril 1957, p. 3).

(4) L'A.F.R.A.N., Président : Dr Bas, 143, avenue de Suffren, Paris (7e).

la civilisation » (troubles digestifs, allergies, arthritisme, maladies du cœur et des vaisseaux, maladies nerveuses, etc...), le Dr Paqueriaux avait très nettement accusé la mauvaise qualité de nos aliments.

Pour le Dr Lefebvre, les méthodes de production ont été si perturbées depuis cinquante ans que la nature des aliments en a été changée. L'abus des engrais chimiques détruisant la population bactérienne du sol, la lutte contre les insectes par des produits plus ou moins toxiques, le forçage des bêtes d'abattoir, la multiplication artificielle de la ponte, les nombreux procédés de récupération et de stérilisation des aliments, l'usage des produits de coloration ou de décoloration, ont dénaturé la qualité biologique de notre nourriture.

De leur côté, le Docteur Benoit et M. Convert, président de la Fédération nationale de la petite et de la moyenne meunerie, avaient démontré à quel point le pain d'aujourd'hui s'éloignait au point de vue qualitatif de celui que mangeaient nos aïeux. Ils avaient également expliqué la désaffection du public pour le pain, — qui devrait cependant réunir dans des rapports harmonieux la quasi-totalité des substances nécessaires à la vie — par la mauvaise qualité des blés hybrides utilisés, par les procédés actuels de mouture, qui privent la farine du germe et des assises protéiques si biologiquement utiles, et enfin par le procédé de panification actuelle à la levure qui rend le pain beaucoup moins digestible que par la méthode ancienne (plus coûteuse) de la fermentation au levain.

L'altération systématique et grandissante de l'alimentation par son industrialisation émeut aussi les hommes politiques honnêtes. L'un d'eux, qui ne se doutait peut-être pas de l'importance des intérêts qu'il mettait en cause, a dénoncé, dans son propre journal, « *notre poison quotidien* » (5) :

> « La chimie est désormais dans l'air que nous respirons — écrit-il — elle est sur notre table familiale, elle passe chaque jour dans nos organes en doses légères, apparemment inoffensives, en réalité mortelles. Nous nous nourrissons de poisons.

(5) M. Roger Secretain, ancien député du Loiret, dans *La République du Centre*, 31-8 et 2-9-1957.

« Je sais bien que ceux qui jettent ce cri d'alarme, et qu'on n'écoute généralement pas, sont accusés de dramatiser les choses.

« Nos craintes semblent excessives — écrit le Docteur Claude Cabanis — parce qu'un peu de citrate de potasse entre dans la charcuterie, de sulfate de cuivre dans nos légumes, de ferrocyanure dans notre vin ». Ne démontre-t-on pas que ces doses sont supportables? Certes. Mais pense-t-on à la superposition de tous ces aliments trafiqués dans le menu d'une seule journée, et à la répétition quotidienne de leur usage? On dira qu'on ne peut rien contre le progrès et que sous prétexte de retrouver la salubrité naturelle, il n'est pas question de revenir à la simplicité des premiers âges ou de restaurer les coutumes des derniers peuples arriérés, frappés de tant de fléaux. Le bilan de la Science est positif. Que de maladies vaincues! Que de misères et de souffrances écartées! Que de conquêtes en confort, en agrément, en efficacité! La longévité n'a-t-elle pas augmenté et la chirurgie, la médecine, avec l'aide de cette chimie qui nous obsède et qui, elle aussi, est dans la nature, n'accomplissent-elles pas de vrais et constants miracles?

« Bien sûr, bien sûr. Mais la longévité est une chose, l'état de santé en est une autre. On a déjà dénoncé « la médiocrité biologique » de l'homme moderne, rançon de ce confort et de ces conditions générales de vie, qui font de lui, en effet, un être éminemment « conditionné ». Il ne s'agit d'ailleurs pas de lutter contre le progrès par un refus obstiné de découvertes et de leurs applications. Il s'agit de réaliser le vrai progrès, en corrigeant à temps les excès d'une civilisastion qui s'aveugle elle-même. Car le progrès n'a pas pour fin l'éloquence des statistiques, ni l'industrialisation frénétique de la vie, mais le mieux-être de l'homme. »

France-Observateur (6) nous donne la liste, d'ailleurs abrégée, des denrées alimentaires auxquelles l'adjonction de certaines substances chimiques est légalement autorisée par l'autorité. La voici :

Beurre : colorants végétaux (rocon), acide borique.

Beurre salé : nitrate de potassium.

Viandes et charcuterie : nitrate de potassium, bicarbonate de sodium.

Crevettes roses : certains colorants, sulfite de sodium, acide citrique.

Confiserie — confiturerie : acide tartrique, acide citrique, crème de tartre, acétate d'amyle, arômes inoffensifs, or, argent, aluminium, talc (en surface).

(6) N° du 5-7-1956.

Farine panifiable : phosphate acide de sodium, acide lactique, vinaigre, acide acétique, acétate de calcium.
Fruits et légumes verts à conserver dans un liquide : sulfate de cuivre.
Moutarde : acide tartrique, acide citrique, anhydride sulfureux.
Café : vaseline.
Thé vert : plâtre, talc, indigo curcuma.
Tous fruits secs : anhydride sulfureux.
Vins et vins de liqueur : anhydride sulfureux, acide citrique, sulfate de potasse.
Eau-de-vie de kirsch fantaisie : aldéhyde benzoïque.

« *Quelle ménagère, en faisant son marché* — conclut le journal de la Jeune Gauche — *se doute de l'arsenal chimique qu'elle transporte* ? »

Si l'emploi de ces colorants et de ces agents de conservation est devenu courant aujourd'hui, nous le devons aux trusts de l'alimentation qui les ont découverts et mis au point dans leurs laboratoires. Les autres commerçants et fabricants n'ont fait que les imiter pour ne pas être défavorisés sur le marché.

Les colorants sont employés pour rendre la nourriture plus attrayante. A l'origine, ils comprenaient seulement des matières d'origine animale ou végétale, parfois minérale ; les trusts y ont ajouté toute une gamme de substances chimiques, 80 environ sur les 2.000 colorants synthétiques découverts.

Les agents de conservation sont des *antiseptiques* (7) qui empêchent la prolifération des microbes rendant les aliments rapidement périssables, et les *anti-oxidants,* qui préservent les corps gras contre le rancissement. Les *émulsifiants* sont employés contre le rassissement du pain.

Quel trust nous imposera demain cette « *conservation atomique des aliments* » dont on a parlé, l'an dernier ?

« Les avantages de la stérilisation « atomique » par les radiations du cobalt 60 et autres radioéléments de syn-

(7) *Le Monde* (15-11-56) fait état de nouveaux procédés de conservation des aliments qui n'inspirent aucune confiance aux hygiénistes : « *Sans refuser a priori les nouvelles méthodes que la technique moderne met à notre disposition,* conclut le journal, *il convient sans doute d'attendre des expériences plus convaincantes avant d'adopter le poulet à l'auréomycine et le bifteck irradié!* »

thèse, produits à bon marché par la pile, ont paru évidents à l'Intendance américaine, — nous apprend *C'est-à-dire* (8). La destruction des germes de putréfaction contenus dans les aliments devrait théoriquement les maintenir dans l'état le plus voisin de la fraîcheur; les germes nocifs pour la santé de l'homme, les insectes disparaîtraient en même temps; la teneur en vitamines ne serait pas modifiée; les frais d'emballage ou de conservation en frigorifique seraient réduits au minimum.

Toutefois, remarque la revue parisienne, les résultats pratiques obtenus jusqu'ici ne sont pas parfaits et des appréciations divergentes sont recueillies parmi les quelques firmes qui, concurremment avec l'Intendance de l'U.S. Army, poursuivent les expériences. On observe des changements de coloration et de goût, voire de composition chimique; rien de surprenant à cela, si l'on se rappelle que les tentatives de pasteurisation du lait par les rayons ultraviolets, moins actifs pourtant que les rayons gamma du cobalt 60, ont dû être abandonnées pour des raisons analogues. »

Les méthodes dites « modernes » de l'industrie alimentaire, leurs prétentions « scientifiques » nous sont d'autant plus suspectes que nous savons « *la science et l'invention tributaires de consortiums richissimes* ».

« *L'image du savant pauvre, travaillant jour et nuit, par amour de l'humanité, dans un laboratoire poussiéreux* » est surannée, nous dit M. H. Ch. Geffroy, dans sa revue d'éducation des consommateurs (9).

« Cette image est remplacée par celle de considérables personnages, directeurs de laboratoires, payés comme des ministres, intéressés dans toutes sortes d'affaires et disposant de budgets considérables pour acheter les appareils les plus coûteux.

« Que l'on nous comprenne bien : ce n'est pas contre l'amélioration matérielle de la condition du savant que nous nous élevons. C'est contre un tout petit détail qui échappe habituellement à celui qui compare les deux images : le savant moderne travaille *pour lui*. Il a une pierre à la place du cœur... Peu lui importe la santé de ses semblables. Peu lui importe que les expériences auxquelles il se livre, par pure avidité, conduisent l'humanité, dans dix ans, à la dégénérescence et à une mort affreuse; peu lui importe que les consommateurs qui se nourriront de son pain-cadavre ou de ses conserves en cercueil, meurent de tuberculose ou d'un cancer...

« Pourvu qu'*il* vive, *lui*, et qu'*il* « vive bien ». »

(8) *C'est-à-dire*, janvier 1957.
(9) *A table!* n° 8, février 1957, p. 1.

C'est à la terre elle-même que s'en prennent les trusts. Nous avons dit comment ils monopolisent la vente des produits agricoles. Voyons maintenant comment ils incitent le paysan à tirer toujours plus de son sol sans se soucier des conséquences.

Avec le savant anglais Sir Albert Howard, dont il cite le témoignage, M. Roger Secretain voit dans l'emploi massif des engrais chimiques « *un véritable attentat de la civilisation contre la santé des sols, des plantes et des hommes* ».

Car tout se tient, écrit l'ancien parlementaire :

« L'appauvrissement en humus, apparemment compensé par le forçage permanent de la production, ne peut pas ne pas meurtrir quelque part une fécondité naturelle. La flore microbienne du sol n'est pas moins utile que cette flore intestinale détruite par les antibiotiques qui introduisent ainsi des troubles fonctionnels après avoir vaincu la maladie infectieuse. Sans doute faut-il aller toujours au plus important, au plus pressé : faire reculer la mort. Mais la démiurgie de l'homme moderne fait souffrir à chaque instant l'équilibre profond de la vie, cet équilibre que le philosophe Emerson évoquait en son langage religieux quand il disait que « *la balance de Dieu est toujours chargée* ».

« Au problème des engrais s'ajoute celui du traitement des végétaux : ces insecticides, ces bouillies sulfocalciques qu'on administre par exemple aux arbres fruitiers, et aussi l'alimentation industrielle du bétail. Tout est orienté vers le rendement, que réclame d'ailleurs la prolifération universelle des bouches à nourrir. C'est le règne du quantitatif et de la précipitation. On anticipe sur le temps naturel. Pour la qualité, les apparences parfois suffisent, comme celles de ces fruits magnifiques dont la saveur est perdue parce qu'ils ont été cueillis trop verts. Les antiseptiques sont là comme partout. L'agriculteur se double peu à peu d'un industriel et d'un chimiste. Or un autre philosophe, et non des moindres, nous avait déjà alertés : « *Il faut faire en sorte*, disait Bergson, *que l'industrie soit coordonnée à l'agriculture et non pas l'agriculture subordonnée à l'industrie.* » (10)

Lorsque l'agriculture est subordonnée à l'industrie, c'est l'agriculteur qui est perdant, et non le trust. Témoin ce petit tableau des bénéfices réalisés par les grandes

(10) *La République du Centre*, 2-9-1957.

sociétés de produits chimiques au cours du dernier exercice connu (lequel n'a pas été l'un des meilleurs) :

Sté des Produits Chimiques et d'Engrais d'Auby	175.136.000
Sté Chimique de la Grande Paroisse Paroisse (engrais azotés)	471.297.000
Etablissements Kuhlmann	1.024.094.000
Potasse et Engrais chimiques	11.160.000
Produits azotés	201.801.000
Produits chimiques Arbellot	21.935.000
Saint-Gobain	1.621.346.000
Sté Algérienne de Produits chimiques	56.037.000
Engrais-Phosphates-Minerais	46.099.000

On nous rétorquera que l'agriculture y trouve aussi son compte puisque les résultats semblent indiquer que les terres sont actuellement plus fertiles qu'il y a cent ans.

« Ce n'est pas sûr, répond Michel Rémy (11); pour comparer la fertilité d'une terre avec ce qu'elle était il y a cent ans, il faudrait employer le même système de production, et il est probable que la plupart des terres donneraient moins qu'autrefois si elles étaient cultivées pendant quelques années sans engrais. Cela prouverait que leur fertilité a continué à baisser malgré l'emploi d'engrais, qui maintiennent artificiellement, et frauduleusement, peut-on dire, la production à un niveau élevé, au détriment de la qualité, que le consommateur ne peut généralement pas apprécier.

« De plus, le seul rendement réellement intéressant, la valeur alimentaire de la production d'un hectare de terre, ne dépend pas seulement de la quantité produite, mais aussi de la qualité des récoltes, de leur composition minérale, de leur richesse en vitamines, en catalyseurs, éléments inconnus il y a seulement cinquante ans, dont on découvre mieux chaque jour l'importance.

« L'appauvrissement de la terre se manifeste sous d'autres aspects que le poids des récoltes : la généralisation des parasites des cultures, des maladies des plantes et des animaux, la dégénérescence de l'homme, en sont les conséquences (...). Il ne faut donc pas tenir compte uniquement du poids des récoltes pour caractériser la fertilité de la terre, c'est-à-dire sa capacité de nourrir les végétaux, les animaux et les hommes. Il faut tenir compte

(11) Michel Rémy : *Nous avons brûlé la terre*, Paris 1954, pp. 14-15.

également de la qualité, qui, dans les conditions actuelles, semble diminuer quand la quantité augmente.

« Il semble que l'utilisation actuelle des engrais soit tout au plus destinée à retarder la baisse de rendement due à l'appauvrissement des réserves, mais en aucun cas à l'écarter. Il est donc possible *a priori* que l'usage d'engrais solubles, en retardant l'étude du problème de la conservation de la fertilité naturelle, aggrave en réalité l'appauvrissement de la terre, et en rende la correction définitive beaucoup plus aléatoire. La fertilisation artificielle par les engrais solubles fait donc courir un nouveau risque à l'agriculture. Il faudra qu'elle résolve un jour le problème de la fertilité naturelle sur des terres dont les facteurs naturels de production auront été remplacés plus ou moins complètement par des facteurs artificiels provisoires. »

Puis, abordant la question du ravitaillement des villes, M. Rémy montre que c'est l'intérêt des grandes entreprises qui fait la loi et non le goût des consommateurs :

« Les techniques employées par les industries alimentaires sont souvent dictées par des considérations économiques et industrielles plutôt que biologiques. Il en est ainsi pour toutes les fabrications dérivées du blé, pour lesquelles les normes de qualité sont imposées par les intérêts industriels d'une minorité, qui ont accrédité dans le public, par la publicité, des idées sans fondement, telles que la supériorité du pain blanc incomplet sur le pain bis. Naturellement, la demande d'un produit de mauvaise qualité diminue lentement, tandis qu'augmente la demande de produits de remplacement, les organismes affolés par la sous-alimentation chronique cherchant n'importe où la nourriture indispensable. » (12)

Ainsi s'explique (en partie), la désaffection du public pour le pain, dont la consommation diminue chaque année, en France (13).

(12) *Op. cit.*, p. 109.

(13) Sous Philippe le Bel, les Français consommaient en moyenne un kilo de pain par jour. Au début de notre siècle, la ration était encore de 800 grammes. Elle est tombée à 500 grammes entre les deux guerres, à 300 en 1946 et à 250 aujourd'hui (cf. R.-J. Courtine : *L'assassin est à votre table*).

Chapitre XX

CE BLOC ENFARINE NE NOUS DIT RIEN QUI VAILLE...

Le trust de la meunerie — soutenu par certains laboratoires de produits pharmaceutiques — s'oppose depuis des années à la politique du « bon pain ». Par une propagande, qui sert admirablement ses intérêts,

> « on a fait croire au public, écrit Alexis Carrel, que le pain blanc est supérieur au brun. La farine a été blutée de façon de plus en plus complète et privée ainsi de ses principes les plus utiles. Mais elle se conserve mieux, et le pain se fait plus facilement. Les meuniers et les boulangers gagnent plus d'argent. Les consommateurs mangent sans s'en douter un produit inférieur. Et dans tous les pays où le pain est la partie principale de l'alimentation, les populations dégénèrent... » (1)

L'opinion du grand Carrel est aussi celle de l'Académie d'Agriculture, qui s'est exprimée par la voix de M. A. Bruno, lors de sa séance du 10 novembre 1953. S'élevant contre la modification du taux d'extraction envisagée pour « *résorber l'excédent* » de production de blé et offrir au consommateur un pain plus blanc, M. Bruno a déclaré :

> « La fabrication d'un pain plus blanc conduit à exclure la couche à aleurone voisine de l'écorce, ainsi que l'embryon et ses annexes, qui sont les plus nutritifs en raison de leur teneur en protides et en phosphore. » (2)

---

(1) Alexis Carrel : *L'Homme, cet inconnu.*
(2) Cf. *La Vie Claire*, avril 1956.

Même le très conformiste *Figaro* fait le « procès » du pain blanc :

« Le pain, tel que nous le trouvons dans les grandes villes, écrit son chroniqueur médical (3), est, à juste titre, responsable de troubles digestifs (aérophagie, colite à fermentation, flatulence) et de réactions réflexes sur le cœur et sur le système nerveux.

« Le pain des villes a plusieurs défauts : il est trop blanc; la farine est blutée à 60-70 % et perd ainsi le péricarpe du grain (le son, pellicule externe, irritant intestinal et laxatif), mais surtout le germe et la pellicule interne, « l'assise merveilleuse », disait Parmentier, à cause de sa richesse; elle est présente, dans les farines blutées à 80 %, avec tous les sels minéraux, les vitamines B1, tandis que la farine blanche n'est que de l'amidon qui doit être transformé par insalivation et sucs digestifs pour être utilisable par l'organisme. »

Malgré les critiques dont il est l'objet, le pain 1958 compte encore beaucoup de défenseurs. N'allez pas croire que tous les meuniers et tous les boulangers se fassent les complices conscients et volontaires du grand trust. Nombre d'entre eux voudraient pouvoir donner « *du bon pain, comme autrefois* ». Le président de la Petite et Moyenne Meunerie est de ceux-là, nous l'avons vu. Il y en a beaucoup d'autres, mais ils sont pieds et poings liés. Comme les consommateurs, ils subissent la dure loi du plus fort.

Quiconque tente d'échapper à la férule des trusts de la Minoterie et des Produits pharmaceutiques se heurte aux pouvoirs publics. C'est ainsi qu'un boulanger de Chartres, qui avait fabriqué du pain complet et en avait vanté les effets thérapeutiques, a été, il y a quelques années, inculpé d'infraction à la loi (4).

---

(3) Dr M.P., dans *Le Figaro* du 22-9-1956.

(4) Défendu par le bâtonnier de l'Ordre, M. Georges Fergaut, le boulanger poursuivi, fut condamné à une amende de principe... avec sursis (cf. *La Vie Claire*, 21-7-1955).

(5) Un exemple typique de cette collusion de l'Administration et des trusts de la meunerie nous est fourni par l'*affaire Lemaire*, qui fit grand bruit avant la guerre. M. Raoul Lemaire, dont les moulins produisaient une farine de qualité supérieure obtenue avec des blés *français* sélectionnés, fut mis dans l'obligation de cesser son industrie sur l'intervention (tenez-vous bien!) d'un service de répression des fraudes. C'était en 1935. Le roi du blé, Louis Louis-Dreyfus, consul

La complicité des pouvoirs publics ne date pas d'hier. Depuis des lustres, l'Etat favorise les grands moulins : en fixant le taux de blutage, en imposant la farine blanche dévitalisée, il a permis aux moulins à cylindre de la grande minoterie de supplanter et d'éliminer les 60.000 petits moulins à meule de ses concurrents indépendants (5). A la meule de pierre qui broyait le grain ont été substitués les cylindres d'acier qui l'aplatissent. Ainsi les parties les plus riches du grain, y compris le précieux germe, qui contient des diastases, des vitamines, des pro-ferments et des hormones, sont exclus de la farine, qui ne contient plus que de l'amidon. C'est comme si l'on jetait le jaune d'un œuf pour ne manger que le blanc ! (6).

Quel intérêt ont-ils donc, ces grands moulins et ces laboratoires, au maintien des taux actuels de blutage et à l'élimination du germe de blé ?

M. Michel Rémy va nous le dire :

« Le spéculateur — écrit-il — trouve son intérêt dans la fabrication de la farine par grosses quantités, pour des questions de prix de revient, de bénéfice, de transport, de contrôle, et de monopole. Il faut donc qu'il fabrique une farine qui se conserve longtemps.

---

général de Roumanie, introduisait alors des blés étrangers par millions de quintaux (bénéfices annuels en 1934 : 830 millions nets). Traduit en correctionnelle (Xe chambre de Paris) le 19 mars 1936, M. Lemaire fut naturellement acquitté, mais ses moulins restèrent fermés. C'était là le but recherché.

Le champion du bon blé français qui poursuit ses activités comme sélectionneur connaît, aujourd'hui encore, bien des difficultés...

(6) Ajoutons que cette farine contient un insecticide puissant, le Lindane, qui la rend dangereuse. Sans doute l'arrêté autorisant l'emploi de cette substance dont on asperge les stocks de blé en vue de prévenir leur « insectisation », précise-t-il que « *toutes les précautions doivent être prises pour que la farine obtenue contiennent moins d'un millionième de Lindane* (J.O. 15-3-1953). Mais allez donc répartir un poison dont la virulence est telle qu'en deçà d'un millionième, il présente des risques certains.

Faut-il attribuer à un produit de cette nature les intoxications de Pont-Saint-Esprit? M. Roger Audoyer, expert auprès des Tribunaux, en a la conviction. (Lire sa brochure : *Le Pain maudit*. Imprimerie Centrale de Touraine, Tours, 1954)

« Or, le blé moulu ne se conserve pas, parce qu'il contient des ferments et des diastases qui le font évoluer par un processus de même nature que la digestion. Il faut donc, pour que la farine se conserve, éliminer ou détruire ces catalyseurs organiques. Il se trouve qu'ils sont concentrés dans le germe, et dans la mince couche qui, au cours de la mouture, reste adhérente au son. Les cylindres des meuneries modernes sont équipés pour enlever de la farine, le germe, le son, et cette mince couche adhérente, l'assise protéique.

« La stérilisation est ensuite achevée avec un décolorant chimique à base de chlore, qui la blanchit, et lui donne un aspect pur et luxueux, flattant la vue, à défaut du goût. (7)

Grâce à ce procédé, la farine stérilisée ne peut plus évoluer; elle se conserve très longtemps, et c'est là l'intérêt du trust de la meunerie.

D'autre part, ce germe que le pain ne contient plus, certains laboratoires de produits pharmaceutiques le recueillent et le vendent comme reconstituant au prix fort. Cette source de profit justifie-t-elle, aux yeux de leurs dirigeants, le respect du *statu quo* ?

Ceux des boulangers qui, sans réfléchir, se sont ralliés à la cause des grands moulins et des laboratoires, déchanteront lorsque sera mise en branle la fameuse « usine à pain » qui fera d'eux les dépositaires à tant pour cent d'un nouveau trust.

Des essais ont déjà été faits à Colombes : la fabrication automatique et la cuisson électronique du pain est en bonne voie. Sauf intervention énergique des intéressés, consommateurs, boulangers et meuniers indépendants, « *l'enfant chéri du monopole de la farine* », comme dit le leader paysan Léon Dupont, verra le jour avant un lustre.

M. René de Vendegies, ingénieur chimiste, membre de l'Union française des Offices de Documentation, nous dit comment fonctionne ce prototype d' « usine à pain ». Ses remarques confirment nos appréhensions :

« Le matériel présenté à Colombes, dans la première boulangerie automatique de France, est, *techniquement*, une très belle réussite devant laquelle on ne peut que s'incliner. Malheureusement, si nous nous plaçons au point de

(7) Michel Rémy : *Nous avons brûlé la terre*, op. cit.

vue de la *sécurité du consommateur*, nous sommes obligés de faire quelques réserves sur les inconvénients pratiques que ce système pourra présenter pour la *valeur nutritive* du produit fini.

« Il faut tout d'abord faire des réserves sur la technique de fermentation. La pâte malaxée est tout de suite pesée et dosée par les logements d'un cylindre spécial. Les « pâtons » ainsi formés sont passés dans une étuve à réglage spécial qui permet d'obtenir une fermentation accélérée; celle-ci est obtenue par des levures spéciales, donnant avant tout un gros dégagement de gaz carbonique qui gonfle le pain, *mais n'assure pas les phénomènes de transformation panaire en profondeur*. Cette fermentation donne des pâtes encore mal équilibrées du point de vue de la transformation des éléments des farines et de la formation des enzymes et vitamines fournis par la dégradation normale des levures de fermentation.

« Nous avons donc déjà, dans cette première partie du procédé, une diminution de la valeur nutritive du produit.

« Mais ce qui nous paraît encore plus sujet à caution, c'est la technique de cuisson employée, dans l'état actuel de nos connaissances. *La cuisson électronique* est extrêment séduisante, car l'utilisation de la haute fréquence contrôlée permet de « cuire une matière de part en part » en partant de la face de dessous. Mais ce procédé, s'il n'a pas d'inconvénient quand il s'agit de cuire des plastiques ou des peintures, ne semble pas recommandable pour des produits alimentaires, *les derniers travaux américains sur la question ayant montré que la plupart des produits alimentaires se chargent de rayonnements électriques qui, plus ou moins rapidement, réagissent sur l'organisme des consommateurs*. Nous éliminons délibérément l'étude des réactions complexes d'hydrolyse qui ont lieu entre les divers constituants des farines dans ce mode de cuisson, et qui ont pour résultat de faire évoluer les éléments vers les dextrines et les amidons. *Il est donc nécessaire de faire toutes réserves quant à la valeur nutritive et même à la non nocivité du pain réalisé dans des « Unités Automatiques de Cuisson. »*

« Nous devons, de plus, nous demander quels sont les concours qui ont permis cette réalisation, qui pourrait amener, à plus ou moins longue échéance, l'établissement d'un monopole de fait de la fabrication du pain, doublant celui des Grands Moulins pour la farine, ceci au détriment de la boulangerie artisanale; ce qui aurait obligatoirement pour résultat une nouvelle dégradation de la qualité nutritive du pain dont le consommateur ferait les frais. » (8)

(8) *La Vie Claire*, 21-9-1955.

Chapitre XXI

CETTE VICTIME DES PREJUGES...

Une information de presse nous apprenait, au début de l'été dernier, que quatorze colorants organiques synthétiques, jusqu'à présent autorisés pour l'usage alimentaire, venaient d'être reconnus « cancérigènes » par les services sanitaires. Il s'agissait du jaune naphtol, de la crysoïdine, de l'orange I soluble dans l'eau, de l'orange I soluble dans les graisses, de l'éosine, de la flossine, de la rodamine, du vert malachite, du vert lumière S.F., du violet méthyle, de la nigrosine, du bleu aniline, du bleu soluble dans l'eau, du jaune soluble dans les graisses. Ces matières furent ainsi enlevées de la liste des colorants autorisés... à Milan.

Nous ne doutons pas que nos fonctionnaires du service sanitaire soient aussi vigilants que leurs collègues italiens. Dans l'impossibilité d'interdire l'emploi de produits chimiques dans l'alimentation — sous peine de voir les utilisateurs les choisir eux-mêmes et inconsidérément — force leur est-il d'établir, eux aussi, une liste des colorants, conservateurs, arômes, essences, antiseptiques, etc... autorisés, et d'en limiter l'emploi.

Mais il arrive, bien souvent, que tel additif chimique normalement prohibé soit, pour un temps plus ou moins long, voire illimité, toléré par les services de la répression des fraudes *d'ordre supérieur*.

Tel est le cas du diacétyl.

Interdit par la loi du 22 juillet 1935 (article 22), qui défend aux margariniers d'ajouter à leur production des produits chimiques servant à la colorer et à la parfumer, ce poison violent reconnu comme tel par la Faculté de Médecine (1), demeure employé par la maison Astra et ses émules (2).

Hélas ! la margarine présente bien d'autres inconvénients pour la santé. Autant par la manière dont il est fabriqué que par ses composants chimiques, ce « beurre du pauvre » n'est pas très recommandable.

Constituées d'huiles végétales (arachide, coton, soja), de graisses végétales (coprah, palmiste, karité), d'huiles et de graisses animales (suif, huile de baleine) (3), les margarines sont obtenues, nous explique le Docteur Ducrochet, selon les procédés de raffinage modernes, par traitement à très haute température ou par l'essence de pétrole. Elles sont ensuite clarifiées par l'acide sulfurique, puis neutralisées à la soude caustique. Enfin, on les désodorise à la vapeur, on les décolore au charbon activé, on les recolore en les aromatisant. Ces manipulations successives détruisent naturellement les vitamines liposolubles et anéantissent les oligo-éléments.

Dans sa luxueuse plaquette, la Chambre Syndicale de la Margarinerie (4) insiste beaucoup sur la valeur nutritive de la margarine.

---

(1) L'Académie de Médecine s'est élevée le 7 octobre 1947 contre l'emploi de certains colorants et aromatisants. Elle a notamment fait valoir · 1° que même à titre exceptionnel et provisoire, il n'y a pas lieu d'introduire dans les margarines les colorants de synthèse ou les arômes tels que le diacétyl; 2° que l'action cancérigène de certains colorants commande d'être circonspect au sujet de leur emploi dans l'alimentation humaine; 3° que les corps contenus dans la margarine sont formés d'hydro-carbures aromatiques nettement cancérigènes pour les animaux de laboratoire.

Le 13 janvier suivant, l'Académie de Médecine condamnait de nouveau l'emploi du diacétyl.

(2) Voir notre chapitre « *L'Astre au front d'argent* ».

(3) La publicité (officielle ou camouflée) des margariniers, ne fait évidemment pas mention des graisses animales. Dans l'étude parue le 1-12-1955, *Entreprise* énumère les « matières premières utilisées », mais ne souffle mot de l'huile de baleine et des suifs.

(4) « *La Margarine* ». — Imprimerie Victor Thomas, Paris.

Après avoir rappelé que « les corps gras jouent un rôle essentiel dans l'alimentation humaine » (première lapalissade) et qu'ils « fournissent une importante part des calories (nécessaires à l'homme), leur pouvoir calorifique étant très élevé pour un faible volume » (seconde lapalissade), l'organisme syndical des trusts margariniers insiste sur la parfaite digestibilité de son produit « parce que c'est une émulsion » et que son « point de fusion est inférieur à la température du corps humain ».

Et il ajoute, ingénûment :

« La digestibilité de la margarine est, en outre, accrue, comme l'ont fort bien montré les auteurs anglais et notamment le professeur Cook, par l'appétence que provoque (sic) son arôme et sa couleur. »

Ces dernières lignes, à elles seules, suffiraient à condamner la margarine : cette couleur et cet arôme « *qui provoquent l'appétence* » ne sont en effet qu'un artifice, et un artifice dangereux — obtenu par l'adjonction de produits nocifs interdits par la loi de 1935. L'un de ces additifs chimiques est précisément le fameux diacétyl de synthèse dont le Dr Schlemmer a écrit qu'il s'agissait d'un « *produit si agressif qu'il fut employé pendant la guerre* 1914-18 *comme gaz toxique.* » (5)

Quant à la « digestibilité » de la margarine, les hygiénistes assez indépendants du trust Unilever pour exprimer librement leur opinion vous riraient au nez si vous l'affirmiez devant eux.

Dans son rapport sur « *L'influence de certaines industrialisations outrancières sur la Santé et particulièrement sur la progression continue de la morbidité cancéreuse* » (6), M. le Professeur Réding, de Bruxelles, membre de la Commission gouvernementale d'Etude du Cancer, explique, à propos des huiles comestibles et de la margarine :

« ... Toute matière grasse qui subit un échauffement prolongé ou qui est portée à des températures voisines de

(5) Dr Schlemmer : *Les Corps gras alimentaires.* (Cité par *Le Progrès Agricole,* 1-3-1958).

(6) *L'Alimentation normale,* n° 8, 1955, étude précédée d'un avant-propos du Professeur Pierre Joannon, de la Faculté de Médecine.

280°, donne naissance à des substances toxiques et à d'autres cancérigènes. C'est ainsi que Schurch a montré que le chauffage des graisses à l'abri de l'air, comme il se pratique au cours de l'hydrogénation, fait éclore des produits cycliques de polymérisation qui, ajoutés à la nourriture du rat dans la proportion de 10 %, provoquent une mort rapide. Chauffés à l'air à hautes températures, toutes les matières grasses provoquent également, par oxydation, des substances toxiques.

« D'autre part, il est bien établi par de nombreux auteurs: Waterman, Roffo, Domagh, Widmark, Peacock, Beck et Chalmers, Dobrovolskaïa-Zavadskaïa et Monsikoff, Le Breton, que des graisses soumises à un chauffage prolongé à température élevée, donnent naissance à des papillomes et à des carcinomes gastriques.

« L'extraction des huiles comestibles à partir des plantes oléagineuses ne se fait plus par pression mécanique simple, à la mode ancienne, mais par des solvants chimiques dont les plus employés sont le trichloréthylène, le sulfure de carbone, le benzol, l'éther de pétrole et surtout l'hexane, c'est-à-dire la fraction du benzol à point d'ébullition situé entre 65 et 70°. En Belgique, c'est ce dernier solvant, *le plus volatil*, qui est uniquement employé.

« Ces solvants sont récupérés pour la plus grande partie dans le vide et on s'efforce d'éliminer le restant en lançant dans l'huile de la vapeur vive sous 5 kgs de pression pendant quelques minutes. Toutefois, il n'est pas absolument certain que la totalité de ces solvants toxiques ou de leurs impuretés à tension de vapeur plus basse soit éliminée. L'huile subit ensuite de nombreuses manipulations de purification : neutralisation à la soude, démucilagination, lavage, séchage, décoloration et recoloration. La désodorisation s'effectue à l'abri de l'air et à une température maximum de 180° pendant 3 à 4 heures, alors que les autres opérations, hydrogénation exceptée, s'effectuent à des températures ne dépassant pas 100°. Pour la décoloration, on a recours en Belgique à des terres à foulon activées par l'acide sulfurique, tandis que, à l'étranger, on emploie également des produits chimiques, tels que le bichromate, permanganate et chlore. Ces dernières manipulations, de même que le fréquent échauffement de l'huile et aussi l'hydrogénation, ont pour effet de décomposer les stérol. C'est ainsi qu'après l'hydrogénation, le cholestérol vrai dosable par la digitonine a disparu, tandis que les produits voisins ou dérivés du cholestérol dosable par la réaction de Lieberman, sont en forte augmentation. Soulignons que l'hydrogénation effectuée dans une atmosphère d'hydrogène est propice à la formation de produits cycliques de polymérisation dont nous avons signalé plus haut la toxicité. Cependant les huiles végétales contiennent uniquement du phytostérol qui, d'après Marcuson, resterait inchangé à des températures excédant 180°.

« En Belgique, la recoloration se fait principalement par des moyens végétaux tel le Rocou, inoffensif en soi, mais dont le mode d'extraction pourrait donner naissance à des produits toxiques, ou encore au B carotène, provitamine à conseiller.

« Dans certains pays étrangers, on fait encore malheureusement usage de colorants d'aniline liposolubles dont une proportion élevée est douée de propriétés cancérigènes.

« Un certain danger pourrait subsister par suite de la persistance possible de traces de solvants toxiques ou cancérigènes, de la coloration artificielle, de l'éclosion possible de substances toxiques sous l'effet du chauffage prolongé et à hautes températures soit à l'air soit à l'abri de l'air, de même que de la décomposition des phosphatides et des stérols : cholestérol et vitamines liposolubles A.D.E. en substances cancérigènes ou toxiques (Kaufman). »

Nous sommes loin, on le voit, des prétentions hautement publicitaires des trusts de la margarine concernant la parfaite digestibilité de leurs produits, par ailleurs dépourvus de cholestérol « *celui-ci étant absent des graisses végétales* ».

Cette dernière affirmation, qui tend à persuader le public que la margarine est une graisse végétale, n'est qu'une contre-vérité assez grossière puisque, dans la même brochure, il est fait mention de l'*huile de baleine,* dont on vante le « *corps blanc nacré, inodore* », les « *qualités plastiques* », la « *malléabilité* ». Et, d'autre part, chacun sait que le suif de bœuf est également employé dans la fabrication de la margarine (7).

Selon *L'Echo touristique* (8), la composition de la margarine est la suivante :

80 % d'oléagineux divers,
10 % d'huile de baleine,
10 % de suifs divers.

Il nous est difficile de préciser la proportion exacte de suif contenue dans la margarine, mais pour l'huile de baleine, nous avons des chiffres officiels. Pour une consommation annuelle de 85.000 à 86.000 tonnes, on importe 18.000 tonnes d'huile de baleine, soit 21 %. En

(7) Rappelons, en passant, que la Sté *Astra* est issue de la fusion de deux maisons, dont le *Fondoir Central de la Boucherie,* spécialisé dans la production des suifs.

(8) N° du 8-7-1955.

faisant la part belle à l'apport végétal, on peut estimer que l'apport d'origine animale (suif et huile de baleine) atteint 25 % environ.

Dans la plaquette déjà citée, les trusts margariniers, énumérant les qualités de leur produit, font état de son pouvoir calorique et ils ajoutent :

« Outre l'énergie qu'elle apporte sous forme de calories, la margarine est une source de corps indispensables à la vie : ce sont les acides gras insaturés (Vitamines F de Burr et Burr), nécessaires à la régénération des tissus... » (9).

Manque de chance! s'écrie M.J.C. Clairval (10), « les savants eux-mêmes nous mettent en garde contre cette vitamine F. Dans son rapport sur l'affaire du Stalinon, le médicament qui tuait, le docteur Le Breton, expert toxicologue, stigmatise la vitamine F., terme pseudo savant désignant le lard, le saindoux ou l'huile de lin, « vocable banni depuis des années par les hommes de science internationaux et qui n'est plus guère employé que par les vendeurs de cosmétiques. »

Aux dangers que présentent la fabrication et la composition de la margarine, s'ajoutent, nous dit le Dr Reding, ceux de « *la présence possible dans les graisses de baleines d'éléments oxydés ou polymérisés par la chaleur et dont l'un d'entre eux : l'acide glupanozoïque, est connu* », et aussi ceux provenant de la « *persistance dans les plantes oléagineuses d'insecticides chlorés (Cifferi et Bortosi) dont la conservation est longue sinon indéfinie.* »

Commentant la composition de la margarine, *L'Echo Touristique* écrivait en 1955 (11) :

« L'huile de baleine n'est pas de production française... et pour cause! C'est l'industrie de la pêche de M. Onassis qui approvisionne de ce corps gras (12).

---

(9) « *La Margarine* », p. 35.

(10) J.C. Clairval, alias Robert J. Courtine, dans *Le Charivari*, n° 3, 1957. M. Courtine est l'auteur d'un excellent ouvrage de vulgarisation : « *L'assassin est à votre table* », dont la presse n'a parlé qu'avec réticence.

(11) *L'Echo Touristique*, 8-7-1955.

(12) A propos de cette importation d'huile de baleine (18.000 tonnes par an), *Le Petit Crapouillot* de M. Galtier-Boissière déclarait (octobre 1956) que M. Onassis bénéficie de la loi du 9 février 1951 l'exonérant de taxes fiscales payées par les autres Français (Note de l'auteur).

Une partie des suifs d'origine animale non plus.

Quant aux oléagineux, ce sont : en huiles « fluides » : arachide, coton, colza, tournesol, soja; en huiles « concrètes » : palme, coprah, palmiste, dont quarante-cinq pour cent ne sont pas d'origine française ou Union française.

Sur les quatre-vingt-six mille tonnes de margarine produites en France en 1954 (contre trente mille en 1939), on peut affirmer que cinquante pour cent des matières premières viennent de l'étranger et payées en devises fortes: florins, livres sterling, dollars, piastres, etc..., tandis que nous exportons nos excédents de beurre avec des subventions variant de cent cinquante à deux cent cinquante francs par kilo, suivant le pays destinataire!

C'est une politique de suicide.

Au reste, sur le plan de l'économie générale et de la nutrition, autant il est valable de consommer des huiles de table et de cuisine à leur état naturel, autant il est inutile de les solidifier par hydrogénation. »

Et, faisant allusion à la filiale française du fameux groupe international, le journal de M. Louis de Pace concluait :

« *Ce trust est très fort.* »

Le trust *Unilever* (Astra) est, en effet, très fort (13). Si fort, que le courageux *Echo Touristique* cessa brusquement sa campagne et qu'il publia, un peu plus tard. dans ses colonnes, des placards de publicité de la maison *Astra* (14).

Maxence Van der Meersch n'avait pas tort d'écrire dans « *Corps et Ame* » : « *Quel directeur de journal serait assez fou, à cette époque, pour permettre à un*

(13) La filiale d'*Unilever* n'est pas seule à fabriquer de la *Margarine* en France. La Chambre Syndicale de la Margarinerie compte, en effet, une vingtaine d'adhérents. Parmi les marques les plus connues, en dehors d'*Astra*, citons : *Excel*, du trust pétrolier Desmarais, *Sobeal*, de Béthune (autre affaire Unilever), C.E.M.A., de la Sté Maillard et, la plus ancienne de toutes : le TIP (« Le Tip remplace le beurre ») de la Sté Auguste Pellerin.

(14) Cf. *L'Echo Touristique*, 25-1-1957 - 29-3-1957. L'excellente campagne de ce journal avait reçu le meilleur accueil des maîtres-queue de Paris et de province. Elle cessa au lendemain de la publication d'une note qui proposait aux hôteliers et restaurateurs une pancarte gratuite portant l'inscription : « *Cuisine au beurre — margarine interdite* » (n° du 14-10-1955).

médecin d'attaquer dans ses colonnes tout ce qui, par sa publicité, enrichit et soutient le dit journal ? » (15)

Quand l'un d'eux est « assez fou » pour le faire, les arguments ne manquent pas pour le ramener à la raison.

(15) Le Dr Reding signale dans *Guérir* (janvier 1958) que : « *le lait, le beurre et le fromage n'échappent pas toujours à l'addition* d'antiseptiques *ou* d'antioxydants *parmi lesquels l'acide borique, l'hydroquinone, tous deux toxiques, ou encore les éthyl, dodecyl ou octylgallates très suspects de posséder des substances cancérigènes. En Belgique, ces pratiques sont strictement interdites.* »

Et il ajoute : « *Les emballages du lait en carton paraffiné doivent être rejetés parce qu'ils abandonnent des particules de paraffine dans le lait, dans une proportion de 3 à 20 milligrammes pour un litre de lait par exemple et que la paraffine peut posséder des propriétés cancérigènes. Les fabricants doivent garantir que les emballages perdus en carton recouvert d'un enduit, ne peuvent céder en aucune circonstance leurs composants au lait ou aux produits laitiers. Faute de cette garantie, il est conseillé d'acheter du lait en bouteilles.* »

Chapitre XXII

LE PETROLE CONTRE LA VIGNE

« *Quand les parents boivent, les enfants trinquent...* ». Le nouveau slogan de la propagande anti-alcoolique s'étale sur tous les murs. Les affiches frappent l'imagination ; elles incitent à réfléchir aux conséquences du fléau qui dégrade et extermine une race.

Les ravages causés par l'alcoolisme sont considérables. L'abus prolongé de l'alcool, sous ses diverses formes, entraîne dans l'organisme des lésions qui détériore l'appareil digestif et le système nerveux. « *L'alcool tue... l'alcool rend fou* »... L'alcoolisme cérébral chronique conduit au *delirium tremens,* fréquent jadis chez les buveurs d'absinthe.

Faut-il en déduire, comme on tente de le faire à l'étranger, que les Français sont le peuple le plus alcoolique du monde ? Si l'on se fiait aux statistiques publiées par les organismes de lutte contre l'alcoolisme, on pourrait le croire, mais l'on se tromperait.

La comparaison est difficile à faire avec les autres pays. Si l'on en croit les informations de presse, la consommation de l'eau-de-vie aurait triplé en Hongrie depuis cinq ans et l'alcoolisme serait en progrès constant en Tchécoslovaquie. En Suède, la loi de semi-prohibition, qui limitait à 3 litres d'alcool par mois, chaque homme, et un litre, chaque femme, vient d'être abrogée. Aux U.S.A. les statistiques officielles annoncent que le nombre des alcooliques est passé de 2.632.000 en 1940

à 4.588.000. En Angleterre, 250.000 lits d'hôpital sont occupés par les malades mentaux (1).

Il y a certainement plus d'aliénés mentaux à New-York qu'à Paris (2), et autant de cirrhoses du foie en Angleterre, en Belgique et aux U.S.A. qu'en France.

On a dit également que, dans les hôpitaux français, un lit sur deux est occupé par un éthylique. C'est aussi une exagération. *La Revue de l'Alcoolisme* (3) donne la statistique établie par deux médecins de Lyon. Pour leurs deux services à l'hôpital, ils ont eu environ 7.000 hospitalisés de mai 1951 à mai 1955. Pendant ces quatre années, ils ont diagnostiqué et soigné 182 cirrhoses et 111 précirrhoses. Or, dit M. Caroli, dans cette même revue, « *les Anglais ont énormément de cirrhoses du foie actuellement* (...), *ils les déclarent non alcooliques presque toutes, ils en déclarent juste* 30 *p.* 100 *d'alcooliques.* »

On ne peut conclure que les Français sont alcooliques parce qu'un certain nombre d'entre eux souffrent d'une cirrhose. Le docteur Jacques Borel, médecin-chef des Hôpitaux psychiatriques de la Seine, qui nie que les alcooliques encombrent ses services, rappellent que « *la cirrhose atrophique, celle qui représente le type alcoolique, se rencontre chez les femmes musulmanes qui n'ont jamais bu une goutte de vin ni d'alcool* » et que « *dans l'Inde, où l'immense population ignore l'alcool, les cirrhoses abondent d'une façon surprenante.* » (4)

On dit aussi que les Français consomment en moyenne

---

(1) Déclaration de M. Walter Maclay, ministre britannique de la Santé. Cf. *La Presse Médicale*, 8-10-1953. Toutes ces indications sont extraites du livre du Dr Jacques Borel, médecin-chef des hôpitaux psychiatriques de la Seine : *Le Vrai problème de l'alcoolisme.*

(2) Le Secrétariat d'Etat à la Santé Publique a donné, en 1956, le chiffre des malades assistés dans les établissements psychiatriques de France, à la date du 15-12-1955 : 107.976 internés, dont 6.226 enfants, 45.636 hommes et 56.114 femmes (J.O. 3-8-1956). Il est difficile d'admettre que l'alcool soit le responsable de la démence chez ces enfants et chez toutes ces femmes, dont le nombre dépasse de 10.478 celui des hommes plus volontiers buveurs que leurs compagnes.

(3) N° d'octobre-novembre 1955.

(4) Dr Jacques Borel : *op. cit.*

34 litres d'alcool pur par an, soit dix fois plus que les autres humains. Il est aisé de faire parler les statistiques. Pour la France, par exemple, très grande productrice, où d'innombrables familles boivent du vin à leur repas, pur ou coupé d'eau, il suffit de convertir en hectolitres d'alcool pur les hectolitres de vin et comparer avec les pays qui n'ont pour ainsi dire pas de vin pour arriver au chiffre indiqué (5).

« Dix litres de vin à 10° donnent — théoriquement — un litre d'alcool pur à 100°, ou même tous les cinq jours un litre d'alcool à 50° Peu importe à nos moralistes. Selon cette conception, celui qui consomme un litre de vin par jour, 365 litres de vin par an, absorbe 36 litres 50 d'alcool pur par an. Celui qui ne consomme qu'un demi-litre de vin dans toute sa journée, absorbe néanmoins dans l'année 18 litres 25 d'alcool pur à 100°. Celui qui boit à la fin de son déjeuner et de son dîner un discret verre de vin, soit un quart en tout, absorbe dans l'année 9 litres d'alcool pur à 100°, ce qui donne à ce tempérament un taux d'alcoolisation supérieur à celui des habitants des autres pays, de ceux mêmes qui consomment le plus d'eau-de-vie.

« Beauté et honnêteté des chiffres! On peut le prendre pour ce qu'il vaut, ce taux d'alcoolisation de la France : il est purement imaginaire. Les journaux, les publications les plus diverses ne l'ont pas moins reproduit partout, sans indiquer généralement la façon dont on l'avait obtenu, et beaucoup de gens ont cru qu'il traduisait une vérité absolue, à 100°. Il y a là une supercherie qui eût dû être officiellement dévoilée. » (6)

D'ailleurs, si nous devons accepter les chiffres officiels, ceux de l'Institut National de Statistiques sont révélateurs. Cet organisme a donné, en 1956, la proportion de décès provoqués par l'alcoolisme et la cirrhose suivant les départements, pour 1952, 1953 et 1954. La moyenne générale étant en France de 34 pour 100.000

---

(5) Il faut noter que les statistiques ne sont pas établies selon les mêmes principes dans tous les pays. Ainsi, en France, on fait entrer en ligne de compte la *totalité* de l'alcool consommé, quelle que soit la teneur en alcool des boissons. A l'étranger, au contraire, on comptabilise généralement, dans les statistiques, les seules boissons alcoolisées titrant plus de 20°. *Appliquée à la consommation française, cette méthode éliminerait d'emblée la bière, le cidre et le vin*, écrit M. André Noël, dans sa lettre confidentielle du 12-8-1955.

(6) (7) Dr J. Borel : *op. cit.*, p. 14.

habitants, la mortalité est inférieure à 25 dans les départements viticoles du Midi.

« Curieux résultats, conclue le Dr Borel, puisque tous les agriculteurs, ouvriers et propriétaires, y boivent allègrement leurs deux litres de vin par jour... » (7)

Devons-nous en conclure que la propagande anti-alcoolique est outrageusement mensongère ? Certainement pas. Cette action est nécessaire. Elle serait bienfaisante si certains ne cherchaient pas à la détourner de son but véritable, qui est d'inciter nos contemporains à la sobriété, non de les priver du bon vin « *qui réjouit le cœur de l'homme* ». Les organismes qui luttent contre l'alcoolisme doivent être des éducateurs. Ce que l'on attend d'eux, ce sont des conseils de prudence, des mises en garde, des avertissements aux consommateurs, voire des suggestions aux législateurs et aux autorités ; ce n'est pas leur participation active ou hypocrite à une cabale contre les producteurs.

Et cependant, depuis quelques années, tout semble indiquer qu'il s'agit beaucoup moins de lutter contre l'alcoolisme que de lutter contre l'alcool.

Depuis que d'astucieux trafiquants ont pris le masque du moraliste pour mieux placer leur camelote, nous nous méfions terriblement des hommes d'affaires qui prétendent faire notre bonheur.

Nous sommes de ceux qui ont applaudi à la politique anti-alcoolique inaugurée en 1941 par le maréchal Pétain et relancée en 1955 par M. Mendès-France. Notre tempérance nous y poussait tout naturellement. Mais nous n'aimons pas être trompés. Si nous avons l'impression que ce regain d'anti-alcoolisme a des origines plus que douteuses, si notre flair en alerte décèle une subtile et tenace odeur de pétrole, s'il nous vient à l'esprit que certaines mesures prises au nom de l'intérêt général ont surtout pour objet de favoriser des intérêts particuliers au détriment d'autres intérêts infiniment plus respectables, alors, rien ne va plus : notre méfiance étouffe notre enthousiasme. C'est le cas aujourd'hui. Nous n'avons plus confiance.

Tant de rumeurs ont excité notre curiosité. Tant de faits troublants ont éveillé nos soupçons !

Notre confiance fut ébranlée le jour où M. Mendès-France

ayant déclaré la guerre à l'alcool (8), un hebdomadaire parisien reproduisit le *fac simile* d'un document parlementaire de 1936, signé du député de l'Eure, qui invitait le gouvernement « *à étudier le régime de l'alcool en vue d'une réduction importante des droits auxquels il est soumis.* » (9)

Elle s'évanouit quelques mois plus tard lorsque, M. Mendès-France, *président du Conseil,* ayant signé le décret (10) augmentant le prix des licences des débits de boissons dans l'intention de provoquer une hausse des consommations et de réduire le nombre des cafés et des bars, nous apprîmes que M. Mendès-France, *maire de Louviers,* proposait au Conseil Municipal de cette bonne cité normande, de... ne pas augmenter les dites licences dans la commune (11).

Et notre confiance fit place à de la méfiance quand parut au Journal Officiel la composition du *Haut Comité d'Etude et d'Information sur l'Alcoolisme* (12).

Un nom, en particulier, nous parut suspect : celui de M. Bleustein-Blanchet (13). Au moment même où une guerre hypocrite et féroce opposait « alcooliers » et pétroliers, la nomination au dit « Haut Comité » de l'agent de publicité exclusif de la *Shell Berre,* filiale française du trust pétrolier *Shell-Royal Dutch,* avait une signification très particulière. S'il est osé de prétendre que M Bleustein-Blanchet, qui est un ami de M. Mendès-

---

(8) Décrets Nos 54-1145 et 54-1155 des 13 et 17-11-1954 (J.O. 20-11-1954); Décrets Nos 55-161 à 55-167 (J.O. 5-2-1955).

(9) Nous avons reproduit le texte intégral de cette proposition de loi dans nos « *Financiers* », pages 139-140.

(10) J.O. 31-12-1954.

(11) Cf. *L'Impartial* des Andelys, 12-3-1955.

(12) Créé par M. Mendès-France et directement rattaché à la Présidence du Conseil, cet organisme remplaçait la *Commission permanente interministérielle de lutte contre l'alcoolisme,* instituée par le gouvernement Pétain le 24 septembre 1941 et systématiquement ignorée depuis la Libération. Un décret de M. Mendès-France du 1-2-1955 abrogea l'article 29 de la loi du 24-9-1941 qui l'avait instituée (J.O. 5-2-1955).

(13) Décret du 5-1-1955. D'autres décrets ont complété cette commission dont font (ou firent) partie, entre autres, MM. Etienne Hirsch, déjà nommé, et M. Alfred Sauvy, l'économiste de *L'Express.*

France, a intrigué pour obtenir ce poste, ou même de penser que M. Mendès-France l'a choisi en raison de ses liens avec la *Shell,* il est non moins difficile de croire qu'il s'agit là d'une pure coïncidence. Ce que nous avons écrit dans notre précédent ouvrage reste valable et éclaire d'un jour singulier cette nomination. Le pouvoir est à la merci des féodalités financières ; celles-ci peuvent d'autant plus exiger d'un chef de gouvernement qu'elles lui ont beaucoup donné.

M. Bleustein-Blanchet n'étant ni un spécialiste du problème de l'alcoolisme, ni même un adversaire résolu de l'alcool *de bouche,* sa nomination à ce poste aurait soulevé quelques difficultés si le rédacteur du décret n'avait pris la précaution de spécifier dans l'exposé des motifs, qu' « *il n'est pas nécessaire que cet organisme soit exclusivement composé de techniciens, car il doit être possible, dans ces travaux, de s'assurer tous les concours techniques souhaitables* ». (14)

Il faut croire que cette collaboration a donné toutes satisfaction puisque l'agent de publicité de la *Shell Berre,* nommé une première fois pour trois ans, a été confirmé dans ses fonctions il y a quelques mois pour une nouvelle période de trois années.

Dire que la nomination de M. Marcel Bleustein-Blanchet au *Haut Comité d'Etude et d'Information sur l'Alcoolisme* n'a pas soulevé, çà et là, des critiques et des protestations serait exagéré. La presse n'est pas restée absolument muette. Face à la grande presse veule ou complice, *Le Canard enchaîné* et le *Petit Crapouillot, Rivarol* et *Aspects de la France* ont sauvé l'honneur de la profession (15). Chacun à sa manière a dit ce qu'il fallait penser de la propagande anti-alcoolique organisée par M. Bleustein-Blanchet et le *Haut Comité :*

> « Depuis quelque temps déjà — écrivait *Rivarol* — les Parisiens se voient prodiguer, par voie d'affiches, dans le métro et les autobus, des exhortations à la tempérance. « Buvez mesurément » (sic), lisait-on, il y a peu, sur la

(14) J.O. 20-11-1954, p. 10898.

(15) Avec, bien entendu, *Le Progrès Agricole, Fraternelle Française, Chevrotine* et la majeure partie de la presse agricole.

carrosserie de nombreux véhicules de la R.A.T.P. Les téléspectateurs peuvent contempler des films horrifiques sur les méfaits de l'alcool. Et des étiquettes bleu, blanc, rouge recommandent aux citoyens assoiffés des boissons garanties hygiéniques par le gouvernement.

« Bravo, bravo ! vous êtes-vous écriés sans doute, heureux que la Quatrième République ait enfin compris en quel péril l'alcoolisme mettait la santé de la race. En 1944, les jours sans alcool avaient été flétris comme l'une des plus odieuses brimades du fascisme vichyssois par un peuple ivre de reconquérir tout ensemble les libertés démocratiques et le pastis à 45°. L'expérience avait, depuis lors, instruit les pouvoirs publics; il convenait de mettre un frein à des libations génératrices de rachitisme, de tuberculose et de folie — souvent meurtrières.

« Hélas, pourquoi faut-il que la réalité soit singulièrement moins radieuse et que les pouvoirs publics n'aient pas pris l'élémentaire précaution de distinguer radicalement entre les préoccupations morales et les opérations financières, entre l'élaboration de la campagne à mener et ses incidences commerciales ! »

Puis, examinant la composition du *Haut Comité,* le journal conservateur poursuivait :

« Placé sous la présidence du professeur Debré, le comité fut composé de personnalités connues pour leurs convictions d' « antialcoolistes » militants : MM. Georges Pernot, Claudius Petit, Mme Poinso-Chapuis, le médecin général Rouvillois, etc... auxquelles furent adjoints quelques hauts fonctionnaires au nombre desquels on ne s'étonna pas de trouver M. Alfred Sauvy.

« Mais le goût bien connu de M. Mendès-France pour *l'efficiency* lui faisait un devoir d'adjoindre à cet aréopage un animateur *valable*; il eut d'autant moins de peine à le découvrir en la personne de M. Bleustein-Blanchet que, selon toute apparence, le grand maître de *Régie-Presse* et de *Publicis* n'avait pas été étranger à la spectaculaire conversion de Superman : certains ont même affirmé qu'il fallait voir en lui le père putatif du Comité. »

Mentionnant les relations commerciales existant entre le Haut Comité et les agences de publicité de M. Bleustein-Blanchet, *Rivarol* ajoutait :

« Il n'est pas question de prêter au N° 1 de la publicité française des arrière-pensées incompatibles avec la position morale qui est la sienne en la circonstance. Il n'est pas davantage question de supposer que, disposant du plus gros chiffre d'affaires réalisé dans sa spécialité, l'anima-

(16) *Rivarol,* 26-4-1956.

teur du Comité se soit soucié de l'accroître à l'occasion d'une campagne aussi désintéressée en son principe. Mais, on ne peut manquer de déplorer qu'un mélange des genres et une confusion des personnes aient créé une situation que M. Bleustein-Blanchet aurait dû être le premier à trouver déplaisante. D'autant plus que certains de ses collègues du Comité lui ont fait reproche d'intervenir dans les délibérations, avec une autorité excessive.

« Comment éviter, devant la littérature édifiante généreusement répandue par *Métrobus* ou *Cinéma et Publicité*, que de mauvais esprits rappellent à M. Bleustein-Blanchet qu'il est à la fois co-propriétaire de ces entreprises et le membre le plus actif d'un Comité qui leur assure un énorme budget publicitaire !

« Comment les mêmes mauvais esprits pourraient-ils oublier que le chef d'orchestre de la campagne anti-alcoolique est également le distributeur des fonds publicitaires — pratiquement inépuisables — des grandes sociétés pétrolières ?

« Nul n'ignore qu'une partie des diatribes contre l'« alcool qui tue » a été inspirée par lesdites sociétés — ce qui explique les leçons de tempérance, pour le moins imprévues, qui nous furent dédaigneusement dispensées par nos sobres amis d'outre-Manche et d'outre-Atlantique.

« Pourquoi cette vertueuse indignation ? Tout simplement parce que la production de l'essence en France (ou plus précisément la capacité de raffinage des installations gigantesques créées en France depuis dix ans) et la production de l'alcool sont *également excédentaires*. Or l'essence et le pétrole se trouvent en concurrence pour la fabrication de l'alcool carburant.

« Nous ne disposons pas des éléments d'information qui nous permettraient de prendre parti dans le litige qui oppose les partisans du supercarburant aux défenseurs du carburant ternaire (à base d'alcool). Et nous n'avons aucune raison d'estimer que la vérité n'est pas du côté des « pétroliers ». Nous entendons seulement faire ressortir qu'il est difficile d'être à la fois juge et partie. Or n'est-ce pas, qu'il le veuille ou non, le cas de M. Bleustein, parangon de l'antialcoolisme et conseil publicitaire des trusts pétroliers ? »

Quelques mois plus tard, *Le Canard Enchaîné* (17), qui ne passe pas pour un ennemi politique de M. Bleustein-Blanchet, mais qui sait garder son franc-parler même avec les amis, racontait cette « étrange histoire de publicité » :

(17) *Le Canard enchaîné*, 12-9-1956. Cet hebdomadaire de gauche est l'un des rares journaux ayant osé rompre le silence fait autour des livres de Pierre Fontaine sur le pétrole.

« Le singulier de cette publicité, c'est qu'elle n'est pas *pour* mais *anti*.

« Elle tapisse les murs et les journaux. Elle coûte très cher, ne rapporte apparemment pas un sou, et peut-être croyez-vous que c'est l'Etat, l'Etat seul, notre papa-gâteau qui la paie, cette copieuse, nécessaire, salutaire et juste campagne?

« Eh bien, détrompez-vous.

« Si l'Etat y va comme toujours de sa petite subvention (prélevée sur les recettes que lui valent l'alcool : toujours le circuit!) ce n'est pas lui le seul arroseur.

« Le magnat, le mécène, le bienfaiteur célèbre dans les rédactions, qui distribue l'or et les slogans de la campagne antialcoolique, s'appelle M. Bleustein-Blanchet.

« M. Bleustein-Blanchet, que M. Mendès-France bombarda à la place d'honneur, lorsqu'il institua le fameux « *Haut Comité d'Etudes et d'Information sur l'Alcoolisme* ».

« Ce même M. Bleustein-Blanchet assistait, il y a peu de temps, à une cocktail-party offerte par une firme de whisky et assurait celle-ci de son appui pour populariser la « divine liqueur ».

« Ce n'est pas tout. Semblable à ces nouveaux fils qui par les vertus de l'électronique passent plusieurs communications téléphoniques à la fois, le dit Bleustein a une autre activité encore : il est l'homme des trusts pétroliers; c'est lui le « pompiste » de la publicité, lui qui dispense le précieux « carburant » aux journaux.

« Autrement dit, ce sont les firmes pétrolières qui, par le pipe-line de M. Bleustein, payent la campagne antialcoolique en France.

« On aura tout bu! Mais le vrai cesse d'être vraisemblable quand on sait que l'alcool français est pour les pétroliers le danger nº 1, car toute une économie peut se construire partant de ce produit : caoutchouc synthétique, essence ternaire, plastic, etc...

« On ne désespère pas de voir l'Etat français acheter à la *Shell* l'alcool synthétique qu'elle fabrique en partant de l'éthylène, gaz pétrolier! »

Aspects de la France (18), qui se souvient des leçons du vieux maître si peu favorable aux puissances d'argent, relevait de son côté, sous le titre « *les bonnes affaires* », quelques opérations effectuées par les agences de M. Bleustein-Blanchet :

« Les contrats passés entre le *Haut Comité d'Etude et d'Information sur l'Alcoolisme* (dont l'un des patrons est M. Bleustein-Blanchet) et la société « *Métrobus-Publicité* » (dont l'un des patrons est toujours M. Bleustein-Blanchet) ont représenté 13 millions en 1955 et 38.500.000 frs en 1956. »

(18) *Aspects de la France*, 4-1-1957.

Quant à la revue de M. Jean Galtier-Boissière (19), après avoir reproduit ce texte de publicité de la *Shell* dans *The Saturday Evening Post* :

« LES INGÉNIEURS DE LA SHELL ONT MIS AU POINT UN PROCÉDÉ DE LA FABRICATION DE L'ALCOOL ÉTHYLIQUE EN PARTANT DE L'ÉTHYLÈNE DU GAZ DE PÉTROLE »

elle donnait les précisions suivantes :

« L'industrie a besoin de centaines de millions de gallons d'alcool éthylique... Car avec l'alcool éthylique on fabrique aussi le caoutchouc synthétique... Donc :

1° le pétrole est bien le concurrent direct de l'alcool agricole;

2° la « campagne anti-alcoolique » a eu pour résultat l'arrachage des vignes et des pommiers (payé par des primes de l'Etat) et la réduction de la culture betteravière;

3° les excédents d'alcool français ont été bradés à 12 frs le litre à l'étranger, alors que cette année la France manquera et de vin et d'alcool.

« Mais l'alcool agricole ne gênera plus l'alcool tiré du pétrole. On comprend mieux maintenant le sens de la lutte pétrolière contre alcooliers français annoncée par Pierre Fontaine dans ses livres sur le pétrole.

« Qu'en pense M. Marcel Bleustein-Blanchet à la fois distributeur de budgets de publicité pétrolière et membre nommé d'office de la commission anti-alcoolique qui a recommandé les mesures de malthusianisme agricole? »

Outre ces quatre journaux, diverses personnalités de la presse, de la politique et de la médecine ont fait entendre leur voix. C'est le Dr Borel, déjà cité à propos de son livre, appuyé et encouragé par une importante fraction du corps médical (20). C'est le député socia-

(19) *Le Petit Crapouillot*, décembre 1957.

(20) *Dimanche-Matin* du 6-10-1957 a fait état de la déclaration des médecins de la Drôme qui affirment que « *la décadence de la France n'existe que dans l'imagination de ceux qui ont intérêt à le faire croire* » et que « *le cancer et la polio sont des dangers plus graves que l'alcoolisme* ».

« *Mais l'antialcoolisme a lui aussi ses brebis galeuses. Les apôtres ont eu Judas, l'antialcoolisme a dans ses rangs des hommes d'affaires qui s'y sont introduits pour le seul avantage de leurs activités.*

« *Ainsi, il y a des intérêts corporatifs, rivaux des boissons alcoolisées nationales et de l'alcool industriel, qui se sont servis et se servent de l'antialcoolisme pour supplanter des concurrents gênants et les remplacer.* »

Parmi les ennemis intéressés du vin, il faut en mention-

liste Baurens, s'élevant dans une commission parlementaire contre la campagne alcoolique qui se transforme « en campagne antivinicole » (21). C'est le député paysan Henri Dorgère, qui mit en cause le « *Tout Puissant Bleustein-Blanchet* » (22). C'est le journaliste Jean-André Faucher, dont les échos de *Dimanche-Matin*, d'*Artaban* et de la *Lettre au cousin Jean* ont inquiété les grands trusts. C'est enfin — et nous aurions dû commencer par lui, car il a été le premier à le faire — l'ancien député André Noël, qui consacra tout un numéro de sa *Lettre d'Informations Politiques et Economiques* au problème de l'alcool (23).

Analysant les motifs qui ont guidé les initiateurs — pas tous — de la campagne contre l'alcool, M. Noël écrit :

« Beaucoup moins pure est la seconde source de cette en-

---

ner un de taille : le trust américain *Coca-cola*. Selon *La France Catholique* (10-3-1950) le laboratoire central de la Préfecture de la Seine a trouvé dans cette « boisson hygiénique » : de l'acide phosphorique : de 0 gr. 324 à 0 gr. 375, de la caféïne : de 0 gr. 178 à 0 gr. 184 et de la glycérine, 0 gr. 069. Ainsi, il y a 180 milligrammes de caféïne par litre de coca-cola, alors qu'un café normal en contient de 100 à 200 milligrammes. Ces constatations avaient incité M. de Choqueuse, juge d'instruction, à inculper de tromperie sur la qualité de la marchandise le distributeur en France de la société américaine. Naturellement, il y eut des interventions puissantes. Quand on quête des dollars, il faut se montrer compréhensif avec le prêteur. En octobre 1953, le ministère de la Santé Publique annonçait qu'il ne pouvait encore « *formuler une conclusion définitive sur le « coca-cola »* (*Le Monde*, 14-10-1953). Et depuis...

La marque « Coca-cola » est exploitée par la Sté américaine *Coca-cola*, de Wilmington, au capital de 5 millions de dollars, qui avait après la Libération des bureaux à Paris, dirigés par M. Alfred Schvab, dit Schvab-Torrès. Ce dernier avait créé en 1947 une s.a.r.l. *Coca-cola*, avec M. A. Makinsky. Le fabricant et concessionnaire actuel du coca-cola en France est la *Société Parisienne des Boissons gazeuses*, dont les principaux actionnaires sont : la *Sté d'Exploitation des Grandes Marques* (17.500 actions), les *Etablissements Pernod* (157.500), la *Sté Nationale des Glacières de Paris* (12.500) et les familles Mirabaud, Hottinguer, Fabry, Joël, etc...

(21) *Le Monde*, 18-10-1956.

(22) Cf. *Le Petit Crapouillot*, octobre 1956.

(23) N° du 12-8-1955.

treprise, qui tend à calomnier systématiquement la France, sous les yeux de l'étranger.

« Nous tenons à la disposition de nos lecteurs que le document intéresserait, une note d'orientation qui nous fut adressée, voici trois ans, avec prière d'insérer, par un important Syndicat professionnel. N'ayant pas pour habitude de reproduire des documents établis par d'autres, nous avons simplement classé ce factum dans nos archives. Mais, ici encore, il n'était pas nécessaire d'être passé par l'Ecole des Chartes pour déceler, dans toute la presse, pendant les jours et les semaines qui suivirent, des articles qui — avec quelques variantes (et parfois sans variante aucune) — reproduisirent le texte qu'on leur avait adressé et que nous aurions personnellement considéré comme déshonorant de reproduire.

« En fait, il est certain que l'intensité — et vraisemblablement les excès — de la campagne « anti-alcoolique », menée dans la presse depuis quelques années, se trouve liée aux intérêts de ces puissants trusts pétroliers qui, ayant désormais des moyens de production excédentaires, ne peuvent tolérer qu'une part, même légère, soit consentie à l'alcool, dans la consommation des carburants nationaux.

« Quelle meilleure méthode que de tarir la concurrence à la source?

« En maniant quelques épouvantails classiques, en accolant systématiquement au substantif « alcool », les qualificatifs « poison de la race », — « fléau de l'économie nationale », — « problème numéro un de la vie politique française », — les publicistes avertis, qui ont en charge les intérêts des grandes Compagnies internationales, espèrent bien faire réduire dans des proportions considérables, la production totale d'alcool français.

« Ils savent parfaitement que la consommation d'alcool de bouche demeurera finalement égale à elle-même, puisque cette catégorie d'alcool est la plus rentable pour le Trésor, quand elle est taxée, — le plus âprement défendue par ses bénéficiaires (ou leurs mandants) quand elle est hors taxe (comme l'alcool produit en franchise par les bouilleurs de crus).

» Par contre, toute réduction intervenant dans le contingent global d'alcool produit en France portera, d'abord, sur l'alcool carburant, — ou sur l'alcool matière première industrielle, — rivaux à portion congrue, mais rivaux quand même de l'essence, du gaz-oil, — ou DE L'ALCOOL SYNTHETIQUE — produits, en quantités excédentaires par les raffineries françaises. »

Tout le problème est là. Tarir la source d'alcool naturel, c'est permettre aux compagnies pétrolières de fabriquer et de vendre de l'alcool synthétique, c'est éliminer la concurrence de l'alcool carburant.

L'affaire de Suez nous a montré ce qu'il advenait d'une armée, d'un pays qui manquaient brusquement de carburant. Si nous avions eu, à ce moment-là, les excédents d'alcool dont on a si souvent parlé au cours des années 1954-1956, sans doute le corps expéditionnaire français n'aurait-il pas brusquement manqué de carburant et n'aurions-nous pas connu le rationnement en France. Mais ces stocks avaient disparu : aux seuls U.S.A., le gouvernement en avait cédé dix mois plus tôt 900.000 hl. à 12 fr. 25 et 19 fr. le litre.

Que serait-il advenu de notre agriculture et de notre ravitaillement alimentaire de 1957 si « *la folle équipée de Suez* » avait eu lieu en octobre ? C'est une question qu'on ne se pose pas volontiers. « *Les seules réponses qu'on puisse lui apporter,* — écrivait M. Pierre Fromont, qui, lui, s'était posé la question, — *suscitent, en effet, invinciblement, des jugements humiliants sur la façon dont nous gérons nos grands intérêts nationaux.* » (24)

En se modernisant, notre agriculture a subi une notable transformation au cours des douzes dernières années : le tracteur a remplacé la charrue et la charrette. Si, dès le début d'octobre 1956, les moteurs de nos 410.000 tracteurs s'étaient brusquement arrêtés, toute la récolte de betteraves serait restée dans les champs et les semailles n'auraient pu se faire. Des centaines de milliers d'hectares seraient restés en friche, des millions de quintaux de blé auraient dû, l'année suivante, être achetés et payés en dollars.

Déjà, le 16 janvier 1952, l'Académie d'Agriculture avait poussé un cri d'alarme. Elle avait mis en garde les pouvoirs publics contre le caractère irréversible de la motorisation agricole : privés du traditionnel attelage, les paysans ne peuvent plus revenir à la traction animale. Soulignant que la mise au point, la production et la distribution de carburants de remplacement exigerait, en cas de crise, trop de temps pour pallier le manque de pétrole, elle demandait que

> « des mesures appropriées soient prises d'urgence, notamment en matière de continuité dans la politique des

(24) *Le Figaro*, 14-12-1956.

carburants agricoles et en matière de sécurité dans l'utilisation, comme, par exemple, le stockage individuel et le recours éventuel à des carburants de remplacement d'origine nationale. »

Les événements de fin 1956 montrent que l'Académie d'Agriculture ne manquait pas de clairvoyance. Naturellement, ses conseils ne furent pas écoutés.

« La France — écrivait encore M. Fromont, qui citait ce texte — vit sur cette idée que le pétrole est le carburant économiquement idéal et que tout autre carburant, actuel ou possible, lui est inférieur. Or, dans la comparaison du coût des différents carburants, on se livre à des calculs dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils négligent systématiquement des éléments importants. La régularité de l'approvisionnement est un de ceux-là. Son absence déprécie profondément la qualité des services rendus par un bien. L'origine étrangère du pétrole, son caractère de matière première stratégique en temps de guerre, de matière première-clef en temps de paix en font, pour la France, une source d'énergie extrêmement vulnérable. » (25)

Peut-être, le prix de revient d'un litre d'alcool de vin, de pomme ou de betterave est-il plus élevé qu'un litre d'essence. Mais l'alcool tiré des produits de notre sol s'achète sans devise et il nous permet de résister au chantage permanent de l'étranger (26). Il constitue, d'autre part, la « marge » que réclament nos « betteraviers » pour équilibrer la production du sucre (27).

La politique poursuivie depuis quatre ans par nos gouvernements successifs, avec ou sans l'intervention des pétroliers, nous a conduits à cette situation paradoxale : d'exportateurs d'alcool, de sucre et de vin, nous voici importateurs. Nous avons dépensé des centaines

(25) *Op. cit.*

(26) La question de l'alcool carburant ne se posera plus guère si nos approvisionnements en pétrole sont un jour assurés — et à bon compte — par les gisements sahariens. Mais en attendant? L'alcool carburant a permis — et pourrait encore permettre — de franchir bien des passes difficiles : c'est grâce aux 6.753.000 hl. d'alcool carburant consommés en 1940-1944 que les moteurs de nos voitures et de nos tracteurs ont pu tourner...

(27) Les résultats de cette nouvelle politique n'ont pas tardé à se faire sentir. Le 31 janvier 1957, *Le Monde* annonçait que « des difficultés passagères » motivaient l'importation de 30.000 tonnes de sucre étranger.

de millions de francs pour faire disparaître les distilleries et arracher vignes et pommiers (28), et nous dépensons maintenant des millions de dollars, humblement quêtés auprès de l'oncle Sam, pour nous procurer le sucre, l'alcool synthétique et le vin qui nous manquent. Nous redépenserons sans doute aussi des centaines de millions pour faire replanter vignes et pommiers. Déjà, M. Frappart, directeur du service des alcools au Ministère des Finances et des Affaires Economiques, annonce que le gouvernement augmentera la marge bénéficaire des distillateurs de betteraves, laquelle passera de 2.000 fr. par tonne traitée à 2.472 fr., celle des distillateurs de pommes étant fixée à 3.900 fr. (29).

Peut-être adoptera-t-il aussi la solution que suggère M. Henri Trinchet, du *Monde,* qui consisterait à « *encourager au maximum la production des alcools de synthèse, dont le prix de revient serait* probablement *beaucoup plus bas, et qui représente la meilleure source d'approvisionnement d'un état moderne.* »

Ces lignes, ces derniers mots surtout, en disent long sur l'état d'esprit de nos hauts fonctionnaires et des rédacteurs de notre grande presse.

Faut-il donc, pour qu'il soit moderne, que l'Etat s'incline devant la mystérieuse puissance des pétroliers ? Faut-il qu'il accepte d'être « *rongé du dedans comme une termitière* » par ces lobbies? Un Etat qui protègerait les intérêts légitimes de sa paysannerie et de ses classes moyennes ne serait-il pas, ne pourrait-il jamais

---

(28) A la date du 1er janvier 1958, l'arrachage des vignes avait coûté à l'Etat 16 milliards de francs (chiffre donné par l'Institut des vins de consommation courante, cf. *Le Monde,* 28-2-1958). En 1958, nous avons dû payer en monnaie forte le vin portugais ou espagnol que nous avons importé.

(29) Cf. *Le Monde,* 19-12-1957. Le journal de M. Beuve-Méry rappelle que la réduction des marges avait été décidée en septembre 1954 par M. Mendès-France : de 3.129 fr. par tonne en 1951-1952, elle était passée à 2.000 fr. en 1955-1956. Cette baisse de la rentabilité avait incité nombre de distilleries à fermer leurs portes. Selon *Entreprise* (n° 65, 1-12-1955) le plan Mendès-France prévoyait également le remplacement de la culture betteravière par la production du colza, ce qui enchantait M. Maurice Toy-Riont, président de la Chambre Syndicale de la Margarinerie, et le trust *Astra-Unilever.*

être un « état moderne » ? Et partant, n'aurait-il donc point droit à la vie ? Effarante mentalité qui autorise tous les abandons, justifie toutes les compromissions, absout toutes les lâchetés. Comprenez-vous pourquoi la Haute Banque et les trusts comptent tant de complices inconscients et souvent désintéressés dans les avenues du Pouvoir ?

Chapitre XXIII

LE CANAL, ŒUVRE FRANÇAISE

Depuis la folle équipée de Suez, le Français n'ignore plus rien du fameux canal.

Il sait que les Pharaons, puis les Perses avaient relié, par le Nil et un canal, la Méditerranée à la mer Rouge, et que ce premier ouvrage n'ayant pas été entretenu par les conquérants, un nouveau canal a été percé au XIX^e^ siècle, par Ferdinand de Lesseps.

Aussi n'avons-nous pas l'intention de refaire l'histoire du canal de Suez : le lecteur pourra se reporter, s'il désire en savoir plus, au livre de M. André Siegfried (1) ou à celui de M. Henry Poydenot (2). Nous voulons nous borner ici à l'histoire de ce Proche-Orient, que le Français connaît si mal et, plus particulièrement, à celle de la lutte d'intérêts qui, depuis bientôt deux siècles, opposa là-bas financiers et trafiquants du vieux et du nouveau mondes.

Paris et Londres, pour ne parler que des deux grandes puissances, se disputaient déjà la Route des Epices au XVIII^e^ siècle. A la perte des Indes sous Louis XV, le Directoire avait répondu par l'expédition d'Egypte.

> L'attention des puissances européennes, écrit M. Saintoyant (3), s'était trop arrêtée sur elle (la question d'Egypte)

---

(1) A. Siegfried : *Suez, Panama et les routes maritimes mondiales*, Paris 1948.

(2) H. Poydenot : *Le Canal de Suez*, Paris 1955.

pour n'y pas revenir. Une compétition y apparaissait. Le commerce de l'Inde était un fait; toutes ces nations étaient désireuses d'user de la voie la plus courte et la plus sûre, en l'espèce celle de Suez; elles estimaient que cette voie était bonne à prendre; chacune des puissances anglaise et française en concluait à la nécessité de la dominer. »

Pour Bonaparte, la possession de l'Egypte devait amener l'effondrement de la puissance anglaise. Aussi s'était-il employé à établir, sur les bords du Nil, un bastion français capable de tenir l'Angleterre en échec dans le Proche-Orient et de lui couper la route de son empire indien.

On sait que l'entreprise se solda par un échec. Mais les jalons qu'avait posés le futur Napoléon étaient solides puisque, cinquante ans plus tard, la France jouissait encore au pays des Pharaons d'un très grand crédit.

Aussi, lorsque Ferdinand de Lesseps offrit au vice-roi d'Egypte de percer l'isthme de Suez, obtint-il aussitôt un excellent accueil. On se souvenait, au Caire, des projets de Lepère, l'un des cent-vingt-deux savants de l'expédition de Bonaparte, qui avait étudié l'établissement d'un canal maritime. En 1854, le vice-roi Saïd signa un firman autorisant le Compte de Lesseps à constituer une « *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez, pour le percement de l'isthme de Suez, l'exploitation d'un passage propre à la grande navigation, la fondation ou l'appropriation de deux entrées suffisantes, l'une sur la Méditerranée, l'autre sur la mer Rouge, et l'établissement d'un ou deux ports.* » La durée de la concession était fixée à « *quatre-vingt-dix-neuf ans à partir du jour de l'ouverture du canal des deux mers* » (4).

Un nouveau permis de Mohammed Saïd Pacha confirmait, quatorze mois plus tard, les droits et obligations de la future compagnie dont Ferdinand de Lesseps était nommé président et directeur « *pendant dix ans à*

(3) J. Saintoyant : *La colonisation française pendant la Révolution*, tome II, p. 354.

(4) Acte de concession du 30-11-1854. *Chronique de politique étrangère*, Bruxelles, janvier-mars 1957.

partir du jour où s'ouvrira la période de jouissance de la concession de quatre-vingt-dix-neuf années. »

A l'expiration de la concession, précisait l'article 16 de cet acte, le Gouvernement Egyptien devait rentrer en possession du Canal maritime construit par la Compagnie, « *à charge pour lui, dans ce cas de reprendre tout le matériel et les approvisionnements affectés au service maritime de l'entreprise et d'en payer à la Compagnie la valeur telle qu'elle sera fixée, soit amiablement, soit à dire d'experts* ».

La Compagnie s'engageait à verser au gouvernement égyptien 15 % des bénéfices nets de chaque année arrêtés et répartis par l'assemblée générale des actionnaires (art. 18).

Bien qu'*universelle,* la nouvelle compagnie fut principalement égyptienne et française : égyptienne par son siège et par les lois qui l'ont régie, française par ses dirigeants et par ses capitaux.

Sur les 400.000 actions de 500 frs qui constituaient le capital social d'origine, 207.111 furent souscrites en France (5). A l'étranger, les capitaux boudaient : avec beaucoup de peine, on ne recueillit que 15.247 actions hors France. A la clôture de la souscription, il en restait donc 177.642 à placer. Ce fut le vice-roi d'Egypte qui les prit, avec l'argent qu'il emprunta spécialement en France.

On peut dire que la quasi totalité du capital initial de la Cie de Suez est tirée du *bas de laine français.* C'est d'ailleurs ce même *bas de laine* qui fournit les fonds complémentaires lorsque de Lesseps en appela de nouveau à l'épargne pour faire face aux frais inattendus (6).

Si les épargnants et les « capitalistes » français firent un gros effort financier en faveur du canal, les Anglais, par contre, mirent tout en œuvre pour décourager les éventuels souscripteurs. Dès le début, la City se montra

(5) Les Rothschild auraient offert à de Lesseps de financer l'entreprise moyennant une commission de 10 millions. L'acceptation de cette offre donnait sans doute le contrôle de l'affaire à la City. Ferdinand de Lesseps, trouvant les conditions trop lourdes, aurait refusé.

(6) Le prix de revient avait atteint 437.157.000 frs.

hostile. Ses agents affirmaient que le projet était irréalisable. Pour le *Times,* tenter de percer un canal à Suez, c'était vouloir creuser des trous dans le sable, dans un pays où l'aspect de la nature est changé par une tempête de vent : une nuit d'orage, prétendait-il, engloutira tout dans le sable. Le *Globe* écrivit, le 30 novembre 1858, que

> « le canal, s'il est jamais praticable, ne saurait en tout cas être susceptible de donner aucun bénéfice... Les souscripteurs sont des garçons de café, trompés par les jeux qu'ils ont sous la main, et des garçons épiciers habitués à lire des réclames sur l'enveloppe de leurs paquets... »

Porte-parole des « *intérêts permanents britanniques* », Lord Palmerston, Premier ministre de la reine Victoria, affirma publiquement le 7 juillet 1865, qu'il s'agissait « *d'un de ces nombreux projets d'attrape-nigauds qui sont périodiquement tendus à la crédulité des capitalistes gobe-mouches* ».

L'opposition de la City explique le peu d'enthousiasme des épargnants britanniques et européens pour la Compagnie. Les banquiers de Londres font mine de ne pas croire au canal de Suez, parce qu'ils ne veulent pas que l'entreprise réussisse et surtout que cette grande voie internationale soit entre les mains des Français.

Tout sera mis en œuvre pour faire échouer de Lesseps. On incitera le sultan de Turquie, suzerain de l'Egypte, à ne pas donner son accord. On fera pression sur Nubar Pacha, ministre des Affaires étrangères du Vice-Roi, pour qu'il soulève des difficultés. On en viendra même à corrompre le duc de Morny pour qu'il tente de déconsidérer l'entreprise auprès de Napoléon III.

Peine perdue. Malgré le chantage diplomatique anglais, le sultan finit par donner son accord (19 mars 1866), et ni le Vice-Roi d'Egypte, ni l'Empereur ne cédèrent à leurs conseillers.

Lorsque la Compagnie l'eut emporté, la City, réaliste, fit contre mauvaise fortune bon cœur. L'accueil qu'elle réserva en juillet 1870 à Ferdinand de Lesseps, venu prendre contact à Londres avec les principaux utilisateurs du Canal, parut sceller la réconciliation. Mais ce n'était qu'une attitude. Il fallait alors ménager la France ; à la première occasion, on prendrait sa revanche.

Après la guerre malheureuse de 1870-1871, le moment favorable se présenta. Le Khédive d'Egypte, Ismaël Pacha, successeur de Saïd, éprouvant des embarras d'argent (7), voulut vendre ses actions de Suez. La France, à laquelle il s'adressa, ne pouvait les acheter. Les Rothschild de Paris alertèrent leurs cousins de Londres qui, à leur tour, en informèrent Disraëli. Le Premier ministre devait expliquer pourquoi il avait conseillé à la reine Victoria d'acquérir ce paquet d'actions :

> « Je n'ai jamais recommandé, et aujourd'hui je ne recommande pas cet achat comme un placement financier... Je ne le recommande pas non plus comme une spéculation commerciale... Je l'ai toujours recommandé et je le recommande encore aujourd'hui au pays, COMME UNE AFFAIRE POLITIQUE... (8)

Aidée financièrement par les Rothschild, la Couronne acheta le paquet de titres du Khédive et devint le principal actionnaire de la *Cie de Suez*.

Dès lors, Londres se conduit en maître. Il impose tout d'abord trois de ses représentants au Conseil de la Compagnie (21-2-1876). Puis il exige que leur nombre soit porté à sept (30-11-1883). Officiellement minoritaire, il contrôle en fait désormais le canal. Après la mise en tutelle de l'Egypte, Suez deviendra la plaque tournante de l'impérialisme financier de la City.

La déposition du Khédive Ismaïl et son remplacement par Tewfik Pacha furent les premières manifestations de la main-mise de Londres sur le Caire. Trop visibles pour ne pas provoquer des réactions sur les bords du Nil, elles furent le point de départ d'un mouvement nationaliste qui, sous différents noms et avec des fortunes di-

---

(7) Ceux-ci étaient dus, en grande partie, aux emprunts très onéreux contractés par le vice-roi à Londres. Le premier emprunt, s'élevant à 3 millions de livres égyptiennes, fut négocié à Londres en 1862 par Fröhling et Goschen au taux de 7 %, *plus* 25 % *de commission*. Les emprunts à des conditions analogues se succédèrent : avec Goschen (1864 et 1866), Oppenheim (1873), Bischofsheim (1876), Rothschild (1879). Pour un emprunt de 18 millions, l'Egypte dut reconnaître une dette de 32 millions et verser un intérêt annuel de 3 millions et demi.

(8) Déclaration de Disraëli à la Chambre des Communes le 21-2-1876. Cf. *Documents politiques, diplomatiques et financiers, septembre* 1956, p. 30.

verses, devait porter un jour le colonel Nasser au pouvoir.

« Le peuple, écrit M. Robert Briffault (9), regardait Tewfik comme une simple marionnette aux mains des Anglais et lui en voulait beaucoup. Tewfik avait siégé dans les ministères du « double contrôle ». Ainsi que les classes turques, qui s'imaginaient voir leur salut dans l'occupation étrangère, il comptait sur l'appui britannique pour le maintien de ses privilèges. Lorsque les Anglais firent le coup, on eut l'impression que c'était à la demande de Tewfik et des officiers turcs qu'ils envoyèrent leurs troupes en Egypte.

« Seule une force était à même de défendre la cause du peuple opprimé : l'armée. Les révoltes militaires sont en général des coups menés par quelque groupe d'officiers réactionnaires visant à l'établissement d'une dictature. Ce fut le contraire en Egypte. L'esprit de sédition grondait parmi la troupe même et contre les officiers. Il existait dans l'armée égyptienne trois régiments *fellah*, c'est-à-dire commandés par des officiers égyptiens et non turcs. Le colonel d'un de ces régiments, Ahmad Arabi, vrai paysan fellah sorti du rang, avait longtemps appartenu à une association fondée par Ali Roubi, ayant pour but principal de se débarrasser des officiers turcs. Certains racontaient qu'Arabi avait été en relation secrète avec Ismaël. D'autres disent qu'il ne fut jamais que le porte-parole d'hommes plus habiles et plus cultivés, tels qu'Ali Roubi et Mahmoud Sami. Quoi qu'il en soit, Arabi n'était qu'un paysan, simple, bonhomme et sincère. Ses seuls titres à tenir le rôle que le sort lui assigna se bornaient à un don d'éloquence naturelle servie par une entière sincérité. Plébéien de naissance, il parlait le langage du peuple et savait gagner l'affection des foules, mais il était dénué de toute capacité et de toute qualité de finesse ou d'énergie, propres à faire un chef. »

Néanmoins, à la suite de la dissolution d'un conseil de guerre et de démonstration des régiments fellah, Arabi devint ministre de la guerre en décembre 1881.

« Il ne se produisit, au cours des événements qui servirent de prétexte à l'occupation anglaise, aucun véritable désordre. Les régiments fellah se faisaient un point d'honneur de conduire leur campagne de revendication dans l'ordre. Arabi recommandait le calme et la discipline et les officiers sous ses ordres réprimaient immédiatement tout symptôme de violence de la part de la population. Aucune situation ne se produisit depuis le début du mouvement jusqu'à ces dernières phases qui n'eut pu être ré-

(9) Robert Briffault : *L'Angleterre et l'Egypte*, pp. 58-59.

glée par des moyens pacifiques. Toute l'évolution des événements fut marquée du caractère de provocation voulue et les provocateurs semblaient se heurter à des difficultés persistantes en cherchant à susciter les désordres. » (10)

La question d'une intervention britannique ne se posait donc pas pour la répression de désordres qui n'existaient pas, mais pour maintenir en place Tewfik et les officiers turcs dont l'armée et le peuple ne voulaient pas. Des deux côtés, on demandait l'intervention de la Sublime Porte, qui se bornait à envoyer des messages et des émissaires.

« Tandis que ces disputes et ces chicaneries se déroulaient en Egypte d'une façon assez comique, mais sans l'ombre de désordre, la presse de Londres s'appliquait à fournir au public un tableau terrifiant de la situation, donnant libre cours à la rédaction de feuilletons pleins d'horreurs et d'atrocités. Arabi était représenté à Londres comme un fanatique, un ogre féroce et sanguinaire. Ce qui se préparait en Egypte n'était autre qu'un massacre de tous les Anglais. On s'efforçait de reproduire l'atmosphère de la mutinerie des cipayes aux Indes. Le pieux et vertueux public anglais frémissait et pâlissait d'horreur, réclamant du gouvernement qu'il fasse son devoir et protégeât la vie des sujets britanniques et l'honneur des Anglaises en danger d'être violées. » (11)

Cette instabilité du régime fut le prétexte cherché par les Anglais pour intervenir. En juin 1882, une escadre britannique, commandée par sir Beauchamp Seymour, vint mouiller devant Alexandrie (12). Sa présence provoqua une émeute, mais l'ordre fut promptement rétabli par les forces du ministre égyptien de la guerre, le colonel Arabi. Néanmoins, le 11 juillet, à 7 heures du matin, l'escadre britannique ouvrait le feu sur Alexandrie. Le bombardement dura jusqu'à 5 heures 30 de l'après-midi ; il fut l'un des plus meurtriers que l'on avait jamais entrepris contre une ville ouverte. La vague d'horreur que souleva cet exploit dans toute l'Europe provoqua l'écœurement. Même à Londres, où un ministre, John Bright, démissionna du gouvernement.

(10) *Ibid.*, p. 60.
(11) *Ibid.*, pp. 61-62.
(12) Une escadre française se joignit à elle, mais elle se retira bientôt sans intervenir.

Devant l'impassibilité française, la canonade d'Alexandrie se transforma en véritable expédition militaire. Les premières rencontres entre l'armée égyptienne et les troupes britanniques ne furent pas à l'avantage de ces dernières. Mais que pouvaient les quelques milliers de soldats du colonel Arabi contre les 15.000 hommes envoyés de Malte et de Chypre et les 50.000 venant des Indes ? Ils furent bientôt écrasés. Arabi, à demi-vêtu, s'enfuit. Rattrappé quelques heures après, il fut déporté à Gibraltar, puis à Ceylan. Il ne devait rentrer que beaucoup plus tard en Egypte, où il mourut en 1911.

Naturellement, cette intervention militaire visait principalement le canal de Suez. N'avait-on pas dit que le colonel Arabi voulait le faire obstruer. En fait, il semble bien qu'il y ait songé, ou que quelqu'un le lui ait suggéré. Mais il s'y était finalement refusé, Ferdinand de Lesseps lui ayant certifié que les Anglais ne pourraient légalement s'en servir. Il invoquait une convention, signée par eux, par laquelle ils s'en interdisaient formellement l'usage en cas de guerre, de même qu'ils s'interdisaient de débarquer des troupes ou du matériel de guerre sur ses rives.

> « Lorsque les transports anglais franchirent l'entrée du canal à Port-Saïd, on vit sur la jetée, près de l'endroit où se trouve aujourd'hui la statue de Lesseps, un monsieur en redingote qui criait et gesticulait. C'était Lesseps. Quelques marins anglais, descendus à terre, le bousculèrent. Pour un peu, ils l'eussent fait tomber dans le canal. » (13)

A l'issue de l'expédition militaire, qui mettait Suez sous le contrôle direct de la City, Tewfik publia ce décret laconique :

> « Nous, Khédive d'Egypte, considérant la rébellion militaire, décrétons :
>
> « Article premier. — L'armée égyptienne est dissoute.
>
> Signé : Méhémet Tewfik,
> le 1er septembre 1882. »

Peu après, le gouvernement britannique faisait cette déclaration : « *Le gouvernement de Sa Majesté se propose de commencer très prochainement (shortly), l'évacuation des troupes britanniques se trouvant en Egypte.* »

(13) Robert Briffault, *op. cit.*, p. 69.

Et le 3 janvier 1883, lord Granville précisait dans une lettre adressée aux grandes puissances :

> « Bien que pour l'instant une force britannique soit stationnée en Egypte pour la défense de l'ordre public, le gouvernement de Sa Majesté désire retirer ses troupes d'Egypte aussitôt que l'état du pays et l'organisation des mesures nécessaires à assurer l'autorité de Khédive lui permettront d'effectuer cette évacuation. » (14)

En fait, cette occupation *provisoire* de l'Egypte — bientôt complétée par une conquête du Soudan égyptien — devait durer près de trois-quart de siècle. Elle ne cessa effectivement que le 18 juin 1956...

(14) Cf. R. Briffault, *op. cit.*, pp. 79-81.

Chapitre XXIV

UNE PROIE TENTANTE

Voici donc les Anglais maîtres du canal. Leurs troupes occupent solidement Port-Saïd, utilisent les bâtiments de la Compagnie, interdisent même le trafic commercial et ne lèvent leur interdiction qu'en raison du refus de Ferdinand de Lesseps de fournir des pilotes aux navires de guerre britanniques (1).

Il faut attendre plusieurs années pour que Londres se décide, sous la pression de la France, de l'Allemagne, de la Russie et de l'Autriche-Hongrie — qui réclament l'internationalisation du canal refusée par l'Angleterre — à signer une Convention internationale stipulant que :

« Le Canal Maritime de Suez sera toujours libre et ouvert, en temps de guerre comme en temps de paix, à tout navire de commerce ou de guerre, sans distinction de pavillon.

« En conséquence, les H.P.C. (2) conviennent de ne porter aucune atteinte au libre usage du canal, en temps de guerre comme en temps de paix.

« Le canal ne sera jamais assujetti à l'exercice du droit de blocus. » (3)

Mais tout en donnant sa signature, le gouvernement de Sa Majesté fait une réserve importante :

« Tant que l'occupation anglaise en Egypte continuera, — déclare-t-il, — les dispositions de la convention ne de-

(1) Jean Dautry : *Le percement du Canal de Suez*, p. 44.
(2) Hautes Parties Contractantes.
(3) Convention de Constantinople, signée le 29 octobre 1888.

vront pas entraver la liberté d'action du gouvernement britannique. » (4)

Autrement dit, soulignent les auteurs de l'*Histoire de l'Egypte*, « *la convention ne pourra être appliquée qu'après l'évacuation de l'Egypte par les troupes anglaises.* » (5).

La main-mise sur l'Egypte devait s'accentuer au cours et après la première guerre mondiale. Le 18 décembre 1914, « *le secrétaire d'Etat de S.M. Britannique pour les Affaires étrangères annonce que, en raison de l'état de guerre résultant de l'action de la Turquie, l'Egypte est placée sous la protection de S.M. et constituera par conséquent un protectorat britannique. La suzeraineté de la Turquie sur l'Egypte est donc terminée* » conclut le Foreign Office. Le traité de Versailles, confirmant la Convention de 1888, précise (article 152) que les pouvoirs délégués autrefois à la Turquie pour la protection de l'ouvrage sont transférés à l'Angleterre.

Ainsi, la victoire de l'Angleterre est totale. La France est éliminée. Les dirigeants français de la Compagnie ne peuvent s'opposer aux ambitions de la City. Celle-ci n'est-elle pas maîtresse à l'Assemblée des actionnaires? Peut-on être élu au conseil — et y rester — sans son accord? Sans doute le comte de Lesseps eût il pu résister. Mais le fondateur de la Compagnie est mort et nul ne se soucie, parmi les vingt-deux administrateurs non-britanniques, d'affronter le courroux d'Albion. La place est bonne (6) et on veut la garder.

Après la guerre de 1914-1918, le trafic du canal augmente : de 20 millions de tonnes en 1912, il passe à 33 en 1924 et 115 en 1955. Malgré une diminution appréciable des droits, les résultats financiers de l'exploitation sont substantiels. En 1953, les bénéfices distribuables s'élèvent à 10.422 millions de francs après les prélèvements pour les provisions, réserves, amortisse-

(4) Ch.H. Pouthas, R. Clément, J.-B. Duroselle : *Histoire de l'Egypte*, p. 130.

(5) *Ibid.*

(6) Le Conseil d'administration se partageait annuellement 2 % des bénéfices, soit pour 1954-1955 : 208.450.704 frs — environ 6.500.000 frs pour chacun des administrateurs.

ments, etc... qui dépassent la coquette somme de 37 milliards. En 1955, après déduction de 5 milliards pour les provisions et de 500 millions pour la réserve extraordinaire, 10.704 millions sont répartis.

« Bien que la Compagnie fût égyptienne, écrit M. Jean Bruhat (7), elle échappait totalement à la surveillance de l'Egypte et pouvait en particulier, malgré le contrôle des changes établi par l'Egypte en 1947, utiliser à sa guise, en Egypte et hors d'Egypte, les bénéfices réalisés. » (8)

Par contre, le gouvernement égyptien, auquel de Lesseps avait accordé 15 % des bénéfices nets de l'exploitation, ne reçoit qu'une partie de cette redevance, et encore depuis vingt ans seulement : de 1880 à 1936, il ne toucha rien. Ruiné par les emprunts effectués à Londres autour de 1870 (9), le Khédive d'Egypte avait dû céder au *Crédit Foncier de France* (10), en 1880, sa participation pour la somme de 22 millions de francs-or. Ce n'est qu'en 1936, en vertu d'une convention faisant suite au « *traité d'alliance* » anglo-égyptien du 26 août de la même année, que le gouvernement du Caire reçut une allocation annuelle de 300.000 livres égyptiennes, remplacée en 1949 par une participation de 7 % sur les bénéfices bruts de la compagnie avec minimum garanti de 350.000 livres égyptiennes par an. Outre cette participation directe de l'Egypte aux bénéfices de l'exploitation, la convention de 1936 avait prévu l'entrée de deux Egyptiens au conseil d'administration à la place de deux Français, et celle de 1949 avait porté de 2 à 4 le nombre de ces administrateurs égyptiens, deux autres devant entrer au conseil avant 1964. La loi égyptienne de 1947 édictant que 40 % au moins des membres du conseil d'administration d'une société égyptienne doivent être égyptiens, la compagnie était encore loin de compte...

---

(7) *Cahiers inetrnationaux*, n° 79, sept. oct. 1956.

(8) M. Bruhat mentionne que l'important portefeuille-titres de la Compagnie (39 milliards en 1955), était géré en partie par la *Sté d'Investissements Mobiliers*, société *française*, créée par la direction de la *Cie de Suez*, qui, elle, était égyptienne.

(9) Voir au chapitre précédent.

(10) Le *Crédit Foncier* a confié la gestion de ces fonds à une Société civile dont les titres sont connus sous le nom de « Parts Civiles Suez ».

En raison du développement de la production pétrolière du Moyen-Orient, le canal avait pris, depuis quelques lustres, une importance plus grande encore. Les 2/3 de naphte produit par les gisements du Moyen-Orient (11) transitaient par Suez, ce qui représentait environ 64 % du trafic total du canal, contre 2 % en 1913 et 25 % en 1938.

Or, si les compagnies britanniques *Bristish Petroleum* et *Royal Dutch* tirent des gisements qu'elles possèdent (directement ou indirectement) un bon tiers de la producduction globale du Proche-Orient, les compagnies américaines contrôlent 60 % de cette production.

Seuls ou presque jusqu'en 1928, les pétroliers de la City doivent aujourd'hui partager avec leurs rivaux américains. Et ceux-ci ont pris la part du lion :

Gulf Oil (Koweit)	27	millions de tonnes	
Aramco (Arabie)	49	»	»
Divers (Irak)	8	»	»
Divers (Iran)	6,4	»	»
Divers (Qatar)	1,3	»	»
Bahrein Petroleum (Bahrein) .	1,5	»	»
Aminoil Pacific (*zone neutre*) (12)	1,3	»	»

C'est en 1928 que le groupe Rockfeller, représenté par la *Standard Oil of New Jersey* (13) et la *Socony Mobil*

(11) En 1956, 173 millions de tonnes, soit plus de 20 % de la production mondiale.

(12) La « zone neutre » (Wafra) du golfe Persique, est exploitée par l'*American Independant Oil C°*, société constituée par une dizaine de compagnies américaines.

(13) La *Standard Oil of New Jersey*, fondée en 1882, est le plus important trust de pétrole du monde. Son capital social s'élève à 1.750 millions de dollars et son chiffre d'affaires atteint 2.240 milliards de francs. La loi *antitrust* l'a obligé à se scinder en 33 compagnies « indépendantes ». Elle possède (avec la *Socony Mobil Oil C°*) la *Standard Vacuum Oil C°*. Son essence *Esso* est distribuée dans 135 pays. Elle contrôle 12 sociétés aux U.S.A., 3 au Canada (dont l'*Imperial Oil Ltd*), 9 en Amérique latine (dont la *Creole Petroleum Corp.* au Venezuela) et 20 en Europe et en Afrique. Elle possède des participations importantes dans l'*Aramco* (30 %), l'*Iranian Oil Participants Ltd* (7 %), l'*Irak Petroleum C°* (11,875 %) — par l'intermédiaire de la *Near East Development C°* (50 % des actions de la *Socony Mobil Oil Cy*) qui possède à son tour 23,75 % de

(14) entra à l'*Irak Petroleum C°* ; il obtint une part égale à celle de la France (23,25 %) et il s'engagea, ainsi que les autres participants (15), à ne pas rechercher de concessions sans l'accord des autres à l'intérieur d'une « ligne rouge » (la fameuse *Red Line,* qui suivait la frontière de l'ancien Empire ottoman).

Quelques années plus tard, la *Standard Oil of California* (16) et la *Texaco* (17), qui n'étaient pas action-

---

l'*Irak Petroleum C°*, — la *Tapline* (30 %), la *Standard Oil International Ltd* (100 %), la *Mediterranean Standard Oil C°* (100 %), l'*Esso Standard S.A.F.* (63 %).

(14) La *Socony Mobil Oil C°* est née en 1931, à New-York, de la fusion de la *Standard Oil C° of New York* (*SOCONY*) et de la *Vacuum Oil C°*. Capital : 665.853.795 dollars. Chiffre d'affaires : 980 milliards de francs. Elle exploite des gisements au Texas, en Californie, au Canada, au Venezuela, en Colombie, au Moyen-Orient. Elle possède des participations dans la *Near East Development C°*, la *Magnolia Petroleum*, la *General Petroleum Corp*, la *Mobil Oil Française*, etc... Par l'intermédiaire de la *Near Development C°* elle dispose de 11,875 % du capital de l'*Irak Petroleum C°*, de 10 % de l'*Aramco* et de 10 % de la *Tapline*. Sa marque, *Mobilgaz*, est connue dans le monde entier.

(15) France : 23,25 %, Angleterre : 46,5 %, Gulbenkian, financier arménien, homme de paille de la City : 5%.

(16) La *Standard Oil of California* est indépendante de la *Standard Oil of New Jersey*, malgré la similitude de nom. Créée en 1926, elle est au capital de 393.750.000 dollars et son chiffre d'affaires approche 550 milliards de francs. Elle contrôle 26 sociétés américaines, 2 canadiennes, 8 en Amérique latine, 3 aux Caraïbes, 13 autres dans divers pays et possède des participations importantes dans les compagnies du Moyen-Orient : *Iran California Oil C°* (100 %), *Aramco* (30 %), *Tapline* (30 %), *Bahrein Petroleum C°* (50 %), etc... Marques : *Chevron*, aux U.S.A., et *Caltex*, dans 67 pays (associée avec *Texas C°*). En France, elle contrôle la *Caltex Française*, qui réalise un chiffre d'affaires de 37 milliards de frs.

(17) La *Texaco* (*Texas Company*) date de 1926. Son capital social s'élève à 1.875 millions de dollars et son chiffre d'affaires 762 milliards de frs. Elle possède des intérêts au Canada, au Venezuela, en Colombie, à la Trinité, dans les Caraïbes, au Guatemala, au Pérou, en Afrique Occidentale et dans le Moyen-Orient, en tout 38 sociétés, dont la *Texaco Overseas Petroleum* (100 %), l'*Aramco* (30 %), la *Tapline* (30 %), l'*Iranian Oil Participants Ltd* (7 %), la *Texas C° Iran* (100 %). Elle a créé avec la *Standard Oil of California*, à égalité de parts, la *Caltex*. Elle s'intéresse d'autre part à la chimie et possède des participations dans la *Jefferson Chemical Corp. Inc.* (50 %) et la *Texas U.S. Chemical C°* (50 %).

naires de l'*Irak Petroleum C°* et, par conséquent, pas tenus par l'accord de la « *ligne rouge* », obtinrent une concession à Bahrein (golfe Persique) et en Arabie. C'est en 1933 que M. Lloyd Nelson Hamilton, représentant la *Standard Oil of California,* reçut, pour sa société, du roi Ibn Séoud, l'autorisation de prospecter et d'exploiter les gisements de pétrole pendant soixante ans. Cette concession, d'abord limitée à la zone portuaire du golfe Persique et à la province d'El Hassa, s'étendit bientôt et couvrit une superficie de 1.150.000 km2, soit deux fois la superficie de la France.

S'associant avec la *Texaco* pour former l'*Aramco* (*Arabian American Oil C°*), la *Standard Oil of California* commença sa prospection. En 1938-1940, des forages heureux révélèrent l'existence des gisements de Damman, Abqaïq et Abu Hadriya. Mise en veilleuse pendant la guerre, la prospection reprit en 1945. Cette année-là, en juin, le champ de Qalif fut découvert. Ce fut le début du succès de l'*Aramco*.

Mais pour faire face aux investissements nécessaires, la Compagnie contracta en 1947, auprès de la *Chase National Bank* deux emprunts d'un montant total de 102 millions de dollars, l'un garanti par la *Standard Oil of New Jersey,* l'autre par la *Socony Vacuum*. Naturellement, ces deux sociétés entrèrent dans l'affaire en rachetant à la *Caltex* (*Texaco*) 40 % des actions de l'*Aramco*. C'était là une violation flagrante de l'accord de la « ligne rouge » (« *Red Line Agreement* »). La *Cie Française des Petroles* et Gulbenkian protestèrent. L'un et l'autre furent dédommagés, mais l'accès des pétroles d'Arabie leur demeura interdit.

En 1954, les pétroliers américains prirent pied en Iran. Contrainte et forcée, la City dut leur abandonner 40 % de son pétrole, qui furent ainsi répartis : 7 % à la *Gulf Oil,* 7 % à la *Socony,* 7 % à la *Standard Oil of New Jersey,* 7 % à la *Standard Oil of California,* 7 % à la *Texaco* et les 5 % restants à neuf autres compagnies américaines.

Quant aux gisements du Koweit, ils sont sous le contrôle de la *Gulf Oil Corp.* (18), qui détient 100 % du capital de la *Kuweit Corp.* et 50 % de la *Kuweit Oil C°*

Ltd (19), et qui possède, en outre, 7 % du capital de l'*Iranian Oil Participants Ltd.*

Si l'on veut bien, d'autre part, tenir compte de l'importance de la flotte pétrolière américaine, battant pavillon étoilé ou arborant les couleurs du Liberia et du Panama, dans cette partie du monde, on comprendra l'intérêt que les Américains portent à Suez et à l'Egypte. Ceci explique, croyons-nous, l'intervention plus ou moins directe des Américains dans l'affaire de la nationalisation.

(18) *La Gulf Oil Corporation* a été fondée en 1922 en Pensylvanie. Son capital atteint 1.250 millions de dollars et son chiffres d'affaires dépasse 820 milliards de francs. Ses participations s'étendent des U.S.A. à l'Italie et au Proche-Orient : *Gulf Refining C°, Western Gulf Oil, Gulf Research and Development C°, Warren Petrolem C°, Venezuela Gulf Oil C°, Petrosud,* etc...

(19) Les autres 50 % sont à la *British Petroleum.*

Chapitre XXV

... ET IL N'Y EUT PAS DE BARRAGE

Le 26 juillet 1956, prenant la parole à Alexandrie devant une foule enthousiaste, le colonel Nasser annonçait la nationalisation de la *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez.*

Désormais, décidait-il, les profits de l' « *usurpatrice* », de cet « *Etat dans l'Etat* », de cette « *façade d'oppression, d'humiliation et de dégradation* » iraient au Trésor public égyptien et permettraient la construction du barrage d'Assouan.

Cette déclaration fracassante, agrémentée d'allusions aux « *120.000 morts* » (?) de la construction du canal, aux desseins tortueux des occidentaux, aux intentions criminelles d'Israël, « *avant-garde de l'impérialisme* », survenait peu après l'échec des négociations relatives au financement du barrage du Haut-Nil, échec provoqué, affirmait le colonel, par les clauses humiliantes que prétendaient lui imposer les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la B.I.R.D.

Le même jour, le texte de la loi nationalisant la Compagnie était publié :

> « Tous les biens et droits qu'elle possède — proclamait-elle — et toutes les obligations qu'elle a sont transférés à l'Etat. Tous les organismes et commissions chargés actuellement de sa direction sont dissous. Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur seront indemnisés pour les actions et parts qu'ils détiennent avec leur valeur calculée sur la base du prix de clôture du jour précédant la date de la mise en vigueur de cette loi, à la Bourse des Valeurs de Paris.

« Cette indemnité sera payée après que l'Etat aura pris possession de tous les fonds et propriétés de la société nationalisée. »

Tous les biens et droits de la Compagnie en Egypte et à l'étranger étaient gelés ; tous les fonctionnaires, employés et ouvriers de la compagnie étaient maintenus en service et devaient continuer à accomplir leur travail, à défaut de quoi ils risquaient l'emprisonnement.

C'était là un coup de force contre lequel la Compagnie Universelle ne pouvait que s'élever avec vigueur. Ce qu'elle fit. La concession du canal de Suez, dont elle était détentrice, ne venant à expiration qu'en 1968, la Compagnie considéra la décision du colonel Nasser comme une rupture unilatérale du contrat et annonça qu'elle ne reconnaissait « *sous aucune forme la mesure de force dont elle a été l'objet de la part du gouvernement égyptien* ». Et elle ajoutait :

« Toute réquisition du personnel de la Compagnie pour accomplir un travail forcé sous la contrainte matérielle constitue une violation du droit des gens.

« La saisie des biens de la Compagnie, ordonnée par le Gouvernement égyptien, et l'annonce d'une éventuelle indemnité dans les conditions exposées dans le décret du Gouvernement égyptien constituent une spoliation des actionnaires.

« En conséquence,

« tout ordre donné par le Gouvernement égyptien ou par ses représentants aux banques détenant des fonds de la Compagnie doit être considéré comme nul et non avenu;

« tout paiement de droit de transit effectué entre les mains du Gouvernement égyptien ou dans des caisses saisies par lui doit être considéré comme non libératoire vis-à-vis de la Compagnie. » (1)

Elle en appelait en outre aux Puissances, les invitant à prendre « *toutes les mesures en leur pouvoir afin de mettre la Compagnie en mesure de reprendre le contrôle effectif du canal et de continuer, dans l'intérêt commun, à gérer le service public international dont elle à la charge depuis près d'un siècle.* »

Les réactions furent violentes en Angleterre et en

(1) Communiqué de la *Cie Universelle du Canal de Suez*, 30-7-1956.

France. Si le colonel Nasser, disait-on, peu impunément braver les puissances occidentales, toute leur influence au Moyen-Orient risque de s'effondrer. Le 27 juillet, le gouvernement de Sa Majesté protestait officiellement contre l'action arbitraire du Caire qu'il considérait comme une « *grave menace pour la liberté de navigation sur une voie d'eau d'une importance internationale vitale.* » Il ajoutait qu'il réservait tous ses droits ainsi que ceux de ses nationaux, et que la responsabilité des suites que comporterait l'affaire incomberait entièrement au gouvernement égyptien.

A quoi Le Caire répondit, le même jour, que « *la nationalisation de la Compagnie Universelle est un acte qui entre dans les prérogatives de la souveraineté de l'Egypte parce qu'il s'agit d'une compagnie égyptienne soumise aux lois égyptiennes* » et que la décision égyptienne « *n'affecte nullement et n'a nullement l'intention d'affecter le transit de la navigation dans le canal.* »

Cette prise de position fut confirmée, dans la soirée, par le ministre égyptien du Commerce qui précisa :

— que la *Cie de Suez* étant devenue une société nationale égyptienne, le gouvernement considérait comme incompétente toute juridiction internationale qui pourrait être invitée à s'occuper de la mesure égyptienne de nationalisation — le précédent à retenir étant la nationalisation des installations de l'*Anglo-Iranian Co* lorsque la Cour internationale de La Haye s'était montrée incapable de régler le conflit qui éclata entre la Grande-Bretagne et l'Iran;

— que de même aucun recours au Conseil de Sécurité ne serait valable et que les organismes de l'O.N.U. ne seraient compétents qu'en cas d'atteinte à la liberté de navigation : pour le moment, il ne s'agissait que de la nationalisation d'une entreprise privée se trouvant sur le territoire d'un Etat souverain. (2)

Aux Communes, M. Anthony Eden, alors Premier ministre, fit le 27 juillet une déclaration dans laquelle il refusa d'admettre la nationalisation, cette « *unilateral decision* ». Le leader de l'opposition, M. Hugh Gaitskell, déplora « *this high-handed and totally unjustifiable*

(2) Cf. *Chronique de politique étrangère* — Institut Royal des Relations internationales — Bruxelles — janvier-mars 1957.

step by the Egyptian Government » et proposa, comme première mesure de rétorsion, le blocage des avoirs du gouvernement égyptien (ce qui fut fait le lendemain).

Trois jours plus tard, M. Eden annonça aux Communes qu' « *aucun arrangement concernant l'avenir de la grande artère navigable ne sera acceptable... tant qu'il la laissera sous le contrôle exclusif d'une seule Puissance, qui pourrait, comme les événements récents nous l'ont démontré, l'exploiter uniquement à des fins de politique nationale.* »

Il conclut en déclarant que toute exportation de matériel de guerre à destination de l'Egypte serait désormais arrêtée.

En France, les réactions furent plus violentes encore. Sauf les communistes, tout le monde s'indigna du coup de force égyptien. Le 27 juillet, M. Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, convoquait l'ambassadeur d'Egypte au Quai d'Orsay et protestait — en des termes que le diplomate égyptien qualifia d'inadmissibles et d'inacceptables — contre le principe et les modalités d'une nationalisation que le gouvernement français ne pouvait reconnaître.

> « La décision unilatérale du gouvernement égyptien — disait le communiqué publié peu après — concernant l'expropriation sans préavis et en violation des concessions de la Compagnie du Canal de Suez, affecte les droits et les intérêts de nombreux pays.
>
> Le gouvernement français se tient en étroite consultation avec les autres gouvernements qu'affecte immédiatement la grave situation ainsi créée.
>
> Ces consultations porteront sur tous les problèmes soulevés par les décisions arbitraires du gouvernement égyptien et en particulier sur la navigation dans le canal.
>
> Le gouvernement français prend toutes dispositions pour assurer la protection et le respect des ressortissants et des intérêts français. »

Le même jour, M. Mollet, président du Conseil, qualifiait devant les journalistes le colonel Nasser d' « *apprenti dictateur* », dont le chantage alternant avec de flagrants manquements à la parole donnée et des violations d'engagements internationaux rappelaient les méthodes hitlériennes. Citant l'ouvrage du chef de l'Etat égyptien, *La Philosophie de la Révolution,* il évoqua le caractère expansioniste de l'Egypte actuelle.

Imitant l'Angleterre, le gouvernement français prit le 29 juillet des mesures de rétorsion contre les avoirs égyptiens en France. Le même jour, les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne au Caire invitaient les ressortissants français et anglais à quitter l'Egypte au plus tôt.

Naturellement, les pays arabes, même ceux qui éprouvaient quelques craintes à l'endroit du colonel Nasser, appuyèrent la nationalisation. Toute autre attitude de leur part eut été incomprise de leurs nationaux.

L'Union Soviétique, rappelant qu'elle soutenait tous les peuples qui se libéraient du colonialisme, fit savoir qu'elle ne voyait pas en quoi la nationalisation de la Compagnie de Suez pouvait constituer un motif d'inquiétude. Le gouvernement égyptien n'avait-il pas agi dans les limites de ses pouvoirs ?

Du côté américain, la réaction fut infiniment plus nuancée. On ne condamna, ni n'approuva. Washington parut très ennuyé.

> « L'annonce faite par le gouvernement égyptien le 26 juillet — déclara le Département d'Etat — est appelée à avoir de profondes répercussions. Elle affecte les pays dont l'économie dépend de produits acheminés par cette voie d'eau internationale, ainsi que les pays maritimes et les propriétaires de la Compagnie. Le gouvernement des Etats-Unis procède à des consultations urgentes avec les autres gouvernements intéressés. »

Le ton embarrassé et hésitant du communiqué montrait bien que Washington ne suivait pas. Pour l'opinion d'ailleurs, l'affaire concernant surtout les Anglais et les Français. Leurs intérêts à eux étaient en cause, pas ceux des Américains. Aussi, les mesures prises par le Trésor tendirent-elles à ménager la chèvre et le chou, les spoliés et les spoliateurs. Le 31 juillet, le Trésor annonçait que les avoirs de la Compagnie Universelle et du Gouvernement Egyptien étaient bloqués jusqu'à *clarification de la situation existante*. Sans doute suspendit-on tout commerce avec l'Egypte, mais ces mesures furent levées trois jours plus tard, et les navires américains empruntant le canal de Suez furent autorisés à acquitter ces droits de passage aux autorités égyptiennes « *sous toutes réserves et sans préjudice de tous droits de récupération ou autres* ».

Cette attitude réservée était-elle, comme on l'a souvent dit, guidée par le vieux réflexe anti-colonialiste des masses américaines (3) ou par la crainte de favoriser la propagande anti-yankee des communistes, au moment où la compétition avec l'U.R.S.S, au Moyen-Orient, entrait dans une phase critique ?

Par les deux sans doute, mais aussi, par la sympathie que certains milieux influents de Washington portent aux pays arabes, sympathie dictée par les intérêts supérieurs des trusts et de Wall Street.

Le prétexte — si ce n'est qu'un prétexte (4) — de la nationalisation de la *Compagnie Universelle* fut le refus des Anglo-américains et de la *Banque Internationale* de financer le barrage d'Assouan (le Sadd el Aali des Egyptiens).

Ce projet de construction sur le Haut Nil avait provoqué bien des remous : dans les cercles officiels d'abord, à l'échelon des gouvernements — celui du Soudan avait

---

(3) Lesquelles ne comprennent pas que l'on puisse occuper le territoire d'un autre peuple alors qu'il leur a été si facile de régler chez elles le problème des Peaux-Rouges.

(4) Déposant devant la Commission des crédits pour l'aide à l'étranger, réunie à huis clos, au sujet du retrait de l'aide américaine pour la construction du haut barrage d'Assouan, M. Foster Dulles a affirmé que le gouvernement américain n'avait nullement eu l'intention de retirer brutalement son offre d'aide, mais que le président Nasser l'avait poussé à le faire. M. Dulles a précisé que ce n'est pas l'attitude du gouvernement américain à ce sujet qui a provoqué la nationalisation du canal de Suez. « *Nous savons maintenant*, a-t-il déclaré, *que le président Nasser avait décidé de nationaliser le canal deux ans avant le retrait de notre aide.* » (Cf. *Le Monde*, 28-8-1957.)

Ceci est à rapprocher de l'information publiée par *Le Bulletin de Paris*, du 23 août 1956, qui semble bien indiquer que d'autres que M. Dulles étaient au courant des intentions du colonel Nasser : « Huit jours avant le rapt du Canal de Suez par Nasser, QUATRE MILLE PARTS DE FONDATEURS de la *Compagnie du Canal* furent vendues, en trois paquets, sur le marché de Londres. Les trois paquets avaient été apportés par le même vendeur bien inspiré — ou bien renseigné.

Et tous trois furent aussitôt achetés par un unique acquéreur.

Le vendeur était *la Compagnie de Jésus.*

Et l'acquéreur, *l'Etat soviétique.*

C'est tout. »

opposé son *veto,* dès le début —, puis dans les milieux d'affaires, qu'une opération de cette importance ne pouvait laisser indifférents.

Le colonel Nasser tenait d'autant plus à cette réalisation que le caractère spectaculaire de l'entreprise était propre à consolider le prestige personnel du dictateur et à affermir le nouveau régime.

Grâce à Sadd el Aali, on pourrait nourrir cette population égyptienne qui augmente sans cesse. Car, ne l'oublions pas, si la superficie de l'Egypte est d'environ un million de kilomètres carrés, 965.000 sont désertiques. La densité de la population (dans les régions cultivées) est de 680 habitants par km2 (en France : 80). Accroître la superficie cultivable en gagnant sur les déserts reste donc le problème N° I de l'Egypte, un problème que la construction du barrage devait résoudre. On comprend que le projet tienne à cœur au Bikbachi.

L'affaire avait débuté en 1954, lorsqu'une entreprise allemande, la *Sté Hochtiff* de Dusseldorf, établit les devis préliminaires du projet. Informés, les trusts français et anglais intervinrent. La *Sté d'Etudes des Grands Travaux de Marseille* créa, avec diverses entreprises françaises, allemandes (*Hochtiff* et *Dortmund Union*) et anglaises (*English Electric*) un consortium qui fit ses offres de services. La *Morrisson, Knudsen C°,* la plus grande entreprise américaine, se mit également sur les rangs.

Le consortium européen fit des offres précises au Caire, mais le gouvernement égyptien les repoussa et se tourna vers la *Banque Internationale* (B.I.R.D.) dont les conditions lui paraissaient plus avantageuses. En fait, les négociations devaient être extrêmement laborieuses.

La première phase se situe avant la fourniture d'armes tchèques. Dans l'esprit des dirigeants américains de la B.I.R.D., l'octroi d'un prêt substantiel au nouveau régime devait à la fois le sauver et le détourner de l'Est. Sans doute, l'offre était-elle assortie de conditions politiques excessives, car aucun progrès ne fut réalisé. Egyptiens et Américains restèrent sur leurs positions.

Lorsque la Tchécoslovaquie eut annoncé une fourniture d'armes à l'Egypte, le bruit courut que la Pologne et l'U.R.S.S. offraient de participer au financement du

« grand barrage ». On parla d'un prêt soviétique de 20 millions de dollars à 2 % d'intérêt, c'est-à-dire la moitié du taux demandé par la *B.I.R.D.*

La *Banque Internationale* réagit aussitôt : elle informa Le Caire que l'affaire l'intéressait trop pour la laisser à d'autres. Le colonel Nasser, qui se méfiait beaucoup des Soviets, était tenté d'accepter les offres financières américaines, mais les conditions politiques lui semblaient draconniennes. Il chargea son ministre des Finances d'aller tâter le terrain à Washington. En novembre 1955, celui-ci se rendit donc en Amérique pour reprendre les conversations. Quelques semaines plus tard, on apprenait que les pourparlers avaient abouti à un accord de principe : la *Banque Internationale* avancerait 200 millions de dollars et les Anglo-Américains couvriraient, sous forme de dons, les frais de la première tranche de travaux, soit 70 millions de dollars — 56 offerts par les Etats-Unis et 14 par la Grande-Bretagne.

Pendant plusieurs semaines, cependant, on en resta là. Aux paroles ne succédait aucun acte, à l'accord de principe aucun traité écrit. L'anxiété qui gagnait les cercles dirigeants du Caire fit place à un immense espoir lorsque, le 27 janvier 1956, M. Eugène Black, directeur de la *B.I.R.D.*, debarqua en Egypte. Après deux semaines de pourparlers, un communiqué commun annonçait, le 9 février 1956, que les conversations entre le gouvernement égyptien et les représentants de la *B.I.R.D.* avaient « *abouti à un accord substantiel concernant les bases sur lesquelles la Banque participera au financement en devises étrangères du projet pour un montant de 200 millions de dollars.* »

On apprit, à quelque temps de là, que l'accord s'était principalement réalisé sur le dos du consortium franco-germano-britannique — qui s'était constitué en 1954, nous l'avons vu, pour conduire les travaux — et que le groupe américain l'emporterait vraisemblablement. La bataille des trusts s'expliquait d'autant mieux que, n'ayant plus à assurer eux-mêmes le financement, l'opération s'annonçait sans risques. Cet ouvrage d'art, dont la construction prenait une allure presque symbolique et marquait un grand tournant pour l'Egypte nouvelle, serait l'entreprise la plus considérable du siècle : le projet com-

plet, avec les installations hydro-électriques, entraînait une dépense totale de 1.300 millions de dollars.

Dans l'état actuel des choses, 90 % de la crue du Nil se perd en Méditerranée. Le barrage projeté, avec une capacité de 150 milliards de mètres cubes, devait constituer une réserve permanente et permettre l'installation de la plus grande station hydro-électrique du monde. C'était la richesse pour l'Egypte : on pourrait irriguer d'immenses étendues et créer une industrie nationale. Cela représenterait 800.000 hectares gagnés sur le désert, 10 milliards de kwh à bas prix (2 frs le kwh), un revenu national accru de 350 millions de livres égyptiennes, une économie de 2.500.000 tonnes de produits pétroliers et la certitude de pouvoir nourrir une population qui augmente de 450.000 âmes tous les ans.

> « Selon les propres termes des experts de la *BIRD*, écrivait alors un rédacteur économique (5), l'entreprise est « gigantesque ». Dans l'impossibilité d'ériger un barrage en ciment et béton, du fait de la présence de dépôts sédimentaires jusqu'à 210 m. de fond, une digue de 5 km. de long, dont 1.250 m. dans le fleuve, sera construite en argile et recouverte de part et d'autre de granit sur une hauteur pouvant atteindre 100 m. Le cubage des pierres nécessaires sera dix-sept fois celui de la pyramide de Cheops. Sur la rive orientale, sept tunnels de 2 km. de long, creusés dans le granit, permettront l'écoulement des eaux nécessaires à l'agriculture égyptienne. Sur la rive occidentale, les turbines de l'usine produiront 10 milliards de kilowatts-heure par an, c'est-à-dire cinq fois plus que Donzère-Mondragon. Dans dix ans, le barrage pourra être terminé, mais il faudra encore sept années supplémentaires pour effectuer les travaux d'irrigation et amener l'électricité jusqu'au Caire. Alors un pays qui vivait de son passé pourra, grâce à l'Ouest, se tourner résolument vers l'avenir. »

Les commanditaires de l'entreprise voyaient dans cette opération le moyen de s'attacher Nasser tout en éliminant des concurrent gênants. Mais encore fallait-il que le dictateur égyptien fût bien pris dans l'engrenage de l'aide occidentale pour une longue période (6) et qu'il ac-

---

(5) *Entreprise*, N° du 1-1-1956, p. 47.

(6) On peut rapprocher ceci de la lettre que M. Nelson A. Rockefeller adressait au Président Eisenhower en janvier 1956

ceptât les « *buts de paix* » de ses généreux protecteurs.

Entreprise traduisait bien l'inquiétude de la Haute Banque et des trusts lorsqu'en conclusion d'une étude fort intéressante sur « le *grandiose projet d'Assouan* » elle écrivait :

> « Le grand projet se réalisera-t-il, et la lutte contre Israël ne prendra-t-elle pas le devant dans les préoccupations du gouvernement égyptien? » (7)

Ce sont, en effet, les conditions imposées par les milieux d'affaires internationaux représentés par la *B.I.R.D.* qui firent échouer le projet, et parmi ces conditions, *la reconnaissance d'Israël* (8).

---

et que *Le Monde* du 16-2-1957 publiait d'après une dépêche de l'*Agence France-Presse* et de *Reuter* datée de Berlin :

« Il est nécessaire que nous agissions avec patience et prudence et, au début, que nous nous bornions à obtenir des concessions politiques très modestes en échange de notre aide économique (et même, dans des cas exceptionnels, sans aucune concession en échange).

« La route sera ainsi ouverte pour nous pour demander ultérieurement davantage politiquement et militairement.

« Vous sembliez tenir compte de ces considérations quand vous avez demandé d'accorder une aide économique à l'Egypte pour le barrage d'Assouan. Si le gouvernement Nasser accepte cette offre, il en résultera une situation où l'Egypte sera inévitablement engluée dans un projet trop ambitieux et aura besoin de notre appui pendant longtemps. Je pense qu'il est logique d'étendre à d'autres pays ce genre de coopération. »

Sans doute ce texte peut-il prêter à discussion étant donné sa provenance et sa source (*Neues Deutschland*, de Berlin-Est), mais il est surprenant que, questionné par la presse, M. James Conant, ambassadeur des Etats-Unis à Bonn, se soit formellement refusé à toute déclaration à ce sujet, ainsi que le soulignait *Le Monde*.

(7) *Entreprise*, 15-4-1956, p. 31.

(8) Le colonel Nasser a d'ailleurs fait allusion à ces conditions, que *Le Monde* du 28-7-1956 résume en quatre points :

1° Normalisation des relations anglo-égyptiennes;
2° REGLEMENT RAPIDE DU PROBLEME PALESTINIEN;
3° Droit de regard de la Banque sur le budget de l'Etat Egyptien;
4° Défense pour l'Egypte de contracter de nouvelles dettes à l'étranger, surtout auprès du bloc soviétique.

On ignore les conditions qu'aurait posées l'U.R.S.S., laquelle fit d'ailleurs savoir qu'elle ne s'intéresserait pas finalement au projet.

Chapitre XXVI

DU NIL JUSQU'A L'EUPHRATE...

Pourquoi donc l'Egypte — et, avec elle, toutes les nations arabes — s'obtine-t-elle dans une attitude d'hostilité ouverte envers le jeune état juif ?

Les raisons politiques sont nombreuses. Les motifs d'animosité ne manquent pas non plus, ne serait-ce que l'épineuse question des réfugiés arabes, chassés de Palestine par l'*Irgoun* et la *Haganah* — déportés par les Israéliens, en quelque sorte — ayant tout perdu et sans indemnité, vivant depuis dix ans sur une terre amie (mais étrangère), aux crochets des organismes internationaux de secours et de leurs coreligionnaires musulmans (1).

Peut-être aurait-on pu trouver une solution à ce douloureux état de choses (2), mais il est douteux que le

---

(1) 700.000 Arabes de Palestine vivent depuis 1948 en Jordanie et dans le territoire de Gaza. L'organisme de secours de l'O.N.U. a donné cette définition du réfugié arabe palestinien : « *Une personne résidant normalement en Palestine, qui a perdu son foyer et son gagne-pain à la suite des hostilités et qui se trouve dans le besoin.* » Plus de 220 millions de dollars ont été dépensés en dix ans pour la nourriture, les vêtements, les soins médicaux et l'éducation des enfants de ces malheureux.

Israël ne compte plus, aujourd'hui, que 145.000 musulmans sur une population totale de 2.000.000 d'âmes. Une ville comme Haïfa, qui abritait 62.000 arabes avant 1948, n'en a plus que 5.000 environ.

(2) Une commission américaine, composée de membres de la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre des

règlement du problème des réfugiés suffise à ramener la paix dans le Moyen-Orient. Car la présence de l'Etat Juif constitue, pour ses voisins, arabes ou non, un danger d'autant plus grand que le dynamisme de la jeune nation israélienne autorise toutes les ambitions. A l'étroit dans ses frontières, la population d'Israël qui ne cesse de grandir, (100.000 immigrants nouveaux et 45.000 naissances chaque année) songe à la promesse de Jehovah : « *Souviens-toi, ô Israël, que tes frontières s'étendent du Nil jusqu'à l'Euphrate.* »

On a dit — et même écrit (3) — que cette phrase figurait au fronton de la Knesseth, la Chambre des Députés d'Israël. Nous ignorons si ces quelques mots, lourds de sens, ont été gravés dans la pierre d'un édifice public israélien. Mais tout nous porte à croire qu'ils restent gravés au fond du cœur de chaque israélien conscient de l'avenir de son pays.

La rapide (et éphémère) conquête du Sinaï, en novembre 1956, indique bien que les visées d'Israël sont conformes aux préceptes de l'Ancien Testament. Ceux qui n'ont vu dans la création d'un état juif sur les rives du Jourdain que la réalisation d'un vœu cher aux rabbins et aux sectateurs du Talmud se sont lourdement trompés.

Israël n'est pas seulement la terre des ancêtres. Israël n'est pas qu'un lieu saint vers lequel quinze millions de persécutés tournent leur regard comme les Chrétiens vers Rome ou les Musulmans vers La Mecque. Israël est, en même temps que le centre politique d'une nation disséminée sur toute la terre, le bastion avancé d'un vaste empire économique et financier qui tend à dominer notre planète. Planté au carrefour de l'Ancien

---

Représentants a préconisé une solution : « *Les Etats-Unis devraient annoncer qu'ils ne soutiennent pas l'idée du retour des réfugiés* » (*dans leur patrie*); « *les Etats-Unis devraient agir pour que des compensations soient versées par Israël aux réfugiés* ». C'était en 1954, il y a quatre ans de cela... (cité par Mirza Khan, dans « *Les Réfugiés arabes* », Renaissance, n° 6, Jérusalem, août 1956).

(3) *L'Unité Nationale*, du Canada, nos 11-12, décembre 1956, p. 8.

monde, *il occupe la région stratégique la plus importante du globe.*

Ce n'est pas nous qui le disons. C'est le Dr Nahum Goldmann, président du Congrès Juif Mondial, qui en a fait l'aveu à la 7e session plénière du *Canadian Jewish Congress.*

Voici ce qu'il déclarait *un an avant la création de l'Etat d'Israël :*

« Le Moyen-Orient, situé entre trois continents, lien entre l'Europe et l'Asie et l'Afrique, est probablement la région stratégique la plus importante du monde.

« Au cours d'une des conversations que j'ai eues l'été dernier avec M. Bevin et où il me parla en toute franchise, il me dit : « SAVEZ-VOUS, DOCTEUR, CE QUE VOUS DEMANDEZ EN VOULANT QUE J'ETABLISSE UN ETAT JUIF ? VOUS ME DEMANDEZ DE LIVRER DANS VOS MAINS LES CLES DE LA REGION STRATEGIQUE LA PLUS IMPORTANTE DU MONDE. VOUS ME PERMETTREZ D'Y REFLECHIR SERIEUSEMENT AVANT DE VOUS REMETTRE CES CLES-LA. » Il y avait une grande signification dans cette remarque. De plus, on a trouvé du pétrole dans le Proche-Orient (4).

« Je me souviens que M. Ickes, qui était chargé de l'administration du pétrole en Amérique pendant la guerre, me déclara que les rapports des experts affirmaient la présence de plus de pétrole au Moyen-Orient que dans tout l'ensemble de l'Amérique du Nord et l'Amérique Centrale, de dix à vingt fois plus. ET VOUS SAVEZ CE QUE LE PETROLE SIGNIFIE POUR LE MONDE ? UNE FOIS QUE NOUS AURONS ETABLI UN ETAT JUIF EN PALESTINE TOUT CELA SERA EN NOTRE FAVEUR...

« ... La Palestine est aujourd'hui le centre de la stratégie et de la puissance politique mondiale, et les hommes d'Etat qui s'occupent maintenant du sionisme pensent ainsi. Je voudrais que les Sionistes le comprennent. *CE N'EST PAS TOUJOURS CE QUI S'APPUIE SUR LA JUSTICE ET L'HONNETETE QUI COMPTE DANS LE MONDE.* Les nations et les gouvernements du monde détermineront leur attitude selon leurs intérêts réalistes. Ce seront des considérations décisives. Tous les aspects humani-

(4) Le journal financier *La Vie Française*, dont les sentiments pro-israéliens sont bien connus, soulignait le 25-4-1958, que l'Etat d'Israël « *se trouve à l'un des points les plus névralgiques du monde* » et que le Néguev est « *la route la plus courte entre la Méditerranée et la mer Rouge, la seule capable de concurrencer le canal de Suez et de transformer Israël en une plaque tournante de capitaux et d'industries entre l'Asie et l'Europe.* »

taires du problème qui peuvent jouer un certain rôle ne seront pas décisifs et nous devrons adapter notre politique aux aspects réalistes du problème. »

Et il concluait :

« Quand un homme d'Etat ou un politicien pense aujourd'hui au Sionisme, il ne pense pas à la façon des prophètes, des prédicateurs, des idéalistes, des poètes. Il pense en termes très réalistes de pétrole, d'Etat juif en Palestine, de Moyen-Orient, de Russie, d'Amérique... » (5)

Si M. Nahum Goldmann n'était qu'un des nombreux orateurs sionistes, sa déclaration n'aurait qu'une importance réduite. Mais le Président du *World Jewish Congress* n'est pas un sioniste quelconque : Président de l'*Agence Juive pour la Palestine,* qu'il a représenté à la S.D.N. en 1935-1939, chargé des négociations des Sionistes avec le Foreign Office et le Département d'Etat en 1945-1948, président du Congrès Mondial Sioniste tenu à Jérusalem en 1951, *président du World Keren Hayesod,* fondateur du *Congrès Juif Mondial,* dont il présida l'exécutif de 1936 à 1949, puis toute l'organisation, président de la *Conférence of Jewish Material Claims againts Germany* (Réparations réclamées à l'Allemagne), négociateur et signataire au nom d'Israël de l'Accord Judéo-allemand conclu avec Bonn le 10 septembre 1952, président du *Comm. for Jewish Claims in Austria* (réparations réclamées à l'Autriche), auteur des statuts du Mouvement Sioniste adopté par la Knesseth (parlement israélien), éditeur de l'*Encyclopédie Juive* publiée à Berlin en 1922-1934, résidant à New-York où il a établi son P.C., le Dr Goldmann est le chef suprême du Sionisme universel (6).

Depuis que ces paroles ont été prononcées, l'*Irgoun* et la *Haganah* se sont emparé de haute lutte des clés que feu Bevin hésitait tant à remettre à M. Goldmann. Au-

(5) *The Congress Bulletin,* de Montréal, organe mensuel du Congrès Juif canadien, Seventh Plenary Session, National Dominion Canadian Jewish Congress, May 31, 1947.

(6) Né le 10 juillet 1894 à Wisnow (Pologne), il est le fils de Salomon Goldmann et de Rebecca Kint. Marié à Alice Gottschalk, il a deux fils : Michael et Guido. (Cf. *Who's who in World Jewry,* New York, 1955.)

jourd'hui, un état neuf, animé d'une foi ardente, dirigé par des hommes d'Etat habiles et résolus, protégé par la plus nombreuse, la mieux équipée, la plus aguerrie des forces militaires du Moyen-Orient, occupe ce carrefour maritime et aérien, à portée du précieux carburant.

La menace ne pouvait échapper aux turbulents voisins d'Israël. Les craintes qu'elle a fait naître chez les Arabes allaient devenir l'obstacle principal à cette « *Pax americana* » — lisez : la Paix du dollar — que Washington voudrait faire régner dans cette région stratégique. En même temps qu'elles allaient permettre au colonel Nasser de se poser en champion de l'Islam, ces inquiétudes devaient inciter Le Caire à rejeter les conditions que la *Banque Internationale* posait au financement d'Assouan. La décision du 26 juillet 1956 découle directement de cette situation.

On peut se demander en y réfléchissant bien si, du côté américain, le *Big Business* n'a pas sciemment provoqué la crise qui conduisit à la nationalisation de la *Cie de Suez,* pour affaiblir les Anglais et, acessoirement, les Français dont on guigne les champs pétrolifères d'Afrique du Nord. C'est, en tout cas, l'avis de M. Paul Rassinier. L'auteur du *Parlement aux mains des Banques* a résumé ainsi son point de vue dans les conférences qu'il a données, au cours des années 1956-1957 :

En Amérique, le président Eisenhower est l'élu des milieux pétroliers et des gros producteurs de coton des Etats du Sud.

Or, en juin 1956, partant en campagne pour le renouvellement de son mandat, il s'aperçut soudain que ses supporters n'étaient plus très chauds pour sa politique extérieure et que sa carrière risquait de s'en trouver singulièrement compromise.

Les milieux pétroliers étaient, en effet, mécontents pour deux raisons : d'une part, le pétrole du Moyen-Orient leur faisait une redoutable concurrence en Europe Occidentale, en Asie et en Afrique ; de l'autre, depuis un an, ils réclamaient en vain l'augmentation du prix du fret.

Les gros producteurs de coton des Etats du Sud, eux, se sentaient dangeureusement menacés par le coton égyp-

tien, moins cher, de meilleure qualité et plus proche des clients européens, asiatiques et africains. Pour comble, au département d'Etat, il était question de financer la construction du barrage d'Assouan qui, en augmentant et en régularisant la production du coton égyptien, rendait la concurrence plus difficile encore.

Il ne pouvait pas être question pour le Président Eisenhower de partir en campagne électorale dans des conditions aussi défavorables.

Pour donner satisfaction aux milieux pétroliers, M. Foster Dulles, chef du Département d'Etat, avait bien et de longue date, mis au point un plan d'absorption des compagnies pétrolières anglaises au Moyen-Orient, expédient qui lui paraissait — à juste titre d'ailleurs — préférable à l'augmentation du prix du fret. Mais ce plan, battu en brèche par l'Union Soviétique, était à longue échéance : l'affaire Mossadegh, avait tourné court. Pour le faire aboutir, il fallait réaliser l'unité du monde arabe contre les Anglais et, pour réaliser cette unité, trouver quelqu'un qui en fût capable. Le département d'Etat s'était donc rabattu sur Nasser et le financement du barrage d'Assouan n'intervenait que comme un moyen de s'attirer ses grâces.

Malheureusement, ce projet se heurtait aux intérêts des gros producteurs de coton des Etats du Sud et à son tour, il fallut l'abandonner.

Du moins M. Foster Dulles y mit-il les formes : en juin, l'activité diplomatique fut intense entre les Etats-Unis et l'Egypte. Des journaux — si indiscrets que le Quai d'Orsay leur a supprimé le soutien qu'il leur accordait — ont prétendu qu'entre Nasser et le département d'Etat, un accord avait été passé, aux termes duquel, le refus de financer le barrage d'Assouan n'était que pour la forme et serait compensé par la création sous contrôle américain et avec participation de l'Egypte, d'une compagnie financière d'exploitation des pétroles du Moyen-Orient.

Telle est l'opinion de M. Paul Rassinier. Elle ne doit pas être très loin de la vérité.

En refusant de financer le « grand Barrage » le *Big Business* faisait d'une pierre deux coups : il plaçait le Président Eisenhower en assez bonne posture devant le

corps électoral américain; il remettait à l'ordre du jour le problème du Moyen-Orient dans le sens de l'absorption des compagnies anglaises par les compagnies américaines en s'assurant le concours du colonel Nasser pour réaliser l'unité du monde arabe sans laquelle est impensable un heureux aboutissement du projet.

On contraignit aussi le dictateur égyptien à réagir vigoureusement et il n'est pas exclu que de petits machiavels lui ont suggéré la solution détestable qu'il s'est empressé d'adopter et qui, en le brouillant définitivement avec Londres et Paris, devait le rejeter dans les bras américains.

Le jeu était dangereux, on l'a bien vu. Depuis que Roosevelt a introduit l'U.R.S.S. dans le concert européen en lui livrant la moitié de l'Europe, il faut aussi compter avec Moscou. Il est d'autant moins facile de le tenir à l'écart du Moyen-Orient que l'attitude antisioniste — de commande et toute provisoire — de la Russie soviétique est une excellente référence auprès des Arabes. L'intervention soviétique dans l'embroglio de Suez allait donc brouiller les cartes des joueurs occidentaux.

Chapitre XXVII

LEGALITE ET LEGITIMITE DE LA NATIONALISATION DE SUEZ

Les réactions françaises et anglaises, devant le rapt du gouvernement égyptien, avaient été vives, nous l'avons vu. Pendant des semaines et des mois, on chercha, trouva, proposa des solutions. L'intransigeance du colonel Nasser, les ressentiments des dirigeants de la *Compagnie Universelle,* l'absence de réalisme de MM. Eden et Pineau, l'entêtement d'Israël et le double jeu américain les firent toutes rejeter par l'une ou l'autre partie. L'échec des négociations conduisit à une impasse, que le gouvernement français, remorquant celui de Londres (1), crut pouvoir tourner par « *une promenade militaire* » en Egypte. On avait bien pensé, à Paris, aux premiers jours de la crise, à une démonstration de force du côté d'Alexandrie. Mais on y avait renoncé en raison des difficultés techniques que soulevaient une opération immédiate, rapide et efficace. Le tempérament pacifiste de M. Mollet n'incitant guère le président du Conseil à une telle entreprise. Sans l'insistance de ces milieux d'affaires israélites qui soutiennent la S.F.I.O., il est probable que le leader socialiste n'aurait rien trouvé à re-

(1) Pour une fois, ce n'est pas l'Angleterre qui poussait la France, mais la France qui entraînait l'Angleterre. Ces changements d'ordonnance dans l'attelage furent néfastes à M. Eden.

dire à la décision égyptienne. N'est-il pas, lui-même, partisan des nationalisations ? N'a-t-il pas voté, à la Libération, les mesures légales qui transformèrent quelques banques et diverses sociétés minières (2) en organismes d'Etat ?

Il n'est pas douteux que M. Mollet ait espéré, personnellement, que l'on parviendrait à faire revenir le gouvernement égyptien sur sa décision. Ses conseillers — et parmi eux, son ministre des affaires étrangères, M. Christian Pineau que d'aucuns considèrent comme l'homme de la Synarchie technocrate au sein de la S.F.I.O. — pensaient qu'il fallait, de toute manière, préparer l'opinion en vue d'une action plus énergique si cela devenait nécessaire.

Nous avons du mal à croire que les dirigeants de la *Compagnie Universelle* aient délibérément poussé le gouvernement français à entreprendre une guerre contre l'Egypte pour lui restituer ses privilèges et ses droits. Ce que nous savons de quelques-uns des membres de son conseil d'administration et de ses hauts fonctionnaires nous inciterait même à penser qu'ils sont incapables de telles machinations. Mais leur inexpérience politique, leur naïveté congénitale et leur incompétence pour tout ce qui n'est pas « l'art et la manière de faire de l'argent » ont beaucoup contribué à ce qui ne devait être qu'une « folle équipée. »

En premier lieu, la *Compagnie Universelle* est directement responsable de la campagne qui fut déchaînée, à partir d'août, dans la presse française. Sauf les feuilles communistes et progressistes, qui obéissent à des mobiles particuliers, et quelques rares hebdomadaires de droite, la quasi totalité de nos journaux ont littéralement excité les Français contre « l'odieux Führer du Caire ». Le problème était simple en somme : il s'agissait d'obtenir de l'Egypte des garanties pour la libre circulation du canal et une indemnité convenable pour les actionnaires de la *Compagnie Universelle* qui venaient d'être privés

(2 Comme par hasard, ces nationalisations n'ont pas frappé la Haute Banque, mais seulement des établissements de crédit qui passaient, à tort ou à raison, pour catholiques et conservateurs.

des bénéfices d'une concession ne devant prendre fin normalement que douze ans plus tard.

La presse noya si bien le poisson qu'il n'y eut bientôt plus, dans l'esprit du lecteur moyen, qu'une seule solution au problème de Suez : l'élimination rapide et totale du dictateur du Caire, par la force s'il le fallait.

Les subsides de la *Compagnie de Suez* ne sont certainement pas étrangers à ce déchaînement passionnel. D'autres intérêts, bien sûr, dont nous parlerons, ont eu leur rôle dans cette préparation d'une nouvelle Croisade, mais ce sont les dirigeants de la Compagnie spoliée qui l'ont mise en branle. A la suite d'une fausse manœuvre, ils ont été pris la main dans le sac. Sans elle, nous ignorerions sans doute encore cette navrante affaire de corruption.

Le 30 août 1956, le quotidien progressiste *Libération* publiait sous une énorme manchette, la photographie d'une lettre et d'un chèque que la *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez* lui avait adressés. Le chèque, tiré sur la *Banque de France,* s'élevait à 100.000 frs ; il était daté du 27 août, comme la lettre qui l'accompagnait et dont voici le texte :

Compagnie Universelle du
CANAL MARITIME DE SUEZ
Administration :
1, rue d'Astorg, 1
Paris (VIIIe)

Paris, le 27 Août 1956
Anj. 15-90

Secrétariat
N°

Monsieur le Directeur,

Depuis que le Gouvernement égyptien a décrété la nationalisation de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez, nous avons été amenés à diffuser un certain nombre de communiqués et à tenir des conférences de presse, destinés à rétablir la vérité ou à éclairer l'opinion publique sur le point de vue de la Compagnie.

D'une manière générale, ces informations ont reçu un accueil favorable dans la presse, en raison de l'intérêt qu'elle trouve à pouvoir documenter exactement ses lecteurs.

Je ne suis pas sans me rendre compte que la publication de ces informations peut être parfois, pour les journaux, la source d'une dépense, dont j'estime légitime que nous prenions une partie à notre charge.

En conséquence, vous voudrez bien trouver ci-joint, un chèque de F. 100.000, à titre de contribution à vos

frais pour le mois d'août, étant entendu que notre participation pourrait être renouvelée par la suite s'il y avait lieu.

Espérant que vous voudrez bien nous donner votre accord, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire Général,
signé : Michel Caplain.

C'était là une entrée en matière, sans doute assez maladroite (quand on se trompait de porte, comme c'était le cas avec la pro-soviétique *Libération*), mais singulièrement prometteuse.

« ... *Notre participation,* — avait précisé le secrétaire général de la Compagnie — *pourrait être renouvelée par la suite s'il y a lieu* » (3). Ce « pourboire » était donc un hors d'œuvre. Le plat de résistance et le dessert seraient substantiels. D'autant plus que si l'on avait versé à un journal aussi peu enthousiaste 100.000 frs, pour commencer, « *il faut croire,* disait *Libération, que d'autres journaux ont reçu des chèque semblables — et sans doute plus somptueux.* »

La suite de l'histoire devait révéler que les autres grands journaux avaient, en effet, reçu un chèque semblable et qu'ils l'avaient, eux, encaissé. Mais au moment même où *Libération* déballait toute l'affaire sur la place publique, aucun des autres bénéficiaires ne faisait allusion à cette manne qui lui tombait du ciel. Expédiés le 27 août, lettre et chèque avaient dû parvenir aux destinataires le 28 ou le 29 (*Libération* disait les avoir reçus le matin du 29 août), donc assez tôt pour que des journaux comme *Le Figaro* et *L'Aurore* aient le temps d'en parler dans leur numéro daté du 30, et que *France-soir, Le Monde* et *Paris-Presse* puissent le faire dans leur numéro daté du lendemain.

Cette discrétion amenait *Libération* à faire, le 31, les commentaires suivants :

« Depuis que *Libération* a relaté dans quelles circonstances un chèque de 100.000 francs lui était parvenu à son

(3) « *Il va sans dire,* ajoutait en P.-S. le journal de M. Emmanuel d'Astier de La Vigerie — *que ce chèque ne sera jamais encaissé et qu'il reste, dans notre musée de la presse libre, à la disposition de ses expéditeurs.* »

nom par la Compagnie de Suez, les journaux parisiens du soir sont sortis des presses. Nous espérions — naïvement, sans doute — qu'au moins l'un d'eux, répondant à nos interrogations, nous donnerait son avis sur un tel procédé. Faut-il conclure de leur silence qu'ils trouvent naturel ce genre de rétribution? Nous aurions également souhaité savoir s'ils avaient eux aussi reçu cette sorte de pourboire, que nous avons, pour notre part, remis à la disposition de qui prétendait nous en « gratifier ».

Le même jour, cependant, c'est-à-dire 24 heures après les révélations de *Libération* et 96 heures après l'expédition des chèques, les autres journaux se décidaient à entretenir leurs lecteurs de ces surprenantes largesses de la *Compagnie de Suez* à l'égard de la presse.

Le Figaro avouait avoir reçu un chèque qu'il avait retourné, disait-il, dans l'après-midi avec une lettre de son directeur. *L'Aurore* publiait, de son côté, une note de M. Robert Lazurick, ainsi conçue :

« A Messieurs
les Administrateurs du Suez,

« J'apprends à mon retour de vacances que la *Compagnie du Canal de Suez* a OSÉ envoyer à la Régie de notre publicité financière un chèque de 100.000 Francs « *pour participer à une dépense relative à la publication d'informations concernant le coup de force de Nasser* ».

« La Régie, elle, n'a pas OSÉ nous transmettre ce chèque (5). Elle savait quel sort je lui aurais réservé.

« *L'Aurore,* qui se flatte d'être au service du pays, reste fidèle à la mission qu'elle s'est fixée en défendant la liberté du canal de Suez et les intérêts de la multitude des actionnaires de la Compagnie. — R.L. » (4).

Franc-Tireur s'élevait contre l'insolite missive et affirmait qu'il avait décidé de conserver dans ses archives le chèque qui y était joint.

Mais ni *Le Parisien libéré,* ni *Combat,* ni *l'Information,* ne soufflait mot du scandale.

Par contre, la Compagnie se décidait à sortir de sa réserve. L'*Associated Press* diffusait, en effet, une information dont le texte fut reproduit par divers journaux français et étrangers :

(4) 31-8-1956.

(5) Il est assez curieux que ce soit la Régie de la Publicité qui ait reçu le dit chèque envoyé à la direction du journal.

« Une déclaration du secrétaire général de la *Compagnie Universelle du Canal de Suez.*

« Paris, 30 août (A.P.).

« Embarrassés, les dirigeants de la *Compagnie Universelle du Canal de Suez* ont reconnu aujourd'hui avoir adressé des chèques à des journaux français qui avaient fait un compte rendu de conférences de presse organisées par la Compagnie et qui avaient publié ses communiqués concernant la nationalisation du canal par l'Egypte.

« M. Michel Caplain, secrétaire général de la Compagnie, a déclaré à un journaliste que les chèques avaient été envoyés « par erreur ». La Compagnie, comme les autres firmes, ayant payé dans le passé pour l'insertion de textes tels que annonces ou rapports financiers, ont pensé que les articles d'informations devaient également être payés, a-t-il dit. »

L'Humanité faisait des gorges chaudes de ces « embarras » et de ces « erreurs ».

« A qui ferait-on croire — écrivait sa rédaction le 31 juillet — qu'il y ait eu « erreur ». Disons plutôt que l'erreur fut d'envoyer le chèque à un journal honnête qui dénonça la tentative de corruption.

« En fait est dévoilée en plein jour l'une des formes de soutien de la finance à la presse aux ordres qui perçoit l'or de la corruption, même lorsqu'il s'agit « *d'articles d'informations* » soutenant sa mauvaise cause. »

Dans leur numéro du 1er septembre, *France-soir* et *Paris-Presse-L'intransigeant* reconnaissaient avoir reçu un chèque et disaient l'avoir renvoyé à son expéditeur.

Le Monde de la même date publiait un article dans lequel il faisait un parallèle entre Panama et Suez :

« Ayant fait adresser aux journaux un chèque-omnibus de 100.000 francs — écrivait son rédacteur, M. Albert Mousset — la Compagnie Universelle de Suez s'excuse : il s'agit d'un malentendu, d'une confusion imputable à quelque subalterne malavisé...

« Sans préciser la nature de son erreur : portait-elle sur ce qu'il donnait, ou sur la manière dont il le donnait?

« La presse appréciera comme elle le mérite cette curieuse conception de son rôle.

« Mais, de Panama à Suez, quelle déchéance!

« Ces 100.000 francs ne représentent guère plus de 500 francs d'avant l'autre guerre. J'ai entre les mains le rapport du juge d'instruction sur les sommes versées aux journaux par les « lanceurs » de l'affaire de Panama : le total est de 20.432.704 francs.

« Des francs-or!

« C'était ce qu'on appelle la belle époque.

« Aujourd'hui, l'argent ne vient plus par le même canal.

« Mais, Suez ou Panama, c'est toujours le même mépris de la dignité de la presse. Il est bon qu'elle s'indigne. Il faut aussi qu'elle s'interroge. Si l'argent méprise la presse, n'est-ce pas que la presse ne méprise pas toujours l'argent? »

Quant à *Combat,* sans qu'on puisse savoir s'il le regrettait ou s'il s'en réjouissait, il annonçait en cinquième page, au milieu d'informations diverses, qu'il n'avait rien reçu. *L'Information* et *Le Parisien libéré* faisaient preuve de plus de discrétion encore, puisqu'ils ne publiaient rien. La vertueuse indignation de nos journaux aurait été plus convaincante si, au lieu d'attendre que le scandale ait éclaté, ceux-ci l'avaient manifestée avant. D'autant plus que, selon la *Lettre de l'Oncle Pierre,* généralement bien informée (6), la plupart des journaux ont remboursé les 100.000 frs à la Compagnie de Suez, *ce qui prouve bien que le chèque avait été remis à l'encaissement lorsque* Libération *dévoila le pot-aux-roses.*

Cette lamentable affaire révélait, en tout cas, que la Compagnie Universelle « arrosait » la presse. Il est peu probable qu'elle ait cessé de le faire, ni que les journaux bénéficiaires aient renoncé à recevoir des subsides. Les uns et les autres y auront tout simplement mis plus de discrétion, les contacts personnels ayant remplacé une correspondance dangereuse que seule, la période des vacances pouvait expliquer.

Nous ignorons si la Compagnie Universelle avait étendu ses largesses à la presse de province et à la presse hebdomadaire, mais la vigueur avec laquelle la presque unanimité des journaux français ont défendu ses intérêts ne laisse aucun doute, hélas ! sur « l'esprit compréhensif » — comme disent les distributeurs de publicité financière — des dirigeants de la rue d'Astorg.

Sans doute, les farouches défenseurs de la propriété nous rétorqueront-ils qu'ils défendaient là le bien des

(6) N° du 11-9-1956. — Rédigée par M. Jean-André Faucher, l'un des meilleurs échotiers parisiens, cette lettre confidentielle donne régulièrement des informations que l'on ne trouve nulle part ailleurs.

« *petits porteurs* » de Suez dont parlait M. Guy Mollet (7). Nous applaudirions des deux mains leur courage et leur désintéressement si nous avions vu ces mêmes journaux prendre également le parti des autres victimes des grandes compagnies avec la même ardeur. Mais leur silence sur les grandes razzias financières, *en particulier sur les exploits des trusts pétroliers en France et en Afrique du Nord* ne nous permet pas de croire à la bonne foi de la grande presse.

Le principal argument de la Compagnie contre « le coup de force de Nasser », argument repris et développé par nombre de journaux, réside dans le fait que le Caire n'avait pas le droit de nationaliser une société française.

> « Le gouvernement égyptien a tenté de justifier la « nationalisation » de la Compagnie du Canal — déclare son président à l'Assemblée générale du 15 octobre 1956 — en faisant valoir qu'elle était une société purement et simplement égyptienne, soumise dès lors aux décisions du législateur égyptien. Cette affirmation ne résiste pas à une analyse approfondie des textes... La Compagnie présente, de toute évidence, des caractères déterminants qui lui confèrent un statut français. »

Ces affirmations péremptoires ne correspondent pas

---

(7) *Où sont ces « petits porteurs »*? demande M. Mennevée dans *Les Documents* (septembre 1956) : « Il serait facile de mettre — ou de paraître mettre — les choses au point : il suffisait à M. Guy Mollet de faire publier au *Journal Officiel* la liste des porteurs d'actions ou de parts Suez possédant plus de 50 titres. Si l'on veut bien se rappeler que l'action Suez cotait 100.000 frs en chiffres ronds au moment de la nationalisation, ce qui, pour 50 titres représentait *cinq millions de francs*, on constatera que nous mettons en dehors de la question ce qu'on est convenu d'appeler la « petite épargne ».

Le Gouvernement Clemenceau l'ayant fait, en 1918, pour la *Banque de France* (qui jouissait alors du privilège d'émission et n'était pas nationalisée) sur la proposition de M. Barthe, député socialiste, on pouvait encore le faire. On aurait su ainsi pour qui on allait se battre, concluait M. Mennevée.

Si nous ne connaissons pas le nom de tous les gros actionnaires, nous en connaissons au moins un : Sa Majesté Britannique, représentée à l'Assemblée générale de la Compagnie du 16 octobre 1956 par M. John Greville Stanley Beith. Sur un total de 433.927 actions représentées, 353.200 actions appartenaient à la Couronne d'Angleterre (*Les Documents*, Novembre 1956, p. 3).

à la vérité (8). S'il est exact que les statuts de la Compagnie ont été rédigés par un notaire français et déposés à son étude, aucune des formalités exigées par la loi sur les sociétés, n'a été effectuée. Sans doute, la Compagnie a-t-elle été constituée en 1858, c'est-à-dire neuf années avant la loi sur les sociétés anonymes de 1867. Mais les sociétés françaises et étrangères désirant émettre, introduire ou mettre en vente, en France, des titres financiers quelconques, devaient au préalable publier (selon la loi du 30 janvier 1907, précisée par le décret du 27 janvier 1907), dans un *Bulletin Annexe du Journal Officiel* spécialement consacré à ces insertions, une notice donnant des renseignements généraux sur la société émettrice ou vendeuse.

Or, nous dit M. Mennevée, la Compagnie envisageant de procéder, en 1909, à une nouvelle émission d'obligations et s'étant conformée à ces dispositions, publia dans le dit *Bulletin* annexe (9) une notice où l'on relève :

« Société ANONYME EGYPTIENNE, fonctionnant sous le régime de la Législation égyptienne. »

Le 13 septembre 1915, nouvelle insertion. Même précision (10).

Ajoutons que le contrat conclu entre le Khédive Ismaël Pacha et la Compagnie le 22 février 1866 et ratifié par un firman du Sultan de Turquie daté du 19 mars suivant, spécifiait (art. 16) : « *la Compagnie Universelle du*

(8) Les services de la Compagnie du Canal de Suez ont affirmé, en outre, que la Cie était une *Société civile* (française), non astreinte aux formalités des sociétés anonymes (françaises). C'est inexact. L'article 1er des statuts de la Cie débute ainsi :

« Il est formé entre les souscripteurs et les propriétaires des actions créées ci-après, une *Société anonyme* sous la dénomination de : Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez » (cf. *Chronique de politique étrangère* — janvier-mars 1957. Institut Royal des Relations internationales — Bruxelles).

(9) « *Bulletin annexe de la République Française, publié en exécution de la loi du 30 janvier 1907 et du décret du 27 février 1907 — Insertions obligatoires à la charge des sociétés financières* ». Troisième année, n° 17 — Lundi 26 avril 1909, pages 305-310.

(10) *Ibid.*, 13-9-1915, p. 95.

Canal maritime de Suez étant égyptienne, est régie par les lois et usages du pays » et plus loin : « *Les contestations qui viendraient à surgir entre le Gouvernement Egyptien et la Compagnie seront également soumises aux Tribunaux locaux et résolues suivant les lois du pays.* » (11).

Bien sûr, on peut dire, comme le fit un professeur de la Faculté de droit de Dijon, que ces textes constitutifs étaient dictés « *par le souci de ménager les susceptibilités de la Sublime Porte* » (12). Mais il faut bien conclure, ainsi que le faisait M. de Rémusat, ministre des Affaires étrangères dans sa lettre du 5 mai 1873 à l'Ambassadeur de France à Londres, que si « *le percement de l'isthme de Suez a été certainement une idée française* »... et « *si la compagnie a été française dans ses éléments constitutifs, elle est devenue moralement universelle par les capitaux qui, de tous les points du monde, ont concouru à son œuvre. Elle a toujours été régie et demeure égyptienne par la loi qui la régit.* » (13)

Ceci dit, il est un aspect du problème qui semble avoir échappé au gouvernement égyptien, c'est que, du fait de son importance et de l'intérêt qu'elle présente pour la plupart des nations, la *Compagnie du Canal de Suez* était comparable à la *Banque des Règlements Internationaux* et à la *Croix Rouge Internationale,* personnes morales créées en Suisse, régies par le droit suisse et qui néanmoins ne peuvent dépendre de la seule souveraineté helvétique.

M. Wahid Raafat, ancien juge au tribunal mixte, qui fut conseiller d'avis au ministère des Affaires étrangères d'Egypte, n'a-t-il pas dit, mentionnant d'ailleurs les « *canaux internationaux comme Suez ou Panama* » qu' « *en certaines circonstances les droits des riverains.*

---

(11) *Chronique de politique étrangère*, op. cit., p. 99.

(12) Si notre juriste disait vrai, pourquoi les documents officiels français, déjà cités, font-ils mention de sa nationalité égyptienne? Et pourquoi la *Cie Universelle du Canal maritime de Suez* figurerait-elle dans le « *Relevé officiel des valeurs étrangères* » (*Journal Officiel*, 15-1-1957) sous la rubrique : « *Sociétés, Villes et Entreprises ETRANGERES* »?

(13) *Livre Jaune* (français), cf. *Documents politiques, diplomatiques et financiers*, décembre 1956, pp. 15-16.

en ce qui concerne la navigation et le passage des détroits, devraient s'effacer presque totalement devant les intérêts majeurs et universels du transit international ? (14)

Si l'on doit reconnaître la citoyenneté égyptienne à la *Compagnie Universelle,* il faut également lui accorder ce caractère international qui aurait dû la préserver d'une confiscation aussi brutale que maladroite.

Mais fallait-il répondre à cette maladresse et à cette brutalité, qui ne mettaient pas l'existence du canal en cause, par une maladresse et une brutalité plus grandes encore, qui provoquèrent la mort de milliers d'hommes et qui auraient pu déclencher la III[e] guerre mondiale ?

(14) *Revue Egyptienne de droit international,* 1946, volume 2, pages 6 et suivantes — citée par *Le Monde* (27-4-1957).

Chapitre XXVIII

LES DESSOUS DE L'EXPEDITION D'EGYPTE

Dans un livre qui fit grand bruit à l'époque, sur les bords de la Seine et jusqu'à la Chambre des Communes, les frères Bromberger (1) ont apporté d'assez sensationnelles révélations sur la « *folle équipée de Suez* ». Avec une minutie d'horloger, ils y décrivent le déroulement et la conception d'une expédition militaire organisée par Paris et Tel-Aviv avec la collaboration résignée de Londres et à l'insu de Washington. Le dossier qu'ils ont publié permet d'affirmer que l'opération Mousquetaire fut déclenchée par Israël et, en partie, pour son compte.

On s'est longtemps demandé, dans les cercles diplomatiques, ce qui avait pu inciter ces journalistes arrivés et officieux, collaborateurs attitrés de grands journaux sous contrôle israélites (2) à vendre ainsi la mèche. Plusieurs explications ont été fournies. L'une d'elles, la plus simple, nous paraît vraisemblable : les Bromberger ont fait une excellente affaire — 15 à 20.000 exemplaires de leur livre vendus en un mois — et leurs inspirateurs une bien meilleure affaire politique. De quoi s'agissait-il donc, au lendemain de l'affaire de Suez ? De poursuivre, sur le

(1) Merry et Serge Bromberger : *Les Secrets de l'expédition d'Egypte*, Paris, 1957.

(2) Notamment à *Paris-Presse-L'Intransigeant* dont les propriétaires sont M. Bloch-Dassault (50 %) et le trust Hachette (50 %), représenté par le *superviseur* du journal, M. Pierre Lazareff.

plan de la propagande, le travail commencé par l'opération militaire, c'est-à-dire approfondir le fossé qui venait d'être creusé entre la France, puissance musulmane et protectrice séculaire des peuples du Moyen-Orient, et les nations arabes. Le livre de MM. Bromberger était le complément naturel de l'opération, le commentaire qui vous retourne le fer dans la plaie, qui avive la douleur et entretient la rancune.

— « *Vous voyez bien,* semblait-il dire aux musulmans de notre Afrique du nord et de notre Afrique noire, aux Egyptiens et aux Libanais élevés dans les collèges de nos religieux, à ces milliers d'intellectuels arabes pétris de culture française, *vous voyez bien, la France n'est aujourd'hui que le soldat d'Israël. C'est pour la défense d'Israël, plus encore que pour celle des spoliés de Suez, qu'elle a lancé ses avions dans le ciel d'Alexandrie et ses bombes sur les quartiers pauvres du Manach. Et ce qu'elle a fait, elle peut le refaire. Elle le refera sûrement, si vous ne cédez pas aux injonctions de M. Ben Gourion...* »

Car ce qu'il y a de remarquable dans ce livre de 270 pages, bourrées de précisions navrantes et de détails parfois horribles, c'est que jamais un mot de regret ne se soit échappé de la plume des auteurs. Comme s'il était naturel que la patrie de Louis XIV et de Napoléon se soit mise au service d'un petit pays de deux millions d'habitants, qu'elle se soit ravalée au rang de « prétorien » bénévole, si l'on peut dire, d'une poignée d'illuminés conduits par des malins ! (3) Ce qui aurait pu être un réquisitoire n'est qu'un panégyrique :

---

(3) M. Roger Deleplanque, qui fut le collaborateur de M. Oulmann, au *Petit Bleu*, avant de devenir celui de M. Paul Lévy, à *Aux Ecoutes*, et que l'on ne peut taxer d'antisémitisme, écrivait alors :

« Nous voici aux côtés d'Israël, en dépit de la précaution prise d'un ultimatum simultanément adressé à Tel-Aviv et au Caire. Nous ne savons pas si la France y gagnera la sympathie active d'Israël, mais le certain est qu'elle n'accroît pas son prestige aux yeux des Musulmans. La vieille haine que l'Islam porte à Israël ne s'est jamais éteinte. Il s'en faut de peu qu'elle ne s'enflamme à nouveau. Si, par malheur, des mouvements antisémites éclataient parmi les peuples

« Le potentat égyptien a cessé d'être l'épouvantail redoutable qu'il se flattait d'être. Si c'est une revanche que nous sommes allés chercher sur les quais de Port-Saïd, cette revanche est acquise.

« Son arsenal ravagé, ruiné par ses achats d'armes aujourd'hui en cendres ou déménagées en Israël, sa récolte de coton hypothéquée pour trois ans, en proie à la faillite économique, contraint de mendier des subsides à Washington, son rêve d'un empire de 70 millions d'Arabes en morceaux, il a perdu beaucoup de sa valeur pour l'U.R.S.S. elle-même.

« Si tout cela ne représente pas une victoire, ce n'est pas loin de ressembler à une guerre gagnée. » (4)

Ce qui fait la valeur du témoignage des frères Bromberger, c'est qu'il ne peut être mis en doute, et qu'il ne l'a pas été sérieusement. Pouvait-il l'être, d'ailleurs, alors que tant de faits, de documents, de déclarations confirment les grandes lignes de leurs révélations ?

Que disent MM. Bromberger ?

Ecoutez-les :

« L'expédition d'Egypte a été un brillant succès militaire, a dit le général Beaufre qui en fut une des chevilles ouvrières, et une défaite politique.

« Le succès militaire a fait sourire.

« L'opinion en effet n'a su que peu de choses du très gros effort pleinement réussi que représentait un débarquement moderne dont les bases françaises de Marseille et Alger étaient distantes de 3.000 kms et les bases anglaises, Malte et Londres éloignées de 1.550 et 4.500 kms de l'Egypte.

« On a su moins encore de la participation française à la foudroyante campagne d'Israël dans le Sinaï. L'escorteur atomique *Kersaint* concourant à la première victoire israélienne, la prise de la frégate égyptienne *Ibrahim El Awal* venue se jeter dans la gueule du loup, est restée cachée derrière un rideau de fumée. »

Et plus loin, comparant Israël à David et l'Egypte à Goliath :

« A Israël condamné à mort par l'état-major commun égypto-jordano-syrien et cherchant, affolé, une fronde, le gouvernement de Paris avait procuré les avions à réac-

---

musulmans de nos territoires d'outremer, la France serait confondue avec l'ennemi héréditaire des Arabes; et elle n'avait certes pas besoin de cette vindicte supplémentaire. » (*Dimanche-Matin*, 4-11-1956.)

(4) M. et S. Bromberger, *op. cit.*. p. 18.

tion capables d'affronter les Migs et les Ilyouchines de Nasser. Il lui avait prêté les armes qui lui permirent de prendre pour vingt milliards de blindés, de canons, de munitions au protégé menaçant des Soviets.

« Il lui avait offert un bouclier. Des escadres d'aviation françaises vinrent se poser en Israël dès l'offensive du général Moshe Dayan pour couvrir le ciel de l'Ecriture contre un raid des redoutables avions soviétiques dont était pourvu le Bikbachi.

« Les canons du *Georges-Leygues* défoncèrent le bouchon de résistance du Rafa, les retranchements égyptiens puissamment organisés par les conseillers allemands de l'Etat-Major cairote derrière la poche de Gaza. Les chasseurs-bombardiers français, sans être intégrés dans les forces israéliennes et agissant à la fois à la demande du général Moshe Dayan et, sous les ordres du général Brohon à Chypre, attaquèrent ensuite dans le Sinaï les colonnes ennemies en mouvement, pendant que les avions basés à Chypre mitraillaient les tanks dans le Delta. Ils jouèrent un rôle particulièrement efficace contre la grande colonne blindée partie du Caire vers le front au second jour de la campagne.

Les forces israéliennes avançant dans le désert sans ravitaillement, recevaient du ciel des jerricans d'eau et d'essence, des jeeps de remplacement, des munitions. Le miracle de la manne se renouvelait. La manne de l'offensive. Sans ce secours, les colonnes du célèbre général borgne n'eussent pu atteindre les abords du Canal et infliger à l'arrogant dictateur le lessivage subi par son armée dans la presqu'île entière. » (5)

Et encore :

« Ce n'est en rien diminuer la valeur des troupes hébraïques, la hardiesse de leur entreprise purgative que de dire que la sérénité d'esprit procurée par la protection navale et aérienne française assurée aux villes ouvertes d'Israël, les armes fournies et l'action de l'aviation venue renforcer la leur, ont joué un rôle dans leur succès déconcertant.

Le général Moshe Dayan d'ailleurs a galamment souligné lui-même tout ce que sa victoire du Sinaï devait à l'aide française. Il a fort justement souligné le secours énorme que lui procura l'anéantissement de l'aviation égyptienne par les avions du corps expéditionnaire franco-britannique.

Le 27 décembre 1956, l'ambassadeur d'Israël à Paris venait remercier officiellement le chef du gouvernement de la République de l'assistance sans prix prêtée par la France au sauvetage de son pays. La curiosité de cette démarche

(5) *Op. cit.*, pp. 7 et 8.

était que les Français ignoraient ce que S.E. M. Jacob Tsur voulait dire.

Le succès militaire français appuyant les Israéliens sur le front du Sinaï et partagé avec les Anglais dans le ciel égyptien et à Port-Saïd est resté en effet étouffé.

Le secret militaire et diplomatique qui enveloppa la préparation et le déclenchement des opérations avait été total. » (6)

(...) « Avant, pendant, après, l'expédition d'Egypte est restée emmaillotée de silence comme une momie.

Ce fut peut-être le drame essentiel de cette aventure. Rien ou presque n'avait été fait pour la justifier devant l'opinion mondiale. » (7)

Tandis que les états-majors anglais et français élaboraient des plans en vue d'une action militaire commune contre le dictateur égyptien, dans le bunker sous la Tamise, « *une autre intervention se préparait.* »

« Israel à peine armé (par la France) décidait la fuite en avant, l'offensive préventive.

Paris et Tel-Aviv n'avaient pas besoin de rechercher entre eux une alliance. Ils étaient alliés par les événements. Si les Israéliens occupaient la rive gauche du canal, songeaient à Paris certains hommes politiques, une situation toute neuve était créée qui devait apporter une solution au problème.

C'était l'internationalisation de fait de la grande voie maritime, l'obligation inéluctable pour les Nations Unies de chercher un règlement définitif. (8)

Résultat de l'expédition :

« La paix que la France et l'Angleterre ont troublé si brièvement au Moyen-Orient a reçu de l'intervention une contribution considérable. Elle est assurée au moins pour plusieurs années entre Israël et les Etats Arabes. Les moyens d'une guerre d'extermination n'existent plus en Egypte. Ils peuvent y revenir. Mais c'est à l'O.N.U. et pour parler plus simplement aux Etats-Unis de l'empêcher. (9)

Et maintenant les faits :

« La radio (israélienne) lançait la nouvelle de la première victoire israélienne, une victoire navale. Le destroyer égyptien « Ibrahim El Awal » (Ibrahim I) allant bombarder seul le port d'Haïfa s'était jeté dans la gueule

(6) *Op. cit.*, pp. 8 et 9.
(7) *Op. cit*, p. 10.
(8) *Op. cit.*, p. 12.
(9) *Op. cit.*, p. 17.

du loup. Il avait ouvert le feu à l'aube. Mais ses tirs mal calculés, trop courts, prudemment déclenchés de trop loin, étaient tombés à la mer. La flotte israélienne l'avait attaqué, appuyée des Mystères. Après une faible résistance, l'« Ibrahim El Awal », plusieurs fois touché, s'était rendu. Le combat avait duré dune demi-heure. (10)

Que s'était-il passé ?

« Une flottille égyptienne était signalée remontant la côte du Sinaï. Les trois navires français croisant en vue du rivage ne l'aperçurent pas. La nuit du 31 octobre, le *Surcouf* et le *Bouvet* quittaient les eaux tranquilles où ils avaient fait les cent pas sans rencontrer autre chose que des voiles de pêcheurs et des destroyers U.S. de la 6e flotte, attentifs à ce qui se passait, venus officiellement pour évacuer la colonie américaine qui avait reçu l'ordre de se préparer à embarquer.

Le *Surcouf* et le *Bouvet* ralliaient Chypre où les deux flottes alliées se concentraient. Les avions de Nasser n'étaient pas venus non plus. Le *Kersaint* était en retard, traînait la jambe devant Haïfa, victime d'une panne de machine.

Soudain, une canonnade retentit au large. Des flammes trouaient l'obscurité. Un navire bombardait la côte, ses obus tombant à l'eau passaient au-dessus de l'escorteur. Le *Kersaint* (français) manœuvra à vitesse réduite. Le radar décelait des présences multiples. Entre le *Kersaint* et l'Egyptien qui tirait par-dessus lui, des points lumineux sur l'écran électronique dénonçaient la présence de navires, les torpilleurs américains. Derrière le bâtiment, d'autres points lumineux s'éloignaient Le reste de la flottille égyptienne qui prenait bravement le large.

Le branle-bas de combat sonnait à bord du *Kersaint* qui manœuvrait pour s'écarter du champ de tir et se mettre en position d'ouvrir le feu à son tour sans toucher les destroyers américains. Dix minutes plus tard, l'escorteur atomique lâcha sa première salve. L'Egyptien vidait toujours ses caisses de munitions dans la mer, en direction du rivage. Mais un moment après, il essaya de riposter. Ses obus se perdirent.

Les obus français se ramassaient de plus en plus. Des explosions étincelaient. Coups au but! Un « Météor » israélien accourait à son tour, attaquait le bâtiment ennemi aux rockets, le touchait de ses projectiles.

Quelques minutes plus tard, par radio l'Egyptien demandait grâce, se rendait, donnait son nom « Ibrahim El Awal ». Dans son recueil de silhouettes, le commandant du *Kersaint* identifiait tout de suite le bâtiment pour un des deux anciens destroyers britanniques construits en 1940

(10) *Op. cit.*, p. 23.

et vendus en 1951 au Roi Farouk : 1.000 tonnes, 55 mètres de long...

Aux premières lueurs de l'aube, la silhouette du destroyer désemparé sortit de l'ombre. Un drapeau blanc était issé au mât. L'engagement prolongé par les avaries du *Kersaint* avait duré 40 minutes.

Le *Kersaint* rendait compte au navire-amiral par radio chiffré de son action.

— Félicitations mais silence ! lui répondait-on. » (11)

« Un peu plus tard, arrivaient d'Haïfa un premier torpilleur et un remorqueur israéliens qui allaient recevoir la reddition du navire et en prendre possession pour l'amener au port.

Le commandant du *Kersaint* faisait aux marins israéliens des recommandations expresses :

— C'est vous qui avez canonné et pris l'*Ibrahim El Awal!* La Marine Française n'y est pour rien ! » (12)

Autres précisions, cette fois sur le ravitaillement des Israéliens AVANT LE DEBARQUEMENT FRANCO-BRITANNIQUE :

« Nous regardions les radeaux volants sur lesquels des jeeps étaient fixées avec leurs canons, pour atterrir, prêtes à démarrer avec leur provision d'essence et d'obus; le dispositif ingénieux de planchettes-coussinets destinées à s'écraser pour amortir le choc au sol.

La C.L.A., nous disait un officier, n'a pas perdu son temps. A peine les Nord étaient-ils arrivés qu'ils sont repartis en mission. Jour après jour, ils n'ont pas cessé de faire des livraisons lointaines et de larguer notamment des cargaisons de jerricans d'eau et d'essence...

Or, le débarquement n'avait pas eu lieu.

Les journalistes apprenaient ainsi par hasard que la base de Tymbou approvisionnait les colonnes israéliennes dans le désert du Sinaï.

De tout cela il était défendu aux correspondants de guerre de parler dans leurs câbles. (13)

Onze officiers français seulement étaient dans le secret de l'appui prêté aux Israéliens qui avait été décidé hors de l'Etat-Major allié dans les bureaux du cabinet du ministre de la Défense Nationale. (14)

Mais autour du 20 novembre, le retour des escadres aériennes à leurs bases de Saint-Dizier et de Longvic-les-Dijon provoquait dans les journaux anglais acharnés contre Anthony Eden et sur le fil des agences étrangères

(11) *Op. cit.*, p. 24.
(12) *Op. cit.*, p. 26.
(13) *Op. cit.*, p. 28.
(14) *Op. cit.*, p. 29.

à une série d'informations inspirées d'interviews de pilotes retour d'Israël.

Des aviateurs confiaient au correspondant de Reuter avoir participé à des patrouilles avant l'attaque du Sinaï. D'autres racontaient avoir attaqué les colonnes de tanks égyptiens.

Le correspondant à Dijon du *Daily Express* interrogeait des officiers de la base de Dijon rentrés de Tel-Aviv et d'Haïfa le 20 novembre. Ceux qui étaient basés à Tel-Aviv portaient l'uniforme anglais, tandis que ceux basés à Haïfa s'étaient mis en civil, disaient-ils. Ils avaient participé à des patrouilles de couverture au-dessus des villes israéliennes, à des patrouilles de reconnaissance aux frontières de la Syrie et de la Jordanie.

... Mais d'autres pilotes reconnaissaient avoir participé à des missions de mitraillage pendant les six journées de bombardement allié ayant précédé le débarquement. Certains se flattaient d'avoir, partant du territoire israélien, écrasé des bombardiers Ilyouchine réfugiés à Louxor. » (15)

Les réactions en Angleterre et aux U.S.A. furent vives :

« L'obstination du gouvernement et du commandement britannique à nier des faits impossibles à cacher et d'ailleurs inscrits dans l'enchaînement normal des événements, allaient déclencher à l'O.N.U., à Washington, en Grande-Bretagne parmi les opposants déchaînés à l'intervention — y compris certains députés de la majorité conservatrice et plusieurs membres du cabinet — dans la presse américaine et dans une large partie de la presse anglaise indépendante, une campagne sans merci, une mise en accusation implacable de M. Eden et par contre-coup du gouvernement français.

Complot, conspiration, machination éhontée étaient les termes les plus tendres employés pour dénoncer l'entente secrète des deux alliés et d'Israël.

M. Guy Mollet et Sir Anthony Eden étaient accusés d'avoir monté une attaque d'Israël contre l'Egypte pour s'en servir de prétexte à leur déguisement en gendarmes du canal.

De fait, il semblait invraisemblable que les deux chefs de gouvernement aient eu une armada toute prête à intervenir à l'heure où se déclenchait subit et impromptu l'assaut israélien.

Il n'était pas croyable qu'Israël n'ait pas eu avant et pendant la double intervention synchronisée de contacts avec les ennemis de son ennemi.

(15) *Op. cit.*, p. 30.

Les faits démontraient le contraire. (16)

Depuis le mois d'août, l'intervention était décidée avec l'appui, en France tout au moins, d'une immense partie de l'opinion. On pouvait être pour ou contre ce recours à la force. Il y avait de sérieux arguments contre. L'expédition avait les plus grandes chances de provoquer physiquement ce que l'on redoutait de Nasser : la fermeture du canal et l'arrêt de nos livraisons de pétrole. Elle avait les plus grandes chances également de ruiner nos établissements en Egypte. Nos intérêts s'y élevaient, en dehors du Canal, à quelque 400 milliards, d'après des estimations officielles énoncées à la tribune du parlement qui devaient être par la suite considérablement réduites dans d'autres estimations officielles. Quoiqu'il en soit, nous conservions avec le pays que les Français avaient largement contribué à moderniser, un courant d'affaires important. Par ailleurs, Nasser s'offrait à rembourser au cours de la Bourse les actionnaires de la Compagnie du Canal nationalisée. Une guerre risquait fort de compromettre ce remboursement ou de le compliquer.

Mais il y avait autre chose : toute l'Egypte évoluée parlait français. Nos lycées et nos collèges religieux élevaient les enfants de l'élite musulmane. Et même les ministres de Nasser plaçaient leurs fils chez les Jésuites et leurs filles dans nos couvents. Les journaux les plus influents étaient rédigés en français. Cette situation morale unique était dangereusement menacée par la xénophobie du régime. Mais les dictateurs ne durent qu'un temps. Il faut plusieurs générations pour tuer l'influence d'une langue, d'une éducation, d'une manière de sentir...

— Oui, mais si l'intervention réussit, disaient à la veille du débarquement ses partisans dans le gouvernement, tout sera sauvé d'un seul coup. Nasser balayé, la paix sera consolidée au Moyen-Orient. L'Europe pourra respirer. L'affaire du Canal trouvera sa solution et la Compagnie avec ses 70.000 actionnaires français recouvrera l'exploitation ou recevra une juste indemnisation. Les établissements français échapperont aux ennuis que leur cherche le Bikbachi. Nos positions économiques, commerciales, intellectuelles seront consolidées.

— Mais si les chances de réussite de l'expédition sont moins grandes que ses risques d'échec? répliquaient les opposants.

— Les risques et les chances ont été calculés. Le bilan est en faveur de l'intervention! (17)

Nous disons, plus loin, ce qu'il faut penser de ce bilan. Ce qu'il importe, pour l'instant, de souligner, c'est l'identité de vue des frères Bromberger et de diverses

(16) *Op. cit.*, pp. 31-32.
(17) *Op. cit.*, pp. 35-36

personnalités de la politique, de la diplomatie, de la persse. Ces révélations des *Secrets de l'Expédition d'Egypte* (18), des journaux les ont également faites ou les ont confirmées.

Dès le 20 novembre 1956, le *Manchester Guardian* signalait en première page, sur deux colonnes et en gros caractères :

COLLUSION FRANÇAISE AVEC ISRAEL
AVIONS ET PILOTES (FRANÇAIS) DANS LE SINAI DEPUIS LE DEBUT

Des informations analogues étaient également publiées dans le *New Statesman and Nation.*

Le lendemain, tandis que le *Manchester Guardian* renouvelait ses accusations et publiait la dépêche de son envoyé spécial en Israël, M. James Morris, venu spécialement à Chypre pour câbler à son journal l'article que la censure israélienne l'empêchait de transmettre, *Le Monde,* daté du 22, publiait la dépêche suivante :

> Dijon, 21 novembre. — Ce matin à 11 heures M. Henri Laforest, secrétaire d'Etat à l'air, a passé en revue les pilotes qui ont participé aux actions en Moyen-Orient. Le secrétaire d'Etat a félicité au nom du gouvernement tous les pilotes, mécaniciens et hommes des bases aériennes qui ont permis d'accomplir les missions de l'armée de l'air « dans des conditions remarquables », puis il a ajouté :
>
> « Le pays a applaudi vos exploits, MAIS IL NE LES CONNAITRA PAS TOUS. »

Cette phrase, qui avait été soigneusement éliminée de la dépêche de l'*Agence France-Presse,* semblait bien confirmer les nouvelles que venait de lancer la presse anglaise. Mais elle fut démentie par le Ministère de la Défense Nationale, qui parla de « quiproquo ». L'intéressé lui-même, M. Laforest, fort gêné, tenta d'expliquer qu'il s'adressait « *non seulement à des aviateurs, mais aussi à des mécaniciens* » et qu'il avait voulu dire que leurs « *obscurs exploits ne pourraient être portés à la connaissance du pays* » (19).

---

(18) Nous recommandons la lecture de cet ouvrage bien présenté et fort documenté.

(19) *Le Monde,* 8-12-1956.

Cette laborieuse explication ne trompa personne.

Si les autres correspondants de presse n'ont rien câblé à leurs journaux, c'est, nous dit *France-Observateur,* parce qu'ils avaient signé un engagement de ne pas faire état dans leurs journaux de ce que la censure les avait empêchés de transmettre (20).

Ce furent ensuite le *Times,* l'*Observer,* le *New-York Times,* qui confirmèrent la collusion franco-israélo-anglaise.

En France, *France-Observateur* consacrait une double-page à « *l'aide française à l'offensive d'Israël* » (21), après avoir révélé que « *la France, à l'insu même de ses propres alliés, avait augmenté sensiblement ses livraisons d'armes à Israël et singulièrement développé sa puissance offensive.* » (22).

Le journal de M. Claude Bourdet annonçait que

> « les livraisons se faisaient par des cargos privés, affrétés par l'Etat, qui ont eu leurs couleurs repeintes, leurs pavillons supprimés et leurs noms modifiés; ainsi pour *Le Rabelais,* appartenant à M. Chatelain, ancien ministre des Travaux Publics, et pour le *Ville de Saint-Malo,* devenu le *Timo,* appartenant à la *Compagnie Générale Transatlantique.* Les équipages de ces navires étaient tenus d'observer le plus grand secret, avec promesses de primes. (23)

Du côté israélien, le général Moshé Dayan, chef de l'état-major d'Israël, reconnaissait que

> « sans l'aide française nous n'aurions pu nous réunir aujourd'hui comme nous le faisons pour célébrer la défaite égyptienne. » (24)

Il faisait principalement allusion à l'armement et à l'équipement fourni par la France. Mais M. Shimon Pérès, directeur général du ministère de la Défense, était plus formel. S'adressant à l'Assemblée annuelle du ministère de la Défense, il déclara

> « que dès les premiers mois de l'année 1956, MM. Guy

(20) *France-Obervateur,* 29-11-1956.
(20) (21) *France-Observateur,* 29-11-1956.
(22) (23) *Op. cit.,* 15-11-1956.
(24) *Le Monde,* 18-12-1956.

Mollet, Bourgès-Maunoury et Christian Pineau avaient accepté d'aider Israël sur le plan militaire. » (25)

Quant au rédacteur en chef de *L'Observateur du Moyen-Orient,* édition française du *Jewish Observer and Middle East Review,* de Londres, il écrivait textuellement dans sa revue :

« Aucun observateur sérieux ne songerait aujourd'hui à nier que l'invasion israélienne dans le Sinaï et l'intervention anglo-française n'aient été étroitement coordonnées. » (26)

Un débat à la Chambre des Communes mit en lumière cette « collusion franco-israélo-anglaise » que, selon MM. Bromberger, le Premier britannique n'avait pas accepté de gaîté de cœur.

« Au cours d'une tempête qui s'est poursuivie pendant près de trois heures aux Communes — écrivait le correspondant particulier du *Monde* (27) — Sir Anthony Eden a été près d'admettre hier (20-12-1956) que la Grande-Bretagne et la France auraient préparé le plan de l'expédition à Port-Saïd en prévision d'une attaque israélienne contre l'Egypte.

Le premier ministre s'est efforcé de rejeter sur la France seule la responsabilité de certaines « collusions » avec les Israéliens. Tel est le cas notamment de la promesse faite à Tel-Aviv d'utiliser le veto pour s'opposer à des sanctions contre Israël. Il en irait de même de la protection des villes israéliennes par des avions français. Sur l'un comme sur l'autre point Sir Anthony Eden a affirmé hier qu'il n'y aurait jamais eu « une décision commune » de la France et de la Grande-Bretagne ».

Dans ses attaques, M. Gaitskell s'est appuyé aussi sur le discours dans lequel M. Christian Pineau s'est référé aux décisions qui auraient été prises par la France et la Grande-Bretagne pour le cas où Israël devrait déclencher une guerre préventive. A cet égard, le premier ministre conservateur s'est efforcé de faire croire que les échanges de vues entre Paris et Londres auraient seulement porté sur des « hypothèses », mais qu'il n'y aurait jamais eu un véritable « accord » jusqu'au moment où les deux gouvernements adressèrent leur ultimatum à l'Egypte.

(...) Le barrage de questions lancé par le Labour s'étant prolongé sans interruption dans une atmosphère de plus en plus agitée, Sir Anthony Eden fut bientôt contraint

(25) *L'Oservateur du Moyen-Orient* (édltion française du *Jewish Observer*), 8-11-1957.
(26) *Op. cit.*, 12-7-1957.
(27) *Le Monde*, 22-12-1956.

d'intervenir une nouvelle fois dans le débat. Il commença alors par répéter d'une façon très véhémente qu'il ne possédait pas à l'avance la certitude d'une attaque israélienne contre l'Egypte. Alors que les conservateurs acclamaient déjà ce qui semblait être enfin un démenti, le premier ministre ajouta cependant :

« Mais il y avait autre chose. Nous savions parfaitement que ce risque existait. En vue de cette éventualité, certaines discussions et consultations eurent lieu et je crois que cela était pafaitement justifié. »

Lorsqu'il avait entrepris l'opération militaire (28) le gouvernement Mollet semblait bénéficier de l'appui de la grande majorité des parlementaires (29). Mais lorsque l'échec survint, des voix s'élevèrent au Palais Bourbon pour regretter ou critiquer l'expédition de Suez. Le gouvernement s'entendit reprocher son imprudence au Moyen-Orient.

M. Emile Hugues déclara, le 19 décembre 1956,

---

(28) Dans le pays, les partis, les mouvements, la presse étaient divisés. Les communistes, les progressistes étaient contre l'expédition, en bloc. Mais des socialistes à la droite, seule une minorité se déclarait hostile à l'aventure. Dans l'opposition nationale, *Fraternité Française*, *Rivarol*, *Chevrotine*, le Bulletin de *Jeune Nation* étaient ouvertement contre l'intervention. Les autres journaux, pour.

(29) Il y avait eu cependant quelques remous dans divers groupes. Deux d'entre eux furent plus profondément secoués : le groupe radical-socialiste et le groupe poujadiste. Au premier, « *un accrochage assez vif* », disait *Le Monde*, avait oppsé M. Billères à M. Hernu, « *qui soulignait les risques de la légitimation absolue de l'action d'Israël* ». Au groupe U.F.F. lorsque M. Pierre Poujade eut déclaré qu'il ne fallait pas « *se battre pour la reine d'Angleterre* » (allusion aux 44 % d'actions de Suez qu'elle détient), il y eut du flottement. 28 U.F.F. sur 42 inscrits votèrent contre, avec M. Aimé Paquet (paysan), M. Guy La Chambre (indépendant), trois parlementaires de l'Union Française et l'extrême-gauche. Le gouvernement devait l'emporter, avec 368 voix contre 182, 15 députés s'étant abstenus, 18 n'ayant pas pris part au vote et 2 étant en congé.

Au Conseil de la République, la majorité pour l'expédition de Suez fut plus substantielle : 289 voix contre 19. M. le sénateur Debré avait vivement encouragé ses collègues à « *agir contre un Etat qui prétend rayer Israël de la carte du monde* » sans parvenir à entraîner ses prudents amis MM. Henry Torrès et Léo Hamon (Goldenberg). (Cf. *Le Monde*, 1-11-1956.)

que l'affaire de Suez se soldait par un échec. « *Une pareille expédition s'imposait-elle pour obtenir des renseignements sur la pénétration soviétique au Moyen-Orient* ? » demandait-il en conclusion ?

M. Mendès-France, qui pensait un peu aux *Bazars du Caire* (30) et beaucoup aux réactions antisémites que l'intervention franco-israélo-britannique allaient provoquer un peu partout, manifesta le même jour son mécontentement. En noyant habilement le poisson, il ajouta :

> « Pour ne pas blesser les musulmans, nous avions évité des relations trop amicales avec Israël. Nous avons ainsi perdu des occasions de coopération fructueuse, telles que la construction à travers le territoire israélien d'un pipeline dont le débit aurait représenté le tiers du trafic pétrolier par le canal de Suez. Sur ce point, une décision prise au lendemain de la nationalisation du canal aurait été la meilleure riposte au défi de Nasser. » (31)

Pour M. Edgar Faure — qui critiqua amèrement la conception et la conduite de l'intervention « *mal fondée juridiquement* », disait-il — le « *côté positif du bilan de Suez est à mettre essentiellement à l'actif d'Israël, petit peuple qui a su faire reculer les troupes du dictateur égyptien* » (32).

Dans le propre parti de MM. Mollet et Pineau, dix-sept parlementaires, parmi lesquels MM. Jules Moch et Daniel Mayer, israélites cependant, déplorèrent, bien que l'ayant votée, l'*opération catastrophique* de Suez (33), approuvant ainsi la condamnation formelle, par l'Internationale Socialiste, de l'intervention militaire (34).

Quelques semaines plus tôt, le général Kœnig avait avoué : « *Quoi qu'il en soit, nous avons perdu la face*

---

(30) Alors que tous les avoirs français en Egypte restaient sous séquestre, ceux de la belle-famille de M. Mendès-France ont été libérés dès le 30 décembre 1956. Le traitement de faveur dont les bazars Cicurel ont bénéficié n'a pu que surprendre. (Arrêté signé par le ministre des finances, le Dr Abden Moneim El Kaissouni. Cf. *Le Monde*, 1-1-1957.)

(31) *Le Monde*, 20-12-1956.

(32) *Le Figaro*, 21-12-1956.

(33) *Le Monde*, 6-12-1956.

(34) *Op. cit.*, 4-12-1956

devant Nasser » (35) et M. Antoine Pinay s'était montré « *fort réticent devant l'équipée de Port-Saïd* » (36).

Pour M. Paul Reynaud, l'expédition militaire était un « *échec sanglant* ». « *Nous avons échoué,* disait-il, *parce que nous n'avons pas compris l'état du monde... Nous avons jeté le monde arabe dans les bras des Soviets...* » (37).

M. Georges Bonnet, ancien ministre des Affaires Etrangères, faisant le point devant la Commission des Finances de l'Assemblée, dressait le bilan de l'expédition :

> « On a traité de défaitistes — s'écriait-il — ceux qui n'étaient pas d'accord pour l'opération de Suez, mais à cette occasion, nous avons perdu 500 milliards de biens français en Egypte, dépensé 60 milliards pour les opérations militaires. Les Français ont été expulsés. Les écoles françaises fermées. Où sont, en vérité, les défaitistes? » (38)

Comme l'écrivait *Rivarol* au lendemain même de l'équipée :

> « Nous étions entrés en guerre pour faire sauter Nasser et consolider le canal, nous avons consolidé Nasser et fait sauter le canal. » (39)

Les conséquences de l'expédition d'Egypte furent graves pour la France : Nasser sortait renforcé de l'épreuve et réclamait une indemnité, le canal était bloqué pour plusieurs mois, notre approvisionnement en pétrole était coupé, le rationnement de l'essence était établi, le budget se trouvait alourdi de nouvelles dépenses, nos réserves en devises étaient amoindries, nos établissements commerciaux et industriels sequestrés (Egypte) ou bannis (divers pays arabes), notre influence et notre prestige au Moyen-Orient ruinés, nos écoles et lycées fermés, l'amitié franco-anglo-américaine refroidie et la position de l'U.R.S.S. renforcée dans toute la Méditerranée orientale.

Ce triste bilan ne devait pas empêcher M. Hervé Al-

---

(35) *Op. cit.*, 18-10-1956.
(36) Cf. *Paris-Normandie*, cité par *Le Monde*, 15-10-1957.
(37) *Le Revue de Paris*, décembre 1956.
(38) Cf. *Fraternité Française*, 29-6-1957.
(39) *Rivarol*, 8-11-1956.

phand, ambassadeur de France à Washington, de déclarer à la radio américaine, avec un joli mouvement du menton :

— *Si c'était à refaire, la France reprendrait l'opération de Suez !* (40)

(40) *Le Monde*, 27-2-1957. — M. Christian Pineau, l'un des responsables de Suez, ne semble pas aussi catégorique que notre ambassadeur à Washington. Lors du débat sur les « bons offices » il déclara à l'Assemblée Nationale (15-4-1958) : « Il nous a été reproché, au lendemain de Suez, de n'avoir pas mesuré toutes les conséquences de cette opération. Cette fois, nous serions impardonnables si nous n'examinions pas cette affaire sous tous ses aspects. »

C'était avouer, implicitement, *que l'on n'avait pas, pour Suez, examiné l'affaire sous tous ses aspects.*

Chapitre XXIX

ISRAEL N'EST PAS L'ALGERIE

Cette persistance dans l'erreur, cette obstination ridicule, cet acharnement démentiel dans la poursuite d'une chimère aurait son excuse s'il s'agissait de la défense de nos intérêts, des intérêts supérieurs de la France et de son peuple. Mais où sont, dans tout cela, les intérêts français ?

On a dit — et peut-être est-ce la pensée intime de M. Alphand, ami du sionisme — que *soutenir Israël, c'était protéger l'Algérie*. Au risque de chagriner certains de nos lecteurs, trop sensibles à l'argumentation hypocrite (et inspirée) de leur journal quotidien, nous déclarerons que ce n'est pas exact. Nous dirons même que c'est tout le contraire qui est vrai ; qu'en aidant Israël, l'ennemi numéro 1 de l'Islam, nous nous aliénons la sympathie de tous le musulmans, de l'Indonésie à l'Afrique Noire. La vaillante petite armée israélienne peut défendre victorieusement ses frontières et, avec l'aide française, occuper une contrée voisine comme le Sinaï ; elle ne peut nous être d'aucun secours contre le F.L.N. et ses tueurs.

D'ailleurs, Israël adopte-t-il notre manière de voir sur l'Afrique du Nord ? On nous prône l'alliance israélienne (1) comme devant faciliter la solution du problème al-

(1) Un comité « *Alliance France-Israël* » a d'ailleurs été créé à cet effet par M. Jacques Soustelle, député, ancien

gérien, mais on ne nous dit pas si Tel Aviv veut vraiment se lier à Paris.

Avec l'autorité qui s'attache à ses anciennes fonctions et que lui confèrent ses titres de résistance, M. Jacques Soustelle nous assure que cette alliance est « *une nécessité vitale* » et que « *nous devons soutenir Israël, parce que ce pays nous défend tous* ». Mais il omet de préciser qu'il fut assez fraîchement accueilli par M. Ben Gourion lorsqu'il alla, en août dernier, lui proposer un pacte militaire. Ce n'est qu'au bout d'une semaine de séjour en Israël, nous faisait savoir le 22 août le correspondant particulier de *Demain* à Tel-Aviv, que les parlementaires français rencontrèrent M. Ben Gourion et son ministre des Affaires étrangères. « *Après une heure d'entretien avec le président, M. Soustelle fut contraint de s'apercevoir que M. Ben Gourion se refusait avec le plus grand bon sens à confondre la défense de l'Algérie avec l'amitié franco-israélienne* ».

---

ministre, ancien gouverneur général de l'Algérie. Un millier de parlementaires, d'hommes d'affaires, de journalistes, d'industriels, etc... ont donné leur adhésion à cette organisation, notamment : MM. Edmond Barrachin. Robert Bichet, députés; Henri Borgeaud, L. Christiaens, Corniglion-Molinier, Arthur Conte, Philippe Etlin, adm. de la *Holding Coloniale* et des *Plastiques Synthétiques*; Maurice Faure, ancien ministre; le général Kœnig, député et adm. de sociétés pétrolières; Henry Laforest, député; Pierre Lazareff, directeur de *France-soir*; Bernard Lecache, directeur du *Journal du Dimanche*; Marcel-Edmond Naegelen, député, anc. Gouverneur Général de l'Algérie; Maurice Schumann, député; Gaston Tessier, président des Syndicats Chrétiens; Lazare Rachline, dit Lucien Rachet, anc. commissaire de la Républ., adm. de *Publicis* et de la Sté du journal *L'Express*; Louis Jacquinot, député (époux d'une associée de la *Banque Lazard*); Joseph Laniel, ancien président du Conseil; Charles Lussy, alias Rouff, député; Edmond Michelet, sénateur; Georges Duhamel, de l'Acad. française; A. Hess, directeur de la *Cie Française des Produits Industriels*; Mme Marcelle Lazard, vice-présidente du Mouvement Européen (Seine); MM. André Bettencourt, ancien ministre de M. Mendès-France (Mme Bettencourt a des intérêts majoritaires dans *L'Oréal-Mon Savon-Valentine*); Gaston Chazette, animateur du groupe maçonnique du Sénat; Guy Desson, député, président de la Commission de la Presse de l'Assemblée Nationale; Félix Gouin, ancien président du Conseil; Dr H. Smadja, directeur de *Combat*; Elie Soffer, adm. de sociétés; A. Laurent-Eynac, etc...

Pas plus qu'elle ne devait signaler les propos anti-français que M. David Hacohen, délégué israélien à l'O.N.U. tint en septembre 1957 à un « five o'clock tea » londonien, la grande presse française, quotidienne ou hebdomadaire, ne mentionne cette rebuffade. Plus loquace qu'elle, l'édition française de la grande revue israélite de Londres *Jewish Observer* (publiée à Paris sous le titre d'*Observateur du Moyen-Orient*) nous dit, le 23 Août 1957, que « *c'était Israël qui hésitait devant la signature d'une alliance alors que les Français ne faisaient aucune difficulté.* » D'ailleurs, par 58 voix contre 8, la Knesseth (parlement israélien) a rejeté trois mois plus tard (19-11-1957) le traité d'alliance avec la France, que proposait l'ancien chef de l'Irgoun, M. Menahem Begin, président du Parti Herouth (2).

Le gouvernement israélien veut bien — et cela se comprend — bénéficier de l'aide économique, financière, diplomatique, militaire de la France, mais peu lui

---

Une autre « *Association France-Israël* », ne prônant que le rapprochement économique et culturel, fonctionne sous la présidence de M. Diomède Catroux, ancien ministre, directeur financier de *Publicis*. Son comité comprend notamment MM. Yvon Bizardel, le Pasteur de La Gravière, Philippe de Rothschild, banquier, et son comité d'honneur : MM. Jean Amrouche, écrivain; Vincent Auriol, ancien président de la République; le général Billotte, ancien ministre; Léon Binet, doyen de la Faculté de Médecine de Paris; Marcel Bleustein-Blanchet, le « roi de la Publicité »; André Blumel, ancien collaborateur de Léon Blum; H. Bonnet, ambassadeur; le général Bouscat; Pierre Brisson, directeur du *Figaro*; Brunschwig-Bordier, inspecteur général du Ministère de l'Intérieur (Police); G. Cahen-Salvador, du Conseil d'Etat; Julien Cain, adm. général de la Bibliothèque Nationale; Albert Camus, Francis Carco, écrivains; Robert Debré; Gabriel Delaunay, directeur général de la Radiodiffusion-Télévision Française; Ed. Depreux, ancien ministre; A. François-Poncet, ambassadeur; André Le Trocquer, président de l'Assemblée Nationale; André Malraux, François Mauriac, écrivains; Pierre Mendès-France, ancien président du Conseil; Gaston Monnerville, président du Conseil de la République; Emile Roche, président du Conseil Economique; Jules Romains, de l'Académie française, etc...

(2) Ce qui faisait dire au journal *Herouth* que « les partis de la coalition gouvernementale, adeptes du marxisme, ne veulent pas s'identifier ouvertement avec le pays qui lutte contre les rebelles d'Algérie ». (Cf. *L'Information d'Israël*, 27-2-1958.)

chaut de prendre position dans l'affaire algérienne. Il a d'ailleurs démenti catégoriquement, le 6 septembre 1957, que « *des négociations soient en cours entre Jerusalem et Paris en vue de la conclusion d'une alliance* » (3). S'il en existe déjà une, secrète — ainsi que l'affirmaient Mme Geneviève Tabouis, à Radio-Luxembourg (le dimanche 4 novembre 1956, émission de 13 heures 15) et *France-Observateur* (le 14 février 1957) —, elle suffit peut-être à garantir l'existence du jeune Etat, sans que celui-ci soit obligé de garantir, en retour, l'existence de l'Algérie française.

A moins d'être un aimable plaisantin — et on sait, hélas ! que le F.L.N. ne plaisante pas — M. Ferhat Abbas, chef de la diplomatie fellagah, aurait-il demandé au gouvernement d'Israël d'intervenir à l'O.N.U. (4) en faveur des nationalistes algériens, s'il n'avait pas connu les sentiments de M. Ben Gourion à l'endroit du problème algérien ?

A plusieurs reprises, le F.L.N. a affirmé que les Israélites d'Algérie appartiennent, comme les musulmans, à « *la nation algérienne* » (5) ce que le *Comité des Algériens israélites pour la négociation en Algérie* s'est empressé d'approuver (6). Et l'on ajoute que, du côté français, les « *interlocuteurs valables* » du colloque France-F.L.N. sont eux-mêmes d'origine israélite (7), il est dif-

(3) *Le Monde*, 7-9-1957.

(4) Cf. *L'Observateur du Moyen-Orient* (revue hebdom.), 13-9-1957, p. 5. Y a-t-il un rapport entre l'attitude officielle du F.L.N. et la cargaison d'armes *israéliennes* saisies à bord d'un avion venant de Tel-Aviv, piloté par un *israélien* qu'accompagnaient trois israélites? L'affaire n'a jamais été tirée au clair, mais les armes ont bel et bien été confisquées. (Mars 1958).

(5) *France-Observateur*, 18-10-1956. De son côté, le journal juif *Zioniste Record* affirme que « les rebelles ont, à plusieurs reprises suggéré à Israël un marchandage selon lequel, en échange de l'appui politique d'Israël pour l'indépendance de l'Algérie, ils abandonneraient la libre émigration vers Israël pour les juifs d'Algérie ». (Cf. *La Terre Retrouvée*, 1-3-1958, p. 5.)

(6) *Le Monde*, 9-2-1957.

(7) MM. Jean Daniel (Ben Saïd), Servan-Schreiber, Roger Stephane (Worms), Daniel Mayer, Mendès-France, etc..., qui sont les partisans les plus convaincus de la négocation sont israé-

ficile de concevoir, à condition qu'elle soit possible, une aide militaire efficace pour la sauvegarde des positions françaises en Afrique du Nord.

On a dit également, et ce fut affirmé dans les cercles dirigeants français, qu' « *abattre Nasser, c'est sauver l'Algérie* ».

D'abord, rien n'est moins sûr, et M. Rosenweig, dit Charles Ronsac, le reconnaissait lui-même dans *Franc-Tireur* quelques heures après le déclenchement de l'attaque contre l'Egypte : on ne peut « *garantir que le successeur du Bikbachi fera cesser toute manifestation de solidarité à l'égard des « frères d'Afrique du Nord* ».

Ensuite, si le gouvernement français voulait riposter aux ingérences de l'Egypte dans l'affaire algérienne, il aurait pu le faire franchement. Il lui suffisait d'agir, par exemple, quand le colonel Nasser installa au Caire le quartier général des rebelles algériens. C'est un acte de guerre que d'héberger sur son territoire l'Etat-Major de forces ennemies (8). On n'a rien fait, alors, et M. Christian Pineau nous assurait même qu'il fallait bien se garder de brandir « une épée de bois », que nous devions faire confiance à la « parole d'honneur » que le Bikbachi lui avait donnée.

Mais si l'on devait intervenir contre l'Egypte qui soutenait les rebelles — et les soutient toujours, avec ostentation maintenant (9) — ne devait-on pas, également, agir contre les pétroliers internationaux qui subventionnent les fellagah ? Car, là aussi, nous avons eu, (ou plutôt le gouvernement a eu) les preuves de la collu-

---

lites et sionistes. Tout comme le Dr Henri Smadja, directeur de *Combat*, à Paris, et imprimeur, à Tunis, du journal officiel du F.L.N., *El Moujahid*. (L'imprimerie de *La Presse* de Tunis, où se tire le dit journal fellagha, est la propriété de M. Smadja. Cf. *Correspondance de la Presse*, directeur : Georges Bérard-Quélin, 19-4-1958.)

(8) Voir : Bernard Laforesse : *Le Bilan de l'Equipée d'Egypte*, Paris 1958.

(9) *Le Monde* a publié, d'après l'Agence Reuter, une dépêche datée du Caire (4-4-1958) annonçant que le gouvernement égyptien avait versé 50.000 livres (50 millions de frs), pris sur les biens français confisqués, à la quête pour la journée algérienne (Caisse des fellagha). Le procédé n'est ni très adroit, ni bien honnête.

sion des trusts du pétrole et du F.N.L. Les papiers saisis dans l'avion du chef fellagha Ben Bella n'ont-ils pas prouvé que l'*Aramco* était en liaison avec ceux que le *Big Business* considère comme les dirigeants de l'Algérie de demain ?

L'histoire n'est qu'un perpétuel recommencement, et les rapports entre les musulmans et la France, en Afrique du Nord, ont été bien souvent faussés par de sordides, mais puissants intérêts.

Avant de parler de ceux qui, aujourd'hui, s'interposent entre les Nord-Africains et nous, qui menacent de nous évincer du Maghreb sans pour autant « libérer » sa population, qui tendent à remplacer nos colons défricheurs de terre par d'anonymes trafiquants à masque humanitaire, faisons un retour en arrière.

Comment et pourquoi fut décidée l'expédition d'Alger, point de départ de la conquête ? Le légendaire coup d'éventail ne fut qu'un épisode du conflit. L'origine du différend, qui provoqua la conquête, est une assez vilaine histoire d'argent, que nous allons vous conter.

En ce temps-là, Alger était un état quasi-autonome, une Régence, qui dépendait, comme l'Egypte, de la Sublime Porte. La population composite (Arabes, Kabyles, Mozabites, Juifs, etc...) était dominée par une caste militaire turque, les Janissaires. Le chef de la Régence, le Dey, était choisi parmi eux, et, le plus souvent, par eux. C'était un véritable potentat dont la toute-puissance n'était limitée que par la suzeraineté, surtout théorique, du Sultan de Turquie. La principale industrie de ceux que l'on appelait alors les « barbaresques » consistait à s'emparer et à piller les navires de commerce de toute nationalité qui sillonnaient la Méditerranée. Le peuple, fort misérable, ne participait pas à ces exploits, réservés naturellement aux corsaires ; il se livrait à l'agriculture, à l'élevage, à l'artisanat et au commerce. Les paysans et les pâtres étaient kabyles et arabes, les commerçants surtout juifs. L'import-export, comme on dirait aujourd'hui, était pratiquement le monopole de quelques maisons israélites travaillant, semble-t-il, très étroitement avec l'autorité.

La France, depuis François 1er, avait une politique

d'entente avec Constantinople. Après les Valois, les Bourbons en avaient tiré grands honneurs et grands profits. Louis XIV lui-même, qui passe pour avoir aimé la guerre, ne songea jamais à prendre Alger. Il lui arriva de faire canonner ce nid de pirates en 1683 et 1688 pour faire respecter son pavillon et les établissements français de Bône, La Calle et Collo, du Bastion de France et du Cap Bon, qui payaient d'ailleurs tribut au Dey d'Alger et au Bey de Constantine. Il faisait libérer des esclaves français et subventionnait les Pères de la Merci qui s'occupaient des autres. Mais il préférait maintenir des rapports pacifiques avec le Dey.

La République continua la politique des Bourbons, jusqu'au Consulat y compris. « *Tandis que l'Europe se coalise contre la France,* écrivait *Le Moniteur* (10), *une puissance africaine plus loyale et plus fidèle reconnaît la République et lui jure amitié.* »

Lorsque Bonaparte menaça directement la Turquie par son expédition d'Egypte, le Dey, vassal de la Porte, dût par deux fois, à la demande du Sultan que poussait l'Angleterre, déclarer la guerre à la France (1798, 1801). Mais il ne s'y résolut que contraint et il écrivit au général en chef de l'expédition pour l'inciter à brûler la flotte ottomane s'il la rencontrait. « *Que ces paroles et cette lettre soient toujours un profond secret entre nous* » ajoutait-il (11). Et le Premier Consul de répondre, la paix rétablie : « *Des raisons de politique vous ont forcé la main, mais le passé est le passé.* » (12)

Ce sont les gens d'affaires qui brouillèrent la France avec le Dey. On connaît assez bien l'histoire des fourrages de la cavalerie de l'armée d'Egypte que des commerçants d'Alger avaient fournis à Bonaparte. On connaît moins l'épisode du prêt d'un million de francs *sans intérêt* consenti au Directoire par le Dey Hassan qui avait exprimé l'espoir que « *de nouvelles occasions*

(10) *Le Moniteur*, 18-6-1793.

(11) Lettre du 13-4-1801, citée par M. G. Esquer, dans son étude de *L'Afrique latine* (parue à partir du 15 mai 1922) à laquelle nous empruntons une partie de notre documentation.

(12) Lettre du 24-11-1801. *Ibid.*

d'obliger le gouvernement français se présenteraient par la suite. » Une seule condition : l'argent prêté devait être employé à faire des achats de céréales dans la Régence même. Grâce à ce blé d'Algérie, les départements français bordant la Méditerranée purent être ravitaillés.

Ces achats furent d'abord faits par l'ancienne *Compagnie Royale,* par cette *Compagnie d'Afrique* qui avait succédé à des maisons françaises établies dans la Régence dès le XVI[e] siècle. Ils furent ensuite effectués par une *Agence Nationale.* Compagnie et Agence étaient les gérants des concessions françaises en Algérie.

Mais, cédant aux pressions des *lobbies* d'alors, la Convention, puis le Directoire, changèrent d'intermédiaires : aux compatriotes, on préféra des Livournais établis à Alger. C'est ainsi que Bacri et Busnach devinrent les acheteurs officiels de la République.

M. Esquer nous présente ces deux hommes d'affaires dont les agissements allaient, trente ans plus tard, provoquer l'incident de l'éventail :

« Michel Coen Bacri, dit Ben Zahout — écrit-il (13) — chef d'une maison de commerce de Livourne, avait ouvert, vers 1770, un comptoir à Alger. Après des débuts modestes, l'établissement prospéra lorsque le fils aîné, Joseph, se fut associé en 1783 avec trois de ses frères, Mardochée, Salomon et Jacob, et avec son propre fils David, puis avec son beau-frère et compatriote Neftali Bou Djenah ou Busnach.

« Busnach, d'une famille de négociants livournais, venu dans le pays en 1723, devait sa fortune à des services rendus à Mustapha ben Ousnadji qui fut bey de Titteri de 1775 à 1795. Craignant, au cours d'un voyage à Alger, la disgrâce du dey et peut-être pire, ce bey s'était réfugié dans un lieu d'asile où nul de ses amis n'osait aller le voir. Le seul Busnach lui apporta des encouragements, des vivres, obtint sa grâce et lui prêta, affirme un témoin, « *une forte somme d'argent dans un moment où il y avait peu d'espoir de remboursement* ». Mustapha ben Ousnadji, nommé par la suite bey de Constantine, se montra reconnaissant : Busnach devint « *son premier homme d'affaires, son confident, son guide; il fut tout-puissant auprès de ce bey dont il dirigea à son gré les faveurs, la protection et les rigueurs* ». Un Algérien, Hamdan ben

(13) G. Esquer, dans *L'Afrique latine,* op. cit.

Ottsman Khodja, conte avec quelle rapidité l'association Bacri-Busnach faisait fortune : le même bey de Constantine, voulant faire un cadeau à la femme du dey, s'adressa à Busnach pour avoir un bijou de valeur. Celui-ci lui présenta un diadème évalué 300.000 francs. Le bey acheta le bijou mais, n'ayant pas d'argent comptant, il convint de le payer en mesures de blé au prix de 4 francs l'unité. Busnach en acheta 75.000 mesures qui furent revendues en France 50 francs, soit un bénéfice total de 3.450.000 francs. Or, le bijou — fabriqué à Paris — n'avait coûté en réalité que 30.000 francs. »

Ce trait est typique. Il s'accorde cependant assez mal avec la générosité et le désintéressement qu'un témoin attribue, plus haut, à l'astucieux Busnach. Mais passons...

Devenu le confident, le guide du futur Bey de Constantine, avec lequel il tripotait, Busnach acquit une célébrité qui le fit remarquer du Dey, lequel trafiqua aussi avec lui.

M. Esquer souligne les résultats inouïs de l'association politico-financière de Bacri et Busnach. Disposant de sommes considérables, qui leur appartenaient ou qu'ils empruntaient — c'était déjà du capitalisme ! — ils prêtaient aux Etats d'Europe, entretenaient tout un réseau de correspondants, renseignaient le Dey sur l'état d'esprit des tribus, dénonçaient les exactions des aghas et les menées des chefs ambitieux. Sans doute suscitaient-ils aussi quelques révoltes pour terroriser le Dey, puis se poser en sauveurs lorsqu'ils les avaient calmées. Le Dey ne jurait plus que par eux.

Dans l'association bicéphale, la tête commerciale était Bacri, la tête politique Busnach. De conseiller d'un Bey, celui-ci devint l'éminence grise du Dey. Sa puissance était telle qu'il nommait et chassait les beys. Pour être le maître du trésor de la Casbah, il choisit comme *Kasnadji* (ministre des Finances) un certain Mustapha, qu'il fit élire ensuite Dey d'Alger par des Janissaires subornés.

Dès lors, sous le nom de Mustapha, c'est Busnach qui règne. Le vrai maître, c'est lui. On l'appelle, par ironie, le « *roi d'Alger* », mais en fait il est, dès 1800, une sorte de maire du Palais gouvernant au nom du souverain, comme Charles Martel au temps des derniers mérovingiens. Il est en relations directes avec les repré-

sentants des puissances étrangères, l'intermédiaire obligé et onéreux entre ceux-ci et le souverain. Il aplanit les conflits, reçoit les agents consulaires et diplomatiques, surveille l'exécution des décisions. Il règle un incident avec l'Angleterre et fait rendre les honneurs au pavillon de Sa Majesté Britannique. Il dirige les négociations entre le Portugal et la Régence. Lorsque le Sultan envoie à Alger un haut fonctionnaire turc, c'est Busnach qui l'accueille.

> « Le Dey — écrit M. Esquer — n'est plus maître qu'en apparence, ses paroles, son attitude lui sont imposées, et la bienveillance que Hassan ou Mustapha témoignent à la France n'a d'autre mobile que l'intérêt de la maison Bacri et Busnach à ménager une nation avec laquelle ils font un chiffre élevé d'affaires. »

L'incident du coup d'éventail, dans ce cas, prend un sens assez différent de celui que lui donnent nos manuels scolaires. C'est bien le Dey qui tenait le chasse-mouche qui frappa le consul de France ce 30 avril 1827. Mais le coup venait de trafiquants dont le Dey n'était plus que le porte-parole.

Chapitre XXX

SHYLOCK, « ROI D'ALGER »

L'histoire de ces deux israélites rappelle l'épisode de Joseph chez le Pharaon. Bacri et Busnach n'ont pas le droit de mettre un burnous blanc ou rouge. Ils sont voués au burnous bleu. Défense leur est faite, ainsi qu'aux autres juifs, de chausser complètement leurs babouches. Ils doivent céder le haut du pavé au janissaire turc, au paysan kabyle, à l'artisan arabe, au plus pouilleux des musulmans. Et malgré cette position douloureuse dans laquelle sont tenus les juifs d'Alger, ils n'en réussissent pas moins à accaparer les grains dans toute la Régence comme leur illustre devancier l'avait fait en Egypte, et comme MM. Louis-Dreyfus le feront sous la III[e] et la IV[e] Républiques.

« Bacri et Busnach, écrit M. Esquer, profitaient de la faveur dont ils jouissaient pour accaparer dans toute la Régence le monopole de l'exportation des grains. Ils se heurtèrent d'abord à la concurrence de l'Agence Nationale d'Afrique vigoureusement soutenue par le consul Vallière. « *Dans le cas inadmissible,* écrivait celui-ci, *où le Bey de Constantine continuerait ses livraisons aux Juifs, il faut franchir tout obstacle pour obtenir tout le blé exclusivement en droiture du Bey lui-même* (26 *janvier* 1794).

Mais la lutte était trop inégale : le mauvais état des finances publiques empêcha le gouvernement français de favoriser des établissements français et l'obligea à traiter avec Bacri et Busnach. »

La même « charge » de blé que l'*Agence Nationale*

pouvait livrer au prix de 42 frs, la maison Bacri et Busnach la vendait 100 et 120 frs. Seulement, on ne payait pas comptant, et la France, qui avait déjà des soucis d'argent, obtenait des délais. En 1795, le Gouvernement de la République leur devait deux millions de francs.

L'extension des affaires de la maison Bacri nécessita l'établissement à Marseille, puis à Paris, de Jacob Bacri, frère et associé de Joseph, Mardochée et Salomon Bacri, beau-frère de Neftali Bou Djenah, dit Busnach.

Chaudement recommandé par le Dey aux autorités françaises, comme chargé des « commissions » de la Régence, et comme « *une personne à laquelle il était fort attaché* », Jacob Bacri fut bientôt au mieux avec les fonctionnaires du Directoire. La corruption battait son plein à Paris, et Bacri sut se faire des relations. Quand un conflit entre la France et la Régence d'Alger eut permis l'élimination des comptoirs de la *Compagnie Nationale*, de La Calle, Bône et Collo, saccagés et incendiés, Bacri et Busnach furent les maîtres incontestés du commerce des grains et nul ne put plus commercer avec la Régence sans passer par eux.

Ayant désormais le monopole, les fournisseurs ne soignèrent plus leurs livraisons.

« Des chargements expédiés d'Afrique arrivèrent avariés — écrit M. Esquer — d'autres furent enlevés par des corsaires algériens. On soupçonna que ceux-ci avaient été prévenus par les Bacri eux-mêmes : rentrant ainsi en possession de leurs fournitures, ils les auraient revendues plusieurs fois. D'Alger, le consul Jeanbon-Saint-André dénonçait les trafics des Juifs, leurs intrigues avec les Anglais qu'ils ravitaillaient à Gibraltar, et les complices qu'ils avaient à Paris, jusque dans les bureaux. Ces raisons s'accordaient trop bien avec le manque de fonds pour que, malgré la caution d'ailleurs suspecte de Mustapha en faveur « *de la fidélité incorruptible et de l'attachement des dits Bacri et Busnach aux intérêts de la nation française* » — le Directoire n'inclinât pas en 1797 à surseoir au règlement des créances : « *En retenant ainsi les sommes dues à ces Juifs,* écrivait le Ministre des Relations Extérieures Delacroix à son collègue des Finances, *nous les empêcherons de se distraire entièrement de nos intérêts et nous les forcerons à plus de circonspection dans leurs procédés obligeants avec les Anglais qu'ils ne servent avec tant de zèle que parce que leur présence en*

Barbarie leur offre l'espoir certain de nouveaux bénéfices. » (26 avril 1797).

Bacri et Busnach comprirent qu'il leur était nécessaire d'intéresser à leur cause quelque personnage influent. Jacob Bacri entra en relations avec Talleyrand qui venait de succéder à Delacroix (16 juillet 1797); le mercanti d'Alger et le noble duc causèrent et ce dernier, qui avait des vues sur la colonisation de l'Afrique du Nord dont il voulait faire une « *terre à épices* », fut « *intéressé* » au point que les Juifs n'eurent pas de protecteur plus actif : « *Si le Boiteux* (Talleyrand), écrira Bacri, *n'était pas dans ma main, je ne compterais sur rien.* » Talleyrand réussit à faire revenir ses collègues sur la mauvaise opinion qu'ils avaient de cette affaire : les créances considérées quelques mois plus tôt comme suspectes parurent tout à coup inattaquables. Encore fallait-il parer ce revirement de quelque apparence d'intérêt public : précisément les juifs, créanciers de la France, étaient débiteurs de la Régence d'Alger pour une somme d'environ 300.000 francs; ils firent comprendre au dey (Mustapha) qu'il n'avait chance d'être remboursé qu'autant qu'ils rentreraient eux-mêmes dans ce qui leur était dû, et qu'il était donc de son propre intérêt d'intervenir auprès du gouvernement français pour obtenir le règlement de leurs créances. »

On voit comment les astucieux trafiquants devaient amener le Dey à travailler pour le « *roi d'Alger* ».

Docile, Mustapha qui devait à Busnach sa fortune politique et sa fortune tout court, invitait Talleyrand à payer à Bacri la somme due

« déjà il y a longtemps, pour des vivres fournis à la République dans un temps où elle en avait bien besoin et où elle a trouvé bien peu de particuliers qui aient le courage et la volonté de s'exposer à de pareilles avances dans une époque si critique. » (1)

Le Dey insistait sur le fait que la République marquerait ainsi sa reconnaissance à la Régence, fidèle amie de la France, puisqu'en s'acquittant envers Busnach et Bacri, ceux-ci pourraient enfin payer ce qu'ils lui devaient.

Talleyrand fit répondre que les intéressés n'avaient qu'à présenter leur compte. Ceux-ci expédièrent aussitôt à Paris un employé de leur maison de Livourne, nommé Simon Aboucaya, auquel Mustapha avait conféré le titre ronflant d' « *agent général chargé des affaires du Dey d'Alger* ».

---

(1) Lettre du 17-9-1798.

La facture que présenta Aboucaya n'est plus de deux millions, mais de 2.297.445 francs. La République, bonne fille, accepta la somme sans trop rechigner : elle s'engagea à verser 150.000 frs tous les quinze jours.

Les paiements eurent lieu régulièrement pendant six mois ou un an. Mais ils furent suspendus par suite de l'état de guerre, tandis que Jacob Bacri et Aboucaya étaient fourrés à la prison du Temple comme sujets d'un pays ennemi. Le plus drôle, c'est que, pendant ce temps, les Bacri d'Alger fournissaient à Bonaparte de quoi conquérir l'Egypte, pays soumis, comme la Régence, à la Sublime Porte ! *Business is Business* avait déjà, au XVIII[e] siècle, son équivalent en jargon judéo-arabe !

La paix rétablie, Jacob Bacri et Aboucaya sortirent de prison. A quelque temps de là, ils présentèrent au nom de leur maison et du Dey une nouvelle facture. Cette seconde facture, représentant les fournitures de Bacri aux armées d'Italie et d'Egypte, s'élevait à 5 millions et demi. Elle n'annulait pas la première ; elle la complétait.

Talleyrand, qui avait sans doute sa petite commission, écrivit à Lindet, ministre des Finances, pour qu'il ne se montrât pas trop tâtillon :

> « L'état de nos rapports actuels avec la Régence exige qu'on montre aux Juifs la meilleure bonne volonté possible. Il faut considérer cette affaire non comme leur étant particulière, mais comme une affaire d'Etat. Ces Juifs méritent des ménagements à raison de ce que leur souverain leur accorde, et l'on pourrait craindre que leur mécontentement n'altérât dans leur principe les bonnes dispositions qu'il vient de leur montrer. » (2)

Le reliquat de la première facture, la totalité de la seconde et de substantiels intérêts représentaient un total de 7.942.992 francs : cette dette fut officiellement reconnue par le gouvernement français, qui versa un acompte de 3.175.631 francs. Restait à payer une somme de 4.767.361 frs.

Nous entrons ici dans le domaine de l'opérette. La créance était devenue une affaire d'Etat grâce à l'inter-

(2) Lettre du 24-8-1800.

vention du Dey auquel les trafiquants devaient 300.000 francs. Le Dey parlait à la France au nom de la Régence, appuyé par les galères d'Alger armées de canons chargés jusqu'à la gueule, et demandait qu'on payât à Bacri et Busnach afin qu'ils puissent le payer lui-même. Mais quand les rusés compères eurent reçu, grâce au Dey, les 3.175.631 frs, ils ne versèrent pas un sou à leur créancier. Et ils se gardèrent bien de le prévenir.

Aussi, le 12 août 1802, Mustapha écrivait-il naïvement au Gouvernement français :

« Je vous prie de donner des ordres pour qu'on termine les affaires Bacri et Busnach, puisqu'une partie de cet argent m'appartient... »

Le traité du 17 décembre 1801 avait rétabli la paix entre Paris et Alger. Mais cette paix n'avait point rétabli l'ancienne cordialité des relations qui existaient entre la Régence et la France au temps des Bourbons. Entre elles, il y avait désormais le trafiquant, le parasite, le semeur de discorde.

Bien que Bonaparte eut informé le Dey que son « *premier acte d'hostilité (serait) le signal de la destruction d'Alger* », Mustapha faisait saisir des propriétés et des navires français chaque fois qu'il y avait un frottement entre l'Empire français et la Régence. Si la France ne versait pas ce qu'elle devait au consortium Bacri-Busnach, celui-ci arrivait à toucher indirectement en encaissant sa part dans les prises et saisies des corsaires barbaresques. Le Dey l'indemnisait ainsi de la perte résultant de la cessation des paiements français. Mais tant va la cruche à l'eau... L'impudence des Busnach et des Bacri provoqua une sanglante riposte, non des Français pillés avec leur complicité, mais des Algérois eux-mêmes.

« Tant qu'ils avaient eu la sagesse de ne jouer aucun rôle politique apparent — raconte M. Esquer — l'orgueil des Turcs les avait tolérés; mais leur fortune les grisa : ils voulurent montrer ouvertement qu'ils étaient les maîtres et ils se rendirent intolérables. Le 28 juin 1805, Busnach fut abattu par un Janissaire au cri de : « *Salut au gouverneur d'Alger !* » Sa mort fut le signal du massacre de ses coreligionnaires et du pillage de leurs biens : « *Pleurez sur moi,* lit-on dans une élégie composée sur cet événement, *pleurez sur moi, Isaac, fils de Joseph Gozlan!*

J'ai été découpé comme du tabac! — Mardochée ben Stora fut dépecé comme un oignon!... » Deux mois après, le protecteur des Juifs, Mustapha-pacha (le fameux Dey, créature de Busnach), contre qui avaient été déjà dirigées deux tentatives d'assassinat, tombait à son tour. Le premier soin de son successeur, Ahmed, fut de confisquer les biens de Busnach, dont la famille regagna Livourne avec une partie des Bacri, et de rançonner ces derniers. Joseph et ses deux fils David et Michel furent emprisonnés : leur ruine était poursuivie par quelques-uns de leurs propres coreligionnaires, parmi lesquels le chef d'une maison de commerce rivale, David Duran. Ils durent s'obliger à payer quatre millions par termes bi-mensuels de 100.000 francs. Le troisième terme n'était pas encore réglé que Joseph Bacri, profitant de l'humeur changeante du Dey, avait rétabli son crédit, et que son fils David remplaçait Duran comme chef de la nation israélite : de rançon à payer, il n'en fut plus question.

Le nouveau Dey, Ahmed, suivit une politique hostile à l'égard de la France. Le désastre de Trafalgar, en consacrant la suprématie maritime de l'Angleterre, fit bénéficier cette puissance des dispositions favorables dont nous avions jusque-là profité. En 1807, les concessions, gérées depuis la disparition de l'Agence Nationale (1798) par une nouvelle Compagnie d'Afrique qui végétait malgré de nombreux plans de réorganisation abandonnés aussitôt qu'élaborés, furent données aux Anglais. Ceux-ci acquirent chèrement (262.500 fr. de redevance annuelle contre 108.000 fr. payés par la Compagnie française) le trafic du corail et une partie seulement de Bône et La Calle. Quant à Collo et à Djidjelli, le bail en fut concédé à Joseph Bacri, lequel fit aux Anglais une telle concurrence que leur exploitation se solda par un déficit. »

Les actes d'hostilité du Dey Ahmed se multiplièrent au point que Napoléon, ayant mis fin à Tilsitt à la guerre continentale, tourna ses regards vers Alger, dont la conquête, pensait-il, devait « *donner à penser à l'Angleterre* ». Il demanda à son ministre des Affaires étrangères d'inviter le consul français à quitter Alger sur-le-champ, après avoir notifié au Dey qu'il lui déclarait la guerre, s'il ne relâchait pas aussitôt les esclaves gênois, corses et napolitains qu'il avait. (3)

Il ordonnait en outre à son ministre de la Marine de « méditer l'expédition d'Alger, tant sous le point de vue de mer que sous celui de terre » et avec sa netteté ordinaire, il indiquait les points à préciser et les renseigne-

(3) Lettre du 4-2-1808.

ments à prendre : « Y a-t-il sur cette côte un port où une escadre soit à l'abri d'une force supérieure? Quels seraient les ports par où l'armée, une fois débarquée, pourrait être ravitaillée? Et combien l'ennemi pourrait-il bloquer de ports différents? Combien peuvent-ils contenir de frégates, de bricks et de gabarres? Quelle est la saison où la peste n'est plus à craindre et où l'air est bon ?... Les renseignements à prendre par terre sont s'il y a des chemins de fer et de l'eau. Je suppose que cette expédition demande 20.000 hommes. Vous sentez bien que cette expédition, l'ennemi la supposerait pour la Sicile, et qu'il serait bien déjoué si, au lieu de cela, elle se rendait à Alger. — Je ne vous demande une réponse que dans un mois, mais pendant ce temps, recueillez vos matériaux, tels qu'il n'y ait pas de MAIS, de SI, de CAR. — Envoyez un de vos ingénieurs discrets sur un brick, mais il faut que ce soit un homme de tact et de talent... (4)

Cet ingénieur fut Boutin, chef de bataillon du Génie... C'est le plan de ce Boutin, inconnu de la quasi-totalité de ses concitoyens de l'an 1958, qui établit alors le plan que devait suivre Bourmont vingt-deux ans plus tard.

L'affaire des créances revint sur l'eau en 1810, à la suite d'une demande de renseignements du Ministre de l'Intérieur sur la situation du Commerce français en Algérie. Questionnée, la Chambre de Commerce de Marseille répondit :

« Tant que les Juifs seront les maîtres du commerce algérien, il n'est point de négociant français qui ose former un établissement dans la Régence. »

La situation des Bacri s'était améliorée. Elle était même complètement rétablie, puisqu'ils étaient en faveur auprès du nouveau Dey. Mais leurs excellentes et considérables affaires attiraient les jalousies. Ils avaient en la personne de leur coreligionnaire et concurrent David ben Duran un terrible ennemi. Les haines entre Israélites sont effroyables. Nous l'avons vu lors du duel Mendès-France-René Mayer qui se termina par la chute du premier.

David ben Duran accusa David Bacri de vol et démontra au Dey que ce voleur l'avait desservi auprès du Sultan de Turquie. Ahmed aurait peut-être absout le vo-

(4) Lettre du 18-4-1808. Cf. *L'Afrique latine*, op. cit.

leur, quitte à lui faire rendre gorge; mais il ne pardonna pas au maître du double-jeu : David Bacri eut la tête tranchée au cimetère le 4 février 1811. Son ennemi vainqueur le remplaça comme chef de la communauté israélite. Mais il fut un « roi d'Alger » éphémère puisque le Dey le fit décapiter à son tour huit mois plus tard, sur plainte du propre père de Bacri, le vieux Joseph, qui avait ressaisi la faveur du souverain. En 1816, Joseph Bacri était exilé par le nouveau Dey, Omer Aza, et regagnait Livourne, berceau de la tribu.

M. Esquer s'est demandé si le frère de ce vieux trafiquant, Jacob Bacri, n'avait pas poussé à cet exil.

Envoyé à Paris pour y présenter les factures de grains fournis à l'armée du Directoire, il s'était contenté de faire la noce avec l'argent qu'il avait touché sur la créance. Jacob n'avait pas pardonné à Joseph de l'avoir désavoué alors et d'avoir perçu directement les sommes que lui, Jacob, aurait dû recevoir.

Le plus drôle, c'est que Jacob Bacri, qui avait regagné Alger où il allait devenir le chef de la communauté israélite, s'était fait naturaliser français. Ce fut donc un sujet français, débiteur de la Régence et créancier de la France, qui allait provoquer le conflit entre son ancienne patrie d'adoption et la nouvelle.

Ayant constitué Nicolas Piéville, ancien directeur général de la Caisse d'Escompte, pour son mandataire, Jacob Bacri lui fit réclamer au gouvernement français les sommes dues (1816). Bacri avait un ami bien placé auprès de Louis XVIII : Talleyrand, qui envoya un nouveau consul à Alger, Pierre Deval, homme taré, jugé tel par la Chambre de Commerce de Marseille, et qui ne tarda pas à être *«mis au ban du corps diplomatique par ses collègues* » (5). Le consul avait mission de promettre au Dey, intéressé dans les créances sur la France, que satisfaction allait être donnée à Bacri. Talleyrand ne discutait même pas!

« Deux ans plus tard, écrit M. G. Esquer, une commission de conseillers d'Etat : Hély d'Oissel, Mounier, Bessières et de Malartic, procéda à l'examen des créances

(5) Ch.-A Julien : *Histoire de l'Afrique du Nord.*

Bacri et Busnach : elles s'élevaient à 24 millions (6). Cette somme ne paraît avoir été ainsi grossie que pour permettre les marchandages auxquels se complaisaient les Juifs. Leur fondé de pouvoir la modéra à 18 millions, puis à 13.893.843 francs, et finalement tomba d'accord avec les représentants du gouvernement français « *que s'il est dans l'intérêt de celui-ci de terminer par un arrangement à l'amiable toute contestation avec la Régence d'Alger, en raison des réclamations de ses sujets, il n'est pas moins dans l'intérêt des sieurs Bacri et Busnach d'éviter, par une réduction convenable de leurs prétentions, les retards qu'entraînerait une liquidation régulière.* » En conséquence, le rabais consenti ne fut pas moindre de plus de la moitié. Moyennant le paiement d'une somme de 7 millions de francs en numéraire, « *toutes les réclamations des dits sieurs Bacri et Busnach devaient être éteintes* » Cette somme devait être payée en douze paiements égaux de 583.333 fr. 33, de cinq jours en cinq jours, mais « *le Trésor devait retenir le montant des oppositions qui lui seraient notifiées à la charge des dits commettants* ».

Le Dey ne fut pas désigné parmi les créanciers privilégiés. Que Bacri, dont la volonté de ne rien rembourser au Dey paraît avoir été bien arrêtée, se soit gardé de se déclarer son débiteur, cela se comprend ; mais que les bureaux des Affaires étrangères, qui avaient les actes, aient été assez légers pour commettre cet oubli important, la chose est moins explicable.

Donc, l'accord du 28 octobre 1819 entre la France et la Régence aurait dû mentionner en somme, que le Dey n'avait plus désormais de réclamation à formuler envers le gouvernement français au sujet de la créance Bacri. Mais on ne le fit pas et personne ne renseigna le Dey sur la portée d'un acte où ses droits de créancier étaient passés sous silence.

Pour être valable, l'accord devait être ratifié par les Chambres. Cela n'alla pas tout seul. Les parlementaires d'alors avaient peut-être plus de flair que ceux qui devaient siéger cent trente ans après eux. La discussion commença le 8 juillet 1920. Le rapporteur Besterrèche se plaignit que le dey — il ne pouvait savoir que le véri-

(6) Les créances, en 1798, n'étaient que de 2.297.445 livres. Les acomptes payés depuis vingt ans couvraient certainement plus que ce chiffre primitif d'une dette qui enflait à vue d'œil...

table « roi d'Alger » ce n'était pas lui — n'avait jamais payé les sommes qu'il devait, depuis 1801, à des négociants de Marseille. Le député de Lameth demanda, de son côté, si les fournisseurs avaient opéré réellement les livraisons dont ils demandaient le paiement à la France. Le ministre écarta ces observations. Le duc de Praslin et le comte de Ségur, à la Chambre des Pairs, faisaient la même remarque. Le ministre répondit que le traité était irréprochable. Il fut donc ratifié par les deux Chambres, et la loi fut promulguée le 24 juillet 1820.

Mais comme les créanciers avaient formé opposition (7), Bacri se plaignit au Dey : « *Je ne peux rien toucher! Il y a des procès qui empêchent qu'on me verse rien.* »

Le 14 septembre 1824, Hussein, le nouveau Dey, écrivit au baron de Damas, qui venait de succéder comme ministre des Affaires étrangères à Châteaubriand, pour exiger l'envoi immédiat de sommes retenues, avec l'intérêt et le remboursement des frais supportés par lui « *pendant ce long espace de mois et d'années,* disait-il expressément, *que cet argent est resté hors de notre jouissance.* » (8)

Dans sa note du 7 janvier 1825 au Conseil de France, le ministre réduisait à néant les plaintes et exigences du dey. Quand il apprit cela, Hussein entra dans une violente colère. Il fit piller des vaisseaux français et aussi des bâtiments pontificaux dans les eaux territoriales françaises.

C'est alors que les choses se gâtent. La riposte ne se fait point trop attendre : deux navires de guerre français viennent croiser devant Alger. Le Dey s'effraie : il désavoue la conduite de ses corsaires. Mais il est persuadé que les lettres qu'il a adressées au baron de Damas ont été retenues par le consul Deval. Il demande son rappel et ne l'obtient pas.

Le 30 avril 1827, jour de la fête du Beïram, Deval

(7) Sur les 7 millions qu'on devait verser à Bacri, 2.500.000 francs étaient dus à des créanciers reconnus, et un neveu de Jacob Bacri, Nathan Bacri, de Livourne, réclamait 7 millions.

(8) Cf. Camille Rousset : *La Conquête d'Alger,* Paris 1879.

doit rendre visite au Dey et le complimenter comme doyen du Corps diplomatique. Il se présente, mais sans les traditionnels cadeaux. Hussein le prend de haut avec lui. Il l'accuse d'intercepter ses lettres au ministre français des Affaires étrangères. Et comme le consul tente de se disculper, le Dey le frappe au visage avec le manche de son chasse-mouches.

Hussein devait payer de son trône, trois ans plus tard, ce geste inconsidéré. Après une courte campagne, Alger était conquise. Le 10 juillet 1830, Hussein prenait le chemin de l'exil. Il arrivait à Naples le 31, le jour où son vainqueur, Charles X, n'était plus, lui aussi, qu'un exilé.

Le Shylock d'Alger, seul, n'était pas détrôné. Et, un quart de siècle plus tard, sa famille réussissait à obtenir, du Second Empire cette fois, une nouvelle transaction...

Chapitre XXXI

LES TRUSTS EN ALGERIE

De nos jours, il n'y a pas un « roi d'Alger » ; il y en a plusieurs. Mais ces rois-là demeurent inconnus du grand public.

Sans doute cite-t-on parfois quelques noms, toujours les mêmes, comme pour fixer notre attention sur des personnages mineurs et permettre à d'autres plus importants de rester dans l'ombre.

Eh oui ! personnages mineurs que ces Borgeaud et ces Blachette, que l'on nomme si souvent, à droite et à gauche (1). Ils sont, certes, de grands seigneurs dans l'Algé-

(1) Il faudrait aussi citer MM. Douïeb, Belaïche, Tamzali, Fergassi Mohamed dit Khettab. Ils ont leur importance. MM. Elie et Adolphe Douïeb, magnats des textiles et des soieries, possèdent une vingtaine de grands immeubles à Alger, 3 grands domaines, une briquetterie et des intérêts dans des magasins à succursales multiples. M. Marcel Belaïche, ancien président du Comité Général d'Alger, est l'un des plus importants propriétaires d'immeubles d'Algérie. On a dit de lui qu'il se trouvait « partout où il y a des dividendes à toucher ». « Homologue » musulman de ces personnalités israélites, M. Mustapha Tamzali, également propriétaire d'immeubles, est le patron de l'importante entreprise qui porte son nom (huileries, céréales, produits coloniaux) en même temps que l'administrateur de la *Banque Industrielle de l'Afrique du Nord*, de la *Banque de l'Algérie et de la Tunisie*, des *Chemins de fer sur routes d'Algérie*, etc... Quant à M. Khettab, sujet marocain, propriétaire d'huileries, de cinémas, d'hôtels en Afrique du Nord, il possède de grands domaines en Algérie. On pourrait citer aussi parmi les musulmans richissi-

rie française ; mais ils ne sont, tout de même, que des vassaux. Leur richesse, ils la doivent à un système, le système capitaliste, et ils sont prisonniers de ce système comme jadis les seigneurs l'étaient du système féodal.

Seuls, MM. Borgeaud et Blachette ne sont rien. Ce sont des gens fortunés, c'est entendu, mais ils ne le

---

mes MM. Tiar, Bentchicou, Bengana... Généralement, MM. Henri Borgeaud et Georges Blachette sont, avec M. Laurent Schiaffino, désignés comme les personnages représentatifs du capitalisme nord-africain

Dans leur livre sur l'Algérie, les écrivains existantialistes Colette et Francis Jeanson donnent des précisions sur ces trois parlementaires d'affaires :

« Henri *Borgeaud*, sénateur d'Alger, *est l'homme de la vigne*. Propriétaire du Domaine de la Trappe (40.000 hl. de vin par an), il est directement intéressé aux affaires suivantes :

— *Société anonyme du Chapeau de Gendarme* (45.000 hl. de vin, orangerie de 100 hectares). — *Compagnie Générale Nord-Africaine*. — *Union Foncière Nord-Africaine*. — *Domaine de Beni Slimane*. — *Nord-Africain Commercial* (produits pour l'agriculture). — *Compagnie Cérès* (liée au précédent). — *Etablissements Jules Vinso, Peugeot Latil*. — *Usines Nord-Africaines de Casablanca*. — *Moulins du Chélif*. — *Distillerie d'Algérie*. — *Lièges et Produits Nord-Africains*. — *Chantiers Warot* (Bois). — *Cargos Algériens*. — *Société Lucien Borgeaud et Cie* (*textiles*). — *Nord-Africaine des Ciments Lafarge*. — *Manufacture de tabac Bastos*, et sa filiale : *Indochinoise des Tabacs Bastos*, l'une et l'autre dominées par le Groupe Galicier, dont Henri Borgeaud est l'associé. — *Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie* ; et, tout récemment, *Compagnie des Phosphates de Constantine*.

« Georges *Blachette*, député d'Alger, représente la plus grande fortune du Parlement : ses revenus annuels sont évalués à 1 milliard 500 millions. C'est *l'homme de l'Alfa*. En outre, il contrôle ou dirige les affaires suivantes :

— *Société Algérienne des Alfas*. — *Société Marocaine des Alfas*. — *Société Blachette-Bois*. — *Société Algérienne des Eaux*. — *L'Eau en Algérie*. — *Société des Eaux d'Oran*. — *Société Anonyme des Textiles*. — *Société des Vergers de Malakoff*. — *Domaine de Ben Saïd* — *Société Agricole du Djebel Doui*. — *Société Méridionale d'Exploitation des Carrières* (siège à Paris) : 7 carrières, dont celles de Fontvielle et Desbeaux d'où a été extraite la pierre qui a servi à édifier les cités Chevallier, à Alger.

« Laurent *Schiaffino*, sénateur d'Alger, Président de la Région Economique d'Alger, est *l'homme des trusts*. Gérant de la *Société Algérienne de Navigation Charles Schiaffino et Cie*, il est, par le Conseil d'Administration de celle-ci, en contact

resteraient pas s'il leur venait un jour l'envie de rompre avec la Haute Banque (2) : même riches, même puissants, ils sont ses fidèles et dévoués serviteurs.

Ce qui fait la force de ces modernes « rois d'Alger », c'est leur anonymat. Pas de danger qu'ils soient, un jour, décapités comme David Bacri, ou égorgés par les janissaires (du F.L.N. ?), comme Busnach. Bien sûr, ils ont trouvé pratique, pour leurs affaires, que la France occupe ces territoires nord-africains. Mais ils s'accommoderaient au besoin d'un changement d'obédience. Ils savent bien que l'exploitation des richesses que recèle encore l'Algérie et dont le Sahara regorge, ne se fera pas sans eux. Ils savent aussi que le premier soin de ce F.L.N., qui massacre chaque jour chrétiens et musulmans au nom de la « Libération », serait de se placer sous leur dépendance s'il parvenait jamais à jeter les Français à la mer. Ils savent enfin que le plus décrié des colonialismes domine moins sûrement un pays et un peuple que l'impérialisme invisible des trusts (ou des Soviets).

Que leur importe, à ces banquiers internationaux, que le maire d'Alger s'appelle Durand ou Ben Ali, que la plaine de la Mitidja soit fertilisée par le tracteur d'un colon ou la charrue d'un fellah, que l'Algérie demeure le prolongement de la France ou qu'elle devienne une République arabe. Ils se sont trop bien accommodés des changements opérés en Tunisie et au Maroc (3) pour

---

direct avec le *Comité des Forges* et avec *l'Omnium des Mines*. — Outre ces puissants intérêts, M. Schiaffino participe à ceux des sociétés suivantes :

— *Compagnie des Phosphates de Constantine*. — *Société Générale de Transports Maritimes à vapeur*. — *Banque Industrielle de l'Afrique du Nord*. — *Banque de l'Algérie et de la Tunisie*. — *B.O.E.A.* (Bureau d'Organisation des Ensembles Africains).

(Cf. *L'Algérie hors la loi*, par Colette et Francis Jeanson, Paris 1955, pp. 140-141.)

(2) Krüger et Lowenstein ont su ce qu'il en coûte de voler de ses propres ailes. Et nous ne parlons pas de ceux qui furent seulement ruinés...

(3) Ce n'est pas par hasard que Jean Walter, le roi du plomb et du zinc (Mines de Zellidja), Jacques Lemaigre-Dubreuil (Huiles Lesieur), le milliardaire Lorrain-Cruze, le ban-

qu'ils se portent plus mal des transformations qui pourraient intervenir en Algérie. On s'est même demandé s'ils ne souhaitaient pas, au fond, une modification importante en Algérie pourvu que la guerre cessât de compliquer et de compromettre leurs affaires.

S'il est exact, comme l'affirme M. Emmanuel Beau de Loménie (4), que le petit livre de M. Raymond Aron (5) exprime les sentiments profonds de ces milieux d'affaires, nous devons bien admettre que la *présence française* en Afrique leur importe peu, qu'elle leur importe d'autant moins qu'elle leur coûte (et à nous aussi) aujourd'hui un nombre respectable de milliards. Mais en a-t-il été toujours ainsi? Et demain, si nous partions, n'en serait-il pas autrement? N'oublions pas aussi que les trusts ont bien souvent boycotté les industries similaires qui tentaient de s'établir en Algérie. Le trust du sucre Beghin, par exemple, s'est opposé au développement de la culture betteravière dans le Maghreb et fit même arrêter la construction d'une raffinerie de sucre près d'Afreville.

---

quier Charles Célier et quelques autres ont apporté leur aide à l'*Istiqal*. Les nationalistes marocains étaient dans leur rôle en acceptant leur concours politique et financier. Mais les Français, eux, étaient-ils dans le leur en les aidant ?

Peut-on, d'autre part, excuser une imprimerie française du Maroc qui imprime les brochures de propagande fellagha? Si l'on en croit la *Lettre de l'oncle Pierre* (15-4-1958), l'*Imprimerie de Fédala* aurait imprimé 12.400 exemplaires de la brochure F.L.N. destinée aux diplomates de l'O.N.U. et parue en septembre 1957 sous le titre « *Aspects de la Révolution algérienne* ». Cette importante entreprise, au capital de 40 millions, a pour actionnaires des Français fortunés, liés au trust Béghin (sucres, papeteries) : MM. Charles Baas, de Roubaix (4.682 actions), Mme Alice Béghin, épouse Pollet (6.952), Mme Jenny Béghin, épouse Descamps (6.947), Mme Jeanne Delcroix, Vve Béghin (2.000), M. Quetaert, imprimeur à Roubaix (3.189), M. Louis Sénécaut (5.874), Mme Sénécaut, née Charlet (3), M. Claude Descamps, industriel à Thumeries (1) et Mme Gisèle Béghin, épouse de M. André Rueff (président de *Dimax* (Monoprix), adm. de la *Rouennaise d'Alimentation*, de la *Sté M. Bernard et Cie*), intéressée dans cinq sociétés forestières (6.952 actions).

(4) E. Beau de Loménie : *L'Algérie trahie par l'Argent*, Paris 1957.

(5) E. Aron : *La tragédie algérienne*, Paris 1957.

M. Aron nous assure que « *l'Algérie est une charge économique* », que « *l'industrialisation de ces pays qui souffrent d'une population trop rapidement croissante est et sera une charge économique* » et que « *si nous gagnons cette guerre et décidons d'intégrer l'Algérie à la République* », il nous en coûtera 200 à 300 milliards d'investissements par an, c'est-à-dire autant que la guerre que nous faisons.

Peut-être a-t-il raison, mais cette situation ne proviendrait-elle pas du comportement de ceux dont il se fait, bénévolement nous en sommes persuadés, le porte-parole? Ne remarque-t-on pas, à la lecture du très officiel *Rapport Maspétiol* (6) que les sociétés établies en Algérie investissaient dans une assez faible proportion. Etait-il naturel que les entreprises capitalistes aient profité des investissements publics pour utiliser *HORS D'ALGERIE* une importante fraction des profits réalisés en Algérie? Faut-il penser, comme l'écrit M. Beau de Loménie, que nos actuels « rois d'Alger » se sont préparés en dehors de confortables « *positions de refuge* » ?

La rentabilité des affaires algériennes n'est pas si mauvaise qu'on a bien voulu nous le faire croire. Il suffit de jeter un coup d'œil sur un annuaire financier d'avant la guerre d'Algérie pour se rendre compte que les profits ont été assez substantiels.

Passons en revue les grandes sociétés algériennes :

La plus importante, la *Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque,* possède un réseau de 21 agences et bureaux qui couvre toute l'Afrique du Nord. Elle dépend de la *Banque de l'Union Parisienne,* entreprise à forte influence protestante (7), dont M. Pierre De Gaulle, frère du général, était le directeur pendant la guerre (202 millions de bénéfices en 1953). Cette banque de dépôt et d'escompte, qui dispose d'une centaine de mil-

(6) Groupe d'Etude des Relations financières entre la Métropole et l'Algérie. — Rapport général établi sous la direction de M. Maspétiol, conseiller d'Etat. — Imprimerie Officielle du Gouvernement général de l'Algérie. — Juin 1955.

(7) Voir *Les Financiers qui mènent le monde,* pp. 204-205.

liards, est liée à la *Compagnie Algérienne,* propriétaire (8) de 65.000 ha dans l'ancien Constantinois.

La *B.N.C.I.-Afrique,* issue de la *Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie,* dont elle est la filiale, compte une trentaine d'agences en Afrique du Nord. Elle a réalisé 137 millions de bénéfices en 1953, et 151 en 1956.

Filiale du *Crédit Foncier de France* (avec participation de la *Banque de l'Indochine*), le *Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie* effectue la plupart de ses opérations en Algérie, les autres étant traitées en Tunisie, au Maroc, dans le Proche-Orient et même en France. Outre les prêts hypothécaires, il s'occupe aussi d'opérations bancaires courantes, notamment l'escompte. Bénéfices : 166 millions en 1953 et 185 en 1956.

La *Banque Industrielle de l'Afrique du Nord,* dont les principaux actionnaires sont la *Banque de l'Indochine* et *Worms et Cie,* a réalisé 97 millions de bénéfices en 1953. Après un fléchissement provoqué par la guerre d'Algérie, elle a repris ses positions. *Entreprise* annonçait (20-3-1958) que ses bénéfices *réels* ont atteint 238 millions, compte tenu d'un versement de 280 millions au fonds de prévoyance.

Les bénéfices les plus considérables sont réalisés par la *Société de l'Ouenza* : 1.710 millions en 1953 et 1.930 en 1954, c'est-à-dire avant la rébellion. Cette entreprise purement algérienne, extrait annuellement de deux à deux millions et demi de tonnes de minerai. Ses réserves sont évaluées à 200 millions de tonnes. La teneur élevée de minerai (55 %) en fait l'un des plus appréciés.

La *Société des Minerais de Mokta-el-Hadid* (912 millions de bénéfices nets en 1953) n'a plus que d'assez faibles intérêts en Algérie même. Elle exploite cependant un gisement de fer à Benisaf, qui a donné 319.000 tonnes en 1956 et 152.000 tonnes en 1957 (la diminution étant due à des sabotages). *Mokta-el-Hadid* a des intérêts importants à Djebel-Djerissa (Tunisie), en Andalousie et à Franceville (Gabon).

---

(8) Un récent décret a transféré ses domaines à la *Caisse d'Accession à la propriété et à l'Exploitation Rurale.*

La *Sté des Mines de Miliana,* qui réalisa 33 millions de bénéfices nets en 1953 et seulement 5 millions en 1956, a produit l'an dernier 146.000 tonnes de minerais de fer et 19.000 tonnes de pyrites de fer.

Depuis 1953, l'exploitation des *Mines de zing de Guergour,* situées près de Constantine, est arrêtée. Mais celle des *Mines d'Ouasta et de Mesloula,* également dans le Constantinois, s'est poursuivie malgré de fortes pertes, suivies de bénéfices modestes.

Toujours dans la même région, les *Phosphates de Constantine,* que contrôle l'*Union des Mines,* ont produit 605.000 tonnes de phosphates, extraits principalement du gisement de Kouif, situé à 26 km. de la frontière tunisienne. La société envisage d'exploiter le gisement de Djebel-Onk; elle possède également des intérêts dans diverses sociétés phosphatières de l'A.E.F. Ses bénéfices sont passés de 178 millions en 1953 à 198 en 1956 (après prélèvement de 200 millions pour les amortissements et les provisions) et 219 en 1957.

La *Compagnie Minière du M'Zaïta,* concessionnaire du gisement de phosphates du même nom, réalisa un bénéfice de 19 millions en 1953. Mais depuis les événements, l'exploitation étant difficile, une perte de 32 millions a été enregistrée en 1956. Depuis juillet 1957, la production est arrêtée. La compagnie est devenue principalement une entreprise cuprifère et un holding.

Avec ses quatre usines en Afrique du Nord, la *Sté Algérienne de Produits Chimiques et d'Engrais* réalisait 125 millions de bénéfices en 1954; elle n'en fait plus que 54 millions en 1956. Sa concurrente, l'*Union Commerciale Agricole,* qui possède des fabriques d'engrais composés à Alger et Oran, représente le trust *Kuhlmann* et les *Potasses d'Alsace.* Elle réalise un bénéfice d'une quarantaine de millions par an.

Les *Ciments d'Oranie,* dont les ventes ont triplé depuis 1950, a gagné en 1956 la moitié de son capital social de 770 millions (356.000 tonnes vendues en 1957, contre 341.000 en 1956).

La *Société Nord-Africaine des Ciments Lafarge* a également enregistré des bénéfices considérables : 148 en 1953 et 137 en 1956. Cette entreprise est une filiale des *Ciments Lafarge.* Ce trust qui dépend du *Crédit Com-*

mercial de France a des participations dans les entreprises suivantes : *Sté Thionvilloise de Ciments, Ciments et Chaux hydrauliques du Nord, Chaux et Ciments de Lavazière et Lexos, Gypses et Plâtres de France, Ciments Artificiels Tunisiens, Ciments Artificiels d'Oranie, Chaux et Ciments H. de Villeneuve, Ciments Portland de Lorraine, Chaux, Ciments et Matériaux de Construction au Maroc, Chaux et Ciments de l'Homme d'Armes, Chaux et Ciments des Feux-Vilaine, Ciments Artificiels de Meknès, Comptoir d'Extraction et de Vente de Bauxites, Lafarge Cement of North America Ltd.*

La Société *Bastos* alimente le marché algérien en tabac, cigares et cigarettes depuis 1912. Cette brillante entreprise n'a pas souffert des événements : au contraire puisqu'elle effectue d'importantes livraisons à l'armée. En 1953, elle faisait un bénéfice net de 385 millions; en 1956, celui-ci approche 410 millions; en 1957, il dépasse 447 millions. Ses manufactures d'Oran et d'Alger sont alimentées par les planteurs algériens; mais elle cultive aussi pour son propre compte. La banque *Hoskier et Cie,* de Paris, possède d'importants intérêts dans la Sté *Bastos,* ainsi que la *Banque Transatlantique* et, par la *Banque Industrielle d'Afrique du Nord,* la maison *Worms et Cie.*

Fondées par le trust *Saint-Gobain,* les *Verreries de l'Afrique du Nord* ont un équipement moderne, mais leurs débouchés seraient réduits. Depuis 1956, les *Verreries de Cognac et de Carmaux* détiennent une participation (2.880 actions) dans l'affaire.

La *Compagnie Nord-Africaine de Cellulose,* qui dépend du groupe *SOFFO* (président : M. Ed. Giscard d'Estaing), la *Sté des Brasseries et Glacières d'Algérie,* filiale des *Brasseries de l'Indochine* (qui possèdent aussi une participation dans la *Brasserie « l'Algérienne »*, d'Oran) et la *Société Chimique et Routière de la Gironde* sont en bonne place dans les affaires nord-africaines.

Le trust *Lesieur* possède une filiale algérienne *Lesieur-Afrique,* au capital de 526 millions, qui enregistre d'excellents résultats depuis 1953. En 1956, celle-ci a vendu 9.700 tonnes d'huile, c'est-à-dire 41 % de plus qu'en 1954.

Quant aux autres grandes affaires, voici le montant de leurs bénéfices en 1953, c'est-à-dire à la veille de la rébellion :

Mines de Sidi-Marouf : 45 millions.
Mines de Zaccar : 423 millions.
Lièges de Hamendas et de Petite Kabylie : 237.
Laminoirs et Tréfileries d'Afrique : 54.
Nord-Africaine de Participations : 14.
Chemins de fer sur route d'Algérie : 12.
Tramways algérois : 20.
Charbonnages Nord-Africains : 82.
Forestière de Liège ouvre : 106.
Jeumont Nord-Afrique : 13.
Les Domaines de Keroulis (9) : 12.
Africaine des Mines et Tansports : 155.

Il serait donc ridicule de prétendre que les trusts n'ont pas réalisé de bénéfices considérables en Algérie. Il serait non moins ridicule d'affirmer, comme certains l'ont fait, que maintenir la France en Algérie, c'est défendre les intérêts du grand capitalisme.

« Le grand capitalisme a pris ses précautions, écrit M. Beau de Loménie. Que la France dure sous une forme ou sous une autre, que la France au contraire s'effondre tout à fait, le grand capitalisme, lui, aura tiré son épingle du jeu; lui, sera à l'abri; lui, hors d'Europe, renonçant à toute solidarité avec la communauté nationale, aura pris le large. Ceux qui subiront les coups, ceux qui éprouveront les misères et les désastres de nouvelles catastrophes, ceux qui seront exposés à connaître, dans des conditions pires que lors de la dernière guerre, les massacres, les déportations, les camps de concentration, le travail forcé, etc..., ce seront les petits, les humbles, ceux qui n'ont pas

(9) *Les domaines de Kéroulis* (famille Germain) jumelés avec *la Milidja*, représentent au total 2.500 ha, dont 1.500 en vignes. La famille Germain a également de puissants intérêts dans les sociétés *Caid es Sebt*, *Sainte Louise*, *Ben Hassen*, *Val de Louise*, etc... soit 6.000 ha, dont 4.500 en vignobles.

Les sociétés suivantes sont également propriétaires de riches domaines :

Compagnie Genevoise : 15.000 ha autour de Sétif; *Fermes Françaises de Tunisie* : 6.333 ha dans la région de Bône; *Cie Agricole Oranaise* : 3.650 ha; *Trappe de Staouélé* : 1.290 ha, dont 670 en vignes (propriété du sénateur H. Borgeaud, qui possède également 450 ha de vignobles à Marengo et 250 ha à Rivet); *Domaine du Chapeau de Gendarme* : 1.200 ha, dont 776 en vignes et 80 en orangers (48.000 hl. de vin en 1954); etc., etc...

de capitaux, ceux qui n'ont pas de réserves, ceux qui n'ont pas le moyen de s'assurer une retraite au delà des mers. »

Ce ne sont donc pas les « gros », comme les appelle M. Jean Galtier-Boissière, qui sont intéressés au maintien de la présence française en Algérie (10), mais les petits, les humbles, les sans-grades, ceux que l'on taxe de « colonialisme » parce qu'ils voudraient vivre et mourir sur la terre qui les a vus naître.

Les « gros », eux, ont déjà tiré leurs plans. Ils ont mis leurs capitaux à l'abri et sauraient choisir le moment pour venir traiter, le cas échéant, avec le successeur (11).

Quel serait-il, ce successeur, si nous partions demain? Officiellement un Algérien musulman. En fait, un nouveau « roi d'Alger », le représentant des intérêts capitalistes qui prendraient en main l'Algérie en raison de sa situation géographique, sinon de ses richesses. Les pétroliers anglo-américains, qui pourraient être amenés un jour à abandonner leurs exploitations du Moyen-Orient, guignent l'Afrique du Nord et le Sahara français, pour eux une excellente position de repli. Aussi les voyons-nous fort attentifs à ne pas mécontenter les nationalistes algériens.

Même M. Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, a fini par s'apercevoir de leurs manœuvres :

---

(10) Certains, en tout cas, profitent largement des efforts militaires faits par la France pour se maintenir en Afrique du Nord : par exemple la SOCONY, compagnie pétrolière, qui fournit (ou fournissait) les 2/3 de l'essence que l'armée française consomme en Algérie.

(11) « *Nous savons trop* — écrivait M. Jean-André Faucher dans *Artaban* (éditorial du 18-4-1958) — *comment au Maroc et en Tunisie certains capitalistes ultras qui, drapés dans le tricolore, donnaient chaque matin aux journalistes nationaux de Paris des leçons de patriotisme, ont su à temps sauver leurs meubles et composer avec les pires agitateurs de l'Istiqlal et du Néo-Destour pour sauver leurs biens, leurs journaux, leurs privilèges.*

« *Nous n'avons rien oublié...*

« *Et nous savons qu'en Algérie certains nantis n'ont pas meilleure conscience et qu'ayant fait fortune dans le colonialisme, ils prennent déjà leurs précautions pour survivre dans le fellaghisme si jamais la France venait à succomber.* »

« *Nous avons l'impression* — a-t-il dit à l'issue d'un de ces excellents déjeuners qui portent aux confidences ou aux éclats — *que derrière certaines formes d'insurrection et de propagande se montre le désir de certaines puissances de recueillir l'héritage de la France* » (12). Comme il parlait devant la presse anglo-américaine de Paris, on comprit sans peine à quelles puissances il faisait allusion.

M. Max Lejeune (13), alors secrétaire d'Etat aux Forces armées, et M. Georges Bidault (14), ancien président du Conseil, manifestèrent, eux aussi, leurs appréhensions au sujet de « *ce pétrole du Sahara que l'on convoite* » et de cette « *guerre des pétroles qui dépasse la volonté des gouvernements, même des gouvernements amis.* »

Mais plus net et plus précis qu'eux fut M. Robert Lacoste, ministre de l'Algérie, seize mois plus tard, lorsqu'il déclara :

« ... *Et chacun songe à tirer profit des gisements pétrolifères que la France a trouvés au Sahara. Ils croient déjà empocher les royalties et les cadeaux de l'A.R.A.M. C.O. et des autres trusts...* » (15)

Il suffit de lire les ouvrages de Pierre Fontaine (16) pour se persuader que M. Lacoste est encore au-desous de la vérité.

---

(12) *Le Monde*, 4/5-3-1956.

(13) Discours de Moreuil (*Le Monde*, 19-6-1956).

(14) Discours de Saint-Etienne (*Le Monde*, 17-2-1957).

(15) Discours d'Alger (réponse à Mr. John Kennedy) du 7-7-1957 (*L'Echo d'Alger*, 8-7-1957). Quelques mois auparavant, le *Daily Express* (cf. *Echo d'Alger*, 16-4-1957) avait souligné l'aide financière des pétroliers yankees aux fellagha.

(16) Le but de M. Pierre Fontaine est de faire comprendre les dangers que nous font courir les appétits insatiables du Pétrole. Sa *Guerre Froide du Pétrole* (1955) peignit l'action des pétroliers à travers le monde et à travers l'histoire contemporaine. Avec *Bataille pour le pétrole français* (1956), il indiqua que notre pays n'échappait pas à cette dictature extérieure. Sa *Nouvelle Course au pétrole* (1957) est la narration des rapports de l'Europe, vivant sous la menace de la disette de pétrole, avec ses fournisseurs ou ceux qui peuvent le devenir.

Chapitre XXXII

LES « PETROLIERS » COMMANDENT...

L'agitation antifrançaise en Afrique et la rébellion fellagha en Algérie coïncident trop bien avec la découverte de riches gisements au Sahara (1) pour que les Français, du moins ceux qui réfléchissent, ne soient pas convaincus que cette flambée nationaliste est l'œuvre des pétroliers.

C'est simplifier un peu trop le problème que de dire du F.L.N. qu'il est l'émanation de l'*Aramco* ou de la *Royal Dutch*. C'est aussi faire une grossière erreur (2).

---

(1) Contrairement à ce que *Rivarol* affirmait dans un article de deux pages (24-4-1958) qui provoqua la stupeur, la consternation et la colère de l'immense majorité de ses lecteurs, les découvertes pétrolières au Sahara datent du premier semestre 1954 (gisements de Berga, près d'In Salah), c'est-à-dire avant (et non après) la rébellion d'Algérie. Mais depuis les campagnes de *L'Evolution Nord-Africaine*, on savait que le sous-sol de l'Afrique du Nord recèle du pétrole.

(2) L'hostilité de ces musulmans d'Algérie ne fut-elle pas aussi provoquée par l'incompréhension de la Métropole? A qui fera-t-on croire que le Dr Ben Tami, que nous avons connu (avant la guerre) farouche nationaliste *français* et qui est aujourd'hui délégué du F.L.N. à la Croix-Rouge Internationale, a rallié le camp des fellagah de gaîté de cœur. M. Pierre Thurotte rappelait dans son *Indiscret de Paris* (n° 97, 24-1-1958, p. 3) que dans un discours prononcé il y a plusieurs lustres, le Dr Ben Tami se rangeait parmi ceux qui affirmaient

La fureur nationaliste à laquelle nous assistons dans toute l'Afrique est, sans doute, un phénomène auquel les magnats du pétrole sont étrangers. Mais le développement du mouvement n'est-il pas lié à certains intérêts économiques puissants? Même s'ils ne l'ont pas aidé au début, même s'ils lui furent hostiles, les trusts pétroliers internationaux ne pouvaient pas ne pas entrer en rapport avec le F.L.N. le jour où ils ont eu la conviction que les rebelles seraient les dirigeants de l'Algérie de demain (3).

S'il n'y avait pas eu de pétrole en Afrique, si le Sahara n'était qu'un désert, il est peu probable que l'*Aramco,* par exemple, ait eu des bontés pour M. Ben Bella. Et les rebelles auraient infiniment moins de défenseurs dans la presse américaine et britannique.

Depuis qu'il a détrôné le charbon, le pétrole est devenu l'énergie des nations industrielles. Seule l'énergie nucléaire pourra demain le réduire à son importance relative. Aujourd'hui, il est le « produit clé ». Aussi excite-t-il les convoitises. Les grandes sociétés pétrolières, qui se font une concurrence farouche — mais s'entendent dans certains cas particuliers — sont des féodaux devant lesquels les gouvernements s'inclinent. Le récit de leurs luttes, pour l'hégémonie dans le monde souligne les conséquences tragiques des troubles qu'ils suscitent.

> « Tous les graves événements de ces dernières décades — écrit M. Pierre Fontaine — et ceux que chacun sent confusément peser sur le monde, peuvent très aisément s'expliquer par les batailles — secrètes ou publiques — pour la possession des sources pétrolifères éparpillées sur le globe terrestre.

« que la souveraineté française ne doit jamais être mise en défaut ou en contestation dans l'Empire ».

On trouve aussi dans *« Abd-el-Krim »*, de M. Pierre Fontaine, et dans *« Doriot et la guerre du Rif »*, de M. Maurice-Ivan Sicard, d'utiles précisions sur les origines de la rébellion nord-africaine. Le rôle joué alors par les banquiers et les affairistes anglo-saxons rappelle celui des trusts pétroliers depuis 1954.

(3) Ceci explique le soutien diplomatique de leur gouvernement. Persuadé que la France est incapable de résoudre le problème algérien et soucieux de préserver leurs positions dans le Moyen-Orient, Londres et Washington ont tout naturellement pris le parti des Arabes.

Pourquoi cette chasse forcenée aux terrains recélant les précieuses nappes de naphte d'où l'on extrait le pétrole, l'essence, les lubriflants et quelques trois cents dérivés qui deviennent des produits de première nécessité? Parce que le naphte est une richesse vivante qui conditionne l'existence des peuples modernes. L'or est un métal dont la valeur est essentiellement symbolique, car l'homme gorgé de ce métal précieux ne peut ni vivre, ni manger, ni prospérer; l'or n'engendre aucune activité vitale comme le blé ou la viande, il n'est qu'un arbitre dans les transactions. Le naphte, et par extension, le pétrole, a reçu le surnom d'*or noir;* mais cette expression revêt un tout autre sens.

Si les êtres humains redevenaient sages et se désintéressaient de l'or et du diamant, qui n'ont pas de valeur utilitaire, ils ne pourraient plus se passer du naphte et de ses dérivés qui facilitent les commodités de l'existence et qui allègent leur peine. Sans mazout, plus de bateaux, plus d'usines (puisque les extractions de charbon diminuent); sans pétrole, plus d'éclairage décent dans les pays dépourvus d'électricité. Sans essence, plus de tracteurs agricoles, de voitures automobiles, d'avions, de tanks, etc... Les moteurs deviendraient des masses inertes. *La vie économique de tout les pays se trouve donc sous la complète dépendance du naphte et de ses dérivés.* Mieux que l'or-métal-précieux, l'*or noir* impose sa dictature implacable aux pays qui ne possèdent pas de sources de pétrole. Cette nécessité établie, il était évident que le capitalisme moderne allait essayer de s'assurer le contrôle des champs pétrolifères afin de détenir un monopole qui le rendît plus fort que les armées, plus puissant que les gouvernements. Pour aboutir à ses fins, ce capitalisme se transforma en trust. Certains trusts conservèrent leur caractère privé, d'autres réussirent à se faire avaliser par des gouvernants qui comprirent, en temps opportun, l'importance de la question pétrolifère. Les prévisions se réalisèrent : sous des prétextes idéologiques ou territoriaux destinés à enflammer l'imagination des foules non renseignées, des guerres éclatèrent, des révolutions jaillirent. Les hommes crurent défendre un idéal; ils se firent tuer, ils se ruinèrent pour acquérir des sources de matières premières défendues ou convoitées par d'autres. Les guerres n'ont pas d'autre sens que celui d'asseoir des hégémonies économiques. Cela, quatre-vingt-dix-neuf pour cent des acteurs l'ignorent encore. » (4)

Voilà expliquée, sept ans avant qu'elle se produise, la lamentable affaire de Suez. Voilà expliqué également l'un des aspects les plus sordides de la douloureuse guerre d'Algérie.

(4) P. Fontaine : *La Guerre occulte du pétrole*, Paris 1949.

Depuis que le Français Grazziani fit jaillir le pétrole du Djebel Tselfat, *on* savait qu'il y a du pétrole en Afrique du Nord. Mais ceux qui ont eu le courage de l'écrire avant la guerre sont peu nombreux. Nous en avons, personnellement, connu deux : l'un Charles-Collomb, qui animait à Alger une revue hebdomadaire, *l'Evolution Nord-Africaine* ; l'autre, Eugène Lacotte, ancien député, directeur d'une publication agressive et documentée, *Les Guêpes*. (5)

Nous ignorons ce qu'est devenu le premier, qui semblait d'ailleurs redouter pour sa famille les conséquences de ses révélations.

Quant au second, il fut assassiné presque octogénaire quelques semaines avant la Libération. Sans doute avait-il pris imprudemment le parti du Maréchal Pétain. Mais il n'était pas un personnage en vue comme, par exemple, Philippe Henriot, et les mobiles qui guidèrent ses meurtriers étaient certainement fort éloignés des préoccupations habituelles du F.T.P. bourguignon.

Dans *L'Evolution Nord-Africaine*, M. Charles Collomb publiait l'histoire du Djebel Tselfat dont l'incendie en 1934 passa à peu près inaperçu. La voici, telle que M. Grazziani, découvreur et premier exploitant de ce puits marocain, la racontait :

« En 1916, je construisais avec M. Delorme la route de Petitjean au col de Zegotta. Les terrassements s'effec-

(5) Eugène Lacotte, professeur révoqué pour délit d'opinion par le ministère Dupuy, se lança dans le combat et le journalisme politique à la fin du siècle dernier. Il publia diverses brochures, dont « *Nos seigneurs républicains* » (1909), et lança un pamphlet, *Les Guêpes*, qui parut très irrégulièrement de 1906 à 1939. Candidat socialiste indépendant en 1910, il fut battu de 80 voix grâce aux tripotages électoraux dont l'administration préfectorale de l'Aube avait alors le secret. En 1914, il fut élu, puis invalidé. L'Aube l'envoya à la Chambre en 1919. Il s'y fit remarquer par ses interventions contre les trusts pétroliers et la finance internationale. En plein parlement, il accusa un jour « *la diplomatie française* (d'être) *vendue au trust anglais du pétrole* ». Il eut naturellement la quasi-totalité de ses collègues contre lui. (Séances des 3-2-1921, 25-5-1921, 8-4-1922, 23-5-1922). Il ne fut pas réélu en 1924, et se consacra à l'action politique extra-parlementaire par la parole et l'écrit. Socialiste rallié au Maréchal Pétain, il fut assassiné en 1944.

tuaient dans des glaises profondes. A cause de cette formation il y avait, après chaque pluie ou série de jours de pluie, impossibilité de travailler quelques jours durant. J'employais donc ces jours à chasser.

« Le Djebel Tselfat, tout proche et de masse si imposante, m'attirait. Il avait la réputation d'être particulièrement giboyeux. Au retour de ma première chasse, mon cuisinier me fit remarquer que les pattes des perdreaux sentaient le pétrole! C'était réel. Je fis donc, dès le lendemain, prier le caïd Mansour, installé à Tselfat, de bien vouloir m'héberger pendant quelques jours et de m'aider dans les recherches que j'allais entreprendre. Ce fut relativement assez vite que je découvris plusieurs suintements pétrolifères. Mais la route était à terminer et, dès qu'elle le fut, je me vis mobilisé.

« Au courant de la situation particulière faite au Maroc pour les recherches minières par suite de la guerre, ma première idée fut de garder mon secret jusqu'au rétablissement de la paix. Mais je fis la connaissance de M. le colonel Jouin et je lui révélai ma découverte.

« Le colonel Jouin (qui prit sa retraite comme général à Casablanca) m'engagea vivement à faire connaître aux autorités compétentes l'existence du pétrole au Djebel Tselfat *dans l'intérêt supérieur du Protectorat*, appuya-t-il. Je le fis, escomptant, je l'avoue, que mon intérêt particulier se confondrait avec l'intérêt général ou serait tout au moins sauvegardé. »

Mais l'incompréhension de certains officiers ne facilite pas les choses. Après bien des difficultés, M. Grazziani est de nouveau sur les lieux en 1917 :

« La région, poursuit-il, est considérée comme zone d'insécurité. Les autorités locales prennent des mesures efficaces pour ma protection et celle des travaux que j'entreprends sans retard. Mon but est net. Je n'ignore pas que *le régime minier est suspendu pour la durée des hostilités* (6). Je ne puis donc employer les forages qui trahiraient l'exploitation; je ne puis donc travailler qu'à ciel découvert dans le seul but de confirmer ma découverte.

« La méthode Jansi me permit de rapidement délimiter la nappe pétrolifère exactement là où l'on exploite aujourd'hui, ainsi que sur quelques autres points limitrophes.

« ... En 1918 mes recherches aboutissaient. Un puits de 19 m. 80 creusé dans des conditions dont on n'a pas idée si l'on songe aux émanations et aux dangers de tels travaux pour ceux qui opérèrent dans les deux ou trois

(6) Mesure d'attente pour l'élimination des concessions allemandes.

mètres de ce puits. *A cette profondeur — 19 m. 80 — je trouvai le pétrole brut tant recherché.* Oui, à 19 m. 80, j'avais trouvé le pétrole! J'en tirais 200 litres par jour, que le Protectorat m'achetait à 1 fr. 50 le litre et pour lesquels j'étais crédité au Trésor.

« Sur ces entrefaites, alors que les plus grands espoirs m'étaient permis, *puisque j'étais le premier prospecteur ayant fait la preuve de l'existence d'une quantité de pétrole pouvant être exploité industriellement*, les services compétents du Protectorat, à la requête d'un sujet britannique, me mettaient en demeure d'avoir à cesser toutes recherches et tous travaux. En même temps, on m'avisait que, dès la fin des hostilités, j'aurais « *à me pourvoir par-devant la Commission arbitrale et internationale de La Haye chargée de résoudre les litiges miniers* ». J'obtempérai donc, non sans avoir vainement tenté les démarches les plus diverses pour me maintenir sur le gisement.

« La Haye m'était imposé, ce devait être le sombre traquenard dans lequel allait sombrer une volonté française d'exploiter le pétrole marocain.

« En Hollande, je me trouvai donc en présence de mes adversaires *jusqu'alors inconnus de moi.* Il y avait là, entre autres prétendants à ma découverte, un nommé Pearson. Pour qui connaît la puissance de ce citoyen d'outre-Manche, un des rois mondiaux du pétrole (à l'époque), j'étais battu d'avance. Mais on me réservait encore mieux comme surprise désagréable.

« Ce personnage, comme par hasard, était porteur d'une autorisation qui lui aurait été délivrée, jadis, par le sultan Moulay Hafid durant son règne agité et instable. Soutenir que ce papier n'avait aucune valeur, arguer même qu'il était antidaté et signé à Tanger où Moulay Hafid vit dans un exil doré en maudissant la France et les Français, c'eût été aussi puéril que de vouloir attaquer un superdreadgnouht britannique avec des yachts de plaisance.

« Alors, n'est-ce pas, sir Pearson obtint gain de cause. La Commission arbitrale et internationale de La Haye arbitra en toute justice en déboutant le citoyen français qui n'avait même pas l'appui de son gouvernement et encore moins celui d'un groupe financier. » (7)

---

(7) *L'Evolution Nord-Africaine*, 28e année, 25-4-1934, pp. 7 et 8. — La campagne du journal de M. Charles-Collomb en faveur du pétrole marocain et algérien date de 1920. Dans son no du 5 avril 1929, il affirmait : « *Il y a du pétrole en Algérie, en Tunisie et au Maroc* ». Le 25 octobre 1929, il demandait : « *Les pétroles algériens sont-ils sous le contrôle de l'Angleterre?* »

Quelques années plus tard (N° du 23-3-1934), l'hebdomadaire algérois écrivait : « *Le pétrole coule à flots au Maroc. Il brûle même au Djebel Tselfat à raison de 300.000 litres à l'heure. A la lueur de ce formidable incendie, finira-t-on par*

Il est possible que sir W. Pearson, futur Lord Cowdray, ait eu l'autorisation du sultan (8). Mais on peut également se demander si l'accord Sykes-Picot signé en 1916 au sujet des pétroles de Mésopotamie n'avait pas implicitement abandonné aux seuls Britanniques la prospection en Afrique française.

Le pacte de San Remo, conclu le 20 avril 1920 — confirmant les positions acquises par le trust *Royal Dutch-Shell* en France et par le groupe *Pearson,* son associé, en Afrique du Nord — comportait une clause qui prévoyait, selon M. Edgar Faure, que :

> « dans leurs colonies respectives, les deux gouvernements (français et britannique) accorderaient réciproquement à leurs nationaux toutes facilités pour la recherche et l'exploitation du pétrole : cette stipulation engageait davantage la France que l'Angleterre, car elle ne s'appliquait, pour celle-ci, qu'aux colonies de la Couronne proprement dites, excluant ainsi les Dominions qui font la majeure partie de l'Empire ». (9)

Il est probable, en tout cas, que la suzeraineté de la City sur le personnel politique français depuis le scandale de Panama (10), permettait aux trusts britanniques de

---

comprendre pourquoi les centaines de milliers d'hectares pétrolifères de l'Algérie, prospectés depuis plus de 20 ans par les Anglais et les Américains ne comportent à l'heure actuelle que l'exploitation au compte-gouttes du Tlouanet? Le mystère du pétrole algérien n'est pas une chimère. »

(8) Le groupe *Pearson*, agissant pour le compte de la *Shell*, avait constitué avant 1914, avec diverses banques (*B.N.C., Banque de la Seine, Banque Commerciale de la Méditerranée*), la *Vickers* (sté britannique dominée par Bazil Zaharoff), la Sté *Le Nickel* (Rothschild) et la *Cie Navale de l'Ouest* (contrôlée par l'*Anglo-Iranian Oil C°*), une société, la *Serep-Algérie,* qui eut une existence éphémère.

(9) Edgar Faure : *La Politique française du Pétrole*, Paris 1938, p. 114.

(10) Dans son livre *Vers l'Invasion*, paru en 1933, L. Pemjean raconte que, s'étant enfui en Angleterre pour échapper aux policiers lancés à ses trousses à la suite d'une campagne de presse en faveur des anarchistes, il fit là-bas la connaissance de Lucien Wolf, le principal rédacteur d'un quotidien en vogue *The Daily Graphic*. Il se lia même quelque peu avec lui. Un jour, il vint à parler avec son nouvel ami d'un différend colonial qui divisait alors Londres et Paris.

— *Mais enfin,* lui dit Pemjean, *vous ne pouvez nier que, dans cette question, la France ait le bon droit de son côté.*

se conduire en maîtres dans le domanie pétrolier de l'Afrique française comme dans bien d'autres secteurs de notre économie nationale :

Les articles de *L'Evolution Nord-Africaine,* pas plus que les campagnes de l'ancien député Lacotte dans ses *Guêpes,* ne devaient provoquer le moindre écho dans la grande presse. Quant au public — celui qui fait aujourd'hui dix heures de « queue » devant le guichet des banques pour souscrire à deux ou trois actions de *Finarep* ou de *Cofirep* — il ne fit, bien sûr, aucun cas de ces révélations.

Aujourd'hui, par la force des choses, le pétrole nord-africain n'appartient plus au « monde du silence ». Toute la presse en parle, surtout la grande presse. Sa brusque loquacité a la même origine que, naguère, son mutisme. Vous êtes-vous jamais demandé pourquoi les grandes firmes pétrolières dépensent chaque année des milliards pour faire paraître dans les journaux et les revues d'impressionnants pavés de publicité? Pensez-vous vraiment que l'automobiliste choisisse *Esso* plutôt que *Shell,* ou *Shell* plutôt qu'*Esso,* en fonction de l'argumentation du savant placard publicitaire paru dans sa feuille quotidienne?

Personne ne peut soutenir sérieusement que cette débauche de publicité dans la presse réponde à un véritable besoin. Alors? Il y a là un autre motif. Si M. Bleustein-Blanchet, qui distribue le budget de *Shell fran-*

— *Je vous le concède,* répondit Wolf, *mais vous ne prendrez pas les armes. Non, la France sera bien gentille et fera ce que nous lui demandons.*

Et d'expliquer que la liste des fameux « *chéquards* » de Panama et les talons des chèques touchés par cent quatre parlementaires français avaient été vendus au gouvernement britannique par Cornelius Herz; celui-ci les avait refusés à la délégation française venue le voir à Bournemouth où il soignait son diabète. « *Je tiens cette nouvelle,* ajoutait le journaliste d'outre-Manche, *de sir Michaël Hichs-Beach, notre secrétaire d'Etat aux Colonies que j'ai quitté aujourd'hui même...* »

Le gouvernement de S.M. britannique, documenté par Cornelius Herz sur les dessous scandaleux de l'Affaire de Panama et ayant désormais barre sur nos politiciens corrompus, était devenu le maître du régime républicain français.

çaise (11) voulait parler, il vous dirait qu'en versant des milliards à la presse, les trusts pétroliers s'assurent son concours dévoué ou, pour le moins, sa neutralité bienveillante. Si vous voulez bien noter que, par le canal de la publicité financière, les grandes sociétés pétrolières — de recherches, de financement et d'exploitation — versent en outre des sommes considérables à la plupart des journaux, vous comprendrez alors pourquoi les informations, échos, notes, communiqués, études, reportages sur le pétrole, illustrés ou non de dessins et de photographies, tiennent une si grande place dans les colonnes de nos quotidiens et de nos périodiques, et pourquoi les avertissements et mises en garde du ministre du Sahara, M. Max Lejeune, y occupent une place restreinte.

(11) Pour une seule quinzaine, celle du 16 au 31 mars 1958, *L'Echo de la Presse*, l'organe technique bien connu (n° du 15-4-1958) signale que *Shell* a donné 38.945 lignes de publicité aux 19 principaux quotidiens de Paris et de Province. Pour la même période, *Esso* en avait donné 14.590, toujours pour ces mêmes 19 journaux. Et il y a tous les autres!

Chapitre XXXIII

L'APPEL AU « BAS DE LAINE »

Toute l'organisation pétrolière saharienne repose sur le *Bureau de Recherches du Pétrole*. C'est le *B.R.P.* — flanqué de la *Régie Autonome des Pétroles* (R.A.P.) (1) — créée en 1945, qui a établi après la guerre une

(1) Le *B.R.P.* est un établissement public créé par l'ordonnance du 12-10-1945 et dépendant du ministère de l'Industrie et du Commerce. Il est chargé d'établir un programme de recherches de pétrole et d'en assurer la mise en œuvre. Dans le cadre du programme fixé, le *B.R.P.* accorde aux sociétés chargées de son exécution les moyens financiers nécessaires.

La *Régie Autonome des Pétroles* (R.A.P.) est également un établissement public, mais de caractère industriel et commercial, ayant pour objet la recherche et l'exploitation de gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux. Son président est M. Paul Moch (qui se défend d'être le parent de M. Jules Moch, le parlementaire socialiste).

Il a été créé, en outre, en 1951, un *Fonds de Soutien aux hydrocarbures* qui subventionne très largement les recherches et qui aide même le producteur au début pour que l'exploitation soit rentable. Grâce à ce *fonds*, *Esso-Standard* reçut pour Parentis plusieurs milliers de francs par tonne produite.

Notons en passant que M. de Vries, qui dirigeait la *Régie Autonome des Pétroles*, a été nommé récemment directeur général de la filiale *Standard*, tandis que M. Paul Moch, qui préside cet organisme d'Etat, préside aussi la *CREPS*, où l'influence de la *Shell* est importante (*Economie et Politique*, février-mars 1957, p. 120). Ce qui confirme ce que nous disons dans notre chapitre sur les relations de la Haute Administration et de la Haute Banque.

carte précise du Sahara, avec toutes les indications géologiques et qui multiplia les missions de reconnaissance.

Lorsque ce travail fut terminé, des groupes financiers, utilisant ces travaux, intervinrent. Ils le firent d'ailleurs avec une extrême prudence, n'engageant leurs capitaux qu'au compte-gouttes et incitant l'Etat à financer les opérations. Ce sont deux sociétés françaises qui entreprirent les recherches : la *Compagnie Française des Pétroles* et la *S.N. Repal.*

La première de ces sociétés, la *C.F.P.*, date de 1924, mais son origine remonte à septembre 1923. Créée sous un gouvernement Poincaré, elle a pour objet l'exploitation de la part que la France possède dans la *Turkish Petroleum Cy* (devenue l'*Iraq Petroleum Ltd*, en 1929) en vertu de l'accord de San Remo, qui lui a dévolu la participation de la *Deutsche Bank*. Son capital était, dès l'origine, réparti entre diverses banques, des sociétés pétrolières, de grands trusts et l'Etat. Ce dernier détient aujourd'hui 35 % du capital, les autres 65 % étant répartis entre un grand nombre d'actionnaires dont la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, les *Pétroles B.P.* (franco-britanniques), *Lille-Bonnières, Desmarais frères,* l'*Omnium française des Pétroles,* la *Banque de l'Union Parisienne,* la *Cie Auxiliaire de Navigation,* la *Sté Nationale d'Investissements,* les *Assurances Générales,* la *Cie Française des Automobiles de Place,* la *Banque Louis-Dreyfus et Cie,* la *Sté Française de Carburants, Mallet frères,* la *Sté d'Investissements Mobiliers,* la *Cie de Suez,* l'*Union, Philippson et Cie,* de Bruxelles, *Morgan Grenfell and C°*, etc... (2)

La *Compagnie Française des Pétroles* a d'importantes participations dans :

— des sociétés de production : *Iraq Petroleum* (23,75 %), *Mosul Petroleum* (23,75 %), *Basrah Petroleum* (23,75 %), *Qatar Petroleum* (23,75 %), *Iranian Oil Participants* (6 %)

— des sociétés de recherches : *C.F.P.* (*Algérie*) (85 %),

(2) M. François de Panafieu, ministre plénipotentiaire, M. André Siegfried, la famille de Rothschild, la famille Goldet, apparentée aux Deutsch de la Meurthe, et M. Emile Roche, président du Conseil Economique, sont parmi les actionnaires moyens.

C.P.F. (*Gascogne*) (67 %), *C.F.P.* (*Normandie*) (67 %), *Cie des Pétroles Total* (*Libye*) (99,9 %), *Pétroles d'Aquitaine* (15 %), *Pétroles de Guyenne* (19 %), *Chérifienne des Pétroles* (10 %), *SEREPT* (10,4 %), *French Petroleum of Canada* (99,9 %), *Petroleum Concession Ltd* (23,75 %), *Petroleum Development* (*Oman*) *Ltd* (23,75 %), *Petroleum Development* (*Trucial Coast*) *Ltd* (23,75 %), *Abu Dhabi Marine Areas Ltd* (33,3 %).

— des sociétés de raffinage : *Cie Fse de Raffinage* (56 %), *Soc. Per Azioni Tecnico Industriale « Aquila »* (49 %), *Soc. An. Conc. da Refinação Portugal* (8,75 %).

— une société de transport : *Cie Navale des Pétroles* (99,9 %).

— des sociétés de distribution : *Desmarais frères* (9,7 %), *Cie Fse de Distribution des Pétroles en Afrique* (65,3 %), *Cie Marocaine des Carburants* (99,9 %), *Soc. Per Azioni Petroli Alto Adriatico* (50 %), *Ozo Total* (Suisse) (25 %), *Belgique* (89,6 %), *Deutsche Total Treibstoff* (99,9 %), *Total Oil products Ltd* (99 %), *Total Oil Products* (*Afrique du Sud*), (99 %), *Total Oil Products* (*Australie*) (83 %), *Total Oil Products* (*Nigeria*) (65,3 %), *Cie Commerciale des Combustibles* (49,2 %), *Sté Algérienne des Pétroles Mory* (49,9 %), etc...

La *C.F.P.* est liée à l'Etat par une convention signée en 1924, modifiée plusieurs fois et notamment en 1931. En principe, l'Etat peut exercer une influence déterminante sur la société, dont la plupart des opérations touchent à la « *politique étrangère* ». Mais en fait, l'autorité de l'Etat étant exercée par de hauts fonctionnaires dont l'avenir dépend des trusts, ceux-ci sont pratiquement les maîtres. Une clause de la convention, devenue extrêmement importante, permet à l'Etat de se réserver 80 % des produits reçus par la *C.F.P.*, ce qui l'autoriserait à livrer directement au marché français la moitié de sa consommation. Mais, ainsi que l'expliquait son Président, M. V. de Metz, à l'assemblée générale du 25 juin 1955,

> « la convention porte sur un certain actif de notre Compagnie. C'est un actif limité, circonscrit à nos participations, non pas dans tout le Moyen-Orient, mais dans une partie de ce qu'on appelle l'ancien empire ottoman, l'Irak et la Péninsule Arabique (...) Nous avons accepté d'entrer dans le consortium iranien. Nous faisons également des efforts pour trouver du pétrole ailleurs, au Sahara, en France (3), au Canada. Le pétrole que nous trouvons dans

(3) Ces efforts sont bien récents. Et cependant, on savait qu'il y a du pétrole en France : on le sait depuis 1913.

ces régions ne sera pas soumis à la convention (...) Notre domaine propre est tout à fait indépendant et j'espère qu'il nous rapportera de gros bénéfices sur lesquels, en vertu de la convention, l'Etat n'aura pas à demander quoi que ce soit ». (4)

Les liens qui unissent la *C.F.P.* avec les grands trusts internationaux ressortent clairement de son attitude à l'endroit des autres sociétés. *N'ayant été autorisée à traiter que* 25 % *des produits consommés en France,* la Cie en arrive à ne raffiner qu'une partie du pétrole brut qu'elle reçoit sur sa part de l'*Iraq Petroleum C°*, donnant le reste à d'autres firmes pour être traité à l'étranger ou revendu à l'état brut !

« Le caractère scandaleux d'une pareille situation est si évident que le Conseil Economique s'en est ému il y a peu de temps. A cette occasion, des conseillers de toutes tendances posèrent des questions embarrassantes. A quoi sert-il que l'Etat, dirent-ils, contrôle une société mixte dont l'objectif devrait être d'assurer au pays un approvisionnement indépendant des grands trusts étrangers? A quoi lui sert-il d'assurer, aux frais des contribuables, sa part statutaire des investissements du groupe C.F.P., lesquels sont évalués actuellement à 30 milliards de francs par an? A quoi lui sert-il de patronner une compagnie qui réinvestit à l'étranger les quatre cinquièmes de ses profits bruts parce que les accords du Cartel lui interdisent d'écouler son pétrole sur le marché national? (5)

Au cours de l'audition de M. Robert André, porte-parole des pétroliers, par la commission du Conseil Eco-

---

C'est au Congrès national des sociétés françaises de Géographie, tenu à Paris du 15 au 19 juillet 1913, que M. Paul Durandin révéla l'existence de gisements d'hydrocarbures : « *La France,* déclarait-il dans son rapport, *ne compte pas à l'heure actuelle parmi les pays producteurs de pétrole. Officiellement, il est admis qu'elle n'en possède pas et, de fait, elle n'en demande pas à son sol* (...) *Si la France n'extrait pas de pétrole, nombre d'indices semblent montrer que le territoire français recèle sur plusieurs points des hydrocarbures* » (rapport publié par les Editions Masson, Paris, 1914, sous le titre : « *Le Pétrole en France* »). Et de citer les Basses-Pyrénées, les Landes, le Languedoc, etc... Mais ce n'est qu'un demi-siècle plus tard qu'on a découvert les gisements de Lacq et de Parentis, ces derniers exploités d'ailleurs par la filiale du trust américain *Standard Oil.*

(4) *Economie et Politique,* Nos 31-32, p. 104.

(5) *Ibid.*, p. 106.

nomique le 26 janvier 1954, un incident significatif opposa le président de la Commission, M. le Professeur Byé, au témoin :

— *Mon jugement personnel,* dit le Président, *me porte à penser que si la C.F.P. ne peut pas développer ses ventes en France, alors je ne vois pas pourquoi nous ferions des dépenses d'investissements pour cette société qui demandera des dollars pour aller creuser des trous quelque part dans le monde afin de vendre du pétrole aux Etats-Unis* (...)

— *Il faut tout de même s'orienter vers une voie d'expansion,* répondit M. André, *et avoir un certain sens de la grandeur!*

— *Croyez bien que j'ai aussi le sens de la grandeur,* répliqua le Professeur Byé, *mais le sens de la grandeur peut se manifester autrement.*

On en est arrivé aujourd'hui à se demander si le pétrole jailli de notre sol est bien français, ou s'il est un « pétrole dollars » ; s'il peut être raffiné par des raffineries françaises, ou s'il doit obligatoirement, en vertu d'accords monstrueux, être cédé à des raffineries étrangères qui nous le revendront ensuite.

La seconde société qui entreprit, en 1949, des recherches au Sahara en même temps que la *C.F.P.* (*Algérie*), la *S.N. Repal,* est une société dont le capital est détenu par la *C.F.P.* (85 %), que nous venons d'examiner, la *COFIREP* (7,50 %), et la *FINAREP* (7,5 %), dont nous aurons l'occasion de parler.

Etant donné les liens existant entre elles, les deux sociétés, la *C.F.P.* (*Algérie*) et la *S.N. Repal,* détentrices depuis 1952 de très importants permis, décidèrent de s'associer, mettant frais et bénéfices éventuels en commun.

L'année suivante (1953), deux nouveaux permis, portant sur de grandes étendues, étaient accordés à la *Cie des Pétroles d'Algérie* et à la *CREPS.*

La *Cie des Pétroles d'Algérie,* fondée en mars 1953, est directement sous le contrôle du groupe *Royal Dutch-Shell,* représenté par la *N.S. de Bataafsche Petroleum* (20 %) et la *Petroleum Beleggins* (45 %), les autres participants étant *COFIREP* (3 %), *FINAREP* (3,5 %), le

Bureau de Recherches du Pétrole (4,5 %) et la société *SOGERAP* (24 %).

Dans la *CREPS* (*Compagnie de Recherches et d'Exploitation de Pétrole au Sahara*) le groupe *Royal Dutch* possède aussi une importante participation (35 %), mais la majeure partie du capital a été fournie par l'Etat, représenté par la *Régie Autonome des Pétroles* (25,5 %), la *SOGERAP* (Sté de Gestion de Participations de la Régie Autonome des Pétroles) (25,5 %) et le *Bureau de Recherches du Pétrole* (4,5 %).

Bien que l'Etat accordât de larges facilités fiscales et financières aux compagnies de recherches, l'épargne française n'était que médiocrement tentée par les valeurs de pétrole. Elle n'avait pas confiance. Les banques, peu soucieuses d'essuyer les plâtres, inquiètes des réactions de la Bourse, boudaient également.

Lorsque, coup sur coup, on apprit la découverte du gisement de Parentis (*Esso-Standard*) et celui de Berga, près d'In Salah (*CREPS*), que, brusquement, les titres de l'*Esso-Standard,* qui cotaient 9.000 frs, eurent atteint 90.000, les milieux d'affaires comprirent que le moment était venu d'intervenir. Le public s'intéressant enfin au pétrole, ils s'y intéressèrent également.

Le banquier ne remonte jamais le courant : il le suit, il le canalise, il le dirige et au besoin le détourne de son but véritable. C'est ce qu'il a fait, à partir de 1954, en constituant des sociétés de financement. En principe, les sociétés de financement sont faites, leur nom l'indique, pour financer les sociétés de recherches et d'exploitation. En fait, il s'agit d'entreprises colossales, véritables « pompes à phynances » qui aspirent les économies des « petits » pour les refouler vers le coffre des « gros ». Expliquons-en le mécanisme.

Deux banquiers décident de fonder une société de financement. Leur réputation, leur *surface,* leurs relations aplanissent toutes les difficultés. Ils font rédiger les statuts, les déposent chez le notaire et alertent une demi-douzaine de leurs amis. Le capital, fixé à 100 millions — une bagatelle! — est souscrit en quelques minutes. Une première assemblée générale, l'assemblée constitutive, est réunie: elle élit le conseil d'administration. Désormais, la société est constituée; elle est prête à fonc-

tionner. Mais, vous le pensez bien, ce n'est pas avec ces 100 petits millions — d'ailleurs réduits à 50 ou à 25 pour peu que les fondateurs n'aient versé que la moitié ou le quart du capital — que la société peut prétendre *financer* les recherches de pétrole en France ou en Afrique. Il faut des milliards, et ces milliards, les capitalistes ne les ont pas. (Rappelons-nous que le capitaliste n'est riche que de l'argent des autres (6).) Qu'à cela ne tienne, il les trouvera aisément dans le public, désormais entiché de valeurs pétrolières. Bien sûr, il ne s'agit pas, à proprement parler, de valeurs pétrolières, puisque les sociétés de financement n'ont ni concession, ni matériel, ni raffinerie, ni dépôt de vente, mais seulement un bureau avec un secrétariat et un carnet de chèques. Mais le public n'y regarde pas de si près, trop heureux de faire, comme disent les financiers, « *fructifier son argent* ».

La société constituée, le premier capital versé, le conseil d'administration nommé, on décidera donc une augmentation de capital. On la préparera minutieusement. Les banques et les établissements de crédit du groupe seront prévenus. On fera imprimer d'alléchants prospectus et des bulletins de souscription. On « arrosera » copieusement la presse, qui consacrera d'admirables articles à « notre pétrole », aux richesses de « nos gisements », aux promesses de « notre Sahara ».

Cette préparation d'artillerie terminée, on passera à l'attaque. Nous voulons dire qu'on annoncera, par un avis très sobre, voire laconique, que la *Machinrep,* dont M. Dubois (ou Lévy), le banquier bien connu, est le fondateur, augmente son capital. Dûment stylé, l'employé de l'établissement de crédit local aura, sur le ton de la confidence, indiqué à son client préféré « *la bonne affaire* ».

— *Hâtez-vous,* lui dira-t-il, *il n'y en aura pas pour tout le monde...*

---

(6) Voir dans *Les Financiers qui mènent le monde* notre chapitre intitulé : *Les affaires, c'est l'argent des autres.*

(7) Ce groupe peut évidemment en acheter en bourse, mais cela ne se fait pas sans que les dirigeants de la Société en soient informés et puissent parer le coup.

Et le fait est qu'il y aura beaucoup trop de souscripteurs et pas assez d'actions. Et pourtant, les fondateurs auront bien fait les choses : aucun souscripteur ne pourra obtenir plus de deux (ou quatre) actions de 10.000 frs (avec prime, bien sûr, il n'y a pas de petits bénéfices), afin que le capital soit le plus morcelé possible.

— *Vous voyez bien,* nous direz-vous, *que ces sociétés ont des attentions pour leurs actionnaires...*

Ne vous y laissez pas prendre. En agissant ainsi, les dirigeants de la société émettrice obéissent à un mobile tout autre que celui auquel vous pensez. La gentillesse n'a rien à voir en l'occurence. Il s'agit bien de cela dans les affaires ! Non, si nos financiers agissent ainsi, c'est dans une autre intention : ils veulent éviter qu'un groupe concurrent ne s'empare aisément (7) d'un gros paquet d'actions et ils prennent des précautions pour le cas où l'affaire serait mauvaise. Réfléchissez : la société de financement peut devenir une réelle affaire, soit parce qu'elle participera à la création d'une société de recherches qui découvrira un riche gisement, soit parce qu'elle aura en portefeuille des titres qui doubleront ou quadrupleront de valeur. Ses fondateurs ne désirent pas qu'elle leur échappe. Sans doute ont-ils eu la précaution d'élire pour plusieurs années avant l'augmentation de capital, alors qu'ils étaient encore entre eux, un conseil d'administration dévoué à leurs intérêts. Mais deux précautions valent mieux qu'une, et réduire les risques d'intrusion, c'est faire acte de prudence.

Maintenant, supposez que l'affaire se révèle mauvaise, ou seulement médiocre. Que les financements opérés n'aient donné aucun résultat. Que les prévisions se soient avérées fausses. Qu'en un mot, on ait sérieusement écorné le capital sans résultats tangibles. Nos financiers n'auront alors qu'une idée en tête : se tirer de ce mauvais pas. Dans ce cas, plus le capital de la société sera morcelé, plus rares seront les porteurs risquant d'être ruinés, donc susceptibles de se fâcher sérieusement. Deux (ou quatre) actions, ce n'est pas une fortune. Les voir réduire à rien ne fait pas plaisir, mais qui fera une révolution, ou même un scandale, pour la perte de quelques dizaines de milliers de francs? Les petits porteurs de fonds russes n'ont jamais eu l'impertinence d'aller

manifester devant la banque Rothschild, et le vieux baron, qui avait empoché des millions en plaçant les titres du Tsar, est mort entouré de la considération générale.

Le fractionnement du capital des sociétés de financement constitue donc, pour leurs dirigeants, une sorte de garantie. Il est bien naturel que les « patrons » de *Finarep,* de *Cofirep* et de leurs émules aient songé à mettre leur précieuse personne et leur fortune à l'abri...

Chapitre XXXIV

ELDORADO OU PANAMA ?

C'est en 1954 que M. Louis Chové, ingénieur à Versailles, agissant pour le compte d'un groupe de banques, déposa chez Me Lanquest, notaire à Paris, les statuts de la *Société Fnancière des Pétroles* (FINAREP). Le capital social, fixé à 100 millions, *dont* 1/4 *versé,* était ainsi réparti (1) :

Banque de Paris et des Pays-Bas (B.P.P.B.)	1.835	actions	4.587.500
Banque de l'Union Française (B.U.P.)	1.830	—	4.575.000
M. Roger Quentin-Bauchart	5	—	12.500
Crédit Commercial de France	1.000	—	2.500.000
Crédit Industriel et Commercial	995	—	2.487.500
M. Jacques Grandgeorge	5	—	12.500
Crédit Lyonnais	1.000	—	2.500.000
Cie Française de Raffinage	800	—	2.000.000
Cie des Raffineries Shell-Berre	500	—	1.250.000
Esso-Standard	500	—	1.250.000
Raff. Fse des Pétroles de l'Atlant.	300	—	750.000
Raff. des Pétroles de la Gironde	250	—	625.000
Sté Gle des Huiles de Pétrole	500	—	1.250.000
Socony Vacuum Franç.	480	—	1.200.000

Ce capital de 100 millions, représentés par 25 millions effectivement versés, fut porté à 3 milliards en décembre de la même année par l'émission au pair de 290.000 ac-

(1) Acte reçu à l'étude de Me Lanquest le 25-6-1954. Enregistré le 28-6-1954, volume 948, fo 83, case 1228 — Bordereau 1103/25.

tions de 10.000 frs, puis à 8 milliards par l'émission de 500.000 actions de 10.000 frs (*payées par les souscripteurs* 15.000 *frs*), et enfin à 24 milliards par une troisième émission de 1.600.000 actions de 10.000 frs (payées 11.000 frs).

75.645 souscripteurs, qui pour la plupart avaient « fait la queue » pendant cinq ou six heures devant la banque pour quelques actions, se partageaient les 290.000 actions de la première émission (décembre 1954). Nous ignorons le nombre de ceux qui souscrivirent aux 1.600.000 actions de 1957. Mais notre documentation nous permet de donner quelques précisions sur l'augmentation de capital de la seconde émission, celle de 1956. Si les petits porteurs de 2 et 4 actions ont été nombreux, parmi les 32.330 souscripteurs, il y eut aussi quelques « gros » et quelques moyens actionnaires, notamment :

M. Sali Samet	1.000	actions
Mobil Oil Française	415	—
Cie *L'Union*	1.039	—
Cie *La Nationale*	519	—
Pétroles B.P.	748	—
Cie *La Prévoyance*	1.038	—
Sté des Placements Sélectionnés	1.039	—
Cie d'Investissements et de Placements	1.039	—
Banque de Paris et des Pays-Bas	7.933	—
M. Albert Buisson	655	—
Banque Jordaan	447	—
M. Jacques Puerari	1.731	—
Mme Tassin de Montaigu (née Puerari)	514	—
M. Marie-Ed.-Albert de Moustier	420	—
Banque de l'Union Parisienne	1.598	—
Banque *Heim et Cie*	452	—
Crédit Commercial de France	1.533	—
Banque *Raphael et Cie*	2.641	—
Lazard frères et Cie	2.064	—
Les fils de Dreyfus et Cie	503	—
M. Robert Hahn	936	—
Mallet frères et Cie	5.039	—
Odier Bungener et Cie	1.955	—
M. Henri Paul Seguin	1.081	—
etc... etc...		

Malgré les pertes que signalait dans le rapport de 1956 son président, M. Reyre, la *Finarep* a pris en quelques années, une importance considérable. On la retrouve dans la plupart des sociétés de recherches : *Pétroles d'Aquitaine* (97.209 actions), *P.R.E.P.A.* (90.000 ac-

tions), *Cie d'Exploration Pétrolière* (96.103 actions), *S.P.A.E.F.* (300.000 actions).

Elle possède, en outre, une participation dans *Esso-Rep* (1 %, l'équivalent de 2 à 3 milliards), *C.F.P.-Algérie* (7,5 % = 25 milliards), *CREPS* (1,63 % = 3 à 4 milliards), *COPAREX* (10 %), *OMNIREX* (10 %), *Pétroles de Guyenne* (1 %), *REPGA* (20 %), *Pétroles de Valence* (10 %), *C.F.P. Normandie* (5 %), *C.F.P. Gascogne* (6,5 %), *C.P.A.* (3,5 %), *Africaine des Pétroles* (10 %), *Pétroles du Sénégal* (10 %), *Pétroles du Cameroun* (10 %), *Petrorep* (10 %), *SAFREP* (10 %), *Francarep* (2,6 %), *Petrosarep* (10 %), *COPEFA* (10 %).

Selon les estimations des journaux financiers, au moment de la dernière augmentation de capital, la valeur *boursière* de la *FINAREP* — obtenue en multipliant le nombre d'actions par le cours de ces actions à la Bourse de Paris — était de près de 20 milliards. Par de savants calculs, on évaluait à la même date son portefeuille à 55 milliards environ. M. Gogo, en lisant ces estimations flatteuses, a dû penser que c'était là une valeur de tout repos. Il y a un petit détail, cependant, qui échappe généralement au public, et un détail d'importance : ces 55 milliards ne sont pas représentés par des exploitations en ordre de marche, par des sociétés *produisant déjà du pétrole* (sauf pour quatre ou cinq d'entre elles), mais par des sociétés en *cours de prospection,* et les calculs sont basés non sur leur valeur *réelle,* mais d'après leur valeur *boursière.* De même que les 20 milliards représentent la valeur *de spéculation* des titres *Finarep* et non leur valeur réelle, basée sur les biens propres à la Société.

Ce qui est vrai pour la *Finarep* — l'une des meilleures valeurs du genre — l'est naturellement, avec des variantes, pour les autres sociétés de financement.

La *COFIREP,* constituée en décembre 1954, connut lors de sa première émission publique un succès aussi vif. Bien que son projet de portefeuille ne comprît aucune des vedettes boursières de l'époque, les actions de 10.000 frs souscrites en avril 1955 au pair, dépassaient 24.000 frs quelques semaines après leur introduction en bourse. Les fondateurs de la *COFIREP* n'appartenaient pas à ce qu'on appelle la banque d'affaires — comme

la *B.P.P.-B.* et la *B.U.P.* — mais à cet « *ensemble de banques privées très importantes non par le montant de leur capital, mais par leur emprise qui s'étend sur toute l'économie nationale et coloniale, qui ont des ramifications dans l'économie internationale.* » (2).

Ce ne sont pas de vagues comparses, hauts employés ou collaborateurs subalternes de grandes banques qui ont jeté les bases juridiques de la *Cofirep,* mais deux grands banquiers : MM. le baron Guy-Edouard-Alphonse-Paul de Rothschild, agissant au nom de la banque qui porte son nom, et Joseph-Jacques-Léon Barnaud, agissant comme associé-gérant de la banque *Worms et Cie,* qui « ont comparu » en personne devant Me Pierre Durant des Aulnois, le notaire attitré des Rothschild, et Me Jean Chalain, également notaire à Paris.

Le capital social, alors fixé à 100 millions, était fourni par les banques fondatrices, leurs « clients » et leurs amis :

Rothschild frères et Cie	14.950.000 frs
Worms et Cie	14.950.000 frs
Jean Majorelle	100.000 frs
Union Européenne Industrielle et Financière.	5.000.000 frs
C.N.E.P.	5.000.000 frs
B.N.C.I.	5.000.000 frs
Pechelbronn	4.000.000 frs
Raffineries des Petroles de l'Atlantique	3.000.000 frs
Sté Française des Pétroles Serco	10.000.000 frs
Sté Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage	5.000.000 frs
Cie *La Préservatrice*	4.500.000 frs
Cie *La Foncière-Transports*	4.500.000 frs
Cie Française des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan	5.000.000 frs
Cie des Chemins de fer du Nord	5.000.000 frs
Sté Africaine de Participations et de Gestion.	5.000.000 frs
R. Meyer et Cie	4.000.000 frs
Banque Industrielle de l'Afrique du Nord	2.000.000 frs

A l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 1955, qui décida l'émission de 190.000 actions de 10.000 frs, M. Jean Majorelle, président de la *Cofirep,* fidéi-commissaire des intérêts Rothschild-Worms, définissait ainsi le but poursuivi par la société :

« La *Compagnie Financière de Recherches Pétrolières*

(2) A. Hamon : *Les Maîtres de la France,* T. 1, p. 218.

s'est donné comme objectif d'intéresser un nombre aussi grand que possible d'épargnants à la recherche du pétrole en France métropolitaine et Outre-Mer et de contribuer ainsi, conformément aux vœux des Pouvoirs Publics, au développement d'une activité qui représente un intérêt national incontesté. »

Ce mélange de patriotisme et d'affairisme fait sourire Et, cependant, vous surprendriez fort M. Majorelle si vous mettiez publiquement en doute ses intentions. L'intérêt privé de ses commettants se confond si intimement, dans son esprit, avec l'intérêt général, qu'il est persuadé de servir celui-ci en servant celui-là. Nouvelle preuve que c'est le Système, plus que les hommes, qu'il importe de changer.

La première augmentation de capital (2 milliards) dont les titres furent répartis entre 100.000 souscripteurs, fut suivie d'une assemblée générale extraordinaire (13 mars 1956) qui décida de procéder à une nouvelle émission : 500.000 actions de 10.000 frs (payées 11.000 frs). L'émission fut couverte dans la journée. Parmi les gros et moyens souscripteurs, on remarquait (3) :

Société Française des Pétroles Serco	2.475	act.	27.225.000
Petrofrance	1.292	—	14.212.000
Mallet frères et Cie	435	—	4.785.000
A. Fried et Cie	3.178	—	34.958.000
Heine et Cie	816	—	8.976.000
M. le Baron Guy de Rothschild	3.975	—	43.725.000
Rothschild frères et Cie	2.584	—	28.424.000
Cie des Chemins de fer du Nord	9.857	—	108.427.000
M. Alain de Rothschild	3.168	—	39.798.000
M. Elie de Rothschild	4.765	—	52.415.000
Lazard frères et Cie	1.715	—	2.838.000
Baur frères	703	—	7.733.000
M. Bouttet E., banquier	970	—	10.670.000
Cie Fse des Chem. fer d'Indochine	1.292	—	14.212.000
Sté Lyonnaise des Eaux	1.292	—	14.212.000

(3) Le monde de la politique et de la presse était représenté par M. Emile Roche, président du Conseil Economique : 970 actions = 10.670.000 frs; M. André Le Trocquer, président de l'Assemblée Nationale, 25 actions = 275.000 frs; M. Christian Fouchet, ancien ministre : 350 actions = 3.850.000 frs; M. Henri Massot, directeur général de *Paris-Presse*, président du Syndicat de la Presse Parisienne et des *Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne* : 41 actions = 451.000 frs (Etat des souscriptions de l'augmentation de capital de 1956).

Cie *La Foncière*	1.150	—	12.650.000
Banque Borgeaud et Cie	370	—	4.070.000
Cie *La Préservatrice*	1.225	—	13.475.000
Worms et Cie	4.838	—	53.218.000
B.N.C.I.	1.270	—	13.970.000
Sté Africaine de Participation	1.275	—	14.025.000
Sté Schiaffino	310	—	3.410.000
Groupe *L'Urbaine*	444	—	4.884.000
Groupe *La Prévoyance*	1.033	—	11.363.000
Banque Algérienne de Dépôts	550	—	6.050.000
M. le baron Grand d'Esnon	516	—	5.676.000
Banque Industr. d'Afrique du Nord	1.220	—	13.420.000
Exploitation de gaz liquéfiés	500	—	5.500.000
Caisse des Dépôts et Consignations	3.427	—	37.697.000
Odier, Bungener et Cie	950	—	10.450.000
Banque R. Meyer et Cie	2.077	—	22.847.000
Mallet frères et Cie	466	—	5.126.000
Seligmann et Cie	527	—	5.797.000
M. Jacques Puerari	1.033	—	11.363.000

Le portefeuille de *Cofirep* est comparable à celui de *Finarep*. La compagnie possède des participations dans 27 sociétés, où elle retrouve souvent sa « consœur » : *SREP-Nouvelle-Calédonie* (10 %), *CREPS* (3%), *SN. Repal* (1,55 %), *SEREPT* (2,54 %), *Pétroles d'A.E.F.* (5 %), *PREPA* (7,04 %), *C.F.P. Algérie* (7,5 %), *C.F.P. Normandie* (5 %), *C.F.P. Guyenne* (6,5 %), *REPGA* (20 %), *Petrorep* (10 %), *SAFREP* (10 %), *Pétroles de Guyenne* (5 %), *COPEFA* (10 %), *Eurafrep* (7,66 %), *Francarep* (7,6 %), *Omnirex* (10 %), *SEREP-CA* (5 %), *Coparex* (7 %), *Petrosarep* (10 %), *Pétroles d'Algérie* (3 %), *Pétroles du Sénégal* (10 %), *Chérifienne des Pétroles* (1,72 %), *Pechelbronn-Rep* (10 %), *Pétroles de Valence* (10 %), *Cie d'Exploration Pétrolière* (10 %), *Sté Africaine des Pétroles* (10 %).

L'année 1955 marque un temps d'arrêt. On parle même de « krach boursier », à la suite du repli assez spectaculaire des actions *Esso-Standard, Finarep* et *Cofirep*. Le rythme des travaux au Sahara ralentit.

Mais cette pose est de courte durée. 1956 est un tournant; c'est l'année des grandes découvertes : Edjelé, en bordure de la frontière de Libye, Tiguen-Tourine, Hassi R'Mel. On assiste alors à un emballement comparable à celui qui avait suivi les découvertes de Parentis (*Esso-Standard*). L'action de la *Cie Française des Pétroles* dépasse 65.000 frs — 100.000 frs environ

si l'on tient compte du droit de souscription. Celle de *Finarep,* tombée à 14.000 en 1955, atteint 60.000, et celle de *Cofirep* — du fait de la participation que la Société des Rothschild et de Worms possède dans la *Creps,* concessionnaire d'Edjelé — fait 70.000.

Pour l'instant, ce n'est pas le pétrole qui coule à flot, mais les milliards pour les recherches. On en est aux découvertes; l'exploitation viendra plus tard.

Pour 35.000 mètres de forage en 1952-1955, on a dépensé 25 milliards; en 1956, ces chiffres augmentent: 70.000 mètres et 15 milliards; en 1957 : plus de 100.000 mètres et 20 milliards. Mais les *probabilités* sont étonnantes : rien que pour Edjelé, la *CREPS* escompte 40 millions de tonnes de pétrole. Dans le triangle dont les trois sondages d'Hassi-Messaoud forment les pointes, on estime les réserves à 85 millions de tonnes, certains affirment même qu'elles pourraient atteindre 300 millions de tonnes et même plus. A Hassi R'Mel, le gisement découvert est prometteur. Pour continuer, il faut de nouveaux milliards. L'élan est donné : l'épargne suit. Le petit rentier vend ses « *valeurs de père de famille* » pour « *acheter des pétroles* », comme il dit. L'épicier du coin néglige de renouveler entièrement ses stocks pour souscrire aux émissions. Le paysan lui-même, si prudent d'ordinaire, place ses quelques sous dans les affaires pétrolières et néglige les réparations de sa grange. La fièvre s'est emparée de tout ce petit monde de retraités, de boutiquiers, d'agriculteurs, de fonctionnaires, d'ouvriers et de bourgeois qui croit déjà tenir la fortune aux cheveux.

Les financiers profitent de ces bonnes dispositions du public, hier encore réticent. Des sociétés nouvelles naissent tous les mois.

La *Banque de Paris et des Pays-Bas,* qui est déjà dans la *Finarep,* fonde la *Genarep* avec la *Société Générale,* le *Crédit du Nord,* les banquiers protestants Mallet et de Neuflize, l'*Omnium Français des Pétroles* et diverses compagnies d'Assurances.

La banque *Lazard frères et Cie,* qui représente les intérêts purement financiers du trust international *Royal Dutch-Shell,* crée *Repfrance* avec la *Banque de l'Indochine,* le *C.N.E.P..,* le très catholique *Crédit Industriel*

et Commercial, la *Cie de Suez,* les *Chargeurs Réunis, Pechelbronn,* la Cie *La Paternelle,* etc...

A côté de ces sociétés de financement (4), voici toute une floraison de sociétés de recherches : *SAFREP* (Sté Fse de Recherches et d'Exploitations du Pétrole), créée par le *Bureau de Recherches du Pétrole* (avec l'appui de *Finarep, Cofirep, Banque de Paris et des Pays-Bas,* Rothschild, Worms, etc...);

COPEFA (*Cie des Pétroles France-Afrique*) également fondée par le *B.R.P.* avec le concours des *Pétroles du Nord,* de *Finarep,* de *Cofirep* et de *Repfrance;*

OMNIREX (*Omnium de Recherches et d'Exploitations Pétrolières*), émanation de l'*Omnium Français des Pétroles* et de banques et sociétés importantes (*B.P.P.-B., Cie de Suez, Cofirep, Finarep, Genarep,* etc...);

PETROSAREP, filiale de *Petrofrance* (groupe Nahmias), avec participation financière de *Finarep, Cofirep, Genarep* et *Repfrance;*

EURAFREP, fondée par la banque *Lazard frères et Cie* (avec la *Banque de l'Indochine* et la *Cie Fse du Sahara*) que préside depuis peu M. René Mayer, ancien président du Conseil;

COPAREX, due à l'initiative de la *Cie de Suez* et de la *Banque de Paris et des Pays-Bas.*

FRANCAREP (*Cie Franco-Africaine de Recherches Pétrolières*), créée par les banques *Rothschild frères* et *Worms et Cie* (5).

---

(4) A ces entreprises, il faut ajouter *Petrofigaz* (Gaz de France, B.P.P.-B., B.U.P. et diverses banques et sociétés), et les holdings ou sociétés de portefeuilles : *Cie Auxiliaire du Pétrole, Cie Générale Pétrolière* (Lambert et Cie, Pereire, etc...), la *Sté d'Investissements pétroliers SFIP* (Rothschild frères, Lazard frères, Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit Lyonnais), *Sté de Gestion de Participations de la R.A.P. SOGERAP* (Régie Autonome des Pétroles), *Union Pétrolière* (Banque Générale Ind. La Henin, Cie La Paix, Carl Loeb Rhoades, etc...).

(5) Les autres sociétés de recherches sont :

Les Pétroles d'Aquitaine (capital réparti entre B.R.P. 52 %, Cie Fse des Pétroles 15 %, Pétroles B.P. 3,5 %, Finarep 1 %, etc...), *Esso-Rep* (Esso-Standard 89 %, B.R.P. 10 %, Finarep 1 %), *Cie d'Exploration Pétrolière* (B.R.P. 57 %, Finarep 10 %, Cofirep 8 %, Pétroles B.P. 3 %), *Sté de Prospection et d'Ex-*

Le caractère très particulier de cette dernière mérite qu'on s'y arrête.

« Dans l'épaisse forêt de sociétés constituées ces dernières années par le capital financier français et international pour « s'occuper » du Sahara, certaines affaires, plus discrètes que d'autres, moins publiques au sens boursier du mot, retiennent cependant davantage l'attention. On pour-

---

ploitations Pétrolières en Alsace (PEPA) (B.R.P. 65 %, Finarep 10 %, Pechelbronn 6 %, Cofirep 4 %), *Pétroles de Valence* (British Petroleum 35 %, B.R.P. 25 %, Pétroles BP 20 %, Finarep 10 %, Cofirep 10 %, La Mure 5 %), *Pétroles de Guyenne C.P.G.* (Shell Française 38 %, Pechelbronn 19 %, Cie Fse des Pétroles 19 %, B.R.P. 10 %, Cofirep 5 %, Lazard 4 %, C.I.C. 4 %, Finarep 1 %), *Pétroles de Gascogne* (Cie Fse des Pétroles 67 %, Pechelbronn 20 %, Cofirep 6,5 %, Finarep 6,5 %), *Française des Pétroles-Normandie* (Cie Fse des Pétroles 67 %, Pétroles BP 23 %, Cofirep 5 %, Finarep 5 %), Sté *Recherche et Exploitations de Pétrole et Gaz REPGA* (Schneider 51 %, Cofirep 20 %, Finarep 20 %, B.R.P. 9 %), qui est liée avec *Mobil Oil* (filiale de Socony Mobil Co), *Chérifienne des Pétroles* (B.R.P. 41,83 %, B.R.P. marocain 41,83 %, Cie Fse des Pétroles 10 %, Cofirep 1,66 %), *Sté Algérienne de Recherches et d'Exploitations Pétrolières CAREP* (SN. Repal 52,5 %, Sté An. des Raffineries Algérienne 47,5 %), *SEREPT-Tunisie* (B.R.P. 56,82 %, Etat tunisien 30,14 %, Cie Fse des Pétroles 10,44 %, Cofirep, 2,54 %), *Cie Fse des Pétroles d'Algérie* (Cie Fse des Pétroles 85 %, Finarep 7,5 %, Cofirep 7,5 %), *SN. Repal* (gouvernement général de l'Algérie 50 %, B.R.P. 48,45 %, Cofirep 1,55 %), *CREPS* (R.A.P. 51 %, Royal Dutch Shell 35 %, SN. Repal 4,87 %, B.R.P. 4,5 %, Cofirep 3 %, Finarep 1,63 %), *Pétroles d'Algérie C.P.A.* (Royal Dutch 65 %, R.A.P. 24 %, B.R.P. 4,50 %, Finarep 3,5 %, Cofirep 3 %), *Pétroles d'A.E.F.* (B.R.P. 57,8 %, Caisse Centrale de France d'Outre-Mer 18,7 %, Finarep 10 %, Cofirep 5 %, Gouvernement de l'A.E.F. 3,85 %, Cie Fse des Pétroles 2,4 %), *Copesep* (Shell Française 50 %), *Fropex* (Cie Exploration Pétrolière 55 %, American Overseas Petroleum AMOFRANCE 45 %), *Mofag* (Rimrok Tideland Inc. U.S.A. 80 %), *Petrosep* (groupe Nahmias 51 %, Rothschild 14 %, Cofirep 10 %, Finarep 10 %, etc...), *Sapco* (R. de Lubersac et Cie 33 %, Financière Industrielle de Pétroles et Cie Gle de Pétroles Français 33 %), *Sirep* Marseille (M. C. Vachon-France, fondateur), *Transworld Petroleum S.A.F.* (filiale de la Worldwide Petroleum Corp. du Texas), *Sté Franco Industrielle et Maritime* (filiale de la Franco-Wyoming), *Pechelbronn Rep* (filiale de Pechelbronn), *Pétroles du Sénégal* (B.R.P. 57 %, Finarep 10 %, Cofirep 5 %), *Pétroles de Madagascar* (B.R.P. 72 %), *Serep Cameroun* (B.R.P. 54 %, Gouvernement du Cameroun 10 %), *Serep Nouvelle Calédonie* (B.R.P. 65 %), *Saharep, Sofrarex* (groupe Lambert, de Montréal), etc., etc...

rait dire d'elles qu'elles sont le *nec plus ultra* de la bourgeoisie financière, le haut lieu où s'accumulent finalement les profits, d'où émane la puissance économique et politique, où se rassemblent les plus grandes familles capitalistes et leurs alliés, leurs penseurs, leurs marquis authentiques et leurs syndicalistes repentis. Ainsi en va-t-il de FRANCAREP. » (6)

Les autres sociétés de recherches sont des sociétés anonymes courantes, faisant appel au public, du moins dans leur seconde phase, une fois constituées. Les milliards qui constituent leur capital social proviennent de dizaines de milliers de souscripteurs. Rien de semblable pour la *Francarep* : il s'agit bien d'une société anonyme, mais de caractère privé, si l'on peut dire, ne faisant pas appel au grand public, mais seulement à des privilégiés. Ses actions ne sont pas de 10.000 frs comme pour la plupart des autres sociétés de financement ou de recherches, mais de 1 million de frs. La presse financière a été fort discrète sur la *Francarep*. Elle s'est bornée à annoncer sa fondation (7) par *Worms,* de *Rothschild* « et diverses sociétés françaises », ce qui était à la fois insuffisant et erroné.

La *Francarep* (8) a été fondée le 8 juillet 1957 par M. le baron James-Gustave-Jules-Alain de Rothschild, agissant pour le compte de la banque *de Rothschild frères,* qui avait déposé le 21 juin précédent les actes chez Me Jean Chalain et Me P. Durant des Aulnois, notaires de MM. Worms et de Rothschild. Son capital initial de 100 millions a été porté à 12 milliards 500 millions, le 13 septembre 1957.

Bien que triés sur le volet, les souscripteurs du capital social sont au nombre de 1.250 environ. Où il faut d'or-

(6) *Economie et Politique,* nº 42, janvier 1958, p. 82.

(7) *La Vie Française,* 28-6-1957; *Le Monde,* 19-7-1957.

(8) Nous ignorons quelle est la composition du portefeuille de *Francarep,* mais ses participations nous sont connues : 17,5 % avec la *Cie d'Exploration Pétrolière* sur les 4 permis attribués de Tinhrert; 10 % sur les permis de Adrar Reggane; 15 % avec *Petropar* et *Canadian Delhi* sur les 2mes rendus *CFPA* et *SN Repal;* 20 % avec *Prepa* et *Cities Services* (U.S.A.) sur les 1ers rendus *CFPA* et *SN Repal;* 15 % avec les mêmes sur les 2mes rendus *CFPA* et *SN Repal;* 14 % avec *SNPA* sur les 1ers rendus *CFPA* et *SN Repal* (cf. *Recherches de Pétrole en 1957,* édité par le *Journal des Carburants*).

dinaire près de 100.000 souscripteurs pour couvrir une émission de cette importance, 1.250 ont suffi. Mais ces actionnaires sont de qualité.

Cofirep, à elle seule, a versé 950 millions. *Finarep* et *Repfrance* viennent ensuite, avec chacune 325 millions. Le groupe *Rothschild* et le groupe *Worms* sont, naturellement, les deux plus forts actionnaires.

Compte non tenu de la participation de *Cofirep,* qui se trouve sous leur contrôle, le premier de ces groupes (banque, filiales, fidéi-commissaires et famille) totalise 1.467 actions (1.467.000.000 de frs), soit 11,74 % du capital, et le second (banque, sociétés et fidéi-commissaires) 542 actions (542 millions), soit 4,33 %.

M. Marcel Boussac, qui ne détient personnellement que 20 actions, a fait souscrire 150 actions à son *Comptoir de l'Industrie Cotonnière,* 150 à la *Compagnie de l'Industrie textile du Coton* (C.I.T.E.C.) et 100 à la *Société Générale du Coton Industriel* (S.O.O.C.), et ses deux adjoints, MM. Henri Fayol et Jacques Fourmon, ont ensemble 16 actions, ce qui fait un total de 436 actions. Le groupe Boussac vient donc en troisième position. Mais si l'on ajoute les actions souscrites par toutes les sociétés dépendant de lui à un titre quelconque, on arrive à 866 actions (866 millions) soit 6,92 % du capital. Le trust Boussac serait donc le deuxième plus fort actionnaire, avant le groupe Worms.

Le groupe pétrolier Nahmias (*Petrofrance*) possède 300 actions, le groupe Bloch-Dassault : 200, *Saint-Gobain* : 200, M. Paul-Louis Weiller et sa holding *IMOGEST* : 175, le trust Hachette, sous le nom de la *Société Continentale de Banque* : 125, le groupe Prouvost (trust lainier, *Paris-Match, Marie-Claire, Le Figaro*) : 100, les *Pétroles Serco* : 100, *Celtex* (Textiles du Sud-Est) : 100, la banque *Maurel frères et Cie,* de Marseille (9), : 81, la banque *Vernes et Cie* : 64, Mme Georgette Deutsch de la Meurthe (ex-épouse de M. Gaston Gradis, mère de M. Henri Gradis, le beau-frère de M.

(9) Les Rothschild ont une certaine influence dans cette banque dont la Cie des Chemins de fer du Nord (fief Rothschild) est actionnaire.

Jean-Jacques Servan-Schreiber, directeur de *L'Express*) : 40, Mme André Rueff, née Gisèle Beghin (ex-Mme René Pollet, ex-Mme Patrick Le Blanc, épouse de M. André Rueff, des *Monoprix* du Fgb du Temple) : 40, M. Lazare Carnot (président de *La Cellophane*) : 40, M. J.-Albert Mallez : 40, la *SOFINA* : 15, etc... (10)

L'appel à l'épargne française, tant pour les émissions de nouvelles sociétés que pour celles des anciennes, fournit 80 milliards auxquels il convient d'ajouter les 20 milliards de certificats pétroliers lancés par l'Etat. C'est donc, au bas mot, 100 milliards qui ont été tirés du bas de laine français, dont plus de 65 sont allés aux recherches sahariennes. Si, comme on le prévoit, 30 à 35 milliards doivent être dépensés en 1958 pour de nouvelles explorations, et 20 à 25 milliards par an pour l'installation de pipe-lines, de nouvelles émissions auront lieu dans les prochains mois et dans les années qui vont suivre.

Les premiers résultats sont prometteurs et justifient, certes, les espérances raisonnables. L'optimisme affiché dans la grande presse, bien que suspect de prime abord pour les raisons que l'on sait, paraît en l'occurence fondé. Mais à la condition que l'effort demandé à l'épargne soit maintenu et que, régulièrement, pendant plusieurs années encore, des dizaines de milliards (11)

---

(10) Parmi les personnalités, actionnaires de la *Francarep*, citons : M. Arpels, joaillier (8 actions de 1.000.000 de frs, soit 8 millions), M. F.R. Javal (8), Mme la Comtesse Robert de Billy, née Yvonne Fenaille, de la famille des pétroliers (8), M. François André, des Casino et Hôtels de Deauville (4), M. Raoul Meyer, président des *Galeries Lafayette* (4), M. Robert André, d'*Esso-Standard* (4), M. Etienne Gillon, de la *Librairie Larousse* (4), M. le comte Guy de Boisrouvray, gendre du « roi de l'étain » (bolivien) Simon Patino (9), M. Maurice Lehmann, du Châtelet (4), Mme Thomé-Patenôtre, sénateur, MM. Corniglion-Molinier, Paul Coire, Jacques Fourcade, Lionel de Tinguy du Pouët, Robert Lacoste, députés, Georges Pompidou, directeur de la banque *de Rothschild frères*, directeur du cabinet du Président De Gaulle, etc... (augmentation de capital du 13-9-1957).

(11) Il y a loin de la coupe aux lèvres, et trouver du pétrole n'est pas tout, il faut encore l'extraire et le transporter. La *SOPEG* et la *TRAPSA* sont chargées d'installer les *pipe-lines* qui achemineront le pétrole brut jusqu'à la mer. Jusqu'ici,

soient drainés par les banques vers les trusts pétroliers. Le public français est-il capable d'un effort financier de cette importance et persévèrera-t-il pendant cinq ou six ans (au moins) sans recevoir de dividendes? Cette situation ne risque-t-elle pas de décevoir et de décourager les actionnaires peu avertis qui sont la grande majorité des épargnants?

D'autre part, il est à craindre que le prix de revient du pétrole saharien soit élevé. Lorsque l'engouement du public pour des actions qui ne rapportent rien (pendant plusieurs années) aura faibli, il faudra emprunter des dizaines de milliards sous une autre forme et moyennant intérêts. Si l'on doit, en plus, payer tribut à des Etats étrangers pour le droit de passage et à des compagnies étrangères pour le raffinage, ce pétrole risque d'être plus cher encore. Avec une bonne organisation, un régime qui mettrait les féodaux au pas, un public éduqué, il serait sans doute possible de faire face aux difficultés qui nous attendent dans ce domaine. Mais avons-nous l'une et aurons-nous les autres ?

Si organisation, indépendance, stabilité, confiance, venaient à manquer, ce qui pourrait être un Eldorado deviendrait pour l'épargne française un nouveau Panama.

---

le petit pipe-line Hassi-Messaoud-Touggourt, qui mesure 15 cm. (6 pouces) ne peut transporter que 300.000 tonnes environ par an. Il en faudrait un gros, qui évacuerait 4 millions de tonnes sur Bougie en 1960. Ni la *SOPEG* ni la *TRAPSA*, toutes deux propriétaires des pipe-lines existants ou projetés, ne possède le personnel et le matériel nécessaires pour la construction de ce pipe-line. Ces sociétés devront faire appel à des constructeurs pour les fabriquer, et à de nouveaux fonds pour les payer.

Chapitre XXXV

LA RUEE VER L'OR NOIR

La III[e] République venait tout juste d'atteindre sa majorité, lorsqu'un épouvantable scandale éclata, qui faillit la jeter par terre. C'était l'*affaire de Panama*.

Ferdinand de Lesseps, le constructeur heureux du canal de Suez, avait projeté de réaliser le grand rêve de Vasco de Gama et d'Alexandre de Humboldt : percer l'isthme de Panama.

Pour cette entreprise hardie — chimérique, avait prétendu le journaliste Emile de Girardin, qui ne changea d'avis qu'après avoir reçu un cadeau de 800.000 frs — Lesseps dépensa en vain quatorze cent trente-quatre millions de francs-or. Une partie de cette manne, il est vrai, récompensa le zèle de ceux qui avaient autorisé les emprunts de la Compagnie ou favorisé leur placement.

L'épargne française avait perdu un milliard et demi (350 millliards de notre monnaie) dans l'aventure, des parlementaires, des ministres, des directeurs de journaux y avaient laissé leur honneur et leur renommée, mais tout le monde n'était pas perdant : repris au début du XX[e] siècle par les Américains, qui avaient racheté les droits au syndic de la faillite pour une pincée de dollars, les travaux furent conduits à bonne fin en 1914. Mais naturellement pour le compte des Etats-Unis, et non pour celui des 350.000 infortunés actionnaires de la défunte *Compagnie Universelle du Canal Interocéanique*.

La leçon servira-t-elle ? Saurons-nous — et pourrons-

nous — garder pour notre pays les richesses du Sahara, ou les abandonnerons-nous, comme Panama fut abandonné, à l'étranger qui les guigne?

Outre du pétrole, le sous-sol saharien contient du fer, du cuivre, du manganèse, de la houille. Sans doute, leur exploitation semble-t-elle exiger des investissements importants et peut-être insuffisamment rentables (1) pour les trusts français susceptibles de s'y intéresser. Mais le Sahara est un tout, et abandonner ceci à d'autres ne conduirait-il pas à leur abandonner aussi cela ?

Ainsi que l'écrivait récemment un rédacteur d'*Entreprise,* l'essor des sociétés pétrolières établies au Sahara « *exige qu'à côté d'elles s'en installent d'autres, de plus en plus nombreuses, dont le but est de les* « *épauler* » *dans leurs efforts.* » (2)

Le tout est de savoir quelle sorte de sociétés viendront « épauler » les intérêts français au Sahara (3). Les richesses de ce qui n'était qu'un désert il y a dix ans en-

---

(1) Inutile de dire que lorsqu'une affaire est bonne, les trusts et les banques ne se font pas prier pour l'accaparer. La *Miferma,* par exemple, s'est emparée des riches gisements de fer de Fort-Gouraud dont les réserves sont évaluées à 100 millions de tonnes d'un minerai de qualité exceptionnelle. Or, la *Miferma* est sous le contrôle des Rothschild qui possède près de 50 % du capital, depuis qu'ils ont racheté pour 2.000.000 de dollars la participation que détenait dans l'affaire la société canadienne *Frobisher Ltd.* Les autres participants sont : le groupe italien *Finsider* (Societa Finanziara Siderurgica), le groupe allemand *A.G. Barbara Erzbergbau* et le groupe anglais *British Iron and Steel Corp.* (Ore). Depuis peu, et à l'instigation des Rothschild, M. Paul Leroy-Beaulieu est devenu président de la *Miferma* (cf. *Les Documents,* R. Mennevée, directeur, décembre 1957).

(2) *Entreprise,* 1-3-1958.

(3) Une société française, la *Compagnie française du Sahara,* a été constituée, il y a un an environ, pour développer l'économie saharienne. Présidée par M. Henri Bonnet, ambassadeur de France, elle a été créée par un groupe d'établissements de crédit nationalisés et de banques d'affaires et privées : Banque de l'Indochine, Lazard frères, Rothschild frères, Worms et Cie, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque Commerciale de Paris (Bloch-Dassault), Banque de l'Union Parisienne, Union Européenne Industrielle et Financière (Schneider), C.I.C., etc.. Le *Bureau Industriel africain* collaborera étroitement, annonçait-on au lendemain de cette création, avec la nouvelle société. Il est même probable que les

core, nous donnent une chance inespérée. Pourrons-nous, seuls, les mettre en valeur et les exploiter? Notre pays a pris trop de retard dans certains domaines depuis quinze ans pour que nous puissions espérer, en quelques années, explorer et équiper cette immense province. Il nous faudra donc, cela n'est pas douteux, accepter la collaboration de l'étranger. Cette collaboration peut être fructueuse pour les deux parties. Mais en aucun cas elle ne doit prendre la forme d'une sujétion de nos intérêts nationaux aux appétits des trusts internationaux ou étrangers. Arriveront-ils à le comprendre ceux qui prétendent s'associer, « en toute amitié », à la mise en valeur du Sahara français?

Le 7 mars 1958, le correspondant particulier de *La Vie Française* à New-York câblait à son journal que M. Brown, directeur du Secteur Europe-Afrique de la *Standard Oil,* se déclarait hostile à une participation de la *Standard Oil of New Jersey* « *comme minoritaire dans une aventure saharienne* » (4).

---

travaux déjà réalisés par le B.I.A., qui se penche sur le problème saharien depuis plusieurs années seront mis à sa disposition. Cette collaboration entre les pouvoirs publics et les banquiers est souhaitée par ces derniers qui peuvent ainsi se décharger des investissements non rentables sur l'Etat. Les plans de développement et de modernisation des T.O.M., conçus depuis la guerre, ont constamment réservé une part importante des crédits d'Etat à l'aide aux sociétés privées intéressées aux travaux.

Outre la *Cie Française du Sahara*, d'autres sociétés, récentes pour la plupart, s'intéressent à l'exploitation du Sahara : le *Groupement Technique et Financier pour le Sahara* (G.T.S.), où l'on retrouve la *B.P.P.-B.* et la banque *de Neuflize, Schlumberger et Cie*; la *Cie Saharienne d'Habitation et d'Hôtellerie* (C.S.H.); la *Cie Saharienne de Télécommunications* (Radio-Sahara), satellite de la *B.P.P.-B.*; l'*Omnium Technique Saharien,* filiale de la *B.P.P.-B.*; la *SOCOMAN,* du groupe *Pont-à-Mousson;* les *Transports africains,* filiale de l'*Omnium Nord-Africain* et de la *B.P.P.-B.*; etc...

(4) Quelques mois plus tôt, le *Journal des Carburants* avait affirmé que, selon des informations de source sûre recueillies par son correspondant aux U.S.A., la *Standard Oil of New Jersey* était prête à entreprendre la prospection des périmètres non encore exploités au Sahara en association avec la *Cie Française des Pétroles,* à condition d'être majoritaire dans la société qui devait être créée. Ceci se passait au moment où M. Christian Pineau se trouvait aux Etats-Unis...

Si, comme l'affirme la revue *Business Week* — citée par le correspondant de *La Vie Française* — un accord est en vue sur la base 50-50, il est à craindre que le célèbre trust pétrolier américain ne soit finalement le maître des gisements qu'il exploitera, « *sur un pied d'égalité* », avec la *Cie Française des Pétroles*. Cette dernière, ne l'oublions pas, compte dans son conseil d'administration au moins trois membres acquis d'avance aux intérêts de la *Standard*. D'abord M. Robert André, président d'honneur d'*Esso-Standard*. Ensuite les deux fidéi-commissaires de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, qui représente en France les intérêts bancaires et financiers de la *Standard* avec laquelle elle est associée dans *Esso-Standard* (5), filiale française du grand trust américain.

Nous sommes d'autant plus enclins à redouter le vasselage de l'association *Standard-C.F.P.* aux intérêts américains qu'une information de *The Economist*, le grave organe de la City, ne nous laisse aucun doute sur le... disons *libéralisme* de notre gouvernement à l'égard des Compagnies étrangères :

> « Les compagnies pétrolières étrangères sont maintenant autorisées à conserver la direction complète des opérations dans les nouvelles sociétés françaises.
>
> « Le droit de prospecter est accordé gratuitement, il n'est ni mis aux enchères, ni vendu, sous condition seulement de l'engagement de consacrer un minimum de capitaux aux recherches. Les droits de prospection comportent l'assurance d'une concession de 50 ans pour exploiter et vendre librement tout pétrole découvert.
>
> « ... Il n'y a pas de partage moitié-moitié des bénéfices au Sahara; des royalties sont payables seulement après que la concession a produit 300.000 tonnes et le taux en est modeste.
>
> « Le gouvernement français offre un taux d'impôt sur le revenu peu élevé avec de généreuses déductions en cas d'épuisement. » (6)

Grâce aux accords *joint venture*, l'infiltration des trusts

---

(5) Aux assemblées générales de l'*Esso-Standard*, les deux scrutateurs, c'est-à-dire les représentants des deux plus forts actionnaires de la société, sont toujours un représentant de la *Standard Oil of New Jersey* et un représentant de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*.

(6) *The Economist*, novembre 1957.

étrangers au Sahara s'opère avec facilité. Ce type d'association, suivant une formule ayant fait ses preuves à l'étranger, mais nouvelle en France, permet à chaque participant de conserver son individualité tout en s'associant pour les recherches dans une zone déterminée. L'accord *joint venture* (partage des risques) limite donc les risques de chacun en les divisant et « *contribue à un enchevêtrement plus poussé des intérêts* ».

Jusqu'ici, seuls les trusts pétroliers britanniques, *Royal Dutch-Shell* et *British Petroleum* avaient réussi à s'implanter au Sahara. Avec les accords *joint venture,* les sociétés pétrolières américaines apparaissent. Ce sont la *Sinclair Oil* et la *Newmont Mining Corp.* qui s'associent à la *SAFREP,* à la *Banque Lazard* et à *OVAIM* (groupe Walter) pour la recherche dans les régions de Guemar, Mouïet-el-Rebah, Hassi-el-Hadjar, Hassi-el-Gassi et Hassi-el-Touareg (24.500 km2) et qui concluent un accord identique pour les régions de Bordj-Nile, Ghardaïa et Rhamra (14.900 km2).

C'est la *Cities Service* qui prospecte les régions de Megarine, Medaguine et Ghardaïa (9.400 km2) et demande dix autres permis (25.000 km2) avec la *Francarep* et la *Prepa.* C'est la *Phillips Petroleum* (7) qui se lie avec *Omnirex* et *Copefa* en vue des recherches dans un secteur de 9.900 km2 tandis que la *Pan American Petroleum* prend 40 % dans un autre accord *joint venture* avec deux autres associés dont la *Franco Wyoming Oil C°.* C'est enfin la *Canadian Delhi Oil Ltd,* qui s'allie à *Petropar* et à *Francarep* pour les recherches dans la région de Berriane (7.500 km2).

Que sont ces sociétés américaines?

La *Sinclair Oil,* un « géant du pétrole », a été fondée en 1919 à New-York. Son capital est de 1 milliard de dollars. Son chiffre d'affaires atteint 413 milliards de frs et ses bénéfices nets : 32 milliards (1956). Elle possède 95 % du capital de la *Venezuelan Petroleum C°* (5.000 tonnes par jour de produits raffinés) et a racheté l'actif de l'*American Republic Corp.* en 1956. Ses filiales exploitent aux U.S.A., au Canada, à Cuba, en Somalie, en Ethiopie, etc... La *Sinclair* est liée aux Rockefeller.

(7) Ce trust américain a un bureau à Paris, au siège de la *Copefa.*

La *Cities Service* (production : 607 millions de tonnes) porte ses activités au Canada, au Pérou, en Colombie et au Proche-Orient Arabie, Egypte, Iran).

La *Phillips Petroleum* (8), fondée en 1917, est une société au capital de 200 millions de dollars. Elle a réalisé en 1956 un chiffre d'affaires de 362 milliards de frs et un bénéfice net de 34 milliards 200 millions de frs. Par ses filiales et participations, elle possède des intérêts aux U.S.A., au Mexique, à Koweit, en Alaska, au Canada, au Venezuela. Elle est l'élément principal de l'*American Independant Oil*, association de neuf sociétés américaines constituée pour opérer principalement au Moyen-Orient (Arabie et Lybie). Le trust américain *Du Pont de Nemours* possède une participation importante dans la *Phillips Petroleum* (9).

La *Canadian Delhi Oil Ltd* est une société canadienne dépendant du groupement précédent.

Enfin la *Pan American Petroleum* est une filiale de la *Standard Oil of Indiana.*

Il est prévisible que d'autres firmes, d'autres sociétés, d'autres trusts américains s'intéresseront aux ressources sahariennes. Les besoins croissants des Etats-Unis en métaux usuels et bientôt en pétrole leur en feront l'obligation. Les experts américains pensent qu'en 1975, les U.S.A. devront acheter à l'étranger 80 % de leur manganèse, 70 % de leur plomb, 65 % de leur cuivre, 50 % de leur pétrole et 40 % de leur fer (10).

« *Ces quelques chiffres,* écrit M. Daniel Strasser (11), *constituent, à notre sens, l'un des espoirs du Sahara français.* »

Nous partagerions l'optimisme de l'auteur de « Réali-

(8) La *Sinclair*, la *Cities Service* et la *Phillips Petroleum* siégeaient au *Middle East Emergency Committee* créé au moment de la crise de Suez pour organiser le ravitaillement européen en pétrole.

(9) V. Perlo : *The Empire of High Finance*. New-York 1957.

(10) Selon un document américain dit *Rapport Bethman 1952*, dont une copie circula dans les milieux économiques et politiques il y a quelque temps, les Etats-Unis seront tributaires, en 1975, des matières premières suivantes :

antimoine : 94 % ; aluminium, bauxite : 85 % ; beryl : 90 % ; amiante : 100 % ; chrome : 100 % ; cuivre : 65 % ; diamant : 100 %; fluor : 100 %; graphite : 100 %; fer : 45 %; manganèse : 90 %; mercure : 80 %; mica : 100 %; pétrole : 50 %; soufre : 100 %; titane : 100 %; corindon : 100 %.

(11) Daniel Strasser : *Réalités et promesses sahariennes* (Encyclopédie d'Outre-Mer, Paris 1956).

tés et promesses sahariennes », si nous étions sûrs de conserver ces richesses pour nous.

Sans doute la législation française a-t-elle limité la participation étrangère dans les sociétés françaises (12). Mais, comme l'écrit M. Pierre Francette (13) :

> « l'apparition de ces sociétés constitue un phénomène non seulement économique, mais politique important : ce n'est certainement pas sans l'aveu du département d'Etat qu'elles s'apprêtent à prendre des intérêts directs aux confins de l'Algérie ou en Tunisie. Du jour où elles auront des permis, il ne sera plus possible au gouvernement français d'ignorer dans d'éventuelles négociations avec les pays de l'Afrique du Nord, des intérêts américains qui ne se laisseront pas oublier. »

L'ingérence des trusts étrangers dans nos propres affaires de pétrole ne datent pas de quelques mois, ni même de quelques années. Elle ne date pas de la rébellion algérienne. Elle remonte à la première guerre mondiale. Depuis quarante ans, les sociétés étrangères dominent nettement le marché pétrolier français. A côté de la *Cie Fse des Pétroles,* dont nous avons parlé, de la maison *Desmarais frères* (marques Azur, Automobiline, Olazur), d'*Antar-Petroles de l'Atlantique* (14) (filiale de *Socantar,* liée à la Banque *Worms et Cie* et à la *Sté des Pétroles Serco,* ex-*Consommateurs de Pétroles*) (15), de *Lille-Bonnière-Colombes,* de la *Sté Fse des Carburants,* de *La Mure,* d'*Ozo* (qui dépend de l'*Omnium Français des Pétroles*) et de quelques autres sociétés d'importance moindre, nous trouvons enfin six grands raffineurs et distributeurs de produits pétroliers en France et dans l'Union Française : *Esso-Standard, Shell Française, Pe-*

(12) L'article 1er du décret N° 58-9 du 2 janvier 1958 prévoit que toute société doit être présidée par un citoyen français et que les commissaires aux comptes, la majorité des administrateurs et les directeurs ayant la signature sociale doivent être Français.

(13) *Economie et Politique,* janvier 1958, p. 81.

(14) A l'augmentation de capital d'*Antar,* en mai 1951, les deux principaux souscripteurs étaient la *Cie Franco-Industrielle et Maritime :* 98.952 actions de 2.500 frs et *Pechelbronn* : 98.757 actions.

(15) Diverses sociétés contrôlées par *Rothschild frères* et *Worms et Cie,* ainsi que la banque *Meyer et Cie,* sont les principales actionnaires des *Pétroles Serco.*

troles BP, Caltex, Socony Vacuum française, Purfina, etc...

La Sté *Esso-Standard* satisfait à elle seule près de la moitié de la consommation de l'aviation civile et 12 % de la consommation des autres produits pétroliers (marque : *Esso*). Son chiffre d'affaires atteint 160 milliards et ses bénéfices près de 3 milliards par an. Elle possède des raffineries à Port-Jérôme, au Bec d'Ambès et à La Mailleraye, une flotte de 7 long-couvriers et 948 wagons-citernes, et des participations dans *Essorep* (89 %), *Standard-Kulmann* (49,96 %) et *Socabu* (22,3 %), cette dernière fabriquant du caoutchouc Butyl. *Esso-Standard* est la filiale française du trust américain *Standard Oil of New Jersey* (16), mais la *Gulf Corporation* (17) et *The Atlantic Refining* possèdent (ou possédaient) une participation importante dans la société.

La *Shell Française* est la suite de la *Sté des Pétroles Jupiter,* elle-même issue des Etablissements *Les Fils de A. Deutsch de la Meurthe,* créés par Henry et Alexandre Deutsch de la Meurthe, fils d'Alexandre Deutsch de la Meurthe, fondateur de la famille et de la maison. Alexandre Deutsch avait débuté en 1843 dans le commerce des huiles végétales. Il possédait une petite usine à Pantin. Onze ans plus tard, il créa une distillerie de résine qui servit principalement à l'épuration des huiles de colza. En 1877, il associa ses deux fils, Henry, qui se passionnait pour la technique, et Emile, qui était surtout un excellent commerçant. Ceux-ci furent parmi les premiers, en France, à s'intéresser au moteur à explosion et à l'essence. Leur raffinerie de Rouen aurait servi de modèle à celle que la *Royal Dutch* fit construire à Rotterdam. Les Deutsch — devenus « de la Meurthe » pour faire oublier une origine judéo-allemande fort gênante — participèrent à l'effort d'armement en 1914-1918 en fabriquant des explosifs, tolite et mélinite, avec l'essence de Bornéo, qui convenait mal à la carburation et se vendait

(16) Créée par Rockefeller. Voir dans *Les Financiers qui mènent le monde* l'histoire de ce trust et de ses luttes contre les concurrents et les gouvernements.

(17) Le groupe américain Mellon contrôle en partie cette société pétrolière.

très bon marché. Après la première guerre mondiale, ils développèrent considérablement leur maison qui devint *Les Pétroles Jupiter,* entreprise de raffinage travaillant en liaison avec la *Royal Dutch-Shell* (18). La famille Deutsch de la Meurthe est apparentée aux Gunsbourg, jadis banquiers à Saint-Petersbourg où ils représentaient les Rothschild, aux Weisweiller, également banquiers, aux Esmond, aux Billotte (20) et aux Goldet, qui représentent les intérêts des héritiers Deutsch de la Meurthe à la *Shell Française.* M. André Goldet (21), vice-président d'*Ugine* et administrateur du *Nickel,* est membre du Conseil d'administration de la société.

Les *Pétroles Jupiter* sont devenus la *Shell française,* par décision de l'assemblée générale du 6 avril 1948. Par l'intermédiaire de la *Shelll Maroc,* qui avait une participation de 412.500.000 frs, et de *l'Anglo-Saxon-Petroleum Cy,* qui avait souscrit pour 80 millions de frs en 1939, les pétroliers de la City contrôlaient déjà la Société. L'augmentation de capital du 28 juin 1950 a permis au groupe *Royal Dutch-Shell* de consolider son emprise. *Anglo Saxon Petroleum Cy :* 375.775.000 francs ; *N.V. de Bataatsche Petroleum Maatschappij :*

(18) Voir l'histoire de ce groupe dans *Les Financiers qui mènent le monde.*

(19) A l'augmentation de capital du 20-12-1939 des *Pétroles Jupiter,* la famille avait souscrit à 3.750 actions sur 15.000 (les autres étant souscrites par l'*Anglo Saxon Petroleum Cy,* soit 11.250) : MM. le baron Pierre de Gunzbourg : 22, le baron Robert de Gunzbourg : 225, Mme Vve Henry Deutsch de la Meurthe : 225, M. Arthur Weisweiller : 225 et leur holding familiale, la *Sté d'Etudes et de Participations Industrielles et Commerciales* : 1.950.

(20) Mme Edward Esmond, née Fernande Amélie Valentine Deutsch de la Meurthe, est également actionnaire de la Société : elle a souscrit à 1.351 actions (6.755.000 frs) en 1947. Sa fille, Mlle Sybil Yvonne, épouse séparée de biens du général Pierre Billotte (fils de Gaston Billotte et de Mme née Catherine Nathan) est également actionnaire, ayant souscrit à 246 actions (1.230.000 frs) en 1948.

(21) Les Goldet ont participé à l'augmentation de capital de 1948 : M. André Goldet (3.515.000 frs), Mme Vve H.P. Goldet, née Marie Henriette Emilie Deutsch de la Meurthe (5.000), M. Roger Goldet (3.515.000), Mmes A. Vernes, née Antoinette Nelly Goldet (3.515.000), la Marquise du Vivier de Fay-Solignac, née Marie-Louise Goldet (3.515.000).

446.310.000 ; *NV. Koninklijke Nederlandsche Petroleum Maatschappij* : 390.800.000 ; *N.V. Nederlandse Internationale Industrie en Handel Maatschappij* : 9.535.000 ; *N.V. Petroleum Assurantie Maatschappij* : 14.300.000 ; *Shell Maroc* : 99.745.000 ; *Shell Transport et Trading Cy* : 260.550.000).

La *Shell Française* a créé la *Sté des Huiles Shell,* devenue *Shell-Berre,* avec la participation de la *Cie des Produits Chimiques et Raffineries de Berre.*

La *Société Française des Pétroles B.P.* (capital 11.020.555.000 frs) qui exploite sous les marques : *BP, Energol, Energic,* distribue 12 % de la consommation pétrolière française. Elle possède d'importantes participations financières (*Naphtachimie, Trapil, Pétroles du Sénégal, Pétroles de Valence, Pétroles Normandie, Pétroles d'Aquitaine, C.E.P.* et *Cie Française des Pétroles*) et de nombreuses filiales. Elle est la satellite française du trust britannique *British Petroleum* (ex-*Anglo-Iranian Oil Cy*) au capital de 120 millions de livres sterling dont le chiffre d'affaires atteint 721 milliards de francs avec 46 milliards de bénéfices nets (1956) et qui produit 53 millions de tonnes par an et en traite 30 millions dans ses 14 raffineries. Le trust possède 144 tankers (2 millions de tonnes), soit 5 % du tonnage mondial (22) et a des participations dans 260 sociétés associées ou filiales (dont 46 en Grande-Bretagne, 15 dans le Com-

(22) Le transport du pétrole est, pratiquement, monopolisé par ceux que l'on nomme les « *Argonautes* ». M. Niarchos est à leur tête, suivi de MM. Aristote Socrate Onassis, son beau-frère ennemi, Daniel Ludwig (qui n'est pas Grec, mais Américain) et Stavros Livanos, beau-père de MM. Niarchos et Onassis. A eux quatre, ces « Argonautes » font voguer une flotte de 9 millions de tonnes sur les routes maritimes du monde. La plupart de ces armateurs transportent le pétrole à bord de navires battant « pavillon de circonstance ». Immatriculés au Liberia ou à Panama, leurs navires ne payent annuellement que 10 cents d'impôts par tonne.

Né en 1906 à Smyrne, de nationalité argentine, M. Onassis est le souverain « officieux » de Monaco. C'est lui, en effet, qui contrôle la *Sté des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers* de la principauté. Il est, en outre, le fournisseur des 18.000 tonnes de lard de baleine importées annuellement *en franchise* pour les margariniers.

monwealth et 28 en Europe et en Afrique) ainsi que des intérêts en Irak, en Iran, au Koweit et au Canada.

La *Caltex* (ex-*Société des Raffineries de Pétrole de la Gironde*) est la filiale du trust américain *California Texas Corp.* depuis 1938. A l'augmentation de capital du 1er juillet 1949, *La Mure* souscrivit à 24.410 actions, M. Pierre Lefèvre-Carnot à 15.270 et la *California Texas Corp.* à 425.950 (23). La *Caltex* a absorbé sept sociétés régionales de distribution en 1950. La maison mère américaine est au capital de 1.875 millions de dollars. Elle produit 48.520.000 tonnes (1956) et en traite 48.800.000 dans ses 11 raffineries. Elle possède une flotte de 71 tankers. Ses intérêts sont aux U.S.A., au Canada, en Colombie, au Venezuela, à la Trinité, dans les Caraïbes, au Guatemala, au Pérou, en Afrique Occidentale, en Europe et dans le Moyen-Orient (*Aramco, Iranian Oil Participants*).

Les marques *Mobiloil* et *Mobilgaz* sont la propriété de la *Socony Vacuum Française,* devenue la *Mobil Oil Française* depuis peu, société au capital de 10.737.210.000 francs. Cette dernière possède des participations dans la Sté *Mazout-Transport*, la *Mobil Oil Nord-Africaine,* la *Cie Industrielle des Pétroles du Maroc* et la *Cie Ind. des Pétroles de l'Afrique Occidentale* ainsi que deux raffineries : Frontignan et Notre-Dame de Gravanchon. Son chiffre d'affaires s'élève à 980 milliards de francs et ses bénéfices nets à 87.500 millions de francs (24). Sa production atteint 32 millions de tonnes, mais ses 22 raffi-

(23) Parmi les autres actionnaires, on remarquait MM. Edmond Barrachin, député, la famille Lazare Carnot, la *Haendels Verkehrs Atkiengesellschaft in Basel,* M. Guy Le Bret, M. Charles Lostie de Kerhor, etc...

(24) Les bénéfices des trusts pétroliers américains sont énormes. Mais il faut dire que leurs « patrons » américains savent les dépenser en grands seigneurs. *L'Aurore* (2-1-1957) nous conte qu'un des plus riches magnats du pétrole américain, M. David Feldman, a battu le record du faste en matière de réveillon. Il a dépensé, pour la seule soirée de la Saint-Sylvestre, la coquette somme de 125.000 dollars (environ 55 millions de francs). Tout le gratin d'Hollywood et de la politique se pressait naturellement à cette réception, au cours de laquelle notre Edith Piaf nationale reçut 7.500 dollars pour trois chansons.

neries en traitent 43 millions. Sa filiale, la *Magnolia Petroleum C°* et son associée, la *General Petroleum Corp.*, travaillent au Texas et en Californie. La *Socony* possède des concessions au Canada, au Venezuela et en Colombie, et des intérêts au Moyen-Orient dans diverses sociétés créées avec d'autres trusts pétroliers. Sa flotte pétrolière et la 5e du monde (1.880.000 tonnes).

La *Purfina française,* au capital de 1.268.717.500 frs, est liée à la *Banque de l'Union Parisienne* d'une part, et au trust pétrolier belge *Petrofina,* dont elle est la filiale. Elle possède des intérêts dans la *C.E.P.*, les *Pétroles d'Aquitaine, Antar-Pétroles de l'Atlantique,* la *Petrofoncia,* la *SAFREP,* etc... Le trust *Petrofina* dont elle dépend contrôle un grand nombre de sociétés belges, ou y possède de puissants intérêts : *Palmafina; Sté Industrielle belge des Pétroles, Carbonang, Laboratoires Purfina, Purfina Portugaise, Canadian Purfina Ltd, Purfina italiana, Purfina Tunisie, Etmofina, Canadian Fina Oil, Petrofina* (anglaise), *Finapetro, Mexofina, Petroles du Congo, Petronaphte, Purfina Transports, Purfina Maritime, Purfina Nederland, Petrofina française, SOCAL, Sté belge des Gaz de Pétrole, Purfina Hellénique, International Egyptian Oil Cy, Deutsche Purfina, Ruhrban Mineralölraffinerie, American Petrofina Inc., Svenska Purfina, Raffinaria di Roma,* etc...

Dans cette course au pétrole, les trusts étrangers ont donc, chez nous, une avance considérable. Le tout est de savoir si nous allons essayer de les rattraper, ou si nous leur abandonnerons, avec les gisements sahariens, l'unique chance qui nous reste de conserver notre indépendance...

Chapitre XXXVI

L'EPARGNE AU PILLAGE

Sous la III[e] République, les scandales financiers éclataient comme châtaignes sur la braise. La petite presse — pas toujours désintéressée — y trouvait matière à de vertueux articles contre les « pirates de la Bourse ». Il y eut le krach de *l'Union Générale,* suscité par les Rothschild pour se débarrasser d'un concurrent gênant, celui du *Canal de Panama,* qui éclaboussa tant de politiciens et de journalistes, et l'affaire *Rochette,* qui provoqua indirectement la mort de Gaston Calmette. Il y eut aussi les affaires Hanau (*Gazette du Franc*), Oustric, Devilder, Stavisky, Lévy, Natan, Sacazan, qui firent apparaître au grand jour la corruption des milieux parlementaires. Il y eut enfin la déconfiture de la *Banque Industrielle de Chine,* de *l'Aéropostale,* de la *Gaumont-Franco-Film-Aubert,* des *Cinémas Jacques Haïk,* de la *Banque des Coopératives,* de la *Sté Centrale des Banques de Province,* et tant d'autres faillites frauduleuses, trop vite étouffées, trop vite oubliées, qui coûtèrent des milliards à l'épargne, éternelle vache à lait de la Finance.

A ces milliards filoutés par des escrocs s'ajoutent les milliards subtilisés avant 1914 par des Etats ou des trusts étrangers avec la complicité des financiers internationaux.

Nous avons dressé, en d'autres temps, la liste des émissions étrangères effectuées en France par l'entre-

mise de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*. Sauf rares exceptions, ces emprunts font aujourd'hui l'objet de graves contestations : ou bien ils ne sont plus cotés qu'aux « pieds humides », ou bien les prêteurs ne parviennent à toucher leurs coupons qu'en monnaie honteusement dévaluée.

A titre documentaire, voici quelques-uns des emprunts étrangers placés aux épargnants français par « *la banque trop puissante dans un Etat trop faible* » :

Argentine 5 % 1886	Fr.	208.325.000
— 4 % 1896	£	9.920.600
— 4 % 1897-1900	£	16.787.723
Province de Buenos-Ayres 4 1/2 % 1910	Fr.	88.200.000
Brésil 5 % 1908-1909	Fr.	100.000.000
Bahia 5 % 1888	Fr.	20.000.000
Etat de Sao Paulo 5 % or 1905	Fr.	97.597.500
Chili 4 1/2 % or 1906	Fr.	93.055.000
Danemark 3 1/2 % 1886	Fr.	57.548.700
Roumanie 4 % 1890	Fr.	274.375.000
— 4 % 1894	Fr.	120.000.000
Suède 3 1/2 % 1895	Fr.	166.320.000
Suisse 3 % 1890 Chemins de fer	Fr.	69.333.000
Berne 3 % 1895	Fr.	48.697.000
Uruguay 3 1/2 % 1891	£	20.500.000
Crédit Foncier Franco-Canadien 3 %	Fr.	15.000.000
Crédit Foncier Franco-Canadien 3,40 %	Fr.	67.500.000
Crédit Foncier Franco-Canadien 3,40 % différé	Fr.	25.000.000
Ville de Para	Fr.	15.000.000

Avec le concours — ou la complicité — de divers autres établissements de crédit, la *Banque de Paris et des Pays-Bas* a également participé au placement des emprunts suivants :

Argentine 5 % intérieur or 1907	Fr.	72.072.000
— 5 % intérieur or 1909	Fr.	85.680.000
— 4 1/2 % intérieur or	Fr.	350.000.000
Province de Buenos-Ayres 5 % or 1915	Fr.	100.800.000
Santa-Fé 5 % or 1910	Fr.	47.880.000
Autriche 4 % or (1876-77-78-79-80-92)	Fr	1.310.770.500
Etat de Sao Paulo 5 % or 1907	F	50.400.000.000
Bulgarie 5 % 1896	Fr.	30.000.000
— 5 % or 1902	Fr.	106.000.000
— 5 % or 1904	Fr.	100.000.000
— 4 1/2 % or 1907	Fr.	145.000.000
Chine 4 % or 1895	Fr.	400.000.000
— 5 % or 1902	Fr.	40.000.000
— 5 % or 1903	Fr.	41.000.000
— 5 % 1908	£	2.500.000
— 5 % 1911	Fr.	37.500.000

— 5 % or 1913	£	7.416.660
— 5 % 1914	Fr.	150.000.000
Danemark 3 % 1894	Fr.	105.000.000
— 3 % or 1897	Fr.	100.800.000
— 3 1/2 % 1900	Fr.	16.800.000
— 3 1/2 % 1901	Fr.	43.000.000
Banque Hypoth. Danemark 4 % 1912	Fr.	15.000.000
Finlande 3 1/2 % 1895	Fr.	18.000.000
— 3 % 1898	Fr.	55.000.000
— 3 1/2 % 1901	Fr.	25.000.000
— 3 1/2 % 1903	Fr.	10.000.000
Grèce 4 % 1910	Fr.	110.000.000
— 5 % 1913	Fr.	175.000.000
Hollande 3 % 1896-98-99-1905	Fr.	405.215.790
Mexique 4 % or 1910	Fr.	560.550.000
— Bons 6 % 1913	Fr.	71.962.500
Norvège 3 % 1896	Fr.	35.360.000
— 3 1/2 % 1900	Fr.	45.000.000
— 3 1/2 % 1902	Fr.	50.600.000
— 3 1/2 % 1904-05	Fr.	57.215.000
Banque Hyp. 3 1/2 % 1900	Kr.	137.549.000
— — 1902	Fr.	10.000.000
— — 1902	Fr.	27.777.000
— — 1905-07	Fr.	10.000.000
— — 1909	Fr.	37.500.000
— des Prop. Agricoles 3 1/2 % 1904	Fr.	20.833.000
Roumain 4 % 1898	Fr.	180.000.000
— 5 % 1903	Fr.	185.000.000
— 4 %	Fr.	424.613.000
— 4 % 1905	Fr.	60.720.000
— 4 % 1910	Fr.	128.000.000
Russe 4 % 1889	Fr.	500.000.000
— 4 % 1890	Fr.	360.000.000
— 4 % 1893	Fr.	178.037.500
4 % 1894	Fr.	454.400.000
— 3 % 1891-94	Fr.	500.000.000
— 5 % 1906	Fr	1.365.000.000
— 4 1/2 % 1909	Fr	1.220.000.000
— Nicolas 1888	Fr.	47.200.000
Crédit Mutuel 3,80 %	Fr.	227.766.400
Banque Foncière 4 1/2 %	Fr.	266.666.800
Serbe 4 1/2 % or 1906	Fr.	95.000.000
— 4 1/2 % or 1909	Fr.	112.500.000
— 5 % or 1913	Fr.	250.000.000
Siam 4 1/2 % or 1905	Fr.	25.000.000
— 4 1/2 % or 1907	Fr.	75.000.000
Suède 3,60 % 1887-1904-09	Kr.	39.744.000
— 3 1/2 % 1899	Fr.	50.000.000
— 3 1/2 % 1907	Fr.	65.000.000
— 3 1/2 % Cais. hyp.	Fr.	210.000.000
— 3 1/2 % 1911	Fr.	100.000.000
— 4 1/2 % 1913	Fr.	100.000.000
Suisse 3 % 1897	Fr.	50.000.000

— 3 1/2 % 1899	Fr.	15.000.000
— 3 1/2 % 1900	Fr.	20.000.000
— 3 1/2 % 1906	Fr.	20.000.000
— 3 1/2 % 1905	Fr.	30.000.000
Canton de Fribourg 3 1/2 % 1899	Fr.	12.000.000
Canton de Fribourg 3 % 1903	Fr.	40.000.000
Etat des Grisons 3 % 1897	Fr.	10.000.000
Etat de Zurich 3 1/2 % 1907	Fr.	10.000.000
Ottoman 4 % 1894	Fr.	40.000.000
— 4 % 1909	Fr.	159.091.000
— 5 % 1914	Fr.	800.000.000
Uruguay 5 % or 1905	Fr.	174.200.000
— 5 % or 1909	Fr.	32.171.500
Ville de Budapest 4 % 1911	Fr.	105.000.000
Ville de Copenhague 3 1/2 % 1902	Fr.	27.810.000
Ville de Tokio 5 % 1912	Fr.	100.800.000
Ville de Vienne 4 % 1902	Fr.	299.250.000

L'ensemble de ces emprunts atteint 140 milliards de francs-or (1), soit près de 30.000 milliards de notre monnaie.

La IV[e] République, si riche en scandales de toutes sortes, n'a pas connu les scandales financiers. La vigilance de la rue de Rivoli écarte impitoyablement toute émission ne présentant pas, à ses yeux, les garanties suffisantes. Il s'agit moins de protéger l'épargne que d'éloigner les petites entreprises de ce réservoir de capitaux que représente le « bas de laine », dont le contenu est jalousement conservé aux grandes affaires.

Il n'y aurait là qu'avantage pour le petit épargnant si celui-ci, en prêtant aux grandes affaires, était assuré de préserver son patrimoine. L'expérience nous montre, hélas ! qu'il n'en est rien. Aux razzias financières de jadis, qui faisaient gémir les victimes et hurler leurs défenseurs, ont succédé de benoîtes opérations, qui s'effectuent sans bruit, sans pleurs, sans grincements de dents et qui aboutissent à un résultat assez voisin.

---

(1) Pour être complet, il faudrait ajouter beaucoup d'autres emprunts étrangers, introduits sur le marché français par les grandes banques, par exemple : Emprunts allemands du Plan Young (*Lazard frères*), belges (*Rothschild* et *B.U.P.*), brésiliens (*Rothschild*), colombiens (*Lazard frères*), hongrois (*Crédit Lyonnais*), japonais (*Rothschild*), polonais (*Banque de Paris et des Pays-Bas*), yougoslaves (*Banque Ottomane*), dont le total s'élève à plusieurs dizaines de milliards de francs-or.

Par le jeu des dévaluations, les fameuses « *valeurs de père de famille* » d'avant 1914 ont un sort guère plus enviable que les actions du père Oustric ou les bons de Bayonne chers à Stavisky. M. Jean Lecerf, dont la clairvoyance et le jugement sont rarement en défaut, écrivit un jour qu'il n'était pas plus normal d'additionner des insectes avec des éléphants, que de comparer des francs de 1945 avec leurs frères de 1955 plus légers qu'eux.

Et il ajoutait :

« Les porteurs d'obligations d'avant-guerre n'oublient pas qu'ils ont perdu 96 % de leur fortune alors que les porteurs d'actions qui ont évité les nationalisations et ont eu la patience — ou la possibilité — d'attendre la reprise tardive, ont retrouvé tout leur patrimoine. » (2)

Si les dévaluations successives, — officielles comme celle de Raymond Poincaré en 1926, ou camouflées comme celle de M. Gaillard en 1957, — on contribué à la ruine des épargnants assez naïfs pour avoir mis tous leurs œufs dans le même panier (3), on se trompe en croyant que les porteurs d'actions « *ont retrouvé leur patrimoine* ». En fait, ils n'ont pas été beaucoup plus favorisés que les porteurs d'obligations. Et cependant les dévaluations n'y sont directement pour rien.

Le livre de M. Albert (4) nous en fournit la preuve. Cette œuvre originale, d'une grande précision et d'une compréhension facile pour un profane, nous montre que la valeur *réelle* en 1956 de la plupart des actions qu'elle cite est très inférieure à leur valeur *réelle* au moment de l'achat. En suivant le conseil de notre journaliste financier et en évitant d' « *additionner des insectes et des éléphants* », c'est-à-dire en n'ajoutant pas des francs de 1913 à leurs frères de 1955, nous constatons que

---

(2) Jean Lecerf, dans *Le Figaro*, 5-11-1955.

(3) Un rentier qui avait en 1914 un capital de 200.000 frs placé à 3 % vivait très confortablement. En 1925, avec ce capital inchangé et ses 6.000 frs d'intérêt, il était dans la gêne. En 1945, il était dans la misère et devait vivre sur son capital. En 1955, il était à la charge de la société.

(4) N.-Louis Albert : *Recherches sur l'évolution de l'orientation du Capitalisme en France 1913-1956*. — Chez l'auteur, 26, rue Vivienne, Paris (2e).

4 ou 5 actions sur 40 ont conservé leur valeur *réelle* ou ont augmenté. Pour les autres, la perte atteint souvent les 3/4, parfois même 90 %.

M. Albert n'a pas pris ces valeurs au hasard. Son travail consciencieux exigeait que l'examen portât sur des actions de premier ordre. Il a donc choisi, pour ce premier volume, 40 très grandes sociétés. Ces 40 banques et trusts, en voici la liste, avec en regard le total de leur dernier bilan connu (d'après l'*Annuaire Desfossés 1958*) :

Valeurs introduites en Bourse avant 1914

	(en 1.000 frs)
Banque de Paris et des Pays-Bas	138.959.905
Banque de l'Union Parisienne	65.676.657
Crédit Commercial de France	101.975.896
Crédit Foncier	1.075.593.804
Banque de l'Indochine	80.790.151
Industrielle pour la France et l'Etranger	5.639.108
Chargeurs Réunis	15.989.241
Crédit Foncier de Santa-Fé	1.774.460
Sucreries Say	13.664.665
Quilmès	14.426.846
Peugeot (Automobiles)	36.566.308
Grands Travaux de Marseille	20.374.122
Gafsa (Phosphates et Ch. de fer)	9.413.354
Penhoet (Chantiers et Ateliers)	55.027.465
Canal de Suez	133.931.822
Printemps (Gds Magasins)	20.073.863
Cie Fse de l'Afrique Occidentale	12.794.482
Cie Générale d'Electricité	50.003.727
Forges et Ateliers de Constructions Electriques Jeumont	28.982.863
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est	13.760.150
Tréfileries et Laminoirs du Havre.	28.940.905
Le Nickel	14.051.438
Pechiney	77.034.254
Saint-Gobain	79.319.752
Chemin de fer du Nord	5.405.307
	2.100.170.546.000

Valeurs introduites en Bourse entre 1920-1930

	(en 1.000 frs)
Union Européenne Indust. et Financ.	43.909.384
Olida	5.365.976
Citroën	62.503.315
Ciments Lafarge	14.443.044
Poliet et Chausson	12.849.938

Ouest Africain	19.383.078	
Française des Pétroles	106.217.625	
Kuhlmann	30.122.479	
Saint Frères	14.701.363	
		309.496.202.000

Valeurs introduites en Bourse en 1937

	(en 1.000 frs)	
Lyon Alemand (nouveau)	4.820.751	
		4.820.751.000

Valeurs introduites en Bourse après 1945

	(en 1.000 frs)	
Seichimé	7.507.628	
Kléber Colombes	21.050.270	
Simca	62.169.111	
		90.727.009.000
Total général		2.505.214.508.000

soit 2.505 milliards environ.

M. Albert s'est livré, sur les actions de ces sociétés, à une étude approfondie et minutieuse :

— *Voyons*, s'est-il dit, *en 1913, telle action valait X francs-or. En 1956, elle valait X francs-Faure. Combien aurait gagné ou perdu un épargnant qui aurait acheté cette valeur avant la première guerre mondiale et l'aurait revendue en 1956 ? Et puis, prenons cette autre action, émise après la guerre 1914-1918, et cette autre encore, lancée après 1945. A quel résultat arrivons-nous à la même date ?*

Première hypothèse: l'épargnant n'aurait pas souscrit aux augmentations de capital qui eurent lieu par la suite et aurait employé la somme provenant de la vente des droits à l'amortissement du capital investi à l'origine.

Deuxième hypothèse : il aurait eu les moyens de souscrire aux dites augmentations de capital et utilisé ses droits de souscription, au besoin en complétant par l'achat d'autres droits strictement nécessaires. En cas de regroupement d'actions, il aurait procédé de même. Ses débours nouveaux étant, naturellement, ajouté au capital initial investi.

M. Albert s'est donc livré à de fastidieux calculs. Et il constate que, dans la première éventualité, les actions de la moitié de ces sociétés ont perdu entre 95 et 99,5 % de leur valeur réelle. Quant à la seconde hypothèse, en se basant sur le cours moyen des actions en

1956 et sur la valeur réelle du franc 1955 ou de l'or, il parvient aux résultats suivants :

	Valeur réelle de l'action par rapport à sa valeur réelle d'achat	
Valeurs introduites en Bourse avant 1914	en francs-1955	en or
Banque de Paris et des Pays-Bas	20,8 %	26,9 %
Banque de l'Union Parisienne	9,4	12,3
Crédit Commercial de France	23,4	28,7
Crédit Foncier de France	30,5	40,9
Lyon-Alemand (ancien)	0,3	0,4
Banque de l'Indochine	33,1	45,3
Chargeurs Réunis	162	190,2
Industrielle France-Etranger	13,8	18,6
Crédit Foncier de Santa-Fé	4,8	6,7
Sucreries Say	52,7	70,5
Quilmès (en fait, cette société n'a jamais fait appel à de nouveaux capitaux)	119,2	157,5
Automobiles Peugeot	137	171,1
Grands Travaux de Marseille	31,5	42,1
Gafsa	4,9	6,3
Penhoët	54,4	70,3
Suez (action de jouissance) en fait, cette Société n'a pas fait appel à de nouveaux capitaux de ses actionnaires).	13,9	19,1
Printemps	68,9	88,6
Afrique Occidentale	44,6	57,1
Générale d'Electricité	123,1	158,7
Jeumont	12,2	16,8
Forges Nord et Est	45,6	58,7
Tréfileries du Havre	49,9	62
Nickel	49,1	62
Pechiney	142,9	184,5
Saint-Gobain	73,8	93,1
Chemin de fer du Nord	6,3	8,6
Valeurs introduites en Bourse entre 1920 *et* 1930		
Union Europ. Ind. et Fin.	76,5	73,5
Olida	227,4	264,7
Citroën	37,9	46,1
Ford	52,4	63,9
Ciments Lafarge	84	104,9
Poliet et Chausson	34,2	38,2
Ouest Africain	25,9	31,7
Française des Pétroles	239,7	251
Kuhlmann	50,6	55,9
Saint Frères	23,9	31,2

Valeurs introduites en Bourse en 1937		
Sté Nouvelle du Lyon-Alemand	33,6	49,7
Valeurs introduites en Bourse depuis 1945		
Seichimé	103	118
Kléber Colombes	86,1	71,8
Simca	204,2	204

Une société de premier ordre comme la *Banque de Paris et des Pays-Bas,* qui n'a jamais été plus puissante qu'aujourd'hui, a donc fait perdre à ses actionnaires, d'après les calculs de M. Albert, 79,2 % ou 73,1 % de leur capital, selon que l'on base l'évaluation sur le franc-Faure ou sur l'or.

Comment expliquer ce phénomène, sinon par le désir de la Haute Banque et des Trusts de vivre aux dépens de la masse des actionnaires? A la faveur des augmentations de capital, par l'incorporation de réserves et la distribution d'actions gratuites, les maîtres du système peuvent se livrer à toutes sortes d'opérations parfaitement légales, qu'ils ne peuvent réaliser, eux et leurs fidéi-commissaires, qu'en raison de leurs fonctions d'administrateurs ou de directeurs de ces sociétés. Ils peuvent acheter et vendre au bon moment, acquérir un paquet d'actions quelques semaines avant l'annonce d'une augmentation de dividendes, pour le revendre quelque temps après avec un joli bénéfice, ou bien se débarrasser des actions qu'ils possèdent avant qu'une nouvelle désagréable soit portée à la connaissance des actionnaires. Les dévaluations, qui ruinent les obligataires, sont aussi l'occasion de spéculations profitables pour quiconque est dans « le secret des dieux ».

Combien, parmi ces quatre à cinq millions d'*économiquement faibles* et de bénéficiaires de l'allocation-vieillesse, ont été naguère, fort légalement, dépouillés de leur avoir? « *Les sociétés anonymes sont la forme scientifique de l'escroquerie au XX^e siècle, avec la complicité des pouvoirs publics.* » (5)

(5) Déclaration d'un actionnaire à l'assemblée générale des *Forges et Aciéries du Nord et de l'Est,* en juin 1953 (citée par *Crapouillot,* n° 27, décembre 1954, page 23). Nous avons montré dans *Les Financiers* (chapitre : *Les affaires, c'est l'argent*

Cette constatation désabusée d'un actionnaire montre que l'épargne n'a plus guère d'illusion sur le sort que le capitalisme lui réserve. (6)

---

des autres) que le système de la société anonyme mettait l'épargne publique à la discrétion des conseils d'administration. Avec 5 ou 10 % du capital, les dirigeants d'une société sont les maîtres. Ils disposent à leur gré des autres 90 ou 95 %. La dispersion des petits actionnaires interdit à ceux-ci de participer effectivement à la gestion et, partant, de défendre leurs intérêts. S'il leur arrive de demander des explications, on leur oppose, le plus souvent, une fin de non-recevoir. M. Ph. Muller, président du *Syndicat Général de Défense des Actionnaires*, signalait, le 28 avril 1958, que la direction de la *Cie de Santa-Fé* avait refusé de communiquer aux actionnaires, qui les demandaient, la composition du conseil d'administration des 20 filiales, ainsi que leur bilan et le compte d'exploitation.

(6) Les bonnes volontés ne manquent pas, cependant. Sous la direction de M. Charles Guyard, un *Groupement pour la Défense de l'Epargne Française* (10, rue Saint-Marc, Paris-2e) constitue des syndicats de défense des porteurs d'actions et d'obligations très actifs. Un organe de liaison, *Les Cahiers de l'Epargne*, alerte tous les mois les intéressés. (Lire *Réformes souhaitables pour améliorer la position des actionnaires*, brochure éditée par ce groupement.)

Chapitre XXXVII

LE SCANDALE DU CREDIT DIFFERÉ

Nous venons de donner un exemple de la façon dont les banques et les trusts ruinent l'épargne française.

Voici un autre exemple, non moins édifiant.

Il y a quelques années éclatait ce que la grande presse appelait « *le scandale du crédit différé* ». On racontait, sous des titres ronflants et avec force détails, que d'astucieux escrocs venaient de soutirer quelques centaines de millions à des naïfs qui avaient eu l'idée saugrenue de vouloir faire construire *leur* petite maison. « *Pavillons en banlieue et châteaux en Espagne* », ironisait lourdement *Le Figaro*.

La vérité était tout autre. Il faut connaître les dessous de l'affaire pour en juger.

Tout le monde se souvient de la crise du logement qui sévissait en Europe après la guerre. En France, où elle sévit toujours, des centaines de milliers de familles modestes songeaient à la demeure où l'on serait à l'aise. Finie l'odieuse promiscuité à cinq ou six dans un logement d'une *pièce-cuisine* ou dans une chambre d'hôtel!

120.000 familles crurent trouver la solution du problème dans la formule mutualiste du crédit différé, qui avait si bien réussi à l'étranger. Ainsi vit-on proliférer, après la Libération, des dizaines de sociétés de crédit différé. Toutes ne furent pas gérées avec le sérieux,

l'habileté et l'intégrité désirables. Mais s'il fallut sanctionner pénalement les actes délictueux d'aigrefins ou d'incapables, la plupart des sociétés fonctionnaient normalement et donnaient déjà d'excellents résultats.

Avec la loi du 24 mars 1952, les sociétés de crédit différé reçurent une réglementation et un statut. Désormais, les intérêts de leurs adhérents étaient garantis.

> « L'intérêt des épargnants a été constamment le souci de votre Commission de la Justice, et, si elle souhaite, dans l'avenir, le fonctionnement normal des sociétés de crédit différé, c'est parce qu'il semble qu'en l'état actuel des choses, ce soit encore dans l'intérêt des épargnants la moins mauvaise des solutions. » (1)

Cette loi instaurait, en effet, un contrôle sévère et, en cas de mauvaise gestion, un système de transfert de portefeuille qui permettrait de sauver le capital investi.

Présentant son rapport sur le crédit différé au Conseil de la République, M. le sénateur Delalande déclarait :

> « Je ne veux pas, mes chers collègues, vous faire un cours de mathématiques. Il me suffira de vous dire que le crédit différé est, par essence, un système qui permet d'accorder des prêts dans un délai indéterminé et exclusivement au moyen de l'argent fourni par les emprunteurs eux-mêmes.
>
> A première vue, l'opération paraît dépourvue de toute utilité, mais, en réalité, je vous l'assure, sans qu'il y ait aucun tour de passe-passe, ni fabrication de fausse monnaie, la mise en commun des épargnes individuelles permet bien à chaque épargnant de gagner du temps et d'obtenir plus tôt son capital.
>
> Je ne veux pas vous faire le schéma du mécanisme du crédit différé, il vous suffira de vous reporter à mon rapport que j'ai voulu très complet sur ce sujet. Qu'il me suffise de vous dire que, lorsque dans une entreprise de crédit différé il entre un nombre d'adhérents à peu près équivalent au nombre d'adhérents qui sont servis de leur prêt et qui l'ont amorti, les emprunteurs prêteurs sont servis du capital qu'ils demandent dans un délai qui est environ moitié de celui qu'ils auraient mis à se constituer isolément leur épargne. Mais si le nombre des adhérents à ces sociétés vient à augmenter, augmente alors le montant de la masse disponible prête à être distribuée et le délai d'attente des adhérents se trouve ainsi réduit, d'où la tentation pour les dirigeants de sociétés

(1) J.O. du 7 sept. 1951, p. 2314. Débats parlementaires. — Conseil de la République, rapport commission de la Justice.

de crédit différé de faire de la production par n'importe quel moyen pour réduire ce délai d'attente, à l'avantage d'ailleurs de ceux qui sont précédemment entrés dans la société. Si, par contre, le nombre des adhérents vient à se restreindre, si la société vieillit et que son recrutement se tarisse, à ce moment-là le fonds de répartition devient moins important et les adhérents se trouvent servis à une cadence beaucoup moins rapide et, pour les derniers entrés dans la société, dans le cas où celle-ci se mettrait en circuit fermé, c'est la catastrophe, ils sont servis dans un délai plus long que s'ils avaient constitué isolément leur épargne.

L'élément essentiel du crédit différé, c'est donc cette indétermination du délai dans lequel le prêt est attribué, indétermination qui ne dépend pas de la société elle-même, qui ne dépend pas de l'adhérent intéressé, mais de l'entrée plus ou moins grande d'autres adhérents dans la société. Si bien que des sociétés mal gérées ou gérées par des incapables ou des aigrefins, pouvaient ainsi collecter de l'argent, et comme les intéressés n'avaient aucun pouvoir d'obtenir l'attribution de leur prêt dans un délai déterminé, et aucun droit d'ailleurs de l'obtenir, on drainait de l'argent et on se contentait de redistribuer purement et simplement des promesses. Ce n'était pas un délit, puisqu'il n'y avait pas, je le répète, de délai déterminé, ni d'engagement précis de la société.

Pour parer à cet inconvénient, qui est pourtant l'essence même du crédit différé, le projet du Gouvernement a apporté un premier correctif qui est l'imposition à chaque société d'un délai d'attente maximum, au-delà duquel la société sera considérée comme ne fonctionnant plus normalement. Si ce délai maximum, qui sera fixé par un règlement d'administration publique, vient à être dépassé par une société quelconque, c'est ou bien qu'elle est mal gérée financièrement, ou bien que le nombre de ses adhérents s'est réduit et que le recrutement s'est tari. A ce moment, la société est considérée comme ne fonctionnant plus en conformité de la loi. Elle doit alors, ou bien essayer de rétablir la situation en recrutant de nouveaux adhérents, ou, si elle ne le peut, elle est mise en liquidation, ou son portefeuille et ses contrats sont transférés à une autre société, fonctionnant normalement, afin de sauver la mise des adhérents en cours. Voilà un des correctifs apportés au fonctionnement des sociétés de crédit différé par le projet gouvernemental.

Le second est la possibilité, pour les sociétés, de recourir à des apports extérieurs à leurs adhérents, pour consolider le fonds de répartition et réduire, tout au moins assouplir, le délai d'attente.

Avec ce double correctif, notamment avec les apports extérieurs, les sociétés de crédit différé à l'étranger, notamment en Angleterre et aux Etats-Unis, où elles sont plus que centenaires, ont rendu, il faut le reconnaître, d'indéniables services. Elles sont devenues prospères et ont

financé la construction d'un grand nombre de maisons. Mais elles ont été partout strictement réglementées par la loi. Plus près de nous, nous pouvons examiner l'exemple de la Suisse qui a connu les mêmes abus, les mêmes scandales que ceux qui existent en France, mais où, depuis l'ordonnance de 1935, on a vu disparaître la plupart des anciennes petites sociétés; certaines d'entre elles, un petit nombre, ont subsisté, mais sont devenues prospères. »

Et il concluait :

« Telle est, mes chers collègues, l'économie générale de cette loi que nous vous demandons de voter. Nous croyons que la réglementation et le contrôle qu'elle institue seront suffisants et efficaces pour que le crédit différé de demain — que je préférerais, pour ma part, voir baptiser, d'ailleurs, d'un autre nom — n'ait plus rien à voir avec celui qui a été pratiqué jusqu'ici si abusivement dans la plupart des cas. L'intérêt des épargnants a été constamment le souci de votre commission de la justice et si elle souhaite, dans l'avenir, le fonctionnement normal des sociétés de crédit différé, c'est parce qu'il semble, qu'en l'état actuel des choses, ce soit encore dans l'intérêt des épargnants la moins mauvaise des solutions. » (2)

Mais pour que les droits des épargnants soient réellement défendus, encore faut-il que l'on applique la loi. La loi, disait un juriste, est comme un paysage auquel manquent les routes. Ces routes, en l'espèce, ce sont les décrets d'application pris par le ministre responsable. La loi qui venait d'être votée en prévoyait plusieurs. Certains devaient imposer des obligations nouvelles aux sociétés de crédit différé : ils furent pris et publiés. Mais celui ou ceux qui auraient permis à ces sociétés de fonctionner normalement, de vivre et de prospérer, bien que pris et délibérés en Conseil d'Etat, ne virent jamais le jour. Au cours des débats, l'attitude du ministre des Finances s'était révélée inquiétante. Le Rapporteur de la Commission de la Justice du Sénat l'avait-il remarqué et craignait-il un sabotage de la loi qu'il s'apprêtait à faire voter? Toujours est-il qu'il avait jugé opportun de lancer *un solennel avertissement* :

« J'ajoute, — avait-il dit — que si l'on prend le parti de maintenir, en le contrôlant, le crédit différé, il faut éviter

(2) J.O., p. 2312. Débats parlementaires. — Conseil de la République, séance du 6-9-1951.

toute solution hypocrite qui consisterait à réglementer pour étouffer; il faut faire une œuvre honnête » (3).

En ne publiant pas les décrets d'application concernant notamment l'apport de capitaux extérieurs, tout en exigeant des sociétés, sous la menace de poursuites correctionnelles, qu'elles se conforment aux stipulations des décrets au fur et à mesure de leur promulgation, le ministre des Finances mettait leurs dirigeants dans l'impossibilité de les faire fonctionner.

Par ces pratiques, on bloquait tout le système.

« On savait, a dit M. le Professeur Esmein, qu'on allait provoquer, par l'asphyxie, la mise en liquidation des sociétés, comme on obtient par la famine la capitulation d'une ville assiégée. On l'obtenait d'autant mieux qu'on publiait certains décrets en différant de publier les autres : en publiant ceux qui édictent un capital minimum et l'étalement des frais de gestion sans publier celui relatif aux capitaux extérieurs. » (4)

Le résultat cherché fut obtenu, et le ministre des Finances engagea des poursuites, devant les tribunaux civils et commerciaux, contre les sociétés de crédit différé, en réclamant leur liquidation d'office. Soixante furent prononcées. A la soixante-et-unième, le Tribunal de Commerce de la Seine s'aperçut que les magistrats avaient été trompés. Le 30 mars 1954, il renversa la jurisprudence et condamna pour la première fois le ministère des Finances — qui avait poursuivi le *Crédit Coopératif pour la France et l'Union Française* (5). Trois mois plus tard, le 29 juin 1954, il confirmait cette nouvelle jurisprudence dans l'affaire du *Crédit Agraire et Foncier* (6).

Après la Cour d'Appel de Dijon, qui faisait également sienne cette jurisprudence, la 3e chambre de la Cour d'Appel de Paris, saisie à son tour, approuvait le 22 février 1955 ces jugements et « *condamnait le ministre des Finances aux entiers dépens.* » (7)

(3) *Ibid.*, p. 2313.
(4) De nembreux professeurs de la Faculté de Droit, MM. Escarra, Desbois, Rivero, Vedel partagent le point de vue de leur collègue.
(5) Cf. *La Gazette du Palais*, 30-6 au 2-7-1954.
(6) *Op. cit*, 1-9-1954.
(7) *L'Observateur* (de Versailles), 21-3-1955.

La Cour relevait dans les attendus de l'arrêt qu'en ne publiant pas certains décrets d'application « *le ministre des Finances a mis obtacle à l'application du texte de loi lui-même et des décrets déjà parus.* »

Les magsitrats confirmaient ainsi ce que M. le sénateur Delalande avait dit dans l'avis 188 présenté au nom de la commission de la Justice du Conseil de la République : « *Le gouvernement a ainsi enlevé, une fois de plus, toute son efficacité à un texte législatif qui a été détourné de son but.* » (8)

Tandis que se poursuivait la liquidation de leurs sociétés, les adhérents de la F.N.A.S.C.D. (9) établissaient, avec le concours de leur avocat, M^e^ Jean Guyot, un important dossier concluant au *crime de forfaiture* et accusant directement le ministre des Finances — c'était à l'époque M. Edgar Faure — de cet « *acte intentionnel et volontaire attentatoire à la constitution* ». Ils établissaient, en outre, que ce détournement avait « *été commis pour assurer à un groupe financier, organisme privé, un monopole lui permettant de percevoir un intérêt annuel variant de* 50 *à* 104 % » alors qu'il avait été établi que les anciennes sociétés de crédit différé pratiquaient « *un taux d'intérêt théoriquement nul et s'élevant en fait à* 1,75 % *par an* ». Ils précisaient enfin que « *des fonctionnaires de la Direction des Assurances au ministère des Finances avaient déjà commis d'abusives interprétations des textes pour instaurer un procès de tendance nuisible aux intérêts de la petite épargne* ».

Ce dossier fut remis en main propre à chacun des présidents de groupe des deux Assemblées. On ignore encore le sort qui sera fait à cette plainte en forfaiture. La solidarité parlementaire, pour les raisons que l'on devine (10), est trop forte pour que les collègues de M.

---

(8) Annexe au procès-verbal de la première séance du 6-4-1954.

(9) *Fédération Nationale des Adhérents des Sociétés de Crédit Différé*, 101, rue Saint-Lazare, Paris.

(10) Voir notre chapitre I et, dans *Les Financiers qui mènent le monde*, le chapitre : « *Comment on devient député et comment on le reste.* »

(11) J.O. — Débats parlementaires. — Conseil de la République, 7-4-1954, p. 643.

Edgar Faure veuillent ouvrir un débat sur les responsabilités, réelles ou supposées, de l'ancien ministre des Finances.

En votant la loi du 24 mars 1952, le parlement n'entendait pas condamner le système du crédit différé en liquidant les sociétés existantes; il avait voulu seulement, ainsi que le soulignait la Cour dans son arrêt du 22 février 1955, les assujettir à une réglementation stricte et à un contrôle sévère. Il voulait d'autant moins supprimer ces sociétés que, selon les constations de M. le sénateur Delalande, rapporteur de la commission de la Justice, « *plusieurs fonctionnaient normalement et de façon honnête, et paraissaient susceptibles de continuer leurs opérations.* » (11)

Passant outre, le ministre des Finances et la direction des Assurances firent mettre en liquidation toutes les sociétés (12) qui s'étaient déclarées à la promulgation de la loi, sauf une : la *CIMEST*. Ils firent mieux encore, ils abandonnèrent pratiquement le monopole du crédit différé à un groupe financier, la *Compagnie Française d'Epargne et de Crédit* en le faisant bénéficier d'un traitement privilégié en vertu de deux décrets pris l'un et l'autre, en toute illégalité, puisque contrevenant à la loi du 24 mars 1952.

Nous étions, certes, habitués aux scandales de ce genre. M. Jean Galtier-Boissière nous avait montré, dans son *Crapouillot,* que la courte existence de la IV^e^ République était jalonnée d'affaires aussi sordides, aussi honteuses que celle-ci, mais nous n'avions jamais eu un exemple aussi probant de la collusion du Pouvoir et de la Finance.

La survivante des 89 sociétés de crédit différé, la seule qui n'ait pas subi le sort commun — c'est-à-dire la liquidation entraînant la perte des sommes versées par les adhérents — est la *C.I.M.E.S.T.* (*Caisse Immobilière de l'Est*), filiale de la *Banque Industrielle La Henin,* importante société financière au capital de 1.130 millions, réalisant un bénéfice net de 170 millions par an (après prélèvements d'une quarantaine de millions pour

(12) Il y en avait 89.

les réserves). La *Banque La Henin,* qui compte dans son conseil un inspecteur des Finances, M. P. de Thomasson, par ailleurs directeur général adjoint de la *Banque de l'Indochine,* contrôle un important réseau bancaire et industriel comprenant : les *Verreries de Cognac et Carmaux,* la *SOTRASOL,* la *Sté Fse pour l'Entreposage du Latex,* la *Sté d'Application des Machines Motrices,* la *Nadella,* les *Brasseries du Cameroun,* la *Sté d'Importation des Bois Exotiques,* la *Sté Immobilière La Henin, Immobilia,* les *Ets Ungemach,* la *Sté Alsacienne de Participation et de Crédit,* la *Compagnie du Centenaire,* etc... Elle est, en outre, liée par des participations et des accords spéciaux, à *l'Union des Mines,* le *Crédit Français,* la *Banque pour le développement du Crédit à la Consommation* (*CREDICO,* présidé par M. Roland de Moustier, déjà cité par ailleurs), *Nobel-Bozel,* l'*Union Pétrolière* et la *Société d'Investissement de l'Etat* (qui possède un gros paquet d'actions de la *Banque La Henin* et figure à son conseil d'administration).

Sauf son appartenance à un groupe financier influent, rien ne désignait la *CIMEST* pour une telle faveur. D'autant plus que, si divers jugements ont reconnu la parfaite honnêteté de plusieurs sociétés de crédit différé, les agissements de la *CIMEST* ont fait l'objet d'appréciations sévères de la part du Tribunal Civil de la Seine qui a qualifié de « *mensongère et trompeuse* », de « *fallacieuse* », « *d'inexacte* » sa publicité ou sa référence (13).

La *Cie Française d'Epargne et de Crédit* n'est pas à mettre dans le même panier. Nul jugement n'a qualifié de « *dolosives* » ses maœuvres, et nous n'avons jamais entendu dire qu'elle avait recours à des procédés frauduleux pour attirer la clientèle. C'est sur un tout autre plan que se situe le problème. Il s'agit là, surtout, d'une vaste opération politico-financière tendant à remettre entre les mains de financiers, bénéficiant d'appuis administratifs sérieux, le monopole du crédit différé. Comme l'esprit de domination le cède d'ordinaire chez eux à l'esprit de lucre, il faut croire que les banquiers et les

(13) Jugement du Tribunal civil de la Seine, 16-11-1951.

assureurs qui bénéficient de ce passe-droit y voient un avantage certain. Ce n'est évidemment pas pour percevoir un petit 1,75 % sur les contrats, comme le faisaient les anciennes sociétés (14), mais pour encaisser un bénéfice plus substantiel. Dans certains cas, celui-ci atteindrait 104 % !

« Tout le drame et le scandale du crédit différé, — explique Me Jean Guyot — tient dans la comparaison de ces deux taux d'intérêt : 1,75 % au regard de 104 %.

Prenons un exemple type. Un adhérent souscrit au nouvel organisme un contrat de crédit différé simple (sans crédit d'anticipation) pour un million. Le contrat est d'une durée de 14 ans avec versement du prêt à la moitié de la durée du contrat, soit au bout de 7 ans. L'adhérent devra tout d'abord verser 83 mensualltés de 7.144 francs, soit au total 593.367 francs. A intérêts cumulés, cette somme deviendra au bout de 7 ans, d'après les tables de Violaine, une masse de 865.563 francs. L'adhérent recevra alors son prêt de un million. En fait, l'organisme prêteur n'aura effectivement déboursé que 143.447 francs. Or, pour le remboursement de ce prêt, outre une hypothèque de 500.000 francs, il va réclamer à l'adhérent, par mensualités de 7.312 francs, une somme totale de 621.500 francs en sept années. Ce qui, toujours d'après la table de Violaine, fait ressortir l'intérêt annuel, sur la base des versements mensuels, à 104 %. Ces caluls produits à plusieurs reprises devant les différentes juridictions qui ont eu à connaître du crédit différé n'ont jamais été contestés et pour cause.

Si effarants qu'ils apparaissent au premier abord, de tels résultats sont dans la logique du système bancaire, lequel par nature tend à procurer de substantiels profits à ses promoteurs. C'est ainsi que pour une production limitée à 5 milliards par an, le nouvel organisme encaissera pendant sept années 10 milliards environ de capitaux sans avoir à effectuer le moindre prêt, toujours dans l'hypothèse du contrat de crédit différé simple. Mais 10 milliards, toujours d'après la table de Violaine, au taux d'intérêt hypothécaire courant de 12 % par an, feront, au bout de sept ans, 36 milliards 263 millions 867.000 francs.

Admettons tout ce qu'on voudra, des frais, des charges, des obligations de garantie, etc. Le profit n'en apparaît pas moins fort substantiel.

---

(14) L'ancien Crédit Différé, correctement appliqué, ne coûtait aux adhérents que 1,75 % d'intérêt annuel. C'est un jugement du Tribunal civil de Caen en date du 22 février 1949 qui le constate : « Attendu qu'il résulte des conditions générales et du rapport d'expertise précité, que le taux d'intérêt, théoriquement nul et s'élevant en fait à 1,75 % par an, ne peut être considéré comme usuraire... »

Emprunter sans intérêts et prêter à intérêts élevés, tel est le propre du système de la *Cie Française d'Epargne et de Crédit.*

Quels sont donc les inspirateurs et les bénéficiaires de ces opérations à taux usuraire? Tout d'abord deux entreprises dites d'Etat, le *Crédit Foncier de France* et le *Sous-Comptoir des Entrepreneurs,* dont l'activité paraît en l'occurence singulièrement détournée de son but initial. Ensuite des établissements de crédit nationalisés : *Crédit Lyonnais, Société Générale, C.N.E.P., B.N.C.I.,* et des banques d'affaires : *Banque de Paris et des Pays-Bas, C.I.C., Crédit du Nord, Banque de l'Indochine, Union Européenne Industrielle et Financière, Union des Mines* (liée à la banque *La Henin*) et *Worms et Cie.* Enfin, avec la Fédération Nationale du Bâtiment, des compagnies d'assurances nationalisées : *Assurances Générales, Nationale, Soleil, Union,* et des compagnies privées : *Paternelle, Préservatrice* (du groupe *Worms*), *Prévoyance* et *Sequanaise.*

A la tête de la *Cie Française d'Epargne et d'Assurances* se trouve, notamment, un ancien inspecteur des Finances entré au service de la Haute Banque et des trusts, M. Jacques de Fouchier, président de l'*Union Française des Banques,* administrateur de la *Sté Allumettière Française* et de la *Sté des Pétroles B.P.* (filiale de la *British Petroleum*) (15).

Il est, croyons-nous, inutile d'insister sur le caractère super-capitaliste de l'entreprise au profit de laquelle ont été éliminées les mutuelles de crédit différé.

Mais il n'est pas sans intérêt de souligner un fait significatif : quelques jours après la promulgation de dé-

(15) Le conseil d'administration, présidé par M. Louis Loriot, ingénieur des Ponts et Chaussées, administrateur du *Crédit Foncier de France,* comprend en outre : MM. Pierre Allix, inspecteur des Finances, sous-gouverneur du *Crédit Foncier;* Gabriel Cheneaux de Leyritz, président de la *Fédération Française des Sociétés d'Assurances;* Jean Appert, inspecteur des Finances, président du *Sous-Comptoir des Entrepreneurs;* Hervé de Guichen, directeur de la *Banque de Paris et des Pays-Bas;* Marcel Wiriath, directeur général du *Crédit Lyonnais,* etc... L'un des deux censeurs, M. Maxime Malinsky, est le directeur général adjoint des *Assurances Générales-Vie.*

crets organisant la liquidation des anciennes entreprises, les principaux fonctionnaires de la direction des Assurances du ministère, considérés comme les responsables de ces décrets, étaient nommés administrateurs de l'Etat auprès des grandes compagnies d'assurances (16). « *Promotions souriantes,* disait M Jean Guyot, *en faveur de ceux qui préparaient pour le « riche enfant » qui allait naître le douillet berceau d'un monopole...* »

Quant aux hauts fonctionnaires qui, selon Me Guyot, « *se dépensent le plus activement pour parachever l'œuvre d'extermination et pour déployer au-dessus des petits épargnants sacrifiés l'étendard de la « Cie Française d'Epargne et de Crédit* », ils bénéficiaient de postes de choix :

M. Masselin, directeur des Assurances au Ministère des Finances, devenait conseiller à la Cour des Comptes; M. Porté, sous-directeur des Assurances, était nommé directeur général adjoint de la Cie *La Nationale* — l'un des actionnaires de la *Cie Française d'Epargne et de Crédit* —; et M. Dulac, collaborateur des précédents, était désigné comme commissaire-contrôleur de cette dernière Compagnie.

Nous qui connaissons l'intégrité de ce corps de fonctionnaires des Finances, dont le rôle est parfois ardu et la tâche singulièrement difficile, nous ne pouvons que regretter cette coïncidence qui pourrait jeter la suspicion sur quelques-uns de ses membres les plus distingués.

D'autant plus que ce n'est pas la première fois qu'une interprétation abusive des textes permet à de hauts fonctionnaires de la direction des Assurances d'éliminer un concurrent du monopole de fait établi par certaines compagnies.

Il y a un précédent, et un précédent fâcheux : la déconfiture de la *Lyonnaise-Capitalisation*. Cette affaire remonte à l'avant-guerre, mais elle eut son épilogue il y a quelques années, devant la Cour de Cassation et la Cour d'Appel de Grenoble. La méthode fut la même, le processus identique et, hélas! semblable aussi le résultat.

(16) J.O. 3-1-1953.

Cette excellente société régionale gênait les compagnies à rayonnement national. Dans le Rhône et les départements limitrophes, les grandes compagnies faisaient de moins en moins d'affaires. Leurs meilleurs agents menaçaient de les quitter pour entrer à la *Lyonnaise-Capitalisation*.

C'est alors que la direction des Assurances intervient. Elle prétend mettre bon ordre à ce regrettable état de choses. Elle provoque le « krach » du concurrent gênant. La *Lyonnaise-Capitalisation* est mise en liquidation, se dirigeants sont jetés en prison et ses adhérents frustrés de leur avoir.

Voici l'histoire de cette sombre affaire, telle que *L'Observateur*, journal professionnel des assureurs, la contait à ses lecteurs (17) :

« Par son importance, la *Lyonnaise-Capitalisation* se classait au deuxième rang des sociétés mutuelles, au cinquième de toutes les entreprises. Société mutuelle depuis sa constitution, elle avait passé avec *La Garantie Française*, société anonyme au capital de 3 millions de francs, un traité de gestion forfaitaire que la loi du 4 février 1932 l'obligeait à dénoncer.

Depuis 1913 son fonctionnement n'avait donné lieu à aucune critique, sa situation financière apparaissait florissante et ses adhérents, porteurs de contrats, se partageaient, chaque année, de substantiels excédents de recettes.

C'est vers cette époque que l'Administration, oubliant que *l'assurance est, par son essence même, mutuelle*, une société anonyme, en se greffant sur des organismes dont le rôle est de répartir le coût de sinistres entre les apporteurs de primes, ne modifiant en rien ce caractère, s'efforçait de supprimer progressivement toutes les entreprises qui n'offriraient pas à leurs assurés l'indispensable garantie d'un capital social.

Alors que certains s'étonnaient de voir un service rattaché, à l'époque, au Ministère du Travail, traditionnellement *orienté à gauche*, POURSUIVRE UNE POLITIQUE SI EMINEMMENT FAVORABLE AU « CAPITALISME », on objectait : « *C'est aux actionnaires de courir les risques de l'entreprise. Les assurés ne doivent être exposés à aucune aventure puisque la sécurité leur est due.* » Sans prendre garde que, déjà, les capitaux sociaux effective-

(17) *L'Observateur*, de Versailles, que dirige M. L. de Riedmatten, est l'un des organes les plus sérieux et les plus indépendants qui se puissent souhaiter.

ment apportés par les actionnaires restaient sans commune mesure et sans rapport avec les risques acceptés et les primes encaissées. »

La direction des Assurances Privées crut donc pouvoir relever des insuffisances, des irrégularités dans les estimations et les investissements; bref, elle traduisit les dirigeants de la *Lyonnaise-Capitalisation* devant le Comité Consultatif des Assurances.

« Les infractions reprochées aux deux dirigeants mis en cause, le directeur général et le directeur technique, étaient déférées au Tribunal correctionnel de Lyon, compétent *rationæ loci*.

Les conditions dans lesquelles cette juridiction allait être appelée à se prononcer ne constituaient guère un climat propice pour les prévenus. La publicité donnée par la presse locale à cette affaire, le sort inquiétant des épargnants qui, pour avoir fait confiance sans réserve à la société, étaient menacés d'une liquidation désastreuse, l'intervention des liquidateurs qui se portaient partie civile, le préjugé défavorable enfin que constituait la plainte déposée par un organisme administratif dont la haute compétence comme l'impartialité restaient hors de question, étaient peu faits pour faciliter leur défense. Au surplus ils avaient été appréhendés et incarcérés.

Après des débats assez confus, le Tribunal, retenant pour partie seulement les griefs, prononçait une condamnation dont il est maintenant permis d'affirmer, ne fut-ce qu'en se référant aux arrêts subséquents, que les bases juridiques étaient fragiles. Les deux « coupables » relevèrent appel ainsi, bien entendu, que le Ministère Public, les liquidateurs, partie civile au nom des épargnants dont ils soutenaient les intérêts, s'abstenant toutefois de le faire.

Ce n'est qu'environ dix ans après les premières difficultés soulevées par l'administration de contrôle que la Cour d'Appel de Lyon, rendait un arrêt qui, réformant partiellement le jugement de première instance, n'en consacrait pas moins sur certains points, la culpabilité du directeur technique, demeuré, seul, en cause, le directeur général étant décédé en cours d'instance. » (18).

Mais les attendus de la Cour de Lyon parurent à ce point entachés de « *défauts et contrariétés de motifs* » que le condamné, dès qu'il eut recouvré sa liberté,

(18) Arrêt du 29 juin 1944. Le directeur général, dont le grand âge avait mal supporté les épreuves de la détention, était décédé en 1940, en cours d'instance devant la Cour d'Appel. Il est à noter que ce directeur général était directeur statutairement désigné.

saisit la Cour de Cassation. De longues années s'écoulèrent avant qu'une décision fût prise. Finalement, le 4 janvier 1951, dans un arrêt fortement motivé et concluant dans le sens même désiré par l'intéressé, la Cour suprême donnait gain de cause à l'intéressé et annulait toutes les dispositions qui le visaient. La Cour d'Appel de Grenoble était désignée comme Cour de renvoi.

« Avec une certaine diligence, celle-ci dûment saisie, procéda à l'examen de cette affaire et le 5 décembre 1952, soit environ dix-huit ans après le début du « scandale », rendait un Arrêt qui, de même que celui de la Chambre Criminelle, constitue une « complète réhabilitation par les motifs de l'acquittement » du directeur technique poursuivi (19).

En ajoutant que celui-ci, après dix-sept ans de lutte, se vit cruellement refuser par le destin la satisfaction de triompher puisqu'il décéda à Lyon le 8 novembre 1952 (20), un mois à peine avant l'arrêt de la Cour de Grenoble, *nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment d'inquiétude à la pensée qu'une administration en qui on s'accorde cependant à reconnaître un modèle de mesure dans l'application des textes et une compétence étendue ait pu, dans l'examen préalable de ce dossier, être abusée au point d'engager toute son autorité en formulant des accusations précises et motivées dont, en définitive, il ne subsiste rien au regard de la plus haute juridiction française.* »

Ces arrêts établissaient que la *Lyonnaise-Capitalisation* n'aurait jamais dû être mise en liquidation et que ses adhérents avaient été délibérément ruinés par les fonctionnaires qui avaient fait une « *abusive interprétation des textes.* »

Le directeur des Assurances était alors M. Gabriel Cheneaux de Leritz, qui le resta de 1935 à 1942, puis fut nommé par Vichy conseiller d'Etat en service extraor-

(19) C'est la note lapidaire, insérée sous l'Arrêt de Grenoble, qui le souligne et qui, en référence, publie, en sous-note, le texte même de l'Arrêt de Cassation pour faciliter la comparaison des motifs. Voir aussi *la Gazette du Palais* du 29-4-1953 : Arrêt de la Cour de Grenoble du 5 décembre 1952, statuant comme Cour de renvoi (Arrêt de Cassation du 4 janvier 1951).

(20) Peut-on rappeler que celui-ci, membre de l'Institut des Actuaires, Professeur à l'Institut de Science Financière et d'Assurances de la Faculté de Lyon et à l'Ecole Centrale de la même ville, comptait parmi les techniciens éprouvés de la capitalisation.

dinaire et président du Comité d'Organisation des Assurances. A la Libération, il entra dans le secteur privé: il prit la direction générale de la *Compagnie Française de Réassurances Générales,* en 1945 (21) et, quatre ans plus tard, la présidence de la *Fédération Française des Sociétés d'Assurances,* poste qu'il occupe encore. A ce titre, il siège aujourd'hui au conseil d'administration de la *Cie Française de l'Epargne et du Crédit,* grand profiteur de la liquidation des sociétés de crédit différé, ce qui, on l'avouera, ne manque pas de sel.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces deux affaires, celle du *Crédit Différé* et celle de la *Lyonnaise-Capitalisation*? Plusieurs, et qui confirment ce que nous avons dit tout au long de cet ouvrage.

Tout d'abord, la présence de hauts fonctionnaires des Finances, en activité ou en retraite, à la direction d'entreprises créées par des groupes privés ou sous leur contrôle, fait apparaître une interpénétration des Assurances nationalisées avec les Assurances dépendant des banques d'affaires, c'est-à-dire une interpénétration de ces banques avec la haute administration.

Ensuite, grâce à cette cour de hauts fonctionnaires, les rois de la Finance peuvent d'autant mieux exercer leur influence sur l'administration et en tirer avantage, que ces serviteurs de l'Etat, payés assez chichement, compte tenu de leur valeur, sont convaincus — ils en ont maintenant la preuve — qu'ils participeront un jour prochain aux profits de leurs futurs employeurs.

Enfin, l'élimination des sociétés de crédit différé, en ruinant quelque 120.000 familles françaises et en livrant les autres aux appétits d'un monopole de fait, précipite la concentration capitaliste et renforce la puissance de la Haute Banque et des trusts.

(21) Homme de confiance du trust des assurances, M. Cheneaux de Leritz représentait les Compagnies dans les entreprises auxquelles elles s'intéressaient. C'est ainsi qu'il entra, pour l'Union Syndicale des Compagnies d'Assurances, à la *Sté d'Etudes Economiques et Sociales* qui voulait faire reparaître *le Temps*, et à la *Sté Parisienne d'Editions et de Publications* (*S.P.E.P.*), qui édite *Les Ecrits de Paris.*

*
* *

Au terme de cette longue étude sur les agissements des « financiers qui mènent le monde » et sur le système qui leur permet d'assurer leur hégémonie en France, une autre conclusion s'impose. Ce sera celle de notre ouvrage.

L'omnipotence des oligarchies économiques et financières résulte de la faiblesse de l'Etat (22), de sa décomposition progressive, de la lâcheté, de la bassesse ou de l'indifférence de ses cadres politiques et administratifs. Mais elle est faite aussi de notre ignorance, de notre passivité et de notre bêtise.

Certes, a dit Drumont, « *jamais on a vu, à aucune époque de l'humanité, une bande de forbans cosmopolites montrer une telle audace, perturber avec un tel sansgêne les conditions d'existence des peuples, introduire aussi effrontément dans les habitudes du commerce, le jeu, la fausse nouvelle, le mensonge, ruiner aussi brutalement des milliers d'hommes pour s'enrichir.* »

Mais on n'avait jamais vu, non plus, un peuple faire preuve d'une telle lâcheté, supporter avec une telle résignation le pillage de son patrimoine, tolérer des habitudes qui ne sont pas les siennes et les accepter aussi aisément que ces roueries, ces fausses nouvelles et ces mensonges, se laisser plumer, gruger, dépouiller, humilier, asservir avec autant de résignation poltronne que les Français de notre temps.

---

(22) Jadis, « *quand un seigneur avait trahi, on lui coupait la tête au lieu de le pendre comme un manant : là s'arrêtait son privilège.*

« *Quand un financier avait manifestement tondu de trop près ses citoyens, ses biens étaient saisis et il était embastillé, en ce quoi la Bastille avait du bon.*

« *De nos jours, nos privilégiés sont et demeurent intouchables.* » (Bernard Bonnissent, dans *L'Impartial* des Andelys, 25-1-1958.)

Les peuples ont le destin qu'ils méritent. Quand ils en ont assez de leur servitude et de leur misère, ils trouvent toujours le moyen de secouer l'une en supprimant l'autre.

Mais encore faut-il qu'ils le veuillent et que, le voulant, ils ne s'acharnent pas sur le mal en épargnant la racine. En croyant changer de régime, ils ne feraient que changer de maîtres.

FIN

INDEX DES NOMS CITES

A

Aaronsohn, 73.
Abelin, 48.
Aboucaya (Simon), 330, 331.
Abrami, 174.
Albemarle (duc d'), 139.
Albert (N.-Louis), 397 et suivantes.
Albertini (Mme), 69.
Albisetti (Lucien), 108.
Algrin (Maurice), 108.
Allatani (Noémie), 112.
Allix (Pierre), 412.
Alphand (Charles), 47.
— (Hervé), 47, 316, 317, 318.
Alquier, 101.
Alric (Gustave), 27.
Altman (Georges), 62, 63.
Amadou Ba, 31.
Amrouche (Jean), 320.
André (François), 379.
— (Gérard), 94.
— (Robert), 94, 362, 363. 379, 384.
André (Serge), 94.
Appert (Jean), 47, 412.
Arabi (Colonel), 263, 264, 265.
Arbel (Lucien), 101, 107.
Ardant (G.), 48, 166, 178.
— (Henri), 48.
Argile (René d'), 159.
Arlington (Duc d', ex-Bennet), 140.
Armand (Louis), 76.
Armengaud (André), 27.
Aron (Raymand), 88, 342, 343.
Arpels, 379.
Assac (J.-P. d'), 159.
Astier de la Vigerie (E. d'), 294.
Aubaut (Alexandre), 173.
— (Eugène), 173.
Aubé (Robert), 27.
Audibert, 56.
Audoyer (Roger), 231.
Aupetit (Albert), 129.
— (André), 129.
Auriol (Jacqueline), 76.
— (Paul), 76.
— (Vincent), 320.
Autissier (Jean), 56.
Avinin (Antoine), 63.
Avril (R.-P.), 76.
Aza (Omer), 335.
Azaria (Pierre), 149.

B

Baas (Charles), 342.
Babet (Raphaël), 27.
Bacigalupi (J.), 150.
Bacri (David), 334, 341.
— (Jacob), 329 et suiv.
— (Joseph), 333, 335, 336.
— (Michel Coen), 325 et suivantes.
Bader (Paulette), 172.
— (Th.), 172.
— (Yvonne), 172.
Baile (Robert), 66, 67, 68.
Bamberger (Ch.-Ed.), 27.
Baraduc, 76.
Bardèche (Maurice), 134.
Bardon (André), 44.
Bardonnèche, 37.
Bardot (Brigitte), 111.
Bardoux (Jacques), 31, 51.
— (May), 51.
Barennes (Paul), 27.
Barnaud (Jacques), 48, 371.
Barrachin (Edmond), 319, 391.
Barral (Maurice de), 94.

Barrault (J.-L.), 76.
Barrès (Maurice), 100.
— (Philippe), 94.
Barthe (Pierre), 85.
— 298.
Barthes (René), 57.
Bas (Dr), 221.
Basch (Victor), 125.
Bassuet (Suzanne), 65.
Bastid (Paul), 166.
Bauer, 123.
Baumgartner (Richard), 46.
— Wilfrid), 46.
Baurens, 252.
Bayet (Albert), 63.
Beau de Lomenie (Emm.), 37, 342, 347.
Beauchamp Seymour (Sir), 264.
Béchard, 48.
Beck, 237.
Becker (Jacques), 76.
Beghin (Alice), 342.
— (Gisèle), 342, 379.
— (Vve Jeanne), 342.
— (Jenny), 342.
— 171.
Bégin (Menahem), 320.
Behrens (Edward Michael), 70, 71.
Bekkaï (Si), 76.
Bel (François), 193, 194.
— (Léon), 193.
— (Jules-Auguste), 193.
Belaïche (Marcel), 339.
Bellanger (Albert), 27.
Bellot (Amy), 89, 90.
Bénard (Christan), 108.
— (Georges), 148, 150.
— 101.
Ben Bella, 323, 351.
Bengana, 340.
Ben Gourlon, 303, 319.
Benoist-Méchin (J.), 100.
Benoit (Docteur), 222.
Ben Ottsman Khodja, 326.
Ben Ousnadji (Mustapha), 325.
Bénouville (Guillain de), 111, 115, 117.
Benrega, 69.
Ben Tami (Dr), 350.
Bentchicou, 340.
Bergibier (François), 53.
Berl (Emmanuel), 12, 13.
Berlier (Paul), 104.
Bernanos (Georges), 110.
Bernard (Paul), 27.
Bernard (Georges), 27.
Bertaux (Edouard), 28.
Berthelot (Marcel), 58.
Bertrand (Pierre), 108.
Bessières, 335.
Besterrèche, 336.
Bethléem (Abbé), 61.
Bettencourt (André), 28, 44, 319.
Bettencourt (Mme André, née Schueller), 319.
Beuve-Méry (Hubert), 97, 99, 256.
Bevin, 286.
Beytout (P.), 103.
Bichet (Robert), 319.
Bichot (Albert), 107.
Bidault (Georges), 349.
Billères (René), 166, 314.
Binet (Léon), 320.
Billotte (Gaston), 389.
— (Général Pierre), 320, 389.
Billotte (Mme Sybil Yvonne), 389.
Billy (Comtesse R. de), 379.
Bischofsheim, 262.
Biset (L.), 201.
Bizardel (Yvon), 320.
Bizot (Henri), 49.
Blachette (Georges), 28, 89 339, 340.
Black (Eugène), 281.
Blanck (W. de), 203.
Bleustein-Blanchet (Marcel), 61, 62, 70, 71, 72, 76, 77, 85, 89, 112, 246, 247, 249, 250, 320, 357.
Bloch (Adolphe), 112.
— (Sam), 174.
Bloch-Dassault (Marcel), 29, 49, 110, 111, 112, 114, 116, 117, 302, 382.
Bloch-Dassault (Paul), 56, 115.
Bloch-Lainé (François), 46, 178.
Bloch-Lainé (J.-F.), 46.
Bloch-Morhange, 155.

Blum (Léon), 22, 125, 172.
— (Robert), 23.
Blumel (André), 320.
Blocq-Mascart (Maxime), 173.
Blondin (Antoine), 97.
Blot (Robert), 44.
Boegner (Philippe), 85, 89, 90, 92.
Bohner (Martin), 64.
Bois de Montulé (Jean du), 92.
Boissard (Adeodat), 46, 47.
Boissard (Henri), 47.
Boisdé (Raymond), 28.
Boisrouvray (Guy de), 379.
Boissieu (Albert de), 49, 80, 194.
Boissieu (Michel de), 57.
Bokanowski (Maurice), 173.
— (Famille), 173.
Bollaert (Emile), 57.
Bonaparte (Napoléon), 45, 259, 324, 332.
Bondini (Sylvia de), 153.
Boniface (Philippe), 56.
Bonis-Charancle (Martial), 91.
Bonitzer (Francine), 119, 120.
Bonnet (Georges), 316.
— (Henri), 58, 320, 382.
Bonnissent (Bernard), 418.
Bony (Robert, alias Lazurick), 119.
Borduge (Marcel), 55.
Borel (Dr Jacques), 243, 251.
Borgeaud (Henri), 28, 182, 319, 339, 340, 347.
Bortosi, 239.
Bouchara (Mme Charlotte, née Pereira), 174.
Bouchara (Ed.), 174.
— (Raoul), 174.
— (R.-J.-Ch.), 174.
Bouchard (Robert), 108.
Bougenot (André), 28.
Bouisson, 144 .
Bourdet (Claude), 76, 312.
Bourgeois (André), 188.
Bourgès-Maunoury (Maurice), 28, 313.
Bourmont (de), 334.
Bournet-Aubertot (J.), 28.
Bouscat (Général), 320.
Bousquet (René), 58.
Boussac (André), 130, 168.
Boussac (Mme Jane), 121.
— (Jean-Claude), 130.
— (Marcel), 23, 50, 87, 89, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 378.
Boussenot (Georges), 28.
Boutbien (Léon), 63.
Boutemy (André), 16, 28, 38.
Bouthillier (Y.), 52.
Boutin, 334.
Bouttet (E.), 372.
Bouvet (Michel), 92.
Boyer (Dominique), 49.
Brand (Robert), 147.
Bréart de Boisanger (Y.), 49.
Bretesche (Général de la), 108.
Breteuil (Charles de), 81, 82.
— (Marquis de), 82.
Briffault (Robert), 263, 266.
Bright (John), 264.
Brilhac (J.-L.), 166.
Brincard (Baron), 55.
Brisard (Denise), 74.
Brisson (Pierre), 320.
Bromberger (Emm.), 89.
— (Merry), 121 et les suivantes.
Bromberger (Merry et Serge), 302, 303, 304, 310.
Brown, 383.
Browne (Mme Dupuy, née), 93.
Bruhat (Jean), 269.
Brulfer, 104.
Brunet (Jacques), 47.
Brunhes (Julien), 29.
Buron, 48.
Busnach, 325 et suivantes, 341.
Buit (Suzanne Du), 84.
— (famille Du), 83.
Bullitt (W.), 156, 157, 158, 159.
Bunau-Varilla, 147.
Brunschwig-Bordier, 320.
Bucard (Marcel), 93, 94.
Buisson (Albert), 369.
Burbidge, 141.
Buisson de Courson (Aymard du), 53.
Byé (Professeur), 363.

C

Cabanis (Claude), 223.
Cabanne (André), 67, 68.
Caen, 132.
Cahen d'Anvers, 168.
Cahen-Fuzier (Famille), 55.
Cahen-Salvador (G.), 320.
Cain (Julien), 320.
Calemard (Joseph, 58.
Calmette (Gaston), 393.
Cambon (Victor), 73.
Camus (Albert), 76, 77, 320.
Canavaggio (Dominique), 89.
Caplain (Michel), 49, 294, 296.
Carco (Francis), 320.
Cardin (Christian), 49.
Carné, 115.
Carnot (Lazare), 379.
— (Famille Lazare), 391.
Caroli, 243.
Carré (René), 29.
Carrel (Alexis), 229.
Carteret (George), 140.
Cartier (Marius), 200.
Cassin (René), 166.
Caste (Gaston), 105, 106.
Catroux (Diomède), 76, 320.
Cauchois (Maurice), 29, 39.
Célier (Charles), 342.
— (Pierre), 55, 104.
Cerfbeer, 54.
Cérou (André), 49.
Chaban-Delmas (Jacques), 47, 76.
Chabert (Sylvain), 81, 82.
Chaine (Jacques), 49.
Chaintreuil (Alphonse), 80.
Chalain (Jean), 371.
Chalandon (Albin), 49.
Chalendar (André de), 53.
— (Jacques de), 44, 53.
Chalmers, 237.
Chandon-Moët (Paul), 101, 107.
Chappat (Jean), 86.
Chapsal (Pierre), 74.
— (Robert), 74.
— (Fernand), 141.
Charles X, 338.
Charles-Collomb, 353, 355.
Charles-Roux (François), 57.
Charpentier (Guy), 53.
Charrière (R. de la), 166.
Charvet (L.-Ed.), 29.
Chasseloup-Laubat (Marquise de), 49.
Chastenet (Jacques), 149.
Chatelain, 312.
Châtelet (Albert), 166.
Chazette (Gaston), 319.
Cheminais (Paul), 90, 91.
Cheneaux de Leyritz (Gabriel), 85, 412, 416, 417.
Chênebenoît (André), 76.
Chevallier (Jacques), 44.
Chichery, 100.
Chomette, 85.
Chové (Louis), 368.
Christiaens (Louis-W.), 29, 319.
Cifferi, 239.
Clair (René), 76, 85.
Clairval (alias R.-J. Courtine), 239.
Clanc (Max), 25.
Claudel (Paul), 58.
Clausonne (famille de), 87.
Clauvel (Gilbert), 188.
Clemenceau (Georges), 59, 125, 142, 298.
Clément (R.), 268.
Clementel, 142.
Clermont-Tonnerre (Thierry de), 49.
Clostermann (Pierre), 29.
Coblence (voir Coblentz).
Coblentz (Christiane), 74, 75, 77.
Coblentz (J.-Fr.), 75, 77, 81, 82, 84.
Cohen (Elie), 174.
— 73.
Coire (Paul), 29, 379.
Coles (J.), 141.
Combaz (Roger), 106.
Comert (Pierre), 149.
Coniac (Maxime de), 108.
Conte (Arthur), 319.
Convert, 222.
Cooper (Sir Ashley), 140.
Coquelin (Pierre), 50.
Corbin (Charles), 56.
Cordell Hull, 148.
Cornu (André), 29.
Corre (Max), 76.
Cottin (Marguerite), 83.

Coudy (Henry), 102.
Coulaudon (Aimé), 93.
— (Antonin), 93.
— (Emile), 93.
Coulombier (M.), 174.
Cot (Pierre), 156.
Courcoux (P.), 101.
Courcy-Holroyd (Mme B. de), 68.
Cousteau (P.-A.), 17, 21.
Courtine (R.-J.), 4, 228, 239.
Coutelier (Charles), 68, 69.
Coty (René), 10.
Couve de Murville (Maurice), 47.
Couzinet (René), 117.
Cowdray (Vicomte), 141.
— (Lord), (voir Pearson).
Corniglion-Molinier (E.-F.), 29, 71, 115, 116, 117, 319, 379.
Corniglion-Molinier (Philippe), 115.
Cunliffe, 141.
Craven (duc de), 140.
Crémieux (Adolphe), 144.
Crescent (A.), 102, 103.
Creté (Denise), 64, 66.
Cristofol, 200.
Crouy-Chanel (de), 76.
Crozet, 81.

D

Dagain, 200.
Dailey (Raymond), 190.
Daizac (Paul), 183, 184.
Daladier (Ed.), 156, 157.
Dangelzer (Gérard), 50.
Daniel (Jean), 77, 321.
Darcel (Jean), 105, 106, 107.
— (Pierre), 105, 106, 107.
Daridan, 76.
Darou, 200.
Dassault (Marcel) (voir Bloch-Dassault).
Dautry (Jean), 267.
Davis (Sir Herbert), 205.
David (J.-P.), 29.
— (Marcel), 200.
Dayan (Moshé), 305, 312.
Déat (Marcel), 89, 100.
Debré (Jacques), 29.
Debré (Michel), 29, 314.
— (Prof. Robert), 248, 320.
Deconnick (Margarita, dite Fanny Heldy), 125.
De Gaulle (Ch.), 30, 111, 160, 161, 162, 182, 379.
De Gaulle (Pierre), 31, 343.
Dehollain (Hubert), 204.
Delacroix, 329, 330.
Delaisi (Francis), 21.
Delalande (sénateur), 404, 408, 409.
Delaunay (Gabriel), 320.
Delcroix (Jeanne), 342.
Del Duca (Cino), 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70.
Del Duca (Giosué), 64.
Del Duca (Simone), 66, 68, 69, 90.
Delépine (Dolorès), 201.
— (Jack), 202.
Deleplanque (Roger), 303.
Delorme, 353.
Delpeyroux (Alex), 106.
Denain (Général), 112.
Denis (Jean), 107.
— (Michel), 50.
De Pace (Louis), 240.
Depreux (Ed.), 320.
Deroy (Henri), 50.
Desbois, 407.
Descamps (Claude), 342.
— (Jenny), 342.
Descours-Desacres (J.), 30.
Desprez (J.), 103.
Desse (Pierre), 30.
Desson (Gaston), 319.
Desvernais (Jean), 48.
Detœuf, 16.
Deutsch (Charles), 58.
Deutsch de la Meurthe (Alexandre), 388.
— — (Fernande), 389.
— — (Georgette), 378.
— — (Henry), 386.
— — (Vve Henry), 389.
— — Marie), 389.
— — (famille), 360, 389.

Deval (Pierre), 335, 337.
Devilder, 393.
Devinat (Paul), 30.
Dhavernas (Henry), 95, 96.
— (Marc-A.), 96.
Dhers, 182.
Di Blasi (Ignace), 65, 66, 67, 68, 69.
Didier (Emile), 37.
Diesbach (Comte de), 101, 107.
Disraëli, 262.
Dobrovolskaïa-Zavadskaïa, 237.
Domagh, 237.
Dominique (Yves), 189.
Donadieu (James), 142.
Dorgères (Henri), 252.
Doriot (Jacques), 94, 100.
Douffiagues (Pierre), 50.
Douïeb (Adolphe), 339.
— (Elie), 339.
Dreux, 89.
Droin (Pierre), 71.
Drumont (Edouard), 110, 418.
Dubinsky, 62.
Dubois (André), 76.
Dubost (Robert), 103.
Duclos (Jacques), 200.
Ducrochet (Docteur), 235.
Duhamel (Georges), 319.
Dulac, 413.
Dulin (André), 181, 182, 198.
Dulles (Foster), 279, 289.
Dumont (Paul), 96.
— (Pierre), 30.
Dupont (Gérard), 101, 108.
— (Léon), 79, 187, 232.
Dupraz (Joannès), 30.
Dupuy (Francis), 101.
— (Gladys), 93.
— (Jacques), 89, 92, 93.
— (Paul), 93.
— (Pierre), 101, 102.
— (famille), 100.
— 353.
Duran (David), 333, 334.
— (Michel), 333.
Durand-Reville (Luc), 30.
Durant des Aulnois, 371.
Duroselle (J.-B.), 268.
Durruy (Marie-Jeanne), 166.

E

Eden (Anthony), 276, 277, 291, 309, 313.
Ellul (Jacques), 166.
Emery (Raymond), 71.
Escalier (Louis), 50.
Escarra, 407.
Esmein (Professeur), 407.
Esmond (Mme Edward), 389.
Esquer (E.), 324 et suivantes.
Etlin (Philippe), 319.
Euron, 182.

F

Fabre (Robert), 90.
Fabre-Luce (famille), 52.
Fabry (famille), 252.
Faucher (Jean-André), 40, 252, 297, 348.
Faure (Edgar), 16, 30, 44, 137, 315, 356, 408, 409.
Faure (Jean), 56.
— (Maurice), 76, 319.
— (Paul), 22.
— (W.A.), 204.
Fauvet (Jacques), 76.
Favre (Jules), 44.
Favrel (Charles), 90.
Fayol (Henri), 129, 378.
Febvrel (Léonce), 96.
Feldman (David), 391.
Fenaille (Yvonne), 379.
Fergaut (Georges), 230.
Ferhat Abbas, 321.
Ferrand (Yves), 106, 107.
Fievet (Robert), 194.
— (Mme R., née Bel), 193.
Fighiera (R.), 58.
Filippi (Jean), 30, 48, 200.
Fillon (René), 30.
Finet (Pasteur), 11, 12.
Fleurieu (Ernest de), 74.
— (Marie-Claire de), 74, 75.
Fleury (Jean), 31.
Floirat (Sylvain), 53.
Foch, 142.
Fontaine (André), 76.
— (Pierre), 249, 251, 349, 351, 352.

Forest (Louis), 94.
Forgeot (André), 169.
— (Pierre), 169.
— (Jean), 50.
Fouchet (Christian), 372.
Fouchier (Jacques de), 50, 412.
Fould (Charlotte-Amédée), 82.
Fouquières (Gérard Becq de), 58.
— (Pierre Becq de), 58.
Fourcade (Jacques), 379.
Fourmon (Jacques), 50, 129, 378.
Fournier (Pierre), 51.
Fourrier (Marcel), 63.
Francette (Pierre), 386.
Francfort (Marthe), 54.
François Ier, 323.
François-Poncet (Albert), 57.
— (André), 57, 320,
— (Bernard), 57.
Frappart, 256.
Frōhling, 262.
Fromont (Pierre), 254, 255.
Frossard (André), 76, 118.

G

Gabriac (Elisabeth de), 51.
Gadouin (Jacques), 31.
Gaillard (Félix), 31, 47, 137, 200, 201, 202, 397.
Gaillard (P.), 201.
Gaillard d'Aimé (voir Gaillard, Félix).
Gaitskell (Hugh), 276, 313.
Galtier-Boissière (Jean), 112, 113, 126, 239, 251, 348, 409.
Ganay (B. de), 84.
Gargan (Madeleine de), 53.
— (Baron de), 53.
Garnier (François), 54.
Garson (Mme Paul), 119, 120.
Gas (Serge), 58.
Gaspard (Colonel), 93.
Gaudy (Georges), 23.
Gaussel (Georges), 31.
Gautier (Jean), 58.
— (Yves), 96.
Gavini (Jacques), 31.
Geffroy (H.-Ch.), 225.
Gennebrier, 59.
Georges-Picot (Général), 58.
— (Geneviève), 51.
— (Jacques), 51.
— (Léone), 44, 51, 77.
Germain (Henri), 56.
Gervais, 194.
Gianini (A.-P.), 150.
Gide (André), 87.
Gilbert-Jules, 44.
Gillet (Pierre), 58.
— 127.
Gillon (Etienne), 379.
Gingembre, 137.
Girard (Philippe de), 130.
Girardin (Emile de), 381.
Giraud (général), 52, 91.
Girault (Lange), 106.
Giroud (Françoise), 77.
Giscard d'Estaing (D.), 31.
— (Edmond), 31, 51.
— (Valéry), 48, 51.
Gladwyn Jebb (Sir), 77.
Godard (Roger), 71.
Goetghebens (Jean), 203.
Gohier (Urbain), 73, 146.
Goldenbaum, 73.
Goldet (André), 389.
— (Antoinette-Nelly), 389.
— (Vve H.-P.), 389.
— (Marie-Louise), 389.
— (famille), 360.
Goldenberg (voir Hamon).
Goldmann (Guido), 287.
— (Michael), 287.
— (Nahum), 286, 287.
— (Salomon), 287.
Goldschmidt-Rothschild (Albert de), 54.
Goldsmidt (Lucie), 54.
Gonon (Maurice), 46.
Goschen, 262.
Gosnat, 200.
Gouin (Félix), 32, 319.
Goüin (Edouard), 84.
— (Emile), 83.
— (Ernest), 83.
— (Gaston), 83.
— (Henry), 81, 82, 83.
— (Jules), 82.

— (Magdeleine), 84.
— 51.
— (famille), 83, 89.
Goulène (F.), 215, 216.
Gozard (Gilles), 200.
Gozlan (Isaac), 332.
— (Joseph), 332.
Gradis (Bernadette), 74, 75.
— (Gaston), 378.
— (Henri), 75, 378.
— (Isabelle), 52.
— (famille), 52, 73.
Grand d'Esnon (Baron), 373.
Grandval (Gilbert), 76.
Grant-Forbes (J.), 148.
Granval (Alexandre), 54.
— (Pierre), 54.
Granville (Lord), 266.
Gravier (J.-F.), 184.
Grazziani, 353, 354.
Greville Stanley Beith, 298.
Grey (Sir Edward), 139.
Gros (Adalbert), 84.
— (Brigitte), 74, 75, 77, 84.
— (Emeric), 74, 81, 84.
Groseillers (de), 139.
Gross (M. et H.), 175.
Grosz (Albert), 84.
— (Armand), 84.
— (Zoltan), 84.
— (voir Gros).
Gruffenhaber, 73.
Grumbach (Philippe), 77.
Guesde (Jules), 10.
Guérin (André), 89.
Guéronik (R.-S.), 57.
Guichen (Hervé de), 412.
Guignard (G.), 101.
Guillant (André), 32.
Guindey (Guillaume), 54.
Guix de Pinos (Jacqueline), 74.
Guizot, 184.
Gulbenkian, 272.
Gunzbourg (Pierre de), 389.
— (Robert de), 389.
— (famille de), 389.
Guyard (Charles), 402.
Guynemer, 112.
Guyot (Jean), 51.
— (Me Jean), 408, 413.

H

Haag (L.-F.), 108.
Hacohen (David), 320.
Hahn (Robert), 369.
Halifax (Lord), 161.
Haller (K.), 188.
Hamon (Augustin), 15, 21, 23, 43, 45, 184, 185.
— (Léo), 76, 314.
Hanau (Marthe), 393.
Hannotin, 46.
Harcourt (Fr. Ch. d'), 95.
— (Jean d'), 95.
— (Raoul d'), 95.
Hassay (dey), 324.
Hauser (Achille), 190.
Haussoulier, 183.
Heldy (Fanny), 125.
Heidsieck (Marcel), 108.
Heilbronn, 172.
Heinz (K.), 188.
Helleu (Jean), 58.
Hély d'Oissel, 335.
Hereil (Georges), 32.
Hermann (Marcel), 119.
Hernu (Charles), 76, 314.
Herrenschmidt (Pierre), 51.
Hersant (Robert), 32.
Hess (A.), 319.
Hessel (S.), 166.
Heude (Eugène Van), 148.
Heyworth (Sir Geoffroy), 205, 210.
Hichs-Beach (Michaël), 357.
Hirsch (Etienne), 155, 178, 179, 180, 181, 182, 186, 246.
Hitler, 158.
Hopkins (Harry), 148, 161.
Hoppenot (Roger, 51, 157.
Horowitz (I.-I.), 175.
Hottinguer (Famille), 252.
Houdet, 197.
Howard (Sir A.), 226.
Hua, 46.
Huet (Paul), 54.
— (Philippe), 54.
Huet de Paisy (Colette), 55.
Hugues (Emile), 314.
Humbert (R.), 166.
Humboldt (Alexandre de), 381.
Hussein (Dey), 337, 338.
Huvelin (Paul), 107.

I

Ibn Séoud, 272.
Ickes, 286.
Igoin, 32.
Ismaël Pacha, 262, 263, 299.
Izard (Georges), 76.

J

Jacobson (Alfred), 32.
Jacquemart (Noël), 80, 81.
Jacquet (Georges), 221.
Jacquinot (Louis), 32, 319.
Jalenques de Laubeau, 102.
Jahan (Henri), 52.
Jarnac (Mme de), 74.
Jarrosson (Guy), 32.
Jarry (Pierre), 129.
Jaurès, 22.
Javal (F.-R.), 379.
Jeanson (Collette), 340.
— (Francis), 340.
— (Henri), 22.
Jeune (A.-L.), 89.
Joannon (Professeur), 221.
— (Pierre), 236.
Joël (famille), 252.
Jouin (Colonel), 354.
Jourdain (Jean), 32.
Jousset (Bernard), 100, 105.
Juin (Maréchal), 135.
Julian (G.), 200.
Julien (Ch.-A.), 166.
Julliard (René), 69, 76.
Jurgens (Jan), 209.

K

Karo, 73.
Kahn (Emile), 125.
Kayser (J.), 166.
Kennedy (John), 349.
Keroüartz (Oswen de), 96.
— (Yan de), 96.
Kessel (Patrick), 77.
— (Joseph), 76.
Khan (Agha), 125.
Khettab (Fergassi Mohamed dit), 339.
Khrouchtchev, 134.
Kiehl (Raymond), 106.
Kint (Rebecca), 287.
Klibansky, 25.
Knochen (colonel SS.), 126.
Kœnig (général), 32, 319.
Kreuger (Ivar), 149.
Kroutchtein (Jean), 89.
Krüger, 341.

L

Labarrière (de), 56.
Labouley (André de), 58.
Labrousse (E.), 166.
La Chambre (Guy), 156, 157, 314.
Lachomette (Jean de), 32.
Lacoin (Bernard), 81, 84, 86, 104.
Lacoste (Louis), 101.
— (Robert), 32, 349, 379.
Lacotte (Eugène), 353, 357.
Lamour (Philippe), 94.
Lamps, 200.
Lanet (Joseph), 44, 76.
Langeron (Roger), 59.
Laniel (Joseph), 33, 319.
— (René), 30.
Lanquest, 368.
Lafay (Dr), 175.
Lafitte (Victor), 218.
Laffont (Robert), 69.
Laforesse (Bernard), 322.
Laforest (Henry), 311, 319.
Lageat (Jean), 202, 204.
La Gravière (Pasteur de), 320.
Laguionie (Pierre), 33, 171.
Laroche (Christiane), 57, 74.
— (Jules), 57.
Larue (Tony), 200.
Lattigues (H.), 85.
Lattre (André de), 54.
— (Joseph de), 54.
Laudenbach, 102.
Laure (Monique), 55.
— (Pierre), 52, 55.
Laurent (Jean-Charles), 54.
— (Jacqueline), 54.
— (Raymond), 33.
Laurent-Celly (Jacques), 97.
Laurent-Eynac (A.), 319.
Lauriol (Pasteur), 11.
Lavaissière de Lavergne (Alexandre de), 54.

Lavaissière de Lavergne (Guy de), 54.
Laval (Pierre), 89, 126.
Lazard (Marcelle), 319.
Lazareff (Pierre), 76, 97, 98, 111, 115, 302, 319.
Lazurick (Robert), 89, 118, 119, 120, 295.
Leahy (Amiral), 161.
Le Bec (Jean), 52.
Lebon (Pierre), 16.
Le Blanc (Mme Patrick), 379.
Lèbre (Henri), 158, 159.
Le Bret (Guy), 391.
Lebreton (Jean), 93.
Le Breton (Docteur), 239.
Leca (Dominique), 44, 52.
Lecache (Bernard), 71, 319.
Lecerf (Jean), 397.
Lednicki (Alexandre), 132.
Leenhardt (Francis), 200.
Lefebvre (Dr), 222.
— (famille), 83.
Lefèvre-Carnot (Pierre), 391.
Le Guillant (Dr), 217.
Le Henaff (Georges), 33.
Lehmann (Maurice), 85, 379.
Le Houssay, 90.
Lejeune (Henri), 85.
Lejeune (Max), 349, 358.
Lelong (R. P.), 76.
Lemaigre-Dubreuil (Jacques), 54, 341.
Lemaire (Maurice), 33, 58.
— (Raoul), 230, 231.
Lenté (Jacques), 183.
Lepère, 259.
Le Révérend (Auguste), 115.
Leroy-Beaulieu (Paul), 52, 382.
— (Pierre), 52.
— (famille), 46.
Lesseps (Ferdinand de), 259, 260, 265, 267, 268, 381.
Letourneau (Jean), 33.
Le Trocquer (André), 320, 372,
Lever (James), 206.
— (J.-D.), 207.
— (W.-H.), 206, 207, 208.
Leverhulme (Lord), (voir Lever).
Lévitan (Wolf), 70, 175.
Lévy (Albert et Jérôme), 172.
— (Georges), 172.
— (Jérôme), 119.
— (J.-P.), 63.
— (Paul), 303.
— 393.
Léwinsohn (R.), 207.
Lionnet (Jean), 197.
Lieberman, 237.
Lindet, 331.
Livanos (Stavros), 390.
Lo Monaco (Edgard), 68.
Longchambon (Henri), 33, 166.
Lorrain-Cruze, 341.
Lostie de Kerhor (Charles), 391.
Louis (baron), 45.
Louis XIV, 303, 324.
Louis Dreyfus, 328.
Louis-Philippe, 43.
Loureau (Georges), 82, 85.
Loureau-Dessus (voir Loureau Georges).
Loustau (Kléber), 181, 182.
Louvel (Jean-Marie), 33.
Louvencourt (Alof de), 48.
Lowenstein, 341.
Lozerand (Louis), 107.
Ludwig (Daniel), 390.
Lussy (Charles), 319.
Lutfalla (Georges), 33.

M

Macari (Maurice), 91.
Mackensie (W.), 141.
Maclay (Walter), 243.
Mac Cloy (John), 161.
Maginot (André), 115.
Maignon (Georges), 44, 52, 55.
Majorelle (Jean), 371.
Makinsky (A.), 252.
Malartic, 335.
Malinsky (Maxime), 412.
Mallet (famille), 374.
Mallez (J.-Albert), 379.
Malraux (André), 115, 320.
Manceau (Bernard), 16, 53.
Mandel (Georges), 86.
Mansour (Caïd), 354.
Mantoux (Paul), 146.

Mao Tsé Toung, 152.
Marchandeau (Paul), 91.
Margerie (Maxime de), 52.
— (Roland de), 52.
Marin (Louis), 144.
Maroger (Jean), 101.
Maroselli (André), 33, 76.
— (Jacques), 33.
Marie (Jean), 33.
— (André), 33.
Marijac (alias Dumas), 69.
Marrou (H.-I.), 166.
Marshall (George C.), 161.
Marston (Hunter S.), 148.
Marteaux ((Jacques), 99, 100, 105, 106, 108, 109.
Martel (Pierre), 108.
— (Charles), 326.
Martial (Claude), 89.
Martignan (J.-J.), 148.
— (Natadine), 148.
— (P.-G.), 148.
Martin (Günter), 188.
Martine (Félix), 56.
Maspétiol, 343.
Masselin, 413.
Masson (Jean), 44, 76.
Massot (Henri), 117, 372.
— (Pierre), 117.
Matarasso, 127.
Mathon (famille), 83.
Mathot (J.), 85.
Matuszewski (Ignace), 131.
Mauclère, 141.
Mauriac (François), 77, 320.
Maurice-Bokanowski (Michel), 33, 173.
Mayer (Daniel), 23, 76, 315, 321.
— (René), 15, 16, 34, 334, 375.
Mayer (Mme René), 54.
Mayolle (Emm.), 34.
Mazier, 200.
Mège-Mouriès (H.), 209.
Mendès (Catulle), 121.
Mendès-France (Pierre), 12, 21, 34, 44, 48, 51, 53, 69, 72, 73, 76, 77, 79, 85, 87, 136, 165, 166, 183, 245, 246, 250, 256, 315, 319, 320, 321, 334.
Mendès-France (Mme, née Lily Cicurel), 34.
Mennevée (Roger), 129, 137, 139, 140, 143, 145, 148, 150, 155, 160, 161, 182, 188, 298, 299, 382.
Menthon (Fr. de), 34.
Mercier (Anne-Marie), 193.
— (Charles), 195.
— (Ernest), 14, 15, 16, 46.
— (Pierre), 195.
Merleau-Ponty (Maurice), 76.
Merlin (Jacques), 103.
Mermoz, 117.
Métral (A.R.), 101, 102.
Metz (V. de), 361.
Meunier (Pierre), 200.
Meyer (Raoul), 172, 379.
Michel, 126, 127.
Michelet (Edmond), 319.
Michelin (Mlle), 95.
Michelson (Charles), 85.
Michoud (Jean), 107.
Mignot (André), 34.
Mille (Hervé), 76.
Millet (Raymond), 106.
Millner (Joseph), 168.
Milocco (Pasquale), 64.
Minjoz (Jean), 24, 25.
Minost (Emile), 52.
Miot (Pierre), 44.
Mirabaud (Elisabeth), 87.
— (Gustave), 47.
— (Pierre), 87.
— (famille), 252.
Mireaux (Emile), 90.
Missoffe (Amiral), 38.
— (Bernard), 38.
— (François), 38.
Mitterand (François), 76.
Moch (Jules), 23, 25, 34, 315, 359.
Moeneclaey (Etienne), 52.
Molesworth Kindersley (R.), 141.
Molina, 174.
Mollet (Guy), 78, 79, 277, 291, 292, 298, 309, 313, 315.
Monck (Général), 140.
Moneim El Kaissouni, 315.
Monick (Emm), 53.
Monnet (Jean), 49, 52, 136, 137, 138, 139, 141, 142, 143, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 157, 160, 161, 162, 164, 182.

Monnet (Jean-Gabriel), 137.
Monnerville (Gaston), 320.
Monsikoff, 237.
Montalembert (Geoffroy de), 34.
Montarnal (Robert), 55.
Montel (Pierre), 34.
Montfajon (Pierre), 34.
Montrémy (Ph. Waldruche de), 55.
Morazé (C.), 166, 183, 184, 186.
Moreau-Néret (Didier), 53.
— (Olivier), 53.
Moret (Pierre), 44.
Morisot (Georges), 92.
Morgenthau, 156.
Morny (Duc de), 261.
Moro-Giafferri (de), 76.
Morre, 147.
Morris (James), 311.
Mosseri (Guy), 205.
Moulay Hafid, 355.
Moulin de Labarthète (du), 100.
Mounier, 335.
Mousset (Albert), 296.
— (Paul), 90.
Moustier (Beaudouin de), 54.
— (Claude de), 53.
— (M. Ed. Albert de), 369.
— (Roland de), 34, 53, 410.
Moustiers-Mérinville (Tatiana des), 74.
Mouton (Roger), 95.
Muller (Henri), 135.
— (Th.), 402.
Murat (Salomé), 49.
Murgue, 79.
Murnane (George), 152.
Mus (P.), 166.
Mustaha (Dey), 326, 330, 332, 333.

N

Naegelen (Marcel-Edmond), 319.
Namia (Robert), 77.
Napoléon Ier, 303.
Napoléon III, 261.
Nasser (colonel), 262, 274, 276, 279, 281, 283, 290, 291, 298, 305, 307, 310, 316, 322.
Natan, 393.
Nathan (Catherine), 389.
— (Roger), 57.
Nelson Hamilton (Lloyd), 272.
Nepveu (R.W.G.), 79, 80.
Nestlé (Charles), 191.
Netter (Louis), 57.
Neuflize (de), 87, 374.
Niarchos, 390.
Nicolas (André), 169.
Nicolle (Louis), 149.
Nimier (Roger), 97.
Niquille (François), 195.
Nirouet (Simone), 66.
Noël (André), 244, 252.
— (Léon), 59.
Nora (Simon Aron, dit), 44, 51.
Northcliffe (Lord), 208.
Nubar Pacha, 261.

O

Oberg (Général SS), 126.
Olchanski (R.A.), 173.
Olivetti (Adriano), 33.
Ollivier (Albert), 89.
Onassis (Aristote), 239, 390.
Oppenheim, 262.
Oustric 393, 397.
Outhenin-Chalandre (H.), 204.

P

Pace (Louis de), (voir De Pace).
Page (Charles), 191.
Palmerston (Lord), 261.
Panafieu (Francis de), 360.
Panier (Claude), 200.
Paqueriaux (Dr), 222.
Paquet (Aimé), 200, 201, 211, 314.
Pascaud (Guy), 35.
Pasqualini (Laurent), 71.
Pasteau (Michel), 103.
Patenôtre (Raymond), 24, 202.
— (Vve, née Dolorès

Delépine), 31.
Paternot (Marcel), 101.
Patino (Simon), 379.
Paul (Marcel), 113, 155.
Paumier (B.), 201.
Pauwels (Louis), 98.
Peacock, 237.
Pearson (Sir Robert Molesworth), 141.
Pearson (Sir), 355, 356.
Pédrono (Robert), 204.
Péju (Elie-Jules), 63.
Pemjean (Lucien), 356.
Penin (Maurice), 71.
Pérès (Shimon), 312.
Pernot (Georges), 248.
Perret (Jacques), 98.
Perrin, 183.
Pétain (maréchal), 59, 88, 94, 100, 142, 245, 353.
Petel (André), 108.
Petit (Claudius), 248.
Peugeot, 25.
Peyerimoff (H. de), 149.
Peyrouton (Marcel), 59.
Piaf (Edith), 391.
Piéville (Nicolas), 335.
Pierrebourg (O. Harty de), 35.
Piette (Jacques), 35.
Piguet (Jean), 100, 101, 106, 107.
Pinay (Antoine), 182, 316.
Pinchard (Raymond), 35.
Pineau (Christian), 277, 291, 292, 313, 315, 317, 322, 348, 383.
Pivert (Marceau), 24.
Philippe le Bel, 228.
Pias (Bernard de), 16.
Pléven (René), 35, 117, 136, 149, 151.
Poignant, 79, 80.
Poilay (Edwin), 35.
Poincaré, 142, 397.
Poinso-Chapuis (Mme), 248.
Polignac (Guy de), 93, 101.
Pollet (Alice), 342.
Polti, 80.
Pompard (Anne), 149.
— 149.
Pompidou (Georges), 188, 379.
Porté, 413.
— (Mme René), 379.
Pont (Pierre Du), 55.
Pose (Alfred), 91.
Potez (Henri), 112.
Potin (Félix), 170.
— (Jean), 170.
— (Jeanne, née Desmarais), 170.
Potin (Philippe), 170.
Potocki (Comte), 158.
Poujade (Pierre), 314.
Pouthas (Ch. H.), 268.
Poydenot (Henry), 258.
Praslin (Duc de), 337.
Pronteau, 201.
Prouvost (famille), 83.
Puerari (Jacques), 369, 373.
Puiseux (Robert), 94, 95.

Q

Quetaert, 342.
Quentin-Bauchart (Roger), 368.

R

Raafat (Wahid), 300.
Rachet (Lucien), 71, 75, 76, 77, 89, 319.
Rachline (Lazare) (voir Rachet).
Radison, 139.
Rafelis de Saint-Sauveur (Armand), 80.
Ramadier (Paul), 200.
Ramarony (Charles), 35.
Ramette, 201.
Raphaël-Leygues, 35.
Rassinier (Paul), 21, 22, 23, 25, 81, 288, 289.
Raty (Jean), 104.
Réaux (Joséphine), 202.
Réding (Professeur), 236, 239, 241.
Reichberg (Arnold), 35.
Reichenbach (Bernard), 173.
Réjou, 69.
Rémusat (de), 300.
Rémy (Michel), 227, 231.
Renaud (Madeleine), 76.
Renaudin (Laurette), 46.
Renault (Mlle Fanny), 68.
— (Louis), 127.
Reynaud (Paul), 35, 52, 160, 201, 316.

Reyre (Jean), 16, 369.
— (Mme Evelyne), 77.
Ribeyre (Paul), 36.
Riboud (Antoine), 81, 84, 86.
Ricard (Pierre), 104, 183.
Richard (Fr. Henri), 46.
Richings (G.), 140.
Riedmatten (L. de), 414.
Rigade (Jean), 89.
Rivero, 407.
Robert (Tony), 28, 53.
Robinson (Sir John), 140.
Roche (Emile), 36, 131, 320, 360, 372.
Rochereau, 16.
Rochette, 393.
Rockefeller (Nelson A.), 282.
— 270.
— 388.
Roffo, 237.
Rogez (Jean), 44.
Rogliano Marcel), 36.
Rolland (Romain), 125.
Romains (Jules), 320.
Romier (Lucien), 60.
Roncayolo, 166.
Ronsac (Charles), 322.
Roosevelt (Fr.), 156.
Roques (Georges), 84.
Rosenstock-Franck, 178.
Rothschild (Alain de), 130, 372, 377.
— (Elie de), 372.
— (Henry de), 190.
— (Guy de), 54, 371, 372.
— (Maurice de), 16.
— (Philippe de), 320.
— (famille de), 34, 46, 58, 125, 180, 188, 260, 262, 356, 360, 378, 389.
Roubi (Ali), 263.
Rougemont (Henri), 181.
Roujon (Jacques), 94.
Rouvier (Charles), 96.
— (Jacques), 96.
Rouvillois, 248.
Roy (Jean), 120, 130.
— (Roger), 36.
Rueff (André), 171, 342, 379.
— (Mme Gisèle), 342, 379.
Ruppert (Prince), 139.
Rykens (Paul), 204, 210.

S

Sacazan, 393.
Saffrey, 79, 80.
Saïd Pacha (Mohammed), 259, 262.
Saint-Laurent (Cecil), 97.
Saint-Loup, 127.
Sainteny (Jean), 76.
Saintoyant (J.), 259.
Salter (Sir A.), 161.
Samet (Sali), 369.
Sauzin (André), 188.
Sauvy (Alfred), 76, 77, 166, 246, 248.
Savary (A.-F.), 36.
Schiaffino (L.), 36, 340.
Schiff (Jacob), 14.
Schleiter (François), 37.
Schlemmer (Docteur), 236.
Schlumberger (Geneviève), 87.
— (Jean), 87.
— (Marcel), 87.
— (Pierre), 87.
Schneider, 11, 12, 16, 79, 80, 81, 89.
Schneiter (Pierre), 37.
Scholnickan (Raphaël), 14.
Schottlaender, 73.
Schreiber (voir Servan-Schreiber).
Schreiber-Crémieux (Suzanne), 74.
Schueller (Eugène), 28.
Schuman (Robert), 37.
Schumann (Maurice), 319.
Schvab-Torrès (Alfred), 252.
Schweisguth (Jacqueline), 47.
— (Pierre), 15, 47.
— (née Cambrefort), 47.
Schwob (André), 127.
— (James), 127.
Schwob d'Héricourt (famille), 87.
Sheldon (Lewis P.), 148.
Sherwood (Robert-E.), 148.
Secretain (Roger), 222, 226.
Ségalot, 175.
Séguin (H.-P.), 369.
Ségur (Comte de), 337.
Ségur-Lamoignon (de), 83.
Sellier (Raymond), 89.

Seillière (Jean), 55.
Sénécaut (Louis), 342.
— (Mme, née Charlet), 342.
Sergent (Charles), 55.
— (Maurice), 55.
— (René), 55.
Sérigny (A. de), 101, 102.
Servan (E.), 73.
Servan-Schreiber (Emile), 73-74.
— (J.-Cl.), 57, 73, 75.
— (J. - J.) 72, 74, 77, 84, 88, 379.
— (Marie-Geneviève), 74, 75.
— (Robert), 73.
— (famille), 54, 69, 72, 73, 74, 79, 85, 87, 88, 321.
Servoingt (Georges), 94.
Seydoux (Jacques), 87.
Seydoux de Clausonne (François), 87, 83.
— (René), 87, 88.
— (Roger), 87, 88.
Seynes (Philippe de), 44.
Sicard (Maurice-Ivan), 351.
Siegfried (André), 42, 192, 258. 360.
Sierro (J.-B.), 93.
Silhol (famille de), 87.
Simon (P.-H.), 166.
Simonin (Albert), 69.
Singer (famille), 83.
Sinniger (Michel), 162.
Siriex (Paul), 56.
Skinner, 141.
Smadja (Henri), 319, 322.
Smagghe (Georges), 56.
Smith (V.H.), 141.
Soffer (Elie), 319.
Solages (Alain de), 83.
— (famille de), 83.
Sonnery (René), 107.
Soong, 151, 152.
Sorre, 166.
Soustelle (Jacques), 318, 319.
Spears (Général), 160.
Stavisky, 393, 397.
Stéphane (Roger Worms dit) 321.
Stephenson (R.), 141.
Stern (famille), 49.
Stimson (M.), 161.
Stasser (Daniel), 386.
Strathcona, 141.
Sullivan (R.-H.), 215.
Susset (Raymond), 37.
Szembek (Comte), 159.

T

Tabouis (Alain), 74.
— (Geneviève), 321.
Talleyrand, 330, 335.
Tamzali (Mustapha), 339.
Tanguy-Prigent, 201.
Tarde (Guillaume de), 91.
Tardy (Louis), 37.
Tassin de Montaigu (Mme) 369.
Taudière, 38.
Tchiang-Kaï-Chek, 151, 152, 155.
Temerson (Henri), 24.
Tempel (M.F.J.), 205.
Tessier (Gaston), 319.
Tewfik Pacha (Méhémet), 262, 265.
Thiers (A.), 44.
Thomas, 48.
Thomas - Castelnau (Pierre), 129.
Thomasson (Paul de), 56, 410.
Thomé-Patenôtre (Mme), 379.
Thomson (Gaston), 144.
Thorez (M.), 155.
Thorin (Jean), 107.
Thurneyssen (Béatrice), 87.
Thurotte (Pierre), 109, 350.
Tiar, 340.
Tillon, 155.
Tinguy du Pouet (A. de), 37.
Tinguy du Pouët (Lionel de), 37, 379.
Tinker (Edward B.), 148.
Tito (Maréchal), 62.
Tixier-Vignancour, 77, 78, 79.
Toepger (Alfred C.), 188.
Torrès (Henry), 314.
Tourtaud, 201.

Toy-Riont (Maurice), 256.
— 205.
Treilhard (famille), 83.
Treille (Henri), 105.
Trinchet (Henri), 256.
Trochu (Général), 44.
Trocme (Robert), 37.
Tron (Ludovic), 37, 48, 85.
Trotzky (Léon), 14.
Trout (Vve F.), 67, 68.
Tsur (Jacob), 306.

U

Ulver (Henri), 76.

V

Vacher-Desvernais (Jean), 48.
Vallard (Charly), 37.
Vallette-Viallard (P.), 101, 108.
Vallois (Georges), 63.
Valois (Georges), 94, 159, 160.
Van den Bergh (S.), 209.
Van der Meersch (Maxime), 240.
Vansittart (Lord), 160.
Varennes (Francisque), 82, 86.
Vasco de Gama, 381.
Vaugelas (de), 53.
— (famille de), 53.
Vedel, 407.
Vendegies (R. de), 232.
Verhelles (Henri), 108.
Vermesch, 132.
Vernes (Mme A.), 389.
Vernet (Maurice), 71.
Verret (Alexandre), 38.
Vieljeux (Patrice), 47.
— (Pierre), 47.
Viansson-Ponté, 77.
Vicaire, 182.
Victoria (Reine), 261, 262.
Vigny (A. de), 60.
Villiers (Georges), 108.
Vincent (Paul), 44.
Vivier de Fay-Solignac (Marquise du), 389.
Vogüé (Comte de), 55.
— (famille de), 55.
Voisin (P.), 85.
Vries (Jean de), 57, 359.

W

Waendendries (Paul), 38.
Waterman, 237.
Walker (Elisha), 148, 150, 151.
Walter (Jean), 30, 129, 341.
Warburg, 14.
Weill (Marcelle), 54.
Weill-Martignan (G.), 148.
Weiss (J.-J.), 43.
Weisweiller (Arthur), 389.
— (famille), 389.
Wendel (Berthilde de), 55.
— (François de), 38.
— (Humbert de), 37.
— (Maurice de), 55.
Westphal (Pasteur), 11.
Widmark, 237.
Wiley (H.W.), 221.
Wiriath (Marcel), 412.
Wolf (Louis de), 85.
— (Lucien), 356, 357.
Worms (Ed.-R.), 170.
— (Roger) (voir Roger Stéphane).
Wormser (Georges), 59.

Y

Ybarnégaray, 131.
York (Duc d'), 139.
Yver (Michel), 199.

Z

Zadock (Jacques), 71.
Zaharoff, 148, 356.
Zèle (Jacques), 38.
Ziwès (Armand), 59.

TABLE DES MATIERES

« *Les Financiers* » devant l'opinion 9
I. Le Parlement aux mains des banques 21
II. Haute Administration et Haute Banque ... 41
III. Sa Majesté la Presse 60
IV. Un mendésisme de coffre-fort 72
V. « *Le Temps* » (de Paris), c'était de l'argent 89
VI. « *Les Débats* » d'une agonie 99
VII. Les mystères de M. Bloch-Dassault 110
VIII. Un journal « garanti Boussac » 118
IX. Naissance et vie d'un grand trust..... 121
X. L'homme mystérieux de la Petite Europe. 134
XI. Le voyageur avec bagages 146
XII. Rêves de guerre et plans de paix 153
XIII. Mort des petites et moyennes entreprises ? 165
XIV. La terre et l'argent 178
XV. Les trusts contre la paysannerie 186
XVI. L'astre au front d'argent 196
XVII. L'empire Unilever 203
XVIII. L'ennemie du travailleur 213
XIX. Le poison est dans votre assiette 220
XX. Ce bloc enfariné ne nous dit rien qui vaille... 229
XXI. Cette victime des préjugés... 234
XXII. Le Pétrole contre la Vigne 242

XXIII. Le Canal, œuvre française 258
XXIV. Une proie tentante 267
XXV. ... Et il n'y eut pas de barrage 274
XXVI. Du Nil jusqu'à l'Euphrate... 284
XXVII. Légalité et légitimité de la nationalisation de Suez 291
XXVIII. Les dessous de l'expédition d'Egypte.. 302
XXIX. Israël n'est pas l'Algérie 318
XXX. Shylock, « roi d'Alger » 328
XXXI. Les trusts en Algérie 339
XXXII. Les « pétroliers » commandent 350
XXXIII. L'appel au « bas de laine » 359
XXXIV. Eldorado ou Panama ? 368
XXXV. La ruée vers l'or noir 381
XXXVI. L'épargne au pillage 393
XXXVII. Le scandale du Crédit Différé 403
Index des noms cités 421

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE
VINGT-HUIT JUIN MCMLVIII
SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE G. GOUIN A
VILLIERS-LE-BEL POUR LE
COMPTE DE HENRY COSTON

Dépôt légal : 3e trim. 1958
No d'imprimeur : 257

Date Due

HC 276 .C67
Coston, Henry.
La haute banque et les trusts.
010101 000
0 1163 0225617 1
TRENT UNIVERSITY

246085

HENRY COSTON

Né à Paris en 1910. *Etudes au collège de Villeneuve-sur-Lot. Employé de banque, puis journaliste et éditeur. Fonde à dix-huit ans son premier journal. A vingt ans, co-directeur de* La Libre Parole, *puis seul directeur jusqu'en* 1939. *Collabore à la presse nationale quotidienne et périodique. Publie plusieurs ouvrages sur la haute finance et les sociétés secrètes. Auteur, avec Gilberte Coston, sa femme, de l'*A B C du Journalisme, *ouvrage technique et pratique sur la Presse. Dirige avec Michel de Mauny :* Lectures Françaises, *revue non-conformiste consacrée à la presse et aux livres.*

LES FINANCIERS qui [illegible]

L'AVANT-PROPOS reproduit le texte d'une lettre que **GEORGES BERNANOS** écrivit jadis à l'auteur

Le monde, dit un jour Disraéli, *est gouverné par de tout autres personnages que ne se l'imaginent ceux dont l'œil ne plonge pas dans les coulisses...*

Ce sont ces personnages occultes que Henry Coston nous fait connaître dans son livre « *Les Financiers qui mènent le monde* ». Loin de s'adresser à des spécialistes, cet ouvrage est une explication, par la finance, de la politique de tous les temps et du nôtre en particulier.

L'auteur nous présente tour à tour les banquiers de l'Antiquité, Publicains romains, Syriens, Juifs, Lombards, Templiers, les grandes familles financières de la Renaissance (Fugger, Médicis), Samuel Bernard, Law, Ouvrard, Rothschild, Mallet, Worms, etc., les banques d'affaires et les grands trusts internationaux, dont l'influence est considérable dans l'économie et la politique mondiales.

Il nous parle de la politique de M. Mendès-France et des dessous de la « *coexistence pacifique* », de la ruine prochaine des classes moyennes, écrasées par la concentration des affaires, de l'asservissement progressif de la presse.

Henry Coston explique, dans « *Les Financiers qui mènent le monde* », ce qui nous semble inexplicable. Il nous montre les agioteurs sapant la Monarchie séculaire et provoquant la chute de Napoléon; des *capitalistes commanditant les révolutions;* la Haute Banque dominant Wall Street et la City; *Israël servant de plate-forme à l'Impérialisme financier dans le Moyen-Orient.*

L'ouvrage embrasse l'univers entier et, décrivant un phénomène international, en montre les conséquences en Europe continentale et en Angleterre, en Orient et en Afrique, au Canada et aux Etats-Unis.

Un volume de 364 pages (avec index des noms cités) : **660** frs

Dépôt : 51, rue de la Harpe, Paris-5e

Prix : 990 fr. (+ T.L.)